La sécurité arctique 2000-2010 : une décennie turbulente?

Mathieu Landriault

Thèse soumise à la
Faculté des études supérieures et postdoctorales
dans le cadre des exigences
du programme de doctorat en science politique

École d'études politiques
Faculté des sciences sociales
Université d'Ottawa

© Mathieu Landriault, Ottawa, Canada, 2013

Table des matières

INTRODUCTION – LE GRAND NORD EST-IL ASSIÉGÉ? 1

1. Approches matérialistes, approches discursives 3
2. Menaces à la souveraineté : deux types distincts 8
   a) *La souveraineté en tant qu'autonomie décisionnelle 9*
   b) *La souveraineté en tant qu'intégrité territoriale 14*
   c) *Déterminants internes : bureaucratie, société civile et idées 19*
3. Études arctiques au Canada : la souveraineté comme question centrale 30
4. Cadre théorique et questions de recherche 39
5. La décennie 2000-2010 54

CHAPITRE 1 - LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LA NÉBULEUSE SÉCURITAIRE EN ARCTIQUE 60

1. Des menaces multiformes 60
   a) *L'idée de la fin des certitudes 60*
   b) *L'Arctique et la nébuleuse 64*
   c) *Le réchauffement climatique : le baromètre arctique 65*
2. La période étudiée 71
3. Gouvernement canadien 72
   a) *La sécurité humaine en Arctique 72*
   b) *Un effort bureaucratique 73*
   c) *De la bureaucratie à la sphère politique 77*
4. Journaux canadiens 89
   a) *2000-2005 : l'Ouest et la sonnette d'alarme 90*
   b) *2000-2005 : le dégel sécuritaire 93*
   c) *2000-2005 : faire valoir sa souveraineté ou la perdre 96*
   d) *2005-2007 : les menaces étatiques 98*
5. Représentants inuits 102
   a) *Changements climatiques : visage humain et droits humains 102*
   b) *Enjeux sociaux : l'argument de l'occupation historique 108*
6. Changements climatiques, changements sécuritaires 110

CHAPITRE 2 - LA MENACE DANOISE : L'ÎLE DE HANS ET LA CRISE DE L'ÉTÉ 2005 118

1. Conflit territorial : historique 119
2. Droit international : l'argument de l'occupation effective 121
3. La crise de l'été 2005 124
4. Gouvernement canadien 124
   a) *Réactions danoises 125*
   b) *Discours canadien : la menace américano-danoise? 126*
5. Journaux canadiens 131
   a) *Une crise canadienne-anglaise? 132*
   b) *La nature de l'enjeu 133*
   c) *L'île de Hans : crise-test de changements globaux 135*
   d) *Crise-test face aux autres nations arctiques : l'image du démembrement territorial 137*
   e) *Le consensus canadien sur l'Arctique : il faut en faire plus... ..... 140*
6. Représentants inuits 142
7. La menace danoise : la théorie de la pente glissante 144

CHAPITRE 3 - LA MENACE AMÉRICAINE : LA CRISE DU *USS CHARLOTTE* 149

1. La menace américaine pendant la Guerre froide : un mal nécessaire? 149
   a) *Une « ligne Maginot arctique »? 150*
   b) *Le pétrolier de la discorde : le Passage du Nord-Ouest en question 152*

c) 1985 : un transit « non intentionnel » *155*
d) L'ignorance comme politique *159*
2. Gouvernement canadien 164
a) La menace américaine en tant que stratégie électorale *164*
b) Sursaut nationaliste : réitérer une position officielle *170*
3. Journaux canadiens 173
a) Une prise de conscience nécessaire... ..... *174*
b) Comment contrer des sous-marins nucléaires américains? *178*
c) Faire du neuf avec du vieux *180*
4. Représentants inuits 182
a) Retour historique : 1985 ..... *183*
b) Le sous-marin de l'indifférence? *185*
5. Une crise qui en cache une autre? 187
6. La menace américaine 191

CHAPITRE 4 - LA MENACE RUSSE : UN DRAPEAU, UN PLATEAU, UNE CRISE 193

1. La menace soviétique/russe : convergences et divergences 195
2. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) et les plateaux continentaux 200
a) La Russie, la CNUDM et le plateau continental *206*
b) Le Canada, la CNUDM et le plateau continental *208*
3. Gouvernement canadien 210
a) « L'Arctique est russe » *210*
b) « L'Arctique est canadien » *212*
c) Une nouvelle attitude... et un vieux réflexe *214*
4. Journaux canadiens 218
a) L'événement : une course vers une bataille *219*
b) La menace russe : l'ours russe *223*
c) Les conséquences sur le Canada *225*
5. Représentants inuits 229
6. La menace russe : un nouveau *Polar Sea*? 233
7. La menace russe comme justification du continentalisme 237

CHAPITRE 5 - 2008-2010 : AUTOPSIE DE LA FIN D'UNE DÉCENNIE TURBULENTE EN ARCTIQUE 239

1. Gouvernement canadien 243
a) Possibilités et défis *243*
b) Les pays non-arctiques *249*
c) La Russie *252*
2. Journaux canadiens 257
a) Nature des menaces *260*
b) L'alarmisme canadien décortiqué *269*
c) Solutions : le côté humain et diplomatique *272*
3. Représentants inuits 275
a) Première menace : le réchauffement climatique *276*
b) Deuxième menace : les problématiques sociales *278*
c) Troisième menace : les menaces étatiques *280*
4. Quelles idées après les crises de souveraineté? 283

CONCLUSION - LE (DERNIER?) FANTASME GÉOPOLITIQUE 290

1. Débat pessimiste/optimiste 291
a) L'alarmisme *291*
b) Menaces étatiques, menaces non-étatiques *293*
2. Idées dominantes, idées alternatives 301
3. Après 2010 : pertinence de l'analyse de la décennie turbulente 312

a) L'ours russe est apprivoisé? *313*
b) Après l'ours russe, le panda chinois? *316*
4. VERS LA PROCHAINE CRISE? 322

BIBLIOGRAPHIE 328

Résumé

Cette thèse a pour but d'analyser l'émergence et l'évolution de différents discours portant sur la sécurité et la souveraineté arctiques au Canada, pendant la décennie 2000-2010. Notre regard portera plus précisément sur le discours du Grand Nord assiégé. Une de nos questions de recherche fut de comprendre comment des évaluations optimistes et pessimistes du portrait sécuritaire arctique au Canada se sont traduites dans les discours sécuritaires arctiques tenus par différents acteurs politiques canadiens au cours de la décennie 2000-2010. De plus, une deuxième question de recherche se demandera si des groupes de la société civile canadienne ont été à même de formuler des idées sécuritaires alternatives à celles défendues par le gouvernement canadien. Pour ce faire, nous réaliserons une analyse de contenu qualitative de trois différents acteurs politiques canadiens : le gouvernement fédéral, les médias, plus particulièrement les textes d'opinion dans les quotidiens canadiens, et les groupes inuits. Une attention particulière sera portée à trois crises de souveraineté ayant éclaté durant cette période : la crise de l'île de Hans (été 2005), celle du sous-américain *USS Charlotte* (hiver 2005-2006) et la crise du drapeau russe sous le pôle nord (été 2007). Nos conclusions nous indiquent que le discours pessimiste a été exprimé en tout premier lieu dans les médias canadiens avant d'être inséré dans la rhétorique gouvernementale en 2005. De plus, les menaces étatiques vont davantage mobiliser les différents acteurs politiques canadiens étudiés que les menaces non-étatiques. La menace russe en particulier a été utilisée pour justifier des mesures additionnelles de défense de la souveraineté canadienne en Arctique. Sur notre deuxième question de recherche, nous pouvons observer que la société civile canadienne a été capable d'exprimer des idées sécuritaires alternatives. Par contre, les idées dominantes du continentalisme et du nationalisme ont guidé la politique étrangère canadienne pendant une bonne partie de la décennie, l'internationalisme libéral étant marginalisé par la prédominance de celles-ci. De plus, les groupes inuits ont été les plus à même de formuler des conceptualisations alternatives de la sécurité et de la souveraineté arctiques au Canada.

Mots-clé : souveraineté arctique; inuit; sécurité arctique; Grand Nord assiégé; Passage du Nord-Ouest; politique étrangère canadienne; crises de souveraineté.

Liste des tableaux et images

Tableaux et images

IMAGE 2.1 : COUVERT DE GLACE ARCTIQUE, OBSERVÉ À LA FIN SEPTEMBRE 68

TABLEAU 2.2 : DISTRIBUTION DES TEXTES D'OPINION SELON LA PÉRIODE DE L'ANNÉE POUR LA PÉRIODE 2000-MAI 2005 ET LA PÉRIODE ENTRE LES CRISES DE SOUVERAINETÉ DE 2005 ET 2007. 90

TABLEAU 2.3 : DISTRIBUTION DES TEXTES D'OPINION PAR RÉGIONS. 99

IMAGE 5.1 : ILLUSTRATION DES CRITÈRES RÉGISSANT LA DÉLIMITATION D'UN PLATEAU CONTINENTAL. 204

IMAGE 6.1 : GRAPHIQUE PRÉSENTANT LE NOMBRE DE TEXTES D'OPINIONS PUBLIÉS DANS LES GRANDS QUOTIDIENS CANADIENS ENTRE JANVIER 2000 ET DÉCEMBRE 2010. 258

TABLEAU 6.2 : DISTRIBUTION DES TEXTES D'OPINIONS SELON LEUR MOIS DE PUBLICATION. 259

TABLEAU 6.3 : DISTRIBUTION RÉGIONALE DES TEXTES D'OPINION PUBLIÉS ENTRE 2000 ET 2010, EXCLUANT LES PÉRIODES DE CRISES DE SOUVERAINETÉ. 260

TABLEAU 6.4 : NOMBRE DE MENTIONS DE DIFFÉRENTES MENACES ÉTATIQUES DANS LES TEXTES D'OPINION PUBLIÉS DANS LES GRANDS QUOTIDIENS AU CANADA ENTRE JANVIER 2008 ET DÉCEMBRE 2010. 262

TABLEAU 6.5 : NOMBRE DE MENTIONS DE MENACES ÉTATIQUES ET NON-ÉTATIQUES DANS LES TEXTES D'OPINION PUBLIÉS DANS LES GRANDS QUOTIDIENS CANADIENS ENTRE JANVIER 2008 ET DÉCEMBRE 2010. 266

TABLEAU 6.6 : TYPE DE SOLUTIONS PROPOSÉES POUR AFFIRMER LA SOUVERAINETÉ ARCTIQUE CANADIENNE DANS LES TEXTES D'OPINIONS PUBLIÉS DANS LES GRANDS QUOTIDIENS AU CANADA ENTRE JANVIER 2008 ET DÉCEMBRE 2010. 273

IMAGE 7.1: CARTOGRAPHIE DES IDÉES 302

IMAGE 7.2 : NOMBRE DE TEXTES D'OPINIONS PUBLIÉS DANS LES GRANDS QUOTIDIENS DE JANVIER 2000 À NOVEMBRE 2012. 312

Liste des abréviations et acronymes

ALENA	Accord de libre échange nord-américain
API	Année polaire internationale
BMEWS	Système d'alerte avancé pour les missiles balistiques
BP	British Petroleum
CBC	Canadian Broadcasting Corporation
CCI	Conseil Circumpolaire Inuit
CIJ	Cour internationale de justice
CLPC	Commission des limites du plateau continental
CNUDM	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
DDT	Dichlorodiphenyltrichloroethane
DEW	Distant Early Warning
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GRC	Gendarmerie Royale du Canada
IDE	Investissement direct étranger
ITK	Inuit Tapiriit Kanatami
NASA	National Aeronautics and Space Administration
NORAD	North American Aerospace Defense Command
NORDREG	Northern Canada Vessel Traffic Services
NPD	Nouveau Parti démocratique

ONU	Organisation des Nations Unies
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique nord
PC	Parti conservateur
POP	Polluant organique persistant
PNE	Passage du Nord-Est
PNO	Passage du Nord-Ouest
SNLE	Sous-marin lanceur d'engins
UE	Union européenne
URSS	Union des républiques socialistes soviétiques
VAT	Véhicule aérien téléguidé
WWF	World Wildlife Fund

Remerciements

Une thèse peut parfois paraître comme un travail bien solitaire mais il n'en est rien : plusieurs personnes sont capitales avant d'en arriver au produit final. Je veux tout d'abord remercier mon superviseur de thèse, David Grondin, pour les conseils et les mots d'encouragement à travers ce processus parfois ardu. Je dois la réalisation de cette thèse au temps dévoué et à l'attention accordée à ce projet.

J'ai aussi une grande part de reconnaissance envers mes parents, Jean-Guy et Danielle, qui ont su m'inculquer ce désir d'en savoir plus et qui ont toujours considéré l'éducation comme une opportunité inestimable. Je leur en suis extrêmement reconnaissant de m'avoir encouragé et appuyé dans cette voie.

Pour terminer, je voudrais remercier la personne sans qui cette thèse ne serait pas possible. À ma femme Rachel, je veux exprimer toute mon appréciation pour l'appui et l'amour qu'elle a su me donner au cours de la rédaction de cette thèse. L'écriture d'un tel document est parfois éprouvante sur le plan mental : il y a plus d'une fois où l'envie de tout arrêter nous semble séduisante, malgré l'intérêt que l'on porte à son sujet. Rachel, je voudrais te remercier pour avoir été la personne qui a cru en moi-même quand je ne croyais même plus en moi-même. Pour tout ton amour, merci.

Introduction – Le Grand Nord est-il assiégé?

L'Arctique fascine. L'émerveillement a longtemps animé les explorateurs, présentant une version romantique de la nature et du milieu écologique arctique. Par exemple, l'explorateur Bernard Voyer disait être « étonné de constater que les glaciers se rendaient jusqu'à la mer et qu'ils semblaient si figés, si froids que rien ne saurait les bousculer. Ils étaient éternels. La banquise était, elle aussi, bien dense et très épaisse. (…) Tout était tellement beau. Il faut dire que j'en avais tant rêvé qu'il m'aurait été impossible d'y trouver une quelconque laideur[1]». Les populations inuites habitant le territoire arctique ont elles aussi fasciné l'imaginaire canadien, pour qui les traditions et modes de vie inuits suscitaient tantôt une curiosité, tantôt une incompréhension et une confrontation culturelle quant aux activités traditionnelles de pêche et de chasse inhérentes à une économie de subsistance.

L'Arctique fait aussi rêver par son potentiel économique et ses ressources naturelles. Les estimations sur les quantités de gaz et de pétrole présentes au fond de l'océan Arctique reviennent dans presque tous les articles décrivant les enjeux internationaux touchant la région. Cet aspect se retrouve aussi dans le discours gouvernemental, comme ici dans la bouche de l'ex-ministre des Affaires étrangères du Canada, Lawrence Cannon: « On estime que le cinquième des réserves mondiales restantes de pétrole se trouve en Arctique, relevant principalement de la compétence des États côtiers. Le potentiel des ressources naturelles de l'Arctique est immense[2]».

D'un autre côté, pour certains, l'Arctique inquiète; une telle crainte provient de différentes sources. Un documentaire sur l'Arctique, tourné en 2009 et diffusé sur les ondes de la CBC, commence en ces termes : « Les nations se disputent pour avoir une partie de l'Arctique. (…) L'Arctique est en état de siège comme jamais auparavant. Les Russes ont envoyé un sous-marin dans les profondeurs sous le pôle Nord. Les Américains ont envoyé des avions de surveillance pour détecter les menaces dans le Nord. Et le Canada est maintenant forcé de

[1] Bernard Voyer. « SOS », dans Dominique Forget Perdre le Nord, Boréal-Névé, 2007, p.191.
[2] Ministère des Affaires étrangères du Canada. « Allocution prononcée par le ministre Cannon à la conférence de presse qui a suivi la réunion des ministres des Affaires étrangères des États côtiers de l'Arctique », discours, numéro 2010/15, Chelsea, Québec, 29 mars 2010, disponible au http://www.international.gc.ca/media/aff/speeches-discours/2010/2010-15.aspx?lang=fra&view=d

s'empresser à défendre un territoire qu'il a ignoré depuis bien trop longtemps[3]. » Un Canada sans défense, des ennemis étatiques puissants, l'Arctique sujet de toutes les convoitises et envahi de toutes parts : les principales composantes du récit sont en place. Ainsi, de nouveaux acteurs auraient l'Arctique dans leur mire et projetteraient de tirer le maximum de cette région, quitte à empiéter sur la juridiction nationale canadienne et pire à s'accaparer d'une partie du territoire souverain du pays. Et pourtant, malgré cette rhétorique de la peur, les relations coopératives sont omniprésentes entre États et l'image du Canada sans défense ne correspond plus à la réalité. Par contre, le discours de l'inquiétude en est venu à occuper une place plus grande dans la sphère publique canadienne dans les 10 dernières années, devenant un récit partagé par nombre de commentateurs, responsables gouvernementaux et experts universitaires. Cette anxiété est facilement repérable dans la culture populaire. Dans le titre d'un ouvrage publié en 2007 sous la plume de la journaliste Dominique Forget, *Perdre le Nord?*, l'expression nous renvoie à la possible perte d'une mainmise du Canada sur une partie de l'Arctique ou d'une perte de possession du Canada. De renchérir l'auteure : « Le passage du Nord-Ouest ouvrira-t-il la voie à un nouvel eldorado pour le Canada ou sommes-nous menacés de perdre le Nord ?[4] ».

Ainsi, l'Arctique a commencé dès le début des années 2000 à faire l'objet d'inquiétudes croissantes concernant l'apparition probable ou réelle de nouvelles menaces. Ces menaces sont présentées comme étant des forces dangereuses et indésirables qui viendraient menacer la société canadienne. Le contexte était propice à l'émergence de ces nouvelles inquiétudes; l'environnement arctique était en profonde mutation, première victime du réchauffement climatique. La fonte observée et anticipée des glaces a eu pour effet de changer l'évaluation traditionnelle qui était faite de cette région, qui était caractérisée jadis par l'immobilité générée par le couvert glacier. Par contre, il faut comprendre que si la fonte était observable et que la mobilité allait s'accentuer dans les prochaines années, l'incertitude entourant la nature de cette mobilité et le rythme des changements environnementaux étaient élevés. C'est ainsi que nous avons observé, au cours de la décennie 2000-2010, la montée de différents discours offrant des évaluations différentes d'un phénomène dont les conséquences

[3] Lynn Raineault et Julian Sher. « Battle for the Arctic », 2009, 43 minutes, disponible au http://www.cbc.ca/documentaries/doczone/2009/battleforthearctic/

[4] Dominique Forget. Perdre le Nord ?, Boréal-Névé, 2007, 262 pages.

matérielles étaient incertaines. En ce sens, notre argument principal est de dire que la décennie 2000-2010 a été turbulente en Arctique, non pas pour les événements ou faits qui se sont déroulés pendant cette période, mais plutôt pour l'émergence de discours sécuritaires, la compétition entre ceux-ci et les images fortes qui ont été mobilisées par ces discours. Nous entendons par discours tout acte de parole qui a pour but de décrire une réalité, en produisant des significations du réel et des manières de penser. Des approches discursives en sciences sociales et en études de sécurité nous permettront de mieux saisir la portée de cette observation.

1. Approches matérialistes, approches discursives

Nous pouvons constater au cours des dernières décennies l'émergence d'approches théoriques basées sur l'analyse discursive en sciences sociales. À l'origine, ces approches ont développé une méthodologie originale pour contrer des biais que ces théoriciens percevaient dans des théories qui prenaient racine dans une analyse des conditions matérielles pour expliquer le social. Pour ces dernières, l'analyse des capacités matérielles des acteurs peut nous expliquer les motivations et les stratégies de ceux-ci[5]. Dans certains cas, cela va même amener ces théoriciens à formuler des prédictions en se basant sur des principes jugés universels[6]. Ces analyses vont par contre minimiser la possibilité de changement, le caractère dynamique des relations sociales et la diversité des identités et des motivations des acteurs.

Une critique probante tire son origine de la linguistique et vient souligner que le discours a le potentiel de venir influencer les connaissances que nous avons du monde qui nous entoure. En ce sens, nous pouvons parler d'approches cognitivistes. Par exemple, une ressource discursive comme les métaphores vient structurer les représentations du réel dans un système défini par des significations[7]. L'étude des discours suit logiquement ce parcours intellectuel. Ceux-ci sont la principale preuve des systèmes de croyance et de pensées, donnant une base

[5] Voir par exemple James Lee Ray. « Does Democracy Cause Peace? », *Annual Review of Political Science*, 1998, p.27-46.
[6] Voir par exemples Stephen Walt. The Origins of Alliances, *Cornell University Press*, 1990, 336 pages; John Mearsheimer. « Back to the Future : Instability in Europe after the Cold War », *International Security*, volume 15, numéro 1, p.5-56.
[7] George Lakoff et Mark Johnson. « Les métaphores dans la vie quotidienne », Les éditions de minuit, 1986, 256 pages.

de significations partagées par des acteurs[8]. Ces approches adoptent une conception résolument constructiviste de la réalité : les gens construisent le sens à donner au monde matériel, ce dernier n'ayant pas une signification en tant que tel[9]. En ce sens, nous pouvons affirmer que ce type d'approches combine le monde matériel et idéationnel en étudiant la construction du sens que l'on donne à ce matériel.

Les études critiques portant sur la sécurité ont embrassé cette conception. Partant de ce constat, la sécurité n'est plus statique et définissable objectivement par des capacités matérielles quelconques, mais elle est plutôt un processus. Les menaces ne sont pas objectives, mais sont plutôt le résultat d'un processus où un acteur politique tente de convaincre un auditoire qu'un phénomène, un groupe ou une personne doit être considéré comme menaçant et que des moyens exceptionnels doivent être adoptés pour le contrer[10]. La focalisation est ainsi sur le processus qui mène à la construction des menaces plutôt que d'être sur le résultat final du processus. Les actes discursifs servent donc à invoquer des menaces et à tenter de convaincre par divers moyens rhétoriques. Il faut comprendre que « la capacité politique de définir une menace à une collectivité est évidemment une partie importante du processus sécuritaire[11]. » Les discours ont donc une portée performative en identifiant de qui la communauté devrait avoir peur ou ne pas avoir peur[12]. Cette capacité va varier selon certaines variables : le contexte, les prédispositions de l'auditoire, la relation de pouvoir entre le tenant du discours et le récepteur de ce discours, et les intérêts du tenant du discours n'en sont que quelques exemples[13]. Les intérêts des tenants du discours doivent aussi être considérés, ce qui s'avère difficile lorsque ceux-ci sont des experts ou sont

[8] Paul Chilton. « The Meaning of Security », dans Beer et Hariman (dir.), Post-Realism: The Rhetorical Turn in International Relations, *Michigan State University Press*, p.195-212.
[9] Jennifer Miliken. « The Study of Discourse in International Relations: A Critique of Research and Method », *European Journal of International Relations*, volume 5, numéro 2, p.229.
[10] Barry Buzan, Ole Waever et Jaap de Wilde. « Security – A New Framework For Analysis », *Lynne Rienner*, 1998, 239 pages.
[11] Traduit par l'auteur. Simon Dalby. « Environmental Security », University of Minnesota Press, 2002, p.10.
[12] Jef Huysmans. « Security! What Do You Mean? From Concept to Thick Signifier », *European Journal of International Relations*, volume 4, numéro 2, 1998, p.235.
[13] Voir à cet effet Ole Waever. « Securitization and Desecuritization », dans Lipschutz (dir) On Security, Columbia University Press, 1995, p.56-60; Thierry Balzacq. « The Three Faces of Securitization : Political Agency, Audience and Context », *European Journal of International Relations*, volume 11, numéro 2, p.171-201.

auréolés d'une aura scientifique[14].

Un discours sécuritaire dans cette optique devient ainsi une tentative de persuasion qui inclut une description de la nature des menaces perçues, une évaluation de la gravité de celles-ci et des solutions pour diminuer la dangerosité ou contrer ces menaces. Par conséquent, différents discours sécuritaires vont s'entrechoquer et entrer en compétition, puisque ceux-ci offrent une évaluation différente de la gravité et de la nature des menaces. Certains discours deviendront dominants et leur interprétation débouchera sur l'adoption de politiques. Ce processus précipite donc la montée d'un discours dominant amenant la subjugation de discours alternatifs[15]. Cet angle d'approche est particulièrement intéressant à appliquer à l'Arctique, car les menaces arctiques ne sont pas données en tant que telles et observées en action dans l'espace arctique, mais elles font l'objet de prévision, afin de s'en prémunir. Cela occasionne une grande dépendance envers des experts générant des analyses de l'environnement sécuritaire arctique disant se baser sur des sources d'information privilégiées.

Les enjeux de sécurité et de souveraineté vont prédominer dans des discours dominants au Canada portant sur l'Arctique, centrant sur la présence (ou l'anticipation de la présence prochaine) de menaces à la souveraineté et/ou à la sécurité du Canada. La construction de menaces externes au pays a pour principale conséquence de limiter le niveau d'incertitudes dans une période de changement incertain. Cela est fait en offrant une grille analytique pour mieux comprendre les menaces. En Arctique, ces menaces vont prendre la forme d'acteurs étatiques comme d'acteurs non-étatiques (terrorisme, crime organisé, immigration). La description de menaces est faite dans ce que nous allons appeler des discours sécuritaires. Ces derniers sont des conceptualisations dans lesquelles la nature de la sécurité est définie (militaire, humaine, environnementale) et où des ennemis seront nommés et décrits. Ces discours sécuritaires ne seront pas des évaluations purement objectives, mais plutôt au cœur de luttes à l'intérieur d'une société pour définir les menaces sécuritaires qui planent sur une

[14] Voir à cet effet Didier Bigo. « Grands Débats dans un Petit Monde », *Cultures et Conflits*, numéro 19-20, 2003; Bradley Klein. « Strategic Studies and World Order », *Cambridge University Press*, 1994, 196 pages.
[15] Jennifer Miliken. *Op. Cit.*, p.230.

société[16]. Dans ceux-ci, l'ennemi sera représenté en des termes bien précis, le discours sécuritaire offrant des motivations pour les actions de ces acteurs et décrivant ces intentions. C'est pourquoi nous considérons que ces dangers sont le résultat d'un processus de construction discursif de menaces; les discours viennent socialiser les Canadiens en leur fournissant des codes et une grille d'interprétation[17] pour évaluer par exemple ce qu'est une menace sécuritaire arctique crédible.

De même, dans certains discours, la description de ces menaces est donc basée sur une logique d'anticipations[18]; les menaces n'ont pas agi mais le discours appelle à l'action sur une base préventive. Ce discours alarmiste entrevoit des dangers immédiats et a tendance à amalgamer menaces à la souveraineté et menaces à la sécurité du Canada. Cette distinction était pourtant claire pendant la Guerre froide : les menaces à la sécurité étaient représentées par de possibles incursions soviétiques dans l'espace canadien tandis que les menaces à la souveraineté consistaient en des disputes territoriales avec d'autres États. Le discours alarmiste arctique des années 2000 brouille la ligne entre les deux catégories. Par exemple, l'incapacité canadienne de déployer des opérations de sauvetage et recherche lors d'accidents en Arctique engloberait les deux types de menaces, en soulignant la faiblesse du pouvoir souverain d'agir sur son territoire (menace à la souveraineté) et en permettant à des individus de s'introduire sur le territoire canadien (menace sécuritaire).

D'autres discours vont faire le constat contraire, en minimisant la dangerosité et l'immédiateté de se prémunir face à des menaces qui ne sont toujours pas tout à fait formées ou dangereuses. Dans ce cas, l'ampleur des menaces présentées dans le discours alarmiste est remise en question, ces dangers étant qualifiés d'exagérés et non-conformes aux risques posés par ces forces dans la réalité. Une distinction est aussi effectuée entre menaces sécuritaires et menaces à la souveraineté; le premier type requérant une coopération interétatique afin de juguler ces menaces, surtout non-étatiques, et le deuxième type appelant

[16] Ronnie Lipschutz. « On Security », dans Lipschutz (dir) On Security, Columbia University Press, 1995, p.5-8.
[17] Lene Hansen. Security as Practice-Discourse Analysis and the Bosnian War, Routledge, 2006, p.18.
[18] Stéphane Roussel. « Continentalisme et nouveau discours sécuritaire – Le Grand Nord assiégé », dans Lasserre (dir) Passages et mers arctiques – Géopolitique d'une région en mutation, Presses de l'Université du Québec, 2010, p.169-173.

à une action diplomatique concertée afin d'en arriver à un accord entre États arctiques.

Les études portant sur la souveraineté et la sécurité arctique au Canada ont fait un bon travail à relever différents discours sécuritaires arctiques. Par contre, la focalisation se trouvait principalement sur la sphère gouvernementale et l'objectif principal consistait à savoir quand et comment les enjeux arctiques étaient insérés dans des politiques ou dans des discours gouvernementaux. Nous voulons aller plus loin et étendre l'objet d'analyse à la société civile afin de pouvoir cibler leurs conceptions de la sécurité arctique. De plus, certains groupes de la société civile adoptent des rôles différents selon les enjeux et les contextes. Ceux-ci peuvent être partisan des positions gouvernementales, activiste implorant le gouvernement canadien à l'action ou tenant de propositions nouvelles et originales.

L'élargissement de l'analyse à la société civile nous permet aussi de considérer le niveau d'appui exprimé pour un certain discours sécuritaire avant que ce dernier ne soit inséré dans une politique gouvernementale. L'aspect comparatif entre société civile et gouvernement s'avère aussi important à un autre égard : la crédibilité accordée à un discours sécuritaire peut le rendre davantage légitime aux yeux de la population ou des dirigeants canadiens. L'utilisation répétée d'une certaine interprétation des menaces pesant sur l'Arctique renforce cette perception des événements, le discours ayant un potentiel transformatif en tant que générateur de significations changeant comment les individus comprennent le monde qui les entoure et les significations qu'ils donnent aux phénomènes qu'ils observent[19]. Cette perception dominante peut par la suite venir justifier l'emploi de certains moyens pour contrer les menaces pressenties ou l'adoption de politiques publiques ayant pour but de contrer ces risques.

Les différentes interprétations faites de menaces possibles sont particulièrement importantes à l'égard de l'Arctique car cette région est somme toute peu connue des Canadiens. Comme l'a souligné le politologue Graham White dans son allocution à l'Association canadienne de science politique en 2012, « plusieurs, peut-être la plupart, des perceptions des Canadiens à

[19] Michael Marks. The Prison as Metaphor – Re-Imagining International Relations, Peter Lang Publishing, 2004, p.17.

l'égard de l'Arctique tiennent davantage de la mythologie que d'une compréhension solide de cet endroit avec ses enjeux sociaux et politiques bien réels[20]. » La perception de l'Arctique retenue par les Canadiens va donc être modelée en partie par les analyses informées de décideurs politiques, d'experts travaillant sur l'Arctique ou d'habitants de cette région.

Historiquement, les perceptions dominantes de l'Arctique furent centrées non pas sur les menaces à la sécurité mais de menaces à la souveraineté canadienne. Les différentes disputes territoriales ont animé une grande partie du débat arctique au Canada, générant des craintes et des appréhensions quant à la crédibilité de la mainmise canadienne sur cette région. Le concept de souveraineté reste donc central à une compréhension complète du processus de construction des menaces arctiques. La littérature en politique étrangère et de sécurité canadienne et les études arctiques au Canada nous ont offert des pistes de réflexion intéressantes quant à la conceptualisation du concept de souveraineté, ce qui va nous permettre de complexifier ce concept au-delà de sa seule dimension juridico-légale de possession.

2. Menaces à la souveraineté : deux types distincts

Tout d'abord, il faut souligner que le concept de souveraineté en est un comportant de multiples significations. Pour un penseur comme Michel Foucault par exemple, nous devons nous référer à l'autorité souveraine pour le définir et le pouvoir souverain représente l'exercice d'un pouvoir qui dit non, qui refuse et qui impose; le souverain punit et agit selon des logiques de soustraction[21]. Pour une définition plus classique du terme, nous dirons, à l'instar de Mintz, Close et Croci, que la souveraineté est avant tout le droit donné à une institution de gouverner une population et un territoire sans interférence extérieure[22].

Le répertoire des menaces à la souveraineté canadienne se décline de multiples façons selon les analyses et les époques historiques, mais nous pouvons tracer deux catégories générales

[20] Graham White. « Go North, Young Scholar, Go North », Revue canadienne de science politique, volume 44, numéro 4, 2011, p.748.
[21] Mitchell Dean. Governmentality – Power and Rule in Modern Society. Sage Publications, 1999, p.19.
[22] Eric Mintz *et al*. Politics, Power and the Common Good, deuxième édition, Pearson-Prentice Hall, 2009, p.29.

de menaces à la souveraineté canadienne en politique étrangère canadienne : les menaces à la prise de décision souveraine et les menaces à l'intégrité territoriale.

a) La souveraineté en tant qu'autonomie décisionnelle

La première catégorie est de nature multiforme et a été influente dans la manière de conceptualiser les relations internationales du Canada. La souveraineté se définit ici comme le degré d'indépendance dont le gouvernement canadien jouit dans sa prise de décision. Ce débat a mis aux prises trois évaluations différentes du degré d'autonomie du gouvernement canadien. Par conséquent, les menaces à la souveraineté canadienne varieront selon la perspective défendue.

Ce débat portait sur la puissance et le statut international du Canada et était représenté par trois camps : ceux décrivant le Canada comme un satellite dépendant (des États-Unis), les auteurs présentant le pays comme puissance moyenne et le dernier groupe d'auteurs positionnant le Canada en tant que puissance principale/majeure. La première image, le satellite dépendant, provenait majoritairement de la discipline de l'économie politique et était menée par Stephen Clarkson. Dans cette perspective, le gouvernement canadien est représenté comme étant contraint dans sa prise de décision politique par le niveau élevé de dépendance économique envers le voisin américain; la dépendance économique vient donc générer la dépendance politique. En ce sens, le vocabulaire employé par cette approche empruntera plusieurs termes à l'école néo-marxiste de la dépendance, en cantonnant le Canada dans la périphérie ou la semi-périphérie. Concrètement, la perspective du satellite dépendant s'est penchée dans les années 1990 et 2000 sur des structures qui perpétuaient cette dépendance; l'Accord de libre échange de l'Amérique du Nord (ALÉNA) fut au centre de cet effort. L'ALÉNA fut qualifié de constitution supranationale qui vient contraindre et imposer des limites à l'action gouvernementale au Canada. L'accord a aussi eu pour conséquence de forcer le Canada à adopter des changements à ses lois et règles, changements qui, pour Stephen Clarkson, sont irréversibles[23]. Le point le plus problématique d'un haut niveau d'intégration avec les États-Unis réside aussi pour Clarkson et Mildenberger dans le

[23] Stephen Clarkson. « Global Governance and the Semi-peripheral State : The WTO and NAFTA as Canada's External Constitution », dans Griffin Cohen et Clarkson (dirs) Governing under Stress – Middle Powers and the Challenge of Globalization, Fernwood Publishing, 2004, p.154-156.

fait que l'intégration ne profite pas au Canada sur le plan politique. Le Canada et le Mexique contribuent en grande partie aux ressources matérielles, à la sécurité et à l'influence internationale des États-Unis. Toutefois, les États-Unis ne sont pas dépendants de ces deux pays, le gouvernement américain façonnant l'environnement politique nord-américain, évitant de possibles contraintes posées par le Canada et affaiblissant l'influence du partenaire canadien[24]. Cela amène Clarkson à enjoindre le gouvernement canadien à adopter une politique étrangère plus indépendante et autonome en regard de son voisin américain. La dépendance de l'économie canadienne face aux États-Unis est vue d'un mauvais œil car les intérêts nationaux canadiens sont compromis, ceux-ci étant à la traîne de la destinée américaine[25]. Cette approche fait partie d'un discours nationaliste économique, qui connut une grande popularité au Canada durant les années 1960, 1970 et 1980. Un vecteur important de ce mouvement fut de critiquer la part importante d'investissements directs étrangers (IDE) présents au Canada, surtout que ces IDE venaient dans une proportion écrasante d'un seul pays, soit les États-Unis.

La deuxième position dans ce débat partira aussi d'une base matérielle pour expliquer le comportement canadien sur la scène internationale et son autonomie décisionnelle. L'image du Canada en tant que puissance moyenne expliquera les comportements de l'État canadien et les moyens employés pour arriver à ces fins par le fait que le Canada est un État dans le milieu de la hiérarchie internationale. En tant que tel, le pays ne peut imposer ses préférences; il doit combiner ses forces avec d'autres, ce qui veut dire adopter des pratiques qui vont dans ce sens (diplomatie, maintien de la paix, médiation, créativité). Pour Nossal, trois pratiques diplomatiques sont au cœur de la définition d'une puissance moyenne : la recherche de compromis, le multilatéralisme et le fait d'être un bon citoyen du monde[26]. Le pays doit accepter les contraintes posées par des facteurs structurels et s'investir dans des rôles spécialisés afin d'avoir une politique étrangère efficace[27]. Ainsi, ces actions sous-

[24] Stephen Clarkson et Matto Mildenberger. Dependent America? How Canada and Mexico Construct U.S. Power, University of Toronto Press, 2011, p.247.
[25] Stephen Clarkson. « The Choice to Be Made », dans Bratt et Kukucha (dirs), Readings in Canadian Foreign Policy, Oxford University Press, 2007.
[26] Kim Richard Nossal. « « Middlepowerhood »and « Middlepowermanship » in Canadian Foreign Policy », dans Hynek et Bosold (dir.) Canada's Foreign and Security Policy – Soft and Hard Strategies of a Middle Power, *Oxford University Press*, 2010, p.20-34.
[27] Patrick Lennox. « The Illusion of Independence », dans Bow et Lennox (dirs) An Independent Foreign Policy

entendent que le pays doit mettre de l'eau dans son vin, faire des compromis. Pour reprendre John Holmes, « les succès initiaux du Canada en tant que puissance moyenne sont attribuables à notre habileté à produire des idées solides pour l'ensemble plutôt que simplement pour l'intérêt canadien. C'est la voix à prendre pour être écouté»[28]. Le Canada tentera ainsi de construire des régimes internationaux et un corpus de normes et de règles en droit international car l'intérêt national du Canada était que le système soit stable et prévisible pour éviter de favoriser l'arbitraire de la puissance (un jeu duquel le Canada puissance moyenne ne pourra pas sortir vainqueur); le multilatéralisme représentait une manière désirable d'organiser la politique internationale pour le Canada[29]. Pour Cooper, Higgott et Nossal, il faut mettre l'accent sur les comportements des puissances moyennes pour cibler leur originalité, leur spécificité. Partant de ce constat, la montée en importance de connaissances techniques et scientifiques afin de résoudre des enjeux environnementaux, économiques et de droits humains milite pour une étude plus approfondie des puissances moyennes et de leur influence[30]. Dans cette approche, le Canada est contraint par ses capacités matérielles mais il peut trouver des solutions pour se sortir des limites imposées par ces dernières. Il n'en est pas prisonnier et il va même créer des structures internationales; les moyens existent pour préserver la prise de décision souveraine canadienne. Cette position sera aussi analysée par plusieurs auteurs en tant que mythe partagé par la population canadienne ou comme idée qui a servi à guider l'action des preneurs de décision gouvernementaux au Canada[31]. Les pratiques associées au concept de puissance moyenne telles que le multilatéralisme recueillent un appui populaire important en raison des valeurs qui leur sont associées (engagement, inclusion, conciliation)[32]. L'ombre états-unienne n'est pas omniprésente en tant que contrainte à la souveraineté canadienne, comme dans la perspective précédente. Le haut niveau de distribution du pouvoir aux États-Unis et la quasi-

---

for Canada? Challenges and Choices for the Future, University of Toronto Press, 2008, p.41-60.

[28] John W. Holmes. « Most safely in the middle », *International Journal*, volume 39, numéro 2, 1984, p.366-388.

[29] John W. Holmes. Idem; Tom Keating. « Canada and the New Multilateralism », dans Bratt et Kukucha (dirs), Readings in Canadian Foreign Policy, Oxford University Press, 2007.

[30] Andrew Cooper, Richard Higgott et Kim Richard Nossal. Relocating Middle Powers – Australia and Canada in a Changing World, UBC Press, 1993, p.13-25.

[31] Adam Chapnick. « The Canadian middle power myth », *International Journal*, volume 55, numéro 2, 2000, p.188-206; Paul Gecelovsky. « Constructing a Middle Power : Ideas and Canadian Foreign Policy », *Canadian Foreign Policy*, volume 15, numéro 1, p.77-93.

[32] Tom Keating. « Multilateralism : Past imperfect, future conditional », Canadian Foreign Policy Journal, volume 16, numéro 2, 2010, p.9-10.

absence de représailles directes des États-Unis envers le Canada contribueraient au fait que la pression américaine sur le Canada est instable et changeante[33].

La troisième et dernière image présente le Canada comme puissance principale/majeure. Cette dimension fut davantage marginalisée mais elle connut ses défenseurs dans les années 1970 et 1980. James Eayrs par exemple postula que des changements structurels secouant le monde dans les années 1970 (déclin perçu de l'hégémonie américaine entre autres, formation du G7) avaient pour conséquence de donner un rôle plus important au Canada dans le monde[34]. La politique internationale du Canada est présentée dans cette vision soit sur la facette de son potentiel dans la hiérarchie mondiale, soit dans des analyses portant sur la facette matérielle (ressources naturelles, économie, niveau de technologie, éducation, géographie avantageuse entre autres) de la puissance. Ainsi pour Kirton et Dewitt, les capacités matérielles déterminent le comportement international d'un pays[35]. Dans cette perspective, sur une base purement matérielle, le Canada doit être considéré comme une puissance majeure dans le monde[36]. En tant que puissance principale, le Canada est dans le peloton de tête du système international et façonne les règles internationales : « ils jouent un rôle central dans l'établissement, la définition et le maintien de l'ordre international » tout en n'étant pas subordonné aux volontés d'un autre État[37]. L'autonomie souveraine du gouvernement canadien dans sa prise de décision politique est presque complète. Si elle ne l'est pas, son potentiel matériel devrait lui faire tendre à ce statut car le pays a les attributs physiques de puissance pour y parvenir… La présence d'institutions, comme l'Accord de libre échange nord-américain (ALÉNA), qui lient le Canada aux États-Unis n'est pas non plus de nature à restreindre indûment le pays. Pour Kirton, l'ALÉNA permet toujours aux États de poursuivre leurs préférences nationales et ne restreint pas outre mesure les actions

[33] Brian Bow. « Rethinking 'Retaliation' in Canada-U.S. Relations », dans Bow et Lennox (dir.) An Independent Foreign Policy for Canada? Challenges and Choices for the Future, University of Toronto Press, 2008, p.63-82.
[34] James Eayrs. « Middle Power to Foremost Power: Defining a New Place for Canada in the Hierarchy of World Power », *Perspectives Internationales*, mai-juin 1975.
[35] John Kirton et David Dewitt. Canada as Principal Power, *John Wiley and Sons*, 1983, p.5-14.
[36] Voir, à cet effet, Brian Tomlin et Peyton Lyon. Canada as an international actor, *Macmillan*, 1979, 209 pages.
[37] David Dewitt et John Kirton cités dans Kim Nossal, Stéphane Roussel et Stéphane Paquin. Politique internationale et défense au Canada et au Québec, Les Presses de l'Université de Montréal, 2007, p.128-129.

gouvernementales canadiennes[38]. L'institutionnalisation de la relation canado-américaine ne viendra donc pas affecter l'indépendance du Canada. Plus récemment, ce type d'analyse a été repris par certains analystes qui ont vu dans la crise économique de 2008, qui a touché durement l'économie américaine, un signe clair de la perte de puissance du géant américain. Pour John Kirton, cela a pour conséquence de promouvoir le Canada au rang de puissance principale, un Canada capable de renforcer et de restructurer l'ordre global[39]. Le pays n'est donc pas un État vulnérable et dépendant mais plutôt indépendant, proactif et dans le peloton de tête des nations. Partant de cette perspective, l'analyse se porte sur l'évaluation des intérêts nationaux du Canada et de la meilleure manière de les transposer en politiques.

Ce débat portant sur la puissance canadienne portait donc aussi sur la marge de manœuvre existant pour exercer ses pouvoirs. Toutefois, dans les trois cas, un déterminisme matériel est employé afin d'expliquer les comportements canadiens et/ou pour souligner vers quel idéal le pays devrait tendre. L'évaluation que l'on fait de la puissance matérielle expliquerait par la suite la nature des actions entreprises et la possibilité de se soustraire aux limites posées par des structures internationales ou nationales: coopération ou confrontation, créateur ou suiveur des normes internationales, unilatéralisme ou multilatéralisme. Le principal questionnement est de positionner le Canada dans la hiérarchie internationale en comparaison avec d'autres États, surtout le voisin américain. Le tout est fait en se concentrant sur un concept, le concept de puissance, ce qui s'avère réducteur pour bien comprendre le rôle que peut jouer le Canada sur la scène internationale ainsi que le processus qui mène à la formulation de la politique étrangère canadienne[40]. Ces trois conceptions ont aussi tendance à conceptualiser l'acteur canadien en tant qu'acteur unitaire, passant sous silence l'impact d'acteurs sous-étatiques dans la formulation de la politique étrangère mais aussi dans le développement d'actions sous-étatiques indépendantes du gouvernement canadien. Le biais matérialiste ainsi que le peu d'attention accordée aux facteurs internes qui pourraient déterminer la politique étrangère canadienne sont des faiblesses qui introduisent

[38] John Kirton. « Winning Together : The NAFTA Trade-Environment Record », dans Kirton et Maclaren (dir.) Linking Trade, Environment, and Social Cohesion – NAFTA experiences, global challenges, *Ashgate*, 2002, p.75.

[39] John Kirton. « Vulnerable America, Capable Canada: Convergent leadership for an interconnected world », Canadian Foreign Policy Journal, volume 18, numéro 1, 2012, p.133-134.

[40] Maureen Appel Molot. « Where Do We, Should We, or Can We Sit? A Review of Canadian Foreign Policy Literature », *Revue international d'études canadiennes*, volume 1, numéro 2, 1990, p.77-96.

de sérieux doutes sur la capacité de ces approches d'analyser un enjeu comme celui de la souveraineté et de la sécurité arctique. Nous illustrerons ces faiblesses dans la prochaine sous-section en étudiant une crise de souveraineté survenue au Canada, la crise du turbot de 1995.

b) La souveraineté en tant qu'intégrité territoriale

La deuxième catégorie traite de menaces liées à l'intégrité territoriale, c'est-à-dire d'acteurs étrangers (étatiques ou non) qui contestent les frontières canadiennes ou le contrôle du Canada sur un espace. Ces inquiétudes n'ont que peu retenu l'attention en politique étrangère canadienne, en raison du peu de menaces directes à l'espace souverain canadien. Les contentieux territoriaux en Arctique représentent la majeure partie des analyses portant sur ce type de menaces à la souveraineté canadienne. Comme nous le verrons un peu plus loin dans ce chapitre, ces disputes vont bien souvent culminer dans des périodes de crise de souveraineté où des incidents particuliers vont catapulter ces enjeux au devant de la scène nationale. Outre l'Arctique, bien peu de menaces territoriales vont constituer des crises de souveraineté menaçante. Certains différends frontaliers avec les États-Unis pourraient se qualifier dans cette catégorie, le litige portant sur la gestion des stocks de saumon sur la côte Pacifique représentant un exemple.

Par contre, un conflit a été analysé en détails et partage de nombreuses similarités avec les crises de souveraineté arctique : le litige du turbot qui a culminé en 1995 avec l'arrestation d'un navire de pêche espagnol au large de Terre-Neuve. Les événements de 1995 se sont déroulés dans une dynamique de crise qui ressemble à celle observée en Arctique, avec un moment de pré-crise, un incident qui prend vite le pas sur le cœur du différend et une période post-crise amenée par une résolution (partielle) du problème. De plus, comme nous le verrons dans les pages qui vont suivre, l'enjeu central de cette crise a trait à la définition d'un espace comme faisant partie du territoire souverain canadien. C'est pourquoi il s'avère pertinent de se pencher sur des analyses qui ont décortiqué ces événements et la réaction de différents acteurs canadiens (gouvernement, médias, opinion publique) lors de cette crise.

La crise du turbot qui a éclaté au printemps 1995 s'est déroulée dans un climat de réduction

des quotas de pêche de la part du Canada, en grande partie causé par des années de surpêche[41]. Le gouvernement canadien va décider de limiter les prises permises aux pêcheurs canadiens, de concert avec les politiques de conservation tentées par le forum multilatéral *Northwest Atlantic Fisheries Organization (NAFO).* Les quotas de la NAFO sont encore plus contraignants par contre sur les pêcheurs européens, spécialement espagnols et portugais qui se trouvent en grand nombre dans l'Atlantique nord aux abords des Grands Bancs de Terre-Neuve. Un contentieux va poindre à l'horizon à propos des stocks migrants de turbot aux extrémités des Grands Bancs de Terre-Neuve. Ces populations de turbot sont mobiles, passant ponctuellement en dedans des 200 milles de la côte canadienne (et donc selon le droit des mers, dans la zone économique exclusive du Canada) à des endroits au-delà des 200 milles donc en eaux internationales. Des bateaux espagnols et portugais vont défier les quotas de conservation décidés à la NAFO, ce qui va amener le Canada à prendre des actions unilatérales et à effectuer des changements à sa législation (arrêt permis en hautes mers) afin d'imposer les quotas et d'arrêter les pratiques illégales dont sont accusés ces pêcheurs espagnols et portugais (grosseur des mailles, quantités pêchées excessives entre autres).

Les frictions entre le gouvernement canadien et l'Union européenne, avec l'Espagne en tête, vont culminer le 9 mars lorsque les gardes-côtes canadiens accostent le bateau espagnol *Estai*, après une poursuite de près de 4 heures en eaux internationales. La capture de l'*Estai* va mener à une escalade verbale entre l'Union européenne et le Canada, les deux entités accusant l'autre partie de violer le droit international[42]. L'incident trouvera une résolution le 15 avril alors que l'Union européenne s'engage à établir des mécanismes de surveillance plus stricts de ses pêcheurs. En retour, le gouvernement canadien annonce un partage plus équilibré des quotas de turbot (entre pêcheurs canadiens et européens) ainsi que l'arrêt des procédures judiciaires envers l'équipage de l'*Estai*.

Ce cas est intéressant pour notre propos à plusieurs égards. Il s'agit clairement d'un cas de crise de souveraineté, somme toute récent, où le comportement canadien peut paraître

[41] Peter J Stoett. « Fishing for Norms: Foreign Policy and the Turbot Dispute of 1995 », dans Rosalind Irwin (dir) Ethics and Security in Canadian Foreign Policy, UBC Press, 2001, pp. 249-266.
[42] Donald Barry. « The Canada-European Union Turbot War », *International Journal*, volume 53, numéro 2, 1998, p.253-285.

surprenant car allant à l'encontre d'idées dominantes en politique étrangère et de sécurité canadiennes. Par exemple, pour reprendre l'analyse d'Andrew Cooper, la tradition multilatérale et de conciliation canadienne en affaires internationales est restée en arrière-plan[43], pour faire place à l'escalade, les actions unilatérales et l'imposition comme moyens choisis de gérer cet événement. La guerre de mots, menée du côté canadien par le ministre des Pêches Brian Tobin, se centrait surtout autour de l'interprétation à faire du droit international afin de juger de la légalité de l'action canadienne. Des ressources discursives liées à la sécurité environnementale ont été au centre du discours canadien, argumentant que l'unilatéralisme et l'imposition étaient nécessaires afin de faire respecter des politiques de conservation qui défendaient le principe de précaution face aux quotas maximaux permis[44]. Le fait que le droit international soit coutumier fait en sorte que l'interprétation et la construction discursive des raisons ayant justifié les actions du Canada ont été au centre du discours canadien. Ainsi, l'unilatéralisme ne devient pas une violation du droit international mais peut être interprété comme un moyen de donner des moyens, en d'autres mots, des muscles pour forcer l'application d'un régime international faible[45].

De plus, la défense en droit international tentée par le Canada se prête bien à une construction discursive liée à la souveraineté et aux menaces. En effet, la défense pour l'action canadienne se réclama du principe de nécessité. Dans les mots du bureau légal du ministère des Affaires étrangères : « un acte qui constituerait autrement une violation d'une obligation n'est pas fautif s'il a été fait dans un état de nécessité, où l'intérêt essentiel de l'État est menacé par un péril grave et imminent qui menace le gagne-pain de milliers de Canadiens et l'économie des provinces atlantiques[46] ». Les trois premières conditions pour évoquer ce principe de nécessité sont à elles seules difficiles à établir hors de tout doute raisonnable; à savoir qu'un intérêt essentiel de l'État soit en péril, que le péril soit grave et imminent et que l'action entreprise par l'État soit la seule pouvant préserver son intérêt essentiel[47]. Le degré

[43] Andrew Cooper. Canadian Foreign Policy – Old Habits and New Directions, Prentice Hall, 1997, p.142-143.
[44] Peter J Stoett. « Fishing for Norms: Foreign Policy and the Turbot Dispute of 1995 », dans Rosalind Irwin (dir) Ethics and Security in Canadian Foreign Policy, UBC Press, 2001, p. 258.
[45] Andrew Schaefer. « 1995 Canada-Spain Fishing Dispute (The Turbot War) », *Georgetown International Environmental Law Review*, volume 8, 1995-1996, p.449.
[46] Traduction libre. Dans Michael Keiver. « The Turbot War : Gunboat Diplomacy or Refinement of the Law of the Sea? », *Les cahiers de droit*, volume 37, numéro 2, 1996, p.564.
[47] Ibid, p.565.

d'imminence de la menace et la nature de ces menaces renvoient à la difficulté (ou carrément l'impossibilité) d'évaluer froidement la dangerosité des menaces et les possibilités d'instrumentalisation de ce recours. Surtout, il s'agit de voir que ce principe de nécessité en droit international est orienté vers l'extérieur afin de convaincre les autres nations du bien fondé de nos actions mais aussi vers l'interne au Canada, dans le but de légitimer une action unilatérale en utilisant les ressources discursives (normes mondiales, droit international) propres à une position internationaliste de puissance moyenne.

Ce cadrage en termes de sécurité environnementale comporte pour certains analystes un élément incontournable; la construction d'un Autre menaçant afin de convaincre à l'action. Ainsi, Peter Stoett va souligner « qu'il est difficile de galvaniser l'attention publique pour les misères du turbot (une espèce relativement peu attrayante) sans la présence de méchants Espagnols[48] ». En effet, de nombreuses causes auraient pu être mises de l'avant pour expliquer la rareté des ressources halieutiques (les pratiques passées de surpêche des pêcheurs canadiens par exemple), mais la surpêche faite par des pêcheurs étrangers avait pour avantage d'unir les Canadiens à la cause gouvernementale. De plus, la sécurité environnementale est ici combinée à un discours sur la souveraineté nationale où l'important est davantage de trouver des ennemis plutôt que de reconnaître la nécessaire interdépendance dans la gestion durable des ressources naturelles[49].

Cooper va qualifier ce procédé d'externalisation (*external deflection*), une pratique qui tente d'internationaliser un problème afin de rediriger l'attention loin des problèmes internes[50]. Pour qu'une telle manœuvre soit efficace, la construction de l'étranger en cause dans la crise cherche à antagoniser l'Autre et à utiliser des ressources discursives disponibles à cette fin. Ce cas est pertinent pour notre propos sur l'Arctique, car l'Autre espagnol n'est pas, à prime abord, une cible facile à diaboliser ou pour lequel des représentations de l'ennemi très fortes existaient déjà au Canada. Le ministre fédéral des pêches Brian Tobin a fait allusion à des normes civilisatrices pour caractériser l'Autre espagnol : « assez c'est assez quand on en vient

[48] Peter J Stoett. « Fishing for Norms: Foreign Policy and the Turbot Dispute of 1995 », dans Rosalind Irwin (dir) Ethics and Security in Canadian Foreign Policy, UBC Press, 2001, pp. 258.
[49] Andrew Cooper. Canadian Foreign Policy – Old Habits and New Directions, Prentice Hall, 1997, p.157.
[50] Ibid, p.153.

au pillage de stocks par des nations qui opèrent en dehors de toutes normes civilisées[51] ». Ce même Tobin cadrera les activités des pêcheurs espagnols près des Grands Bancs comme étant criminels au sens légal et moral[52].

Rapidement, les médias canadiens ont emboîté le pas à la rhétorique antagoniste du ministre Tobin pour contribuer à la construction de l'ennemi espagnol, soulignant que le règne du dictateur Franco n'était pas si lointain en Espagne. Soudainement, l'allié de l'OTAN faisait place à un pays fraîchement démocratisé, s'étant allié à l'Allemagne nazie aux premiers jours de Franco et avec un dossier passé douteux envers les droits humains[53]. L'image du pirate fut aussi tentée en réponse à un effort espagnol pour cadrer l'action canadienne en un acte de piraterie en hautes mers et à la création d'un *Wild West* des mers[54].

En ce sens, les représentations des menaces ont une importance centrale; l'aspect matériel ne peut nous aider à tout comprendre dans une telle situation. Comme nous venons de le voir avec la crise du turbot, les crises de souveraineté peuvent produire des images de la communauté canadienne qui vont à l'encontre de certaines idées dominantes. De plus, la construction de la menace externe est grandement dépendante de la manière dont le Canada et les communautés à protéger sont représentés et construits. Il faut noter sur ce point que les crises d'atteinte à la souveraineté font ressortir des constructions particulières du Canada (à l'aide de ce qui est identifié comme étant l'identité canadienne ou des comportements « canadiens ») et de la menace externe, avec l'accent mis sur certains événements historiques de son passé ou certains traits de ses comportements internationaux. Les mots ont un impact dans la façon de cadrer les problèmes et de limiter ce qui est présenté et perçu comme le champ des possibilités pour aborder ces enjeux. Les ressources discursives servent à justifier des actions et sont des outils politiques qui ont des effets bien tangibles. De plus, les trois images de la puissance canadienne présentées plus tôt dans ce chapitre ne peuvent expliquer ce cas; les approches de conciliation et de confrontation se combinent et évoluent selon les

[51] Peter J Stoett. « Fishing for Norms: Foreign Policy and the Turbot Dispute of 1995 », dans Rosalind Irwin (dir) Ethics and Security in Canadian Foreign Policy, UBC Press, 2001, p.254.
[52] Donald Barry. « The Canada-European Union Turbot War », *International Journal*, volume 53, numéro 2, 1998, p.262.
[53] Andrew Cooper. Canadian Foreign Policy – Old Habits and New Directions, Prentice Hall, 1997, p.148.
[54] Donald Barry. « The Canada-European Union Turbot War », *International Journal*, volume 53, numéro 2, 1998, p.272.

auditoires visés. Des approches théoriques misant sur une analyse discursive pourraient nous renseigner davantage sur cette facette étant donné que, comme nous l'avons vu avec le cas de la crise du turbot, l'interprétation des caractéristiques associées aux menaces compte pour beaucoup dans la justification des actions légitimes à entreprendre. Les menaces à la souveraineté sont aussi sujettes à une rhétorique dichotomique enflammée destinée à un auditoire national pour mobiliser les citoyens derrière la cause de la défense de la souveraineté. Des déterminants internes au Canada nous permettraient ainsi de comprendre une partie de la réalité qui échappe à la seule analyse matérielle axée sur une évaluation des limites posées par le contexte international.

c) Déterminants internes : bureaucratie, société civile et idées

Dans ce même ordre d'idées, des forces politiques canadiennes vont venir influencer le comportement international du Canada. Par exemple, James Eayrs va analyser dans les années 1960 le rôle de la bureaucratie, du système parlementaire et du Premier ministre dans l'élaboration et la conduite de la politique étrangère canadienne[55]. Les relations entre la classe politique et l'institution militaire feront aussi l'objet de travaux, ciblant tantôt sur les tensions entre politique et militaire[56], tantôt sur les différentes cultures organisationnelles et la compétition interministérielle au sein du gouvernement fédéral canadien[57]. Les relations au sein du Cabinet ainsi que les différents styles de gestion et manières de voir le monde du Premier ministre sont des facteurs récents qui furent analysés pour expliquer la politique internationale du Canada[58].

D'autres variables internes au Canada seront étudiées. L'influence de la société civile sera le point focal de plusieurs études, en transportant l'analyse sur des idées dominantes ou des

---

[55] James Eayrs. The Art of the Possible : Government and Foreign Policy in Canada, University of Toronto Press, 1961, 232 pages; Kim Richard Nossal. « Allison through the (Ottawa) Looking Glass : bureaucratic politics and foreign policy in a parliamentary system », *Canadian Public Administration*, volume 22, numéro 4, 1979, p.610-626.

[56] Douglas Bland. « Tout ce qu'un militaire doit savoir sur l'élaboration de la politique de défense au Canada », dans Roussel (dir) Culture stratégique et politique de défense – L'expérience canadienne, Athéna éditions, 2007, p.129-142.

[57] David Dewitt. « Défense nationale contre Affaires étrangères – Le choc des cultures dans la politique de sécurité internationale du Canada? », dans Roussel (dir) Culture stratégique et politique de défense – L'expérience canadienne, Athéna éditions, 2007, p.143-157.

[58] John Kirton. Canadian Foreign Policy in a Changing World, Thomson Nelson, 2007, p.203-213.

mythes présents dans l'opinion publique, dans la culture politique ou repris par des groupes sociaux. L'étude des groupes identitaires composant la société canadienne fut un filon particulièrement foisonnant, surtout autour de la dualité francophone/anglophone ainsi que les groupes ethniques issus de l'immigration après les années 1960[59]. Dans cette perspective, la décision gouvernementale est un reflet de la lutte de groupes sociaux au niveau national qui tente d'imposer leurs préférences. La politique internationale canadienne est donc influencée par la politique au niveau national. Denis Stairs va ainsi avancer que des pratiques et des principes utilisés en politique nationale peuvent aussi être retrouvés dans les comportements internationaux du gouvernement canadien[60]. Adam Chapnick abondera dans le même sens, soulignant que les Canadiens ont toujours fait des choix conservateurs lorsque des intérêts nationaux étaient en jeu. Cette réalité s'inscrit dans des valeurs conservatrices au centre du projet politique canadien (paix, ordre et bon gouvernement), bien que la rhétorique officielle favorise des idéaux libéraux de justice fondamentale[61].

Dans cette même veine, l'étude des idées en politique internationale a tenté de détailler l'évolution et l'adoption de certaines manières de concevoir l'action canadienne dans le monde. Ainsi, pour Paul Gecelovsky, les idées ne déterminent pas directement le contenu de la politique étrangère canadienne, mais sont un facteur important qui explique la politique étrangère, car celles-ci contraignent l'action et encouragent certains choix[62]. Nossal, Roussel et Paquin abondent dans le même sens quand ils spécifient que « ce systèmes de pensée agissent comme des contraintes sur les dirigeants, en fixant les paramètres de leurs décisions et en réduisant l'éventail des options possibles[63]. » Deux agendas de recherche ont suivi pour ces approches : l'établissement d'une typologie d'idées dominantes et l'étude du passage d'une idée dominante à une autre.

---

[59] Kim Nossal, Stéphane Roussel et Stéphane Paquin. Politique internationale et défense au Canada et au Québec, Presses de l'Université de Montréal, 2007, p.176-184.

[60] Denis Stairs. « The Political Culture of Canadian Foreign Policy », *Revue canadienne de science politique*, volume 15, numéro 4, 1982, p.667-690.

[61] Adam Chapnick. « Peace, order and good government – The "conservative" tradition in Canadian foreign policy », *International Journal*, volume 60, numéro 3, p.635-650.

[62] Paul Gecelovsky. « Constructing a middle power: Ideas and Canadian foreign policy », *Canadian Foreign Policy Journal*, volume 15, numéro 1, 2009, p.80.

[63] Kim Richard Nossal, Stéphane Roussel et Stéphane Paquin. Politique internationale et défense au Canada et au Québec, Les Presses de l'Université de Montréal, 2007, p.278.

Plusieurs chercheurs ont travaillé à proposer des définitions opérationnelles pour définir les idées qui ont guidé la politique étrangère canadienne. Ainsi, pour Nossal, Roussel et Paquin, les idées dominantes représentent comment « les Canadiens perçoivent les relations qu'entretient leur pays avec le reste du monde[64]. » À ce sujet, leur typologie est instructive en ce qu'elle présente l'évolution chronologique des idées dominantes depuis 1867, de l'impérialisme à l'isolationnisme puis plus récemment l'internationalisme et le continentalisme[65]. Les dernières décennies ont vu un grand activisme se manifester en lien avec les deux dernières idées, soit l'internationalisme et le continentalisme.

Ce dernier concept a été imaginé de deux façons différentes, mettant cette idée en opposition à des concepts différents. Dans le premier cas, le Canada et les États-Unis sont définis comme des nations américaines, partageant des affinités intellectuelles et culturelles distinctes[66]. Cette conceptualisation a surtout été développée en politique canadienne et a consisté en une comparaison entre la culture politique canadienne et la culture politique américaine ainsi qu'une étude de l'influence de l'une sur l'autre. Sur cet aspect, reste à savoir si le Canada garde une identité nationale propre et s'il y a différence de valeurs entre les deux collectivités. L'idée continentaliste est sur ce point contrastée avec l'idée nationaliste, où le maintien du caractère distinct de la communauté politique canadienne est considéré central[67].

D'un autre côté, le continentalisme fut aussi conceptualisé en politique étrangère canadienne, celui-ci étant défini comme un constat dans lequel la relation avec les États-Unis est considérée en tant que relation extérieure la plus importante pour le Canada. La proximité culturelle et intellectuelle doublée d'une relation commerciale et d'une intégration politique et militaire privilégiées militent en ce sens pour les tenants de cette idée[68]. Justin Massie a lié cette idée à une identité culturelle régionale en particulier au Canada, celle de l'Alberta, où cette sous-culture considère le Canada comme une nation américaine. Pour cette idée, la

[64] Kim Richard Nossal, Stéphane Roussel et Stéphane Paquin. *Op. Cit.*, p.230.
[65] Kim Richard Nossal, Stéphane Roussel et Stéphane Paquin. *Op. Cit.*, p.227-278.
[66] Allan Smith. Le Canada : une nation américaine – Réflexions sur le continentalisme, l'identité et la mentalité canadienne, *Les Presses de l'Université Laval*, 2005, p.3-8.
[67] Gilbert Gagné. « The Canada-US border and culture: How to ensure Canadian cultural sovereignty », *Canadian Foreign Policy Journal*, volume 9, numéro 2, p.159-170.
[68] Kim Richard Nossal, Stéphane Roussel et Stéphane Paquin. *Op. Cit.*, p.274.

politique étrangère canadienne « doit s'efforcer d'ajuster ses positions internationales pour concorder avec les États-Unis, même au dépens du multilatéralisme[69]. » En politique étrangère canadienne, le continentalisme est toutefois surtout contrasté avec l'internationalisme. Les deux idées offrent ainsi deux ensembles de solutions et de politiques distincts pour baser la prise de décision des décideurs en politique étrangère canadienne. En fait, les deux concepts viennent offrir des évaluations différentes de l'importance de la relation canado-américaine pour le Canada.

Dans une moindre mesure, le continentalisme fait aussi face au nationalisme en politique étrangère. L'idée nationaliste est toutefois présentée comme marginale en comparaison à la force que possède l'idée continentaliste. Pour Balthazar, le nationalisme canadien est ainsi une idée qui fait l'affaire d'une certaine élite au Canada, mais elle n'a pas la force pour remettre en question le continentalisme. Le nationalisme est donc répertorié (bien que peu ou pas défini de manière théorique), mais cette idée ne peut aller que jusqu'à un certain point, car elle ne pourrait entrer en collision frontale avec le continentalisme[70]. La même chose peut être dite de l'atlantisme chez David Haglund où l'importance de la communauté atlantiste au Canada est davantage perçue comme une construction de l'esprit que comme une réalité tangible. Elle sert à rassurer les Canadiens que l'intégration continentale n'est pas la principale voie préconisée même si la réalité matérielle nous amène à tirer des conclusions opposées[71].

Si la définition du continentalisme est peu sujette à contestation, la définition du terme internationalisme pose davantage problème. À la base, l'internationalisme réfère à une attitude active face aux affaires internationales et une volonté de s'impliquer dans le monde, contrairement à l'isolationnisme qui appuie un repli sur soi[72]. Cette définition n'offre pas une grande richesse conceptuelle, ne représentant qu'un extrême du continuum actif/passif. Plusieurs auteurs vont étoffer cette définition en greffant différents adjectifs devant le

[69] Justin Massie. « Regional strategic subcultures: Canadians and the use of force in Afghanistan and Iraq », *Canadian Foreign Policy Journal*, volume 14, numéro 2, 2008, p.31.
[70] Louis Balthazar. « Les relations canado-américaines : Nationalisme et continentalisme », *Études internationales*, volume 14, numéro 1, 1983, p.23-37.
[71] David Haglund. « North Atlantic triangle revisited: (geo)political metaphor and the logic of Canadian foreign policy », *American Review of Canadian Studies*, volume 29, numéro 2, 1999, p.211-235.
[72] Kim Richard Nossal, Stéphane Roussel et Stéphane Paquin. *Op. Cit.*, p.254.

vocable « internationalisme » pour catégoriser différents types d'activisme international. Pour Munton, ces variantes diffèrent au niveau de la manière avec laquelle les dépenses et les ressources sont investies ainsi que la nature des intérêts communs qui sont visés[73]. Il a ainsi perçu un internationalisme économique, libéral et conservateur pour n'en nommer que quelques-uns. Ainsi, un internationalisme conservateur voit d'un meilleur œil l'usage de la force, l'acquisition de puissance militaire et le commerce international tandis qu'un internationalisme libéral rejette l'utilisation unilatérale de la force et ne considère pas le commerce international comme un possible outil pour stimuler la croissance économique[74]. D'autres ont qualifié d'internationalisme sélectif la politique étrangère canadienne de l'après guerre froide, caractérisé par les coupures budgétaires aux ministères fédéraux. Cela a eu pour conséquence que le Canada ait eu à choisir les enjeux sur lesquels il va être actif sur la base de critères économiques [75] . Hector Mackenzie, pour sa part, postule que l'internationalisme nationaliste a été à l'origine d'un repli sur soi dans l'entre deux guerres pour ensuite militer pour une plus grande intervention du pays dans le monde[76].

La typologie de Munton et Keating a une grande importance afin de complexifier ce concept, car l'idée internationaliste est tributaire du contexte temporel spécifique qui a vu son émergence. En effet, ce concept est bien souvent associé aux pratiques précises utilisées dans l'après Deuxième guerre mondiale, qui fut désigné par certains comme l'âge d'or de la politique internationaliste canadienne. Des symboles forts de l'héritage pearsonien comme le maintien de la paix et l'aide au développement sont typiquement associés à cette idée[77]. En ce sens, le concept d'internationalisme est souvent lié à son versant libéral, ce qui en fait une idée importante à déconstruire, surtout étant donné le potentiel de récupération de cette idée à des fins politiques[78].

---

[73] Don Munton. « Whither Internationalism », *International Journal*, volume 58, numéro 1, 2002-2003, p.161.
[74] Don Munton et Tom Keating. « Internationalism and the Canadian Public », *Revue canadienne de science politique*, volume 34, numéro 3, 2001, p.539-540.
[75] Jean-François Rioux et Robin Hay. « Canadian foreign policy – From internationalism to isolationism? », *International Journal*, volume 54, 1998-1999, p.57-75.
[76] Hector Mackenzie. « Canada's Nationalist Internationalism : From the League of Nations to the United Nations », dans Hillmer et Chapnick (dir.) Canadas of the Mind – The Making and Unmaking of Canadian Nationalism in the Twentieth Century, *McGill-Queen's University Press*, p.89-109.
[77] Alain Noël, Jean-Philippe Thérien et Sébastien Dallaire. « Les Canadiens et l'aide au développement : un internationalisme à deux vitesses», dans Audet, Desrosiers et Roussel (dir) L'aide canadienne au développement, Les Presses de l'Université de Montréal, 2008, p.142.
[78] Voir à cet effet Nik Hynek. « How « Soft » Is Canada's Soft Power in the Field of Human Security? », dans

Par contre, certaines idées ne sont pas prises en compte autant chez Munton et Keating que chez Nossal, Roussel et Paquin parce qu'elles n'ont jamais atteintes le statut d'idée dominante. Par exemple, l'idée du nationalisme canadien n'est pas relevée dans ces deux cas bien que, comme nous l'avons vu avec l'image du Canada en tant que satellite dépendent chez Stephen Clarkson et l'étude du continentalisme, ce discours recueillit un appui certain au pays. Cranford Pratt fut une des seuls à relever l'idée nationaliste dans un article renommé publié en 1983[79]. Nous reviendrons sur cette idée dans la prochaine section portant sur les études arctiques, car il s'agit d'une idée qui a une grande pertinence pour notre étude de cas.

Le deuxième axe de recherche sur les idées en politique étrangère canadienne se situe sur la transition entre les idées qui animent la société et le gouvernement canadiens. Comme le souligne Nossal, Roussel et Paquin, « la transition d'une idée dominante à une autre ne se fait pas d'une façon nette et précise[80]. » Il est bien rare aussi qu'il y ait un consensus dans l'ensemble de la société et du gouvernement canadiens sur une idée; l'existence de zones de tension est incontournable. Comme le souligne Nossal dans son analyse de la culture stratégique canadienne depuis 1945, deux idées peuvent se concurrencer et recueillir des appuis dans la société canadienne; les idées d'internationalisme et de continentalisme sont les deux grands courant idéationnels ayant cours présentement[81]. Lorsqu'il y avait consensus apparent sur une idée, comme l'internationalisme, les chercheurs ont d'une part cherché à complexifier le concept pour pouvoir remarquer des divergences d'opinion. Munton et Keating ainsi que Noël, Thérien et Dallaire l'ont effectué en comparant l'appui pour les concepts d'internationalisme libéral et d'internationalisme conservateur[82]. D'autre part, une autre possibilité fut de déconstruire ce consensus afin de pouvoir dégager des divergences

---

Hynek et Bosold (dir.) Canada's Foreign and Security Policy – Soft and Hard Strategies of a Middle Power, *Oxford University Press*, 2010, p.61-80.

[79] Voir Cranford Pratt. « Dominant class theory and the Canadian foreign policy: the case of the counter-consensus », *International Journal*, volume 39, 1983-1984, p.102-103.

[80] Kim Richard Nossal, Stéphane Roussel et Stéphane Paquin. *Op. Cit.*, p.278.

[81] Kim Richard Nossal. « La défense du « royaume » : la culture stratégique du Canada revue et corrigée », dans Roussel (dir) Culture stratégique et politique de défense – L'expérience canadienne, 2007, p.97-112.

[82] Alain Noël, Jean-Philippe Thérien et Sébastien Dallaire. « Divided Over Internationalism : The Canadian Public and Development Assistance », *Analyse de Politiques*, volume 30, numéro 1, 2004, p.29-46; Don Munton et Tom Keating. « Internationalism and the Canadian Public », *Revue canadienne de science politique*, volume 34, numéro 3, 2001, p.517-549.

basées sur certains facteurs sociétaux. Par exemple, Justin Massie a analysé la conception du monde de certaines cultures politiques sous-nationales, comme le pacifisme québécois, la vision anglo-saxonne ou le continentalisme albertain.

De même, il y a aussi inadéquation à certains moments entre les idées appuyées par une société et celles défendues par le gouvernement canadien. Dans les mots de Nossal, Roussel et Paquin, « les idées dominantes dans la société et celles qui prévalent au sein de l'appareil d'État ne coïncident pas nécessairement. (…) Il arrive que le gouvernement devance l'opinion publique. (…) En d'autres temps, les dirigeants peuvent traîner de l'arrière[83]. » Toutefois, malgré cette observation, plusieurs auteurs ont décidé d'étudier soit l'une ou l'autre de ces dimensions.

Du côté de l'angle sociétal, plusieurs vont utiliser des sondages d'opinion afin de mesurer l'appui de l'opinion publique canadienne sur des questions internationales[84]. Don Munton et Tom Keating adopteront cette méthodologie afin d'estimer l'appui du public canadien pour différentes significations données au concept d'internationalisme[85]. Les sondages d'opinion peuvent tracer un portrait général de l'appui populaire envers certaines idées générales, bien qu'ils comportent certaines limites, compte tenu de leur instantanéité et du choix des questions posées.

D'un autre côté, un grand nombre d'études analysera comment des idées sont transposés dans des politiques gouvernementales. Claire Turenne-Sjolander produira une telle analyse en expliquant la transition d'un internationalisme conservateur vers un internationalisme libéral dans la conception de la mission canadienne en Afghanistan[86]. Ce type d'enquête peut

---

[83] Kim Richard Nossal, Stéphane Roussel et Stéphane Paquin. *Op. Cit.*, p.279.

[84] Voir par exemple Alain Noël, Jean-Philippe Thérien et Sébastien Dallaire. « Divided Over Internationalism : The Canadian Public and Development Assistance », *Analyse de Politiques*, volume 30, numéro 1, 2004, p.29-46; Evan Potter. « Le Canada et le monde : continuité et évolution de l'opinion publique au sujet de l'aide, de la sécurité et du commerce international, 1993-2002 », *Études internationales*, volume 33, numéro 4, 2002, p.697-722.

[85] Don Munton et Tom Keating. « Internationalism and the Canadian Public », *Revue canadienne de science politique*, volume 34, numéro 3, 2001, p.517-549.

[86] Claire Turenne-Sjolander. « A Funny Thing happened on the Road to Kandahar: The Competing Faces of Canadian Internationalism », *Canadian Foreign Policy Journal*, volume 15, numéro 2, p.78-98.

aller jusqu'à l'étude des pratiques ancrées dans la vie bureaucratique routinière[87]. L'analyse de la rhétorique gouvernementale a aussi été effectuée, tentant de percevoir le lien qui unit appui populaire et actions gouvernementales. Ces symboles puissants ont été utilisés par les décideurs canadiens pour légitimer des actions, puisque ces symboles ont un appui large dans la société canadienne et jouissent d'un préjugé favorable. Pour Roussel, par exemple, l'internationalisme a été instrumentalisé par les hauts décideurs gouvernementaux au Canada pour créer une certaine identité canadienne qui se démarquerait des États-Unis[88]. Cela vient complexifier l'étude de la transition d'une idée à l'autre, car une idée peut être populaire et recueillir un appui large auprès de la population canadienne en plus d'être visible dans la rhétorique gouvernementale. Toutefois, un discours peut être persistant dans l'appareil gouvernemental tout en ne reflétant plus ses pratiques. Pour Turenne-Sjolander et Black, le discours de l'internationalisme représente un tel exemple qui a pour résultat de générer un consensus large auprès de la population canadienne malgré l'inadéquation entre discours et pratique au sein du gouvernement canadien[89].

Cela sera aussi le cas chez Justin Massie et Charles Létourneau avec le symbole du maintien de la paix[90] ou chez Stéphane Roussel et Justin Massie avec les mythes du Canada comme un royaume paisible, un champion du maintien de la paix et un médiateur[91]. Le terme de mythes sera employé par plusieurs chercheurs, certains voulant souligner une divergence entre la rhétorique exprimée dans la politique étrangère canadienne et les actions posées ou les capacités matérielles détenues. Ce sera le cas du mythe de la puissance moyenne chez Adam Chapnick, où la rhétorique de puissance moyenne ne correspond pas à la réalité des politiques internationales du Canada. Toutefois, le concept de mythe peut être défini différemment. Ainsi, Massie et Roussel préféreront voir les mythes dans la politique

[87] Voir à cet effet Bruno Charbonneau et Wayne Cox. « Global Order, US Hegemony and Military Integration: The Canadian-American Defense Relationship », *International Political Sociology*, numéro 2, 2008, p.305-321.

[88] Stéphane Roussel. « L'État postmoderne par excellence? Internationalisme et promotion de l'identité internationale au Canada », *Études internationales*, volume 35, numéro 1, 2004, p.149-170.

[89] Claire Turenne-Sjolander et David Black. « Multilateralism Re-constituted and the Discourse of Canadian Foreign Policy », *Studies in Political Economy*, volume 49, 1996, p.8; 14.

[90] Charles Létourneau et Justin Massie. « Un symbole à bout de souffle? Le maintien de la paix dans la culture stratégique canadienne », *Études internationales*, volume 37, numéro 4, 2006, p.547-573.

[91] Justin Massie et Stéphane Roussel. « Au service de l'unité : le rôle des mythes en politique étrangère canadienne », *Politique étrangère canadienne*, volume 14, numéro 2, p.67-93.

internationale du Canada comme des récits communs qui ont pour fonction d'unir les membres d'une collectivité. Ils sont donc un « élément fondamental de la composition idéelle et émotive d'une communauté politique[92]. » Ces mythes seront renforcés s'ils sont jugés socialement légitimes et qu'ils prennent en compte « les préoccupations des membres de la communauté politique », c'est-à-dire pour nous, les Canadiens[93]. Le test de la véracité de ces idées partagées dans la communauté politique canadienne étant jugé peu pertinent, l'accent est mis sur les effets qu'ont ces significations partagées sur la prise de décision et les actions gouvernementales dans la politique internationale du Canada.

D'autres chercheurs partageront cet angle de questionnement. Certaines approches se sont penchées sur l'emploi des ressources discursives et leur rôle dans la formation de l'identité, afin de combler des lacunes laissées par une analyse matérielle de la politique internationale du Canada. Pour les analystes provenant d'approches discursives, les discours étudiés ne sont plus ceux des seules institutions, mais aussi d'acteurs sociaux pris dans un contexte social plus large. Ainsi, pour Marshall Beier, il faut prendre au sérieux la diplomatie internationale autochtone dans notre analyse de la politique étrangère canadienne afin de ne pas être enfermé dans un carcan stato-centré[94], ces acteurs étant actifs au niveau international et servant soit à légitimer des actions de l'État canadien, soit à proposer des conceptualisations alternatives de certaines enjeux (les rapports entre l'humain et son environnement étant l'exemple le plus pertinent). La politique internationale du Canada a donc des incarnations multiples; le gouvernement fédéral n'a pas le monopole absolu pour représenter les Canadiens sur toutes les plates-formes internationales. La conception de la sécurité internationale à l'intérieur du Canada est aussi un objet de contestation au sein de la population canadienne. Ann Denholm Crosby illustra ce point en présentant la vision de sécurité humaine détaillée par l'organisation canadienne *Voice of Women* à partir des années 1960. Bien avant qu'une partie de cette approche soit reprise dans des politiques gouvernementales dans les années 1990, l'organisation défendait l'idée que l'utilisation de moyens militaires générait de l'insécurité et que la conciliation et l'accommodation devraient

[92] Justin Massie et Stéphane Roussel. *Ibid*, p.67.
[93] Justin Massie et Stéphane Roussel. *Ibid*, p.71-72.
[94] Marshall Beier. « At Home on Native Land - Canada and the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples », dans Beier et Wylie (dir) Canadian Foreign Policy in Critical Perspective, 2010, Oxford University Press, p.186.

primer dans la conduite de la politique étrangère canadienne[95]. Si une certaine version de la sécurité est transposée dans des politiques gouvernementales, il ne s'agit pas de la seule existant dans la population canadienne.

Sur un autre volet, les questionnements sont davantage sur la performativité de certains discours et pratiques pour participer à la construction de certaines idées et représentations spécifiques sur ce qui est considéré comme étranger, dangereux, menaçant, etc. Cette focalisation sur la dimension discursive se matérialise chez Sandra Whitworth dans la description de récits (*narratives*) dominants construisant un certain « Nous » canadien lié au maintien de la paix et à l'identité internationale du Canada. La conséquence de construire un Nous sur certaines prémisses est que l'Autre est aussi décrit, ceux-ci allant bien souvent à l'encontre de ces récits ou ne cadrant pas avec cette description représentant le Nous. L'autre conséquence potentielle est que cette construction identitaire peut être utilisée pour définir des menaces possibles contre cette identité. Par exemple, Kyle Grayson traitera de formations discursives et du pouvoir de certaines représentations dominantes sur le commerce des drogues illicites et l'identité canadienne lorsqu'il énonce que « la compréhension hégémonique a construit les drogues illicites en tant que menaces au mode de vie canadien et aux valeurs qui sont constitutives de ce mode de vie[96]. » Partant de cette posture théorique, les menaces sécuritaires peuvent être construites mais aussi déconstruites, ce qui vient minimiser l'importance du facteur matériel dans la désignation ou non d'un acteur ou sujet en tant que menace. Des inquiétudes peuvent être présentées comme représentant de grands risques bien que ces dangers existaient déjà avant.

La dichotomie interne/externe est un des points les plus contestés par des perspectives critiques en ce domaine. La critique féministe sera particulière en ce sens, car elle est une des rares à venir contester cette posture théorique imbriquée dans la majorité des études en politique étrangère canadienne. Heather Smith viendra ainsi militer pour une

[95] Ann Denholm Crosby. « Myths of Canada's Human Security Pursuits: Tales of Tool Boxes, Toy Chests and Tickle Trunks », dans Turenne Sjolander, Stienstra et Smith (dirs) Feminist perspectives on Canadian Foreign Policy, Oxford University Press, 2003, p.90-94.

[96] Sandra Whitworth. Men, Militarism and UN Peacekeeping – A Gendered Analysis, 2004, Lynne Rienner Publishers, p.26; Kyle Grayson. Chasing Dragons - Security, Identity, and Illicit Drugs in Canada, University of Toronto Press, 2008, p.246.

reconceptualisation des niveaux d'analyse pertinents en politique étrangère canadienne pour lier le personnel et l'international, car les lignes de contestation sont partout et qu'il faut aussi cibler les pratiques présentes dans la vie de tous les jours[97]. Sur ce point et comme nous le verrons plus loin, les Inuits reprendront à maintes et maintes reprises l'esprit de cette idée dans leurs discours.

Ainsi, en ciblant sur les discours et les pratiques, nous pouvons reconnaitre que la politique étrangère canadienne opère à rendre des choses et des sujets comme étant étrangers et à mettre l'accent sur la distinction entre le Canada et le monde extérieur. Il s'agit donc d'un discours performatif pour construire une frontière entre le national et l'international, avec un ensemble de pratiques et de discours associés à ce discours central. Pour reprendre l'idée formulée par Samantha Arnold, la politique étrangère contribue en très grande partie à créer la sphère de ce que nous considérons comme relevant de l'extérieur (donc de la définition du terme « étrangère » dans la notion de politique étrangère) et de la politique intérieure (ne relevant supposément pas directement de la politique étrangère)[98]. Ces discours et pratiques fournissent donc une prescription sur ce qui est du ressort de la politique étrangère canadienne et ce qui ne l'est pas.

L'influence de la société civile sur les politiques de sécurité est considérable; la politique arctique canadienne ne sera pas uniquement influencée par les contraintes de structures externes. La présence de mythes et de récits communs forts à l'égard de l'Arctique au Canada rend l'analyse de facteurs internes incontournables (nous irons plus en détails sur ce point dans la prochaine section). Il importe aussi de voir si les mythes ou récits communs portant sur l'Arctique, qui ont été employés à maintes reprises par les décideurs politiques canadiens, rejoignent les préoccupations ou attentes de certains groupes de la société civile canadienne. Un grand appui populaire dans la société civile donné à certains récits pourrait s'avérer des ressources discursives puissantes afin de légitimer des décisions et des orientations politiques. Le grand dynamisme politique de groupes inuits sur la scène

[97] Heather Smith. « Disrupting Internationalism and Finding the Others », dans Turenne-Sjolander, Smith et Stienstra (dir.) Feminist Perspectives on Canadian Foreign Policy, Oxford University Press, 2003, p.36-37.
[98] Samantha Arnold. « Home and Away – Public Diplomacy and the Canadian Self », dans Beier et Wylie (dir.) Canadian Foreign Policy in Critical Perspective, 2010, Oxford University Press, p.16.

nationale canadienne et internationale nous permet aussi de comparer si ces mythes sont partagés de manière égale par différents groupes sociaux au pays. Une attention particulière sur les déterminants internes nous permettent de sortir d'une étude stato-centrée pour prendre en considération des acteurs de la société civile qui contestent ou appuient des politiques gouvernementales, en plus de suggérer dans certains cas des alternatives aux manières traditionnelles de conceptualiser les enjeux sécuritaires arctiques. L'étude des idées dominantes en politique étrangère, entreprise entre autres par Nossal et Roussel, nous semble particulièrement pertinente. Les tensions entre un imaginaire continentaliste et un autre internationaliste recoupent des lignes de débat que nous pouvons entrevoir dans la région arctique (entre partisans d'un discours alarmiste et tenants d'un constat plus rassurant quant à l'environnement sécuritaire arctique). Comme nous le verrons dans la prochaine section, il faudra ajouter à ces deux idées dominantes une troisième (occultée en grande partie dans la recherche sur les idées dominantes) dans le cas de l'Arctique, qui s'avère un vecteur identitaire puissant : le nationalisme.

3. Études arctiques au Canada : la souveraineté comme question centrale

Le champ des études arctiques au Canada va se développer au fil des années sur une base multidisciplinaire. Sur sa facette politique, un enjeu va transcender tous les autres : celui de la souveraineté des États sur la région arctique. Cette sous-discipline étudiera en profondeur les menaces à la sécurité et à la souveraineté canadiennes en Arctique. Un type de travaux s'est intéressé à la description des menaces à la souveraineté et à la sécurité arctiques du Canada tandis qu'un deuxième type s'est attardé à étudier les causes politiques et sociales de l'émergence de ces menaces dans l'imaginaire sécuritaire canadien.

Sur cette première dimension, davantage descriptive, la souveraineté canadienne en Arctique a été tout d'abord majoritairement étudiée sous sa facette juridico-légale en droit international. Les écrits de Donat Pharand représentent un bon exemple de cette perspective légale. Le statut légal en droit international du Passage du Nord-Ouest, suite aux passages des navires américains *Manhattan* en 1970 et *Polar Sea* en 1985, et la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM, en 1982) seront des sujets

abondamment traités dans cette perspective, surtout durant les années 1970 et 1980[99]. Ce type d'analyse répondra à un étonnement dans la population canadienne face aux défis de souveraineté, car la majorité de la population croyait que la souveraineté canadienne en Arctique était solide et ancrée dans des principes incontestés. Le débat central consistait dans l'étude de la validité et de la solidité en droit international des revendications canadiennes en plus de soupeser ces revendications face à de nouveaux développements survenus dans la codification du droit international. La pertinence de l'utilisation historique de l'Arctique par les Inuits, le transfert de ces territoires de la Grande-Bretagne au Canada à la fin du 19ième siècle et la théorie des secteurs[100] seront ainsi étudiés[101]. L'analyse n'est pas tant formulée en tant qu'analyse stratégique ou d'évolution des rapports de force, mais plutôt dans une évaluation du dossier canadien à l'égard de sa souveraineté arctique et de certaines coutumes en droit international. Les arguments défendus par des pays qui défient les revendications canadiennes sont aussi décrits et leurs validités évaluées. De plus, des recommandations sont formulées et dirigées vers les décideurs canadiens afin de leur donner des suggestions avec comme objectif principal de solidifier le dossier canadien dans les litiges territoriaux arctiques.

Une partie de la littérature se penchera sur la souveraineté canadienne sur les îles de l'archipel arctique mais l'écrasante majorité focalisera sur le statut du Passage du Nord-Ouest. Sur ce dernier enjeu, les spécialistes ont tenté d'éclaircir les revendications canadiennes statuant que le Passage fait partie des eaux intérieures canadiennes (donc juridiction complète canadienne) et les revendications américaines et européennes qui considèrent le Passage comme un détroit international (donc liberté de navigation et faible contrôle canadien)[102]. La question en est venue à centrer sur une condition pour considérer le

---

[99] Donat Pharand. « The Northwest Passage in International Law », *Canadian Yearbook of International Law*, volume 17, 1979, p.99-133; Donat Pharand et David Vanderzwaag. « Inuit and the ice: implications for Canadian arctic waters », *Canadian Yearbook of International Law*, volume 21, 1983, p.53-84.

[100] La théorie des secteurs avait pour principe central de découper la région arctique en « pointes de tartes ». En prenant comme exemple le Canada, cela consistait à tracer une ligne droite de la côte est du pays vers le pôle Nord et de répéter le procédé pour la côte ouest. Les territoires incluent entre ces deux lignes deviendraient propriété du pays en question. Cette théorie fut formulée en 1907 par un sénateur canadien, Pascal Poirier, et reprise dans des décrets de l'URSS dans les années 1920.

[101] Donat Pharand et David Vanderzwaag. Idem.

[102] Donald Rothwell. « The Canadian-US Northwest Passage Dispute : A Reassessment », *Cornell International Law Journal*, volume 26, 1993, p.331-372.

Passage comme un détroit international : le niveau du trafic maritime et l'utilisation passée pour des transits internationaux. Les changements climatiques vont remettre cette condition à l'ordre du jour. Cette question et cette perspective comptent encore aujourd'hui sur plusieurs chercheurs, Michael Byers, Donald McRae et Suzanne Lalonde étant les plus connus d'entre eux. Cette analyse juridico-légale est reprise par ces auteurs dans le contexte actuel, avec une focalisation sur les options politiques s'offrant aux États-Unis et au Canada afin de régler leurs différends[103].

Un débat central qui a mobilisé l'attention de ces études descriptives se trouvait sur le degré d'urgence que créait le réchauffement climatique sur les revendications canadiennes arctiques. Sur cet aspect, le débat a eu tendance à se centrer sur quelques grands ténors, les deux plus influents étant Rob Huebert et Franklin Griffiths. Deux positions principales s'affrontaient, les uns étant pessimistes quant à l'environnement circumpolaire changeant tandis que d'autres minimisaient la gravité des menaces pesant sur le Canada. Ainsi, dans le premier camp, Rob Huebert a tenté de resituer les menaces à la sécurité dans la région arctique après la Guerre froide. Huebert perçoit un changement de la sécurité militaire traditionnelle vers une redéfinition des politiques de sécurité en accord avec un élargissement de la notion de sécurité[104]. Cette redéfinition de la sécurité arctique s'effectue en juste ligne avec le changement de définition des menaces ayant eu cours après la fin de la Guerre froide, où les maladies infectieuses, le terrorisme, les mouvements massifs de population et les catastrophes naturelles deviennent des exemples de nouvelles menaces sécuritaires.

Le réchauffement climatique sera dans cette perspective un vecteur qui va produire une situation sécuritaire beaucoup plus complexe et dangereuse pour Huebert, combinant des menaces à la souveraineté canadienne et des menaces sécuritaires. Le retrait des glaces du Passage du Nord-Ouest va venir augmenter la mobilité des acteurs internationaux, favoriser la présence d'individus menaçants en Arctique et avoir pour conséquence de remettre en doute les revendications canadiennes[105]. Sur ce dernier point, le trafic maritime va

[103] Suzanne Lalonde et Michael Byers. « Who Controls the Northwest Passage? », *Journal of Transnational Law*, volume 42, numéro 4, 2009, p.1133-1210.
[104] Rob Huebert. « Canadian arctic security issues », *International Journal*, volume 54, 1999, p.204-229.
[105] Rob Huebert. « The shipping news part II – How Canada's Arctic sovereignty is on thinning ice »,

augmenter, ce qui va mettre à mal l'argument que le Passage n'est pas un détroit international en droit international. Dans des écrits subséquents, Huebert va adopter cette même vision pessimiste sur le futur sécuritaire de la région, soulignant en 2009 que de nouvelles forces allaient transformer la nature même de cette région et que le Canada allait vivre une tempête parfaite (*perfect storm*) qui verrait une combinaison de facteurs le forçant à agir sur ses politiques sécuritaires en Arctique[106]. L'analyse d'Huebert aura tendance à minimiser l'aspect performatif des discours, ridiculisant le fait « que certaines personnes disent que de simplement parler de la possibilité de conflit invite au conflit[107]. » Pour celui-ci, un discours soulevant les conflits potentiels n'a que peu d'impacts sur la création d'un environnement favorable aux conflits : l'analyse des facteurs matériels nous informera davantage qu'une analyse discursive. Par exemple, en 2012, il soulignera qu'il faut analyser où « les gens investissent leurs ressources limitées. Vous verrez que la plupart des pays arctiques dans les derniers cinq ans ont dépensé des sommes importantes en temps de ralentissement économique afin d'améliorer leurs capacités de combat dans cette région[108]. » Dans cette vision, les investissements et les ressources investies sont porteuses de sens et illustrent les motivations des acteurs.

Dans le deuxième camp, une vision optimiste défendue par Franklin Griffiths est venue contraster la perspective d'Huebert. Dans cette perspective, le réchauffement climatique ne veut pas nécessairement dire que le trafic maritime arctique augmentera de manière exponentielle. Pour Griffiths, le retrait de la banquise veut aussi dire que des glaces dérivantes vont constituer un risque important pour tout armateur ou pays voulant s'aventurer dans le Passage du Nord-Ouest[109]. Ce point sera secondé empiriquement plus tard par Frédéric Lasserre. Le constat est que le trafic maritime en Arctique par le Passage du Nord-Ouest est limité et que ce parcours ne représente pas l'eldorado pensé par Huebert:

International Journal, volume 58, numéro 3, 2003, p.295-308.

[106] Rob Huebert. « Canada and the Changing International Arctic : At the Crossroads of Cooperation and Conflict », dans IRPP (dir) Northern Exposure: Peoples, Powers, and Prospects for Canada's North, Montréal, 2009, disponible au http://www.irpp.org/books/archive/AOTS4/huebert.pdf

[107] Heather Yundt. « Canada's Arctic becomes video-game battlefield; Players "fight" for resources, sovereignty », *Calgary Herald*, Calgary, 10 février 2012, p.A16.

[108] Heather Yundt. Idem.

[109] Franklin Griffiths. « The Shipping News : Canada's Arctic Sovereignty Not on Thinning Ice », *International Journal*, volume 58, numéro 2, 2003, p.257-282.

cette route est toujours perçue comme difficile et risquée par les armateurs[110]. Griffiths va être aussi critique de ceux qui, à l'instar d'Huebert, voient des menaces partout. L'évaluation de Huebert tend trop souvent, selon lui, vers un discours de peur et d'appréhension qui s'avère néfaste pour notre compréhension de la réalité : « une prédisposition à une peur immodérée et injustifiée pour la souveraineté arctique requière une exagération des menaces auxquelles nous faisons face. Cela nous empêche de considérer des alternatives. D'une manière limitée, il s'agit d'un frein à l'ambition et cela ajoute une appréhension superflue à la vie dans ce pays[111]. » Il s'agit donc d'un appel au calme et une invitation à percevoir le réchauffement comme porteur d'une réorientation mais non pas d'une rupture qui changerait les dynamiques coopératives du tout au tout, comme chez Huebert. D'autres abonderont dans le même sens, en soulignant les dynamiques coopératives et ordonnées habitant les relations arctiques plutôt que les menaces, rivalités et craintes comme le fait la vision pessimiste de Huebert. L'analyse du régime portant sur le plateau continental effectuée par Elizabeth Riddell-Dixon en est un exemple récent[112]. Certains chercheurs, comme Michael Byers, adhéreront initialement à la thèse de Huebert que la souveraineté canadienne est menacée mais changeront de camp par la suite, voyant les menaces non-étatiques comme particulièrement dangereuses tout en minimisant l'importance des menaces étatiques à la souveraineté canadienne.

La dimension juridico-légale ainsi que le débat entre optimistes et pessimistes s'inscrivent cependant dans la même optique de perspective pragmatique axée sur l'aide à la prise de décisions du gouvernement canadien. Le débat optimiste/pessimiste est particulièrement pertinent à cet égard, tentant d'anticiper les conséquences sur les revendications de souveraineté arctique d'un phénomène (changements climatiques) dont les conséquences précises sur le monde naturel n'étaient pas encore connues. Le message est dirigé vers la classe politique canadienne, avec une évaluation de l'urgence des actions requises pour défendre la souveraineté canadienne. L'analyse est basée pour eux sur une analyse objective

[110] Frédéric Lasserre. « Études des impacts géopolitiques de l'ouverture du Passage du Nord-Ouest à la navigation », Les cahiers de l'EDS, numéro 1, 2008, 14 pages.
[111] Franklin Griffiths. « Pathetic Fallacy: That Canada's Arctic Sovereignty Is On Thinning Ice », *Politique étrangère canadienne*, volume 11, numéro 3, p.2.
[112] Elizabeth Riddell-Dixon. « Canada and Arctic Politics: The Continental Shelf Extension », *Ocean Development and International Law*, volume 39, 2008, p.343-359.

des répercussions qu'amènent les changements climatiques, malgré l'incertitude généralisée qui persiste dans le monde scientifique sur la portée et la nature des changements que le réchauffement va apporter. Ce débat, au début de la décennie des années 2000 est ainsi basé sur des anticipations et des interprétations des conséquences du réchauffement climatique mais aussi une vision du comportement et des réactions que les compagnies et les États vont adopter en réaction à la fonte des glaces arctiques.

Le droit international et le débat pessimiste/optimiste constitueront une grande partie des études sur la question de la souveraineté arctique canadienne. L'approche dans ces deux perspectives est similaire à celle empruntée dans le débat sur la puissance canadienne en politique étrangère canadienne en ce sens où l'analyse est centrée sur le degré de contraintes imposées sur le Canada par des structures externes (droit international, hégémonie américaine, changements climatiques). Les comportements attendus (ou possibles) du gouvernement canadien dépendent donc de l'évaluation qui est faite de ces forces externes. Cela nous informe peu cependant sur la manière dont la société civile canadienne ou le gouvernement canadien perçoivent ou façonnent la compréhension ou la connaissance au pays de ces phénomènes et des options s'offrant au Canada pour agir. L'aspect national est mis de côté au profit d'une analyse des forces internationales, ce qui cache une partie importante de la réalité, c'est-à-dire comment les enjeux arctiques sont interprétés au Canada. En ce sens, la fonction performative du discours est laissée de côté, n'abordant que très peu l'utilisation du discours à des fins politiques ou la formulation de discours alternatifs sur l'Arctique émanant de la société civile. Toutefois, certains chercheurs approfondiront cet aspect, nous permettant de comprendre le débat optimiste/pessimiste comme une compétition entre deux discours décrivant le futur arctique en des termes différents. L'analyse de l'origine de ces discours et de leur popularité va l'emporter au-delà du fait de formuler la prédiction la plus juste sur l'Arctique du futur.

Ainsi, pour d'autres, la souveraineté arctique sert à quelque chose, a une fonction dans la manière qu'ont les Canadiens de se représenter. Ces auteurs ont analysé comment le Nord et l'Arctique étaient insérés dans un discours nationaliste canadien et agissaient comme des symboles unificateurs de la nation canadienne. L'étude de l'Arctique se décline ici sur le

Nord vu dans son ensemble et le rôle que joue la nordicité dans la définition de l'identité nationale canadienne et du nationalisme canadien. L'Arctique est ainsi présenté en tant qu'enjeu commun aux principaux groupes identitaires canadiens (Anglophones, Francophones et Autochtones/Inuits). Pour Griffiths, l'insertion du Nord dans la politique étrangère canadienne aurait pour conséquences de promouvoir l'unité nationale et de fournir une base commune aux trois groupes sociaux[113]. Une vue plus nuancée est fournie par Frédéric Lasserre ainsi que par Kenneth Coates et William Morrison. Plusieurs mythes et représentations du Nord ont été construits par les communautés anglophones et francophones et servent une fonction identitaire dans les imaginaires communautaires des deux groupes. Par contre, ces représentations et images s'intéressent davantage à ce qui est nordique à propos du Canada que ce qui est canadien à propos du Nord[114]. Le point d'origine du propos se situe donc bien souvent dans un effort pour faire sens du projet national canadien en soulignant sa spécificité nordique, bien que 75% de la population canadienne vit en-dedans de 160 kilomètres de la frontière canado-américaine.

Un biais centré sur les populations du Sud canadien est présent dans les représentations populaires en ce qui a trait à la dimension identitaire. Plus récemment, Samantha Arnold avance qu'une certaine vision de la nordicité, centrée sur le lieu davantage que sur les personnes, s'est imposée comme thème dominant pour définir un récit de ce qu'est l'identité canadienne. La thématique du Nord devient ainsi une ressource politique puissante, servant aux acteurs politiques canadiens[115]. L'identité canadienne nordique est employée par certains acteurs politiques pour justifier des décisions. Cette instrumentalisation sert du même coup de lieu de production de l'identité canadienne et de la nordicité. Ce nationalisme canadien basé sur la nordicité est un trait commun de l'histoire récente du pays, autant chez les Libéraux de Trudeau, Chrétien et Martin que chez les Conservateurs de Mulroney et Harper. Cette utilisation dans le discours politique façonne à son tour cette identité, la redéfinit, lui

[113] Franklin Griffiths. A Northern Foreign Policy, Wellesley Papers 7, Canadian Institute of International Affairs, 1979, 90 pages.

[114] Kenneth Coates et William Morrison. « Winter and the Shaping of Northern History: Reflections from the Canadian North », dans Sigurdsson and Skaptason (dir) Aspects of Arctic and Sub-Arctic History, 2000, p.409-419; Frédéric Lasserre. Le Canada d'un mythe à l'autre - Territoires et images du territoire, HMH/Presses universitaires de Lyon, 1998, 296 pages.

[115] Samantha Arnold. « Construire la nordicité – Le « nouveau partenariat » et le projet nordique au Canada », dans Lasserre (dir.) Passages et mers arctiques – Géopolitique d'une région en mutation, Presses de l'Université du Québec, 2010, p.119-140.

donne une couleur et des représentations particulières.

Les médias ont aussi participé activement à définir l'Arctique pour le public canadien, en plus d'inciter le gouvernement canadien à intervenir pour faire taire la grogne populaire. Ce constat a été observé par plusieurs analystes sécuritaires arctiques lorsqu'ils ont analysé la réaction du gouvernement fédéral aux crises de souveraineté qui ont eu lieu en 1969 et en 1985[116] (nous reviendrons en détails sur ces crises au chapitre 3). Trudeau commentera la crise de 1969 en disant que « l'Arctique a fait la une et le nationalisme canadien endormi jusque-là a trouvé une cause et un focus[117]. » La crise de 1985 avec les États-Unis à propos du Passage du Nord-Ouest viendra elle aussi souligner le rôle des médias dans la construction d'une crise nationale et dans la canalisation de frustration dirigée envers le gouvernement fédéral canadien, jugé trop mou, passif face à l'allié américain. Les gouvernements américain et canadien s'étaient en effet entendus quant au passage du brise-glace américain *Polar Sea* dans le Passage du Nord-Ouest. Ce n'est qu'après que les médias canadiens (surtout les quotidiens canadiens ainsi que des groupes de la société civile comme le Conseil des Canadiens) firent un battage médiatique intensif sur cette nouvelle, critiquant l'inaction du gouvernement fédéral, que l'incident va devenir une crise nationale et que le gouvernement canadien se verra forcer d'instaurer des initiatives précises pour défendre la souveraineté arctique[118].

D'autres acteurs politiques ont réagi à ce processus d'instrumentalisation identitaire du Nord. Les communautés inuites ont, entre autres, constitué une voix importante à partir des années 1970. Ces groupes ont utilisé des stratégies diverses au fil du temps, adoptant des niveaux d'ambitions variables. Ainsi, en certaines occasions, les Inuits ont pu changer la perception du public canadien et des représentations canadiennes sur l'Arctique, présentant l'Arctique non pas comme un espace vide ouvert à l'exploitation des gens du Sud, mais comme un

[116] Les deux crises mettaient en cause un transit non-autorisé américain dans le Passage du Nord-Ouest.
[117] Traduit par l'auteur. Ivan Head et Pierre Elliot Trudeau cités dans Ted McDorman. « Canada-United States Bilateral Ocean Law Relations in the Arctic », *Southwestern Journal of International Law*, volume 15, 2008-2009, p.286.
[118] Pour une bonne description de la trame événementielle de cet incident, voir Rob Huebert. « Polar vision or tunnel vision – The making of Canadian Arctic waters policy », *Marine Policy*, volume 19, numéro 4, 1995, p.343-363.

territoire pour le peuple inuit, avec ses aspirations propres[119]. Il s'agissait d'un projet ambitieux de redéfinition du Nord en tant que région distincte. Par contre, en d'autres occasions, la diplomatie inuite est aussi teintée de pragmatisme et d'un réalisme politique qui prend au sérieux l'équilibre des pouvoirs. Ainsi, des groupes inuits ne se fermeront pas totalement au développement, mettant sur pied des compagnies exploitant les ressources naturelles ou assurant des liaisons aériennes[120]. Cette volonté d'avoir voix au chapitre et de ne pas laisser la voie libre à d'autres acteurs politiques pour instrumentaliser l'Arctique fait mouvoir les Inuits entre visées transformatrices et concessions pragmatiques.

L'organisation militaire a été un autre type d'acteurs actifs dans la région arctique[121]. Les politiques sécuritaires et militaires viendront influencer la construction de cette région, l'Arctique étant défini par les menaces à la souveraineté et à la sécurité que l'on évalue présentes dans cet espace. Lackenbauer et Farish viendront souligner que la militarisation bat son plein dans cette région depuis les années 1950, sous différents prétextes et rationalités. Si, dans les années 1950, l'argument de la modernisation de l'État canadien était populaire, la militarisation comme idée motrice des politiques gouvernementales s'est ajustée pour répondre aux exigences environnementales et sociales en utilisant un discours de protection[122]. Sur un autre registre, Stéphane Roussel viendra souligner que les dernières années ont vu l'émergence d'un discours où le Grand Nord est présenté comme étant assiégé et vulnérable à une multitude de nouveaux dangers, en grande partie à cause d'un plus grand accès à la région qui est une conséquence du réchauffement climatique et de la fonte des glaces. Aux menaces étatiques à la souveraineté arctique canadienne (sur des litiges territoriaux) s'ajoute une longue liste de menaces multiformes: tourisme, criminalité, armateurs, terrorisme, immigration clandestine, protection de l'environnement et vols commerciaux sont énumérés comme autant de menaces futures à la région arctique[123]. Le

---

[119] Gary Wilson. « Inuit Diplomacy in the Circumpolar North », *Politique étrangère canadienne*, volume 13, numéro 3, 2007, p.69.

[120] Frances Abele et Thierry Rodon. « Inuit Diplomacy in the Global Era : The Strengths of Multilateral Internationalism », Politique étrangère canadienne, volume 13, numéro 3, 2007, p.45-63.

[121] Matthew Farish. « Frontier engineering : from the globe to the body in the Cold War Arctic », *Le Géographe canadien*, volume 50, numéro 2, 2006, p.177-196.

[122] Matthew Farish et Whitney Lackenbauer. « The Cold War on Canadian Soil: Militarizing a Northern Environment », *Environmental History*, volume 12, 2007, p.920-950.

[123] Stéphane Roussel. « Continentalisme et nouveau discours sécuritaire – Le Grand Nord assiégé », dans Lasserre (dir) Passages et mers arctiques – Géopolitique d'une région en mutation, Presses de l'Université

discours continentaliste en politique étrangère et de sécurité canadienne est ici juxtaposé à ce nouveau discours sécuritaire pour souligner la contribution que le continentalisme a eu sur l'émergence du discours arctique du Grand Nord assiégé[124].

Toutefois, l'analyse des lieux de production de ce discours de la peur n'en est qu'à ses premiers balbutiements. Chez Roussel, le discours du Grand Nord assiégé est retracé dans les pratiques de certains hauts fonctionnaires et dans des documents officiels publiés par le Gouvernement du Canada mais ne fait pas l'objet d'une étude plus approfondie dans la société civile. Whitney Lackenbauer traitera aussi de ce discours de peur et mentionnera que ce discours alarmiste provient d'un mélange hétéroclite de politiciens, de commentateurs dans les médias, d'universitaires et de journalistes[125]. Une analyse systématique des opinions de ces acteurs ne fut cependant pas entreprise, restant au niveau anecdotique d'exemples singuliers. Au contraire de Roussel, nous ne pensons pas que ce discours émerge seulement chez certains hauts fonctionnaires au début des années 2000. Nous postulons que cette idée fut présente aussi au niveau social durant cette période (2000-2005) et que cette idée était acceptée comme vraie par des acteurs non-gouvernementaux au cours de cette même période. Nous voulons pousser plus loin l'étude de ce discours sécuritaire afin de mesurer sa popularité et sa prévalence auprès de différents acteurs politiques canadiens traitant de la sécurité et la souveraineté en Arctique. Outre de savoir que ce discours alarmiste existe, il importe d'évaluer le niveau d'appui recueilli par ce type de discours dans la société civile.

4. Cadre théorique et questions de recherche

Nous accorderons une grande importance aux facteurs internes au Canada pour guider nos choix méthodologiques. Comme nous l'avons vu dans le cas de la crise du turbot de 1995, des groupes canadiens seront impliqués dans la dispute et la rhétorique gouvernementale sera développée en pensant premièrement à un auditoire national. De plus, la dimension nationale et la construction des menaces au sein de la société canadienne sont des aspects importants

---

du Québec, 2010, p.161-184.

[124] Stéphane Roussel. *Op. cit*, p.175-182.

[125] Whitney Lackenbauer. From Polar Race to Polar Saga: An Integrated Strategy for Canada and the Circumpolar World, juillet 2009, Conseil International du Canada, *Foreign Policy for Canada's Tomorrow No.3*, p.35-36, disponible au http://www.opencanada.org/wp-content/uploads/2011/05/From-Polar-Race-to-Polar-Saga-Whitney-Lackenbauer1.pdf

lors de crises impliquant la souveraineté canadienne et les approches matérialistes ne peuvent tenir compte adéquatement de ce volet. De plus, les changements climatiques changeront la réalité arctique; ce fait physique est indéniable et sera noté par tous les analystes. Par contre, comme nous l'avons observé en effectuant un survol des études de sécurité et de souveraineté arctiques au Canada, différentes analyses en sont venues à des conclusions opposées quant aux conséquences du réchauffement climatique pour la souveraineté et la sécurité arctiques du Canada. Les mots et les discours ont un impact sur les connaissances et les représentations que la société canadienne se fait de l'Arctique; le fait que l'écrasante majorité des Canadiens n'aura jamais l'occasion de visiter cette région reculée ne fait qu'augmenter cette importance.

Pour cette raison, nous ne voulons ni adopter l'angle d'approche des études descriptives des menaces arctiques, ni ne voulons comprendre le niveau de contraintes externes imposées sur le Canada par des forces ou des structures externes. Nous voulons plutôt considérer les discours pessimiste et optimiste comme deux discours sécuritaires distincts. Ce ne sont évidemment pas les seuls discours sécuritaires portant sur l'Arctique. Un discours sécuritaire a deux composantes: une définition de la nature des menaces auxquelles une société est confrontée et une évaluation de la gravité desdites menaces. Les discours optimiste et pessimiste ne sont pas unitaires; ils sont davantage conçus comme deux discours sécuritaires qui permettent des variations. Par exemple, le discours du Grand Nord assiégé, décrit par Stéphane Roussel, représente une position extrême du discours pessimiste, car leurs tenants en viennent à des conclusions pessimistes sur les deux composantes du discours sécuritaire. Premièrement, ils perçoivent converger vers l'Arctique canadien un amalgame hétéroclite de menaces étatiques et non-étatiques. Deuxièmement, ils portent un regard alarmiste sur la gravité de ces menaces : la possibilité pour le Canada de « perdre » l'Arctique est bien réelle.

Évidemment, à l'intérieur du discours pessimiste, ces deux arguments ne coïncideront pas toujours. Des divergences d'opinions peuvent survenir au sein d'un même discours sécuritaire et un spectre représentant divers degrés peuvent coexister au sein d'un discours sécuritaire. Toutefois, la nature prêtée aux menaces décrites ainsi que certain nombre de prémisses de base à propos du contexte sécuritaire resteront constant au sein d'un discours

sécuritaire. Ainsi, le discours pessimiste insistera davantage sur les conflits ou la confrontation au détriment de la coopération, percevra un ensemble assez large de menaces et adoptera une position alarmiste face à la solidité des revendications arctiques canadiennes. Le discours optimiste misera, lui, davantage sur la présence de coopération et tentera d'amenuiser la dangerosité des menaces qui planent sur le Canada et la région arctique en général.

Dans les études de sécurité et de souveraineté arctiques, Stéphane Roussel a déjà analysé l'émergence du discours du Grand Nord assiégé dans la bureaucratie canadienne et son insertion dans la position gouvernementale canadienne. Nous voulons étendre l'analyse à la société civile afin de pouvoir observer comment des groupes de la société civile canadienne se positionnent face au discours du Grand Nord assiégé. Le soutien ou non de groupes de la société civile à ce type de discours est important, car un appui populaire à ce discours a pour fonction de légitimer celui-ci et de le rendre acceptable comme manière de conceptualiser la région arctique. Cela est particulièrement problématique avec ce discours alarmiste, car il popularise des demi-vérités et une profonde méconnaissance des principes en droit international qui sous-tendent les relations régionales et la gouvernance de cet espace. Nous pensons, à l'instar de Whitney Lackenbauer, que ce discours est supporté et transmis en partie par des groupes dans la société civile canadienne, plus particulièrement certains médias, journalistes et universitaires. Nous voulons donc étendre l'étude du discours du Grand Nord assiégé à la société civile canadienne pour pousser plus loin l'étude initiale de Stéphane Roussel. De même, nous voulons documenter l'argument de Lackenbauer en fournissant la première étude systématique sur la popularité du discours alarmiste auprès de groupes de la société canadienne actifs sur les problématiques arctiques, en particulier les médias et les universitaires.

En partant de ce point de départ, nous en sommes venus à formuler notre première question de recherche. *Notre première question de recherche s'insère dans le deuxième axe de théorisation recensé dans les études arctiques et cherche à comprendre comment le débat optimiste/pessimiste s'est traduit dans les discours sécuritaires d'acteurs politiques canadiens au cours de la décennie 2000-2010.*

Plus précisément, nous voulons évaluer la prévalence et la popularité du discours alarmiste du Grand Nord assiégé tout au long de cette décennie. Nous voulons nous attarder à ce discours en particulier, car il a été étudié partiellement dans les études de sécurité arctique au Canada. Nous savons, basé sur les recherches de Stéphane Roussel entre autres, que cette rhétorique commença à être utilisée dans la rhétorique gouvernementale vers 2005 mais nous voulons observer si cette représentation est partagée largement dans la société civile avant et après 2005. Il s'agit d'une question importante, car elle nous permettrait d'évaluer s'il y avait un appui populaire tacite pour ce discours avant et après qu'il soit adopté par le discours gouvernemental officiel. Roussel décrit ce discours comme présentant un amalgame de menaces étatiques mettant en péril la souveraineté canadienne et de menaces non-étatiques « qui se substitue aux menaces militaires qui dominaient l'agenda de sécurité au cours de la guerre froide[126]. » Dans le discours du Grand Nord assiégé, ces diverses menaces sont mises sur un même pied d'égalité pour brosser « un portrait général qui (…) est pour le moins inquiétant[127]. » Nous voulons ainsi analyser la popularité de ce discours de manière systématique, car il s'agit d'un discours qui a émergé durant cette période. Étant donné que ce discours est nouveau, le risque est que nous pensions qu'il est plus présent et répandu qu'il ne l'est en réalité. *Notre première hypothèse (H1) sur notre première question est que cet alarmisme est présent surtout en période de crise de souveraineté* (où l'anxiété est élevé en raison d'un défi posé par un autre État; nous y reviendrons un peu plus loin dans l'introduction) *mais que des acteurs travaillent activement avant les moments de crise pour construire et appuyer ce sentiment alarmiste.*

Aussi, l'image du Grand Nord assiégé prédit la combinaison de menaces étatiques (disputes territoriales du Canada avec d'autres États arctiques) et non-étatiques (terrorisme, accident, marée noire, immigration illégale, crime organisée) dans un scénario catastrophe où la souveraineté canadienne sera mise à rude épreuve. *Notre deuxième hypothèse (H2) sur notre première question découle de notre première hypothèse et porte sur la nature des menaces qui font parties des discours sécuritaires arctiques au Canada.* Étant donné que notre

[126] Stéphane Roussel. *Op. cit.*, p.171.
[127] Stéphane Roussel. *Op. cit.*, p.172.

première hypothèse suppose que le discours alarmiste n'est pas toujours présent, nous voulons évaluer lesquelles de ces menaces de cette constellation seront jugées comme étant les plus crédibles. *Nous pensons que certaines menaces de ce grand tout du Grand Nord assiégé vont faire davantage consensus que d'autres et vont s'imposer pour l'ensemble des acteurs politiques canadiens; celles-ci seront d'ordre étatique plutôt que non-étatique.* Cela peut sembler contre-intuitif car, durant la décennie 2000-2010, le discours sécuritaire nord-américain post-11 septembre a accordé une grande importance aux menaces non-étatiques liées à la mobilité (terrorisme, crime organisée), tout en minimisant la dangerosité des menaces étatiques. Les menaces non-étatiques, terroristes surtout, étaient difficiles à cibler et les contours de ces menaces étaient flous; cela a permis aux États de justifier des politiques ambitieuses qui limitaient les libertés au nom de la protection de la sécurité publique et des individus. Nous pensons que l'Arctique représentera une exception à cette tendance; les inquiétudes étatiques domineront tandis que les menaces non-étatiques seront vues comme peu crédibles et/ou impensables. Nous pensons au contraire que les menaces étatiques en Arctique toucheront une corde plus sensible que les menaces non-étatiques car elles sont précises, claires et facilement identifiables. Certaines menaces joueront ainsi le rôle de dangers secondaires tandis que certaines autres seront au centre de la majorité des préoccupations.

Ainsi, si l'image du Grand Nord assiégé décrit une constellation de menaces hétéroclites menaçant l'Arctique, certains dangers de cet ensemble ne recevront que peu d'attention. Ces peurs seront incluses dans l'ensemble pour susciter un sentiment d'urgence mais ne s'inscriront pas dans le temps. Ces menaces seront davantage des éléments de discours sécuritaires plus larges ayant cours au Canada, sans toucher directement le contexte arctique; le terrorisme et la possible infiltration de terroristes par la frontière nordique étant un exemple éloquent. Ces inquiétudes ne sont donc pas toutes sur le même pied d'égalité. Nous pensons que certaines menaces feront plus consensus que d'autres, étant prises davantage au sérieux et évoquant les pires craintes liées au réchauffement climatique. Les menaces étatiques en particulier agiteront des cordes sensibles reliées à une course aux ressources et à une transformation des mers arctiques en autoroute maritime. En ce sens, bien que les menaces non-étatiques soient une nouvelle addition dans la plupart des discours sécuritaires

après l'an 2000, les États resteront la principale source de préoccupation, dans une perception de compétition interétatique grandissante. *Plus précisément, nous postulons que, pour la période 2000-2010, la menace russe contribuera d'une manière disproportionnée à cette image de siège comparativement aux autres menaces de cette constellation*. L'ennemi russe générera des représentations antagonistes et sera désigné comme l'ennemi numéro un, possédant un potentiel déstabilisateur sur l'ensemble de la région arctique. L'acteur russe sera présenté comme la cause du déclenchement de dynamiques de conflits et de compétition (course aux ressources, lutte pour le Pôle nord), en plus de justifier la nécessité d'investir dans des moyens plus musclés pour défendre la souveraineté canadienne en Arctique. Nous pensons que cette perception de la Russie fera consensus autant auprès du gouvernement canadien que de groupes de la société civile.

Une deuxième question de recherche émerge de notre revue de littérature. Les tenants de discours sécuritaires vont aussi formuler en plus des deux premières composantes (nature des menaces et gravité) un ensemble de solutions. Le clivage optimiste/pessimiste n'offre pas une typologie satisfaisante étant donné que ces ensembles de solutions vont s'insérer dans des systèmes de pensées et d'idées qui dépassent la seule région arctique. Pour cette raison, l'étude des idées dominantes en politique étrangère canadienne s'avère un outil conceptuel intéressant. L'internationalisme et le continentalisme sont les deux idées en compétition présentement dans la manière qu'ont les Canadiens de se représenter les relations du Canada avec le reste du monde. Nous pouvons par contre préciser davantage quel type d'internationalisme est pertinent en Arctique. En effet, nous avons déjà deux morceaux du puzzle Arctique/idées dominantes en place. Premièrement, nous savons que le continentalisme est inséré dans le discours tenu par le gouvernement canadien à partir de 2005[128]. Deuxièmement, l'approche circumpolaire du gouvernement canadien en 2000 pouvait être définie comme représentative de l'internationalisme libéral[129]. Ces deux idées ont donc pu être retracées dans les actions gouvernementales canadiennes au cours de cette décennie.

[128] Stéphane Roussel. *Op. cit.*, p.175-181.
[129] Lee, Steve. « The Axworthy Years : Humanist Activism and Public Diplomacy », *Canadian Foreign Policy Journal*, volume 8, numéro 1, 2000, p.1-10.

Les idées dominantes du continentalisme et de l'internationalisme libéral seront ainsi utilisées comme catégories conceptuelles afin d'étudier leur évolution au fil de la décennie. Notre définition du continentalisme rejoint celle développé en politique étrangère canadienne et réfère au continentalisme comme « une approche qui pose que la défense des intérêts du Canada passe essentiellement par une proximité ou un alignement sur les États-Unis[130]. » L'internationalisme libéral appuie pour sa part la participation active du pays dans les affaires internationales, le multilatéralisme, l'aide aux plus démunis et la défense des droits humains dans des forums internationaux. Nous ajouterons une autre idée à ces deux premières : le nationalisme. L'idée nationaliste peut être définie comme une politique d'affirmation nationale et une volonté de défendre le pays par ses propres moyens par l'entremise d'un renforcement des capacités nationales. Étant donné que l'idée continentaliste a été insérée dans la rhétorique gouvernementale sur l'Arctique en 2005, nous voulons voir si ces deux autres idées peuvent venir offrir des conceptualisations alternatives, en plus d'observer les zones de similarité et de divergences entre celles-ci et le continentalisme.

En empruntant des concepts à l'étude des idées dominantes en politique étrangère canadienne, nous voulons contribuer à la compréhension de ces idées en évaluant leur popularité dans le contexte arctique. Nous pensons de ce fait que le cas arctique met en lumière une idée qui est trop souvent occultée de l'étude des idées en politique étrangère canadienne, soit l'idée du nationalisme. Loin d'une idée secondaire, celle-ci est centrale à la compréhension de la politique étrangère canadienne dans le monde circumpolaire. De plus, cette étude se veut une contribution supplémentaire à cet axe de recherche, car elle nous permet d'évaluer lequel du continentalisme ou de l'internationalisme libéral recueille le plus d'appui dans des groupes spécifiques de la société civile canadienne en plus de l'appareil gouvernemental. Nous n'avons pas comme objectif d'évaluer s'il y a une inadéquation entre le discours tenu et les pratiques ou politiques mises en œuvre par l'appareil gouvernemental comme se fut le cas chez Turenne-Sjolander et Black ou Massie et Létourneau avec l'internationalisme libéral[131]. Nous faisons plutôt nôtre l'observation de Nossal, Roussel et

[130] Stéphane Roussel. *Op. cit.*, p.163.
[131] Voir Turenne-Sjolander, Claire et Black, David. « Multilateralism Re-constituted and the Discourse of Canadian Foreign Policy », *Studies in Political Economy*, volume 49, 1996, p.7-36; Létourneau, Charles et Massie, Justin. « Un symbole à bout de souffle? Le maintien de la paix dans la culture stratégique canadienne »,

Paquin que le succès dans la promotion d'une idée par le gouvernement canadien dépend de la réceptivité de ces idées auprès de la population[132]. Nous ajouterons que des acteurs politiques canadiens non-gouvernementaux peuvent ainsi envoyer des signaux sur ce qu'ils considèrent comme des actions légitimes et nécessaires. C'est pourquoi nous analyserons autant le discours tenu par le gouvernement canadien que par des groupes particuliers de la société civile canadienne pour pouvoir évaluer le niveau d'appui sociétal recueilli pour une certaine idée.

Ainsi, le gouvernement canadien n'est pas seul à s'exprimer sur la politique arctique du pays; comme nous l'avons vu, des groupes au sein de la société canadienne sont actifs pour exprimer leurs positions et opinions. *Nous voulons analyser si les groupes de la société civile formulent des conceptualisations sécuritaires alternatives à celles tenues par le gouvernement canadien en ce qui a trait aux solutions proposées.* La première question de recherche se concentre sur deux types de discours sécuritaires. Cependant, d'autres conceptualisations sécuritaires existent, définissant la nature des menaces arctiques et les solutions à préconiser de manière radicalement différente. De ce fait, l'étude questionnera si les groupes de la société civile appuient les positions gouvernementales ou si, au contraire, ils offrent des alternatives et développent des discours sécuritaires qui tentent de reconfigurer les termes du débat, développer un nouveau vocabulaire. Comme nous l'avons vu en parlant des groupes inuites, la question est pertinente, car ces groupes vont parfois adopter des positions au potentiel transformateur, parfois y aller d'une approche assurément pragmatique. Il est ainsi primordial d'étudier si ces groupes vont légitimer l'approche gouvernementale ou plutôt tenter de formuler des pistes alternatives.

Il sera aussi intéressant d'analyser la nature de ces récits pour les situer face au discours dominant sur la sécurité arctique. *Notre hypothèse (H3) est que la construction du discours sécuritaire arctique dépend de la perspective de laquelle leur auteur provient, ce qui amènera les Inuits à différer des récits dominants sur la sécurité arctique. Les groupes inuits, qui vivent en Arctique, vont offrir des conceptualisations et proposer des solutions*

Études internationales, volume 37, numéro 4, 2006, p.547-573.

[132] Kim Richard Nossal, Stéphane Roussel et Stéphane Paquin. *Op. Cit.*, p.280.

radicalement différentes de celles formulées par les décideurs gouvernementaux ou des observateurs à distance (situés majoritairement au sud du Canada). Nous pensons qu'un discours alarmiste est davantage présent dans la rhétorique gouvernementale et chez certains observateurs qu'auprès des personnes les plus directement concernées.

À cette fin, nous voulons procéder à une analyse de contenu qualitative de trois types d'acteurs politiques canadiens. Notre choix a été guidé par la nécessité de couvrir une diversité de perspectives. Nous avons ainsi choisi *un groupe qui gouverne l'Arctique, un qui observe l'Arctique (la plupart du temps, de loin) et un dernier qui vit en Arctique*. La première catégorie sera constituée de décideurs gouvernementaux fédéraux qui participent au développement et à la formulation de la politique de sécurité arctique du Canada. Nous pensons ici aux déclarations et discours du Premier ministre, du ministre des Affaires étrangères et du ministre de la Défense nationale. Le Premier ministre, en plus d'être le chef du gouvernement, occupe aussi le rôle de chef de son parti, ce qui en fait le porte-parole de sa formation politique. Les deux ministères nommés plus haut sont les principaux ministères impliqués dans les enjeux arctiques qui ont trait à la souveraineté et à la sécurité arctiques au Canada. Ce choix est fait en prenant en considération deux autres facteurs. Premièrement, les discours de ces acteurs sont publics et peuvent être accessibles en consultant les sites Internet ou archives du Parlement, du bureau du Premier ministre et des ministères concernés. Deuxièmement, ces décideurs ont une emprise importante sur les questions traitées dans le cadre de cette étude, notamment sur un enjeu comme celui de la souveraineté.

Étant donné que le gouvernement soit un appareil énorme, nous avons fait des choix sur certains décideurs basés sur leur proximité avec les thèmes de la sécurité et la souveraineté arctiques. Le ministère de la Défense nationale est actif dans cette région depuis le début de la Guerre froide. La fonction principale de ce ministère est de veiller à la protection du territoire canadien. Il est aussi en charge de coordonner les opérations de défense et de surveillance de l'espace arctique canadien. Le ministère des Affaires étrangères commença pour sa part à s'intéresser à l'Arctique beaucoup plus tard, soit à la fin des années 1980. Le principal objectif sera de participer à la création d'institutions régionales pour faciliter la coopération environnementale et sociale (santé, éducation) entre pays arctiques. L'étude des

discours du Premier ministre sera aussi une ressource pertinente à analyser, car le Premier ministre canadien sera actif sur un enjeu national tel que la souveraineté arctique. Les Premiers ministres Paul Martin et Stephen Harper ont fait de ce dossier un enjeu important de leur gouverne. Nous analyserons les discours officiels de ces décideurs ainsi que leurs réactions à des événements ponctuels touchant l'Arctique canadien. Des documents officiels provenant de ces ministères seront aussi utilisés pour compléter les discours puisque plusieurs stratégies et énoncés décrivent d'une certaine manière les enjeux et l'environnement stratégique arctiques. Nous inclurons aussi des pratiques discursives et non-discursives mises en place par la bureaucratie canadienne afin de s'assurer d'avoir un portrait complet de la perspective gouvernementale. Pour les pratiques discursives, nous étudierons la contribution de la bureaucratie lorsque des bureaucrates adoptaient une attitude activiste face à l'Arctique; ces épisodes représentent des exceptions (nous en traiterons au chapitre 1 et dans la conclusion). Pour les pratiques non-discursives, les scénarios utilisés lors des exercices de souveraineté chaque été dans le cadre de déploiement militaire (les opérations *Nanook* par exemple) nous indiqueront quelles menaces sont jugées crédibles par l'appareil gouvernemental.

Nous avons vu dans notre revue de littérature des études arctiques que les médias canadiens ont joué un rôle important dans des épisodes de crise de souveraineté arctique au Canada dans le passé. C' est pourquoi nous allons nous tourner vers ceux-ci pour notre deuxième catégorie, *ceux qui observent l'Arctique*. Les médias seront représentés par un type de document peu étudié jusqu'à maintenant, soit les textes d'opinion publiés dans les quotidiens canadiens. Nous retrouvons dans cette catégorie une diversité impressionnante d'auteurs qui utiliseront cette tribune pour exprimer leur position: chercheurs associés à un institut de recherche, groupes de réflexion (*think tank*), journalistes membres du comité éditorial du quotidien, politiciens et spécialistes universitaires en sont quelques exemples. Nous ne voulons pas tant cibler les articles factuels parus dans ces quotidiens que les textes d'opinions, car ces derniers prennent clairement position sur les enjeux arctiques. Avant de prendre position, ces documents vont décrire le contexte dans lequel ces enjeux se déroulent, c'est-à-dire l'environnement stratégique arctique. L'objectif avec ces ressources n'est pas tant de juger leur influence sur le public, ni de contribuer au corpus théorique qui tente

d'évaluer la réception du message par le public (les modèles d'effets minimaux, hypodermique, l'*encoding/decoding* de Stuart Hall par exemple). Bien que ces questionnements soient pertinents, nous utiliserons ces documents pour remplir une autre fonction. Pour nous, les textes d'opinions ont la fonction principale « d'offrir aux lecteurs une voie distincte qui agit comme une autorité et qui va leur parler directement sur des enjeux publics[133]. » Cela permet donc d'évaluer comment sont représentées les menaces auprès d'individus et d'institutions non-gouvernementales tentant d'agir sur l'opinion publique et intervenant dans le débat public. Le nombre de textes publiés va agir en tant qu'indicateur pour évaluer l'intérêt suscité par les enjeux arctiques dans les journaux canadiens. En effet, une multitude de sujets d'actualité pourraient faire l'objet de ces analyses imprimées dans ces publications; le choix de traiter de l'Arctique représente un choix conscient fait par le quotidien, car ce sujet est perçu comme étant d'intérêt pour les lecteurs ou populaire auprès de ceux-ci. D'autres chercheurs, surtout en sociologie et en communication, ont employé ce type de documents pour analyser la représentation dans les médias des manifestations politiques des peuples autochtones[134], du lien entre crime, race et profilage racial[135] ainsi que des images utilisées pour décrire les immigrants illégaux[136]. Nous pensons ainsi que ce type de documents s'avère pertinent en science politique en général et dans les études arctiques en particulier. Ces ressources n'ont été traitées que de manière anecdotique dans les études de sécurité arctique au Canada[137]. Nous pensons que l'étude de ce type de documents est pertinente pour deux raisons.

---

[133] Joshua Greenberg. « Opinion discourse and the Canadian newspapers: the case of the Chinese "boat people" », *Canadian Journal of Communication*, volume 25, numéro 4, 2000, p.517-518.

[134] Rima Wilkes et Danielle Ricard. « How does newspaper coverage of collective action vary? Protest by Indigenous people in Canada », *The Social Science Journal*, volume 44, 2007, p.231-251.

[135] Frances Henry et Carol Tator. Racial Profiling in Toronto : Discourses of Domination, Mediation and Opposition, *Canadian Race Relations Foundation*, septembre 2005, 129 pages.

[136] Sean Hier et Joshua Greenberg. « Constructing a discursive crisis : risk, problematization and *illegal* Chinese in Canada », *Ethnic and Racial Studies*, volume 25, numéro 3, mai 2002, 490-513.

[137] Rob Huebert. « The return of the « Vikings » - The Canadian-Danish Dispute over Hans Island : new challenges for the control of the Canadian North » , dans Berkes *et al* (dir) Breaking Ice – Renewable Resource and Ocean Management in the Canadian North, University of Calgary Press, 2005, pp.322; Elizabeth Riddell-Dixon. « Canada and Arctic Politics: The Continental Shelf Extension », *Ocean Development and International Law*, volume 39, 2008, p.343-359; Whitney Lackenbauer. From Polar Race to Polar Saga: An Integrated Strategy for Canada and the Circumpolar World, juillet 2009, Conseil International du Canada, *Foreign Policy for Canada's Tomorrow No.3*, 93 pages, disponible au http://www.opencanada.org/wp-content/uploads/2011/05/From-Polar-Race-to-Polar-Saga-Whitney-Lackenbauer1.pdf.

Premièrement, contrairement aux études ayant analysé les articles journalistiques, il ne s'agit pas d'étudier des textes qui se disent objectifs; ces documents sont subjectifs de nature et favorisent un point de vue particulier. L'intérêt sera d'observer quelles opinions sont dominantes et quelles analyses de la situation sécuritaire sont majoritaires et lesquelles sont minoritaires. Ainsi, ces ressources sont instructives car elles illustrent des idées dominantes circulant dans la société canadienne. Pour notre cas précis, ils vont reprendre des images et des représentations qui rejoignent des conceptions populaires de l'Arctique au Canada. Ils ne sont pas parfaitement représentatifs de l'opinion publique ou de ce que « les Canadiens pensent » de l'Arctique, mais ils agissent comme le reflet d'une certaine pensée populaire. Contrairement aux sondages d'opinion, l'étude du contenu des textes d'opinions de grands quotidiens canadiens représente un échantillon original dans les études portant sur la souveraineté canadienne en Arctique, ces documents n'ayant pas été étudiés systématiquement jusqu'à maintenant. Deuxièmement, ces textes d'opinion peuvent avoir un effet d'interpellation, poussant des Canadiens à changer leur opinion ou à agir face à des problématiques[138]. Ces documents font montre en temps de crise, tout comme les documents officiels, de réduction de la complexité dans la description des menaces. En d'autres mots, les analyses sont davantage teintées de prises de position claires, en occultant les zones de gris et les positions nuancées. Cela vient influencer la prédisposition d'une société à négocier des solutions de compromis pour solutionner le problème[139].

Les auteurs de ces textes peuvent être placés dans deux catégories distinctes. La première consiste en des éditoriaux, rédigés soit par un éditorialiste ou par l'équipe de rédaction éditoriale du quotidien (ce qui veut dire qu'ils ne sont pas signés par un individu en particulier). Le fait que ces textes rencontrent des limites importantes de longueur (la plupart de ceux-ci sont limités à quelques centaines de mots) pourrait constituer une faiblesse de ce type de documents. Par contre, cela nous permettra d'observer la sélectivité de l'information effectuée dans ces textes; les choix opérés nous permettront de constater quels aspects de ces crises sont favorisés, quels faits sont soulignés, quelles menaces sont nommées, etc. L'Arctique n'est pas le principal sujet de spécialisation de ces auteurs, ceux-ci écrivant sur

[138] Hier et Greenberg. *Op. cit.*, p.497.
[139] Peter Suedfeld. « Bilateral Relations between Countries and the Complexity of Newspaper Editorials », *Political Psychology*, volume 13, numéro 4, 1992, p.602.

un vaste éventail de sujets d'actualité de politique nationale ou internationale.

La deuxième catégorie est composée des contributions de spécialistes externes au quotidien. Nous pouvons penser sur ce point aux textes écrits par des spécialistes issus du champ académique, d'anciens responsables gouvernementaux ou des intervenants du secteur privé (compagnies, organisations sans but lucratif). Ces derniers amènent une analyse informée de ces enjeux et une perspective de spécialistes qui travaillent directement (sur le terrain ou par des recherches) sur ces sujets. Le milieu académique est particulièrement actif dans le débat sur la souveraineté arctique au Canada, étant des interlocuteurs maintes fois sollicités afin de vulgariser les enjeux arctiques et émettre des recommandations politiques. Ces textes d'opinions provenant du milieu académique seront particulièrement intéressants car ces auteurs doivent expliquer des enjeux complexes de manière compréhensible pour un large auditoire plutôt que pour un auditoire académique, déjà au parfum des dynamiques de base ayant cours en Arctique. Ils ont aussi pour la plupart visité l'Arctique ou y ont habité pour une plus longue période afin de mener leurs recherches, ce qui n'est pas nécessairement le cas des auteurs des éditoriaux signés par les quotidiens. Une caractéristique du champ des études arctiques au Canada est que ces spécialistes tentent d'interpeller le gouvernement canadien à agir et la population à être informée sur ces enjeux; les journaux canadiens leur offrent une plate-forme populaire pour exprimer ce message.

Nous exclurons les contributions de dirigeants ou représentants des communautés inuites, réservant ces textes pour notre troisième catégorie de discours à l'étude. Dans la même veine, les textes signés par des responsables gouvernementaux (ministres) en poste ne seront pas inclus dans ce type de documents, étant couvert par le premier type de documents étudiés. Nous traiterons que très brièvement les textes écrits par des chroniqueurs, car ceux-ci relèvent généralement davantage de l'humeur ou du coup de gueule faiblement argumenté. Nous exclurons aussi les interventions de type « boîte aux lettres des lecteurs » rédigées par des particuliers, ces lettres étant d'ordinaire assez courtes et ne permettant pas un développement suffisant de l'argumentaire.

La base de données *Canadian newsstand major dailies* et la base de données *Eurêka* (*Biblio*

branchée) seront utilisées afin de retracer les textes d'opinion publiés pendant les périodes étudiées. En tout, 16 journaux anglophones sont répertoriés dans la première base de données[140] et 167 sources francophones ainsi que 4 sources anglophones provenant des provinces maritimes proviennent de la deuxième base de données[141]. Le choix de ces deux bases de données a été fait sur la base de deux critères, le but ultime étant d'inclure le plus de contributions possibles. Le premier critère fut d'assurer une bonne représentativité géographique, couvrant des quotidiens publiant dans l'une ou l'autre des deux langues officielles. La presse anglophone et la presse francophone sont ainsi représentées dans cet échantillon ainsi que les grands centres de population canadien d'un océan à l'autre, chaque province étant représentée par au moins une publication[142]. Deuxièmement, les quotidiens répertoriés ont des lignes éditoriales campées à différents endroits du spectre d'idéologies politiques, certains étant davantage conservateurs (le *Winnipeg Free Press* ou le *National Post* par exemples), centristes (*The Gazette, The Globe and Mail*) ou progressistes (*Le Devoir*). Ce critère s'avère important, car il nous permet de dégager les points de consensus et de désaccords entre ces différents points de vue idéologiques.

La troisième catégorie de discours, *provenant de ceux qui vivent en Arctique*, sera composée d'organisations non gouvernementales représentant les communautés inuites canadiennes. Les Inuits composent à 80% la population du Nunavut, en plus de représenter une majorité des habitants des territoires nordiques.

Pour ce type d'acteurs, l'analyse se portera sur deux organisations défendant depuis plusieurs années les intérêts de ces populations, c'est-à-dire l'*Inuit Tapiriit Kanatami* (*ITK*) et le Conseil Circumpolaire Inuit (CCI, l'organisation centrale ainsi que son chapitre canadien).

---

[140] Pour les journaux anglophones, les titres sont: *Calgary Herald, Edmonton Journal, The Gazette, The Globe and Mail, Kingston Wing – Standard, Leader Post, National Post, The Ottawa Citizen, The Province, Star-Phoenix, Sudbury Star, Times-Colonist, Toronto Star, The Vancouver Sun, The Windsor Star, Winnipeg Free Press.*

[141] Il faut spécifier que la plupart de ces sources sont des journaux à très faible tirage et avec une perspective locale. Par contre, les principaux grands quotidiens francophones canadiens y sont représentés tels que *le Devoir*, les journaux de la compagnie Gesca (*La Presse, Le Droit, Le Soleil*) et *l'Acadie-Nouvelle*. Les journaux des Maritimes sont le *Guardian* (Île-du-Prince-Édouard), le *Daily News* (Nouvelle-Écosse), le *Telegraph-Journal* (Nouveau-Brunswick) et le *Telegram* (Terre-Neuve).

[142] Le Nord (territoires administratifs) est exclu de cette affirmation, étant traité partiellement avec le discours inuit (le troisième type de discours étudié). Nous voulions aussi inclure dans ce type de discours des quotidiens qui observent l'Arctique de loin, donc dont les activités ne sont pas à proximité de cette région.

La réputation et la longévité de ces deux entités ont été des critères afin de les sélectionner. La première représente les intérêts des Inuits depuis 1971 et est le porte-parole national pour leurs revendications. En ce sens, l'*ITK* peut être considéré comme un groupe de pression qui tente d'influencer les décisions prises par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux (Québec, Terre-Neuve) en ce qui concerne les Inuits. Le but à l'origine consistait à unir les Inuits dispersés dans différentes régions administratives au Canada. L'organisation représente près de 55 000 Inuits vivant au Nunavut, dans les territoires du Nord-Ouest, le Nord du Québec (Nunavik) et le Labrador[143]. Mary Simon, autrefois ambassadrice aux affaires circumpolaires du gouvernement canadien, fut élue présidente de l'organisation de 2006 à 2012, succédant à Jose Kusugak. Simon sera active dans les médias nationaux à partir de 2006, jouissant d'une reconnaissance nationale suite à son mandat d'ambassadrice circumpolaire. Elle réussira à positionner de manière avantageuse l'*ITK* dans le débat public national.

La deuxième organisation, le Conseil Circumpolaire Inuit (CCI, anciennement Conférence Circumpolaire Inuite) représente les communautés inuites canadiennes dans un forum transnational incluant des peuples inuits dispersés dans plusieurs pays (Russie, Canada, États-Unis avec l'Alaska et le Danemark avec le Groenland) ayant une partie de leur territoire dans le cercle circumpolaire. Fondé en 1977, le CCI représente environ 150 000 Inuits vivant dans ces quatre pays. La présidence de l'organisation fut tenue par une canadienne, Sheila Watt-Cloutier, de 2002 à 2006. Bien qu'un objectif soit de promouvoir l'unité inuite en tant que peuple, l'organisation consiste en quatre sections nationales, une de celles-ci étant le CCI Canada. La nature transnationale de l'organisation a permis au CCI de solidifier l'unité entre communautés inuites tout en augmentant le niveau d'influence que ceux-ci ont face aux États[144]. Une grande partie de l'argumentaire des Inuits canadiens à l'égard de la souveraineté arctique du Canada se retrouvera dans des déclarations officielles publiées par le CCI.

De plus, ces deux organisations représentent généralement les populations inuites dans le

[143] Inuit Tapiriit Kanatami. « About ITK », disponible sur le site de l'*ITK* au http://www.itk.ca/about-itk
[144] Gary Wilson. « Inuit Diplomacy in the Circumpolar North », *Canadian Foreign Policy*, volume 13, numéro 3, p.65.

cadre de débats nationaux. Les représentants nationaux de ces organisations tenteront de sensibiliser les populations vivant au sud du pays sur la réalité des collectivités inuites, leurs défis et leurs enjeux (changement climatique, commerce des produits du phoque, tuberculose, etc.). Se faisant, ils contribueront à diffuser une perspective inuite sur la protection de la souveraineté arctique du Canada. Nous utiliserons donc les textes d'opinion rédigés par ces porte-parole dans les journaux canadiens en plus des interventions médiatiques (télévision par exemple) qu'ils ont effectuées. Ces représentants ont aussi diffusé largement leurs idées dans des colloques et devant des associations professionnelles. Ils vont de même autant s'exprimer à des auditoires nationaux au Canada qu'à des diplomates internationaux dans le cadre de conférences internationales. Ces multiples interventions nous fournissent une masse importante de documents où la position inuite fut exprimée. La grande accessibilité de discours, déclarations et communiqués provenant de ces deux organisations ont facilité la sélection de ces sources. Les archives Internet de ces deux organisations sont bien structurées et couvrent la période étudiée dans le cadre de cette thèse. De plus, ces porte-parole ont signé plusieurs textes d'opinion dans les grands quotidiens canadiens en plus d'intervenir à la télévision et à la radio sur des enjeux touchant les Inuits.

D'autres acteurs contribueront aussi à la construction d'un discours inuit distinct sur les dossiers arctiques. L'organisation *Nunavut Tunngavik*, qui veille à ce que les promesses faites par le gouvernement fédéral dans le cadre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut soient réalisées[145], ajoutera aussi son grain de sel au débat national arctique. Les contributions de personnalités inuites de haut niveau, tels que John Amagoalik, un des plus ardents promoteurs de la création du territoire du Nunavut et ancien président de l'*ITK*, et Paul Okalik, Premier ministre du Nunavut de 1999 à 2008, seront aussi considérées comme faisant partie du discours inuit étudié. Nous devrons de plus compléter ces organisations et individus à certains moments par des opinions exprimées par des membres des communautés nordiques dans des journaux locaux, présents eux aussi sur Internet. Le *Nunavut News North* et le *Nunatsiaq News* sont deux exemples de ce type de journaux locaux qui seront utilisés.

5. La décennie 2000-2010

[145] Nunavut Tunngavik inc. « About NTI », disponible au http://www.tunngavik.com/about/

Nous ciblerons sur la décennie 2000-2010 car il s'agit d'une époque charnière dans la définition des menaces en Arctique. Cette ère a été la première où des discours sécuritaires ont tenté d'interpréter les conséquences du réchauffement climatique sur le futur des menaces présentes en Arctique. Il importe de comprendre l'origine, la nature et la popularité de ces discours, puisque ceux-ci ont tendance à être persistants, surtout que le réchauffement climatique ne peut aller qu'en s'accélérant dans le futur.

Avant de commencer notre analyse, il s'avère important de définir certains termes et intervalles temporels qui seront utilisés dans les prochains chapitres. En effet, en lisant certaines analyses qui décrivent les défis, contentieux et menaces présents dans l'Arctique canadien, le lecteur peut éprouver un étourdissement vu l'ampleur de l'agenda sécuritaire énuméré[146]. Afin d'étudier le discours du Grand Nord assiégé, nous allons séparer ces menaces en deux catégories : les menaces non-étatiques et les menaces étatiques. Cette dichotomie conceptuelle nous permettra de répondre à notre première question de recherche, soit de savoir si les discours sécuritaires arctiques donnaient plus de crédibilité aux menaces étatiques ou non-étatiques.

Nous nommerons notre première catégorie analytique, la nébuleuse sécuritaire. Cette appellation trouve sa raison d'être dans le fait que ces menaces à la sécurité sont décrites comme « nébuleuses, multidimensionnelles et changeantes[147]. » Cet ensemble de menaces est lié étroitement à une mobilité bonifiée par le réchauffement climatique. L'augmentation du transport maritime, des activités de transport aérien au-dessus de l'Arctique et les activités de groupes criminels transnationaux sont quelques exemples de ces menaces mobiles qui demandent une présence renforcée pour certains analystes et responsables gouvernementaux[148]. Des menaces de sécurité humaine, liées à la sécurité environnementale et au bien-être des populations vivant en Arctique, peuvent aussi être incluses dans ces menaces non-étatiques.

---

[146] Pour un exemple, voir Rob Huebert. « Canada and the Changing International Arctic : At the Crossroads of Cooperation and Conflict », dans IRPP (dir.) Northern Exposure: Peoples, Powers, and Prospects for Canada's North, Montréal, 2009, disponible au http://www.irpp.org/books/archive/AOTS4/huebert.pdf

[147] Rob Huebert. « Canadian Arctic Security : Understanding and Responding to the Coming Storm », papier préliminaire, Conseil International du Canada, juillet 2008, p.3.

[148] Rob Huebert. « Renaissance in Canadian Arctic Security? », *Canadian Military Journal*, hiver 2005-2006, p.24.

Les menaces précises varient grandement d'une analyse à l'autre mais l'ensemble de ces menaces sont de nature non-étatique. Tel que relevé dans l'Énoncé de la politique étrangère du Canada pour l'Arctique publié en 2010 par le Ministère des Affaires étrangères du Canada, ceux-ci regroupent des éléments aussi éparses que « les interventions d'urgence et les capacités de recherche et sauvetage et les problèmes éventuels associés aux urgences (y compris environnementales), au crime organisé, au trafic de stupéfiants et à la traite de personnes[149]. » Nous analyserons la popularité de ces menaces tout au long de la période étudiée, soit de janvier 2000 à décembre 2010.

La deuxième catégorie analytique touche les revendications de souveraineté provenant de gouvernements nationaux. Ces menaces étatiques sont davantage ciblées et se cristallisent dans ce que nous avons nommé des crises de souveraineté. Ainsi, les risques non-étatiques (crime organisée, terrorisme, immigration illégale) ne créent pas de tels incidents publics car ils n'ont que très peu de légitimité au niveau international. Les désaccords avec ces groupes se traduisent normalement par des arrestations et l'imposition du pouvoir souverain sur eux en cas de violation des lois nationales; il n'y a donc que très peu de place au débat. Toutefois, les différends avec des acteurs étatiques sont d'une tout autre nature. Ils vont créer des situations de tension où chaque côté défendra un argumentaire en droit international afin de justifier ses positions et ses actions. Le fait que seuls les États peuvent revendiquer la souveraineté sur des territoires causera des crises de souveraineté autour de différends territoriaux. Les périodes d'intérêt pour l'Arctique au Canada ont suivi le fil de ces crises de souveraineté. Des crises de souveraineté avec les États-Unis ont ainsi surgi en 1957, 1969 et 1985 (nous reviendrons sur ces épisodes au chapitre 3), provoquant des réactions passionnées dans les médias et auprès de groupes de la société civile canadienne. Ces derniers vont bien souvent construire l'événement en tant que crises de souveraineté demandant une action rigoureuse du gouvernement fédéral, ce dernier préférant jouer, à prime abord, la carte de la diplomatie tranquille. Ces crises vont ainsi agir pour plusieurs en tant que signal d'alarme

[149] Gouvernement du Canada. « Énoncé de la politique étrangère du Canada pour l'Arctique : Exercer notre souveraineté et promouvoir à l'étranger la stratégie pour le nord du Canada », section Exercice de la souveraineté, 2010, disponible au http://www.international.gc.ca/polar-polaire/canada_arctic_foreign_policy-la_politique_etrangere_du_canada_pour_arctique.aspx?lang=fra&menu_id=52&view=d

nous prévenant que la souveraineté arctique canadienne n'est pas assurée et que d'autres contestent la possession de certains territoires arctiques que les Canadiens croyaient les leurs; les certitudes des Canadiens sont ébranlées. Dans les trois cas, ces crises ont provoqué des actions du gouvernement canadien et un intérêt soutenu pour la région pendant des années après les incidents.

Ce type de crise de souveraineté reprendra durant la décennie 2000-2010, après une accalmie durant les années 1990. Aux fins de cette étude, nous ciblerons trois crises de souveraineté qui ont particulièrement mobilisé les acteurs arctiques et le gouvernement canadien durant la décennie 2000-2010, tout en occupant une place importante dans les médias populaires et l'opinion publique canadienne. Ces épisodes devaient avoir atteint un niveau de crise et avoir suscité une attention soutenue au niveau national. La gravité des gestes posés ou des actions entreprises pour susciter cette crise importe peu; l'action posée n'est pas nécessairement d'une grande gravité et ne pose pas toujours une menace directe irrésistible. Le critère central pour choisir ces trois crises est que ces épisodes ont mobilisé le gouvernement canadien et la société civile, participant à construire l'événement en tant que crise méritant une réponse, des politiques précises. La nature même de ces crises partage des similarités frappantes quant à la trame dramatique; une période pré-crise où des inquiétudes sont discrètement soulevées, un pic constitué par l'événement/action en tant que tel et une situation d'après-crise où les acteurs tentent d'évaluer les répercussions des événements et les réponses à y apporter. La durée de ces différentes étapes est bien sûr variable selon les épisodes choisis.

Trois crises de souveraineté arctique qui se sont déroulées entre 2000 et 2010 rencontrent cette définition. Le premier incident portera sur la visite du ministre de la Défense nationale du Canada, Bill Graham, sur l'île de Hans à la fin juillet 2005 et concernera la revendication défendue par le Danemark sur la possession de cette île. Cette visite provoquera une réaction de la part du gouvernement danois, qui revendique la possession de l'île situé dans le détroit de Nares. Le Danemark avait effectué des visites de reconnaissance sur l'île en 2003 et 2004, laissant flotter le drapeau danois suite à chaque visite. La crise se résorba à la fin septembre 2005 lorsque les deux parties furent d'accord pour discuter afin de trouver un terrain d'entente.

Le deuxième cas sera le passage d'un sous-marin américain, le *USS Charlotte*, en novembre 2005 dans les eaux canadiennes arctiques. Cette expédition américaine avait pour objectif de rejoindre le Pôle Nord, en longeant l'archipel arctique canadien pour ensuite redescendre par le détroit de Nares situé entre le Canada et le Groenland. La destination ultime de cette expédition se trouvait sur la côte est américaine. L'affaire fut ébruitée dans le *National Post* le 19 décembre 2005, ce qui provoqua des réactions de la part des chefs des principaux partis politiques fédéraux, alors engagés dans une élection fédérale. La réaction gouvernementale du Premier ministre fraîchement élu, Stephen Harper, s'articula à la fin janvier 2006, dès le premier point de presse du nouveau Premier ministre. Les enjeux de souveraineté mais aussi de surveillance du territoire seront au cœur de cette crise, qui remettra la définition et la reconnaissance de sa souveraineté sur cet espace au centre de l'agenda politique. Dans ce cas, la menace est américaine et l'enjeu particulier porte sur le statut légal des eaux se trouvant dans l'océan Arctique près des côtes canadiennes.

Le troisième cas sélectionné remonte à 2007 et va cibler l'expédition russe qui a déposé un drapeau russe sous le Pôle nord. Deux minis sous-marins russes ont atteint, au début du mois d'août 2007, le plancher océanique sous le Pôle Nord, situé à 4300 mètres de profondeur. Cette expédition russe s'est déroulée dans le cadre d'une mission de recherche qui avait pour but d'étayer les revendications russes sur le plateau continental et plus précisément la Dorsale de Lomonosov. Les scientifiques russes devaient donc recueillir des sédiments afin de prouver que le plateau continental dans l'océan Arctique était le prolongement du territoire russe. La reconnaissance des limites du plateau continental d'un État donne le droit à cet État d'exploiter les ressources se trouvant dans son plateau continental. Ce dossier scientifique était ultimement destiné à la Commission des limites du plateau continental (CLPC) de l'Organisation des Nations Unies pour étude par des scientifiques de la validité des revendications russes sur le plateau continental arctique. Le Canada, les États-Unis et le Danemark tentent aussi de documenter leurs dossiers pour prouver que le plateau continental représente plutôt une extension de leurs territoires nationaux. Dans certains cas, comme pour la Dorsale de Lomonosov, les revendications de différents pays se recoupent. Dans ce troisième cas, la menace étatique est russe et l'enjeu particulier est la partition du plateau

continental et les droits d'extraction sur les ressources s'y trouvant.

Pour ces trois incidents de contestation de la souveraineté canadienne, nous voulons observer si l'analyse de la menace étatique en question convergera dans les trois types de discours retenus. De plus, nous analyserons quelles représentations sont utilisées afin de décrire la nature de la menace dans chacun de ces incidents. Cela nous permettra de voir laquelle des menaces étatiques parmi les trois mentionnées plus tôt est jugée la plus crédible et la plus sérieuse. Suite à l'analyse de la période 2000-2005 et de ces trois crises de souveraineté, nous analyserons la période 2008-2010 afin de voir quelles menaces subsistent après les périodes brèves mais intenses de crises de souveraineté. Cela contribuera à répondre à notre questionnement à savoir lesquelles des menaces sont les plus proéminentes dans les trois types de discours.

Chapitre 1 - Les changements climatiques et la nébuleuse sécuritaire en Arctique

Pour commencer, notre regard se portera sur la période avant la première crise de souveraineté de l'été 2005 ainsi que sur les périodes entre les crises. Un ensemble de menaces a émergé au cours de cette période, les menaces non-étatiques, elles qui vont venir s'ajouter aux menaces étatiques à la souveraineté arctique canadienne. Nous désignerons ces menaces non-étatiques sous le terme de nébuleuse sécuritaire en raison de l'identité changeante des composantes qui sont décrites comme faisant parties de ces menaces. Ce terme trouve aussi tout son sens en Arctique, car, comme nous le verrons, les preuves concrètes de la présence de ces menaces sont bien souvent floues ou faiblement exemplifiées par des faits tangibles. Nous voulons, par l'étude de cette période (2000-2005), analyser le contexte qui va nous amener vers l'insertion du discours alarmiste dans la rhétorique gouvernementale ainsi qu'à la première crise de souveraineté, celle de l'été 2005. D'autre part, l'étude des périodes entre les crises de souveraineté nous permettra de pouvoir observer l'impact de ces crises de souveraineté sur les discours sécuritaires arctiques et de mesurer l'impact de ces crises sur la nature perçue des menaces. Avant d'analyser la description des menaces chez nos trois acteurs, il s'avère important de bien comprendre comment les menaces non-traditionnelles ont été introduites dans le discours sécuritaire au Canada en général. Nous verrons par la suite le rôle attribué aux changements climatiques dans la transposition de ces menaces dans le contexte arctique.

1. Des menaces multiformes

a) L'idée de la fin des certitudes

Une représentation populaire au début des années 1990 sur la situation sécuritaire internationale fut que les certitudes de la guerre froide avaient disparu pour faire place à un monde plus dangereux. John Mueller écrira à ce sujet que « la quête incessante d'autres sujets de préoccupations se poursuit de plus belle. Et s'est par conséquent répandu la conception selon laquelle les affaires internationales sont devenues aujourd'hui particulièrement tumultueuses, instables et complexes. Cette idée a été reprise si souvent qu'elle sonne aujourd'hui comme un *mantra*[150]. »

[150] John Mueller. « Scénario catastrophe : désordre après la guerre froide », Cultures et Conflits, numéro 19-20,

Cette perspective est certainement employée dans l'analyse de la situation effectuée par le gouvernement canadien. L'énoncé de politique internationale de 1995, *le Canada dans le monde*, souligne que « la communauté internationale doit de plus en plus naviguer dans des eaux inconnues. Bon nombre des vieilles certitudes qui avaient guidé la politique étrangère tout au long de la guerre froide ont été balayées (…) Dans quelques États particulièrement vulnérables, les forces armées et même les organisations criminelles ont pris une influence excessive[151]. » Dans ce même ordre d'idées, les gouvernements vont utiliser une technique décrite par Mueller, soit de rehausser l'importance de problèmes qui étaient jusque-là considérés comme somme toutes mineurs[152]. Une liste impressionnante de ces problèmes sera dressée dans le document *le Canada dans le monde* : criminalité internationale, États en faillite, dégradation de l'environnement, disparités économiques, tensions ethniques et religieuses, terrorisme international, prolifération nucléaire à des État souverains et à des acteurs non-étatiques ainsi que la surpopulation sont les principales menaces décrites. Ces phénomènes sont pour la plupart, soit des dynamiques globales difficiles à circonscrire ou desquelles il est difficile d'identifier un coupable précis, soit des menaces non-étatiques. Les menaces étatiques dans cette description représentent la minorité et bien souvent leur dangerosité est soulignée par le fait qu'il pourrait alimenter des acteurs non-étatiques (prolifération nucléaire, États en faillite). La cause de ces menaces trouve sa source dans la fragmentation de l'autorité mais surtout le processus de mondialisation : « La criminalité internationale et les maladies, le réchauffement du globe et les migrations forcées et massives sont autant d'exemples des aspects plus négatifs de l'intégration mondiale accrue[153]. »

Cette liste exhaustive se verra abruptement hiérarchisée après les attentats du 11 septembre 2001 en sol américain, surtout dans le discours sécuritaire en Amérique du Nord où l'on

---

1995, p.49.

[151] Gouvernement du Canada. Le Canada dans le monde – Le cadre stratégique de la politique étrangère du Canada, section Introduction, 1995, disponible au http://www.dfait-maeci.gc.ca/foreign_policy/cnd-world/chap1-fr.asp

[152] John Mueller. « Scénario catastrophe : désordre après la guerre froide », Cultures et Conflits, numéro 19-20, 1995, p.49-72.

[153] Gouvernement du Canada. Le Canada dans le monde – Le cadre stratégique de la politique étrangère du Canada, section Introduction, 1995, disponible au http://www.dfait-maeci.gc.ca/foreign_policy/cnd-world/chap1-fr.asp

parlera de la nécessité de la mise sur pied des concepts de frontière intelligente et de périmètre de sécurité nord-américain[154]. Le but fut alors d'harmoniser les politiques de gestion de la frontière canado-américaine, ce qui fut fait entre autres en centralisant les agences bureaucratiques (Agence des services frontaliers au Canada, Département du *Homeland Security* aux États-Unis). Le défi consistait à trouver un équilibrage dans la gestion de la mondialisation; préserver la bonne mobilité (commerce légitime, exportations/importations, citoyens nationaux) tout en contrôlant de plus près la mauvaise mobilité (les éléments de la nébuleuse sécuritaire mais surtout les éléments liés au terrorisme et au crime organisé).

L'Arctique se situe quelque peu en retrait de cette nébuleuse sécuritaire pendant les années 1990. La cause de ces menaces, « l'intégration mondiale accrue », ne s'observe pas avec la même intensité dans la région arctique au Canada. Les répercussions de la surpopulation, de migrations forcées ou d'entrée de maladies infectieuses en Arctique sont faibles et indirectes ; même chose pour le terrorisme ou la criminalité internationale. Le climat rigoureux et l'accessibilité limitée à cette région en raison des glaces rendent ces menaces caduques. Par contre, il ne faudrait pas comprendre l'Arctique comme étant isolé de tout phénomène mondial. En effet, si les acteurs non-étatiques ne représentent pas des menaces crédibles, des dynamiques globales vont venir toucher les communautés arctiques. Le phénomène qui a fait l'objet du plus d'attention sera la concentration élevée de polluants organiques persistants (POP) dans l'écosystème arctique, surtout dans la faune (ours polaires, cétacés, phoques). Ces POP, comme le pesticide DDT ou le mercure, sont des produits chimiques industriels qui ont un effet sur les humains, car ils se déposent dans le tissu adipeux d'animaux marins[155]. L'origine de ces particules est multiple étant donné que les POP peuvent être transportés par l'air tout comme par les courants marins et les animaux. En général, les courants marins représentent la source de POP la plus significative[156]. L'océan arctique agit comme un puits recueillant ces polluants provenant de courants marins et

[154] Nelson Michaud. « Souveraineté et sécurité : le dilemme de la politique étrangère canadienne dans l'après 11 septembre », *Études internationales*, volume 33, numéro 4, 2002, p.647-666.
[155] Janneche Skaare *et al*. « Ecological risk assessment of persistent organic pollutants in the arctic », *Toxicology*, numéro 181-182, 2002, p.193.
[156] B.M. Braune *et al*. « Persistent organic pollutants and mercury in marine biota of the Canadian Arctic: An overview of spatial and temporal trends », *The Science of the Total Environment*, numéro 351-352, décembre 2005, p.7-8.

d'activités humaines souvent très éloignées de la région arctique. À cela doit s'ajouter quelques milliers de sites présents au Canada qui ont le potentiel de libérer de ces polluants dans l'écosystème arctique. Les communautés arctiques sont particulièrement vulnérables à cette menace, car, dans bien des cas, les produits de la chasse provenant de l'écosystème arctique représentent près de 40% de l'alimentation des communautés inuites au Canada[157].

Une autre source d'inquiétudes fut l'étendue du rejet de contaminants toxiques dans l'océan arctique par l'URSS et le risque de contamination nucléaire dans l'Arctique par la nouvelle Russie, avec la possibilité qu'un tel désastre puisse avoir des répercussions sur l'écosystème arctique au Canada[158]. Dans le cas des POP comme de la contamination nucléaire, l'effort canadien fut de promouvoir la recherche scientifique afin de mesurer l'étendue de ces deux problèmes. Le multilatéralisme s'avéra la stratégie choisie, consacrant une grande partie des efforts du Conseil de l'Arctique, un forum regroupant États arctiques et organisations non-gouvernementales représentant des communautés vivant dans l'Arctique. Comme le souligne Rob Huebert, l'ensemble des mesures entreprises sur cet enjeu, tout comme pour les POP, furent de nature à comprendre l'étendue du problème, mais non pas de le combattre ou de réduire son étendue[159]. Le Canada, fidèle à un internationalisme promoteur de pratiques multilatérales, a été actif à la fin des années 1990 afin de transposer ces données dans les clauses d'un traité international. Ces efforts, initiés à Montréal en 1998, ont culminé avec la signature du traité de Stockholm sur les polluants organiques persistants en 2001. L'importance des POP dans l'agenda sécuritaire canadien fut par contre somme toutes limitée. Ces menaces ne correspondaient pas au portrait sécuritaire global décrit dans les années 1990, car ces deux cas de menaces ne s'inscrivaient pas dans l'idée de la fin des certitudes et du réveil sécuritaire post Guerre froide. La découverte de la nébuleuse sécuritaire en Arctique ne se fera pas en réaction à l'augmentation de l'intégration mondiale, mais plutôt suite à la documentation et à l'accélération d'un autre phénomène global, les changements climatiques et plus précisément le réchauffement climatique.

---

[157] Shirley Thompson. « Sustainability and Vulnerability – Aboriginal Arctic food security in a toxic world »,, dans Berkes, Huebert, Fast, Manseau et Diduck (dirs) In Breaking Ice – Renewable Resource and Ocean Management in the Canadian North, University of Calgary Press, 2004, p.47-70.

[158] Rob Huebert. « Canadian Arctic security issues », *International Journal*, volume 54, printemps 1999, p.212-214.

[159] Rob Huebert. Idem.

b) L'Arctique et la nébuleuse

Bien que certains éléments de la nébuleuse sécuritaire furent détectés en Arctique dans les années 1990 (terrorisme international, immigration illégale, possibles trafic d'armes), ces observations ne créeront pas une remise en question de la sécurité arctique, ne susciteront pas de réactions populaires et ne recueilleront pas d'attention médiatique. L'arrêt d'un avion appartenant à Al Qaeda à Iqaluit en 1993, l'atterrissage d'un avion russe appartenant possiblement au crime organisé à Churchill en 1998 en provenance de la Sibérie et le passage d'un bateau de recherche chinois en 1999 (à la surprise du gouvernement canadien, qui n'était pas préparé) avec à son bord des quantités importantes d'armes ne sont que quelques exemples de ce type d'événements[160]. Ces événements vont survenir dans les années 1990, mais seront racontés bien après, surtout commençant en 2004, et uniquement par certains spécialistes.

Quelques raisons peuvent expliquer ce décalage. Ces différents exemples d'intrusions sont éparses et de nature différente; un fil directeur est difficilement perceptible. De plus, la surveillance de l'espace arctique fut limitée durant la décennie des années 1990 par des vagues de compression dans les dépenses gouvernementales fédérales. Dans la plupart des cas, la présence de ces groupes a été observée par le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) ou assistée par des moyens technologiques (satellites par exemple, comme RADARSAT I dans le cas du navire chinois). Surtout, l'attitude préconisée par le gouvernement canadien fut de ne pas ébruiter ces événements, étant donné le peu d'empressement à investir pour surveiller l'Arctique. Ces intrusions furent rendues publiques par une déclassification de rapports gouvernementaux étayant ces événements ainsi que par des témoignages parlementaires et le travail de recherche de Pierre Leblanc, qui fut commandant des Forces canadiennes pour la région du Nord de 1995 à 2000, et Rob Huebert, un professeur de l'Université de Calgary travaillant sur les questions arctiques ayant eu accès à ces documents gouvernementaux. Comme le note Stéphane Roussel, ce discours sécuritaire va être dominant au sein du ministère de la Défense

[160] Nancy Teeple. « A brief history of intrusions into the Canadian arctic », *Canadian Army Journal*, volume 12, numéro 3, 2010, p.51-53.

nationale, avec comme fer de lance Leblanc qui mettra en place des discussions interministérielles sur la question des menaces non-traditionnelles en Arctique[161].

Ce discours sera par la suite transposé, comme le souligne Roussel, dans l'approche gouvernementale face à l'Arctique dans l'énoncé de politique internationale de 2005. Par contre, il est central de comprendre pourquoi cette estimation de la situation sera retenue, étant donné le peu d'affinité existant historiquement entre la vision du monde et des menaces de la classe politique (surtout le Parti libéral) et celle des hauts officiers militaires[162]. Nous émettrons l'idée que les attentats du 11 septembre 2001 vont jouer un rôle dans cet état de fait, mais que surtout, les études démontrant le réchauffement climatique auront une grande importance. Elles susciteront des inquiétudes où des craintes décrivant la perte de souveraineté, des intrusions de menaces non-étatiques et l'accès à des ressources naturelles précieuses seront inter reliées dans la description des menaces arctiques. La conscientisation sur les intrusions des années 1990 coïncidera de même avec une prise de conscience mondiale sur l'importance des changements climatiques et la publication de travaux scientifiques pour illustrer l'ampleur du réchauffement climatique sur les glaces arctiques.

c) Le réchauffement climatique : le baromètre arctique

Les problématiques environnementales qui vont toucher l'Arctique auront trait à la pollution sur le territoire. Il s'agira dans l'Arctique canadien de cibler les initiatives sur le nettoyage de cette pollution, surtout d'origine militaire[163]. Les changements climatiques, mais plus particulièrement le réchauffement climatique global, représentent un type de problème de nature radicalement différente. Il s'agit dans ce cas d'un enjeu structurel qui va au-delà de l'action d'un seul État; il s'agit, tout comme les POP, d'une conséquence de l'ordre industriel actuel et du système productif dominant, duquel le Canada fait partie. Dans la même veine que pour les POP, le gouvernement canadien adopta une approche de collecte de données

[161] Stéphane Roussel. « Continentalisme et nouveau discours sécuritaire – Le Grand Nord assiégé », dans Lasserre (dir.) Passages et mers arctiques – Géopolitique d'une région en mutation, Presses de l'Université du Québec, 2010, p.169-170.

[162] Douglas Bland. « Tout ce qu'un militaire doit savoir sur l'élaboration de la politique de défense au Canada », dans Roussel (dir.) Culture stratégique et politique de défense – L'expérience canadienne, Éditions Athéna, 2007, p.130-142.

[163] Whitney Lackenbauer et Matthew Farish. « The cold war on Canadian soil: Militarizing a northern landscape », *Environmental History*, volume 12, octobre 2007, p.940-941.

scientifiques (pour comprendre l'étendue du problème) combiné avec des ententes multilatérales (la plus célèbre étant le Protocole de Kyoto, signé en 1997). La recherche scientifique sur le réchauffement climatique dans les années 1990 a accordé une grande importance à la région arctique et aux glaces arctiques en tant qu'indicateurs de changements globaux.

Ainsi, à la fin des années 1990, l'effort scientifique mené par plusieurs équipes différentes va en venir à la conclusion que les glaces s'amincissent ou sont en retrait en Arctique. Les évaluations portaient sur une période couvrant les années 1970 à 1997 et nous apprenaient que l'espace couvert de glace en été en Arctique diminuait de 3% par décennie et que l'espace couvert par des glaces pluriannuelles se réduisait de 7% par décennie[164]. Toutefois, ces données ne permettaient pas de trouver la cause de ce phénomène, à savoir si cette transformation des glaces arctiques était due à des fluctuations naturelles du climat polaire ou au réchauffement climatique causé par des niveaux élevés de gaz à effet de serre[165]. Ce dernier questionnement ne consistait pas seulement à trouver un coupable, mais aussi à savoir si ce phénomène était temporaire (les fluctuations climatiques) ou permanent (un réchauffement climatique constant si les niveaux de gaz à effet de serre ne changent pas de manière significative).

Le retrait de la banquise va être confirmé au début de la décennie 2000, les modèles climatiques s'entendant pour dire que la couverture ainsi que l'épaisseur des glaces arctiques vont aller en diminuant au cours du 21ième siècle[166]. Ces observations accéléreront la régionalisation de l'Arctique, ces communautés étant présentées comme à risque et vulnérables face à ce phénomène[167]. Par contre, cela ne tentait pas de répondre spécifiquement au questionnement central entourant le réchauffement climatique. Une première réponse de la communauté scientifique sera rendue publique en 2001 avec le

[164] Ola Johannessen, Elena Shalina et Martin Wiles. « Satelitte Evidence for an Arctic Sea Ice Cover in Transformation », *Science*, volume 286, numéro 5446, décembre 1999, p.1937.
[165] Richard Kerr. « Will the Arctic Ocean Lose All Its Ice », *Science*, volume 286, numéro 5446, décembre 1999, p.1828.
[166] M.C. Serreze *et al*. « A record minimum arctic sea ice extent and area in 2002 », *Geophysical Research Letters*, volume 30, numéro 3, 2003, p.10-4.
[167] Marybeth Long Martello. « Global change science and the Arctic citizen », *Science and Public Policy*, volume 31, numéro 2, 2004, p.108.

troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Dans ce rapport, les experts scientifiques vont pointer du doigt les deux causes possibles (variabilité climatique et gaz à effet de serre) pour expliquer la diminution des glaces, indiquant un chevauchement des deux causes[168]. Dès 2005, les scientifiques du GIEC vont être d'accord pour statuer que les concentrations élevées de gaz à effet de serre dans l'atmosphère causent déjà des changements climatiques modestes[169]. Ce consensus scientifique sera confirmé dans le quatrième rapport d'évaluation du GIEC en 2007. Il sera convenu que « l'essentiel de l'élévation de la température moyenne du globe observée depuis le milieu du XX^{e} siècle est très probablement attribuable à la hausse des concentrations de GES anthropiques[170] (donc causée par les humains) ». L'image 2.1 (page suivante) nous démontre l'étendue de la fonte des glaces arctiques observée depuis 1980.

Le réchauffement général du climat observé depuis les 50 dernières années est ainsi attribuable à l'action humaine, précisant « qu'il est extrêmement improbable que les changements climatiques planétaires des 50 dernières années puissent s'expliquer sans forçages externes[171]. » La réponse sur la causalité du réchauffement climatique ne faisait que très peu de doute; la fonte des glaces allait être un processus qui ne pouvait que gagner en importance sans mesure suffisante pour réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre.

---

[168] Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. IPCC Third Assessment Report: Climate Change 2001, section Working group I – The Scientific Basis, chapitre 14.2.3.3, 2001, disponible au http://www.grida.no/publications/other/ipcc_tar/

[169] Peter Calamai. « Climate change verdict: it's here, it's real », *Toronto Star*, Toronto, 5 février 2005, p.F5.

[170] Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Contributions du Groupe de travail I, II, III au quatrième Rapport d'évaluation du GIEC, Rapport de synthèse, section Attribution des changements climatiques, 2007, disponible au http://www.ipcc.ch/publications_and_data/ar4/syr/fr/mains2-4.html

[171] GIEC. Idem.

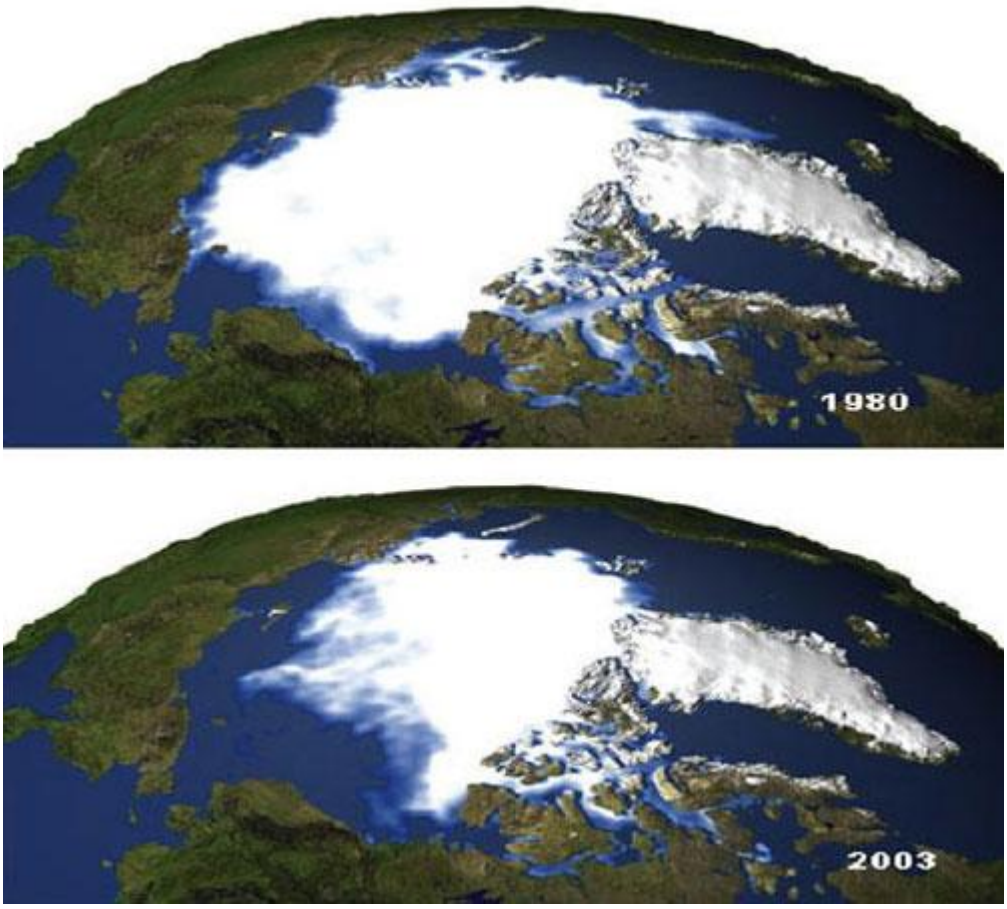

Image 2.1 : couvert de glace arctique, observé à la fin septembre
Source : NASA

Les estimations vont varier à savoir quand l'Arctique serait libéré de glaces en été, l'ensemble des estimées évaluant par contre qu'une telle situation sera réalité au cours du 21ième siècle[172]. Cette incapacité de prédire de manière plus spécifique le dégel est causée par la manière de faire employée par les équipes scientifiques. En effet, ces estimés sont basés sur des scénarios climatiques prédisant différentes possibilités quant aux émissions futures de gaz à effet de serre. Ainsi, même dans le cas où des pratiques de développement durable seraient adoptées à l'échelle planétaire, l'évaluation de l'impact sur le changement climatique dans l'Arctique, publié en 2005, prédisait que le couvert de glace « devrait très probablement aller en diminuant, surtout en été »[173], sans vouloir préciser davantage, étant donné les inconnus qui persistent dans l'étude du climat. Pour ce qui est du Passage du Nord-

[172] J.T. Overpeck *et al*. « Arctic System on Trajectory to New, Seasonally Ice-Free State », *Eos*, volume 86, numéro 34, 25 août 2005, p.309.
[173] Gunter Weller *et al*. Arctic Climate Impact Assessment, Cambridge University Press, 2005, p.994-997.

Ouest (PNO) et des mers et passages arctiques en territoire canadien, il est estimé que 2020 pourrait voir le PNO libéré de glaces pendant plusieurs mois en été, les plus optimistes ciblant l'horizon 2050 pour un tel scénario.

La question à se poser maintenant est de savoir comment le changement climatique influence l'état des menaces en Arctique. Plusieurs pistes différentes ont été empruntées pour qualifier les répercussions sécuritaires de ce changement. Les études de sécurité arctique ont bien souvent séparé les menaces en deux catégories bien définies : les menaces à la souveraineté canadienne et celles à la sécurité canadienne[174]. La première catégorie regroupe les défis qui sont posés aux revendications souveraines du Canada sur des parties du territoire arctique. Nous pouvons penser sur ce premier point à des litiges territoriaux où les titres de souveraineté du Canada sont contestés ou doivent être prouvés. Par exemple, le différend que nous traiterons au chapitre 2 (l'île de Hans) n'est pas influencé par le réchauffement climatique. Toutefois, le cas du Passage du Nord-Ouest peut être lié aux changements climatiques. L'enjeu principal sera de protéger la position canadienne qui considère le Passage du Nord-Ouest (PNO) comme des eaux intérieures canadiennes au lieu d'un détroit international comme le défend les États-Unis et la plupart des pays européens. Un critère en droit international pour considérer le PNO en tant que détroit international consiste à déterminer si le passage a été utilisé par le trafic maritime international de manière significative (voir le chapitre 3 pour un développement plus complet sur ce contentieux). Nous pouvons donc comprendre comment une fonte des glaces pourrait entrainer une plus grande mobilité des navires dans la région et accroitre le trafic potentiel empruntant le PNO.

Il faut concevoir ce premier type de menaces comme étant des craintes face à la perte de possession ou de contrôle que le Canada a ou devrait avoir sur une partie de l'espace arctique. Ainsi, la souveraineté peut être définie davantage sur sa facette possession. Dans la première catégorie, nous pouvons inclure, en plus de l'enjeu du PNO, la mainmise sur les ressources naturelles arctiques et leur exploitation. Le réchauffement climatique aurait pour but d'augmenter la valeur des ressources arctiques (pétrole, gaz, minerais surtout), car

[174] Rob Huebert. « Canadian Arctic security issues », *International Journal*, volume 54, printemps 1999, p.218-223.

l'accessibilité pour les exploiter rendrait ces activités plus faciles technologiquement et moins coûteuses. Ces inquiétudes de souveraineté seront davantage d'ordre étatique et seront exacerbées pour certains par le réchauffement climatique tandis que d'autres vont toujours considérer cette région comme partiellement inaccessible dû au parcours imprévisible des glaces flottantes créées par le réchauffement climatique[175]. La fonte des glaces amène aussi l'aspect contrôle de la souveraineté canadienne sur ce territoire. La question va se poser : est-ce que le Canada est assez présent pour réguler une accessibilité plus grande à cette région? Dans cette optique, l'impossibilité d'assister un navire touristique en détresse (et ses passagers) pourrait être vue comme une menace à la souveraineté canadienne. Cette manière de conceptualiser la souveraineté aura tendance à fusionner menaces à la souveraineté et notre deuxième catégorie, les menaces à la sécurité.

La deuxième catégorie regroupe des enjeux liés à la sécurité, ce qui sous-tend un effort à intervenir face à des ennemis ou des menaces à la sécurité physique ou au bien-être des populations. Un exemple de ce type d'inquiétudes au temps de la guerre froide se matérialisait dans le risque que des navires ou avions soviétiques se trouvent en Arctique ou accèdent au continent nord-américain par le front arctique[176]. Ce deuxième type de menaces se verra aussi influencer par le réchauffement climatique. En effet, ce dernier phénomène amène une augmentation de la mobilité, ce qui sort la région de son quasi isolement pour la rendre plus accessible à des acteurs étrangers. Dans ce cas, l'analyse ciblera sur les effets du réchauffement climatique et va mettre l'accent sur des menaces susceptibles de produire de l'insécurité auprès des populations arctiques. Ces menaces proviendront de la nébuleuse sécuritaire décrite plus tôt dans ce chapitre (la criminalité internationale incluant le trafic de personnes et de drogues, le terrorisme international, l'immigration illégale), bien que peu de preuves concrètes ou de précédents de la présence de ces menaces aient été répertoriés en Arctique. Il faut noter que ce type d'inquiétudes traite d'intrusions d'individus et relève d'une perspective de sécurité publique, dans le sens où ces individus vont à l'encontre des lois canadiennes. Dans ces cas, il faut relever que ces groupes sont considérés menaçants dans une optique nationale et non pas pour les dommages qu'ils pourraient causer aux

[175] Voir, à cet effet, le débat entre Franklyn Griffiths et Rob Huebert sur la question de l'impact du réchauffement climatique sur la question du PNO publié dans le *International Journal* en 2003-2004.
[176] Rob Huebert. *Op. cit.,* p.222-223.

communautés arctiques. L'attrait de l'Arctique, autant pour des groupes criminels que terroristes, est relativement faible en raison de sa démographie. Nous pouvons aussi soulever que la possibilité que des sous-marins ou avions militaires appartenant à un autre État se trouvent en Arctique ne disparait pas.

Le deuxième aspect de ces menaces à la sécurité sera de l'ordre de la sécurité environnementale et humaine plutôt que de la sécurité physique. Le réchauffement climatique est considéré sur ce point comme la principale menace à la perpétuation de pratiques alimentaires, culturelles et de transport millénaires des populations inuites. Il ne s'agit donc pas sur cette facette de réguler les problèmes causés par une mobilité accrue mais plutôt de s'attaquer de front au problème du réchauffement climatique. Il s'agit ici de prendre action pour appuyer l'idée que les communautés arctiques sont des populations à risque et vulnérables en raison des changements que va entrainer le réchauffement climatique sur leurs vies quotidiennes. Le risque de marée noire vient marier ces deux aspects de la sécurité, liant mobilité et risque environnemental. Ainsi, des navires naviguant en Arctique ne rencontrant pas la réglementation canadienne en matière de transport maritime et de construction des navires pourraient être en cause. Certaines embarcations sont particulièrement problématiques, car leur niveau avancé de désuétude et de vieillissement leur vaut le vocable de bateau-poubelle. La crainte dans cette optique serait de constater qu'un navire battant pavillon d'un pays ayant une réglementation plus souple quant à la qualité de la maintenance et la construction des navires (Libéria par exemple) cause une marée noire dans ou tout près des eaux canadiennes.

2. La période étudiée

Nous étudierons, pour les trois acteurs étudiés (gouvernement, journaux, Inuits), la période allant de 2000 au 19 juillet 2005, tout juste avant la première crise de souveraineté, la crise de l'île de Hans, qui sera présentée au chapitre deux. Il s'agit d'une période intéressante où la sensibilisation au Canada sur de possibles inquiétudes en Arctique va se matérialiser dans des discours précis. Le choix de cette période est stratégique, car il nous permet d'observer l'origine d'idées prises pour acquis durant le reste de la décennie. Il nous permet aussi de constater que certaines idées retiendront l'attention dans le discours gouvernemental et

populaire tandis que d'autres seront mises de côté ou ne recueilleront qu'un appui mitigé. Cette période est aussi unique en Arctique puisque l'attention portée à cette région va aller en augmentant, malgré l'absence de crises de souveraineté pour attirer l'attention de la population et des décideurs. Il s'agit d'une situation singulière dans cette région, car les regards furent uniquement braqués auparavant sur cette région en temps de crise. Nous étendrons notre analyse dans ce chapitre aux périodes entre les crises de souveraineté traitées aux chapitres 2, 3 et 4 afin d'avoir un échantillon plus large (surtout dans le cas des textes d'opinion et des communautés inuites). Cela nous permettra aussi d'observer si les crises de souveraineté exacerbent les inquiétudes sur l'Arctique, après les tensions et l'activisme de la crise immédiate passés.

3. Gouvernement canadien

a) La sécurité humaine en Arctique

Le premier document gouvernemental d'importance portant sur l'Arctique fut publié en juin 2000 avec le volet nordique de la politique étrangère du Canada. La cause des menaces arctiques est décrite comme étant la mondialisation, nommant au passage les changements climatiques, les mouvements de polluants organiques persistants et la propagation de maladies infectieuses en tant qu'exemples de forces transfrontalières[177]. Si l'aspect menace sécuritaire environnementale et humaine est valorisé, l'aspect contrôle du territoire de la souveraineté remplace aussi dans ce document l'aspect de possession juridico-légal de la souveraineté : « Si les questions liées à la souveraineté inspirent moins de préoccupations au public, par contre, les Canadiens et les Canadiennes veulent que leur gouvernement fasse appliquer les lois et les règlements relatifs à la gestion du Nord[178]. » Cette crainte s'approche des menaces sécuritaires de la nébuleuse sécuritaire décrites plus tôt dans ce chapitre. Par contre, nous ne pouvons constater de liens tracés dans la description des menaces entre menaces sécuritaires et menaces à la souveraineté; les deux catégories sont conceptualisées de manière distincte.

Trois phénomènes sont décrits comme causant un regain d'intérêt pour la région arctique et

[177] Gouvernement du Canada. Volet nordique de la politique étrangère du Canada, juin 2000, disponible au http://www.international.gc.ca/polar-polaire/ndfp-vnpe2.aspx?lang=fr&view=d

[178] Gouvernement du Canada. Idem.

ainsi causant une pression supplémentaire pour l'écologie arctique : la demande mondiale pour les ressources naturelles du Nord canadien, les changements climatiques et l'augmentation du trafic aérien au-dessus de l'Arctique[179]. Il ne sera pas fait mention dans ce document de plusieurs éléments de la nébuleuse sécuritaire (terrorisme, criminalité, immigration illégale, bateau-poubelle), ne soulevant qu'indirectement la possibilité que le Passage du Nord-Ouest soit libéré de glace pendant l'été dans l'avenir. La richesse en ressources naturelles a aussi été soulevée comme une source de tensions potentielles, mais uniquement comme une source parmi bien d'autres.

Les solutions vont aller de pair avec les défis mentionnés. Le renforcement du Conseil de l'Arctique pour traiter de préoccupations environnementales ainsi qu'un appel pour développer la coopération scientifique arctique feront partis de ces solutions. La nécessité de coopérer pour assurer le développement économique nordique de la Russie ainsi que le nettoyage de déchets radioactifs présents dans le Nord russe a aussi été soulignée. Pour terminer, ce qui ressort de ce document, c'est la volonté d'augmenter la mobilité et la connectivité circumpolaires. Le constat des possibilités économiques est présenté comme une certitude : « Il est certain que le commerce et l'investissement dans l'ensemble de l'Arctique prendront de l'ampleur et, ce faisant, aideront à donner à cette région la capacité de poursuivre sa croissance économique [180] . » L'objectif était donc de promouvoir « l'élargissement des infrastructures de transport circumpolaires » ainsi que « de faciliter le commerce et les investissements dans la région circumpolaire[181]. » Il faut noter que des investissements pour être plus présents dans la région ne sont pas énumérés. L'idée qu'il faille une présence plus soutenue et une surveillance accrue de cet espace n'a pas fait son chemin dans le discours gouvernemental officiel. L'Arctique est toujours pensé dans une optique de sécurité humaine et environnementale, les solutions restant d'ordre diplomatique, économique et scientifique.

b) Un effort bureaucratique

L'Arctique et le réchauffement climatique ne seront pas liés ensemble immédiatement dans

[179] Gouvernement du Canada. Idem.
[180] Gouvernement du Canada. Idem.
[181] Gouvernement du Canada. Idem.

le discours gouvernemental. En fait, l'image de l'Arctique comme source de préoccupation est minimisée dans le volet nordique de la politique étrangère du Canada. Au début des années 2000, l'impact que pourraient avoir les changements climatiques sur les menaces en Arctique attirera l'attention de divers ministères et hauts officiels fédéraux. En tête de liste, le ministère de la Défense nationale jouera un rôle prédominant dans cet effort de sensibilisation. Tel que documenté par d'autres chercheurs[182], ce sera ce ministère et plus précisément, des hauts officiels responsable du Nord qui sonneront en premier la sonnette d'alarme. Le colonel Pierre Leblanc, responsable militaire pour le Nord du pays de 1996 à 2000, mettra en place un forum interministériel afin de discuter des enjeux sécuritaires présents dans l'Arctique canadien. Il sera aussi un des plus ardents et visibles tenants de ce discours dans les médias canadiens. En quittant son poste en septembre 2000, Leblanc a avisé ses supérieurs des dangers futurs planant sur l'Arctique, soulignant que les 4 vols de surveillance annuels effectués par l'armée de l'air du Canada ne représentent « qu'une goutte dans un océan en comparaison à ce que nous avons besoin pour faire le travail de manière effective. Il faut se rappeler qu'il s'agit d'une région qui représente 40% de la taille du Canada[183]. » Leblanc liera le manque de surveillance de la part du Canada et l'augmentation de la mobilité dans la région arctique pour mettre en garde contre des scénarios hypothétiques: « Considérez combien d'eau potable vous pouvez emmagasiner sur un bateau-citerne. Il y a plusieurs endroits dans le monde où l'eau potable est difficile d'accès, et beaucoup d'argent peut être réalisé en envoyant un bateau dans l'Arctique canadien où l'eau potable est abondante[184]. »

Cette augmentation de la mobilité a été causée par deux facteurs pour lui, tous deux d'ordre structurel. D'une part, « la fin de la guerre froide a rendu l'Arctique plus ouvert, accessible pour bien des activités[185]. » D'autre part, le réchauffement climatique est aussi responsable de cet intérêt mondial accru : « nous savons que l'Arctique s'ouvre et nos ressources vont

[182] Rob Huebert. « Renaissance in Canadian Arctic Security? », *Canadian Military Journal*, hiver 2005-2006, p.22-23; Stéphane Roussel. Continentalisme et nouveau discours sécuritaire – Le Grand Nord assiégé, dans Lasserre (dir) Passages et mers arctiques – Géopolitique d'une région en mutation, Presses de l'Université du Québec, 2010, p.168-171.

[183] Ed Struzik. « A knock at our back door: Bracing for a Sea change », *Edmonton Journal*, Edmonton, 5 novembre 2000, p.E7.

[184] Ed Struzik. Idem.

[185] Toronto Star. « Retiring Arctic commander warns rich region must be better guarded », *Toronto Star*, Toronto, 26 juillet 2000, p.A7.

être menacées[186]. » Pour Leblanc, les nouvelles menaces en Arctique sont nombreuses : trafic de drogue, immigration illégale (de Chine, du Pakistan ou de la Colombie par exemples), activités criminelles et pollution ne représentent que quelques exemples[187]. Ce type d'analyse de la situation sécuritaire arctique a été repris à maintes reprises par Leblanc dans les médias après qu'il eut quitté son poste au sein des Forces canadiennes[188]. La solution pour Leblanc n'écarte pas l'imposition de la force: « la sécurité nationale, la sûreté de communautés côtières autochtones et la protection d'un milieu écologique extrêmement vulnérable sont en jeu. Quand nous en venons à ces enjeux, le Canada peut être un pays très combatif. Nous allons défendre nos intérêts et notre honneur, par la force, si nécessaire[189]. » La solution dans cette optique passe surtout par des investissements importants dans plusieurs ministères ayant des responsabilités en Arctique.

C'est pourquoi, bien que l'initiative du dialogue sur la sécurité arctique soit issue du ministère de la Défense nationale, l'effort bureaucratique pour tirer l'alarme sur l'impact sécuritaire du réchauffement climatique en Arctique a aussi été effectué par des responsables provenant d'autres ministères. Le ministère de l'environnement sera un de ceux-là, tentant de documenter l'ampleur du réchauffement climatique sur le Passage du Nord-Ouest. John Falkingham, alors directeur du Service canadien des glaces à Environnement Canada[190], soulignera l'étendue de cet impact en 2000 : « le type de changements que nous avons observé et la vitesse à laquelle ces changements surviennent sont alarmants. Nous avons devant nous la possibilité qu'en dedans de 10 ou 20 ans, la quantité de glace dans l'Arctique canadien pourrait diminuer au point où le Passage du Nord-Ouest devienne une route attrayante et viable pour le commerce[191]. » La possibilité d'une augmentation du trafic commercial dans la région est présentée comme presque palpable : « Si les armateurs sont confiants qu'ils peuvent envoyer un navire dans le Passage du Nord-Ouest et respecter leur

[186] Alanna Mitchell. « The Northwest Passage thawed », *The Globe and Mail*, Toronto, 5 février 2000, p.A11.
[187] Alanna Mitchell. Idem; Bob Gilmour. « Threats to North seen : Military warns of vulnerability on several fronts », *Edmonton Journal*, Edmonton, 3 juin 2000, p.B7.
[188] Pierre Leblanc sera, avec l'universitaire Rob Huebert, l'expert le plus consulté dans les différents reportages médiatiques portant sur l'Arctique. Les deux partageaient la vision d'une explosion des risques sécuritaires en Arctique résultant du réchauffement climatique.
[189] Colin Nickerson. « Sovereignty on thin ice », *Edmonton Journal*, Edmonton, 26 mars 2000, p.E5.
[190] Le Service canadien des glaces fait partie de la division du Service météorologique du Canada, une division d'Environnement Canada.
[191] Alanna Mitchell. Idem; Bob Gilmour. « Threats to North seen : Military warns of vulnerability on several fronts », *Edmonton Journal*, Edmonton, 3 juin 2000, p.B7.

horaire, ils vont sauter sur l'occasion très rapidement[192]. » Cette estimation sera corroborée par la Garde côtière, alors imbriquée dans Pêches et Océans Canada, et le directeur de son programme de brise-glace, André Maillet : « Que ce soit dans quelques années ou dans quelques décennies, le Passage du Nord-Ouest va devenir une route commerciale vitale (…) Les compagnies maritimes ont déjà les yeux rivés sur cette route[193]. »

À l'instar de Leblanc, le commerce maritime ne représente pas la seule menace pour Falkingham, considérant que le « Nord pourrait devenir une destination très populaire pour des trafiquants d'humains ou de drogues[194]. » La perte de ressources naturelles est aussi commune à Leblanc et Falkingham. Pour ce dernier, l'amincissement de la glace pourrait signifier que des compagnies étrangères seraient tentées « d'exploiter illégalement les ressources canadiennes en Arctique qui ne sont plus protégées par un couvert de glaces semi-permanent[195]. » De même, Immigration Canada définira aussi l'arrivée d'immigrants illégaux en Arctique comme une menace réelle amenée par le réchauffement climatique et le peu de surveillance canadienne de cette région[196].

Ces inquiétudes ont continué de faire partie de l'institution militaire bien après l'impulsion initiale donnée par Pierre Leblanc, qui s'est retiré à l'été 2000. Le Sous-chef d'État major de la Défense exprima ces mêmes craintes après le départ de Leblanc, liant réchauffement climatique, ouverture de l'Arctique et attractivité des ressources arctiques du Canada pour les autres nations[197]. Même son de cloche du commodore Dan McNeil de la Marine canadienne : « il n'y a pas de menace militaire mais il y a des menaces sécuritaires en Arctique[198]. » Le résultat direct a été de voir, commençant à l'été 2002, des opérations de surveillance de l'Arctique pilotées par le ministère de la Défense. Ces déploiements ont été modestes et ont eu pour objectif de mener des opérations conjointes en Arctique unissant les trois branches des Forces canadiennes (air, terre, mer). La visée de ces exercices sera de portée générale :

---

[192] Chad Skelton. « Northwest Passage no longer an icy ordeal », *The Vancouver Sun*, Vancouver, 11 septembre 2000, p.A1.
[193] Colin Nickerson. « Sovereignty on thin ice », *Edmonton Journal*, Edmonton, 26 mars 2000, p.E5.
[194] Chad Skelton. Idem.
[195] James Cudmore. « Northwest Passage seen on cusp of shipping boom: Canada is unable to cope with security, sovereignty concerns, professor says », *National Post*, Toronto, 25 juillet 2001, p.A4.
[196] Calgary Herald. « Undefended north », *Calgary Herald*, Calgary, 11 août 2000, p.A18.
[197] David Pugliese. « Arctic defence costs could cripple military », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 8 décembre 2000, p.A1.
[198] David Pugliese. Idem.

« le but est d'effectuer une opération conjointe de souveraineté afin de dire : nous sommes là et nous pouvons nous rendre dans des endroits éloignés au Canada[199]. » Ces exercices, baptisés *Narwhal*, ont vu le nombre d'effectifs impliqués grandir, passant d'un peu plus de 100 membres à 600 membres en 2004. À partir de 2004, ces déploiements ont simulé certains scénarios afin de préparer les troupes à réagir de manière efficace à certains événements. L'opération de 2004 verra les Forces canadiennes confrontées à différents scénarios d'exercice : l'écrasement d'un satellite étranger, un navire de croisière qui toucherait terre dans l'archipel arctique et l'arraisonnement d'un bateau étranger se trouvant en eaux canadiennes. La nécessité de se préparer pour de telles éventualités est exprimée par des officiers présents lors de cette opération : « Avec l'exploration commerciale et le trafic commercial passant peut-être par le Passage du Nord-Ouest dans le futur, il s'agit de quelque chose avec lequel nous devrons intervenir beaucoup plus[200]. »

C'est à cette même époque que les Forces canadiennes ont évalué le potentiel que pourraient avoir des véhicules aériens téléguidés (VAT) dans la surveillance de l'espace arctique[201]. L'exercice *Narwhal* de 2004 sera un signe précurseur du sérieux qui sera donné dans l'appareil gouvernemental à la souveraineté arctique canadienne. Nous pourrons observer fin 2004 et au début de 2005 que la nécessité d'être présent en Arctique passera de la sphère bureaucratique pour se transposer dans le discours des décideurs politiques, avec des investissements spécifiques et une stratégie nationale arctique.

c) De la bureaucratie à la sphère politique

Déjà en avril 2004, le gouvernement du Canada avait publié un premier document tentant de donner une orientation cohérente et coordonnée aux politiques gouvernementales en matière de sécurité nationale. Le document intitulé *Protéger une société ouverte : la politique canadienne de sécurité nationale* donna une indication de la direction future qui va être appliquée à l'Arctique, bien que cette région ne soit pas mentionnée spécifiquement dans ce

[199] Edmonton Journal. « Navy asserting Arctic sovereignty », *Edmonton Journal*, Edmonton, 29 juillet 2002, p.A6.
[200] Nathan VanderKlippe. « Weather halts joint operation in arctic: "Exercise Narwhal" », *National Post*, Toronto, 20 août 2004, p.A8.
[201] Ministère de la Défense nationale. « Séance d'information sur un important essai de VAT effectué par les Forces canadiennes », Avis aux médias, 18 août 2004, disponible au http://www.forces.gc.ca/site/news-nouvelles/news-nouvelles-fra.asp?id=1431

document. Un objectif central mentionné dans ce dernier sera « de pouvoir se défendre contre les menaces à la souveraineté canadienne, qui vont de l'entrée illégale aux incursions dans nos eaux territoriales[202]. » Bien que la région arctique ne soit pas mentionnée, cette partie du Canada représente celle où les enjeux de souveraineté sont les plus saillants et où la surveillance du territoire est la plus déficiente. Les menaces principales répertoriées seront le terrorisme (avec des facteurs pouvant le favoriser, tels que la prolifération nucléaire et les États déliquescents), les catastrophes naturelles, la vulnérabilité des infrastructures essentielles (électricité, cyber attaque), le crime organisé et le risque de pandémies[203].

La politique de sécurité nationale indiquera aussi certains objectifs qui guideront la bureaucratie fédérale dans la gestion des menaces. Sur les aspects des situations d'urgence et du transport maritime, la nécessité d'améliorer la collaboration et la coordination entre divers ministères et de solidifier l'interopérabilité entre ceux-ci sera soulignée à maintes reprises. Ce besoin d'interopérabilité sera jugé central sur la facette de la sécurité des transports, en particulier sur le transport maritime. Trois ministères seront davantage mis à profit : « nous avons entrepris d'accroître les patrouilles marines afin que la GRC, la Garde côtière et le Commandement maritime des Forces canadiennes soient plus en mesure d'intervenir, d'intercepter les navires qui présentent une menace pour le Canada et de les arraisonner[204]. » Entre autres, la Défense nationale est décrite comme étant « responsable au premier chef de coordonner la réaction en mer aux menaces maritimes ou aux crises naissantes dans notre zone économique exclusive et le long de nos côtes » tandis que la Sécurité publique conserve la « responsabilité première d'exécution de la loi et des services de police[205]. » Ce partage des tâches a eu un impact sur les exercices annuels conduits par les Forces canadiennes, que nous allons aborder un peu plus loin dans ce chapitre. L'Arctique est touché par cette section, les objectifs en sécurité du transport maritime étant « de mieux suivre les navires croisant en eaux canadiennes et de resserrer la surveillance[206] ». La côte arctique représente à cette époque la région côtière canadienne la moins bien équipée pour remplir ces deux objectifs.

---

[202] Gouvernement du Canada. Protéger une société ouverte : la politique canadienne de sécurité nationale, avril 2004, p.5, disponible au www.pco-bcp.gc.ca .
[203] Gouvernement du Canada. Op.cit., p.6-9.
[204] Gouvernement du Canada. Op.cit., p.41.
[205] Gouvernement du Canada. Idem.
[206] Gouvernement du Canada. Op.cit., p.39.

Le discours du trône du 5 octobre 2004 articulera la volonté gouvernementale de développer une action concertée en Arctique. Cette première esquisse combinera développement, défense du territoire et diplomatie : « La stratégie favorisera un développement économique et humain durable; protégera l'environnement nordique et renforcera la souveraineté et la sécurité du Canada; et encouragera la coopération avec la communauté circumpolaire internationale[207]. » L'objectif est de réinvestir dans les forces armées, ceux-ci étant en mesure d'assurer la défense du pays et de l'Amérique du Nord. La raison donnée pour développer une stratégie pour le nord viendra dans le discours du Premier ministre Martin en réponse au discours du trône, mêlant une image romantique de la nature arctique et la mention de bouleversements environnementaux : « Comme tous ceux qui passent du temps dans le Nord, j'ai été émerveillé par cette terre majestueuse, par la notion même de son immensité (…) La terre du Nord est d'une splendeur mythique – des montagnes qui percent les nuages, de profondes vallées creusées par les glaciers, des icebergs sculptés par le vent et les vagues. Mais elle fait partie aussi d'un monde qui se trouve sur les premières lignes écologiques, c'est un endroit fragile où l'on peut constater les effets perturbateurs de la pollution et du réchauffement de la planète[208]. » Cette stratégie doit amalgamer selon le Premier ministre développement économique du Nord, effort de recherche scientifique dans le Nord et protection de la souveraineté arctique.

Le premier jalon de cette stratégie nordique a été posé en décembre 2004 par une dévolution de certains pouvoirs et revenus (sur l'exploitation des ressources entre autres) vers les administrations territoriales. Cette initiative était orientée pour le gouvernement Martin vers une amélioration des conditions sociales et du développement économique. Martin soulignera que le gouvernement canadien n'en fait pas assez pour l'Arctique, surtout que « pendant que les changements climatiques commencent à ouvrir le Passage du Nord-Ouest et que les ressources minérales sont présentes, de plus en plus de gens vont tenter d'impacter

---

[207] Gouvernement du Canada. Discours du trône ouvrant la première session de la 38ième législature du Canada, 5 octobre 2004, disponible au http://www.pco-bcp.gc.ca/index.asp?lang=fra&page=information&sub=publications&doc=aarchives/sft-ddt/2004_2-fra.htm

[208] Paul Martin. Discours du Premier ministre en réponse au discours du trône, 5 octobre 2004, disponible au http://www.pco-bcp.gc.ca/index.asp?lang=fra&page=information&sub=publications&doc=aarchives/sft-ddt/2004_2_reply fra.htm

notre souveraineté[209]. » Cette facette sociale sera complémentée par le gouvernement Martin en novembre 2005 avec l'accord de Kelowna, qui prévoyait des sommes importantes pour le développement économique et social des communautés autochtones, dont les Inuits. L'accord ne sera toutefois pas complètement traduit dans la réalité suite à la fin du règne libéral en janvier 2006.

La stratégie pour le nord sera précisée début 2005, la majorité des investissements allant à la protection de la souveraineté canadienne. Ainsi, à l'annonce que le Canada ne participera pas au projet de bouclier antimissile américain, l'Arctique sera utilisée pour justifier des investissements dans d'autres secteurs pour défendre le continent : « nos efforts ne porteront pas sur le bouclier antimissile. Nous allons plutôt intervenir – seuls ou avec notre voisin – dans le cadre de priorités en matière de défense. (…) Par exemple, renforcer la sécurité de notre frontière, accroître la sécurité aux points d'entrée, renforcer notre souveraineté côtière et dans l'Arctique et augmenter le soutien aux activités de renseignement[210]. » En plus d'une expansion du personnel des Forces canadiennes, le budget fédéral 2005 prévoyait le remplacement des avions de surveillance Aurora opérant dans le Nord canadien, prévu dans une enveloppe totale de 2.7 milliards pour acquérir de nouveaux équipements militaires (camions, hélicoptères)[211].

L'approche arctique du gouvernement canadien prendra davantage forme deux mois plus tard dans l'énoncé de politique internationale *Fierté et influence*, rendu publique en avril 2005. L'approche de sécurité humaine préconisée en 2000 dans le volet nordique de la politique étrangère canadienne sera peu représentée dans ce document. Par exemple, l'aspect développement économique sera inclus dans le volet « Commerce » de l'énoncé, soulignant uniquement la coopération circumpolaire tissée avec la Russie[212]. L'angle diplomatique sera

---

[209] Bill Curry. « Must do more to protect northern border, PM says », *Edmonton Journal*, Edmonton, 15 décembre 2004,
p.A15.

[210] Gouvernement du Canada. Déclaration du Premier ministre concernant le système de défense contre les missiles balistiques, 24 février 2005, Ottawa, disponible au http://epe.lac-bac.gc.ca/100/205/301/prime_minister-ef/paul_martin/06-02-03/www.pm.gc.ca/fra/news.asp@id=428

[211] Gouvernement du Canada. Budget 2005- Budget plan, chapitre 6, 24 février 2005, disponible au http://www.fin.gc.ca/budget05/bp/bpc6-eng.asp

[212] Gouvernement du Canada. Fierté et influence : notre rôle dans le monde – Commerce, 2005, p.27,

repris plus en détails et reprendra certaines visées du document de 2000. L'emphase sur l'inclusion des communautés autochtones ainsi que la nécessité de promouvoir l'implication canadienne dans le Conseil de l'Arctique seront présentes : « le gouvernement travaillera en collaboration avec le Conseil de l'Arctique, les nations circumpolaires et d'autres pays afin de renforcer notre souveraineté et de protéger la population et l'environnement fragile de l'Arctique[213]. » L'appui à la recherche scientifique en Arctique sera aussi mentionné dans la section « Faire avancer nos objectifs dans l'Arctique », représentant 1 paragraphe dans un document de 45 pages.

L'Arctique sera avant tout conceptualisé dans une optique de défense, au détriment des facettes diplomatiques et commerciales. De plus, cette région sera insérée dans une logique de défense du continent, dans la sous-section « assurer la sécurité du continent », sous l'objectif plus large de relancer le partenariat nord-américain. Les changements climatiques sont présentés comme la deuxième raison qui nous pousse à « changer notre conception des menaces à la sécurité[214] » : « Les exigences de la sécurité et de la souveraineté pour le gouvernement sont plus pressantes pour une deuxième raison : les changements qui s'annoncent dans le Nord canadien au cours des deux prochaines décennies. En plus de l'activité économique croissante dans l'Arctique, les changements climatiques devraient avoir pour effet d'ouvrir nos eaux arctiques au trafic commercial. Le Canada devra donc surveiller d'autant mieux ce qui se passe sur son territoire afin d'y affirmer sa souveraineté, ce qui nécessitera de nouveaux fonds et de nouveaux outils[215]. » Le gouvernement canadien dans cet énoncé va se rallier au consensus bureaucratique sur les menaces arctiques à venir, exprimé depuis le tournant des années 2000. Ainsi, dans l'énoncé, il est souligné que « les besoins en matière de souveraineté et de sécurité auxquels doivent répondre les Forces canadiennes pourraient s'intensifier avec l'accroissement de l'activité dans le Grand Nord (…) Ces développements ne se traduiront pas par une menace militaire dans le Nord canadien qui s'apparenterait à ce que nous avons connu durant la guerre froide, mais ils

---

disponible au http://publications.gc.ca/site/eng/272604/publication.html

[213] Gouvernement du Canada. Fierté et influence : notre rôle dans le monde – Diplomatie, 2005, p.8, disponible au http://publications.gc.ca/site/eng/272599/publication.html

[214] Gouvernement du Canada. Fierté et influence : notre rôle dans le monde – Survol, 2005, p.7, disponible au http://publications.gc.ca/site/eng/267661/publication.html

[215] Gouvernement du Canada. *Op.cit.* p.8.

pourraient avoir une incidence sur la sécurité à long terme[216]. » Une liste de menaces justifiera cette analyse, proche de celle dressée par Pierre Leblanc en 2000 : augmentation du trafic maritime marchand, protection de l'environnement, crime organisé et trafic d'immigrants clandestins et de drogues entre autres. Le risque de ne pas agir est grand : « des adversaires pourraient être tentés de profiter de nouvelles occasions s'offrant à eux si nous négligeons de nous préparer à composer avec des menaces asymétriques partout dans le Nord[217]. »

La dimension défense recueillera la plupart des nouvelles initiatives arctiques. Ainsi, les Forces canadiennes seront responsables d'accroitre la surveillance en Arctique par l'entremise de patrouilles maritimes, aériennes (satellite, véhicule aérien téléguidé, avions) et terrestre (Rangers, patrouilles des forces régulières) en plus de « coordonner la réaction en mer aux menaces maritimes ou aux crises naissantes dans la zone économique exclusive et le long des côtes du Canada[218]. » En outre, les flottes de patrouilleurs *Aurora* et des avions *Twin Otter* seront remplacées et modernisées afin de remplir ces objectifs. Fort de ses responsabilités accrues et de cette évaluation de la menace, le ministère de la Défense nationale va piloter plusieurs exercices de déploiements ressemblant à ceux commencés à l'été 2004 dans le cadre de l'opération *Narwhal*. Ces exercices sont un bon indicateur pour représenter le changement d'orientation effectué par le gouvernement canadien : les scénarios utilisés lors de ces déploiements nous informeront des dangers perçus.

En effet, les exercices *Narwhal* tenus en septembre 2005 et en juin 2006 testeront la capacité des Forces armées canadiennes à coordonner des crises hypothétiques puisqu'aucun militaire n'avait été déployé lors des opérations de 2002 et 2004[219]. Les scénarios étudiés seront sensiblement les mêmes en 2005 et 2006, soit de réagir en cas de menaces terroristes envers le secteur énergétique en Arctique et en cas d'écrasement d'un avion commercial dans le Nord. L'exercice de 2006 va aussi inclure la réaction à apporter dans le cas d'une urgence à

---

[216] Gouvernement du Canada. Fierté et influence : notre rôle dans le monde – Défense, 2005, p.19, disponible au http://publications.gc.ca/site/eng/273651/publication.html
[217] Gouvernement du Canada. Idem.
[218] Gouvernement du Canada. *Op.cit.*, p.21-23.
[219] Ministère de la Défense nationale. « Série d'exercice Narwhal », Commandement Canada, mis en ligne le 16 avril 2007, disponible au http://www.forces.gc.ca/site/news-nouvelles/news-nouvelles-fra.asp?id=2254

la santé publique[220]. Le type de menaces utilisé dans ces deux cas relève davantage de la sphère sécuritaire et non pas de menaces à la souveraineté arctique du Canada. Le terrorisme et les pandémies figurent dans cette nébuleuse sécuritaire de menaces asymétriques décrites comme devant résulter d'une augmentation des activités dans le Nord canadien. De plus, ces opérations placeront les Forces armées canadiennes dans un rôle de coordination de plusieurs autres ministères impliqués : autorités territoriales, Gendarmerie Royale du Canada (GRC), Sécurité Publique, Service canadien du renseignement de sécurité, Office national de l'énergie sans parler de compagnies privées comme Enbridge ou Pétrolière Impériale[221]. Le même phénomène a pu être observé dans les opérations de souveraineté *Hudson Sentinel* et *Lancaster*, déployées respectivement en août 2005 et août 2006. Ces deux déploiements avaient pour but de patrouiller et surveiller l'Arctique, sans scénario d'exercice précis. Encore une fois, plusieurs ministères et agences fédérales furent impliqués : Garde côtière, GRC, Pêches et Océans, Parcs Canada et le Service canadien des glaces[222].

Cette tradition va continuer en 2007, en divisant les différentes opérations en divers mandats et régions géographiques. Ainsi, l'opération *Nunalivut* s'est concentrée à assurer une présence dans les endroits les plus reculés de l'Arctique, intégrant des acteurs de la société civile comme la communauté scientifique et les Rangers inuits. L'opération *Nunakput* elle, va se déployer dans la partie occidentale de l'Arctique canadien et mettra en scène différents ministères fédéraux. La Garde côtière, la GRC et Pêches et Océans seront de la partie en 2007, se penchant principalement sur la surveillance aérienne et maritime du territoire afin de « bonifier la capacité opérationnelle conjointe dans cette vaste région[223]. » Par contre, l'opération phare à partir de 2007 sera l'opération *Nanook*, qui va venir remplacer l'opération *Narwhal*. L'exercice *Nanook* 2007 combinera aussi des scénarios de menaces sécuritaires. Les scénarios retenus en 2007 iront dans le même sens que l'analyse faite dans l'énoncé de politique internationale de 2005 : un scénario ciblera un navire tentant de

[220] Ministère de la Défense nationale. Idem.
[221] Ministère de la Défense nationale. Idem.
[222] Ministère de la Défense nationale. « Opération Nanook 2007 », mis en ligne le 7 août 2007, disponible au http://www.forces.gc.ca/site/mobil/news-nouvelles-eng.asp?id=2412
[223] Ministère de la Défense nationale. The Canadian Forces in the North, Commandement Canada, p.17, mis en ligne le 13 avril 2012, disponible au http://www.canadacom.forces.gc.ca/docs/pdf/12.003-north-nord-eng.pdf

s'introduire au Canada pour faire du trafic de drogue et un autre une marée noire menaçant l'environnement arctique[224].

Ce changement de perspective face aux enjeux arctiques sera poursuivi par le gouvernement conservateur qui va prendre le pouvoir en janvier 2006. Cette nécessité de mieux surveiller et être présent sur le territoire arctique sera également au centre de la vision de Stephen Harper. Les craintes sont de même nature : « des navires étrangers franchissent peut-être régulièrement notre territoire sans permission. Chaque incursion représente une menace potentielle pour la sûreté et la sécurité des Canadiennes et des Canadiens. Nous devons toujours savoir qui sont ces navires et pour quelle raison ils franchissent notre territoire[225]. » Les moyens mis de l'avant par le gouvernement conservateur iront dans la même veine que ceux préconisés par le gouvernement Martin : surveillance (technologiques et humaines) et présence sur le territoire arctique, menées majoritairement par les Forces canadiennes. Ces derniers gardent aussi la responsabilité de coordonner la réponse à apporter en cas d'incursions ou de crises dans l'espace arctique. Le constat est aussi le même sur la cause de cette nécessité : «les ressources du Nord, en particulier le pétrole et le gaz, deviendront encore plus précieuses (…) De surcroît, le passage du Nord-Ouest est de plus en plus accessible chaque année. Certains scientifiques prédisent même que d'ici dix ans, il sera praticable toute l'année[226]. »

Par contre, une nouvelle idée sera utilisée à maintes reprises par le gouvernement canadien par la suite : la possibilité de perdre l'Arctique aux mains d'intérêts étrangers (en anglais, *Use it or lose it*). En anglais, cette expression faisait partie du jargon de la dissuasion nucléaire et était associée à la possibilité de destruction nucléaire par l'une des deux superpuissances pendant la guerre froide. Le principe sera mis en relation avec la souveraineté arctique et présenté comme le principe central de la gouvernance circumpolaire. L'expression sera employée par le gouvernement conservateur et reviendra comme un leitmotiv pendant la campagne électorale de 2005/2006. Le principe sera utilisé à maintes

[224] Ministère de la Défense nationale. *Op.cit.*, p.18.
[225] Stephen Harper « Assurer la souveraineté du Canada en Arctique », Bureau du Premier ministre, 12 août 2006, disponible au http://pm.gc.ca/fra/media.asp?category=2&featureId=6&pageId=46&id=1275
[226] Stephen Harper. Idem.

reprises dans les discours gouvernementaux portant sur l'Arctique, particulièrement pendant les visites annuelles estivales du Premier ministre canadien. Ainsi, Harper dira à l'été 2006 que « le nouveau gouvernement du Canada comprend le premier principe de la souveraineté dans l'Arctique : faire valoir cette souveraineté ou la perdre. Et nous n'avons pas l'intention de la perdre[227]. » Trois variables composent ce principe. Premièrement, il vient souligner la dimension présence et occupation du territoire qu'inclut la souveraineté. Dans cette perspective, l'exercice de droits souverains fait foi de tout et le fait de ne pas les exercer mettrait la souveraineté en péril[228]. Dans le cas de l'Arctique canadien, il vient aussi passer sous silence l'occupation historique faite par les collectivités inuites ou plutôt vient réduire indirectement l'importance de cette utilisation. En effet, cette seule occupation n'est plus considérée comme suffisante; il faut que le gouvernement canadien l'utilise lui aussi pour s'assurer de garder l'Arctique.

La souveraineté se définit non pas en tant que possession ou de titres de souveraineté détenus par un État souverain mais plutôt comme un exercice actif de contrôle et de gestion de l'espace. Cette gestion doit passer par une présence physique sur le terrain mais aussi par des actes administratifs, des services rendus disponibles et la présence d'infrastructures. Une incapacité/impossibilité d'être présent sur le terrain arctique ou de répondre à des événements inattendus se déroulant ou ayant un impact sur le territoire arctique canadien devient une menace importante. C'est de cette manière que la nécessité d'avoir de l'équipement pour mener des opérations de recherche et sauvetage en Arctique sera insérée dans le discours sécuritaire arctique. Le risque d'un accident maritime (bateau de croisière par exemple) ou aérien (un atterrissage d'urgence d'un avion gros porteur ou un écrasement d'avion) devient une menace car cela testerait les ressources (bien minces) que le gouvernement fédéral pourrait déployer et testerait le contrôle que le Canada a sur son espace arctique.

---

[227] Stephen Harper. « L'appel du Nord », Bureau du Premier ministre, 17 août 2006, disponible au http://pm.gc.ca/fra/media.asp?category=2&featureId=6&pageId=46&id=1285

[228] Pour une excellente critique sur ce point. Voir Kristin Bartenstein. « « Use it or Lose it » : An Appropriate and Wise Slogan », Options politiques, juillet-août 2010, p.68-73.

Deuxièmement, ce principe, faire valoir la souveraineté canadienne ou la perdre (*use it or lose it* en anglais), fait monter le niveau d'anxiété quant aux revendications arctiques canadiennes, soulevant la possibilité de « perdre » l'Arctique : les risques sont représentés comme étant bien plus élevés que dans le discours du gouvernement précédent. L'incapacité ou l'impossibilité de contrôler le territoire produit une conséquence directe, inéluctable d'après cette idée, de voir quelqu'un d'autre s'emparer du contrôle de ce territoire. Dans le contexte arctique, ce scénario est présenté comme une évidence; vu le potentiel stratégique (autant pour le potentiel commercial des voies maritimes que celui des ressources), les convoitises vont amener d'autres pays à exercer leur souveraineté selon cette thèse.

Finalement, cette expression vient populariser une certaine conception de la souveraineté arctique qui pense la souveraineté arctique comme un tout (l'article « la » ou en anglais « it ») indissociable, à concevoir comme un bloc monolithique. Les enjeux ne sont donc pas séparés selon des arguments légaux en droit international ou les régimes internationaux qui régissent chacun de ceux-ci. Ils sont plutôt conçus dans une même catégorie analytique : les menaces à la souveraineté arctique. Une attaque d'un autre État souverain sur une partie de l'Arctique canadien est perçue comme une attaque, un affaiblissement des autres litiges territoriaux en suspens, dans une théorie imitant un mouvement de domino. Même chose si le Canada ne réussit pas à « utiliser » sa souveraineté suffisamment et ne contrôle pas une partie de son territoire ou les mouvements d'acteurs externes qui s'y activent. Ainsi, les mesures d'affirmation de la souveraineté sont justifiées maintenant par la menace que si nous ne prenons pas ces mesures, la souveraineté entière du Canada sur l'Arctique va être perdue. Les autres États sont vus comme naturellement inquiétants car ce sont eux qui s'accapareraient cette souveraineté.

En ce qui a trait à la nature des menaces, la description ne sera pas aussi détaillée que sous la gouverne de Paul Martin. Ainsi, il ne sera pas fait mention de menace spécifique de la nébuleuse sécuritaire mais plutôt que « des navires étrangers franchissent peut-être régulièrement notre territoire sans permission » et que « nous devons être certains que tout navire qui mouille dans nos eaux respecte nos lois et règlements[229] . » L'accent sera

[229] Stephen Harper « Assurer la souveraineté du Canada en Arctique », Bureau du Premier ministre, 12 août

également mis sur l'attractivité des ressources, ces dernières faisant l'objet de convoitise étant données leur grande valeur: « le potentiel économique et stratégique du développement des ressources du Nord est de plus en plus précieux et vital pour notre nation… Et, croyez-en ma parole, nous ne sommes pas les seuls à le savoir[230]. » Cette prédominance de l'importance des ressources arctiques sera aussi exprimée dans un discours prononcé cinq jours plus tard, 17 août 2006, par le Premier ministre Stephen Harper[231].

Le discours gouvernemental passera donc durant cette période d'un mutisme presque complet sur les menaces arctiques à une reprise du constat fait par l'appareil bureaucratique, en particulier le Ministère de la Défense nationale. L'augmentation pressentie des activités dans cet espace sera exprimée par le gouvernement canadien en 2004 et reprise dans plusieurs documents en 2005. Surtout, cette vision servira de repères pour orienter une approche gouvernementale intégrée après 2005 afin d'intervenir en Arctique. Nous pouvons tirer quelques observations de cette transition. Premièrement, ce changement s'est opéré sans avoir été causé par un changement de partis politiques à la tête du Gouvernement du Canada. L'arrivée de Paul Martin à la tête du gouvernement semble avoir été le catalyseur d'une réflexion plus approfondie sur la sécurité nationale, la protection du continent et la politique internationale. Les années 2004 et 2005 semblent donc poser les bases d'une transition, qui va se confirmer dans les années subséquentes. Un consensus canadien solide semble se matérialiser en 2004/2005 : il faut s'activer en regard de la présence canadienne en Arctique. Deuxièmement, cette prise de conscience arrive au même moment qu'une autre réalisation, celle de la nécessité de réinvestir dans les Forces canadiennes. Des sondages d'opinion de l'époque nous informent d'un appui sans précédent dans les trente dernières années à un réinvestissement important dans les ressources accordées aux forces armées au Canada[232].

La nouvelle orientation arctique du gouvernement sera autant influencée par ce besoin de revitalisation de la défense qu'une raison donnée pour mettre en place cette idée. Nonobstant

---

2006, disponible au http://pm.gc.ca/fra/media.asp?category=2&featureId=6&pageId=46&id=1275

[230] Stephen Harper. Idem.

[231] Stephen Harper. « L'appel du Nord », Bureau du Premier ministre, 17 août 2006, disponible au http://pm.gc.ca/fra/media.asp?category=2&featureId=6&pageId=46&id=1285

[232] Angus Reid. « A sea change in support for Canada's military », *The Vancouver Sun*, Vancouver, 8 mars 2003, p.A27.

ce double discours, la stratégie arctique mise en place en 2004 et 2005 laissera une grande place aux Forces canadiennes dans l'élaboration de la protection de l'Arctique et dans la mise en place de mécanismes de surveillance et de présence sur le territoire arctique. Si, dans le volet nordique de la politique étrangère canadienne, la défense est presque évacuée complètement, elle occupe une place prépondérante dans l'énoncé de politique internationale de 2005. Ainsi, si le premier constat est qu'il faille s'activer, le deuxième constat pointe dans la direction du volet défense pour le faire.

Finalement, il semble y avoir fusion dans ce discours et dans les pratiques subséquentes entre menaces sécuritaires et menaces à la souveraineté. Les changements climatiques sont présentés comme étant susceptibles de changer les dynamiques affectant la mobilité en Arctique, suscitant la peur qu'un ensemble de menaces puisse accéder plus facilement à cette région. En vérité, les changements climatiques viennent arrimer le discours sécuritaire canadien post Guerre froide avec le discours sécuritaire arctique. Les menaces sécuritaires au Canada avant cette époque ne s'appliquaient que très peu en Arctique, étant donné que la région était isolée de la cause de ce nouveau discours sécuritaire qu'étaient la mondialisation et l'augmentation de la mobilité. Avec le réchauffement climatique, nous observons que le discours sécuritaire canadien post Guerre froide sera appliqué en Arctique.

Cela a eu un impact considérable sur la façon de conceptualiser les menaces arctiques. Évidemment, la nature de ces menaces va changer, comme nous l'avons décrit. Ainsi, ce nouveau discours sécuritaire gouvernemental mettra l'accent sur la possibilité d'intrusions. Ces intrusions représentent majoritairement des menaces à la sécurité publique canadienne (crime organisé, terrorisme, immigration illégale, pêches illégales) et dans une moindre mesure des menaces à l'environnement arctique (marée noire, bateau-poubelle). La nécessité de contrôler ce premier type de menaces sera aussi justifiée par la présence d'un front vulnérable que des groupes indésirables pourraient exploiter pour infiltrer l'espace canadien et nord-américain. Le deuxième type de menaces trouvera sa justification dans une logique de protection d'une écologie fragile et des cultures autochtones. Plus important encore, la souveraineté dans cette optique est décrite non pas sur son versant possession (donc juridico-légal) mais plutôt gestion et contrôle du territoire.

4. Journaux canadiens

Plusieurs textes d'opinion seront publiés dans les grands quotidiens canadiens pour la période visée dans ce chapitre. Pour la période allant du 1er janvier 2000 au 19 juillet 2005 (tout juste avant la première crise de souveraineté, étudiée au chapitre 2), 54 textes d'opinion (dont 46 originaux, 8 ayant été des reprises, des analyses publiées dans plus qu'un quotidien) seront retracés en utilisant les mots-clés « Arctique », « souveraineté » et « Canada » (et leurs équivalents anglais). Nous allons aussi analyser les textes d'opinion publiés entre les crises de souveraineté traitées aux chapitres 2, 3 et 4. Ainsi, les analyses diffusées entre le 26 septembre 2005 et le 18 décembre 2005 ainsi qu'entre le 23 février 2006 et le 19 juillet 2007 occuperont notre attention étant donné la quantité importante de textes publiés pendant cette courte période. En effet, l'attention pour l'Arctique sera considérable si nous comparons avec la période 2000-2005; 71 textes (dont 65 originaux) ont été retenus pour une période d'environ 20 mois.

La période de l'année où ces prises de position seront écrites s'avère aussi intéressante (voir tableau 2.1 à la page suivante). L'étude de ces publications pendant les mois les plus chauds en Arctique, les mois d'été (juin, juillet, août, septembre), se veut pertinente pour deux raisons principales. Premièrement, le discours bureaucratique puis gouvernemental ayant pointé le réchauffement climatique comme cause d'un afflux de menaces convergeant ou devant converger vers l'Arctique, une focalisation sur l'Arctique pendant cette période viendrait étayer cette thèse. Deuxièmement, le gouvernement fédéral a choisi ce temps de l'année pour conduire ses exercices annuels d'affirmation de la souveraineté arctique (*Lancaster*, *Narwhal*, *Nanook*), comme nous l'avons décrit dans la section précédente. Ce choix coïncide avec la période la plus chaude de l'année en Arctique (en particulier août et septembre, pour les opérations *Lancaster* et *Nanook*), le temps de l'année où les signes du réchauffement climatique sont les plus frappants, surtout dans le Passage du Nord-Ouest. Nous pourrons donc observer si l'objectif de médiatiser l'Arctique à l'aide de ces déploiements a partiellement fonctionné. En effectuant uniquement une analyse quantitative des documents recueillis, nous pouvons voir une prédominance des textes écrits durant ces quatre mois. Par exemple, dans la période 2000-2005, 21 textes sur les 54 mises (39%) en

page l'ont été pendant ces quatre mois d'été, ce qui représente un chiffre proportionnel au nombre de mois d'été.

Périodes de l'année	Juin à septembre	Octobre à mai	Total
2000-2005	21 (39%)	33 (61%)	54 (100%)
2005-2007	36 (51%)	35 (49%)	71 (100%)

Tableau 2.2 : distribution des textes d'opinion selon la période de l'année pour la période 2000-mai 2005 et la période entre les crises de souveraineté de 2005 et 2007.

Nous observons que ce chiffre va augmenter de manière significative pour les périodes entre les crises de souveraineté. Ainsi, pour cette période, 51% des textes d'opinions (36 sur 71) ont été publiés durant l'été. Plusieurs analyses effectuées à l'été 2007 sont en réaction à l'annonce du gouvernement canadien le 9 juillet 2007 d'acheter six à huit embarcations extracôtières pour patrouiller l'Arctique, étant donné que cette conférence de presse représentait le premier investissement important pour mieux surveiller l'Arctique. Par contre, l'été 2006 semble un bon exemple pour montrer le lien entre exercice gouvernemental et attention médiatique. En effet, sur les 17 textes d'opinion publiés pendant l'été 2006, 11 ont été affichés pendant la durée de l'opération de souveraineté Lancaster, qui a été déployé du 12 au 25 août 2006. Ces déploiements mettront donc l'Arctique à l'avant-scène, où les prises de position fuseront sur les solutions à apporter en Arctique. Il faut par contre souligner que cette attention pour l'Arctique survient dans un contexte précis, une saison où les passages arctiques libérés des glaces donnent une image saisissante des conséquences du réchauffement climatique. Toutefois, bien peu d'attention sera accordée pendant le reste de l'année, en basant évidemment cette observation uniquement sur ces textes d'opinion… Il est temps d'effectuer une analyse des idées qui ont été exprimées dans ces documents afin de soulever des croyances dominantes et tenaces sur l'Arctique canadien, les menaces présentes et le réchauffement climatique.

a) 2000-2005 : l'Ouest et la sonnette d'alarme

Pour débuter, la provenance des opinions émises durant cette période dans les grands quotidiens est révélatrice. Une très forte majorité des textes proviendront de quotidiens

anglophones (50 sur 54, 93%), ce qui vient souligner que les équipes éditoriales dans la presse francophone ne conçoivent pas l'Arctique comme une priorité. En détaillant davantage ce penchant de la presse anglophone pour l'Arctique, nous observons que l'inquiétude initiale proviendra des quotidiens d'une région du pays, soit l'Ouest canadien. Plus de la moitié des analyses (52%, 28/54) publiées le seront dans des quotidiens ayant pignon sur rue en Colombie-Britannique, en Alberta ou en Saskatchewan. Cette proportion monte à 56% si l'on inclut le Manitoba dans le calcul. Dans un éditorial du *Edmonton Journal*, ce biais va être clairement exprimé : « peu importe à quel point cela peut sembler bizarre pour Edmonton, la ville canadienne importante la plus éloignée d'une frontière internationale, ceci (l'Arctique) est notre enjeu de défense. Il s'agit à la fois d'une opportunité et d'une source potentielle de trouble pour la capitale provinciale la plus proche de la frontière arctique[233]. » Cette sensibilité aux enjeux arctiques ne sera pas partagée dans le centre et l'est du pays. Pour la plupart, ces textes seront des éditoriaux signés au nom des journaux et non écrits par des particuliers, seulement une minorité provenant d'auteurs affiliés au milieu universitaire (7 sur 54, représentant 13%).

Les prises de positions s'avéreront dans bien des cas des réactions à des événements de nature diverses survenus durant cette période. Peu seront le résultat de développement sur les changements climatiques, un phénomène qui est progressif et lent par nature. La publication de l'évaluation d'impact des changements climatiques en Arctique, rendue publique en novembre 2004, représentera l'exception. Néanmoins, seulement cinq textes seront écrits en réaction à ces découvertes. La tendance à accorder de l'attention à l'Arctique lorsque d'autres pays défient la souveraineté canadienne se poursuivra durant cette période. Huit analyses ont été signées suite à des visites du Danemark sur l'île de Hans, dans le détroit de Nares (nous reviendrons sur cet enjeu au chapitre 2). Le type d'événements qui suscitera le plus de réactions consistera en des investissements ou des actions du gouvernement canadien en regard de l'Arctique, comprenant 23 des textes retenus (43%). Deux catégories peuvent être tracées dans ce dernier corpus : les déploiements de souveraineté du Canada en Arctique et l'achat d'équipements militaires pour l'Arctique.

[233] Edmonton Journal. « Can we defend the melting Arctic? », *Edmonton Journal*, Edmonton, 20 novembre 2000, p.A14.

La première catégorie verra les auteurs souligner la futilité de ces exercices en comparaison aux défis arctiques auxquels le pays est confronté ou le peu de ressources investies pour mener à bien ces exercices. Dans les mots d'un éditorial du *Star-Phoenix* de Saskatoon, « l'opération Narwhal Ranger était censé être un déploiement de force massif mais nos forces armées déjà sous-financées et sur sollicitées n'ont pas pu effectuer cette mission (…) Nous sommes ici (en Arctique) et nous pouvons nous rendre à des endroits éloignés, à moins que le voyage ne soit trop difficile ou trop froid[234] ! » Même son de cloche pour un déploiement où des Rangers ainsi que des membres des Forces canadiennes devaient partir de Resolute pour atteindre Alert en avril 2004. Pour le *National Post*, les membres de l'expédition « ont souffert d'équipements datés et inadéquats. Ils se sont fait remettre des fusils vieux de 70 ans parce qu'Ottawa n'avait pas en stock dans l'arsenal du pays des fusils modernes pouvant faire feu de manière fiable dans les températures arctiques. Plusieurs des 16 motoneiges utilisées par l'équipe avaient été empruntées (…) Seulement 5 ont survécu jusqu'à la fin[235]. »

La deuxième catégorie sera caractérisée par l'achat d'équipements militaires pour remplir des missions arctiques. Plus précisément, les nombreuses améliorations apportées à quatre sous-marins usagés à propulsion diesel et électrique, achetés de la Grande-Bretagne en 1998, feront réagir bien des commentateurs. L'incendie dans le HCSM Chicoutimi et la mort subséquente d'un sous-marinier à la suite du voyage initial souligneront pour plusieurs le manque de volonté politique de donner l'équipement nécessaire aux Forces canadiennes. Ces quatre sous-marins avaient été achetés à l'origine afin de patrouiller les eaux arctiques pour affirmer la souveraineté canadienne dans la région. Les défectuosités et le délai important dans la mise en service des sous-marins ont amené les éditorialistes à revenir sur les investissements qui ne furent pas réalisés dans les années 1980 en regard de l'Arctique, en particulier la promesse d'achats de 6 à 8 sous-marins nucléaires.

Si les événements qui stimuleront la production d'analyses dans les quotidiens seront

[234] Star-Phoenix. « Claim to Arctic must be serious », *Star-Phoenix*, Saskatoon, 15 août 2002, p.A10.
[235] National Post. « Reclaiming the North », *National Post*, Toronto, 17 avril 2004, p.A23.

différents, le constat sur les impacts des changements climatiques en Arctique susciteront un consensus large.

b) 2000-2005 : le dégel sécuritaire

La réalité du réchauffement climatique sera mentionnée dans une majorité des documents, soit 74% de ceux-ci (40 sur 54). Au-delà de cette unique statistique, il importe de constater quels impacts potentiels sont attribués à ce phénomène en Arctique. Deux types d'impacts peuvent être notés, recevant un niveau d'attention différent : les menaces basées sur des intrusions et les menaces influençant le bien-être des communautés humaines vivant en Arctique. Une proportion importante d'analyses (50%) décriera uniquement le premier type de menaces, les intrusions. À ce chapitre, les menaces sont multiformes et sont présentées comme des menaces à la souveraineté arctique du Canada. Un mélange de menaces étatiques et non-étatiques définit ces descriptions : « Avec la disparition du couvert glacier, l'Arctique s'ouvrira à des opérations navales en surface par des puissances étrangères, à des navires de pêches commerciales, ainsi qu'à des trafiquants et potentiellement, des terroristes[236]. » Toutes ces analyses relèveront que la principale conséquence du réchauffement climatique consiste en l'ouverture des passages maritimes arctiques au trafic maritime. Le Passage du Nord-Ouest sera spécifiquement mentionné dans toutes ces analyses sauf deux, présentant des risques accrus de marée noire pour certains, de recrudescence de pêches illégales, d'activités criminelles et de la présence de navires étatiques étrangers pour d'autres. Les mentions de menaces issues de la nébuleuse sécuritaire (terrorisme, crime organisé surtout le trafic de drogues ou de personnes, immigration illégale) seront fréquentes en étant basées sur des projections et des scénarios hypothétiques mais très peu d'exemples concrets de précédents.

Un autre élément décrit comme une conséquence directe du réchauffement climatique a trait à l'exploitation des ressources naturelles. Ainsi, 11 des 27 textes relevant l'inquiétude des incursions pointeront vers une course aux ressources comme résultante future du réchauffement climatique. Cette peur commencera à être exprimée à l'été 2004, pointant parfois vers des acteurs étatiques (États-Unis, Russie, Danemark, à part égale), parfois vers

[236] National Post. « Exposed in the Arctic », *National Post*, Toronto, 22 mars 2002, p.A19.

des aventuriers ou des compagnies pour mener cette exploitation des ressources arctiques. Pour citer un éditorial du *Vancouver Sun*, « Les vautours du libre marché, qui n'ignorent jamais une opportunité d'exploiter des ressources, renouvelables ou pas, voient le dégel de la glace arctique et l'ouverture à l'année du Passage du Nord-Ouest comme une autre avenue pour réaliser des profits [237] . » Cette inquiétude se traduit par des répercussions environnementales qui viendraient fragiliser sa souveraineté : « le Canada verrait son territoire terrestre menacé par la dégradation environnementale de compagnies aventurières désireuses d'ignorer les inquiétudes locales pour l'avantage économique tirée de l'extraction des ressources[238]. »

Une très faible minorité de textes d'opinion traitant du réchauffement climatique a souligné les conséquences environnementales et humaines de ce phénomène. Neuf textes sur 27 décriront les menaces comme étant constituées autant d'intrusions que de changements et perturbations à l'écosystème et aux populations arctiques amenés par le réchauffement. Une minorité encore plus faible mettra l'accent sur l'impact que ces dynamiques suscitent chez les communautés humaines vivant en Arctique. Deux opinions seulement tenteront de sensibiliser le lectorat sur les bouleversements à venir pour les habitants de la région. Certains pointeront du côté de l'économie et de l'alimentation : « 50% des Canadiens vivant en Arctique sont autochtones. Une fois que la fonte des glaces ne leur fournira plus les mammifères marins pour les soutenir, leur survie même va nécessiter la construction d'une nouvelle économie en entier[239]. » L'ancien ministre des Affaires étrangères du Canada, Lloyd Axworthy a lui aussi tenté de présenter cette perspective : « nos régions nordiques ressentent déjà les impacts délétères du réchauffement. Durant un récent voyage en Arctique, j'ai compris comment les gens habitant l'Arctique voient les changements climatiques comme une menace directe à leur style de vie, qui est ancré dans l'écosystème, les animaux et les cycles maritimes qui sont menacés par la fonte de la glace arctique[240]. » Axworthy tentera de lier cette préoccupation à une approche de sécurité humaine et plus précisément le concept de responsabilité de protéger à l'Arctique : « Si nous voulons être fidèles au principe présent

[237] Catherine Ford. « Why get all excited about Hans Island », *Vancouver Sun*, Vancouver, 12 avril 2004, p.A6.
[238] Star-Phoenix. « Arctic needs more action, fewer words », *Star-Phoenix*, Saskatoon, 14 août 2004, p.A10.
[239] Star-Phoenix. « Arctic report clear warning », *Star-Phoenix*, Saskatoon, 12 novembre 2004, p.A14.
[240] Lloyd Axworthy. « Let's head off Armageddon in the Arctic », *The Globe and Mail*, Toronto, 9 novembre 2004, p.A19.

dans le concept de la responsabilité de protéger, les Canadiens doivent déployer de grands efforts pour donner à nos citoyens nordiques et à une multitude d'autres de par le monde la sécurité contre les impacts des changements climatiques sévères[241]. »

Cette perspective ne sera pas largement partagée dans les autres prises de position. Il est surprenant de constater que les impacts appréhendés sur le style de vie des Inuits n'aient pas été davantage abordés, compte tenu que l'utilisation historique de ceux-ci du territoire arctique représente toujours l'argument principal du gouvernement canadien pour défendre ses revendications de souveraineté. Qui dit fonte des glaces dit aussi transformation de l'utilisation du territoire par les populations inuites, ce qui viendrait affecter la position canadienne traditionnelle en droit international. Les liens entre impacts sociaux/culturels et les revendications de souveraineté du Canada n'ont pas été soulignés dans les textes d'opinion étudiés.

Partant de ce constat sur la nature des menaces soulevées par le réchauffement climatique, il est plus facile de comprendre les solutions avancées dans l'ensemble des textes. La solution privilégiée passe dans 81% des cas par des investissements pour augmenter la surveillance du territoire et la présence sur le terrain arctique. 65% de tous les textes étudiés avanceront uniquement ce type de solutions pour raffermir les prétentions canadiennes, dans la plupart des cas par l'entremise d'une revalorisation de l'équipement des Forces armées canadiennes. Une conséquence de la fonte des glaces est que, pour ces commentateurs, la présence historique des Inuits n'est plus suffisante. À cet effet, le maigre contingent de Rangers provenant des collectivités inuites et surveillant le territoire sera utilisé à plusieurs reprises dans ces argumentaires comme exemple du manque de sérieux de la présence canadienne en Arctique. Cette composante surveillance passe majoritairement par un raffermissement des technologies de surveillance du territoire (satellite, radar, drone) et par la présence d'employés gouvernementaux provenant de l'extérieur de la région.

Un réinvestissement dans la recherche scientifique arctique fut évoqué dans 24% des cas seulement, ce qui marque une nette différence avec la composante surveillance du territoire.

[241] Lloyd Axworthy. Idem.

De plus, des solutions à saveur purement scientifique (augmentation des budgets de recherche, expédition de recherche scientifique) et humaine (valorisation des communautés arctiques, lutte à des fléaux sociaux tels que le suicide, les mauvais logements ou le décrochage scolaire) seront défendues par respectivement trois auteurs dans les deux cas, ce qui vient accentuer cette disparité. Ainsi, la lunette d'approche utilisée pour appeler à un réengagement arctique est teintée par des considérations de sécurité physique, de nature militaire et de sécurité publique, plutôt que de sécurité humaine ou de nécessités scientifiques. Une autre idée dominante sera aussi exprimée dans les médias avant de faire surface dans le discours gouvernemental canadien : l'idée de la perte de l'Arctique.

c) 2000-2005 : faire valoir sa souveraineté ou la perdre

Bien avant d'être utilisé par Stephen Harper à partir de 2006, l'idée qu'il faille faire valoir sa souveraineté sans quoi le Canada pourrait la perdre (*use it or lose it*) fut utilisée fréquemment dans les médias et dans les articles d'opinion publiés dans les quotidiens canadiens. De 2000 à 2005, l'expression fut employée tel quel dans plusieurs éditoriaux et l'idée de la possibilité de perte de l'Arctique fit partie de multiples prises de position. Près de 45% des textes d'opinion originaux défendront cette possibilité en cas d'inaction de la part du pays, et ce tout au long de la période 2000-2005.

Dans cette optique, la souveraineté est conçue sous sa facette de gestion du territoire : « la présence physique et l'habileté ainsi que la volonté de défendre sont 9/10 de la souveraineté[242] ». La facette de contrôle de l'espace devient donc primordiale dans cette perspective, liant contrôle et possession : « en *realpolitik*, vous ne possédez uniquement que ce que vous contrôlez[243]. » Adoptant cet angle d'approche, le calcul est présenté comme très clair: « Si Ottawa ne commence pas à affirmer notre souveraineté sur le Nord, d'autres nations le feront[244]. » Cette même idée est reprise par d'autres, qui affirment que « la souveraineté du Canada est en train d'être perdue par manquement, et ce manquement à leur

[242] Edmonton Journal. « Can we defend the melting Arctic? », *Edmonton Journal*, Edmonton, 20 novembre 2000, p.A14.
[243] The Ottawa Citizen. « Bear arms », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 17 mars 2001, p.B5.
[244] Times-Colonist. « Canada needs bigger Arctic presence », *Times-Colonist*, Victoria, 26 janvier 2003, p.C2.

devoir repose ultimement sur Ottawa[245]. »

Ces argumentaires envisagent le pire scénario envisageable, la perte, en traitant l'Arctique comme un tout unitaire, sans distinctions. Ce constat trouve sa pertinence pour plusieurs avec le Passage du Nord-Ouest : « nous revendiquons que le passage fait partie des eaux territoriales canadiennes mais les États-Unis et tous les autres disent qu'il s'agit d'un passage international. Donc, le message est que nous ferions mieux d'y être pour affirmer notre souveraineté ou nous allons la perdre[246]. » Dans bien des cas, un saut conceptuel va être fait, utilisant le Passage du Nord-Ouest comme exemple pour extrapoler à l'ensemble de l'Arctique : « le concept même des eaux arctiques en tant qu'eaux canadiennes est à risque; les Américains défendent déjà la position que le Passage du Nord-Ouest est un détroit international. Maintenant, le gouvernement chinois agit de la même façon. Si le Canada n'exerce pas sa souveraineté dans l'Arctique, il va la perdre[247]. » Cette incapacité d'être présent en Arctique pourrait même faire perdre des territoires qui sont déjà acquis au Canada. L'archipel arctique est ainsi à risque selon certains : « en regard d'une navigation possible de navires étrangers sur un passage de 3500 kilomètres rempli de glaces, où les bateaux devront s'arrêter, par utilité ou nécessité, et où les infrastructures devront être présentes, le Canada devra s'assurer qu'il peut démontrer une administration continue et une plus grande présence que celle d'autres pays[248]. »

Pour certains, ce processus a déjà commencé, participant à la perte d'espace souverain qui aurait pu appartenir au Canada. Les États-Unis auraient déjà enclenché le processus : « mais le manque d'engagement du Canada envers ses territoires nordiques est une humiliation, une farce internationale. Même nos meilleurs amis se sont accaparés des morceaux de notre carcasse pendant que nous faisions le mort (…) La position américaine (sur la mer de Beaufort) soustrait des millions d'hectares de mer canadienne, ce qui représente une zone supposément riche en pétrole et gaz naturel[249]. » Les États-Unis ne sont pas les seuls selon

[245] Star-Phoenix. « Arctic needs more action, fewer words », *Star-Phoenix*, Saskatoon, 14 août 2004, p.A10.
[246] Times-Colonist. « A pointless trip to the frozen North », *Times-Colonist*, Victoria, 14 août 2004, p.A10.
[247] Calgary Herald. « Undefended North », *Calgary Herald*, Calgary, 11 août 2000, p.A18.
[248] Edmonton Journal. « Melting ice, chilling straits for High Arctic », *Edmonton Journal*, Edmonton, 26 septembre 2003, p.A18.
[249] Star-Phoenix. « Claim to Arctic : use it or lose it », *Star-Phoenix*, Saskatoon, 26 septembre 2003, p.A12.

l'éditorialiste du quotidien *Le Devoir*, Josée Boileau (en utilisant quelques raccourcis en regard du droit international…) : « Les Danois - qui connaissent leur géographie - en sont même à réviser leurs notions géologiques pour prouver que, au creux des fonds marins, le Groenland est relié au pôle Nord par une crête, donc qu'il leur appartient. À eux donc le gaz et le pétrole de la région, et le contrôle de la circulation maritime lorsque les glaces auront fondu[250]! » Le résultat final est la disparition de la souveraineté canadienne en Arctique : « si le Canada n'investit pas dans sa propre sécurité maintenant, l'éclipse effective de la souveraineté canadienne se sera déroulé en une décennie[251]. »

L'anxiété de perdre l'Arctique fut donc exprimée à maintes reprises durant la période 2000-2005. Nous allons voir que cette peur perdurera dans les périodes entre les crises de souveraineté de 2005 et 2006. De plus, la nature des menaces perçues évoluera après 2005. En effet, les menaces de la nébuleuse sécuritaire (immigration illégale, terrorisme, criminalité organisée) sont fréquemment mentionnées dans la période 2000-2005, malgré qu'il y ait peu d'exemples qui nous permettent de croire que l'Arctique attirerait ces groupes. L'argument utilisé est que ces acteurs sont peut-être déjà présents en Arctique mais, qu'étant donné la faible présence canadienne sur ce territoire, nous ne sommes même pas au courant de leurs activités. Ce réflexe permet de sonner une sonnette d'alarme initiale malgré le peu de données empiriques nous laissant croire à des menaces sécuritaires réelles. Ce type de menaces va presque disparaitre des points de vue publiés après les crises de souveraineté de l'été 2005 et de l'hiver 2005-2006 pour laisser place à des menaces étatiques basées sur des événements d'actualité.

d) 2005-2007 : les menaces étatiques

De 2005 à 2007, la distribution régionale sera davantage équilibrée. La presse francophone occupa une part plus grande, soit 9 analyses sur les 71 (représentant 13% des analyses publiées). Les quotidiens de l'Ouest du pays accordèrent toujours une importance élevée à ce sujet, représentant près de 30% (22/71, en incluant le Manitoba) des textes d'opinions écrits entre 2005-2007. L'Arctique fait cependant une entrée remarquée dans les quotidiens

[250] Josée Boileau. « Sous l'eau », *Le Devoir*, Montréal, 14 octobre 2004, p.A6.
[251] Calgary Herald. « Canada faces sovereignty challenge in the Arctic », *Calgary Herald*, Calgary, 13 décembre 2000, p.A22.

ontariens et québécois (de langue anglaise) avec 34 prises de position (48%) ainsi que dans les journaux des provinces maritimes.

Régions de publication des textes d'opinion	Ouest C-B, AB, SK, MB	Centre ON, QC anglophone	Francophone Québec, Maritimes (franco.)	Maritimes NB, TNL, NÉ, IPÉ	Total
2000-2005	30 (56%)	16 (30%)	4 (7%)	4 (7%)	54 (100%)
2005-2007	22 (31%)	34 (48%)	9 (13%)	6 (8%)	71 (100%)

Tableau 2.3 : distribution des textes d'opinion par régions.
Les quotidiens des provinces de l'Ouest représentaient 29% de notre échantillon, ceux du Centre du pays, 29% et les quotidiens des maritimes, 14%. Les quotidiens francophones, en ne comptant que le Devoir, l'Acadie-Nouvelle et les journaux du groupe Gesca qui comptent des textes dans cette étude, représentaient 28% de l'échantillon total.

L'analyse des menaces arctiques connaîtra aussi une évolution significative durant cette période (voir tableau 2.3 à la page suivante). Seulement 11 textes sur 71 (15%) relèveront des éléments de la nébuleuse sécuritaire dans leur description des menaces arctiques auxquelles le Canada est confronté. Le consensus semble s'être déplacé vers des menaces étatiques, qui sont pointées du doigt dans 44 des 71 analyses publiées (62%). Les États-Unis représentent la menace la plus sérieuse dans la plupart des cas, suivi par la Russie et les pays européens (le Danemark en particulier). La nature des changements amenés par le réchauffement climatique cible en général deux composantes précises au lieu des menaces multiformes de la nébuleuse : l'ouverture du Passage du Nord-Ouest (PNO) au trafic commercial et l'accès facilité aux ressources naturelles. Ken Coates et Bill Morrison illustrent bien ce consensus dans un texte écrit à l'été 2006 : « La plus récente menace est la plus sérieuse et la plus vaste. L'utilisation commerciale du Passage du Nord-Ouest est imminente (…) De vastes espaces sont maintenant accessibles pour l'exploration pétrolière et gazière, recevant un grand intérêt d'une économie globale avide de sources d'énergie[252]. » Dans certains cas, le statut du Passage du Nord-Ouest et les ressources sont liés bien que la mainmise du Canada sur les possibles ressources se trouvant sous le PNO ne soit pas

[252] Ken Coates et Bill Morrison. « Saving our sovereignty », *National Post,* Toronto, 23 août 2006, p.A13.

contestée : « si le Passage est considéré eaux internationales, le Canada ne pourra pas contrôler l'exploration pétrolifère ou d'autres ressources qui se trouvent dans ces eaux[253]. » Ainsi, la menace de l'ouverture du PNO au trafic commercial et l'inquiétude portant sur les ressources arctiques seront relevées ensemble dans 30 documents (42%). L'inquiétude du PNO uniquement sera présente dans 55% des 71 opinions. Deux seulement mettront des bémols sur la possibilité que le PNO ne devienne un passage commercial prisé, tous deux signés par le géographe Frédéric Lasserre. Ce dernier tracera le même portrait pour l'attrait des ressources naturelles arctiques[254].

L'intérêt renouvelé que le monde accorde aux ressources arctiques fera partie de l'analyse sécuritaire de 42 textes sur 71 (60%). Cette crainte sera associée majoritairement à la Russie et dans une moindre mesure aux Américains. La Russie commencera à être liée aux ressources naturelles surtout dans les premiers mois de l'été 2007, en juin et juillet pour être plus précis. Certains éditoriaux accorderont une grande importance aux prétentions et déclarations russes s'arrogeant les ressources présentes dans le plateau continental arctique. Par exemple, un éditorial du quotidien *Ottawa Citizen* avertira que « l'annonce russe rend une attitude de laissez-faire (de la part du Canada) intenable[255]. » Un éditorial du *Winnipeg Free Press* déclarera dans la même veine que la Russie est « la menace la plus sérieuse à la souveraineté arctique » du Canada, en raison de son appétit pour les ressources arctiques[256].

Deux autres composantes verront perdurer les mêmes tendances observées pendant la période 2000-2005 : les solutions proposées et l'idée de perte. Sur le premier point, les solutions suggérées seront majoritairement de l'ordre de la surveillance du territoire, avec un appel poussé pour davantage d'investissements militaires. Les auteurs soulignant la nécessité d'investir dans les communautés vivant en Arctique représenteront toujours une très faible minorité. Dans ces textes d'opinion, le bien-être des populations passent par des infrastructures, comme la construction d'une autoroute joignant l'Arctique au sud du pays. Pour Coates et Morrison, la prospérité des collectivités arctiques passent par un

[253] The Ottawa Citizen. « Keep the North Canadian », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 12 juin 2006, p.A12.
[254] Frédéric Lasserre. « Le Passage du Nord-Ouest n'est pas une future autoroute maritime », *Le Devoir*, Montréal, 22 janvier 2007, p.A7.
[255] The Ottawa Citizen. « Asserting ourselves », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 5 juillet 2007, p.A14.
[256] Winnipeg Free Press. « Sovereignty breakers », *Winnipeg Free Press*, Winnipeg, 11 juillet 2007, p.A14.

réengagement de la présence militaire : « Au Canada, comme ailleurs, des investissements militaires dans les ports, les routes, les chemins de fer, les pistes d'aviation et les communications ont longtemps servi de base pour le développement régional. Le Nord canadien a reçu très peu de ce type d'investissement et a souffert économiquement et socialement de cela (…) un investissement majeur en défense pourrait établir une nouvelle fondation pour le Nord canadien. »

Par contre, les appels à un effort plus soutenu dans la recherche scientifique arctique seront pour leur part en diminution, la science étant mentionnée dans seulement 10% des documents (comparativement à 24% de 2000 à 2005). La seule nouvelle solution qui sera mentionnée sera d'ordre diplomatique. En effet, voyant l'ombre de menaces étatiques planées sur le Canada, certains analystes (9) avanceront l'idée de négocier des ententes pour rendre le comportement d'autres nations plus prévisibles, tout en respectant les revendications canadiennes. Dans tous ces cas, les États-Unis sont décrits comme étant la priorité numéro un pour la signature d'un tel accord. Certains demanderont aussi au gouvernement canadien de faire pression sur ses homologues américains afin que les États-Unis signent la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Le fait que les menaces soient majoritairement vues comme étant étatiques semble suggérer une piste de solution qui n'était pas envisageable face à des menaces non-étatiques et asymétriques de la nébuleuse sécuritaire.

Le deuxième signe de continuité repose dans l'utilisation de l'idée de la perte de l'Arctique, le fameux principe d'utiliser la souveraineté ou de la perdre (*Use it or lose it*). Cette logique servira toujours à décrire les scénarios futurs hypothétiques en Arctique pour le Canada. 32% des textes d'opinion analysés présentaient ce principe comme étant juste et régulant les relations étatiques en Arctique. Ainsi, pour le *Calgary Herald*, « c'est un principe connu que si une nation ne peut pas patrouiller ses propres eaux, quelqu'un d'autre va le faire. Voulons-nous vraiment que l'Union Européenne ou des nations de l'Asie-Pacifique contrôlent nos eaux arctiques[257]? » Le « *it* » de l'expression *Use it or lose it* devient plus clair aussi dans certaines prises de position : « les droits légaux liés à la souveraineté peuvent en venir au fait

[257] Calgary Herald. « Patrolling troubled waters », *Calgary Herald*, Calgary, 16 février 2007, p.A27.

de les exercer. Si le Canada veut bénéficier des ressources nordiques et contrôler leur développement, nous devons établir et affirmer notre souveraineté[258]. » Pour d'autres, les risques sont encore plus grands : « Les Conservateurs doivent agir de manière agressive pour protéger ce qui nous revient ou risquer de perdre non seulement notre souveraineté arctique mais aussi la crédibilité du Canada face au reste du monde[259]. » De plus, les comparaisons sur ce registre passent rapidement du niveau micro et individuel au niveau interétatique : « Quand un citoyen se croit propriétaire d'un territoire et de ses ressources naturelles, il ne lui suffit pas de le dire. Il doit l'occuper et exercer la surveillance qui s'impose pour affirmer ses droits et en assurer la protection contre les prétentions et les incursions des autres[260]. » La possibilité de perdre l'Arctique reste bien présente dans les documents de la période 2005-2007. Une idée dominante reste donc que si le Canada ne s'implique pas davantage dans la région arctique, quelqu'un d'autre va invariablement le faire et s'accaparer ce territoire, avec les ressources qui s'y trouvent. Il n'est donc pas étonnant que les éditoriaux parus en 2005, 2006 et 2007 appuient massivement dès l'été 2006 l'emploi de cette formule par le Premier ministre Stephen Harper; ils partageaient déjà cette conceptualisation des enjeux de souveraineté arctique.

5. Représentants inuits

Les représentants d'organisations inuites seront actifs dans ce débat pour définir les nouvelles menaces à la sécurité et à la souveraineté causées par le réchauffement climatique. Nous analyserons les opinions exprimées par quelques porte-paroles connus médiatiquement (Mary Simon et Sheila Watt-Cloutier seront très actives publiquement) tout en étudiant des documents produits par ces organisations inuites (CCI, *ITK*, *Nunavut Tunngavik*) pour détailler les menaces les plus graves pour les communautés arctiques.

a) Changements climatiques : visage humain et droits humains

Les efforts du Conseil Circumpolaire Inuit (CCI) seront dirigés vers la création d'une convention internationale éliminant les polluants organiques persistants (POP). Ces POP affectent la santé des populations arctiques car ils se retrouvent dans les animaux que les

[258] Leader Post. « Canada needs to stand on guard », *Leader Post*, Régina, 15 août 2006, p.B7.
[259] The Windsor Star. « The Arctic : Harper and sovereignty », *The Windsor Star*, Windsor, 21 août 2006, p.A6.
[260] Valère Audy. « Affirmer notre souveraineté en Arctique », La Voix de l'Est, Granby, 11 juillet 2007, p.14.

Inuits chassent afin d'assurer leur subsistance. Le dilemme dans les négociations sur la convention consistait à bannir certains POP, dont le DDT, tout en offrant du financement aux pays sous-développés pour trouver des alternatives à ces produits, étant donné que l'utilisation du DDT sauvait des vies en diminuant la chance de contracter la malaria. Dans le processus de négociations, les objectifs des organisations inuites étaient sensiblement les mêmes que ceux du gouvernement canadien. Sheila Watt-Cloutier, alors présidente de la section canadienne du CCI, suggérait au Canada d'inclure des représentants inuits dans la délégation canadienne pour les négociations afin de donner au pays l'avantage en termes de moralité[261]. L'an 2001 verra ces efforts culminer avec l'adoption de la Convention des Nations Unies sur les polluants organiques persistants.

L'attention des groupes inuits sera concentrée sur l'enjeu des changements climatiques dès 2002. Les Inuits tenteront de cadrer l'enjeu des changements climatiques dans une différente perspective que celles employée par le Gouvernement du Canada en regard de la souveraineté arctique. Sheila Watt-Cloutier, qui deviendra présidente du CCI, jouera un rôle prédominant dans ce positionnement. Il s'agira avant tout d'un travail basé sur une approche d'influence et non pas de manifestations ou de confrontations[262]. Par contre, nous pouvons rapidement constater que la manière de représenter les impacts du réchauffement climatique n'est pas partagée majoritairement dans le discours gouvernemental ou les textes d'opinion. Pour Watt-Cloutier, « pour nous (Inuits), le changement climatique est à propos de la culture, de la santé et de notre survie même en tant que peuple autochtone[263]. » De ces trois éléments, l'aspect culturel sera prédominant pour illustrer les impacts du réchauffement : « Notre culture de chasse s'épanouit dans le froid. Nous avons besoin du froid pour maintenir notre culture et notre style de vie. Le changement climatique représente la menace ultime à la culture inuite[264]. » Cette culture est menacée par la disparition des glaces, qui entrainerait à

[261] Sheila Watt-Cloutier et Terry Fenge. « Poisoned by progress », *The Globe and Mail*, Toronto, 14 mars 2000, p.A15.
[262] Sheila Watt-Cloutier. « Don't abandon the Arctic to climate change », *The Globe and Mail*, Toronto, 24 mai 2006, p.A19.
[263] Sheila Watt-Cloutier. « Inuit, climate change, Sovereignty and Security in the Canadian Arctic », Ottawa, 25 janvier 2002, disponible au http://inuitcircumpolar.com/index.php?auto_slide=&ID=91&Lang=En&Parent_ID=30&current_slide_num=
[264] Sheila Watt-Cloutier. « The Arctic and Climate Change : Inuit Defend Our Right to Be Cold », Salt Lake City, 4 mars 2006, disponible au

son tour la disparation de certains animaux. Ce constat est basé sur une conclusion formulée dans l'évaluation d'impacts des changements climatiques en Arctique, publiée en 2004 : « Pour les Inuits, le réchauffement est susceptible de perturber ou de détruire leur culture de chasse et le partage de nourriture étant donné que le couvert de glace réduit rendra les populations animales sur lesquelles ils dépendent en déclin, moins accessibles et potentiellement extinctes[265]. » Ainsi, pour Mary Simon, la disparition des glaces représente une menace existentielle à l'identité inuite : « Manger ce que nous chassons est au cœur même de ce que cela veut dire d'être Inuit. Quand nous ne pouvons plus chasser sur la glace et manger ce que nous chassons, nous n'existerons plus en tant que peuple[266]. » Ce risque est renforcé dans le discours inuit par le cas de plusieurs villages inuits qui ont été forcés d'être relocalisés en raison de la fonte des glaces et du dégel du pergélisol. Le territoire est grugé lentement mais sûrement par le niveau des eaux qui monte, ce qui cause l'érosion des berges, la contamination de l'eau potable et des glissements de terrain[267].

En adoptant cette perspective, les organisations inuites auront pour objectif de mettre un visage humain sur le phénomène des changements climatiques. Cette volonté rejoint celle des petites îles de l'Océan Pacifique, elles pour qui les changements climatiques représentaient aussi une menace existentielle à leur culture et leur existence. Ainsi, les discours de leaders inuits se concentreront sur la représentation de l'Arctique en tant que foyer (*homeland*) de peuplement : « les changements climatiques sont un enjeu lié au gagne-pain des gens, à leur nourriture et à la survie individuelle et culturelle (…) L'Arctique n'est pas une aire de nature sauvage ou une frontière, il s'agit de notre foyer[268]. » Dans le cas du Nord, Sheila Watt-Cloutier soulignera que « les médias utilisent des images de glaces disparues et le nombre décroissant d'ours polaires pour caractériser le changement

---

http://inuitcircumpolar.com/index.php?auto_slide=&ID=326&Lang=En&Parent_ID=30&current_slide_num=

[265] Sheila Watt-Cloutier. « Speech notes for DFAIT Outreach », Iqaluit, 23 mars 2004, disponible au http://inuitcircumpolar.com/index.php?auto_slide=&ID=278&Lang=En&Parent_ID=30&current_slide_num=

[266] Mary Simon. « The Arctic : A Barometer of Global Change and a Catalyst for Global Action », *CSD – 12 Arctic side event*, New York, 26 avril 2004, disponible au http://inuitcircumpolar.com/index.php?auto_slide=&ID=258&Lang=En&Parent_ID=30&current_slide_num=

[267] Mary Simon. Idem.

[268] Mary Simon. Idem.

climatique dans le Nord. Il faut commencer à donner un visage humain, un visage inuit aux changements climatiques[269]. » Les initiatives initiales porteront sur la reconnaissance de l'Arctique en tant que région spéciale pour évaluer la portée des changements climatiques. L'image du baromètre sera utilisée : « l'Arctique circumpolaire est maintenant caractérisé en tant que baromètre de la santé environnementale du globe. J'ajouterais que les Inuits sont le mercure dans ce baromètre[270]. » Le statut de baromètre rend l'Arctique crucial non pas en tant que tel mais comme précurseur du futur qui attend les autres régions du monde. Les Inuits peuvent apporter une plus-value au débat technique sur les changements climatiques, en raison de leur lien étroit avec leur environnement : « un regard respectueux qui met l'emphase sur les connections entre les gens et l'environnement pourrait informer de manière utile le débat sur le changement climatique[271]. » À cette fin, l'*ITK* et le CCI ont compilé des témoignages et des observations qui attestent des changements notés par les habitants de l'Arctique dans leur environnement. Ces rapports indiquaient des chutes de neige plus élevées, l'apparition de nouvelles espèces de poissons et d'oiseaux ainsi que la présence d'insectes qui n'avaient jamais été répertoriés en Arctique[272].

La deuxième représentation évoquée par le CCI consistera à cadrer les impacts des changements climatiques vécus par les Inuits dans une logique de violation des droits humains. Ces violations sont effectuées autant au niveau national qu'international. Au niveau national, le réchauffement vient menacer le plein exercice des droits : « le changement climatique dévalue et érode la valeur des droits de trappe, de chasse et de pêche

---

[269] Sheila Watt-Cloutier. « Presentation given by Sheila Watt-Cloutier », *The Harvard Club*, Ottawa, 4 février 2003, disponible au http://inuitcircumpolar.com/index.php?auto_slide=&ID=86&Lang=En&Parent_ID=30&current_slide_num=

[270] Sheila Watt-Cloutier. « Remarks by Sheila Watt-Cloutier, Chair of ICC for the Circumpolar Co-operation Panel, Northern Strategy », Ottawa, 22 mars 2005, disponible au http://inuitcircumpolar.com/index.php?auto_slide=&ID=289&Lang=En&Parent_ID=30&current_slide_num=

[271] Sheila Watt-Cloutier. « Looking North : Climate Change in the Circumpolar Arctic », Toronto, 12 mai 2004, disponible au http://inuitcircumpolar.com/index.php?auto_slide=&ID=260&Lang=En&Parent_ID=30&current_slide_num=

[272] Sheila Watt-Cloutier. « An Address to Parliamentarians of the Arctic Region », Ottawa, 19 novembre 2002, disponible au http://inuitcircumpolar.com/index.php?auto_slide=&ID=87&Lang=En&Parent_ID=30&current_slide_num=

garantis constitutionnellement dans les accords de revendications territoriales des Inuits[273]. » Au niveau international, le CCI déposera une pétition en 2005 devant la Commission interaméricaine des Droits de l'Homme accusant les États-Unis, émetteur de près de 25% des émissions de gaz à effet de serre dans le monde, de violer les droits humains des populations inuites. Plus spécifiquement, le droit à la vie et à la sécurité physique, le droit à la propriété privée, le droit à la santé, le droit de pratiquer sa culture, le droit d'utiliser un territoire traditionnellement utilisé et occupé et le droit aux moyens de subsistance seront énoncés dans la lettre[274]. Cette pétition n'avait pas pour but d'obtenir des compensations financières mais bien « d'éduquer et d'encourager le gouvernement américain[275] » à joindre le combat mondial contre les gaz à effet de serre.

La stratégie plus large du mouvement inuit consistait à tenter de répéter la même approche qui rapporta des résultats sur les polluants organiques persistants; soutenir des initiatives pour amasser des données scientifiques afin de prouver le sérieux et l'urgence d'un enjeu pour ensuite utiliser ces études afin d'inciter les gouvernements à agir. Toutefois, il ne semble pas y avoir concordance entre les objectifs des Inuits et ceux du gouvernement canadien sur les changements climatiques, en tout cas pas au même degré que sur les POP. Ainsi, contrairement au discours gouvernemental et médiatique, l'adaptation aux changements climatiques n'est pas présenté comme inévitable pour les Inuits : « Malheureusement, le gouvernement fédéral semble penser que notre rôle est de s'adapter aux changements climatiques. Cela ne représente qu'une partie de notre rôle (…) nous devons montrer aux négociateurs travaillant sur les changements climatiques que les impacts en Arctique sont des précurseurs des impacts qu'il y aura dans le monde[276]. » Leur approche envisage donc autant le volet adaptation aux changements climatiques que la possibilité de

[273] Sheila Watt-Cloutier. « Speech notes for DFAIT Outreach », Iqaluit, 23 mars 2004, disponible au http://inuitcircumpolar.com/index.php?auto_slide=&ID=278&Lang=En&Parent_ID=30&current_slide_num=

[274] Sheila Watt-Cloutier. « The Arctic and Climate Change : Inuit Defend Our Right to Be Cold », Salt Lake City, 4 mars 2006, disponible au http://inuitcircumpolar.com/index.php?auto_slide=&ID=326&Lang=En&Parent_ID=30&current_slide_num=

[275] Sheila Watt-Cloutier. Idem.

[276] Sheila Watt-Cloutier. « Inuit, climate change, Sovereignty and Security in the Canadian Arctic », Ottawa, 25 janvier 2002, disponible au http://inuitcircumpolar.com/index.php?auto_slide=&ID=91&Lang=En&Parent_ID=30&current_slide_num=

réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) responsables du réchauffement.

Cette manière de conceptualiser les impacts du réchauffement climatique (impacts humains, violations des droits humains, réduction des GES) ne rejoint pas la représentation principale de l'Arctique au Canada. Sheila Watt-Cloutier va d'ailleurs noter ce point : « Ottawa semble penser que le fait de parler de l'enjeu de la souveraineté arctique équivaut à reconnaitre qu'un enjeu existe[277]. » Malgré ce constat, les organisations inuites tenteront peu de lier changement climatique et souveraineté, tentant davantage de promouvoir leur représentation des changements climatiques. Par contre, nous pouvons voir dans bien des discours prononcés par les représentants inuits la volonté d'effleurer le sujet de la souveraineté arctique du Canada, sans en faire le sujet central des discours. Ainsi, il sera fait mention de certains éléments de la nébuleuse sécuritaire : « Nous devons aussi regarder ce que certains enjeux de souveraineté, tels qu'un Passage du Nord-Ouest dégagé de glaces, pourraient amener. Les Inuits pourraient tirer certains bénéfices de cette route d'expédition mais ils vont surtout ressentir des impacts négatifs disproportionnés d'incidents environnementaux comme des marées noires, des impacts sur la faune avec des changements dans les routes migratoires et des dérangements socio-économiques avec l'immigration illégale et l'augmentation du trafic de drogues[278]. »

À d'autres occasions, le CCI soulignera les risques de contestation de la souveraineté canadienne sur le Passage du Nord-Ouest comme une conséquence des changements climatiques. Il y aura aussi tentative de percevoir l'Arctique dans le jeu des relations interétatiques du Canada. Ainsi, après que l'évaluation d'impacts des changements climatiques en Arctique fut accueillie très froidement par la Russie mais surtout les États-Unis, le CCI tentera de conseiller au gouvernement canadien d'utiliser le Conseil de l'Arctique pour inclure le partenaire américain de manière constructive dans le débat. L'angle de la relation canado-américaine et de la construction de normes internationales sera

[277] Shauna Rempel. « Climate change tops agenda at Arctic sovereignty conference », *Star-Phoenix*, Saskatoon, 22 septembre 2003, p.A4.

[278] Sheila Watt-Cloutier. « Inuit, climate change, Sovereignty and Security in the Canadian Arctic », Ottawa, 25 janvier 2002, disponible au http://inuitcircumpolar.com/index.php?auto_slide=&ID=91&Lang=En&Parent_ID=30&current_slide_num=

le véhicule pour y arriver : « La gestion de notre relation avec les États-Unis est la composante principale de la politique étrangère du Canada et cela a toujours été le cas. Le Conseil de l'Arctique est un moyen pour nous d'internationaliser la gestion de notre relation avec les États-Unis[279]. » Par contre, ces éléments ne sont pas au centre des préoccupations des organisations inuites; ils sont présentés brièvement afin de ne pas distraire des idées principales énoncées par les porte-parole inuits.

b) Enjeux sociaux : l'argument de l'occupation historique

En général, l'argument de l'occupation historique du territoire par les Inuits sera au centre du discours inuit. Il s'agira « d'utiliser l'utilisation et l'occupation inuite du territoire et de l'océan dans l'Arctique circumpolaire (…) pour promouvoir des solutions coopératives internationales à des enjeux de souveraineté étatique dans le monde circumpolaire[280]. » L'angle socio-économique fera aussi partie du discours inuit sur les menaces arctiques. L'argument de l'occupation historique du territoire par les Inuits liera souveraineté et besoins socio-économiques. Les menaces dans cette optique ne sont pas tant décrites comme des menaces externes au Canada, des intrusions d'étrangers mais plutôt comme provenant de l'intérieur du pays. Cet angle d'approche sera utilisé plus particulièrement après 2006. Par contre, comme nous l'avons vu, ce type de perspective cadre bien mal avec le type d'attention que l'Arctique reçoit après 2006. En effet, une partie appréciable des analyses est publiée pendant les mois les plus chauds, ce qui cible nécessairement sur les changements climatiques : les besoins socio-économiques, eux, sont présents à l'année longue, et non à une période précise de l'année.

Ainsi, pour Mary Simon, « la meilleure façon d'affirmer la souveraineté est d'appuyer les gens qui vivent là (en Arctique) (…) nous devons bâtir de meilleures communautés, de meilleures opportunités pour les gens afin qu'ils puissent contribuer à notre présence en

---

[279] Sheila Watt-Cloutier. « Remarks by Sheila Watt-Cloutier, Chair of ICC for the Circumpolar Co-operation Panel, Northern Strategy », Ottawa, 22 mars 2005, disponible au http://inuitcircumpolar.com/index.php?auto_slide=&ID=289&Lang=En&Parent_ID=30&current_slide_num=

[280] *Inuit Tapiriit Kanatami* et Conseil Circumpolaire Inuit *(Canada).* « Building Inuit Nunaat – The Inuit Action Plan », Ottawa, 5 février 2007, p.72, disponible au http://www.itk.ca/publication/inuit-action-plan

Arctique[281]. » Ce but passe par une stratégie cohérente pour lutter contre les répercussions des changements climatiques ainsi que par des investissements à long terme dans les infrastructures et le tissu social de la région arctique[282]. Dans ce sens, le discours inuit sera critique de la formule *Use it or lose it* du gouvernement canadien car il semble minimiser l'occupation historique inuite. Paul Kaludjak président de *Nunavut Tunngavik*, écrira un texte au titre évocateur (Les Inuits sont ici, utilisez nous) à ce sujet : « Le principe d'utiliser la souveraineté ou de la perdre ne fait pas de sens. L'Arctique n'est pas une aire de nature sauvage inhabitée. Il s'agit de notre foyer[283]. » La souveraineté repose dans une perspective plus large sur des actes administratifs : « la souveraineté arctique repose sur des communautés viables, une administration civile solide et une gestion environnementale responsable, pas seulement sur des ports, des centres d'entrainement et des exercices militaires[284]. » Sur le plan administratif, une action qui permettrait d'affirmer la souveraineté canadienne serait d'implanter les ententes déjà existantes sur le partage des ressources ainsi que les mécanismes de surveillance issues de l'entente portant sur les revendications territoriales des Inuits, signé en 1993. Paul Kaludjak lie cette entente aux revendications de souveraineté : « Ma suggestion principale était d'utiliser l'entente de 1993 en tant que stratégie d'affirmation de la souveraineté. L'entente fait partie du droit canadien et reconnait la contribution inuite à la souveraineté arctique du Canada[285]. »

Ainsi, sur le plan des ressources, la menace la plus sérieuse à la souveraineté canadienne ne consiste pas en l'exploitation de ces ressources par d'autres nations mais plutôt par l'ambiguïté administrative découlant d'un partage des revenus des ressources entre les territoires et le gouvernement fédéral. L'option privilégiée par le gouvernement fédéral en 2006 consistait à donner l'autorité (et les revenus) sur les ressources présentes sur un territoire terrestre aux administrations territoriales tandis que le fédéral gardait les compétences sur les ressources présentes dans le fond des mers. Pour Paul Okalik, Premier ministre du Nunavut, « ce régime de cogestion est impraticable. Cela créerait une frontière

[281] Mary Simon. « International Polar Year », CTV – *Mike Duffy Live*, 1 mars 2007.
[282] The Canadian Press. « Build communities, protect environment to assert Arctic sovereignty: Inuit leader », *The Canadian Press*, Ottawa, 23 octobre 2007.
[283] Paul Kaludjak. « The Inuit are here, use us », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 18 juillet 2007, p.A15.
[284] The Canadian Press. « Build communities, protect environment to assert Arctic sovereignty: Inuit leader », *The Canadian Press*, Ottawa, 23 octobre 2007.
[285] Paul Kaludjak. « The Inuit are here, use us », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 18 juillet 2007, p.A15.

administrative de 140 000 kilomètres entre les juridictions du Nunavut et du Canada (…) Cela aurait pour conséquence de dissuader les investissements et d'entraver le développement économique du Nunavut[286]. » Le discours inuit permet aussi de voir que les menaces environnementales ne sont pas tous d'origine étrangère. Une proposition émanant de la Marine canadienne de pouvoir déverser leurs déchets (de nourritures) dans les eaux arctiques fut vivement opposée par l'*ITK*. L'organisation soulignera la proximité de ces déversements avec des populations qui dépendent de la chasse et de la pêche pour leur subsistance et celle de leur famille[287].

6. Changements climatiques, changements sécuritaires

La période 2000-2005 a vu deux discours alarmistes portant sur les conséquences du réchauffement climatique pour le Canada se déployer au même moment. Le premier, défendu par les organisations inuites, prévenait que le réchauffement climatique mettait en danger la survie culturelle des Inuits en tant que peuple et que des droits fondamentaux de ceux-ci étaient en péril en raison du réchauffement. Ces groupes en appelaient à des mesures immédiates et énergiques afin de réduire les émissions de GES et ainsi sauver les pratiques culturelles ancestrales des communautés vivant en Arctique. Le deuxième a émis que le réchauffement climatique allait faire converger un ensemble de menaces étatiques et non-étatiques en Arctique, avec pour résultat d'avoir le potentiel d'affaiblir les revendications arctiques canadiennes. Le deuxième discours alarmiste, le discours du Grand Nord assiégé, a été défendu à de multiples reprises dans les médias et dans la rhétorique gouvernementale.

En effet, les médias vont agir en tant qu'activiste pour promouvoir ce discours alarmiste, au même titre que la bureaucratie canadienne, en particulier le Ministère de la Défense nationale, avec l'objectif de convaincre les décideurs politiques fédéraux d'en faire plus en Arctique. Ainsi, le discours alarmiste du Grand Nord assiégé n'émergera pas de nulle part dans le discours gouvernemental officiel; il était bien présent dans la presse canadienne avant 2005. Bien que nous ne puissions dire avec certitude que ces textes ont directement amené le gouvernement canadien à changer ses politiques, nous pouvons dire que ces analyses ont à

[286] Paul Okalik. « The North is Nunavut's », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 13 décembre 2006, p.A17.
[287] CBC North. « Don't dump waste in Arctic waters, Inuit leader tells navy », *CBC North*, 25 septembre 2007.

tout le moins popularisé cette notion dans la société canadienne. L'expression controversée *Use it or lose it*, utilisée à répétition par Stephen Harper après son accession au pouvoir en 2006, n'a pas été inventée par Stephen Harper; elle était exprimée dans près d'un texte d'opinion sur deux (48%) des textes d'opinion publiés avant la campagne électorale qui va porter au pouvoir le Parti conservateur. Ce message sera défendu par des spécialistes universitaires travaillant sur l'Arctique ainsi que par des textes éditoriaux écrits par des quotidiens de l'Ouest du pays (ainsi que le quotidien conservateur *National Post* de Toronto). En plus de populariser l'idée du Grand Nord assiégé, ceux-ci vont aussi promouvoir l'idée qu'il faut en faire plus pour l'Arctique, en priorisant les solutions militaires et la présence des Forces armées canadiennes au détriment des autres solutions existantes. Lorsque la nature des solutions n'est pas mentionnée, l'impératif qu'il faille s'activer en Arctique et que le gouvernement fédéral doive y investir va prendre le dessus sur toute autre considération. Nous avons ainsi noté la présence d'une sous-culture au Canada. Toutefois, contrairement à Massie qui utilisait le continentalisme albertain comme catégorie analytique[288], nous avons observé que l'idée continentaliste est exprimée dans l'Ouest du pays et non uniquement en Alberta.

Dans ce contexte, il ne faut pas se surprendre de l'accueil favorable (quasi unanimement positif) que recevront les premières annonces fédérales d'investissements arctiques : vu l'inactivité gouvernementale décriée, tout investissements est un bon investissement. Les textes d'opinion ne représenteront pas un terreau fertile pour contester le discours gouvernemental. L'analyse pessimiste de la sécurité arctique du Canada triomphe d'une manière catégorique, avant même qu'une crise de souveraineté ne suscite une attention particulière à la région. En fait, les textes d'opinion ont porté de manière proactive ce discours et prié le gouvernement d'adopter ses conclusions. Cela constitue une rupture avec les épisodes d'activisme du passé; les médias s'activaient déjà à décrire un ensemble de phénomènes et d'acteurs menaçants bien avant un événement ne mobilise l'opinion publique. Les médias ont donc préparé le terrain aux crises de souveraineté qui vont suivre.

[288] Massie, Justin. « Regional strategic subcultures: Canadians and the use of force in Afghanistan and Iraq », *Canadian Foreign Policy Journal*, volume 14, numéro 2, 2008, p.19-48.

D'autres points de convergence seront perceptibles entre les textes d'opinion et le gouvernement canadien. Par exemple, si une dichotomie existait avant les années 2000 entre menaces sécuritaires et menaces à la souveraineté canadienne arctique, le réchauffement climatique amène une majorité d'analystes ainsi que le gouvernement canadien à amalgamer les deux catégories en une seule dans le discours pessimiste du Grand Nord assiégé. Les textes d'opinion publiés dans les quotidiens canadiens vont sur ce point aussi s'avérer un précurseur au changement de discours gouvernemental. Nous pouvons donc prétendre, pour répondre à notre deuxième question de recherche, que les auteurs de ces textes ont proposé des idées nouvelles qui seront reprises plus tard dans la rhétorique gouvernementale. Toutefois, les textes d'opinion vont surtout favoriser une solution nationale au détriment d'une initiative continentale. L'idée d'internationalisme libéral n'est, par contre, pas populaire dans les textes d'opinion : le continentalisme mais surtout le nationalisme ont triomphé et ont été au centre des analyses des textes d'opinion puis du discours gouvernemental. La vision du volet nordique de la politique étrangère canadienne, qui ne date pourtant que de l'an 2000, n'a pas trouvé de défenseur, ni de promoteur; les observateurs s'entendent pour prescrire des solutions ne s'inscrivant pas dans l'esprit de ce document.

Les menaces non-étatiques et étatiques se sont vues combiner, avec un penchant pour les menaces non-étatiques. Ces menaces asymétriques seront fréquemment mentionnées avant la première crise de souveraineté de l'été 2005 avec le Danemark, autant dans le discours gouvernemental que les journaux. Par contre, notre deuxième hypothèse est validée : après la première crise de souveraineté, les menaces étatiques de souveraineté reviendront en force et susciteront une attention beaucoup plus grande que pendant la période 2000-2005. Les textes d'opinion seront massivement de cet avis dans les périodes d'entre crise. Nous pouvons affirmer que la rhétorique gouvernementale est aussi de cet avis, car elle va faire sienne l'idée du *use it or lose it*. L'appui envers ce principe sous-entend nécessairement que les menaces étatiques sont considérées comme importantes : la souveraineté se « perd » dans cette optique au profit d'un autre État. Cette perte s'est déclinée sur son volet ressources naturelles en 2006. Selon ce discours, les autres pays convoitaient déjà les ressources arctiques et se les accapareraient dans un avenir rapproché si le Canada n'agit pas; l'identité

de ces pays n'est toutefois pas spécifiée. La seule exception réside dans la nature des scénarios utilisés pour les exercices annuels de différents ministères fédéraux. Ces scénarios ont mis l'accent sur les menaces non-étatiques de la nébuleuse sécuritaire, bien que leur identité n'est pas la même que celle décrite dans les textes d'opinion écrits entre 2000 et 2005.

Les menaces étatiques vont donc être jugées crédibles dans les textes d'opinion et la rhétorique gouvernementale, les menaces non-étatiques étant reléguées dans un rôle bien secondaire. Certaines des menaces qui faisaient partie du discours alarmiste avant 2005 disparaissent presque complètement : ce fut le cas de l'immigration illégale mais surtout du terrorisme. Les menaces étatiques ont la caractéristique pour leur part de mettre un nom sur des menaces diffuses et d'offrir une illustration précise sur des craintes latentes. Elles confirment surtout des anticipations et des idées dominantes partagées dans la société canadienne et chez certains responsables gouvernementaux canadiens, en particulier cette idée récurrente de perte de l'Arctique. La perte possible de l'Arctique est considérée comme une possibilité lorsque des États sont perçus comme menaçants. L'idée *use it or lose it*, sa popularité et sa propagation, prépare donc le terrain aux anxiétés qui seront exprimées quant aux États impliqués dans les crises de souveraineté étudiées. Nous étudierons dans les chapitres 2, 3 et 4 la crédibilité donnée dans nos trois types de discours étudiés aux menaces étatiques qui ont surgi à l'été 2005, à l'hiver 2005-2006 et à l'été 2007. Cela nous permettra de cibler quelles acteurs avivent le plus de craintes et à quelles représentations dominantes sur la sécurité arctique ces menaces sont reliées.

Sur un autre aspect, les périodes d'entre-crise ont aussi généré un intérêt plus marqué pour les ressources naturelles arctiques, encore une fois autant dans les textes d'opinion que dans les discours de responsables gouvernementaux. Combiné à l'idée populaire de la perte de l'Arctique, cette préoccupation se transforme en angoisse où d'autres viendront s'accaparer « nos » ressources. Cette possibilité est de plus présentée comme inéluctable de par le caractère alléchant de ces ressources, les cours mondiaux élevés de certaines ressources (pétrole, notamment) ou l'avidité de certains acteurs étatiques. Sur ce point, les analyses publiées dans les journaux canadiens ont appuyé la rhétorique gouvernementale et ont

contribué à renforcer cette perception. Durant la période 2005-2007, l'accès aux ressources et la possibilité de voir le Passage du Nord-Ouest devenir une route commerciale prisée pour l'économie mondiale ont dominé le paysage médiatique et la rhétorique gouvernementale.

Après avoir analysé le discours gouvernemental et populaire sur le sujet de la sécurité et des changements climatiques en Arctique, il est facile de détecter un parti pris pour une solution nationaliste qui tend à renforcer les capacités du gouvernement fédéral en Arctique, car le Canada, selon ce camp, est en état de siège ou en voie très prochainement de l'être. D'autre part, l'ombre du continentalisme plane aussi sur la conceptualisation gouvernementale de l'Arctique dans la défense de l'Amérique du Nord; les acteurs iront d'une solution de renforcement des capacités nationales à une collaboration canado-américaine plus étroite, toujours avec le consensus que le renforcement de la surveillance et de la défense du territoire (national pour le nationalisme, continental pour le continentalisme) est une priorité.

Il est plus facile de constater comment les groupes inuits contrastent avec ces deux idées. En fait, le discours inuit sera en désaccord avec les deux autres sur la nature des menaces et sur les moyens à employer pour les contrer. Il est plus facile de comprendre pourquoi un des objectifs évoqués par l'*ITK* et le CCI Canada dans son premier plan d'action publié en février 2007 consistera à « établir un processus mené par les Inuits pour identifier et déterminer les opportunités et les risques/menaces posés par les changements climatiques pour les Inuits[289]. » Il est intéressant de remarquer que les intrusions de la nébuleuse sécuritaire ne sont pas du tout mentionnées dans le plan d'action de 95 pages. Les menaces étatiques à la souveraineté canadienne font l'objet d'une moitié de page sur 95 pages. Les enjeux de santé, sociaux et environnementaux occupent la part du lion de ce document, fidèle au discours inuit qui lie souveraineté et conditions socio-économiques.

Sur ce dernier point, il faut souligner que la conceptualisation inuite sur les conditions socio-économiques ne correspond à aucune idée de la typologie étudiée (continentalisme, internationalisme libéral, nationalisme). Cette idée est près de l'internationalisme libéral,

[289] *Inuit Tapiriit Kanatami* et *Inuit Circumpolar Conference (Canada)*. « Building Inuit Nunaat – The Inuit Action Plan », Ottawa, 5 février 2007, p.23, disponible au http://www.itk.ca/publication/inuit-action-plan

mais le discours articulé par Mary Simon ne propose pas une solution internationale mais plutôt une initiative nationale canadienne. Toutefois, cette manière de conceptualiser la souveraineté ne correspond pas à l'idée nationaliste de renforcement des capacités de surveillance et de défense du territoire. Il s'agit véritablement d'une conceptualisation alternative qui vient redéfinir la frontière entre l'interne et l'externe et entre la politique nationale et internationale. Les groupes inuits ont été les plus à même de définir ce type d'idées alternatives en représentant les enjeux arctiques dans une optique régionale. La région circumpolaire est définie comme une région à part, avec ses dynamiques particulières, et subissant des impacts (du réchauffement climatique, de la pollution, du sous-développement) qui sont spécifiques aux populations inuites. La connectivité Est-Ouest de la région arctique, au-delà des frontières nationales, est soulignée au détriment des liens Nord-Sud au Canada par exemple.

À d'autres instants, les organisations inuites se feront les promoteurs d'un internationalisme libéral dans lequel les menaces arctiques doivent faire l'objet d'actions multilatérales au niveau international. Cette perspective internationaliste libéral ne recevra que très peu d'adhérents auprès des deux autres acteurs; le discours alarmiste du Grand Nord assiégé ne rend pas la solution inuite très attrayante, car celle-ci est peu applicable sur le court terme. Le discours du Grand Nord assiégé offre aussi une description différente de la nature de la menace, qui fait différer la nature des solutions proposées : la solution militaire vient ici contraster la solution multilatérale basée sur le respect de droits humains de nature culturelle et socio-économique. L'alarmisme du discours inuit de survie culturelle n'a pas attiré la sympathie ou amené des observateurs à se mobiliser. De même, le réchauffement climatique n'a pas été représenté comme pouvant affaiblir l'argument d'occupation historique du territoire par les Inuits; l'inquiétude des intrusions d'acteurs externes a triomphé.

De plus, la description des menaces amenées par les changements climatiques diffère drastiquement dans le discours inuit comparativement à celui du gouvernement canadien et des textes d'opinions. Les groupes inuits veulent non seulement agir sur la gestion des conséquences du réchauffement climatique mais aussi intervenir sur les causes de ce changement. Au contraire, le discours mais aussi les actions gouvernementales du Canada

tendent à soutenir l'idée que le réchauffement est une force irrésistible et qu'il va éroder la présence inuite sur le territoire. Il faut donc trouver une alternative à l'argument en droit international traditionnellement utilisé que la souveraineté canadienne sur l'Arctique repose sur l'occupation historique de ce territoire par les communautés inuites. La solution portera donc majoritairement sur une surveillance technologique (satellites, drones, radar) de l'Arctique et une présence gouvernementale dominée par les Forces canadiennes. La connexion entre l'argument de l'occupation ancestrale de l'Arctique et la nécessité d'améliorer la qualité de vie des gens qui illustrent ce principe n'est pas effectuée dans les journaux canadiens, pas plus que dans le rhétorique gouvernementale, bien qu'il s'agisse d'un lien important fait dans le discours inuit. L'argument que les changements climatiques viendraient amoindrir cette occupation effective du territoire ne semble pas non plus être retenu par le gouvernement canadien ou les textes d'opinion. En fait, avec l'introduction de la logique *Use it or lose it*, l'utilisation du territoire par les Inuits n'est plus jugée suffisante pour assurer la souveraineté canadienne. L'utilisation qui assurera la souveraineté arctique proviendra, dans cette perspective, de l'extérieur de la région arctique, passant soit par la présence d'éléments des Forces canadiennes, soit par l'utilisation de technologies de surveillance. Dans bien des éditoriaux, le fait que les Rangers inuits soient le principal moyen utilisé pour affirmer la présence canadienne arctique sert à illustrer les ressources inadéquates qui ont été mobilisées jusqu'à maintenant en Arctique. En ce sens, l'idée, défendue par Franklyn Griffiths, que le discours alarmiste nous empêche de concevoir des solutions alternatives et un portrait complet de la réalité est confirmée. Avec la popularité du discours alarmiste dans les sphères gouvernementale et médiatique, la solution inuite n'a reçu que très peu d'attention et d'appui.

L'enjeu des changements climatiques est de nature nouvelle pour l'Arctique, habitué à des moments d'intense activisme gouvernemental afin de répondre à un défi lancé par un autre État aux revendications canadiennes (les États-Unis surtout, comme nous le verrons au chapitre 3) ou de se protéger contre un ennemi menaçant (l'URSS pendant la Guerre froide). Dans ce contexte, les médias ont eu un rôle proactif dans la définition des menaces arctiques et leurs inquiétudes ont précédé les crises de souveraineté; il s'agit d'une rupture avec les précédentes périodes d'activisme médiatique en Arctique. Ils vont promouvoir les idées du

nationalisme et du continentalisme, laissant peu de place aux solutions de type internationaliste libéral. En ce sens, les groupes inuits, qui ont exprimé certaines de leurs doléances dans le langage de l'internationalisme libéral, ont été peu considérés. La rhétorique gouvernementale est passé, de 2000 à 2005, de propositions résolument internationalistes dans son volet nordique de la politique étrangère de 2000 à l'adoption du continentalisme dans son énoncé de politique étrangère de 2005. Il faut spécifier que si le gouvernement canadien adopte la perception qu'une multitude de menaces converge vers l'Arctique, le degré d'alarmisme n'est pas à son paroxysme. Les crises de souveraineté viendront ajouter cet ingrédient au discours pessimiste.

Chapitre 2 - La menace danoise : l'île de Hans et la crise de l'été 2005

Après avoir analysé l'émergence du discours pessimiste dans les textes d'opinion puis dans la rhétorique gouvernementale, nous entamerons notre étude de l'impact des crises de souveraineté sur les discours sécuritaires arctiques au Canada. Le premier critère pour définir ce qu'est une crise de souveraineté est que les événements choisis devaient être des crises touchant des revendications liées à la souveraineté canadienne en Arctique. Cela incluait que ces épisodes devaient avoir atteint le niveau de crise et avoir suscité une attention soutenue au niveau national. Le deuxième critère repose dans la trame chronologique des événements, constituée non pas par une série d'actions ou d'événements mais plutôt par un pic marqué par un événement marquant. La nature même de ces crises partage ainsi des similarités frappantes quant à la trame chronologique. Tout d'abord, il y a une période pré-crise où des inquiétudes sont soulevées[290]. Puis vient l'événement/action en tant que tel, ce qui va constituer un pic à la suite duquel les réactions et protestations vont fuser de toutes parts. Cet événement dans les trois cas choisis aux fins de cette étude représente une affirmation des revendications défendues par un État dans un différend que cet État a avec d'autres entités étatiques. Puis va suivre une situation d'après-crise où les acteurs tentent d'évaluer les répercussions des événements et les réponses à y apporter. Le pic voit des réactions multiples demandant des solutions, souvent à court terme, pour résoudre le problème posé par la crise. La durée de ces différentes étapes est bien sûr variable selon les épisodes choisis.

Ces crises ponctuelles représentent une constance par rapport à la souveraineté canadienne arctique. En effet, à certains moments bien précis, les revendications de certains pays envers la présence ou position canadienne concernant l'Arctique ont créé des moments de tension qui ont culminé en raison du caractère contradictoire des demandes[291]. Ces crises ont agi bien souvent comme des points tournants dans l'activisme canadien en ce qui a trait à la région Arctique. Ainsi, elles ont conduit à des résultats différents quant à l'implication subséquente

[290] Les pratiques diplomatiques contemporaines et l'omniprésence des médias de communication font que les transits des États (réalisés par des navires gouvernementaux ou commandités par un État) sont connus en général avant même l'arrivée à destination du bateau/embarcation. Les cas du Danemark et de la Russie dans notre étude sont représentatifs de cette tendance lourde.

[291] En incluant le Nord en général et la thématique de la souveraineté, nous pouvons en effet remonter aux années 1950 et la construction de la ligne DEW pour voir l'émergence de ces crises ponctuelles. Le transit du navire américain *Manhattan* représente le prochain pic après cet épisode initial.

des parties en présence (présence bonifiée ou statut quo) et aux possibilités de coopération. Certaines crises ont mis en lumière la nécessité d'en arriver à des ententes négociées tandis que d'autres n'ont pas traité directement de la problématique à l'origine même de la crise.

Nonobstant l'impact direct, il est intéressant de noter que ces moments de tension contribuent à mettre l'Arctique tout au haut de l'agenda gouvernemental et que la production scientifique semble suivre le même type de cycles ponctuels[292]. Étant donné que ce type d'événements semble se multiplier dans les 10 dernières années, il paraît impératif de comprendre les dynamiques discursives ayant cours lors des précédentes crises de souveraineté.

Commençons avec la première crise de souveraineté étudiée, celle entre le Danemark et le Canada à propos de l'île de Hans à l'été 2005.

1. Conflit territorial : historique

Les conflits dans l'Arctique canadien ont surtout rapport avec la définition des frontières maritimes et le plateau continental. La souveraineté canadienne sur l'archipel arctique et ses frontières terrestres est solide et ne fait pas l'objet de contestation. L'île de Hans, située à mi-chemin entre les côtes du Groenland et l'île d'Ellesmere dans le détroit de Nares, représente la seule exception[293]; le Canada et le Danemark se disputent la propriété de cette île de 1.3 kilomètres carrés. L'île est située sur le 83ième parallèle. L'origine de ce litige remonte à 1971 lorsque le Canada et le Danemark négociaient la frontière maritime séparant l'archipel arctique canadien au Groenland.

Le Danemark revendique l'île pour trois raisons : l'île aurait été nommée d'après un Groenlandais, Hans Hendrik (qui était le guide de l'explorateur américain Charles Francis Hall lors de son périple en 1871 dans l'Arctique), le Groenland partage des similarités géologiques avec l'île et des populations inuits originaires du Groenland auraient utilisé l'île

[292] Jérémie Cornut. « Why and when we study the Arctic in Canada », *International Journal*, volume 65, numéro 4, 2010, p.943-954.

[293] Rob Huebert. « Climate Change and Canadian Sovereignty in the Northwest Passage », dans Lackenbauer (dir) Canadian Arctic Sovereignty and Security : Historical Perspectives, Occasional Paper number 4, Centre for Military and Strategic Studies, 2011, p.385.

dans le passé (bien que le territoire soit inhabité depuis des décennies)[294]. Le nom de l'île de Hans apparut pour la première fois en 1874 dans les registres de la Marine américaine, après la mort de l'explorateur Hall[295]. Selon le gouvernement danois, le transfert de souveraineté du Nord du Groenland par les États-Unis vers le Danemark en 1916 incluait l'île de Hans, découverte par l'Américain Hall. L'île, par contre, n'est pas mentionnée spécifiquement dans le transfert[296].

Du côté canadien, l'argument principal a trait à l'occupation historique de cette île par des populations Inuits basées dans l'archipel arctique à des fins de chasse de l'ours polaire. De plus, le Canada prétend avoir reçu les droits sur l'île lors du transfert de souveraineté des territoires nordiques effectué par la Grande Bretagne envers le Canada en 1880. Selon le gouvernement canadien, l'île a été découverte par l'explorateur britannique George Nares (qui a donné son nom au détroit qui sépare l'île de Hans du Groenland) en 1875 et ce titre aurait été passé par la Grande-Bretagne lors du transfert en 1880. La Société topologique du Canada a aussi été la première à relever la présence de l'île sur des plans topologiques en 1953[297].

L'utilisation de l'argument de la découverte par un citoyen du pays reste prédominante pour les deux États, donnant de la crédibilité à une thèse peu utilisée de nos jours, soit la doctrine de la découverte (dépouillé de son volet religieux) qui stipulait que quiconque pouvait proclamer siens des territoires car ceux-ci n'appartenaient à personne. La défense de la découverte originelle par les deux pays nous amène nécessairement devant une logique à somme nulle : il faut découvrir qui du danois Hans Hendrick ou du britannique George Nares a relevé en premier la présence de l'île. Cette opération nécessite l'étude de documents historiques (dans ce cas, les deux côtés prétendent qu'il en existe) pour prouver qui de Hendrick ou de Nares a revendiqué l'île en premier dans l'Histoire. Des actions entreprises

[294] Christopher Stevenson. « Hans Off! : The Struggle for Hans Island and the Potential Ramifications for International Border Dispute Resolution », *Boston College International and Comparative Law Review*, volume 30, numéro 1, 2007, pp.265-266.

[295] David H. Gray. « Canada's Unresolved Maritime Borders », *IBRU Boundary and Security Bulletin*, 1997, p.69, disponible au https://www.dur.ac.uk/resources/ibru/publications/full/bsb5-3_gray.pdf

[296] Rob Huebert. « The return of the « Vikings » - The Canadian-Danish Dispute over Hans Island : new challenges for the control of the Canadian North » , dans Berkes *et al* (dir) Breaking Ice – Renewable Resource and Ocean Management in the Canadian North, University of Calgary Press, 2005, pp.322.

[297] Ibid, p.322.

par les deux gouvernements laissent à penser que ceux-ci donnent de la crédibilité à l'argument de l'occupation effective, que nous décrirons dans la prochaine sous-section. Une solution plus pragmatique aurait été de mettre de côté ces revendications de souveraineté pour séparer l'île en deux, le Danemark gérant une moitié et le Canada l'autre. De tels accords pragmatiques ne seraient pas nouveaux dans le cas de l'île de Hans, ayant entre autres été soulevés il y a quelques mois.

Les deux pays en sont venus à une entente en 1973 suite à ces négociations sur les frontières maritimes entre le Groenland et le Canada, en laissant toutefois de côté la question de la propriété de l'île de Hans. Une zone maritime limitée autour de l'île a été réservée, n'étant pas attribuée à aucun des deux pays. Ce litige n'a pas empêché les deux pays de coopérer dans la région, le Danemark et le Canada signant en 1983 une entente de coopération portant sur l'environnement marin dans le détroit de Nares[298]. Toutefois, pour l'île de Hans, comme pour bien des enjeux reliés à la souveraineté arctique au Canada, le gouvernement canadien préférait en rester au statut quo et laisser la glace et le difficile accès à ce territoire faire le travail de préserver ce statut ambigu.

2. Droit international : l'argument de l'occupation effective

L'argument de l'occupation effective, qui représente un test de souveraineté important en droit international, fut tenté par les deux pays. En effet, l'occupation effective comporte deux volets. Premièrement, ce test doit prendre en considération le degré d'habitabilité. Dans le cas de l'île de Hans, le territoire est resté inhabité depuis des décennies, et l'est toujours.

Deuxièmement, un État doit prouver qu'il a un titre de propriété plus solide que tout autre État, sans faire la preuve hors de tout doute raisonnable que ce territoire lui appartient[299]. Certaines actions pouvant renforcer ce titre en lien avec l'argument de l'occupation effective peuvent être par exemple la présence de population du pays, l'octroi de concessions ou l'application de lois. L'exploitation de ressources naturelles peut constituer un type d'action

[298] Robert Dufresne. « Canada's Legal Claims over Arctic Territory and Waters », Bibliothèque du Parlement du Canada, 2007, p.5, disponible au http://www.parl.gc.ca/Content/LOP/ResearchPublications/prb0739-e.pdf

[299] N.D. Bankes. « Forty Years of Canadian Sovereignty Assertion in the Arctic, 1947-1987 ». *Arctic*, volume 40, numéro 4, 1987, p.286.

acceptable pour étoffer un titre de souveraineté, mais les conditions rigoureuses de cette région ont fait que toute exploitation des ressources naturelles se trouvant possiblement dans le plateau continental entourant l'île ne fut pas entreprise.

Dans le cas de l'île de Hans, nous pouvons considérer la présence ponctuelle de nationaux ou l'envoi de responsables gouvernementaux comme étant des actions voulant étoffer la position d'occupation effective d'un pays face aux autres. Le Canada et le Danemark se sont prêtés à ce type d'exercices bien avant les événements étudiés de l'été 2005. Par contre, ce type de pratiques ne s'avère pas solide en droit international dans une telle situation, car elles constitueraient un dangereux précédent. En effet, si le cas était présenté devant la Cour internationale de justice et que la Cour en venait à attribuer l'île au pays qui réalise le plus grand nombre de visites, cela pourrait susciter une course aux endroits inhabités de la part de plusieurs pays qui veulent s'approprier ces endroits[300]. De plus, une telle décision basée sur cet argument pourrait affecter négativement le Canada et le Danemark en ce qui a trait aux disputes de souveraineté touchant d'autres parties de l'Arctique[301]. Une solution pouvant contourner cette attribution à un des deux États pourrait consister à couper la poire en deux; une ligne médiane donnant une moitié de l'île au Canada, l'autre au Danemark[302].

Ainsi, le Canada a permis à la compagnie *Dome Petroleum* de commencer des recherches afin de tester la condition des glaces autour de l'île. Ces voyages furent effectués par des responsables de la compagnie en 1981 et 1983; cette compagnie fut une des rares au Canada à faire de la prospection dans l'archipel arctique, sans grand succès commercial toutefois en raison des difficultés techniques d'extraire du pétrole dans les conditions rigoureuses de l'Arctique[303]. Le Canada a aussi chargé une équipe de géologues en 2000 de cartographier

---

[300] Nous pouvons penser sur ce point à certaines îles contestées par plusieurs États (dont la Chine et le Vietnam) dans la mer de Chine méridionale, entre autres les îles Spratley.

[301] Christopher Stevenson. « Hans Off! : The Struggle for Hans Island and the Potential Ramifications for International Border Dispute Resolution », *Boston College International and Comparative Law Review*, volume 30, numéro 1, 2007, pp.273.

[302] Ibid, pp.272-274.

[303] Un autre exemple d'extraction dans l'archipel arctique reste celui de la compagnie Panarctic, sur l'île Cameron entre 1985 et 1997. Voir Frédéric Lasserre. « Mines et pétrole – Vers une rapide expansion de l'exploitation des ressources naturelles du sous-sol dans l'Arctique », dans Lasserre (dir) Passages et mers arctiques – Géopolitique d'une région en mutation, Presses de l'Université du Québec, 2010, p.381.

l'île de Hans lors de leur visite sur l'île d'Ellesmere[304]. Les Danois furent actifs dans la période entre 1983 et 2000, envoyant des responsables ministériels et des équipes militaires en 1984, 1988 et 1995. Ils répétèrent l'expérience en 2002 et 2003, plantant un drapeau danois et déposant une bouteille d'alcool à chacune des visites[305]. Nous ne pouvons donc pas parler en 2005 d'un fait nouveau et isolé, mais plutôt d'une action qui s'inscrit dans une dynamique bien établie côté danois et par acteurs interposés (compagnies, experts scientifiques) du côté canadien.

Il est important de considérer les répercussions d'une possible résolution de cette dispute. En effet, la principale conséquence serait de redéfinir la frontière maritime dans le détroit de Davis entre le Groenland et le Canada, bien qu'un tel changement ait un impact mineur[306]. Cela ne viendrait pas apporter des arguments crédibles en droit international contre les arguments canadiens sur le dossier du statut juridique du Passage du Nord-Ouest (PNO), ni sur les titres de souveraineté sur le plateau continental et la Dorsale de Lomonosov; ces enjeux ne relèvent pas de l'argument d'occupation effective et ne traitent pas de souveraineté sur un espace terrestre. Les différents enjeux ayant trait à la souveraineté arctique au Canada sont de nature différente et ne sont pas nécessairement liés entre eux. Le PNO dépend du nombre de passages de navires commerciaux dans ces eaux (nous reviendrons en détails là-dessus au chapitre 3) tandis que le plateau continental sera attribué sur la base de preuves scientifiques présentées à un comité d'experts de l'ONU (nous traiterons de cet enjeu au chapitre 4). Une autre conséquence probable quant à l'île de Hans reste la possible présence d'hydrocarbures sous l'île. Au moment de la crise de 2005, bien peu de preuves tangibles pouvaient étayer concrètement cette prétention. De plus, le peu d'activités d'extraction d'hydrocarbures réalisées par le Canada dans l'archipel arctique, surtout à une latitude aussi élevée (près du 80^{ième} parallèle), ne pouvait nous laisser croire que cet argument était central dans ce dossier.

---

[304] Christopher Stevenson. « Hans Off! : The Struggle for Hans Island and the Potential Ramifications for International Border Dispute Resolution », *Boston College International and Comparative Law Review*, volume 30, numéro 1, 2007, pp.267.

[305] Ibid, p. 267.

[306] Rob Huebert. « Climate Change and Canadian Sovereignty in the Northwest Passage », dans Lackenbauer (dir) Canadian Arctic Sovereignty and Security : Historical Perspectives, Occasional Paper number 4, Centre for Military and Strategic Studies, 2011, p.385.

3. La crise de l'été 2005

Nous étudierons les constructions de la menace pendant la période couvrant cette crise de souveraineté. Plus précisément, nous couvrirons le discours gouvernemental et les éditoriaux entre le 20 juillet 2005, jour de la visite du ministre Graham sur l'île, et le 25 septembre, soit 5 jours après la déclaration conjointe des deux protagonistes qui établissait une trêve dans ce dossier. Nous regarderons aussi brièvement après ces dates pour observer si cette crise disparaît ou perdure dans ces deux types de discours. Dans le cas du discours des dirigeants et des organisations inuits, nous devrons étudier leurs réactions avant et après cette période car le peu de matériels produits par ceux-ci pendant la crise nous permet uniquement de dire sur quels autres enjeux leur attention se portait pendant cette période.

Voici un bref rappel des faits sur cette crise : le 13 juillet 2005, des soldats canadiens débarquent sur l'île pour y planter le drapeau canadien et y ériger un *inukshuk.* Le ministre de la Défense nationale du Canada, Bill Graham, effectue une visite en hélicoptère le 20 juillet 2005. Suite à ces événements, la frégate danoise HDMS *Tulugaq* part du Groenland le 4 août 2005 afin de répondre à l'action canadienne. Celle-ci n'atteint pas l'île. Le 9 août 2005, les deux parties sont d'accord sur un processus de négociations et sur des pourparlers aux Nations Unies un mois plus tard afin de résoudre cet enjeu de manière pacifique. Côté danois, le recours à la Cour internationale de Justice, basée à La Haye, est envisagé en cas d'impasse tandis que le Canada ne considère pas cette option. Les deux pays décident le 19 septembre 2005 de décréter une trêve dans leurs actions par rapport à l'île de Hans.

4. Gouvernement canadien

La position traditionnelle du gouvernement du Canada face à cet enjeu peut être qualifiée de limitée si l'on évalue la réaction du gouvernement fédéral face aux visites passées du Danemark près ou sur l'île de Hans. En effet, le Canada envoya une note diplomatique au gouvernement danois afin de protester contre les visites effectuées par ce dernier sur l'île en 1984 et 1988. Cette pratique fut répétée en 2002 et 2003, le Canada donnant le droit à la frégate danoise *Vaedderen* d'entrer les eaux territoriales canadiennes mais protestant du même coup contre l'intention du Danemark d'être sur l'île sans avoir demandé la permission

du Canada[307]. Ce désaccord resta par contre discret et bien peu d'attention fut porté à cet enjeu, bien que ces voyages du Danemark furent considérés en 2003 par le Ministère de la Défense nationale du Canada comme « la mission de surveillance prioritaire du Canada en Arctique[308]. »

L'île de Hans a fait l'objet d'une attention plus grande des responsables gouvernementaux canadiens en 2004 suite à la publication d'une série de reportage dans le *National Post* détaillant les récentes excursions danoises sur et autour de l'île. Il semblerait donc, pour reprendre Rob Huebert, que « c'est seulement lorsque l'attention médiatique a été mise sur cet enjeu que le gouvernement canadien s'est senti contraint de faire un énoncé fort concernant la position canadienne[309]. » C'est pourquoi il est particulièrement important de mettre en relation ces deux types d'acteurs (gouvernement et médias) dans le cadre de la crise de l'été 2005 sur l'île de Hans.

a) Réactions danoises

La crise de l'île de Hans n'atteindra pas le niveau élevé d'escalade verbal qui a caractérisé la crise du turbot de 1995, traitée en introduction. Suite à la visite du ministre canadien de la Défense nationale sur l'île, le Danemark va exprimer son regret le 25 juillet 2005 que le ministre canadien de la Défense n'ait pas auparavant avisé le gouvernement danois de cette action. Ce dernier va décrire la visite comme étant un acte d'occupation et que la visite était davantage pour lancer un message fort aux États-Unis concernant leurs revendications sur le Passage du Nord-Ouest[310]. Par la suite, au début du mois d'août, le Premier ministre danois, Anders Fogh Rasmussen, va réaffirmer que l'île de Hans appartenait au Danemark en raison de preuves géologiques, géographiques et historiques. Il va aussi insister sur l'importance d'en arriver à une solution négociée et qu'en cas d'échec des négociations, le recours au droit international et à la Cour internationale de justice serait souhaitable. De plus, Rasmussen va soulever que cette guerre de drapeaux, où chaque pays débarque pour y planter son drapeau

[307] Rob Huebert. « The return of the « Vikings » - The Canadian-Danish Dispute over Hans Island : new challenges for the control of the Canadian North » , dans Berkes et al (dir) Breaking Ice – Renewable Resource and Ocean Management in the Canadian North, University of Calgary Press, 2005, pp.323.
[308] Ibid, p.325.
[309] Traduction de l'auteur. Ibid, p.332.
[310] Mike Blanchfield. « Canada to U.S.: Passage is ours: Heated warning follows spat with Danes », *Edmonton Journal*, Edmonton, 1 août 2005, p.A1.

national, constitue une pratique d'une autre époque, qui n'appartient pas à notre monde moderne [311] . Joseph Motzfeldt, ministre des Affaires étrangères et des Finances du gouvernement local du Groenland, va continuer dans la même veine, clamant que « nous avons quitté le Moyen Âge, avec ses colonisations et ses occupations de territoires[312]. » Tout au long de la crise, le Danemark va réitérer que la présence de responsables danois sur l'île va continuer, celle-ci étant définie comme des inspections de routine de ce territoire[313].

Durant cette crise, l'ambassadeur du Danemark au Canada, Poul Kristensen, va être un acteur actif dans les relations entre les deux pays. Kristensen va intervenir à maintes reprises dans les médias canadiens afin de présenter la position de son gouvernement. Bien que le premier article d'opinions signé par Kristensen qui sera publié dans un grand quotidien canadien porte un titre provocateur pour un auditoire canadien (« Désolé Canada, l'île de Hans est danoise »), l'accent est mis sur les relations coopératives et amicales qui unissent les deux pays. Il viendra soulever leurs rôles en tant que membres de l'OTAN, tout en relevant la participation des deux pays dans des opérations de paix et de soutien à la démocratie, en Afghanistan et au Soudan notamment. L'accent sera aussi mis sur leur position en tant que voisins du Nord et la grande communication qui unit depuis longtemps les populations Inuit du Groenland et du Nord canadien. Le ton conciliant se transpose aussi dans le rappel d'un accord unissant le Danemark et le Canada afin de cartographier de manière conjointe une partie du plateau continental se trouvant au Nord du Groenland et de l'île d'Ellesmere. De plus, le contentieux de l'île de Hans est qualifié de « minuscule irritant », ce qui va dans la direction d'un apaisement du conflit[314].

b) Discours canadien : la menace américano-danoise?

Côté canadien, la rhétorique va exprimer les liens cordiaux qui unissent les deux pays et la nécessité d'en arriver à une entente négociée, mais l'anxiété est plus palpable; la menace n'est

---

[311] La Presse Canadienne. « L'été 2005 alimente le débat sur le réchauffement de la planète », *Le Soleil*, Québec, 9 août 2005, p.A4.
[312] Nathan VanderKlippe. « Dispute over island has lighter moments : Maybe a rock concert will solve the issue », *Edmonton Journal*, Edmonton, 5 août 2005, p.A1.
[313] Steven Edwards. « Canada, Denmark to be civil about Hans », *National Post*, Toronto, 20 septembre 2005, p.A4.
[314] Poul Kristensen. « Sorry Canada, Hans Island is Danish », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 28 juillet 2005, p.A13.

pas tant de perdre l'île de Hans mais d'être dans une position défavorable dans d'autres litiges territoriaux (terrestres ou maritimes) ayant cours en Arctique. Deux acteurs et ministères vont être actifs côté gouvernemental durant cette crise : le ministre de la Défense Bill Graham et le ministre des Affaires étrangères Pierre Pettigrew. Notre analyse reposera surtout sur les entretiens accordés par ces deux preneurs de décision dans les médias, la Chambre des Communes ne siégeant pas au plus fort de la crise à la fin du mois de juillet et au début du mois d'août 2005.

La réponse initiale de l'État canadien est venue de la bouche du ministre Graham. Il va déclarer le 26 juillet 2005, suite à l'envoi de la lettre de protestation du gouvernement danois, qu'il n'a pas l'intention de s'excuser pour sa visite du 20 juillet et que cet arrêt n'avait rien de politique. Il exprimera la position officielle du Canada dans ce dossier : « Nous sommes prêts à entendre les vues des Danois sur la question, mais pour nous, il ne fait aucun doute que cette île est canadienne[315]. » Graham va aussi réaffirmer que les deux pays sont de bons amis et que le litige devrait se résoudre dans une atmosphère cordiale[316]. La première action fut aussi de minimiser l'importance de ce différend, malgré les vives protestations exprimées par le Danemark. Reynald Dorion, porte-parole du ministère des Affaires étrangères du Canada, va qualifier le tout de « petit différend, qui ne nuit en rien à nos relations diplomatiques avec le Danemark[317]. » Cet incident n'a donc pas créé une dynamique de diabolisation ou de dénigrement de l'autre partie, bien que peu de solutions soient envisagées pour résoudre le litige, à part de souligner que le tout devrait se faire de manière coopérative.

Une seconde caractéristique du discours canadien va être de banaliser la visite effectuée par Bill Graham et de la qualifier de routine, bien que le Canada n'ait jamais envoyé de responsables gouvernementaux avant cette période. Pour Graham, la visite ne représentait pas un geste prémédité pour asseoir la souveraineté canadienne en Arctique; il dit avoir convenu de ce détour dans son voyage lorsqu'il était à Alert, après avoir discuté d'une telle possibilité avec le Premier ministre Paul Martin et le Ministère des Affaires étrangères. Le

[315] La Presse Canadienne. « L'île Hans appartient au Canada, dit le ministre de la Défense Bill Graham », publié sur Cyberpresse, 26 juillet 2005.
[316] SRC Télévision. « Le Canada veut accroître sa présence dans le Grand Nord », Le Téléjournal/Le Point, 28 juillet 2005.
[317] Malorie Beauchemin. « Tempête autour d'un îlot », *La Presse*, Montréal, 28 juillet 2005, p.A11.

ministre cherchait à savoir « ce que son ministère pouvait faire afin d'améliorer la présence gouvernementale et d'aider les gens de cette région importante du Nord, étant donné qu'il y a d'importants changements en terme de climat et d'activités industrielles et minérales[318]. » La visite à l'île de Hans est présentée comme un arrêt parmi tant d'autres dans la tournée arctique du ministre, qui avait précédemment visité Alert, Pond Inlet et Iqaluit. Cette manière de décrire l'événement renvoie à la notion de pratiques routinières développées par le Danemark pour parler de leurs visites sur l'île. Cela a aussi comme conséquence de venir désamorcer la crise et de ne pas mettre l'accent sur le caractère exceptionnel ou menaçant d'une telle action.

Dans un autre temps, nous pouvons sentir dans le discours canadien un changement au début du mois d'août à orienter la discussion vers des sujets jugés plus prioritaires à l'égard de l'Arctique. Il s'agit du troisième élément qui a caractérisé le discours gouvernemental canadien. En effet, au milieu de cette crise diplomatique, l'attention canadienne fut tournée vers le Passage du Nord-Ouest et les États-Unis ainsi que sur la surveillance du territoire arctique en général. Bien que n'ayant fait l'objet d'aucune menace ou défi récent de la part des États-Unis quant au statut légal du Passage du Nord-Ouest, il sera fait mention que cette dispute doit être vue dans le cadre plus large de l'assertion de la souveraineté en Arctique et dans le Nord en général et que la crise de l'île de Hans doit être liée à d'autres dossiers touchant la souveraineté canadienne en Arctique. Ainsi, Graham ne va pas diriger ces avertissements les plus explicites au Danemark mais plutôt aux Américains, leur demandant de ne pas intervenir sur le statut du Passage du Nord-Ouest et que le Passage était inclus dans les eaux intérieures du Canada[319]. L'accent va aussi être mis sur la nécessité d'augmenter la présence canadienne dans son espace arctique. Les solutions privilégiées sont de bonifier la présence militaire et d'utiliser la technologie (drones, satellites, radars) pour accentuer la surveillance canadienne des lieux[320].

Un lien entre les changements climatiques et l'augmentation prochaine des passages et du

[318] Mike Blanchfield. « Canada to U.S.: Passage is ours: heated warning follows spat with Danes », *Edmonton Journal*, Edmonton, 1 août 2005, p.A1.
[319] Ibid, p.A8.
[320] CTV. « Interview with Bill Graham », *CTV – Question Period*, 31 juillet 2005.

trafic maritime dans cette région a aussi été soulevé au début du mois d'août 2005. L'impératif de pouvoir mieux surveiller l'Arctique à l'aide de technologies a été réitéré à quelques reprises par le ministre Graham, encore avec le Passage du Nord-Ouest comme principal sujet de ces nouvelles actions : « Nous avons de nouveaux satellites que nous installons pour patrouiller l'Arctique. Nous allons aussi examiner la possibilité de recourir à des véhicules aériens sans pilote. Nous examinons une façon d'étendre la protection radar dont nous disposons, sur les côtes Est et Ouest, jusqu'aux deux extrémités du passage du Nord-Ouest afin de contrôler le trafic[321]. »

D'autres acteurs vont pointer que ce n'est pas tant l'île qui est importante que le Nord dans son ensemble. Par exemple, pour le député fédéral libéral du Yukon, Larry Bagnell, « l'île de Hans est liée à un scénario d'inquiétudes plus grands pour le Canada, en lien avec d'autres parties du Nord (…) Les Canadiens sont nerveux à propos de ces endroits[322]. » Le conflit de l'île de Hans est donc important dans cette perspective pas en tant que tel, mais plutôt pour l'impact que sa résolution (ou non-résolution) pourrait avoir sur d'autres dossiers plus épineux concernant la souveraineté arctique du Canada. La pollution représente un autre de ces enjeux plus grands que le dossier de l'île de Hans pour Bill Graham : « Nous reconnaissons que la pollution augmentera dans ce secteur et que cela nous affectera nous et notre population, et il est dans l'intérêt de la communauté internationale que le Canada soit sur place pour contrôler cela afin que tout le monde soit protégé[323]. »

Même son de cloche du côté de Pierre Pettigrew, qui traite de cet enjeu en des termes généraux touchant l'ensemble de l'Arctique : « nous avons visité le Nord régulièrement, nous avons patrouillé le Nord, quelques fois dans des conditions climatiques difficiles (…) Nous avons ce qu'il fallait faire afin d'affirmer notre souveraineté[324]. » Ces paroles semblent être dirigées vers les enjeux de souveraineté arctique en général car Pettigrew a clairement

---

[321] La Presse Canadienne. « Les technologies utilisées pour surveiller le Nord », *Le Quotidien*, Chicoutimi, 1 août 2005, p. 9.
[322] Olivia Ward. « Deal on Hans Island still to be mapped out; Pettigrew meets Danish minister Countries to study claims over rock », *Toronto Star*, Toronto, 20 septembre 2005, p.A12.
[323] La Presse Canadienne. « Graham dit que les technologies permettront de surveiller le Nord », *Le Nouvelliste*, Trois-Rivières, 1 août 2005, p.11.
[324] Murray Brewster. « Hans Island visits could decide case; 5 trips by Danes to disputed land Canadians made only three trips », *Toronto Star*, Toronto, 19 août 2005, p.A4.

défendu l'argument que le nombre de visites sur l'île de Hans ne constituait pas une raison suffisante pour attribuer ce territoire à un pays en particulier[325].

Ce point nous amène sur le dernier thème caractérisant le discours gouvernemental canadien : celui du droit international. Les références aux allégations historiques du Canada sur cette île sont nombreuses, présentant le dossier canadien comme possédant une base solide en droit international[326]. La solidité des revendications canadiennes va faire en sorte que le dossier « ne va probablement pas se retrouver devant une cour mondiale[327]. » La référence à la passation de souveraineté de la Grande-Bretagne, effectuée en 1880, est reprise à maintes reprises pour illustrer ces prétentions. L'utilisation du droit international dans le discours gouvernemental surprend un peu à la lumière des développements subséquents dans cette crise. En effet, le 24 septembre 2005, le ministre Pettigrew va avouer que les experts gouvernementaux canadiens sont encore dans le processus d'amasser les preuves historiques pour étoffer le dossier canadien. Il va aussi se dire ouvert à la possibilité qu'il existe plusieurs revendications contradictoires sur la découverte de l'île, entre autres que l'île a été découverte par un explorateur américain comme le prétend le gouvernement danois[328].

En général, le discours gouvernemental canadien sera ferme mais sans construire l'acteur danois comme une grande menace. La construction qui sera tentée sera de présenter ce litige et le Danemark en tant que menaces indirectes de par le message qu'une inaction ou une position trop molle enverrait aux autres pays (surtout les États-Unis) en lien avec d'autres enjeux de souveraineté arctique (surtout le Passage du Nord-Ouest). Si l'on compare avec le cas de la crise du turbot en 1995, le différend sur l'île de Hans va prendre davantage de temps avant d'aboutir avec la même solution que pour le turbot; des rencontres entre bureaucrates des deux côtés afin de tenter une approche technique pour sortir l'enjeu de la dynamique politique. Ce type de processus ne va être implanté qu'à la fin septembre, soit 2 mois après le début du conflit.

---

[325] La Presse Canadienne. « Le droit international donne raison au Canada au sujet de Hans, dit Pettigrew », *Cyberpresse*, 18 août 2005.
[326] Idem.
[327] Murray Brewster. « Hans claim rock solid, Pettigrew argues », *The Globe and Mail*, Toronto, 19 août 2005, p.A4.
[328] Mike Blanchfield et Randy Boswell. « Key plank in Canada's Hans Island claim softens », *Calgary Herald*, Calgary, 24 septembre 2005, p.A16.

Par contre, tout au long de cette période, le Canada va réitérer à maintes reprises les relations amicales unissant les deux pays et le gouvernement canadien va clarifier toute situation ambiguë afin d'éviter une escalade conflictuelle. La période entre l'envoi de la frégate danoise HDMS *Tulugaq*, le 4 août, et la décision par le Danemark de ne pas demander à l'équipage de la frégate de débarquer sur l'île de Hans, le 19 août, aurait pu relancer la logique conflictuelle. En effet, au même moment, la présence de trois navires de guerre canadiens dans les eaux arctiques aurait pu contribuer à cette tension, surtout la frégate HMCS Fredericton qui se trouvait non loin dans le détroit de Davis[329]. L'opposition conservatrice de l'époque a exprimé sa déception que le Canada ne s'y prenne pas de manière plus musclée, soulignant que le déploiement du HMCS Glace Bay et du HMCS Shawinigan aurait été l'occasion parfaite pour réaffirmer sa revendication sur l'île de Hans. Le gouvernement canadien a tôt fait de dissiper toutes possibilité que ces bateaux de guerre confrontent le *Tulugaq*, spécifiant que les bateaux canadiens se trouveraient à « plusieurs centaines de milles marins au sud[330]. »

5. Journaux canadiens

La réaction dans les journaux au Canada fut plus mouvementée, surtout dans les journaux de langue anglaise. Nous avons retracé les textes d'opinion publiés entre le 20 juillet et le 25 septembre 2005 en utilisant la base de données *Canadian newsstand major dailies* pour les journaux anglophones et la base de données *Eureka* pour les journaux francophones canadiens. Les mots clé utilisés furent Hans, Danemark et Arctique (et leur équivalent anglais pour les journaux anglophones) afin de relever les textes d'opinion qui traitaient de la crise de l'île de Hans. En tout, 35 textes d'opinions furent publiés dans les journaux des deux langues. Trois constats se dégagent d'une simple analyse du matériel disponible pendant cette crise afin de décortiquer la nature de ces 35 textes.

---

[329] Murray Brewster. « Hans Island visits could decide case; 5 trips by Danes to disputed land Canadians made only three trips », *Toronto Star*, Toronto, 19 août 2005, p.A4.

[330] Laura-Julie Perreault et Joël-Denis Bellavance. « Le différend territorial entre le Canada et le Danemark est la pointe d'un iceberg d'enjeux politiques », *La Presse*, Montréal, 11 août 2005, p.A3.

a) Une crise canadienne-anglaise?

Premièrement, une place importante a été donnée au gouvernement danois pour exprimer sa position et son opinion sur cet enjeu. Sur ces 35 documents, 5 ont été rédigés par l'ambassadeur du Danemark au Canada, Poul Kristensen, ce qui représente une part non-négligeable du total des opinions exprimées dans les journaux canadiens. Il y a donc eu l'expression de voix alternatives et l'inclusion de l'autre protagoniste dans le débat au Canada. Nous avons étudié le contenu de ces textes dans la section sur le discours gouvernemental, et par conséquent, nous n'allons pas nous pencher sur ceux-ci dans cette section.

Deuxièmement, la majorité des textes d'opinions proviennent des journaux anglophones canadiens plutôt que francophones. Cette crise a paru toucher une corde sensible auprès de la communauté anglophone davantage qu'envers la communauté francophone au Canada. En effet, sur ces 35 textes publiés, deux seulement ont paru dans des quotidiens francophones, un dans *le Devoir* et l'autre dans *le Soleil* entre le 1 août et le 3 août. De plus, ces deux éditoriaux ne prendront pas position d'une manière tranchée sur le sujet au centre de l'événement, l'île de Hans, se contentant d'offrir des observations assez génériques sur l'Arctique en général. Les journaux anglophones vont représenter la presque totalité des textes d'opinion parus sur la question (33 sur 35), et certains quotidiens vont publier des éditoriaux à différents moments de cette crise. Ce fut notamment le cas du *National Post*, du *Winnipeg Free Press*, du *Ottawa Citizen* et du *Globe and Mail* qui vont traiter de l'événement à l'origine de cet épisode, du déroulement et des pourparlers ainsi que de la résolution (partielle) du conflit. Cette crise recevra donc une attention plus grande de la part d'un groupe au Canada tandis qu'elle ne fera pas l'objet d'une grande couverture par d'autres (cela sera appuyé par la réaction ou plutôt la non-réaction des organisations et leaders inuit dans la prochaine section).

La troisième distinction intéressante à apporter avant de se pencher sur notre sujet d'étude a rapport avec la séparation à faire entre les textes écrits par des chroniqueurs et ceux venant de la plume d'experts (bien souvent académiques) et des éditorialistes. Cette dernière catégorie nous semble plus pertinente, car les opinions exprimées sont davantage

développées par des arguments crédibles et tentent de convaincre le lectorat du bien-fondé de leurs opinions. Les textes produits par des chroniqueurs se rapprochent davantage du commentaire et font bien souvent appel à l'humour et à l'exagération afin de créer un effet. Il y a donc 7 des 35 documents retracés qui peuvent être mis dans cette catégorie, dont 5 chroniques originales[331].

Le contenu de ces chroniques était orienté vers une analyse humoristique de la situation, tournant en ridicule le potentiel guerrier des deux pays et leur faible potentiel militaire. Dans les mots du chroniqueur Josh Freed du journal *The Gazette*, « mes sources m'indiquent que de jeunes tireurs d'élite canadiens sont choisis pour une grande bataille de boules de neiges avec les Danois – avec la dernière personne debout déclarée gagnante[332]. » Le chroniqueur évoque de même les très faibles effectifs militaires de part et d'autres et le manque d'enjeux réels entourant l'île de Hans. En général, ces chroniques vont tenter de tourner en ridicule autant l'enjeu réel de cette crise que le potentiel menaçant de l'ennemi, certains parlant en dérision de « l'inéluctable montée de l'impérialisme vorace et insatiable du Groenland[333] », d'autres soulevant avec humour la présence d'une cinquième colonne de Danois présents au Canada prêt à nous envahir ou encore le passé terroriste des Vikings, ancêtres des Danois[334]. Il y est aussi fait référence que le Canada se cherchait un plus petit que lui afin de rétablir sa confiance et de distraire de problèmes internes au pays[335] ou pour appliquer ses politiques internationales, comme la politique 3D qui consistait à inclure de façon coordonnée et cohérente dans une même opération de paix à l'étranger les volets défense, diplomatie et développement de l'action gouvernementale canadienne[336]. Ces chroniques cherchaient surtout à réduire l'importance de cette crise et de la crise diplomatique qui s'en est suivie.

b) La nature de l'enjeu

Hormis ces chroniques et les textes de l'ambassadeur danois, 21 textes d'opinion originaux

[331] La même chronique a été publiée dans trois différents journaux, ce qui constitue seulement une chronique originale pour les fins de notre recherche.
[332] Josh Freed. « Let's settle this by a show of Hans », *The Gazette*, Montréal, 30 juillet 2005, p.A6.
[333] Jack Knox. « Let's kick some Danish butt », *Times-Colonist*, Victoria, 31 juillet 2005, p.C8.
[334] Pete McMartin. « Great Danes! He's on about Hans island again! », *The Vancouver Sun*, Vancouver, 8 août 2005, p.B1.
[335] Josh Freed. « Let's settle this by a show of Hans », *The Gazette*, Montréal, 30 juillet 2005, p.A6.
[336] Terence Moore. « Give those Danes the 3D treatment », *Winnipeg Free Press*, Winnipeg, 29 juillet 2005, p.A10.

(éditoriaux et analyses d'experts) furent publiés pendant cette période[337]. Il est intéressant de noter que très peu d'opinions ou d'analyses avait été publiés en lien avec ce contentieux avant cette crise, bien que des expéditions gouvernementales danoises aient visité entre 2002 et 2004. Une analyse fut produite par Rob Huebert en décembre 2002 et imprimée dans les pages du *Globe and Mail*. Celui-ci tente surtout d'informer les lecteurs sur un conflit peu connu et fait référence à un retour de Vikings des temps modernes, débarquant en Arctique pour défier la souveraineté canadienne sur son territoire. Dans les mots de Huebert, « les Vikings sont de retour. Mille ans après que les Scandinaves eurent colonisé le Vinland, ils sont de retour pour revendiquer une partie du territoire canadien[338]. » Huebert se sert surtout de ce cas pour souligner notre incapacité à être présent sur ce territoire, liant le différend aux enjeux de souveraineté arctique en général : « Le problème avec les « Vikings » modernes n'est pas à propos de qui possède l'île de Hans. L'enjeu est important parce qu'il démontre notre presque total inhabilité à défendre nos intérêts dans le Nord canadien (…) Le retour des « Vikings » n'est que le début[339]. » Ce type de constat et d'appel va revenir à plusieurs reprises dans la crise de l'été 2005.

Huit textes seront publiés sur un peu plus d'un an et demi et traiteront du différend de l'île de Hans. Une poignée de ces prises de position furent publiées en mars/avril 2004, lorsqu'il fut rapporté que le gouvernement danois avait envoyé un équipage sur l'île. Toutefois, cet incident n'atteindra pas en proportion la réaction gouvernementale et médiatique de la crise de l'été 2005. Dans ces analyses, il est presque autant question de la menace américaine et russe sur l'Arctique canadien que de la menace danoise. Pour eux, le différend de l'île de Hans sert à nous rappeler que, bien que les Canadiens considèrent l'Arctique comme étant leur propriété, d'autres pays ne le voient pas du même œil. Nous verrons que ce type d'évaluation reviendra en force pendant la crise de l'été 2005.

Pour en venir aux textes d'opinion publiés pendant la période étudiée, une première tendance lourde dans ces documents fut d'utiliser des qualificatifs réducteurs afin de décrire l'île de Hans mais aussi l'action posée par le ministre Bill Graham. La structure de l'argumentaire

[337] 21 textes furent publiés en tout, dont 1 éditorial publié dans deux journaux.
[338] Rob Huebert. « Return of the Vikings », *The Globe and Mail*, Toronto, 28 décembre 2002, p.A17.
[339] Rob Huebert. Idem.

fut, somme toute, similaire en comparant les différents éditoriaux écrits. Dans 13 des textes, l'île de Hans fut décrite tantôt comme un tas de cailloux glacés[340], un point solitaire dans le très, très, très Haut-Arctique[341] ou un minuscule tas de roches digne de l'enfer[342]. Dans la même veine, 10 éditoriaux ont tenté de minimiser la nature de cette visite, relevant que celle-ci relevait davantage de la promenade, d'une piètre scène d'une opérette[343] ou d'une « amusante diversion diplomatique estivale[344]. » D'autres ont utilisé des métaphores plus imagées pour décrire le conflit, référant à une bataille entre « deux hommes chauves se battant pour un peigne[345] » ou un affrontement où deux souris rugissent l'une à l'autre[346]. Un seul éditorial relevait le courage personnel et diplomatique du ministre, compte tenu des conditions climatiques difficiles présentes normalement autour de l'île[347].

Par contre, la tendance générale fut de présenter l'enjeu et la visite comme ayant peu d'importance en tant que tel. Dans les mots d'un éditorialiste, « de tous les enjeux que le gouvernement fédéral reçoit dans sa boite de réception, le destin de l'île de Hans doit se situer dans le bas des priorités[348]. » Par contre, la menace n'est pas tant décrite comme étant constituée par le Danemark et l'enjeu de l'île de Hans que par les conséquences de cet incident sur des enjeux plus importants. La menace réelle pour ces éditoriaux se trouve ailleurs, soit dans des dynamiques globales ou d'autres pays qui vont venir défier le Canada sur des enjeux précis. Les deux catégories sont liées mais nous allons les traiter séparément afin de faire ressortir certains traits saillants propres aux deux types de menaces.

c) L'île de Hans : crise-test de changements globaux

Dans la catégorie des dynamiques globales, trois forces ressortent de l'analyse de ces textes :

---

[340] Bernard Descôteaux. « Les Canadiens débarquent », *Le Devoir*, Montréal, 1 août 2005, p.A6.
[341] Edmonton Journal. « Carolyn Parrish's behaviour beastly », *Edmonton Journal*, Edmonton, 31 juillet 2005, p.A14.
[342] Benoît Beauchamp. « Why we always pick on the little guy », *Calgary Herald*, Calgary, 2 août 2005, p.A6.
[343] The Gazette. « Graham's Hans-on diplomacy », *The Gazette*, Montréal, 27 juillet 2005, p.A18.
[344] James Travers. « Canada gets its blood boiling in a spat with the Danes », *Telegraph-Journal*, Saint John, 30 juillet 2005.
[345] William Neville. « Blair's track record hurting him », *Winnipeg Free Press*, Winnipeg, 29 juillet 2005, p.A11.
[346] Winnipeg Free Press. « Arctic tussle », *Winnipeg Free Press*, Winnipeg, 22 septembre 2005, p.A13.
[347] Star-Phoenix. « Graham earns Hans down win with move », *Star-Phoenix*, Saskatoon, 28 juillet 2005, p.A12.
[348] Sudbury Star. « Intrigue in the high Arctic », *Sudbury Star*, Sudbury, 2 août 2005, p.A10.

les changements climatiques, l'augmentation du trafic maritime et la course aux ressources naturelles. Bien que l'île de Hans n'ait que très peu à voir avec ces phénomènes, dix éditoriaux ont mentionné l'impact sur l'Arctique amené par le réchauffement climatique pour expliquer l'émergence de cette crise et l'attention grandissante accordée à cette région. Dans les mots de Bernard Descôteaux; « Le réchauffement de l'Arctique a donné une dimension géopolitique toute nouvelle à un contentieux que rien ne pressait de régler jusqu'à ce qu'on réalise que les terres de l'Arctique pourraient redevenir dans quelques décennies le pays vert qu'elles ont déjà été, comme nous le rappelle le mot Groenland[349]. » Ce phénomène aurait aussi pour impact de rendre l'île de Hans plus importante en raison des passages maritimes situés près de l'île : « Personne ne s'en préoccupait avant, mais maintenant que le réchauffement global rend les passages maritimes nordiques (...) plus praticables, d'autres pays regardent du côté de ce territoire[350]. »

Le réchauffement climatique amène dans cette perspective une course aux ressources naturelles et une hausse du trafic maritime dans la région. Ainsi, la course aux ressources est notée dans 11 éditoriaux et le trafic maritime dans 10 documents. Pour l'éditorialiste James Travers, « Le changement climatique ramollit le sommet du globe, rendant les routes de transport et les ressources plus accessibles et sa souveraineté valant soudainement le coût d'être défendue[351]. » Le *National Post* va renchérir en exprimant, en réaction au conflit de l'île de Hans : « ce pays (le Canada) doit commencer à prendre au sérieux ces revendications territoriales nordiques : des dépôts minéraux importants ont été découverts dans cette région[352]. » Même son de cloche du côté du journal *The Gazette* : « avec le réchauffement global qui menace de rendre encore plus faisables le commerce maritime et le développement de ressources, les deux pays repensent leurs positions[353]. »

La rumeur de la présence de supposés dépôt de minerais sous l'île fut aussi exprimée, bien

[349] Bernard Descôteaux. « Les Canadiens débarquent », *Le Devoir*, Montréal, 1 août 2005, p.A6.
[350] The Ottawa Citizen. « Hans off our island! », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 26 juillet 2005, p.A10.
[351] James Travers. « Canada gets its blood boiling in a spat with the Danes », *Telegraph-Journal*, Saint John, 30 juillet 2005.
[352] National Post. « Graham's small steps for sovereignty », *National Post*, Toronto, 28 juillet 2005, p.A16.
[353] The Gazette. « Graham's Hans-on diplomacy », *The Gazette*, Montréal, 27 juillet 2005, p.A18.

que de manière plus marginale[354]. Dans ce récit, l'île de Hans est liée de manière indirecte à une compétition que va créer le réchauffement climatique pour l'Arctique. Ce lien est clairement établi par l'éditorialiste Raymond Giroux : « À court terme, l'île de Hans ne signifie rien. Mais le réchauffement climatique engendrera la disparition de la banquise permanente d'ici une vingtaine d'années si la tendance se maintient, disent les experts. L'activité économique rejoindra alors ces régions riches en pétrole, en gaz et en diamants, et si le Canada prétend à la moindre souveraineté sur ces territoires, il devra d'abord les occuper de manière visible[355]. » Une minorité seulement d'éditoriaux ou d'experts (deux) vont spécifier que la course à l'exploitation de ressources naturelles n'a rien à voir directement avec le contentieux de l'île de Hans.

d) Crise-test face aux autres nations arctiques : l'image du démembrement territorial

Plus intéressant encore, la description des menaces pesant sur le Canada dans le cas de Hans nous amène davantage à parler de pays autres que le Danemark. Par exemple, l'éditorial du journal *The Gazette* va spécifier que « les implications à l'île de Hans sont faibles et un accord devrait être possible. Mais à travers l'Arctique, les implications pourraient s'avérer être plus élevées[356]. » Ainsi, dans certains textes d'opinions, plusieurs pays sont mentionnés en tant que menaces à la souveraineté arctique du Canada : « il est connu que des sous-marins américains, russes, britanniques et peut-être même nord coréens, naviguent fréquemment dans ces eaux (arctiques) sans être vus[357]. » L'intention donnée au gouvernement canadien rejoint cette idée : « le geste d'Ottawa visait peut-être moins à provoquer Copenhague qu'à faire savoir à toutes les autres capitales que le Canada est chez lui dans l'Arctique[358]. » La Russie ne va être mentionnée qu'à quatre reprises en tant que menace, une fois en lien avec un navire russe naviguant le Passage du Nord-Ouest, deux autres fois en ce qui concerne la présence possible de sous-marins russes dans les eaux arctiques du Canada. L'enjeu du plateau continental ne va être soulevé qu'une seule fois en

[354] Voir par exemple The Province. « Flag-waving alone is unlikely to deter Danes », *The Province*, Vancouver, 28 juillet 2005, p.A20.
[355] Raymond Giroux. « Le retour des Vikings », *Le Soleil*, Québec, 3 août 2005, p.A13.
[356] The Gazette. « Graham's Hans-on diplomacy », *The Gazette*, Montréal, 27 juillet 2005, p.A18.
[357] Sudbury Star. « Intrigue in the high Arctic », *Sudbury Star*, Sudbury, 2 août 2005, p.A10.
[358] Bernard Descôteaux. « Les Canadiens débarquent », *Le Devoir*, Montréal, 1 août 2005, p.A6.

tant que litige important en Arctique.

Par contre, les États-Unis et leur position face au statut juridique du Passage du Nord-Ouest vont revenir plus souvent qu'à leur tour dans plusieurs des textes étudiés. Les États-Unis sont mentionnés dans douze éditoriaux tandis que l'enjeu du Passage du Nord-Ouest revient dans dix de ceux-ci. La posture dominante est de présenter le conflit de l'île de Hans avec le Danemark comme un test sur les capacités arctiques du Canada, en soulignant l'importance du message que cela va envoyer aux autres pays arctiques, surtout les États-Unis. La menace est clairement exprimée ici sur la base d'une perte de prestige et de réputation ou de précédents dangereux envoyés au voisin du Sud.

Cette mention de la réputation est reprise dans deux éditoriaux différents, un du *Sudbury Star* publié le 2 août 2005 et un autre par le *Star-Phoenix* de Saskatoon le 28 juillet 2005. Dans les deux cas, l'action canadienne est liée à son implication récente au cœur des combats en Afghanistan, à Kandahar. Dans les mots des auteurs : « Il s'agit du type de missions (l'Afghanistan) qui achète le respect international (…) Le respect international va être encore plus difficile à acquérir si le Canada s'avère incapable d'affirmer sa souveraineté sur son propre territoire[359]. » L'interrogation qui clôt l'éditorial de Raymond Giroux exprime à merveille cette crainte quant au prestige et au respect international, surtout de Washington: « Si le Canada ne peut traiter avec le Danemark, que fera-t-il avec les amis de George W. Bush ?[360] » La même pensée est exprimée par Steven Edwards dans un éditorial publié dans le *National Post* le 21 septembre 2005, en faisant référence au Passage du Nord-Ouest et à la délimitation dans la mer de Beaufort entre le Canada et les États-Unis : « Le Canada doit s'opposer aux revendications du Danemark pour avoir la moindre chance de tenir son bout face aux États-Unis (…) Mais le Canada pourrait réduire ses chances d'avoir le dessus en ouvrant les discussions avec des offres de débattre – et non pas d'affirmer – ses droits souverains[361]. » L'île de Hans constitue donc dans cette perspective un « enjeu-test sur les

[359] Sudbury Star. « Intrigue in the high Arctic », *Sudbury Star*, Sudbury, 2 août 2005, p.A10.
[360] Raymond Giroux. « Le retour des Vikings », *Le Soleil*, Québec, 3 août 2005, p.A13.
[361] Steven Edwards. « How to win islands and influence superpowers », *National Post*, Toronto, 21 septembre 2005, p.A12.

revendications de souveraineté[362]. »

La crise d'Hans consiste à envoyer des messages clairs au Danemark et indirectement aux États-Unis. Un récit recoupe l'argumentaire de plusieurs éditoriaux différents, celui de la perte ou du dépeçage de l'Arctique. Dans ce scénario, la perte d'une partie de l'Arctique (l'île de Hans) serait précurseure de pertes plus grandes sur des territoires où la souveraineté canadienne est bien établie en Arctique. Ainsi, d'une manière générale, pour le *National Post*, « en l'absence de signaux clairs (sur l'île de Hans et les revendications canadiennes), le Canada risque de voir sa juridiction nordique érodée de manière plus large, pas seulement par le Danemark mais aussi par les États-Unis[363]. » L'éditorial renchérit en disant « qu'il y a aussi l'humiliation que les Canadiens ressentiraient si nous étions forcés dans le futur de demander la permission de puissances étrangères pour utiliser les voies maritimes qui jadis nous appartenaient[364]. » De manière plus précise, ce récit est réaffirmé dans l'éditorial du *Ottawa Citizen* : « Aujourd'hui, ce peut être les Danois avec l'île de Hans, mais la semaine prochaine, le drapeau américain pourrait bien flotter au-dessus de l'île Mackenzie King[365]. » Le quotidien parle dans ce cas de dépeçage géographique à laquelle nous assisterions impuissant étant donné le peu de ressources investies sur ce territoire. Les Américains sont aussi présentés comme étant menaçants en raison de leur budget arctique en comparaison aux investissements canadiens.

Deux opinions vont trancher avec cette tendance lourde et ces deux textes nous viennent du milieu académique. Ainsi, Michael Byers et Suzanne Lalonde vont insister sur le fait que le statut juridique du Passage du Nord-Ouest (PNO) est un dossier séparé de celui de l'île de Hans, se basant sur des arguments différents en droit international; l'île de Hans a trait à l'archipel arctique, le PNO au statut des eaux arctiques[366]. L'autre opinion divergente nous provient de Benoît Beauchamp, qui n'accorde que très peu d'importance à ce conflit concernant l'île de Hans, y voyant davantage des efforts dirigés à la mauvaise place : « Il y a

[362] Henry Srebrnik. « A backgrounder on Canada and Hans island: is it worth fighting for? », *The Guardian*, Charlottetown, 19 août 2005, p.A7.
[363] National Post. « Graham's small steps for sovereignty », *National Post*, Toronto, 28 juillet 2005, p.A16.
[364] Ibid, p.A16.
[365] The Ottawa Citizen. « Hans off our island! », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 26 juillet 2005, p.A10.
[366] Michael Byers et Suzanne Lalonde. « Our Arctic sovereignty is on thin ice », *The Globe and Mail*, Toronto, 1 août 2005, p.A11.

une tonne d'enjeux à traiter dans le Nord et plus tôt que tard. La frontière Alaska-Canada et le Passage du Nord-Ouest ne sont que deux de ces enjeux. Il y en a plusieurs autres, des changements climatiques au développement de pipeline ou aux aspirations à la santé des gens habitant le Nord. Pendant ce temps, notre gouvernement est focalisé sur l'île de Hans[367]. » La référence au bien-être et aux conditions de vie des gens du Nord représente une exception dans les textes étudiés. Cette allusion est reprise dans un seul autre document, en ne faisant pas allusion directement au contentieux de l'île de Hans mais plutôt à la nouvelle stratégie nordique du gouvernement Martin de l'époque.

On peut donc comprendre que la construction de la menace danoise dans le cas de l'île de Hans n'a pas culminé dans une diabolisation de cette dernière. Tout au plus, le Danemark était présenté comme une menace indirecte à la souveraineté arctique du Canada. Dans bien des cas, le regard s'est plutôt tourné vers le message que la réaction canadienne enverrait sur d'autres enjeux arctiques jugés davantage prioritaires, surtout sur le statut juridique du Passage du Nord-Ouest. Le gouvernement danois fut décrit en tant que petite puissance, avec bien peu de ressources, qui ne venait que souligner les faiblesses du Canada et le manque cruel de ressources consacrées à une présence soutenue du gouvernement canadien sur son espace arctique.

e) Le consensus canadien sur l'Arctique : il faut en faire plus...

Ce constat a eu pour résultat de ne pas tant blâmer le Danemark et les prétentions danoises sur l'île pour ce conflit que de diriger le blâme pour ce contentieux sur le manque de vision quant à une politique arctique cohérente et durable au Canada. Ainsi, des 21 éditoriaux étudiés, 17 de ceux-ci demandaient au gouvernement canadien de mettre en place plus d'initiatives et de mesures concrètes afin d'affirmer la souveraineté arctique du Canada. Cet appel fut davantage timide dans les journaux francophones, mais représentait la conclusion dans les éditoriaux de langue anglaise. Le même constat fut fait, par contre, dans tous les textes d'opinion étudiés : la présence canadienne en Arctique était, en 2005, insuffisante et cette visite de l'île de Hans ne représentait que le premier pas d'une action future souhaitée beaucoup plus ambitieuse. Dans les mots d'un éditorial du *Leader Post* de Régina, « Si la

[367] Benoit Beauchamp. « Why we always pick on the little guy », *Calgary Herald*, Calgary, 2 août 2005, p.A6.

souveraineté est importante au point d'envoyer un membre du Cabinet à l'île de Hans, alors peut-être que d'autres mesures pro-souveraineté devraient aussi être étoffées[368]. » La même position est exprimée dans le *National Post* : « pendant que nous applaudissons l'escapade nordique de monsieur Graham, il va en falloir plus pour garder l'île de Hans et le reste de nos territoires nordiques sous contrôle canadien[369]. » Avec cette dernière citation, nous voyons aussi une idée répandue dans ces éditoriaux : la crise de l'île de Hans est avant tout la faute du gouvernement canadien et de sa politique de faibles investissements en Arctique. Pour le *Ottawa Citizen*, « nous ne pouvons arrêter ce dépeçage géographique, étant donné le manque de capacité de notre Marine de réaliser des patrouilles régulières (nous n'allons pas sur la glace, comme le font les Danois)[370]. »

Cette idée est reprise ailleurs, soulignant les faiblesses canadiennes concernant sa présence arctique : « Les Danois (…) ont visité l'île de Hans bien plus régulièrement que ce que le Canada peut même rêvé de le faire. Ils revendiquent l'Arctique, et contrairement au Canada, ils peuvent se rendre. La dispute de l'île de Hans n'est pas une crise pour le Canada mais cela a révélé une faiblesse presque critique dans l'habileté du pays à soutenir ses revendications nordiques[371]. » Aucun des auteurs ne suggère même la confrontation militaire ou l'usage de la force pour régler ce litige. Tout au plus, Steven Edwards du *National Post* va exiger du gouvernement canadien qu'il s'affirme davantage dans la rhétorique utilisée envers le gouvernement danois mais tout en mettant en garde le gouvernement canadien contre une escalade verbale qui pourrait mener à des conséquences négatives, que ce soit l'usage de la force ou l'imposition de sanctions diplomatiques punitives[372].

Par contre, les recommandations pour un investissement plus soutenu dans l'Arctique vont pointer dans certaines directions bien précises. Un réinvestissement dans l'appareil militaire va être mentionné dans la moitié des éditoriaux étudiés (onze) tandis que l'utilisation de radar, de satellite ou de véhicules aériens téléguidés (VAT) va être soulevée par 4 auteurs.

---

[368] Leader Post. « A matter of sovereignty », *Leader Post*, Régina, 28 juillet 2005, p.B7.
[369] National Post. « Graham's small steps for sovereignty », *National Post*, Toronto, 28 juillet 2005, p.A16.
[370] The Ottawa Citizen. « Hans off our island! », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 26 juillet 2005, p.A10.
[371] The Guardian. « Hans island issue test our verbal claim », *The Guardian*, Charlottetown, 16 août 2005, p.A6.
[372] Steven Edwards. « How to win islands and influence superpowers », *National Post*, Toronto, 21 septembre 2005, p.A12.

Ces domaines restent les principaux traités par cette demande d'activisme arctique. Les aspects scientifiques et sociaux (bien-être des populations nordiques, économie, santé) ne vont être mentionnés que respectivement deux et une fois. Ce dernier point nous amène sur le dernier type de discours étudié, celui des organisations et des communautés Inuit.

6. Représentants inuits

Il est surprenant de constater que malgré leur proximité avec le lieu immédiat de cette crise, l'île de Hans, et l'occupation de l'archipel arctique que les Inuits font depuis des temps immémoriaux, les organisations Inuit n'ont pas participé au débat national sur ce différend pendant la période étudiée. Les principales organisations qui représentent les populations inuit, le Conseil Circumpolaire Inuit (CCI) et le *Inuit Tapiriit Kanatami* (*ITK*), n'ont pas émis de commentaires ou n'ont pas pris position officiellement sur ces événements pendant la période étudiée.

Ces organisations consacraient la majorité de leur temps à cette époque sur l'enjeu des changements climatiques afin de documenter l'impact des changements climatiques sur les activités quotidiennes des Inuits. Le rapport *Unikkaaqatigiit – Perspectives des Inuits du Canada* fut publié en 2005 et représente la culmination de ce type d'efforts servant à documenter comment les changements climatiques affectent le mode de vie traditionnel des Inuits, que ce soit au niveau du transport, de l'alimentation, de la santé et de l'écosystème. Il s'agissait d'un effort collectif afin de mettre en commun les connaissances de cet environnement changeant qu'avaient les membres des communautés nordiques ainsi que les ancêtres[373]. L'objectif était de mettre une dimension humaine à l'impact des changements climatiques et aux défis d'adaptation des communautés du Nord face à ce problème, eux qui sont hautement dépendants de leur environnement. Le CCI, et sa présidente, Sheila Watt-Cloutier, s'activait dans le même sens, sur la scène internationale et nationale. Il s'agissait de spécifier que les changements climatiques avaient un impact non seulement sur l'environnement mais aussi la santé et les pratiques culturelles des Inuits, avec la possibilité de voir disparaître la culture de partage caractéristique de ces communautés[374]. Ces groupes

[373] Inuit Tapiriit Kanatami. Unikkaaqatigiit – Perspectives from Inuit in Canada, 2005, disponible au http://www.itk.ca/publication/canadian-inuit-perspectives-climate-change-unikkaaqatigiit

[374] Sheila Watt-Cloutier. « The Arctic : Its People and Climate Change », note d'une allocation présentée à

organisèrent aussi en août 2005 des rencontres afin de se préparer, avec d'autres groupes de défense des populations autochtones, pour les travaux qui s'annonçaient ardus, sur un brouillon de la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones[375].

L'autre type d'objectif poursuivi par ces organisations avait davantage à voir avec des besoins quotidiens (comme l'habitation ou la prévention du suicide) qu'avec des enjeux de souveraineté étatique. Nous pouvons, par contre, relever certains commentaires faits par Mary Simon, présidente de l'*ITK*, après cette crise, en 2007. Ainsi, Simon va avancer que l'enjeu de l'île de Hans doit être réglé de manière pacifique, tout en spécifiant que le Canada doit prendre ses responsabilités militaires en Arctique tout en abordant la question de la qualité des infrastructures dans les communautés arctiques[376]. Simon va aussi constater que l'intervalle entre les crises de souveraineté se rétrécie, dû en grande partie au changement climatique. Elle attribue cette récurrence de crises à la nature réactive de l'implication canadienne dans son environnement nordique, mentionnant les événements par exemple du *Manhattan* en 1970 et du *Polar Sea* en 1985. Les crises, comme celle de l'île de Hans, sont ainsi qualifiées d'opérations de « bombage de torse » de la part de politiciens qui s'agitent dans un climat frénétique[377].

Nous pouvons étendre notre regard vers les communautés arctiques en général. Quant nous analysons le contenu des textes d'opinions parus dans les journaux locaux du Nunavut et du Nord, un manque de réaction similaire peut être remarqué quant à la crise de l'été 2005. Un commentaire a été publié une année plus tôt, en mai 2004, dans le *Nunatsiaq Online*, signé par Ross Pudluk. L'auteur défend l'idée que l'île est canadienne en raison de la présence de Canadiens et d'Inuits dans l'Extrême-Arctique. Plus spécifiquement, Pudluk évoque le déplacement forcé de plusieurs familles de Port Harrison vers Resolute Bay et Grise Fiord en 1953 pour justifier les revendications canadiennes et la présence Inuit sur l'île de Hans et

---

l'Institut de l'Environnement de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 21 septembre 2005, disponible au http://inuitcircumpolar.com/index.php?auto_slide=&ID=308&Lang=En&Parent_ID=30&current_slide_num=

[375] Canada NewsWire. « Indigenous peoples' representatives from around the world seek Canadian support for protection of their rights », 11 août 2005.

[376] Mary Simon. « Sovereignty and the Arctic », Globe and Mail, 22 octobre 2007, disponible au http://www.theglobeandmail.com/news/opinions/sovereignty-and-the-arctic/article790307/page1/

[377] Mary Simon. « Sovereignty from the North », *The Walrus*, novembre 2007, disponible au http://www.walrusmagazine.com/articles/2007.11-arctic-canada/

l'Extrême-Arctique : « Quand le premier de ces grands patriotes Inuit ont touché le sol de n'importe laquelle de ces îles de l'Extrême-Arctique en 1953, cela constituait en soi la base nouvelle de l'utilisation historique de ces terres par des Inuit canadiens[378]. » La peur d'un dépeçage géographique plus grand, tel qu'observée aussi dans notre analyse des éditoriaux dans les journaux anglophones, refait surface ici: « Si nous laissons une nation (le Danemark) prendre une partie du Nunavut, est-ce que cela sera tentant pour d'autres nations d'en vouloir aussi un morceau[379]? »

Le seul commentaire publié pendant la crise de l'île de Hans est paru dans le *Nunavut News/North*, le 5 septembre 2005. Pour l'auteur, le réchauffement climatique pourrait avoir des conséquences positives sur les communautés arctiques, avec le Passage du Nord-Ouest et le détroit de Nares devenant des points de passage maritime prisés. Dans cette perspective, cela pourrait créer des opportunités économiques pour les gens habitant l'Arctique pendant toute l'année en raison de la surveillance humaine qui s'avérera nécessaire afin de surveiller ces endroits[380].

Par contre, la tendance générale fut de traiter d'enjeux locaux comme la santé et la gestion des finances au Nunavut plutôt que l'enjeu de souveraineté entourant l'île de Hans.

7. La menace danoise : la théorie de la pente glissante

Cette crise de souveraineté a évoqué une menace étatique précise pour la première fois de la décennie. La thèse alarmiste est encore bien présente dans les textes d'opinion, malgré le peu d'importance matérielle de l'enjeu en cause. La possibilité de perdre l'Arctique est exprimée, mais d'une manière indirecte; ce n'est pas la perte de l'île de Hans qui est évoquée, mais la possibilité que ce défi soit précurseur de questionnements plus importants venant d'États plus puissants. Ainsi, l'acteur danois n'a pas fait l'objet d'un discours agressif cherchant à le présenter comme dangereux et menaçant en tant que tel. Plutôt, la menace posée par le Danemark fut bien souvent cadrée dans une perspective de test face à des épreuves ou

[378] Ross Pudluk. « Hans Island belongs to Canadian Inuit », *Nunatsiaq News*, 7 mai 2004, disponible au http://www.nunatsiaqonline.ca/stories/article/hans_island_belongs_to_canadian_inuit/
[379] Idem.
[380] Darrell Greer. « Little island could mean big bucks », *Nunavut News/North*, 5 septembre 2005.

menaces plus grandes. L'ombre américaine a été omniprésente dans les opinions exprimées dans les textes d'opinion parus dans les grands quotidiens canadiens. Par contre, il est intéressant de constater que cette évocation populaire de la menace américaine, surtout à l'égard du Passage du Nord-Ouest (PNO), s'est accentuée grandement après la sortie du ministre Graham le 31 juillet. Ainsi, en prenant cet entretien comme point de référence, deux des sept textes d'opinion publiés avant cette date ont mentionné la menace américaine sur la souveraineté arctique canadienne, avec seulement un de ces deux soulevant au passage l'enjeu du PNO. Cependant, lorsque nous tournons notre regard vers les textes publiés après cette date, dix des onze opinions tentent de lier ce conflit à l'île de Hans au défi américain posé au Canada sur le PNO ou sur la frontière entre l'Alaska et le Canada, dans la mer de Beaufort.

Évidemment, nous ne pouvons pas conclure que l'intervention d'un responsable gouvernemental a causé ce changement mais cela vient nous démontrer qu'il y a une certaine propension, passé la crise initiale de l'île de Hans et le peu de connaissances que les Canadiens avaient de cet enjeu et du protagoniste principal (Danemark), à penser cette crise avec les lunettes des crises précédentes (ceux du *Manhattan* et du *Polar Sea* par exemples).

Aussi, bien que ce cas représentait le seul litige portant sur des frontières terrestres en Arctique pour le Canada, l'image du dépeçage territorial trouvait une certaine résonance dans la presse anglophone. Cette idée tendait vers un appel à l'action sur l'île de Hans car une action trop molle amènerait le pays sur une pente glissante (*slippery slope*) où la perte de l'île de Hans serait le précurseur pour la perte de d'autres parties du territoire canadien arctique. Ainsi, l'île fut décrite comme ayant peu d'intérêts matériels, sinon une possible présence (hautement spéculative) de ressources naturelles dans son plateau sous les mers. Partant de cette description, deux postures auraient pu être imaginées : la première, non retenue, aurait été de dire que la perte de cette île finalement ne représentait pas une grande perte pour le Canada, vu son faible attrait matériel. La perspective retenue toutefois, utilise cette image du dépeçage territorial, et souligne que cette perte enverrait le message que le Canada ne peut même pas tenir son bout dans un litige ayant si peu d'enjeux directs. L'image d'infériorité serait alors un catalyseur qui pousserait d'autres pays à défier directement le Canada sur

d'autres enjeux de souveraineté en Arctique.

L'idée d'exercer sa souveraineté ou de la perdre (*use it or lose it*), popularisée dans les textes d'opinion des journaux canadiens avant cette crise, trouve un terreau fertile dans cette période de crise. L'île de Hans pour plusieurs vient confirmer cette peur et l'illustre avec un exemple concret. Le fait que cette peur soit stimulée par un pays peu connu et qui n'était pas auparavant au centre de craintes de souveraineté arctique au Canada ajoute à cette impression. De plus, nous retrouvons dans les réactions exprimées lors de cette crise deux conceptions présentes dans la logique du *use it or lose it*. L'idée de perte tout d'abord trouve un exemple tangible avec l'île de Hans, aussi peu attrayant ce territoire soit-il. La représentation de l'Arctique comme un espace unitaire trouve une résonance dans l'idée de la pente glissante et de liens perçus entre l'enjeu de l'île de Hans et d'autres litiges territoriaux. Les mentions dans les textes d'opinion de la possibilité que cet incident soit un précurseur d'un démembrement territorial plus grand milite pour la popularité de cette interprétation. La menace n'est donc pas tant le Danemark que l'incapacité propre au Canada à occuper cet espace et à surveiller le territoire arctique contre de possibles incursions étrangères. Le Danemark est seulement conceptualisé comme une menace dans le sens où il enclencherait des dynamiques irrésistibles dans la région arctique. Ces dynamiques n'ont que très peu de fondement avec le droit international, se déclinant davantage sur des rapports de force et d'imposition de la puissance.

Pour terminer, cette crise est aussi venue réaffirmer un consensus canadien sur l'Arctique. L'accentuation du réchauffement climatique, la présence de ressources naturelles et la menace posée par d'autres pays rendaient nécessaires des investissements plus soutenus pour affirmer la souveraineté canadienne en Arctique. Autant dans les éditoriaux consultés que dans la rhétorique gouvernementale, la nécessité de raffermir la présence canadienne et la surveillance du territoire arctique a fait consensus. Les manières privilégiées pour atteindre ce but consistaient en une augmentation de la présence militaire dans cette région ainsi que l'utilisation d'outils technologiques (drones, radars, satellites); le volet scientifique et l'investissement dans des enjeux sociaux touchant la population n'étaient que très rarement mentionnés. L'idée nationaliste a triomphé au cours de cette crise : les États-Unis sont vus

comme la vraie menace posée par l'épisode de l'île de Hans (ce qui exclut le continentalisme). Il s'agit d'un nationalisme particulier, basé sur le renforcement des capacités de surveillance du territoire et de protection de l'espace arctique canadien.

Cette crise est venue souligner la division entre les différentes communautés nationales au Canada sur l'appui porté au nationalisme. La presse francophone fut peu intéressée par cette crise; cet événement n'est pas venu attiser un sentiment nationaliste pour eux. Encore une fois, la passivité de la presse francophone est à noter et en juste ligne avec le peu d'intérêt que l'Arctique suscite dans cette partie de la société canadienne, en comparaison avec les idées alarmistes véhiculées dans la presse anglophone. L'attention donnée à cet épisode dans la presse anglophone fut très élevée, surtout si l'on compare avec le peu de couverture médiatique accordée dans la presse francophone et l'absence ou presque de réactions de la part des organisations inuites et des communautés arctiques au Canada. Nous pouvons spécifier que cette crise est survenue dans un temps normalement mort au point de vue médiatique, soit vers la fin juillet et le début août. Par contre, cette année-là, la dévastation créée par l'ouragan Katrina et le début de la mission canadienne à Kandahar occupaient une grande part de l'attention médiatique; l'île de Hans ne venait donc pas nécessairement combler un vide médiatique.

La donnée du droit international n'a été que très peu présente, tant dans le discours gouvernemental que dans les textes d'opinions, ce qui vient marginaliser l'idée internationaliste libéral. Le recours aux institutions internationales, en particulier la Cour Internationale de Justice, aurait pu représenter une solution possible au litige. Le gouvernement canadien refusa cette possibilité et les textes d'opinion n'ont pas pressé celui-ci à le faire. L'image populaire du Canada en tant qu'élève modèle du droit international et de promoteur de normes internationales solides et claires sera effectivement laissée de côté au profit d'une volonté d'affirmation nationale.

Ainsi, en acceptant la juridiction de la CIJ, le Canada aurait pu contribuer à établir un précédent significatif quant aux endroits inhabités (îles pour la plupart) dans le monde dont la possession est contestée. Le résultat aurait été, selon toute vraisemblance, une partition en

deux de l'île, une moitié canadienne, l'autre danoise[381]. Cette possibilité ne fut souhaitée qu'une fois dans les textes étudiés, l'auteur soulignant « qu'un partage à l'amiable vaut mieux qu'un mauvais procès[382]. » Dans cette optique, le Canada aurait contribué à la création de normes internationales pour résoudre de manière pacifique des différends territoriaux. Bien peu non plus ont débattu lequel des deux dossiers était le plus solide en droit international. Cette référence au droit international n'a donc pas été constatée dans ce cas, ce qui va à l'encontre de cette image internationaliste fort populaire au Canada.

Cette première crise de souveraineté depuis les années 1980, avec l'événement du *Polar Sea*, aura eu pour conséquence de remettre l'Arctique à l'avant-plan, cette fois-ci en éveillant davantage de craintes que les précédentes crises. Nous pouvons observer dans ce cas que les craintes formulées semblent en dissonance avec le degré de sérieux de l'enjeu en cause : la petite île de Hans sert à mettre en garde contre des menaces comportant des conséquences énormes. Ces craintes ne seront pas partagées par le gouvernement canadien, qui n'utilisera pas cette crise pour faire montre d'alarmisme ou pour justifier des mesures additionnelles.

La nature de la menace nationale (le Danemark) ne fut pas tant la raison, les conséquences du réchauffement climatique dirigeant les craintes davantage encore une fois vers les États-Unis et le Passage du Nord-Ouest. En l'absence de crise sur le Passage du Nord-Ouest, la crise de l'île de Hans servit à informer le public sur une foule de menaces perçues comme étant prioritaires dans cette ère caractérisée par les changements climatiques. Il sera intéressant de voir si cette crise de l'île de Hans va être réutilisée dans les événements qui ne vont se dérouler que quelques mois plus tard, avec la divulgation de la présence (non-autorisée) du sous-marin américain *USS Charlotte* dans les eaux arctiques canadiens. Ces événements de décembre 2005/janvier 2006 vont constituer notre deuxième crise de souveraineté étu

[381] Christopher Stevenson. « Hans Off! : The Struggle for Hans Island and the Potential Ramifications for International Border Dispute Resolution », *Boston College International and Comparative Law Review*, volume 30, numéro 1, 2007, pp.266-274.
[382] Raymond Giroux. « Le retour des Vikings », *Le Soleil*, Québec, 3 août 2005, p.A13.

Chapitre 3 - La menace américaine : la crise du *USS Charlotte*

Quelques mois seulement ont séparé la crise de l'île de Hans de la crise de souveraineté suivante que nous allons étudier, celle du sous-marin *USS Charlotte*. L'attention médiatique en lien avec la souveraineté arctique s'atténua considérablement après le 25 septembre 2005, date de la résolution partielle du différend de l'île de Hans. En fait, entre le 26 septembre et le 19 décembre 2005, nous n'avons répertorié que trois éditoriaux publiés dans les grands quotidiens canadiens. En regardant les nouvelles parues en général durant cette période, l'attention médiatique sur l'Arctique fut surtout dirigée vers la décision américaine de lever le moratoire sur la prospection pétrolière en Alaska et les conséquences des changements climatiques sur l'environnement arctique, surtout en lien avec les résultats mitigés de la conférence de Montréal sur les changements climatiques, tenue fin novembre/début décembre. Étant donné la proximité temporelle des deux crises et les mentions répétées dans les quotidiens canadiens que l'action canadienne envers le Danemark allait envoyer un message au gouvernement américain, il sera intéressant de voir si la crise du *USS Charlotte* va être présentée comme ayant été causée par une réponse trop molle envers le Danemark dans le dossier de l'île de Hans.

Les contentieux arctiques avec les États-Unis, contrairement à celui avec le Danemark, sont bien connus au Canada et ont été au centre des périodes d'activisme passées quant à l'intervention canadienne en Arctique. Nous allons donc faire un retour historique pour bien mettre en contexte cette crise de souveraineté dans le cadre plus général des relations arctiques entre le Canada et les États-Unis.

1. La menace américaine pendant la Guerre froide : un mal nécessaire?

Les périodes d'activisme arctique côté canadien précédant la décennie 2000-2010 ont toutes coïncidé avec des pressions ou des défis initiés par les États-Unis. Ainsi, les crises de souveraineté notables survenues avant celles étudiées dans cette thèse incluaient toujours les États-Unis et, dans les deux crises les plus célèbres, le statut juridique du Passage du Nord-Ouest. Nous verrons que les actions entreprises au cours de ces trois périodes d'activisme vont influencer la quatrième période d'activisme (2000-…) et la crise de l'hiver 2005/2006

avec les États-Unis. Ces relations se déclineront sur un jeu triangulaire entre la Russie, les États-Unis et le Canada, où les relations de coopération habituelles entre le Canada et les États-Unis seront mises en question par des politiques plus larges défendues par la superpuissance américaine. La défense du continent sera aussi au cœur de la relation canado-américaine en Arctique.

a) Une « ligne Maginot arctique »?

La première période d'activisme arctique a davantage à voir avec la possible militarisation de cet espace par les États-Unis, sans chercher à obtenir l'accord du Canada. Les premières années de la guerre froide ainsi que la maîtrise de l'arme nucléaire par l'Union soviétique vont marquer une intensification de l'intérêt pour la frontière arctique. Les avancées technologiques sur le plan militaire vont venir mettre à l'avant-plan la dimension arctique du territoire canadien; les bombardiers soviétiques peuvent maintenant passer au-dessus de l'espace Arctique et du pôle nord pour atteindre le continent nord-américain. La volonté américaine de développer un système de détection nordique était donc bien réelle et la souveraineté canadienne sur l'archipel arctique à l'époque n'était que naissante (très faible présence) et pour plusieurs, incertaine (découlant d'un transfert d'une puissance coloniale dans les années 1880 sur les « îles connues et à découvrir » de l'archipel arctique...). La stratégie canadienne fut donc de coopérer avec les États-Unis et de signer des accords de coopération interétatiques afin de donner la permission au gouvernement américain de financer et construire des installations pour se protéger de la menace des pays de l'Axe pendant la Deuxième Guerre mondiale ou de l'URSS pendant les premières années de la guerre froide. L'ambassadeur canadien aux États-Unis en 1946, Lester B. Pearson va ainsi souligner que, pendant la guerre, le gouvernement américain a demandé la permission du Canada pour établir des stations météorologiques et d'urgence sur l'archipel arctique canadien[383]. Le diplomate canadien va toutefois souligner que, jusqu'à maintenant, le « Canada ne voit pas la nécessité de creuser une ligne Maginot dans la glace arctique[384]. »

Cette posture va évoluer dans les années 1950, ce qui verra le gouvernement canadien

[383] Lester B. Pearson. « Canada Looks « Down North » », *Foreign Affairs*, volume 24, juillet 1946, p.641.
[384] Ibid, p.644.

s'entendre avec l'allié américain afin de mettre en place le réseau d'alerte avancé (*DEW line*) dans le Nord canadien. Cet accord avait une double conséquence sur la souveraineté canadienne en Arctique. D'un côté, cela avait pour but de solidifier les revendications territoriales canadiennes, comme le souligne Bankes : « Juste après la guerre, la souveraineté du Canada sur des régions peu importantes de l'archipel Arctique était loin d'être confirmée. Les Canadiens s'inquiétaient surtout de l'intention des États-Unis d'installer des stations météorologiques dans l'Arctique avec ou sans leur accord. Au début des années 50, les accords bilatéraux du réseau DEW (Réseau d'alerte avancé) et du système BMEWS (Système d'alerte avancé pour les missiles balistiques) entre Canada et États-Unis, venaient confirmer la souveraineté territoriale du Canada[385]. » De l'autre, les États-Unis ont eu le feu vert en 1955 pour construire ces stations radar en sol canadien car le Canada n'avait pas les moyens d'honorer à la fois ses obligations internationales de défense et de construire en même temps les stations du réseau d'alerte avancé, faute de moyens. Pour encadrer l'action américaine en sol canadien, une note diplomatique établit les conditions pour la construction et l'opération du réseau, ce qui venait baliser cette délégation de souveraineté[386].

Cette période d'activisme s'inscrivait dans un cadre plus large de la naissance de la coopération canado-américaine quant à la défense de l'espace aérien nord-américain. La création du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) en 1958, l'année suivant la construction du réseau d'alerte avancé, vient relancer les craintes de perte de souveraineté au Canada. Par contre, ces inquiétudes sont davantage en lien avec la perte perçue de la prise de décision autonome du Canada et d'une possible subordination des intérêts canadiens aux intérêts américains en matière de défense. Elles vont fournir des munitions à certains nationalistes canadiens qui vont y voir une perte d'indépendance du Canada. Toutefois, la possession des territoires arctiques n'est pas menacée par cet épisode, au contraire; la souveraineté canadienne sur l'archipel arctique en ressort renforcée en raison de la permission demandée par le gouvernement américain pour aller de l'avant avec le projet.

---

[385] N.D. Bankes. « Forty Years of Canadian Sovereignty Assertion in the Arctic, 1947-1987 ». *Arctic*, volume 40, numéro 4, 1987, p.285.

[386] Michael Fawcett. « The politics of sovereignty – Continental defence and the creation of NORAD », *Revue militaire canadienne*, volume 10, numéro 2, 2010, p.37-38.

La menace n'est pas tant les États-Unis que la manière de se protéger et de se défendre contre l'ennemi soviétique. En ce sens, le réseau d'alerte avancé fait partie d'un effort plus large visant à constituer un espace de protection nord-américain, et dans l'esprit des dirigeants canadiens, Diefenbaker entre autres, au même titre que le NORAD et même l'OTAN[387]. Cet épisode de malaise dans la relation canado-américaine sera de courte durée et sans réelles conséquences : il s'agit plutôt de définir quel est le niveau acceptable de mesures défensives et militaires à prendre du côté canadien pour se protéger de la menace soviétique. Le réseau d'alerte avancé dans l'Arctique va rapidement tomber en désuétude en raison des innovations technologiques.

b) Le pétrolier de la discorde : le Passage du Nord-Ouest en question

La crise de souveraineté suivante va défier directement les prétentions canadiennes sur une partie de l'espace arctique. Le gouvernement américain et la compagnie *Humble Oil* vont tester la possibilité d'utiliser le Passage du Nord-Ouest (PNO) afin d'envoyer le pétrole trouvé en Alaska vers la côte est américaine en raison des économies qu'un tel itinéraire pourraient occasionner. Deux transits vont être tentés avec un seul baril de pétrole à bord, le premier à l'été 1969 et le deuxième à l'été 1970. Dans les deux cas, le gouvernement américain ne demandera pas la permission du Canada pour naviguer les eaux du PNO[388], ce qui créera un tollé dans l'opinion publique canadienne qui trouva dans ce conflit un point consensuel pour raviver le nationalisme canadien[389]. En effet, le Canada et les États-Unis ne s'entendent pas sur le statut juridique du PNO. La position canadienne défendra l'idée que le PNO fait partie des eaux intérieures canadiennes et donc que le détroit tombe sous la juridiction complète du gouvernement canadien[390].

D'autre part, le gouvernement américain considère le PNO comme étant un détroit

[387] Ibid, p.39.

[388] Les eaux territoriales ne s'étendant que sur 3 miles marins à l'époque, le contraire eut été improbable, étant donné le principe de la liberté de navigation.

[389] McDormand cité dans Frédéric Lasserre. « L'Arctique, zone de confrontation ou de coopération? Genèse de relations complexes et anciennes », dans Lasserre (dir.) Passages et mers arctiques – Géopolitique d'une région en mutation, Presses de l'Université du Québec, 2010, p.64.

[390] Donat Pharand. « The Northwest Passage in International Law », Canadian Yearbook of International Law, volume 17, 1979, p.99-133; Donat Pharand et David Vanderzwaag. « Inuit and the ice : implications for Canadian arctic waters », Canadian Yearbook of International Law, volume 21, 1983, p.53-84.

international et donc comme un espace où prime la liberté de navigation pour les navires du monde entier au détriment de toutes juridictions nationales[391]. De multiples références sont faites à un jugement de la Cour internationale de justice (CIJ) pour établir les critères ayant cours en droit international afin de statuer sur le PNO. Le droit international étant un droit avant tout coutumier, le jugement sur le détroit de Corfou rendu en 1949 est pris comme référence pour le PNO. Les deux critères retenus dans le cas de Corfou pour déterminer si une étendue d'eau est considérée détroit international sont que le détroit relie deux zones de haute mer et que ce détroit soit utilisé par la navigation internationale[392]. Par contre, une ambiguïté demeure : la cour n'a pas statué sur le niveau de trafic requis pour considérer si le deuxième critère est rempli adéquatement. Le nombre historique et présent de transits internationaux par le PNO est donc un facteur non négligeable pour définir le statut juridique de cette étendue d'eau; c'est ce qui va amener plusieurs observateurs à considérer que tout transit non autorisé de navires étrangers représente un argument faisant pencher la balance du côté du statut de détroit international[393].

Au-delà de ce critère basé sur l'utilisation, les États-Unis vont faire cavalier seul dans le monde en affirmant que ce critère d'utilisation par la navigation internationale s'applique aussi lorsqu'il peut y avoir une utilisation possible de ce plan d'eau, contrairement à une utilisation concrète[394]. L'enjeu du PNO s'inscrit donc, comme l'île de Hans et le statut des endroits inhabités dans le monde, dans une problématique plus large au niveau mondial, soit celui de la liberté de navigation dans les détroits internationaux, surtout que plusieurs d'entre eux sont d'une grande importance stratégique et économique (pensons au détroit d'Ormuz par exemple, au large de l'Iran).

Restant cohérent avec cette position, le gouvernement américain et la compagnie *Humble Oil* n'ont pas demandé la permission du Canada pour naviguer dans le PNO en 1969 et 1970.

---

[391] Donald Rothwell. « The Canadian-US Northwest Passage Dispute : A Reassessment », *Cornell International Law Journal*, volume 26, 1993, p.331-372.

[392] Frédéric Lasserre et Suzanne Lalonde. « Droit de la mer et souveraineté sur les passages arctiques », dans Lasserre (dir) Passages et mers arctiques – Géopolitique d'une région en mutation, Presses de l'Université du Québec, 2010, p.249-250.

[393] Ibid, p.252-253.

[394] Douglas Brubaker. « Straits in the Russian Arctic », *Ocean Development and International Law*, volume 32, 2001, p.267.

C'en est ensuivi une controverse publique au Canada où trois craintes furent évoquées : le refus américain de consulter le Canada sur ce voyage, les craintes de possibles dommages à l'environnement arctique et la prise de conscience au Canada que les revendications canadiennes à l'égard de l'Arctique étaient incomplètes et sujettes à être défiées[395]. La réaction du gouvernement canadien ne fut pas tant basée sur la confrontation que sur la recherche d'une solution pour éviter la collision des intérêts canadiens et américains. Le Canada décida donc de donner sa permission à ce transit (bien que cette permission ne fut jamais demandée par les États-Unis), de demander la permission pour placer des représentants du gouvernement canadien à bord du *Manhattan* et d'escorter le Manhattan avec un navire canadien, le *J.A. Macdonald*. Le gouvernement de Pierre Trudeau spécifia du même coup, afin de ménager la position américaine sur la liberté de navigation, que le Canada n'avait pas l'intention d'interdire la navigation internationale dans le PNO mais plutôt de réglementer le droit de naviguer afin de protéger l'environnement et les populations arctiques[396].

La principale initiative canadienne en réaction à cette crise fut de promulguer la loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques en 1970, ce qui répondait à la première crainte publique exprimée dans cette crise. L'autre crainte principale, portant sur l'incomplétude des revendications canadiennes ne fut que peu abordée. Cette loi décrétait de manière unilatérale que le Canada s'arrogeait le droit de réglementer le trafic maritime en-dedans de 100 miles marins des côtes de l'archipel arctique ainsi que des eaux intérieures canadiennes, ce qui représentait une extension des droits souverains d'un État dans le droit international coutumier. L'idée de la fragilité de l'environnement arctique fut le prétexte choisi afin de justifier cette décision[397]. Les États-Unis et la Communauté européenne exprimeront leur mécontentement face à cette législation[398]. Cette prérogative semble avoir trouvé son chemin dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer qui va être écrite près de 12 ans

[395] Donald Rothwell. « The Canadian-US Northwest Passage Dispute : A Reassessment », *Cornell International Law Journal*, volume 26, 1993, p.337.
[396] Frédéric Lasserre et Suzanne Lalonde. « Droit de la mer et souveraineté sur les passages arctiques », dans Lasserre (ed) Passages et mers arctiques – Géopolitique d'une région en mutation, Presses de l'Université du Québec, 2010, p.254.
[397] Frédéric Lasserre. « L'Arctique, zone de coopération ou de coopération? », dans Lasserre (dir.) Passages et mers arctiques – Géopolitique d'une région en mutation, Presses de l'Université du Québec, 2010, p.65.
[398] Suzanne Lalonde et Ronald St. J. Macdonald. « Donat Pharand : The Arctic Scholar », *Annuaire canadien de droit international*, 2006, UBC Press, p.67.

plus tard. En effet, à l'article 234 de cette convention, il est stipulé que « Les États côtiers ont le droit d'adopter et de faire appliquer des lois et règlements non discriminatoires afin de prévenir, réduire et maîtriser la pollution du milieu marin par les navires dans les zones recouvertes par les glaces et comprises dans les limites de la zone économique exclusive, lorsque des conditions climatiques particulièrement rigoureuses et le fait que ces zones sont recouvertes par les glaces pendant la majeure partie de l'année font obstacle à la navigation ou la rendent exceptionnellement dangereuse[399]. »

L'argument de la protection environnementale fut le principal angle d'approche adopté par le gouvernement canadien pour faire face à cette crise. Les prérogatives du Canada en tant qu'initiateur du droit international et protecteur de biens communs mondiaux furent réitérées par le Premier ministre Pierre Trudeau : « Nous disons que quelqu'un doit préserver cette région pour l'humanité jusqu'à ce que le droit international se développe. Et nous sommes prêts à l'aider à se développer en prenant des initiatives de notre côté[400]. » Par contre, les États-Unis n'ont pas ratifié cette convention et le dossier du PNO ne sera pas réglé avant la prochaine crise de souveraineté arctique, soit celle du brise-glace américain *Polar Sea*, à l'été 1985. La protection environnementale dans ce cas ne pourra servir de légitimation pour étayer les actions et revendications canadiennes.

c) 1985 : un transit « non intentionnel »

La crise de l'été 1985 porte sur le même différend qu'en 1969 et 1970 et constitue une répétition de ces événements. Les arguments de part et d'autres n'avaient pas changé depuis 1970, bien que le gouvernement américain avait abandonné l'idée de faire transiter le pétrole de l'Alaska par le PNO, cette option ayant été jugé instable au point de vue technique. La dangerosité du tracé et des glaces dans le PNO représentait le meilleur argument pour décourager les transits internationaux dans le détroit. Par contre, en 1985, les États-Unis décident d'envoyer le brise-glace *Polar Sea* d'est en ouest du PNO. Le gouvernement américain décida d'informer le Canada de ce transit sans lui demander la permission de

[399] Organisation des Nations Unies. « La convention des Nations Unies sur le droit de la mer », 1982, disponible au http://www.un.org/french/law/los/unclos/closindx.htm

[400] Pierre Trudeau cité dans Donald Rothwell. « The Canadian-US Northwest Passage Dispute : A Reassessment », *Cornell International Law Journal*, volume 26, 1993, p.340.

naviguer dans ces eaux. Le Canada décida quant même de donner sa permission pour ce transit avant le départ du *Polar Sea* et demanda la permission de placer des observateurs canadiens à bord du brise-glace. Le voyage n'était pas destiné à tester la position canadienne selon le gouvernement américain. En effet, pour l'ambassadeur des États-Unis au Canada de l'époque, Thomas Niles, le transit n'était que la route la plus courte entre l'Atlantique Nord et les bases américaines dans le Pacifique nord[401]. Pour le gouvernement canadien, cette incursion ne venait pas affecter ses revendications, malgré le critère de navigation internationale en droit international. Toutefois, il faut comprendre que même si la raison pour effectuer ce passage est d'ordre logistique et pratique, les États-Unis étaient au courant de la position canadienne sur le PNO, même si cette dernière fut exprimée sur le tard[402]. Pour le ministre des Affaires externes de l'époque, Joe Clark, le voyage « ne compromet d'aucune façon la souveraineté canadienne sur ces eaux nordiques[403]. » Si le gouvernement canadien tenta de minimiser l'impact de ce voyage sur le coup, la batterie d'initiatives annoncée dès la rentrée parlementaire envoya le message que l'événement du *Polar Sea* avait constitué une prise de conscience importante auprès des décideurs politiques. Il faut dire que le voyage fut perçu comme une menace directe à la souveraineté canadienne en Arctique dans l'opinion publique canadienne[404].

En effet, l'attention médiatique portée à cette crise fut importante et un discours nationaliste qui agitait le spectre de la perte de l'Arctique en cas d'inaction fut perceptible. Aussi, un argument maintes fois exprimé fut d'alerter la société canadienne sur les possibles répercussions d'une condamnation trop molle du côté canadien : « si nous ne disons pas non maintenant, qu'est-ce que nous dirons si un pays pas aussi amical que les États-Unis veut utiliser le passage?[405] » La crainte que des navires soviétiques puissent emprunter le passage va être exprimée dans d'autres éditoriaux, laissant craindre que de considérer le PNO en tant que détroit international pourrait amener une confrontation entre superpuissances en sol

[401] The Ottawa Citizen. « North sovereignty : breaking the ice », *The Ottawa Citizen*, 12 septembre 1985, p.A8.
[402] Une journée avant le départ du *Polar Sea* en fait... Voir Rob Huebert. « A Northern Foreign Policy : The Politics of Ad Hocery », dans Nossal et Michaud (dir.) Diplomatic Departures: Conservative Era in Canadian Foreign Policy, UBC Press, 2002, p.85.
[403] Toronto Star. « Even friends need invitations », *Toronto Star*, 24 juillet 1985, p.A18.
[404] Frédéric Lasserre. « L'Arctique, zone de confrontation ou de coopération? Genèse de relations complexes et anciennes », dans Lasserre (dir.) Passages et mers arctiques – Géopolitique d'une région en mutation, Presses de l'Université du Québec, 2010, p.65.
[405] Toronto Star. « Even friends need invitations », *Toronto Star*, 24 juillet 1985, p.A18.

canadien ou à tout le moins mettre encore plus en évidence l'impuissance du Canada d'imposer sa volonté sur ses eaux arctiques[406]. Les États-Unis sont présentés par la plupart des commentateurs politiques comme étant rationnels mais ayant une logique présentant des failles dans le cas du PNO; il faut donc leur faire voir où se trouvent leurs intérêts réels. Par exemple, il va être mentionné que la désignation du PNO en tant que détroit international va amener des gens indésirables (soviétiques surtout) près du continent nord-américain sans que le tout soit en violation du droit international. Le PNO en tant qu'eaux intérieures canadiennes rendrait cette présence illégale, ce qui fait l'affaire du Canada et des États-Unis dans l'endiguement de la menace soviétique pendant la guerre froide. Comme nous le verrons plus tard, cette même idée va être reprise par Michael Byers entre autres durant les années 2000 pour parler de la menace terroriste.

Cette crise représente un tournant notable car une série d'initiatives concrètes va être annoncée par le gouvernement Mulroney en septembre 1985. Ces initiatives incluent l'établissement de lignes de bases droites autour de l'archipel arctique, le début d'entretiens avec les États-Unis afin de coopérer dans les eaux arctiques, l'augmentation de la surveillance maritime et aérienne en Arctique et la construction d'un brise-glace de classe 8 pouvant opérer pendant toute l'année en Arctique[407]. De ces mesures, seulement les deux premières vont être réalisées. L'établissement de lignes de bases droites, dès 1986, va étayer les revendications canadiennes sur l'archipel arctique et rendre concrètes les prétentions canadiennes qui définissent le Passage du Nord-Ouest (PNO) en tant qu'eaux intérieures canadiennes.

Les entretiens avec les États-Unis vont aussi déboucher sur des résultats directs. L'Accord sur la coopération dans l'Arctique va être signé en janvier 1988, après près de deux ans de négociations difficiles. L'entente va aboutir en grande partie grâce à l'intervention personnelle du Premier ministre Mulroney et du président Reagan, les deux ayant une relation étroite et ayant procédé à un rapprochement important qui a débouché quelques mois plus tôt sur l'Accord de libre échange Canada-États-Unis. L'Accord sur la coopération dans

[406] The Gazette. « U.S. logic is flawed », *The Gazette*, Montréal, 3 août 1985, p.B2.
[407] Donald Rothwell. « The Canadian-US Northwest Passage Dispute : A Reassessment », *Cornell International Law Journal*, volume 26, 1993, p.344.

l'Arctique stipule que les États-Unis sont d'accord pour demander la permission du Canada avant de faire transiter leurs brise-glace par le PNO. En retour, le Canada donnait l'assurance au gouvernement américain que ces demandes seraient toujours acceptées. Les deux pays ont cependant spécifié dans l'entente que l'accord ne portait en rien préjudice aux revendications contradictoires des deux États. Ainsi, même si le gouvernement américain demandait la permission canadienne, il a été maintes fois spécifié que les États-Unis ne reconnaissaient pas la souveraineté canadienne sur ces eaux. De plus, l'entente ne portait que sur le transit de brise-glace. Cela a eu pour résultat de régler une possible crise subséquente de type *Polar Sea*. Ainsi, un brise-glace américain a pu transiter par le PNO en octobre de cette même année, après avoir demandé l'autorisation préalable du gouvernement canadien[408].

Cet accord sembla satisfaisant pour un bon nombre de Canadiens et cadre bien avec le type de gestion des différends utilisé pour interagir avec l'allié américain. Il s'agit en effet d'un accord pragmatique, qui tente de permettre la coopération sur des aspects où les intérêts des deux pays convergent, tout en ne laissant pas des différends plus profonds entraver toute possibilité de coopération. Le problème de fond n'est pas réglé mais une répétition de l'événement précis du *Polar Sea* semble écartée. Étant donné que les navires commerciaux ont besoin de l'assistance de brise-glace pour se frayer un chemin dans le PNO, une répétition des événements du Manhattan de 1969 et 1970 semble aussi improbable. Par contre, la présence de sous-marins n'est pas régie par cet accord, face à la réticence du gouvernement américain de considérer une limitation à la mobilité de sa flotte de sous-marins pendant la guerre froide[409].

Toutefois, les deux dernières mesures prônées par le gouvernement canadien (brise-glace et surveillance maritime et aérienne) seront annulées. Passée la crise de l'été 1985 et les mesures mises en œuvre (lignes de bases droites et entente canado-américaine), l'urgence de la situation n'était plus aussi évidente et la nécessité de compressions budgétaires a forcé le gouvernement canadien à laisser tomber ces mesures coûteuses. Les patrouilles de surveillance aérienne vont chuter à un maximum de trois par année dans les années 1990, l'an

[408] Ibid, p.346-347.
[409] Rob Huebert. « A Northern Foreign Policy : The Politics of Ad Hocery », dans Nossal et Michaud (dirs) Diplomatic Departures: Conservative Era in Canadian Foreign Policy, UBC Press, 2002, p.94.

2000 ne voyant qu'une patrouille de ce type. Les coûts de construction du brise-glace de classe 8 avoisinaient pour leur part, selon les estimations, près de 500 millions de dollars. La construction de ce dernier était aussi perçue par le ministère de la Défense comme étant un possible obstacle à une modernisation de besoins plus pressants pour la marine canadienne, de peur que les coûts réels dépassent l'estimation initiale. Aussi, ce besoin ne semblait pas combler la menace considérée urgente par ce ministère, soit de pouvoir répondre directement aux possibles intrusions sous-marines dans les eaux canadiennes arctiques[410].

La promesse de mesures additionnelles après la crise de 1985 fut aussi exprimée par le gouvernement conservateur de l'époque pour étoffer la présence canadienne en Arctique. Ainsi, un système de détection sous-marine fut promis en 1987, en même temps que l'achat de 6 à 8 sous-marins nucléaires pour surveiller les eaux arctiques. Ces deux promesses ont elles aussi été rapidement abandonnées par le gouvernement canadien. Les raisons évoquées par Michael Wilson, ministre des Finances de l'époque, pour justifier l'arrêt des travaux pour la construction du brise-glace furent que les coûts estimés avaient augmenté et que l'environnement international avait changé (fin de la Guerre froide, accord de 1989 sur la coopération en Arctique)[411].

d) L'ignorance comme politique

La présence de sous-marins (américains entre autres mais aussi soviétiques) n'a jamais provoqué une crise de souveraineté en Arctique avant la crise que nous allons étudier (et en fait n'était pas au centre de la crise de 1985). Diverses raisons peuvent expliquer cette absence. La première est d'ordre technique; la surveillance de ces eaux s'avère difficile en raison des conditions climatiques uniques présentes en Arctique. En effet, l'emploi d'instruments de détection se révèle bien souvent approximatif en raison du bruit important généré par le déplacement des glaces, le peu de surveillance visuelle possible en raison de l'opacité des glaces et les variations dans la température de l'eau à différentes profondeurs[412]. Les possibilités de détection à distance sont ainsi limitées, ce qui complique la tâche quant

[410] Ibid, p.90.
[411] Randy Boswell. « Shortsighted '80s politics compromising Canada's northern sovereignty », *Times-Colonist*, Victoria, 10 août 2007, p.A2.
[412] W. Harriet Critchley. « Polar deployment of Soviet submarines », *International Journal*, volume 39, numéro 4, 1984, p.857.

l'on sait que les sous-marins à propulsion nucléaire n'ont pas à ré-émerger pour emmagasiner de l'énergie. Le principal outil de détection fiable reste donc la présence de sous-marins pouvant naviguer dans les eaux arctiques afin d'être témoin des activités sous-marines.

Cette constatation nous amène à la deuxième raison, d'ordre politique : le gouvernement canadien n'a jamais exprimé le désir et la motivation de savoir l'étendue de l'activité sous-marine en Arctique. Nous pouvons ici parler principalement de manque de volonté politique et de ressources financières limitées. Pendant la guerre froide, la présence de sous-marins américains et soviétiques était bien connue par les autorités canadiennes, les deux superpuissances déployant des sous-marins propulsés à l'énergie nucléaire capables de lancer des missiles balistiques vers des cibles terrestres[413]. Ce déploiement s'inscrivait dans la logique de dissuasion nucléaire de la guerre froide, dans laquelle le Canada ne jouait qu'un rôle mineur d'allié au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de la défense continentale. Les outils de détection sous-marine du Canada étaient conçus pour les plans d'eau ouverts et non pas pour des endroits recouverts de glace[414].

La flotte sous-marine du gouvernement fédéral est aussi limitée pour patrouiller ce qui se passe sous les mers arctiques. En effet, le Canada a deux sous-marins de classe Victoria à sa disposition, mais ceux-ci sont propulsés au diesel, ce qui veut dire qu'ils doivent émerger à la surface afin de renouveler leur air et continuer leur route. De plus, ils ne peuvent se frayer un chemin à travers une épaisseur de glace trop importante. Ces caractéristiques les confinent donc à patrouiller au mieux en périphérie des eaux arctiques (excepté à certains temps de l'année où les glaces sont plus minces), c'est-à-dire à l'embouchure est et ouest du PNO mais pas sur la longueur du PNO[415]. Une plus grande capacité de surveillance aurait signifié des dépenses importantes d'amélioration des équipements de détection. De plus, la connaissance du niveau d'intrusion de sous-marins étrangers aurait aussi signifié l'émergence fréquente de crise de souveraineté, comme celui du *Polar Sea* de 1985, où l'opinion publique aurait exigé des investissements plus importants pour augmenter la présence canadienne en

[413] Oran Young. « The Age of the Arctic », *Foreign Policy*, numéro 61, Hiver 1985-1986, p.161-164.
[414] W. Harriet Critchley. « Polar deployment of Soviet submarines », *International Journal*, volume 39, numéro 4, 1984, p.862-864.
[415] Phil Webster. « Arctic Sovereignty : Submarine Operations and Water Space Management », *Canadian Naval Review*, volume 3, numéro 3, 2007, p.14-15.

Arctique.

Cette politique fut qualifiée par certains observateurs d'ignorance volontaire (*willful ignorance*)[416], une posture où le gouvernement canadien décide de détourner le regard afin de ne pas confronter le partenaire américain sur un enjeu où les compromis ne seront probablement pas au rendez-vous et dans un domaine où la capacité de surveillance du respect d'un possible accord est pratiquement nulle du côté canadien. Le nœud du problème se situe dans les actions à adopter du côté canadien pour réagir à ce type d'intrusion dans ses eaux intérieures : une confrontation militaire étant très peu probable, les options sont nécessairement limitées. D'autre part, la liberté de circulation de ses sous-marins représente pour le gouvernement américain un enjeu global plus grand que le seul transit dans les eaux arctiques. À l'instar du statut juridique du Passage du Nord-Ouest, un compromis américain sur cet enjeu pourrait constituer une exception à un comportement généralisé de leur part et être utilisé par d'autres États comme un précédent afin de limiter le passage de sous-marins américains ailleurs dans le monde. Il faut aussi souligner que la présence de sous-marins étrangers ne représente pas un défi direct à l'enjeu principal dans la relation canado-américaine sur l'Arctique, soit le Passage du Nord-Ouest. La nature secrète de ces passages fait que ceux-ci ne sont pas utilisés pour étoffer le deuxième critère de reconnaissance d'un détroit international, soit la navigation internationale, surtout commerciale. Ainsi, contrairement aux autres enjeux de souveraineté arctique, celui portant sur les sous-marins ne traite pas de la possession ou non d'un lieu précis (île de Hans, mer de Beaufort, PNO, plateau continental), ce qui en fait un différend unique dans cette région.

La fin de la guerre froide a réduit la présence de sous-marins étrangers dans les eaux arctiques du Canada sans pour autant les voir disparaître. Ces sous-marins proviennent majoritairement de puissances mondiales : États-Unis, Russie, Grande-Bretagne. L'absence de détection du Canada ne nous permet pas de savoir avec certitude l'étendue de l'activité sous-marine en Arctique. Cet enjeu représente pour certains le plus important défi pratique à la souveraineté territoriale du Canada. Les risques qu'il y ait collision entre sous-marins

[416] David Rudd cité dans Chris Wattie. « U.S. sub may have toured Canadian Arctic zone », *National Post*, Toronto, 19 décembre 2005, p.A1.

nucléaires ou qu'un sous-marin coule au fond des eaux arctiques sont bien réels, mais cette facette n'a peu ou pas été soulevée au Canada[417]. Les risques environnementaux n'ont pas été évoqués dans ce dossier contrairement au passage du pétrolier Manhattan en 1969 et 1970. Cette stratégie d'ignorance volontaire semble avoir atteint son objectif, en tout cas en ce qui a trait à la suppression de crises publiques de souveraineté arctique au Canada.

En effet, en consultant la base de données du *Canadian major newsstand dailies* et en cherchant les articles publiés avec les mot-clé « *Arctic* », « *submarine* » et « *sovereignty* », nous pouvons voir un pic en 1987 (369 notices, avec des nombres élevés de références en 1988 (235) et 1989 (106). Ces années correspondent aux annonces de la promesse d'achat de sous-marins nucléaires par le gouvernement Mulroney. Une fois cette promesse abandonnée, les références à ce problème vont chuter dramatiquement, restant loin des feux des projecteurs médiatiques jusqu'à la crise que nous allons étudier. Ainsi, de 1990 à 2005, les références à la présence de sous-marins en Arctique vont varier entre deux (en 1997) et quarante-huit (en 2004), se situant bien loin des sommets de la fin des années 1980. Des crises mineures vont ponctuer cette période,[418] mais celles-ci ne seront jamais près de rivaliser avec l'ampleur des crises de 1969, 1970 ou 1985.

Malgré le peu d'actions concrètes réalisées pour faire suite à la crise de l'été 1969, 1970 et 1985, nous pouvons considérer cette dernière crise comme un point tournant. En effet, pour la première fois, des mesures concrètes furent proposées pour étayer la présence effective du Canada sur l'Arctique. L'accent fut mis sur la surveillance du territoire par l'État canadien et la nécessité d'être présent d'une manière plus substantielle sur ce territoire bien que ces mesures ne soient pas mises en œuvre. Bien que la réponse apportée à cette crise relève de la gestion ad hoc et d'une posture réactive, il s'agit du premier embryon d'une politique qui considérait aller au-delà de l'implantation de lois pour proposer des actions afin de contrer la menace américaine. Les trois crises soulignent cependant l'ambiguïté de la réaction canadienne qui se trouve confrontée à son allié traditionnel sur des enjeux ayant peu

[417] Mike Perry. « Rights of Passage : Canadian Sovereignty and International Law in the Arctic », *University of Detroit Mercy Law Review*, volume 74, 1996-1997, p.668-670.
[418] Donald Rothwell. « The Canadian-US Northwest Passage Dispute : A Reassessment », *Cornell International Law Journal*, volume 26, 1993, p.331.

d'importance si nous les cadrons dans la relation bilatérale globale entre le Canada et les États-Unis. L'opinion publique et les médias canadiens vont jouer un rôle important dans ces crises, exprimant une position nationaliste de défense du territoire arctique.

Il va s'en suivre une période d'accalmie dans l'Arctique, qui va couvrir la totalité des années 1990 et le début des années 2000. Le passage du sous-marin américain *USS* Charlotte représente la première crise de souveraineté arctique avec les États-Unis depuis 1985. En effet, le passage du *USS Charlotte* va être effectué au mois de novembre. Le voyage en entier a duré près d'un mois, passant par le détroit de Béring avant de voyager dans les eaux arctiques. Le sous-marin s'est rendu jusqu'au Pôle Nord le 10 novembre 2005 avant de mettre le cap plus au sud pour ensuite rejoindre la côte est américaine. Le sous-marin n'a pas eu à refaire surface, étant propulsé au nucléaire[419]. Le *USS Charlotte* n'a émergé qu'une fois, au-dessus du Pôle nord, brisant 61 pouces de glace. L'itinéraire précis emprunté par le *USS Charlotte* n'est pas clair, mais la route la plus courte vers le Pôle Nord aurait amené le sous-marin américain à naviguer près des eaux territoriales canadiennes, près de l'île d'Ellesmere dans le détroit de Nares[420]. Le sous-marin aurait été vers le sud-est en empruntant le détroit de Davis pour rejoindre la côte est américaine quelques jours plus tard.

La nouvelle de ce transit a été rendue publique par le *National Post* le 19 décembre 2005, ce dernier ayant obtenu de l'information ainsi que des photos tirées d'un vidéo filmé par le navire américain montrant les marins américains sortant du sous-marin pour aller se promener sur la glace au Pôle nord. Cet événement est devenu du même coup un enjeu dans la campagne électorale fédérale qui avait été mise en branle le 29 novembre (l'élection étant tenue le 23 janvier 2006). Nous pouvons donc parler dans ce cas précis d'une crise de nature différente de celle de l'île de Hans. En effet, la crise n'a pas été provoquée par une action canadienne, contrairement à l'île de Hans, et l'action américaine ne demande pas une réponse immédiate; le *USS Charlotte* était rentré à bon port depuis quelques semaines déjà quand cette action américaine a été rendue publique. Cette crise place donc le gouvernement

[419] National Post. « Nuclear-powered sub can remain submerged indefinitely », *National Post*, Toronto, 19 décembre 2005, p.A10.
[420] Chris Wattie. « U.S. sub may have toured Canadian Arctic zone », *National Post*, Toronto, 19 décembre 2005, p.A1.

canadien dans une position réactive mais qui ne requiert pas des actions immédiates pour intervenir sur ce différend afin d'étayer sa position.

2. Gouvernement canadien

Cet épisode de débat sur la souveraineté arctique s'est déroulé en deux temps : la première période consiste en la divulgation du passage du sous-marin américain, suivi des réactions des chefs des principaux partis politiques fédéraux et leurs promesses pour répondre à cette intrusion. Le deuxième chapitre de cette crise se situe après l'élection fédérale et porte sur les commentaires formulés par le Premier ministre désigné, Stephen Harper, sur cet événement.

a) La menace américaine en tant que stratégie électorale

Le début de la campagne fédérale de l'hiver 2005/2006 fut marqué par l'omniprésence des États-Unis dans le débat politique au Canada, plus précisément sur l'état de la relation canado-américaine. La stratégie du Parti libéral fut d'utiliser un discours nationaliste en critiquant des politiques américaines dans le monde ou dans le cadre plus restreint de la relation canado-américaine. Ainsi, le Premier ministre libéral sortant, Paul Martin, va commencer à critiquer la position américaine sur les changements climatiques vers la toute fin de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tenait du 28 novembre au 9 décembre 2005 à Montréal. Le 7 décembre, il va déclarer, sans mentionner les États-Unis directement, qu'il est « fini le temps de prétendre qu'une nation peut s'auto-suffire et s'isoler de la communauté mondiale[421]. » Martin va renchérir après ce discours en visant directement aux États-Unis : « Aux nations réticentes, incluant les États-Unis, je dis qu'il y a une conscience globale et que maintenant est le temps de l'écouter. Il est temps d'agir[422]. »

L'ambassadeur américain au Canada de l'époque, David Wilkins, va répliquer à ces commentaires en avertissant les chefs de partis canadiens : « nous devons tous espérer que cela n'aura pas d'impact à long terme sur notre relation. C'est sur cette base que nous devons

[421] La Presse. « Élections 2006 : Les États-Unis dans la mêlée », *La Presse*, Montréal, 20 décembre 2005, p.A2.
[422] Peter Gorrie et Peter Calamai. « Martin fails to budge U.S.; Warming threat demands global action, PM warns American position also comes under fire from Inuit », *Toronto Star*, Toronto, 8 décembre 2005, p.A06.

mesurer l'importance de marquer des points politiques immédiats (…) Le Canada n'a jamais à rabaisser les États-Unis pour se remonter[423]. » Wilkins va de même souligner que le fait de « se gonfler la poitrine » en critiquant votre principal partenaire commercial représente peut-être une bonne stratégie électorale, mais qu'il s'agit d'une pente glissante[424]. Cette rare intervention d'un dignitaire étranger dans une campagne électorale canadienne (l'intervention de Bill Clinton durant la campagne référendaire québécoise représente un autre rare exemple de ce type d'incident) va faire réagir les chefs fédéraux, qui rivaliseront pour se présenter comme le défenseur le plus fiable des intérêts canadiens face à l'administration Bush, entamant alors un second mandat. Le récent refus du Canada de participer au projet de bouclier anti-missile et le conflit commercial du bois d'œuvre représentaient aussi des aspects de la relation canado-américaine qui furent traités avant l'incident du *USS Charlotte*. Les enjeux de défense ont aussi été au centre des annonces au début de la campagne. Libéraux et Conservateurs avaient des priorités semblables sur la nécessité d'investir dans les capacités canadiennes de transport aérien (*airlift*), les deux formations ciblant comme prioritaire l'achat d'avions pouvant effectuer des opérations de recherche et sauvetage et de surveillance dans l'Arctique[425].

La divulgation du passage du *USS Charlotte* arrive donc dans une période où les partis politiques canadiens tentent de se distancier de l'administration américaine en utilisant une rhétorique nationaliste face à l'intervention d'un diplomate étranger. La réaction initiale du gouvernement canadien en fut une d'incertitude. Un porte-parole de la Marine canadienne a souligné qu'il est attendu qu'un navire étranger demande les permissions diplomatiques appropriées, ce qui fut réfuté par le Ministère des Affaires étrangères, qui spécifia que ce type de notification devait passer par des lignes de communication militaires, donc le Ministère de la Défense nationale[426]. Autant du côté américain que du côté du gouvernement sortant, aucune confirmation n'a été donnée sur le passage ou non du sous-marin ainsi que sur son parcours exact. Par contre, un porte-parole de l'ambassade des États-Unis au Canada

[423] Susan Delacourt et Andrew Mills. « Bush envoy rebukes Martin; Don't drag us into election Wilkins PM denies U.S. is a campaign target », *Toronto Star*, Toronto, 14 décembre 2005, p.A8.
[424] Idem.
[425] Stephen Thorne. « Military spending program on track, despite election campaign, say officials », *La Presse Canadienne*, Ottawa, 14 décembre 2005.
[426] Chris Wattie. « U.S. sub may have toured Canadian Arctic zone », *National Post*, Toronto, 19 décembre 2005, p.A1.

va dire que « le *USS Charlotte* n'avait pas besoin de la permission du Canada pour voyager dans des voies maritimes internationales[427]. »

Pressé de questions précises par les partis d'opposition, le gouvernement libéral n'avait pas de réponse spécifique à offrir, soulignant uniquement que le Canada prendrait « les mesures nécessaires » lorsque des navires étrangers seraient présents dans les eaux canadiennes sans autorisation[428]. De plus, il a ajouté que le Canada n'accepterait pas la présence de sous-marins américains dans ses eaux intérieures[429]. Interrogé cinq jours après la divulgation de ce passage, Martin sera toujours incapable de fournir davantage d'informations sur le présumé transit. Tentant d'abord d'éviter la question, il finira par concéder en entrevue qu'il n'a reçu aucune confirmation de ce passage. Le discours libéral fut de tenter de minimiser cet événement, en questionnant la possibilité même que ce transit soit survenu. Bill Graham, alors ministre de la Défense, a soulevé cette idée, affirmant que les États-Unis « nous l'aurait déclaré » étant donné qu'un protocole lie les deux pays[430]. Même son de cloche du côté de Paul Martin, qui va ressortir l'entente de 1988 signée avec les États-Unis (même si celle-ci n'inclut que les brise-glaces et les bâtiments navals gouvernementaux des États-Unis...) pour spécifier que le Canada aurait été averti si un tel passage était survenu. Il y a donc eu nécessité pour le gouvernement de tenter d'amoindrir la menace américaine, sinon de nier qu'il y avait eu présence américaine sans autorisation dans les eaux intérieures canadiennes.

En guise de réaction à cette crise, l'ensemble des partis politiques a clamé la nécessité d'être davantage présents dans la région arctique. Pour le Nouveau Parti démocratique (NPD) comme pour le Parti conservateur (PC), cet événement fut qualifié d'embarras national et nécessitait des actions supplémentaires. Dans les mots de Jack Layton, « il faut absolument se doter d'un gouvernement fédéral prêt, capable et désireux de défendre le Canada et le Nord[431]. » Le critique du NPD en matière de défense, Bill Blaikie, va souligner que le sous-

[427] Chris Wattie et Carla Weeks. « U.S. sub visit embarrasses Canada : Opposition », *Star-Phoenix*, Saskatoon, 20 décembre 2005, p.A9.
[428] Alexander Panetta. « Canada will take necessary measures to stop U.S. subs in Arctic », *The Canadian Press*, 19 décembre 2005.
[429] Idem.
[430] Jane Taber. « Harper breaks ice on Arctic sovereignty », *Globe and Mail*, Toronto, 23 décembre 2005, p.A8.
[431] CCN Matthews. « Jack Layton célèbre le solstice d'hiver dans l'Arctique, Il prédit un avenir meilleur pour le nord », *CCN Matthews*, 21 décembre 2005.

marin était dans la cour-arrière du Canada et qu'un avis de son passage n'est pas suffisant, sans toutefois aller plus loin sur les possibles actions que son parti entreprendrait contre une telle incursion[432].

Du côté du PC, l'intrusion présumée fut cadré de deux façons distinctes, tout en étant récupérée par la suite dans le cadre d'annonces précises concernant des promesses d'investissements futurs en Arctique. La réaction initiale du PC fut de lier cet événement aux ressources naturelles de l'Arctique. Ainsi, le jour même de la publication du passage du sous-marin, le 19 décembre, le critique en matière de défense du PC, Gordon O'Connor, dira que « le gouvernement libéral a miné la souveraineté canadienne sur son territoire nordique et ses vastes ressources naturelles en échouant à défendre le Nord de manière adéquate[433]. » Cette même référence aux ressources naturelles sera réitérée le lendemain : « Notre souveraineté est défiée et va continuer de l'être, car d'autres nations reluquent nos vastes ressources[434]. » Cette course aux ressources a été agitée par le PC quatre jours après la divulgation du passage par le chef du parti, Stephen Harper : « Si nous ne prenons aucune action pour démontrer que nous tenons à ces territoires que nous considérons nôtres, nous pourrions les perdre au profit des pays qui les contestent, et cela aurait un impact important sur les ressources dont nous disposons[435]. » Un lien douteux entre changement climatique et émergence de ressources fut aussi tenté le même jour par Gordon O'Connor : « À mesure que le réchauffement climatique fait fondre la glace, on voit apparaître des îles qui ressemblent à celles de l'Asie du Sud-est et qui sont très riches en ressources[436]. »

La deuxième représentation fut de souligner l'incapacité du Canada de savoir ce qui se passe dans l'Arctique. Particulièrement, la détection de sous-marins est problématique : « il est de connaissance publique que, pour plus d'une décennie, des sous-marins nucléaires des États-Unis, de la Russie, de la Chine, de la France et de la Grande-Bretagne passent sur notre

---

[432] Chris Wattie et Carla Weeks. « U.S. sub visit embarrasses Canada : Opposition », *Star-Phoenix*, Saskatoon, 20 décembre 2005, p.A9.
[433] Alexander Panetta. « Canada will take necessary measures to stop U.S. subs in Arctic », *Canadian Press*, 19 décembre 2005.
[434] Chris Wattie et Carla Weeks. « U.S. sub visit embarrasses Canada : Opposition », *Star-Phoenix*, Saskatoon, 20 décembre 2005, p.A9.
[435] Tristan Péloquin. « Élections 2006 : Vers le 23 janvier », *La Presse*, Montréal, 23 décembre 2005, p.A9.
[436] Idem.

territoire sans nécessairement chercher la permission du gouvernement canadien[437]. » Ce message sera repris par Stephen Harper qui soulignera que même un gouvernement allié comme les États-Unis effectue de telles incursions[438]. Toutefois, les États-Unis n'étaient pas ciblés particulièrement, des mesures supplémentaires devant être prises pour mieux détecter des embarcations de toutes nationalités naviguant dans les eaux canadiennes. Cette incapacité de surveillance fut rapidement liée dans le discours électoral du PC à une nécessité de réinvestissements militaires. En ce sens, le parti annonça le 22 décembre 2005 une série d'investissements pour défendre la souveraineté canadienne dans l'Arctique, liant ces mesures à l'intrusion américaine. Ainsi, Stephen Harper promit d'acquérir 3 puissants brise-glace qui seraient armés en plus de construire un dispositif d'amarrage en eaux profondes à Iqaluit et d'implanter un système de détection de l'activité sous-marine. Ces trois brise-glaces auraient compté sur une équipe de 500 hommes stationnés à Iqaluit. En tout, le coût de ces promesses totalisait près de 2 milliards de dollars sur huit ou neuf ans[439].

Une approche plus agressive est donc préconisée, du côté conservateur. Harper va affirmer que les investissements dans l'appareil militaire représentent la meilleure façon de protéger et défendre la souveraineté nationale, utilisant l'expression consacrée concernant la souveraineté arctique, « *use it or lose it* » (littéralement, utilise-la ou perd-la)[440]. Le scénario de perte de l'Arctique est ainsi agité avec la répétition de cette expression, qui va devenir un slogan pour défendre le plan conservateur sur l'Arctique. Cette posture va être justifiée par l'inaction perçue de la part des Libéraux, même si le chef conservateur ne nommera pas spécifiquement cette formation : «On ne défend pas la souveraineté nationale avec des drapeaux, une basse rhétorique électorale et des campagnes de publicité. On a besoin d'effectifs sur le terrain, de navires et d'une surveillance adéquate[441]. » De plus, pour le chef conservateur, la construction des trois brise-glaces armés représenterait la mesure la plus significative. Cet achat contribuerait selon lui à donner du poids à la présence canadienne en

---

[437] Alexander Panetta. « Canada will take necessary measures to stop U.S. subs in Arctic », *Canadian Press*, 19 décembre 2005.
[438] CBC Television. « The National », 22 décembre 2005.
[439] Mia Rabson. « Harper vows to defend Canada's Arctic », *Winnipeg Free Press*, Winnipeg, 23décembre 2005, p.A1.
[440] CBC News. « Tories plan to bolster Arctic defence », *CBC News*, Ottawa, 22 décembre 2005.
[441] Clairandrée Cauchy. « Harper veut mieux défendre l'intégrité territoriale du Canada », *Le Devoir*, Montréal, 23 décembre 2005, p.A3.

Arctique. Par contre, aucun détail n'est fourni sur le type d'armes dont les brise-glaces seraient munis et encore plus significatif, aucun détail n'est donné sur le type d'actions qu'un possible gouvernement conservateur aurait entrepris pour répondre à l'intrusion dans les eaux intérieures canadiennes d'un navire étranger[442]. Il s'agit pourtant ici du nœud du dilemme canadien; la question reste de savoir jusqu'à quel point la confrontation peut être envisagée avec un sous-marin américain repéré dans les eaux canadiennes. Sur un autre aspect lié à cet événement, bien que le PC propose une militarisation de la politique canadienne en Arctique, une priorité affichée reste de mettre en place une politique étrangère avec des relations plus étroites avec les États-Unis.

Les autres partis politiques ont semblé être en mode réaction face à ces annonces. Si le NPD a initialement réagi à l'annonce du passage du *USS Charlotte* en focalisant sur l'importance d'avoir une redistribution des revenus équitables lorsque les ressources naturelles du Nord sont exploitées, l'annonce du PC a forcé le NPD à réitérer le consensus canadien : il faut augmenter la présence canadienne en Arctique et l'armée est la candidate privilégiée pour le faire. Dans les mots de Jack Layton, « le fait que des sous-marins aient apparemment navigué dans l'Arctique sans le consentement du Canada devrait inquiéter tous les Canadiens. Nous croyons que ce secteur doit être un des éléments clés de notre stratégie de défense territoriale[443]. » Du côté du Parti libéral, l'accent fut mis sur les promesses conservatrices, celles-ci étant qualifiées de réaction exagérée. Le ministre sortant de la défense, Bill Graham, va parler d'un faux débat sur cet enjeu, surtout qu'il n'y a pas eu confirmation que le sous-marin américain ait bien transité dans les eaux canadiennes[444]. Pour lui, cette proposition de militariser davantage l'Arctique est futile, car il n'y a pas de grande menace militaire dans le Nord; la priorité devrait être de trouver des solutions d'adaptation aux changements climatiques[445].

Les Conservateurs cadrent donc ces événements dans une logique de rapport de force où le

---

[442] Jane Taber. « Harper breaks ice on Arctic sovereignty », *The Globe and Mail*, Toronto, 23 décembre 2005, p.A8.
[443] Tristan Péloquin. « Élections 2006 : Vers le 23 janvier », *La Presse*, Montréal, 23 décembre 2005, p.A9.
[444] Clairandrée Cauchy. « Harper veut mieux défendre l'intégrité territoriale du Canada », *Le Devoir*, Montréal, 23 décembre 2005, p.A3.
[445] CTV News. « Conservatives announce new spending for the military in the north », *CTV*, 22 décembre 2005.

Canada doit réagir en augmentant sa présence militaire afin de montrer sa détermination et sa volonté de prendre en charge cet espace. Ils vont aussi ré-agiter certaines représentations populaires au Canada que nous avons vues à l'œuvre pendant la crise de l'île de Hans, soit la possible perte de ressources naturelles, la possibilité de perdre l'Arctique et l'inaction canadienne concernant la surveillance de l'Arctique. D'autre part, la menace américaine face à l'Arctique est présentée comme étant bénigne par les Libéraux qui vont tenter de réduire l'importance de la menace qui pèse sur le Canada, bien qu'ils vont tenir un discours nationaliste dans les premières semaines de la campagne électorale. L'Arctique va n'être que très peu traité durant le reste de la campagne électorale, si ce n'est que pour quelques mentions du Parti conservateur, à la fin décembre, demandant au gouvernement libéral de fournir aux Canadiens davantage d'informations sur le passage du sous-marin américain[446].

b) Sursaut nationaliste : réitérer une position officielle

Ce n'est qu'après l'élection fédérale que l'enjeu va ressurgir, à la faveur de la première conférence de presse organisée par le Premier ministre désigné, Stephen Harper. En effet, le 26 janvier 2006, Harper va répondre aux commentaires formulés la veille par l'ambassadeur des États-Unis au Canada, David Wilkins devant des étudiants à l'Université Western. Ce dernier avait répété la position du gouvernement américain sur les eaux arctiques, qui défend que les États-Unis « ne reconnaissent pas les revendications canadiennes sur ces eaux, comme la plupart des autres pays d'ailleurs[447]. » Il va donc qualifier les détroits de Barrow et d'Hudson comme des eaux neutres, fidèle à la position américaine sur le sujet depuis des décennies. Il va aussi ajouter que la promesse électorale d'achat de trois brise-glaces armés par le Parti conservateur n'est pas nécessaire et qu'il n'y a pas de raison de créer un problème qui n'existe pas, les deux pays ayant décidé d'être d'accord pour être en désaccord sur cette question (par l'entremise de l'accord de coopération en Arctique signé en 1988)[448].

Le Premier ministre va répondre à ces commentaires à la fin de sa première conférence de presse, bien qu'aucun journaliste ne lui ait posé de questions sur le sujet. Harper va déclarer :

---

[446] The Ottawa Citizen. « Tories unveil West Coast defence plan », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 28 décembre 2005, p.A5.

[447] Murray Brewster. « Harper tells U.S. to butt out on plans for defending Canada's Arctic », *La Presse Canadienne*, Ottawa, 26 janvier 2006.

[448] CBC News. « Harper brushes off U.S. criticism of Arctic plan », *CBC*, 26 janvier 2006.

« Les États-Unis défendent leur souveraineté. Le gouvernement canadien va défendre sa souveraineté. J'ai été très clair durant la campagne que nous avons des plans significatifs pour la Défense nationale (…) Nous avons un mandat pour ces plans de la part des Canadiens. (…) Nous recevons notre mandat de la part des Canadiens, pas de l'ambassadeur des États-Unis[449]. » Cette mention va finir par recueillir plus d'attention médiatique que le reste des propos tenus en conférence de presse, amenant une réplique de la part de l'ambassadeur Wilkins. Exprimant sa surprise, il va tenter de calmer le jeu en disant qu'il n'est pas un décideur, mais plutôt un représentant de la position prise par son gouvernement. Il va ajouter que cette position sur le Passage du Nord-Ouest et les eaux arctiques a été exprimée clairement à de multiples reprises dans les vingt dernières années et qu'elle est bien connue de tous[450]. Il va aussi espérer que ce désaccord ne va pas entacher la relation canado-américaine et que le désaccord sur le bois d'œuvre va être au centre des préoccupations entre les deux pays[451].

Du côté du gouvernement nouvellement élu, certains officiels vont tenter de calmer le jeu. En effet, une promesse électorale du Parti conservateur fut de reconstruire des relations plus harmonieuses avec les États-Unis, au contraire de la fin de règne de Paul Martin qui fut caractérisée par une opposition à certains projets de l'administration Bush (bouclier anti-missile, protocole de Kyoto, moratoire sur le pétrole de l'Alaska). Jason Kenney, qui deviendra quelques jours plus tard le secrétaire parlementaire du Premier ministre dans ce premier gouvernement minoritaire conservateur, va spécifier le 27 janvier que « le Canada va se battre pour protéger notre souveraineté arctique mais nous allons le faire d'une façon qui est diplomatique et qui obtient des résultats. Nous pouvons être en désaccord et rester amical[452]. » Cette position est similaire à la position officielle canadienne et américaine d'être d'accord pour être en désaccord sur le statut des eaux arctiques. Kenney va ajouter que les États-Unis vont prendre l'approche canadienne plus au sérieux si le Canada dispose de ressources investies dans cette région mais que la priorité reste une résolution du conflit

[449] The Canadian Press. « Here is a transcript of prime minister-designate Stephen Harper's news conference », *The Canadian Press*, Ottawa, 26 janvier 2006.
[450] CTV. « Interview with US ambassador to Canada David Wilkins », *Mike Duffy Live*, 30 janvier 2006.
[451] CBC News. « Wilkins says Arctic comment old news », *CBC news*, 27 janvier 2006.
[452] Beth Gorham. « Conservatives can disagree with the U.S. and still be friendly, says Kenney », *The Canadian Press*, Washington, 27 janvier 2006.

portant sur le bois d'œuvre, la résolution de ce différend étant perçue comme une possibilité de faire des progrès sur d'autres aspects de la relation canado-américaine[453].

Cette même approche conciliatrice va être reprise quelques semaines plus tard par le ministre de la Défense, Gordon O'Connor. Lors d'une allocution donnée à Ottawa, O'Connor va exprimer la nécessité de resserrer la coopération militaire avec le partenaire américain : « Nous allons faire de nouveau investissements pour l'armée de terre, la marine et l'armée de l'air dans le Nord du Canada. Mais, en raison de la géographie, une large part de l'approche de défense du Canada va toujours être de regarder au Sud (…) Ensemble, avec les États-Unis, nous partageons la responsabilité de défendre l'Amérique du nord[454]. » La souveraineté canadienne sera ensuite mise dans un contexte continental et assurée par une plus grande intégration continentale : « Par l'entremise de la création d'un nouveau Commandement Canada, nous serons aussi capable d'améliorer notre capacité à travailler avec le *Northern Command* américain. Cela nous aidera à exercer notre souveraineté[455]. » La surveillance et la sécurité du Nord passent encore par un partenariat avec les États-Unis, que le Canada espère étendre à la surveillance maritime plutôt que la simple surveillance aérienne de l'espace nord-américain.

Le temps va donner raison à l'ambassadeur américain; les promesses conservatrices pour répondre à la menace des sous-marins américains ne verront pas le jour. La proposition de militarisation de l'Arctique, annoncée par les Conservateurs en campagne électorale, avait pour objectif de répondre à cette intrusion américaine divulguée quelques jours plus tôt et de remédier à la politique d'ignorance volontaire qui était l'approche officielle du gouvernement canadien jusque-là pour gérer cet enjeu. Les trois brise-glaces armés ne verront jamais le jour, remplacés par la promesse d'achats de 6 à 8 bateaux de patrouille qui vont pouvoir se déplacer en Arctique uniquement dans les glaces de première année[456]. La construction d'un

---

[453] Idem.
[454] Ministère de la Défense nationale. « Notes de discours pour l'Honorable Gordon O'Connor, C.P., député, ministre de la Défence nationale à l'assemblée générale annuelle de l'Institut de la Conférence des associations de la défense », Ottawa, 23 février 2006, disponible au http://www.forces.gc.ca/site/news-nouvelles/news-nouvelles-fra.asp?id=1860
[455] Idem.
[456] Gouvernement du Canada. « Stratégie pour le Nord du Canada – Notre Nord, notre patrimoine, notre avenir », 2009, p.10, disponible au http://www.northernstrategy.gc.ca/cns/cns-fra.asp

brise-glace pouvant se déplacer en Arctique (le John Diefenbaker) va aussi être annoncée. Le système de détection des activités sous-marines, promis par le Parti conservateur pendant les élections afin de remédier au passage du *USS Charlotte*, ne va jamais se matérialiser, bien qu'une foule d'autres initiatives de surveillance seront mises sur pied (satellite avec RADARSAT-II, patrouilles aériennes, investissements dans les Rangers, etc.). Les installations d'embarquement prévues à Iqaluit ne seront pas non plus construites, étant remplacées par une station de ravitaillement censée être construite pour 2015 à Nanisivik. Ce dernier projet incluait originellement une modernisation des installations déjà présentes (piste d'atterrissage, bâtiment chauffé), ce qui sera abandonné en 2012 suite à des coupes budgétaires. La station de Nanisivik ne remplit pas un besoin pour les communautés locales, bien peu de gens habitant dans cette région de l'île de Baffin. Le principal attrait de cet emplacement réside dans son potentiel stratégique à l'entrée orientale du Passage du Nord-Ouest. Ainsi, des trois principales promesses de l'annonce conservatrice, aucune ne va être réalisée dans la forme annoncée en décembre 2005. Cette approche de défense de la souveraineté arctique canadienne va par contre recevoir un écho favorable dans les médias canadiens, qui vont donner leur appui presque de manière unanime à cette approche qui répond au consensus canadien portant sur la nécessité d'être présent en Arctique.

3. Journaux canadiens

Les opinions exprimées dans les journaux canadiens sur cette crise vont autant traiter de la menace américaine posée par le passage du sous-marin *USS Charlotte* que de la réponse suggérée par le Parti conservateur (basée sur une plus grande militarisation) pour affirmer la souveraineté canadienne sur cette région. Nous avons donc retracé des articles d'opinion du 19 décembre 2005 jusqu'au 22 février 2006, en utilisant les mot-clé « sous-marin », « États-Unis » et « Arctique ». Vingt-six textes d'opinion (dont 25 originaux[457]) ont été répertoriés avec les deux banques de données utilisées. Il faut noter que, à l'instar de la crise de l'île de Hans, la majorité des textes ont été publiés dans des journaux anglophones; seulement trois textes sur les 26 répertoriés proviennent de journaux francophones. Nous diviserons ces vingt-six textes en deux catégories distinctes. La première catégorie regroupera les textes

[457] Un texte écrit par Michael Byers et publié dans le *Winnipeg Free Press* le 7 janvier 2006 est identique à un texte publié en français par le même auteur et Suzanne Lalonde dans le journal *La Presse*, le 24 janvier 2006.

d'opinion publiés en réaction directe à l'annonce du passage du sous-marin américain et aux annonces conservatrices portant sur l'Arctique et les investissements militaires à la fin décembre 2005. La deuxième catégorie inclura les textes d'opinion traitant majoritairement de la sortie du Premier ministre désigné, Stephen Harper, à la fin janvier 2006.

a) Une prise de conscience nécessaire...

Les réactions immédiates à la publication du passage du *USS Charlotte* ont été, somme toute, peu nombreuses. En plein milieu d'une campagne électorale, les réactions ont émané exclusivement d'universitaires connaissant le dossier. La première analyse est venue de Michael Byers, qui fut appelé à commenter le présumé passage du sous-marin américain dans l'article du *National Post* qui rendait le tout public. Byers activa la sonnette d'alarme en déclarant que le passage pourrait menacer les revendications canadiennes sur des centaines de milliers de kilomètres carrés du Nord incluant le Passage du Nord-Ouest : « cela est très important, crucial (…) Chaque passage non-autorisé pourrait avoir un effet important sur nos revendications[458]. » Il ajoutera aussi que d'importantes ressources d'hydrocarbures pourraient nous échapper si des navires étrangers se promènent dans les eaux canadiennes sans la permission du gouvernement canadien. Outre ces commentaires à brûle-pourpoint, deux textes d'opinions ont voulu commenter sur cet événement en particulier, défendant deux positions opposées.

D'une part, Rob Huebert a voulu tempérer les opinions émises la veille par Michael Byers et émettre des bémols sur l'importance de cette action sur des dossiers chauds de souveraineté arctique. Il va défendre l'argument que le passage du *USS Charlotte* ne représente pas un assaut sur la souveraineté canadienne pour trois raisons précises[459]. Premièrement, le parcours précis du sous-marin américain n'est pas connu du public, les seules informations obtenues spécifiant que le sous-marin est passé par le détroit de Béring entre la Russie et les États-Unis pour ensuite se diriger vers le pôle Nord et redescendre vers le sud en empruntant le détroit de Nares. Huebert va souligner que ce dernier plan d'eau est considéré comme un

[458] Chris Wattie. « U.S. sub may have toured Canadian Arctic zone », *National Post*, Toronto, 19 décembre 2005, p.A1.
[459] Rob Huebert. « U.S. subs do not threaten our sovereignty », *National Post*, Toronto, 21 décembre 2005, p.A16.

détroit international et que le transit de sous-marins y est permis. Il s'agit donc d'un cas spécifique qui ne vient pas défier ou miner la souveraineté canadienne sur d'autres territoires ou plans d'eau (le Passage du Nord-Ouest, entre autres). Deuxièmement, les passages de sous-marins ne sont pas utilisés en droit international pour étayer la position qu'un plan d'eau doit être considéré comme un détroit international; il n'y a pas de précédents où un État a utilisé ce type de transit pour défendre sa position devant les tribunaux internationaux. Finalement, des ententes existent entre le Canada et les États-Unis en ce qui a trait à la défense continentale ainsi qu'à la coopération sur les activités sous-marines, et ce avec des précédents datant d'aussi loin que les années 1960[460]. Les activités sous-marines des États-Unis ne font pas partie du problème en Arctique.

Une position différente va être exprimée par Morris Maduro qui lui va y voir « un assaut cohérent et hautement chargé sur la position canadienne[461]. » L'auteur va cadrer ce passage dans la politique américaine quant au Passage du Nord-Ouest (PNO). Il va préciser que les États-Unis n'ont jamais reconnu la souveraineté canadienne sur un détroit arctique. L'auteur va ajouter que le gouvernement américain envoie régulièrement des navires à travers le PNO pour appuyer sa position, bien que seulement deux exemples puissent être cités (le *Manhattan* et le *Polar Sea*). Ce transit américain est donc ici invariablement lié de très près au dossier du PNO et à l'attrait de ce dernier pour les intérêts pétroliers et militaro-stratégiques des États-Unis. Ces raisons font du PNO un « enjeu non-négociable » pour les États-Unis et laissent le Canada avec « peu d'options légales, militaires ou politiques[462]. »

Par contre, dans l'ensemble, la réaction à cet événement va être une occasion de réfléchir à la présence canadienne en Arctique. Michael Byers et Suzanne Lalonde résument bien le contenu des textes d'opinions sélectionnés : « Le passage non autorisé du sous-marin américain USS Charlotte dans les eaux canadiennes de l'Arctique en novembre dernier a mené à une prise de conscience nécessaire[463]. » L'éditorial du quotidien *The Gazette* va

---

[460] Idem.
[461] Morris Maduro. « Troubled waters and dire straits : Canada ill-prepared to defend Arctic sovereignty », *Edmonton Journal*, Edmonton, 22 décembre 2005, p.A19.
[462] Idem.
[463] Michael Byers et Suzanne Lalonde. « Les eaux de l'Arctique sont canadiennes », *La Presse*, Montréal, 24 janvier 2006, p.A9.

partager cette perspective : « le voyage du sous-marin nucléaire vers le pôle Nord le mois dernier, sans aucun doute en passant par les eaux canadiennes, a eu un résultat clair et précis : qu'est-ce que vous allez faire à propos de cela, Canada?[464] » C'est l'impression qui se dégage de la plupart des éditoriaux et commentaires publiés durant cette crise. Le passage du *USS Charlotte* a servi à répéter la nécessité d'augmenter la présence canadienne en Arctique et d'améliorer les capacités de surveillance et de contrôle du territoire arctique.

L'événement ne fut pas spécifiquement traité mais fut plutôt utilisé pour décrire un ensemble de menaces qui pèsent sur l'Arctique et pour souligner l'importance de cette région pour les Canadiens. Sur cette première facette, les auteurs tentaient de décrire un inventaire exhaustif de menaces qui pèsent sur l'Arctique, accordant très peu d'attention au passage de sous-marins étrangers et reléguant cet enjeu à un niveau secondaire. Ainsi, la menace américaine fut soulevée mais pas tant en lien avec la présence de sous-marins qu'avec le désaccord canado-américain sur le statut juridique du Passage du Nord-Ouest. Ce conflit est présenté comme constituant une menace importante dans sept des vingt-six textes d'opinion étudiés.

Néanmoins, la description du contexte sécuritaire va bien au-delà de la menace américaine pour incorporer surtout des menaces non-étatiques (ou sur lesquelles aucun pays n'est ciblé en tant que tel), qui sont basées sur des possibilités et des scénarios hypothétiques plutôt que des événements réels ou des précédents. En effet, cette liste passe par un mélange de possibles incursions terroristes (cinq mentions), de risques de marées noires/catastrophes écologiques (dix mentions) et de la perte de l'exploitation de ressources naturelles présentes en Arctique (six mentions). Dans de rares cas, comme chez Michael Byers par exemple, il faut ajouter à cette liste des bateaux en détresse, l'entrée d'immigrants illégaux, le trafic de drogues, d'armes et d'armes de destruction massive[465]. Il est intéressant de noter sur cet aspect des menaces que la crainte soulevée pendant la crise de l'île de Hans n'a pas été reprise. En effet, une idée centrale exprimée dans plusieurs textes d'opinion quelques mois plus tôt était de dire que le Canada doit envoyer un message fort aux autres nations en rapport avec l'île de Hans, car une réaction trop timorée face aux Danois aurait pour

[464] The Gazette. « Talking sense on defence », *The Gazette*, Montréal, 28 décembre 2005, p.A28.
[465] Michael Byers. « Ottawa must act quickly to assert sovereignty in Arctic », *Winnipeg Free Press*, Winnipeg, 7 janvier 2006, p.A15.

conséquence d'affaiblir la position du Canada sur ses autres revendications arctiques et de donner l'impression que le Canada n'est pas intéressé à défendre l'Arctique. Par contre, aucun auteur ayant publié un texte pendant la crise du *USS Charlotte* n'a même soulevé cette possibilité. Tout au plus, deux textes ont brièvement classé le Danemark en tant que menace potentielle mais sans faire le lien entre ces deux événements qui sont survenus à seulement quelques mois d'intervalle.

Sur la deuxième facette, une tendance fut de mettre l'emphase sur l'attachement émotif des Canadiens envers l'Arctique, soulignant que cette région représente une part importante de l'identité canadienne. Il s'agit d'un « enjeu qui a une résonance avec les Canadiens sur le plan émotif (…) le Grand Nord a un caractère mystique qui est lié de près à l'identité nationale[466]. » Cette facette est davantage présente lorsqu'est fait référence le Passage du Nord-Ouest (PNO), un enjeu qui « touche une corde sensible dans la psyché collective canadienne[467]. » Le PNO sera ainsi comparé à la construction du chemin de fer transcanadien au 19ième siècle et décrit comme faisant partie d'une destinée nationale : « l'abdication de notre responsabilité (de s'occuper du Passage) nous volerait notre raison d'être d'une manière plus significative que la possession étrangère de notre économie ou l'infiltration de nos médias (…) Le futur du Passage du Nord-Ouest n'est pas simplement un enjeu auquel le Canada fait face. Il s'agit du futur du Canada[468]. » Dans la même veine, le voyage de la goélette canadienne St. Roch entre 1940 et 1942 par le PNO dans les deux directions (une première pour ce plan d'eau) fut qualifié « d'événement maritime le plus significatif de l'histoire du Canada[469]. »

Cette référence à l'identité nationale va apparaître dans six textes d'opinions. Cette présence est significative car, bien souvent, ce lien perçu avec l'identité et les symboles identitaires canadiens va justifier l'appui à un plus grand activisme en Arctique, au détriment de la substance des actions ou promesses. Il s'agit aussi d'une manière de se distinguer des États-

[466] Ian Macdonald. « Arctic policy shows how much Harper has learned », *The Gazette*, Montréal, 23 décembre 2005, p.A31.
[467] David Watts. « Rediscovering the Northwest Passage », *Edmonton Journal*, Edmonton, 11 janvier 2006, p.A19.
[468] Idem.
[469] The Province. « Harper is right to defend Canada's claim in the Arctic », *The Province*, Vancouver, 29 janvier 2006, p.A20.

Unis et de donner une particularité canadienne à cette région, bien que peu de Canadiens aient déjà visité les lieux mentionnés. Ces symboles vont aussi s'imbriquer dans un discours nationaliste qui sera employé dans deux événements subséquents : les promesses conservatrices sur l'Arctique et l'intervention de Stephen Harper le 26 janvier 2006.

b) Comment contrer des sous-marins nucléaires américains?

Vingt-quatre des vingt-six textes d'opinions portant sur l'Arctique vont être publiés après les annonces du Parti conservateur le 22 décembre sur de nouveaux investissements militaires en Arctique (brise-glace armés, détection sous-marine, installations d'embarquement). Ces textes vont donc autant traiter de l'incursion américaine que du bien-fondé ou non des promesses conservatrices sur la souveraineté arctique.

Les commentaires formulés après l'annonce conservatrice ont été en majorité positifs. Sur onze articles qui ont émis une opinion sur le plan conservateur, huit ont jugé que ces mesures allaient dans la bonne direction. Dans un premier temps, ces auteurs vont souligner « que la promesse électorale d'Harper, bien qu'elle serait coûteuse à remplir, sert au moins à nous rappeler que nous avons un enjeu au Nord, un enjeu qui requiert notre attention[470]. » La seule mention de l'Arctique comme lieu important des politiques est méritoire dans cette perspective afin de sortir aussi des vieux réflexes historiques du gouvernement canadien : « Harper nous a rendu un service en exprimant le besoin d'une politique proactive dans notre archipel arctique[471]. » Au-delà de ce point de départ, les opinions favorables vont se multiplier, même si le coût de ces promesses est remis en question. Ainsi, même si le coût pourrait être supérieur à 1 milliard de dollars, le *Star-Phoenix* de Saskatoon va juger que les Conservateurs sont « sur la bonne voie pour affirmer la souveraineté canadienne sur le Nord[472] » et le *Globe and Mail* va souligner que « la plate-forme conservatrice est une priorité très coûteuse, qui va sûrement être reléguée à un enjeu de deuxième importance comparativement à d'autres priorités. Mais monsieur Harper a établi une position digne

[470] The Gazette. « Harper looks north, not south », *The Gazette*, Montréal, 28 janvier 2006, p.A30.
[471] David Watts. « Rediscovering the Northwest Passage », *Edmonton Journal*, Edmonton, 11 janvier 2006, p.A19.
[472] Star-Phoenix. « Arctic platform a positive sign », *Star-Phoenix*, Saskatoon, 30 décembre 2005, p.A10.

d'éloges[473]. » D'autres textes vont qualifier le plan des Conservateurs de « disposition raisonnable[474] » et de « l'approche la plus déterminée[475] » depuis les années 1950 sur l'Arctique.

Finalement, ce plan d'investissements va contribuer à faire de Stephen Harper un candidat légitime au poste de Premier ministre pouvant articuler une vision nationale pour le pays. Lawrence Martin, du *Globe and Mail*, témoigne du changement qu'il observe chez le candidat Harper. Prenant l'exemple des annonces militaires en Arctique, il va noter qu'Harper semble avoir passé d'un régionaliste amer à un nationaliste fier, en proposant des projets nationaux originaux, comme sa stratégie de défense « Le Canada d'abord[476]. » D'autres vont tracer le même parallèle, cette fois-ci en inscrivant les idées défendues par Stephen Harper sur l'Arctique dans la tradition conservatrice sur l'Arctique imaginée par les anciens Premiers ministres John Diefenbaker avec sa vision nordique et Brian Mulroney, avec l'accord négocié de 1988 sur le Passage du Nord-Ouest[477].

D'un autre côté, il est surprenant de constater que peu de textes d'opinions (trois seulement) vont se montrer critiques envers ce plan. Un texte dira qu'il faudrait plus que quelques brise-glaces pour faire reconnaître la souveraineté arctique du Canada et qu'un plan solide serait nécessaire[478]. L'autre ligne de critique est plus substantielle et représente en fait le nœud du problème en ce qui a trait à la présence de sous-marins américains en Arctique. Laissons Franklyn Griffiths décrire ce problème : « Considérons premièrement ce qui pourrait arriver une fois que les nouveaux outils de détection sous-marins et les brise-glaces seront en place. Un sous-marin est détecté. (…) Il est américain. Que fait-on maintenant? Placer des soldats au-dessus du garde-fou du brise-glace et qu'ils brandissent les poings au sous-marin pendant qu'il passe sous les eaux? Lancer des grenades anti-sous-marines depuis le brise-glace en

---

[473] The Globe and Mail. « Harper speaks up for Canada's Arctic », *Globe and Mail*, Toronto, 28 janvier 2006, p.A22.
[474] The Gazette. « Talking sense on defence », *The Gazette*, Montréal, 28 décembre 2005, p.A28.
[475] The Province. « Harper is right to defend Canada's claim in the Arctic », *The Province*, Vancouver, 29 janvier 2006, p.A20.
[476] Lawrence Martin. « A flag of convenience? », *The Globe and Mail*, Toronto, 5 janvier 2006, p.A17.
[477] Ian MacDonald. « Arctic policy shows how much Harper has learned », *The Gazette*, Montréal, 23 décembre 2005, p.A31.
[478] Barbara McDougall. « Enjoy your new job Peter, but please, no rock stars », *Kingston Whig – Standard*, Kingston, 11 février 2006, p.8.

direction du sous-marin nucléaire?[479] »

La surveillance et la connaissance de ce qui se passe (et surtout de *qui passe*) en Arctique sont assurées avec les promesses conservatrices mais le dilemme de l'action reste entier. Le fait d'avoir la connaissance dans le cas des sous-marins nous place devant la nécessité d'agir. L'achat d'équipements militaires amène Griffiths à croire qu'Harper proposait de déployer et, si nécessaire, d'employer la force contre les États-Unis[480]. Cette constatation pousse Griffiths à qualifier les promesses faites le 22 décembre 2005 d'erreurs et de promesses qu'il devra renier[481]. Un argument similaire sera défendu par Thomas Walkom du *Toronto Star*, qui demandera si « Harper est prêt à déchirer les traités qui donnent déjà carte blanche aux États-Unis en Arctique?[482] » Il est surprenant qu'aucun autre texte d'opinions n'ait traité de cet aspect, ce qui aurait constitué un changement radical dans la façon de gérer la relation canado-américaine en Arctique. La prise en compte de l'implication logique de ces promesses aurait pu jeter des doutes sur le bien-fondé de ce plan. Cela aurait été d'autant plus important que la défense de l'Arctique fut utilisée dans plusieurs éditoriaux dans leurs recommandations électorales à leurs lecteurs[483]. Par contre, l'accent de certains commentaires était davantage mis sur une analyse du style préconisé par les chefs, du ton donné aux annonces dans le cadre d'une campagne électorale basée plus sur l'apparence que sur des débats au sujet du contenu des idées. Nous verrons aussi que la solution à cette crise passait aussi, pour plusieurs, par l'approfondissement de la relation canado-américaine sur le plan institutionnel, entre autres avec le renouvellement du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD).

c) Faire du neuf avec du vieux

Les éditoriaux publiés suite à la première conférence de presse du Premier ministre désigné, Stephen Harper, penchent invariablement vers une évaluation positive de cette première

[479] Franklyn Griffiths. « Breaking the ice on Canada-U.S. Arctic co-operation », *The Globe and Mail*, Toronto, 22 février 2006, p.A21.
[480] Idem.
[481] Idem.
[482] Thomas Walkom. « Harper's Arctic stand makes for grand politics; But U.S. has better legal argument », *Toronto Star*, Toronto, 28 janvier 2006, p.F2.
[483] Le *Ottawa Citizen* et le *National Post* ont ainsi présenté Stephen Harper comme chef le plus susceptible de protéger l'Arctique tandis que le journal *Le Devoir* parlait de manière erronée que le Parti conservateur avait promis d'acheter des sous-marins pour patrouiller l'Arctique.

sortie envers les États-Unis. Sur les treize textes qui traitent de ces commentaires, neuf vont afficher une opinion favorable du Premier ministre. L'intervention du Premier ministre fut ainsi présentée comme étant « un petit pas vers un long séjour au pouvoir[484] », « un début confiant et non arrogant ainsi qu'un changement qui est le bienvenue[485] », « l'établissement d'une ligne que les États-Unis ne devait pas dépasser[486] » et « une approche déterminée sur l'Arctique[487]. »

Surtout, l'accent fut mis sur le ton et la forme plutôt que le contenu, encore une fois. Selon l'éditorial du journal *The Gazette*, « Harper était calme, son ton était mesuré, il n'a pas haussé la voix. Il ne s'est pas vanté, comme l'a fait Paul Martin durant sa campagne électorale, de « se dresser devant les États-Unis » (...) Harper a établi un nouveau ton de civilité en opposition aux bravades dans la conduite de la relation la plus importante du Canada[488]. » D'autres éditoriaux vont souligner les « excellents instincts politiques de Stephen Harper[489] » et qu'Harper « n'avait pas le choix que de réprimander Wilkins et l'administration Bush sur cet enjeu[490]. » Deux éditoriaux ont aussi condamné Wilkins pour avoir fait ses commentaires la semaine même où un nouveau Premier ministre était élu, bien que ces commentaires ne représentent pas une position nouvelle de l'administration américaine. Dans l'ensemble, cette sortie a été accueillie avec enthousiasme et démontre une nouvelle manière de gérer la relation avec les États-Unis, bien que cette position de s'entendre pour être en désaccord était au cœur des relations entre les deux pays sur l'Arctique depuis la fin des années 1980.

D'un autre côté, une minorité d'éditoriaux, deux, ont questionné le bien-fondé de cette intervention, prétextant que ces commentaires du Premier ministre canadien tenaient davantage de la rhétorique nationaliste que d'une politique solide. Ainsi, cela augure bien mal pour le futur de la relation canado-américaine si le Premier ministre revêt le costume de « Capitaine Canada » et « se comporte comme une brute qui cherche un ennemi dans la cour

[484] Edmonton Journal. « Getting warm on the Arctic », *Edmonton Journal*, Edmonton, 28 janvier 2006, p.A18.
[485] Susan Riley. « A welcome change », *Leader Post*, Regina, 28 janvier 2006, p.B7.
[486] The Globe and Mail. « Harper speaks up for Canada's Arctic », *The Globe and Mail*, Toronto, 28 janvier 2006, p.A22.
[487] The Province. « Harper is right to defend Canada's claim in the Arctic », *The Province*, Vancouver, 29 janvier 2006, p.A20.
[488] Ian MacDonald. « A new tone of civility », *The Gazette*, Montréal, 30 janvier 2006, p.A17.
[489] The Gazette. « Harper looks north, not south », *The Gazette*, Montréal, 28 janvier 2006, p.A30.
[490] Sudbury Star. « Harper takes a firm stand with U.S. », *Sudbury Star*, Sudbury, 2 février 2006, p.A8.

d'école[491]. » Cette rebuffade est aussi présentée en tant que tentative de diversion pour ne pas mettre en relief que le Canada suit les États-Unis sur nombre de dossiers, le premier étant la mission canadienne en Afghanistan qui s'était déplacée à Kandahar l'été précédent[492]. Dans cette optique, l'intervention est décrite comme de la poudre aux yeux envoyée aux Canadiens, avec l'aide d'un thème unificateur (la défense du Nord). De renchérir un autre éditorial, il faudrait garder cette rhétorique pour des enjeux plus significatifs de la relation canado-américaine, le bois d'œuvre venant en tête de liste des opinions exprimées à l'époque.

Cet épisode fut inséré inévitablement dans le cadre plus large de la relation canado-américaine. La menace américaine ne fut pas décrite en des termes antagonistes car la solution passait pour plusieurs par un renforcement du cadre institutionnel unissant les deux pays. Cette institutionnalisation était vue comme pouvant être étendue à l'Arctique, par le truchement d'accords déjà existants. Sept textes en tout ont soulevé la nécessité de coopérer avec le partenaire américain sur l'Arctique. Six de ces opinions ont aussi penché vers un approfondissement de la défense continentale sur le front arctique et un possible élargissement, soit de l'Accord de coopération en Arctique de 1988, soit du renouvellement prochain du NORAD. Dans le premier cas, il s'agissait de convaincre les Américains d'étendre l'accord de 1988 aux passages de sous-marins et dans le cas du NORAD, d'inclure la surveillance maritime dans le mandat de l'entente.

4. Représentants inuits

Les Inuits ont été plus actifs lors de cette crise que sur celle de l'île de Hans, même si les priorités exprimées en campagne électorale par les Inuits n'étaient pas liées aux enjeux de souveraineté arctique tel que définis par les partis politiques fédéraux et dans les annonces de ceux-ci sur la souveraineté arctique. De ce fait, il serait utile de comparer la réaction des communautés Inuits en 1985 lorsque la menace américaine s'est manifestée lors de la crise du *Polar Sea* avec celle exprimée en 2005-2006. Nous pourrons ainsi contraster le degré d'activisme et les stratégies rhétoriques utilisées pour décrire les décisions à prendre pour répondre à la menace américaine.

---

[491] Times – Colonist. « Save the rhetoric for a real dispute », *Times – Colonist*, Victoria, 28 janvier 2006, p.A14.
[492] Thomas Walkom. « Harper's Arctic stand makes for grand politics; But U.S. has better legal argument », *Toronto Star*, Toronto, 28 janvier 2006, p.F2.

a) Retour historique : 1985

La réponse des représentants Inuits lors de la crise du *Polar Sea* à l'été 1985 avait été immédiate et leur présence dans le débat soutenue. Le Conseil Circumpolaire Inuit (CCI), le *Inuit Tapiriit Kanatami* (*ITK*) et le *Tungavik Federation* du Nunavut[493] avaient exprimé le point de vue des communautés inuites qu'ils représentent à de nombreuses reprises, interpellant notamment le Premier ministre Brian Mulroney afin que le gouvernement canadien apporte une réponse plus substantielle au transit annoncé du brise-glace américain. Pour citer un leader Inuit, « nous pensons que le gouvernement aurait dû prendre des mesures plus rigoureuses et autoritaires à propos du passage du *Polar Sea*[494]. » La présidente de l'*ITK*, Rhoda Inuksuk, va ajouter que « le gouvernement a esquivé ses responsabilités envers les Inuits et son rôle pour établir la souveraineté canadienne en Arctique[495]. »

Lors de l'été 1985, certains activistes vont aussi unir leurs forces avec des organisations de la société civile canadienne, notamment le Conseil des Canadiens[496]. La convergence des revendications autochtones du Nord et du nationalisme canadien va ainsi se matérialiser face à la menace américaine. Cependant, l'activisme inuit ne va pas s'arrêter là. Utilisant une tactique qui sera reprise par la suite par d'autres groupes autochtones (dont les Cris de la Baie James), l'*ITK* va avertir que « si le Canada échoue à défendre sa souveraineté sur les eaux arctiques, les Inuits n'auront pas le choix que de conclure que l'enjeu de protéger leur gagne-pain et l'environnement doit être résolu hors du Canada, au niveau international[497]. »

Ces groupes vont aussi souligner qu'ils vont être les premiers à souffrir de possibles accidents dans l'Arctique : « s'il survenait n'importe quel accident le long des côtes de l'Arctique, notre gagne-pain serait très sévèrement affecté[498]. » De plus, ils vont se présenter

---

[493] Cette dernière organisation représentait les Inuits de ce qui allait devenir le Nunavut dans les négociations d'un accord sur les revendications territoriales.
[494] Dan Smith. « Inuit attack Ottawa's stand on Polar Sea », *Toronto Star*, Toronto, 8 août 1985, p.A9.
[495] Idem.
[496] The Gazette. « Four fly north to tell Polar Sea Arctic is ours », *The Gazette*, Montréal, 8 août 1985, p.B1.
[497] Rudy Platiel. « Voyage of U.S. ship a violation of sovereignty, Inuit fear », *The Globe and Mail*, Toronto, 10 juillet 1985, p.17.
[498] Idem.

comme le meilleur argument que le Canada possède pour justifier sa position sur le Passage du Nord-Ouest, ayant marché au-dessus de ces eaux pour les 2000 dernières années[499]. Les représentants inuits avanceront le fait qu'ils ont payé le prix le plus élevé pour affirmer la souveraineté canadienne en Arctique, ayant été victimes de politiques coloniales injustes et de promesses qui ne furent pas honorées. L'exemple qui revenait à l'époque dans la bouche de bien des dirigeants Inuits était le cas de la relocalisation forcée, réalisée de 1953 à 1958, de près de 80 personnes du Nord du Québec vers l'Extrême-Arctique, à Grise Fiord et Resolute Bay[500] (cet exemple est décrit au chapitre 2). Dans les mots d'un président de l'*ITK* et d'un membre d'une famille déplacée, John Amagoalik : « les Inuits ont toujours été utilisés en tant qu'exemples par le gouvernement fédéral comme raison d'affirmer leurs revendications sur les côtes et les îles arctiques[501]. » Les sacrifices consentis par ces individus vont être représentés comme un exemple de ténacité et de défense de la souveraineté arctique du Canada. En effet, malgré le climat rigoureux et l'adaptation difficile de ces familles à leur nouvel environnement, ils vont résister à la tentation de partir et ils vont réussir à occuper des terres peu hospitalières.

Ils vont ainsi demander au gouvernement canadien d'être davantage impliqué dans le processus de décisions sur des enjeux qui les affectent directement. Cette demande va être insérée dans le combat plus large que mènent ces groupes dans les négociations portant sur les revendications territoriales des Inuits. Ainsi, la défense de la souveraineté arctique du Canada va passer pour ces groupes par la mise en place de mécanismes conjoints pour gérer les ressources présentes en mer (*offshore*) et dans la signature de modalités de gouvernement autonome. De même, un tel accord « pourrait être vu comme un acte de l'administration fédérale, ce que le Canada a le droit de faire en vertu de sa responsabilité constitutionnelle envers les Autochtones et envers les Inuits en tant que Canadiens. Un système partagé de gestion en mer (*offshore*) avec les Inuits, inséré dans une loi fédérale, servirait comme moyen pour renforcer les revendications canadiennes aux yeux de la communauté

[499] Dan Smith. « Inuit attack Ottawa's stand on Polar Sea », *Toronto Star*, Toronto, 8 août 1985, p.A9.
[500] Ce dossier ne connaître une résolution qu'en août 2010, lorsque le gouvernement fédéral s'excusera publiquement pour la relocalisation et le tort causé aux Canadiens déplacé. Une compensation de 10 millions de dollars a aussi été placée dans un fond pour aider les victimes en 1996.
[501] Idem.

internationale[502]. » Ce cadrage sera repris par deux autres représentants Inuits pendant et immédiatement après le passage du *Polar Sea.*

b) Le sous-marin de l'indifférence?

En comparaison avec les nombreuses déclarations et prises de position de l'été 1985, la crise de l'hiver 2005/2006 paraît bien calme. Il faut dire que l'activisme des années 1980 autour des revendications territoriales et des systèmes de gestion des ressources a fait place à une préoccupation sur d'autres fronts. L'importance accordée au passage du *USS Charlotte* fut relativement faible, surtout si l'on compare avec le tollé soulevé en 1985 ; les efforts du CCI et de l'*ITK* étaient mobilisés ailleurs, notamment sur le dossier des changements climatiques, les restrictions d'importations imposées par l'Union européenne sur les produits du phoque et l'Accord de Kelowna qui devait attaquer directement le problème endémique du logement. Sur le premier dossier, le CCI a été très actif à la Conférence de Montréal réunissant les parties signataires du Protocole de Kyoto. En marge de la conférence, le CCI a déposé une pétition à la Commission interaméricaine des Droits de l'Homme aux noms des Inuits du nord du Canada et de l'Alaska afin de faire reconnaître que les émissions de gaz à effet de serre venant des industries américaines menaçaient leur style de vie et leurs droits humains[503]. Ils ont aussi fait reconnaître à la Conférence de Montréal l'Arctique en tant que région baromètre dans la lutte aux changements climatiques.

Le deuxième enjeu fut l'objet d'une attention particulière pendant la période étudiée. Des restrictions à l'importation de produits du phoque en provenance du Canada ont été mises en place par le gouvernement local du Groenland le 6 janvier 2006, suite à la diffusion le jour précédent, de vidéos tournés par la *Humane society* montrant des images de la chasse aux phoques (utilisant des massues pour chasser les phoques) pratiquée à Terre-Neuve en 2005[504]. Le Danemark représentait 40% des exportations des chasseurs de phoques de l'Arctique. Des efforts furent faits pour changer la position du Groenland mais aussi du Danemark afin de les informer des techniques de chasse employées par les chasseurs de

[502] Paul Sammurtok. « Inuit rights help affirm sovereignty in the Arctic », *The Globe and Mail*, Toronto, 24 août 1985, p.7.
[503] The Gazette. « Inuit file human-rights complaint over warming », *The Gazette*, Montréal, 8 décembre 2005, p.A8.
[504] Jim Bell. « Pelt ban hurts circumpolar unity: ICC », *The Telegram*, Saint-John, 28 janvier 2006, p.A12.

l'Arctique. En effet, ces chasseurs utilisent des fusils et ces animaux représentent une ressource importante d'alimentation des communautés du Nord[505]. Le CCI a souligné que ces restrictions vont endommager l'économie traditionnelle inuit, violant du même coup des règles de commerce international bien établies[506]. De plus, pour Sheila Watt-Cloutier, ces restrictions représentent une menace de faire éclater l'unité circumpolaire car elles favorisent la division des groupes inuits plutôt que leur solidarité[507]. Cet enjeu va occuper l'attention des organisations inuites en janvier et février 2006.

Le dernier enjeu ayant retenu l'attention à cette époque fut l'implantation de l'Accord de Kelowna, surtout au niveau des dispositions sur le logement et l'emploi. Cette entente prévoyait entre autres du financement pour la construction de 1200 unités de logement pour faire face à la crise du logement qui sévissait dans l'Arctique[508]. Les besoins en logement furent au centre de la campagne électorale et le respect de l'accord de Kelowna occupa aussi une partie des préoccupations, des messages contradictoires provenant du Parti conservateur sur l'application ou non de cet accord en cas de victoire[509].

Plusieurs autres enjeux ont donc retenu l'attention des Inuits et des organisations les représentant. Il n'y a pas eu de lien tissé serré entre ces préoccupations et priorités et les revendications canadiennes sur la souveraineté arctique, contrairement à l'activisme de 1985. Encore plus surprenant, même la promesse faite par le Parti conservateur de construire un port en eaux profondes à Iqaluit n'a pas retenu l'attention, malgré l'important potentiel de ce type d'infrastructures pour le développement économique de cette région. Les candidats à l'élection fédérale n'ont pas non plus discuté de cette mesure, pas même le candidat du Parti conservateur[510].

---

[505] Jillian Dickens. « Angry over ban - Seal hunter says Greenland should do its homework », *Nunavut News/North*, 23 janvier 2006.

[506] Conseil Circumpolaire Inuit. « Inuit Circumpolar Conference Recommends Greenland Remove its Restriction on Import of Canadian Sealskins », communiqué de presse, Iqaluit, 19 janvier 2006, disponible au http://inuitcircumpolar.com/index.php?auto_slide=&ID=358&Lang=En&Parent_ID=&current_slide_num=

[507] Jim Bell. « Pelt ban hurts circumpolar unity: ICC », *The Telegram*, Saint-John, 28 janvier 2006, p.A12.

[508] Inuit Tapiriit Kanatami. « Inuit Respond to Conservative Comments on Kelowna Agreement », communiqué de presse, 11 janvier 2006, disponible au http://www.itk.ca/media-release/inuit-respond-conservative-comments-kelowna-agreement

[509] Idem.

[510] Nunatsiaq News. « Nunavut's non-debate », *Nunatsiaq online*, 13 janvier 2006, disponible au

La seule opinion exprimée sur cette crise nous est venue du président de l'*ITK*, Jose Kusugak, dans un éditorial publié le 3 février 2006 dans le *National Post.* Ce texte sera un rappel de la contribution et des sacrifices consentis par les Inuits pour appuyer les revendications de souveraineté du Canada, tout en demandant des mesures additionnelles pour assurer la souveraineté du Canada en Arctique. Le ton y sera moins militant qu'en 1985. Il appuiera les promesses d'investissement annoncées par Stephen Harper le 22 décembre 2005 et l'avertissement servi par le Premier ministre à la fin janvier à l'ambassadeur américain au Canada. Il va espérer que l'enjeu de la souveraineté arctique se retrouvera au sommet des priorités lorsque le Premier ministre rencontrera son homologue américain. Tentant de lier les revendications des Inuits aux enjeux de souveraineté, Kugusak souligne que « la création d'un port en eaux profondes à Iqaluit, ainsi que les autres mesures proposées par monsieur Harper, vont avoir un impact énorme sur nos communautés, et offrir des opportunités incroyables pour des emplois. (…) Ces nouvelles opportunités vont aider à réduire notre crise du logement et les inégalités de santé[511]. » Kugusak va terminer en soulignant qu'il aimerait que le Premier ministre parle avec les Inuits avant de parler au reste du monde sur l'enjeu de la souveraineté arctique.

La réaction des Inuits à cette crise de souveraineté ne se compare pas à celle de 1985. Par contre, le lien fait sur la promesse de port à Iqaluit semble lier les préoccupations des organisations Inuits et les revendications de souveraineté du gouvernement canadien. Toutefois, la menace semble davantage tourner autour des changements climatiques, une cible qui est mouvante et qui ne peut être personnifiée par un État en particulier, bien que le CCI ait tenté de tenir responsable les États-Unis. Cette initiative n'a obtenu aucun résultat concret, si ce n'est de l'attention médiatique lorsque la pétition fut déposée.

5. Une crise qui en cache une autre?

Cette deuxième crise de souveraineté a vu l'adoption complète du discours alarmiste dans la rhétorique gouvernementale. Un aspect de ce discours avait déjà été adopté par le

---

http://www.nunatsiaqonline.ca/stories/article/nunavuts_non-debate/

[511] Jose Kugusak. « Stewards of the Northwest Passage », *National Post*, Toronto, 3 février 2006, p.A14.

gouvernement libéral, soit celui qu'une multitude de menaces convergeait vers l'Arctique. L'alarmisme du principe *use it or lose it*, populaire dans les textes d'opinions, n'avait pas été adopté par le gouvernement canadien avant la crise; il l'a été par le gouvernement conservateur élu à la suite des élections générales de janvier 2006. Il faut spécifier que des prémisses de l'idée *use it or lose it* cadraient parfaitement avec les priorités politiques du PC. Premièrement, une très forte majorité de textes d'opinion, incluant le discours alarmiste, appuyait majoritairement les solutions militaires pour mieux surveiller l'Arctique : il s'agissait d'une solution qui recueillait un appui très large auprès des observateurs et analystes de la région. La popularité de cette solution cadrait parfaitement avec la plate-forme conservatrice, qui présentait un réinvestissement massif dans les Forces armées canadiennes comme un axe prioritaire de sa plate-forme. L'argument « Arctique » pour justifier ce penchant militariste était vendeur. Aussi, les tenants de l'idée du *use it or lose it* postulent la possibilité de la perte de la souveraineté arctique, mais ils ont plus spécifiquement mis l'accent sur la possibilité de perte de ressources naturelles au détriment d'autres États. Cette crainte a été relayée au cours de la crise par des candidats bien en vue du parti et s'inscrivait dans une volonté plus large de valoriser et d'exploiter davantage les ressources naturelles au pays.

De plus, l'adoption de ce discours représentait à coup sûr une manière de critiquer ce que le Parti conservateur (PC) voyait comme un laxisme du gouvernement libéral sortant. La crise a été de ce fait instrumentalisée par le PC pour justifier des mesures ambitieuses à implanter pour la région, faisant la promotion d'une attitude proactive à l'instar de ce que les textes d'opinions s'acharnaient à faire depuis le début des années 2000.

Les investissements proposés par le PC se sont aussi inscrits dans la vision du discours alarmiste avant cette crise. La promesse d'achat de brise-glace armés, d'un système de détection sous-marine et la présence permanente des Forces canadiennes à Iqaluit répondaient en tout points aux invocations des textes d'opinion : la surveillance et la défense militaire du territoire devaient être prises au sérieux. En ce sens, il n'est pas surprenant que les médias n'ont pas constitué un vecteur de critiques durant cette crise : l'appui aux propositions conservatrices ont été presque unanimes dans les textes d'opinion, à l'exception

de deux textes.

Une tendance qui se dégage de l'analyse de ces discours est que toute annonce ou promesse d'engagement en Arctique sont des pas dans la bonne direction. Le bien-fondé des investissements annoncés n'a pas été pris en compte non plus dans la plupart des éditoriaux. La forme a primé sur le contenu réel de ces initiatives, la position nationaliste de type « se tenir debout devant les Américains » a été acclamée au détriment d'une analyse plus rigoureuse des tenants et aboutissants d'une telle politique. Même dans un article intitulé « Faire du sens dans le domaine de la défense », aucune analyse n'est faite sur la finalité de ces promesses d'achat et sur l'utilité de cet équipement : l'argument central est que ces initiatives sont bénéfiques pour rebâtir notre Marine et améliorer « notre présence militaire sous-financée dans le grand Nord[512]. » Même le coût approximatif de ces engagements n'a été que très peu pris en considération lorsqu'est venu le temps d'évaluer si ces projets étaient bénéfiques ou non pour les enjeux de souveraineté arctique.

Cette idée est aussi évidente chez les groupes inuits suite à cette crise. Ainsi, si en 1985, les Inuits étaient critiques envers le gouvernement canadien, c'est surtout parce qu'il était perçu comme apathique et désintéressé quant à de possibles mesures pour affirmer et défendre sa souveraineté arctique de façon concrète. Lors de cette crise de souveraineté, les groupes inuits ont adopté une attitude pragmatique, tentant de lier les promesses d'investissement à certaines de leurs doléances bien que peu de leurs idées soient reprises. La menace du réchauffement climatique sur la survie culturelle des Inuits n'est pas prise en considération et les solutions proposées sont en grande partie de nature externe à la région, dans l'optique de l'idée *use it or lose it*. La promesse de construire des infrastructures pour un quai en eaux profondes à Iqaluit (avec une utilité militaire et civile) a été bien accueillie et représentée comme une mesure cherchant à améliorer les conditions socio-économiques des Inuits. En 2006, l'*ITK* a donné son appui à ces nouveaux investissements en Arctique, défendant l'argument que ces promesses (détection sous-marine, brise-glace armés, port) allaient contribuer à créer des emplois, amoindrir la crise du logement et aider sur le plan de la santé de la population.

[512] The Gazette. « Talking sense on defence », *The Gazette*, Montréal, 28 décembre 2005, p.A28.

Cette crise de souveraineté partage une similarité avec la précédente sur l'île de Hans : nous pouvons parler dans ces deux cas de crises/prétexte ou de crise/symptômes. Les craintes agitées dans le cadre de ces deux événements ne sont pas tant reliées directement à l'objet spécifique des crises (la possession de l'île de Hans dans le premier cas, la présence de sous-marins américains dans les eaux canadiennes pour le second) qu'à des craintes appréhendées. Il s'agit de la caractéristique principale de cette quatrième période d'activisme en Arctique. En effet, lors de la première période d'activisme (années 1950), le positionnement d'infrastructures militaires américaines en sol canadien reste l'enjeu principal mentionné. Lors de la deuxième (1969-1970) et troisième (1985-1989) période d'activisme, l'enjeu central qui était relevé était clairement le statut juridique du Passage du Nord-Ouest (PNO), les transits américains et le contrôle sur ce plan d'eau. La menace était bien identifiée et les solutions envisageables allaient dans ce sens. La crise de l'hiver 2005-2006 a reçu davantage d'appuis dans les discours étudiés que la crise de l'île de Hans, sans toutefois atteindre le statut des crises précédentes (1969, 1985). Les médias et les groupes inuites ne seront pas autant actifs durant la crise de 2005-2006 que lors de celles de 1969 et de 1985.

Dans le cas de la crise du *USS Charlotte* autant que de l'île de Hans, nous pouvons observer que ces crises servent à souligner des menaces beaucoup plus pressantes qui devront trouver des solutions : le statut juridique du PNO qui sera bientôt libéré des glaces et la régulation d'éléments nouveaux pour cet espace (terroristes, marée noire, trafic d'armes, drogues, personnes : la nébuleuse sécuritaire). Deux raisons peuvent expliquer le tout. L'entente de 1988 est bien souvent présentée comme insatisfaisante, représentant un mal nécessaire qui n'a pas résolu de surcroît un problème de fond. La menace portant sur la souveraineté canadienne sur le PNO est davantage reliée au changement climatique mais ne peut être réduite cette fois à un événement précis; il s'agit davantage d'un changement structurel qui va influer progressivement sur le calcul stratégique des acteurs non-canadiens d'emprunter ou non le PNO. Ce constat est posé autant dans le discours gouvernemental ou des partis politiques que dans les textes d'opinions publiés dans les journaux canadiens. Cette description est peu faite dans les arguments des organisations inuites. Il fut bien peu question finalement du problème posé par la présence de sous-marins nucléaire dans les eaux

arctiques. Il fut encore moins question du dilemme que cela représente : le fait de savoir que des sous-marins américains se promènent dans les eaux canadiennes sans autorisation ne règle pas le problème de choisir les moyens pour confronter cet état de fait. Seulement deux textes ont relevé ce problème qui reste entier, la confrontation militaire ou l'imposition de la force étant exclu par tous comme moyen possible pour résoudre cette situation.

La militarisation de l'espace arctique que ces idées auraient pu engendrer n'a pas été l'angle d'approche utilisé dans les trois catégories de discours étudié. En fait, ce tournant vers une militarisation de l'Arctique n'a été noté que par un observateur externe, soit l'ambassadeur des États-Unis au Canada, David Wilkins. Après avoir étudié la crise de l'île de Hans, nous ne pouvons nous étonner de cette non-mention : l'institution militaire est présentée comme étant la seule pouvant assurer une présence soutenue sur les territoires nordiques canadiens. Cette idée dominante sera prise pour acquis dans la crise étudiée. La possibilité que les ressources et la responsabilité pour patrouiller et surveiller l'Arctique soient traitées de manière plus efficace par d'autres agences gouvernementales n'a nullement été mentionnée. En effet, les promesses conservatrices avaient une conséquence importante : augmenter l'importance de l'armée et la marine canadiennes et diminuer les responsabilités d'agence d'application de la loi, la garde côtière étant un exemple d'une telle agence.

6. La menace américaine

Cette crise a fait ressortir à l'avant–plan l'idée nationaliste. Ce nationalisme a été utilisé par Paul Martin au tout début de la campagne et repris par Stephen Harper afin de se présenter comme le chef pouvant tenir tête aux Américains et défendre les intérêts canadiens. L'Arctique tombait à point nommé, la défense de la souveraineté nationale étant dans les mots d'un éditorialiste, l'équivalent rhétorique pour un politicien canadien de jouer au baseball avec une tige repose-balle pour enfants[513]. Ainsi, l'expression « se tenir debout face aux États-Unis » va revenir comme un leitmotiv dans la bouche des chefs de partis et du Premier ministre élu. Le nationalisme se combina à la conceptualisation inuite et aux efforts pour améliorer les conditions socio-économiques de ces collectivités. Par contre, cette conceptualisation ne fut pas soulignée nulle part dans les textes d'opinion et la rhétorique

[513] Sudbury Star. « Harper takes a firm stand with U.S. », *Sudbury Star*, Sudbury, 2 février 2006, p.A8.

gouvernementale. Les groupes inuits ont par contre représenté les promesses conservatrices comme un signe de validation envers leurs revendications.

Bien que le nationalisme ait été au cœur de la rhétorique gouvernementale et des textes d'opinion, nous observons une tendance à ne pas condamner pour autant l'idée continentaliste. La rhétorique a en effet été très peu axée sur la confrontation et la menace américaine ne sera pas décrite en des mots très durs. En effet, cette crise fut insérée dans l'historique de coopération entre les deux pays et la relation canado-américaine; les désaccords peuvent survenir sans jamais entraver la poursuite d'une relation coopérative institutionnalisée. La présence d'ententes secrètes entre les deux pays pour encadrer la présence des sous-marins américains dans les eaux arctiques fut soulignée dans quelques éditoriaux et dans le discours gouvernemental comme d'un précédent favorable. Les solutions proposées pour trouver une réponse à l'enjeu des sous-marins allèrent dans cette même direction. L'Accord de coopération sur l'Arctique signé en 1988 représente un précédent qui a informé plusieurs descriptions de la menace américaine, une menace certes mais qui peut être contrôlée et régulée si la bonne approche est employée. La menace posée par les sous-marins est au mieux soluble grâce à une entente de type « s'entendre pour être en désaccord », au pire une fatalité qu'il faut accepter car une confrontation militaire est beaucoup trop dangereuse et que le Canada ne peut égaler la puissance américaine.

En cas d'impossibilité d'entente sur cet enjeu, la menace américaine en Arctique est de toute façon considérée beaucoup plus importante en ce qui a trait au Passage du Nord-Ouest. Dans cette optique, une accumulation de ce type d'incidents pourrait envoyer le message que la souveraineté canadienne s'affaiblit car le Canada ne peut agir immédiatement face à ces incursions. La présence du *USS Charlotte* fut donc qualifiée de dangereuse en faisant référence à la théorie des dominos : le détroit de Nares maintenant, le Passage du Nord-Ouest plus tard... Encore une fois, bien que le *USS Charlotte* se soit déplacé dans le détroit de Nares et en zone internationale (au pôle Nord), le spectre du Passage du Nord-Ouest n'est pas bien loin dans les discours étudiés. Par contre, l'appui de certains au continentalisme vient tempérer les craintes. Cette idée continentaliste reviendra de plus belle dans la prochaine crise étudiée, mettant en scène la Russie cette fois.

Chapitre 4 - La menace russe : un drapeau, un plateau, une crise

Contrairement aux deux crises précédentes qui se sont déroulées à quelques mois d'intervalles seulement, cette crise se déroulant à la fin de l'été 2007 est survenue après une période d'accalmie relative entre États arctiques. La première visite du Premier ministre canadien Stephen Harper au mois d'août 2006 en Arctique représente le début d'une tradition qui verra le Premier ministre canadien effectuer une tournée annuelle de l'Arctique, en même temps que l'exercice annuel mené par les Forces canadiennes en Arctique. La tournée de l'été 2006 va se dérouler sur fond de controverse, le Premier ministre canadien décidant de se rendre en Arctique au lieu d'assister à une conférence internationale sur le sida, se tenant à Toronto au même moment. Les promesses faites par le Parti conservateur lors de la campagne électorale de l'hiver 2005-2006 ne se sont toujours pas réalisées (et ne le seront pas telles que formulées lors de cette élection). Des doutes ont été exprimés pendant cette période sur la volonté politique du gouvernement conservateur d'investir en Arctique et de matérialiser les promesses (d'ordre surtout militaire) exprimées à l'hiver 2005-2006.

En effet, cet enjeu ne sera pas traité du tout dans le discours du Trône ouvrant la 39ième législature le 4 avril 2006[514]. Le lendemain, le Premier ministre canadien, dans son énoncé d'appui au discours du Trône, ne va traiter qu'indirectement de l'Arctique, en justifiant la décision de rebâtir les Forces armées canadiennes par la nécessité de défendre la souveraineté canadienne « de l'Atlantique jusqu'au Pacifique et à l'Arctique[515]. » Des investissements nouveaux pour l'Arctique ne furent pas non plus spécifiés dans le premier budget du gouvernement conservateur, ni dans la stratégie de défense publiée après l'entrée en fonction du nouveau gouvernement. Ces promesses électorales ne furent également pas traitées dans les discours prononcés par le Premier ministre canadien lors de sa tournée du Grand Nord à l'été 2006[516]. Deux raisons peuvent expliquer cette situation.

---

[514] Bureau du Premier ministre du Canada. « Discours du trône », 4 avril 2006, Ottawa, disponible au http://www.pm.gc.ca/fra/media.asp?id=1087

[515] Bureau du Premier ministre du Canada. « Le Premier ministre appuie le discours du Trône », 5 avril 2006, Ottawa, disponible au http://pm.gc.ca/fra/media.asp?id=1090

[516] Graham Fraser. « Arctic defence; Sure, he missed the AIDS conference, but Stephen Harper made waves in the Arctic this week But were the PM's tough words on Arctic sovereignty anything more than just mere talk? », *Toronto Star*, Toronto, 19 août 2006, p.F1.

Premièrement, le Parti conservateur a reconnu que ses annonces (les trois brise-glaces armés et le système de détection sous-marin entre autres) avaient été présentées en grande pompe pendant la campagne électorale à des fins stratégiques, afin de contrer la campagne libérale qui présentait Stephen Harper comme étant pro-américain[517]. L'objectif de défendre la souveraineté arctique resta dans les plans mais les moyens pour y arriver furent l'objet de remises en question et de débats. Deuxièmement, la préférence des Canadiens exprimée dans un sondage réalisé en janvier 2007 nous apprend qu'une majorité de Canadiens (52%) privilégie le recours aux organisations internationales plutôt que le stationnement d'effectifs militaires à des endroits stratégiques (18%) afin d'affirmer la souveraineté arctique du Canada[518]. C'est seulement en juillet 2007, quelques semaines avant la crise qui nous intéresse, que le gouvernement canadien va annoncer des investissements afin d'augmenter la présence canadienne en Arctique. L'achat de six à huit navires de patrouille pouvant manœuvrer dans des glaces d'un mètre d'épaisseur et l'annonce de la construction d'un port en eaux profondes (l'endroit de cette installation n'étant toutefois pas spécifié) furent rendus publics le 9 juillet 2007, soit près d'un an et demi après les promesses électorales arctiques formulées par le Parti conservateur[519].

Le troisième cas sélectionné pour cette étude remonte à la fin juillet/début août 2007 et va cibler l'expédition russe qui a déposé un drapeau russe sous le pôle Nord. Un brise-glace ainsi qu'un navire de recherche faisaient parties de cette expédition, qui était partie du port de Mourmansk à la fin juillet 2007. Deux minis sous-marins russes ont atteint, le 1er août 2007, le plancher océanique sous le pôle Nord, situé à 4300 mètres de profondeur. Cette expédition russe s'est déroulée dans le cadre d'une mission de recherche qui avait pour but d'étayer les revendications russes quant à la souveraineté sur le plateau continental. Les scientifiques russes devaient donc recueillir des sédiments afin de prouver que le plateau continental dans la mer Arctique était le prolongement de la masse continentale eurasienne. Le Canada, les États-Unis et le Danemark tentent aussi de documenter leurs dossiers pour prouver que le

---

[517] Idem.

[518] Angus Reid. « Canada Wants to Claim the Arctic Peacefully », *Angus Reid Global Monitor*, 1 mars 2007, disponible au http://www.angus-reid.com/polls/4463/canada_wants_to_claim_the_arctic_peacefully/

[519] Bureau du Premier ministre du Canada. « Le Premier ministre Stephen Harper annonce de nouveaux navires de patrouille extracôtiers pour l'Arctique », communiqué de presse, 9 juillet 2007, disponible au http://pm.gc.ca/fra/media.asp?category=1&featureId=6&pageId=26&id=1742

plateau continental représente plutôt une extension de leurs territoires nationaux. Dans ce troisième cas, la menace est russe et l'enjeu particulier est la partition du plateau continental et les droits d'extraction sur les ressources s'y trouvant.

Avant d'étudier les idées exprimées dans les trois catégories de discours étudiés lors de cette crise, il importe de bien comprendre dans quel contexte va se dérouler cet événement. Nous présenterons donc un bref historique des relations canado-russes concernant l'Arctique et une brève description de l'enjeu qui sera au centre de cette crise, soit le droit international et plus particulièrement le droit de la mer et les normes entourant la désignation du plateau continental.

1. La menace soviétique/russe : convergences et divergences

À prime abord, le Canada et l'URSS étaient dans deux camps antagonistes lors de la Guerre froide. Lorsque considéré du point de vue de la défense continentale de l'Amérique du nord, la nécessité pour le Canada et les États-Unis de défendre la frontière arctique contre de possibles incursions soviétiques passant par le pôle Nord était au centre des préoccupations sécuritaires arctiques. Nous pouvons nous référer à l'enjeu de la présence de sous-marins nucléaires lanceurs d'engin soviétiques (SNLE) traité dans le chapitre précédent pour comprendre que l'URSS représentait une menace à laquelle répondait le système de dissuasion nucléaire régulant la relation entre les deux superpuissances. Ainsi, si les alliés de l'OTAN avaient réussi à mettre en place un effet d'entonnoir dans l'océan Atlantique qui permettait de détecter la présence de sous-marins soviétiques près des côtes de l'Amérique du Nord, un tel système était plus complexe à implanter pour l'océan Arctique[520]. Cette menace fut considérée réelle étant donnée l'imposante flotte de l'URSS présente dans ses eaux arctiques; un peu plus de 50% des SNLE soviétiques étaient stationnés dans le nord russe[521].

Par contre, cet antagonisme global de la Guerre froide ne doit pas cacher la convergence de certaines positions sur des dossiers arctiques entre les deux pays. En effet, les deux pays vont

[520] W. Harriet Critchley. « Polar deployment of Soviet submarines », *International Journal*, volume 39, numéro 4, 1984, p.836-837.

[521] Elizabeth Sneyd et Andrea Charron. « Sécurité dans l'Arctique – Au-delà des Forces canadiennes », dans Lasserre (dir) Passages et mers arctiques – Géopolitique d'une région en mutation, Presses de l'Université du Québec, 2010, p.82.

être l'objet, aux mêmes périodes, de défis de la part des États-Unis sur le statut des plans d'eau arctiques. Les années 1960 vont voir une série de tentatives américaines de faire transiter des brise-glace par des détroits qui faisaient partie du Passage du Nord-est (PNE), situé au nord du territoire soviétique. Les États-Unis ont tenté le passage une fois en 1964, deux autres fois en 1965, une fois en 1966 et une dernière fois en 1967, à travers le détroit de Vil'kitskii. La position soviétique consistait à défendre l'idée que le PNE fait partie des eaux intérieures de l'URSS et, qu'en tant que tel, cet espace était sujet à la juridiction soviétique[522]. Excepté la première tentative qui avorta suite à des ennuis mécaniques, les autres essais furent freinés suite à de fortes pressions diplomatiques appliquées par l'URSS, ce dernier avertissant qu'il irait jusqu'au bout dans ses répliques si le transit était effectué[523]. Ces tentatives vont cesser après 1967 en ce qui a trait au PNE.

Une situation similaire est survenue dans l'Arctique canadien avec l'incident du Passage du Nord-Ouest (PNO) et du *Manhattan* (voir chapitre 3) en 1969 et 1970. L'approche américaine fut similaire dans les deux cas : le gouvernement américain a informé à l'avance les deux gouvernements que ses navires allaient emprunter le PNE pour l'URSS, le PNO pour le Canada mais il n'a en aucun temps demandé la permission à ces deux pays pour utiliser ce que les États-Unis considèrent comme des détroits internationaux[524]. Cette stratégie s'inscrit dans la volonté américaine de voir la position soviétique clarifiée sur le statut de ces eaux territoriales, entre autres sur le droit ou non à des passages inoffensifs de la part de bateaux militaires étrangers dans les eaux territoriales soviétiques[525].

La position de l'URSS (et de la Russie par la suite) sur le PNE va rejoindre l'argumentaire et les pratiques du gouvernement canadien sur plusieurs points. Par exemple, lorsque le Canada va étendre unilatéralement sa juridiction à 100 miles au large des côtes en Arctique avec la loi de 1970 portant sur le contrôle de la pollution, l'URSS va emprunter l'argument de la

[522] W. Joseph Dehner. « Creeping Jurisdiction in the Arctic : Has the Soviet Union Joined Canada? », *Harvard International Law Journal*, volume 13, 1972, p.281.
[523] Erik Franckx. « Non-Soviet shipping in the Northeast Passage, and the legal status of Proliv Vil'kitskogo », *Polar Record*, volume 24, numéro 151, 1988, p.270-271.
[524] Ibid, p.271.
[525] Ibid, p.273.

prévention de la pollution pour justifier sa position arctique sur le PNE[526]. L'argument de protection écologique et de l'imposition de la réglementation dans la construction des navires sera présenté par l'État soviétique. En fait, cette pratique avait été utilisée par les autorités soviétiques avant la loi canadienne de 1970. Dès 1967, l'URSS va inviter des navires commerciaux étrangers à emprunter le PNE en échange d'un frais d'utilisation; le PNE « n'était pas considéré comme un cours d'eau international mais plutôt comme une route d'expédition nationale ouverte aux expéditeurs étrangers sous le coup de conditions soviétiques[527]. » Bien que le Canada ne parle pas d'imposer des frais pour utiliser le PNO, l'idée que le PNE fasse partie des eaux intérieures soviétiques et russes par la suite correspond à la position canadienne sur le PNO. Il faut spécifier que les argumentaires pour justifier cette position sont aussi similaires. Dans les deux cas, l'utilisation historique (en Russie par des armateurs russes, au Canada par les populations Inuits) et le statut spécial de cette région donnent des responsabilités spéciales aux États côtiers arctiques de protéger cet écosystème selon les États côtiers[528].

Après la Guerre froide, la Russie et le Canada vont adopter une interprétation semblable à donner à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM). Deux sections entrent en conflit dans cette convention : d'une part, des droits de passage inoffensif et de transit sont donnés dans des détroits internationaux, dans l'optique de maximiser la liberté de navigation dans le monde. Un détroit est reconnu comme étant international lorsqu'il est utilisé par la navigation internationale. Sur ce point, la Russie et le Canada vont aussi partager la même position, à savoir qu'il doit y avoir eu un trafic important de navires étrangers dans le passé pour que le critère de navigation internationale soit respecté. Les États-Unis vont faire valoir que l'utilisation potentielle est aussi valable que l'utilisation passée du détroit. Dans le cas du PNE comme du PNO, le trafic international fut extrêmement limité.

D'autre part, l'article 234 reconnaît aux États côtiers le droit de « faire appliquer des lois et

[526] Idem.
[527] W. Joseph Dehner. « Creeping Jurisdiction in the Arctic : Has the Soviet Union Joined Canada? », *Harvard International Law Journal*, volume 13, 1972, p.281.
[528] Ibid, p.285-287.

règlements non discriminatoires (…) lorsque des conditions climatiques particulièrement rigoureuses et le fait que ces zones sont recouvertes par les glaces pendant la majeure partie de l'année font obstacle à la navigation ou la rendent exceptionnellement dangereuse[529]. » Cet article est le résultat d'un compromis lors des négociations de la CNUDM. En effet, le Canada voulait dans la convention le droit pour un État côtier de définir les règlements pour les navires et d'établir les standards de pollution dans un rayon de 200 miles des côtes. Cette proposition fut battue par une majorité des États. Les États-Unis ont cependant approché le Canada afin de lui donner la capacité de réglementer certains aspects (non discriminatoires) dans des endroits couverts de glace, une capacité que les États-Unis « ont refusé à toutes les autres nations dans le monde peu importe le contexte[530]. »

La Russie et le Canada estiment que cet article a préséance sur les dispositions favorisant la liberté de navigation. En fait, les pratiques concrètes de l'URSS et de la Russie sur ce point rejoignent celles du Canada. Les inspections, les détentions ainsi que les arrestations sont permises tant en Russie qu'au Canada dans la zone économique exclusive (en-dedans des 200 miles des côtes) bien que cette disposition ne soit pas incluse dans la CNUDM. La Russie va aussi exiger de ses propres navires commerciaux de payer un péage ainsi que d'accepter l'escorte du gouvernement et l'assistance de brise-glace car la glace crée des conditions dangereuses pour la navigation[531]. En pratique, les autres États se montrent réticents à reconnaitre ce droit, ce qui cause des frictions entre les pays côtiers arctiques et les autres États[532].

Les deux pays partagent donc des idées similaires en droit international en rapport avec l'Arctique. La fin de la Guerre froide va aussi permettre à la Russie de participer davantage aux organisations multilatérales. De multiples ententes portant sur la coopération scientifique en Arctique avaient été signées entre les deux pays depuis les années 1970, avant d'être

[529] Organisation des Nations Unies. « La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer », disponible au http://www.un.org/french/law/los/unclos/closindx.htm

[530] John Norton Moore. « The UNCLOS Negotiations on Ice-Covered Areas », dans Nordquist, Heidar et Moore (dir.) Changes in the Arctic environment and the law of the sea, Martinus Nijhoff Publishers, 2010, p.21-22.

[531] Michael Becker. « Russia and the Arctic: Opportunities for Engagement Within the Existing Legal Framework », *American University International Law Review*, volume 25, numéro 2, 2010, p.241.

[532] Douglas Brubaker. « Straits in the Russia Arctic », *Ocean Development and International Law*, volume 32, numéro 3, 2001, p.269.

complétées par une entente pour surveiller l'environnement arctique signée en 1989[533]. Le Canada va aussi voir dans l'ouverture du dirigeant soviétique Mikhaïl Gorbatchev exprimée lors du discours de Mourmansk de 1987 une possibilité de faire avancer la coopération arctique. Cette volonté va se transformer en la création du Conseil de l'Arctique et la mise en place de régimes environnementaux pendant les années 1990 afin que les États arctiques coopèrent sur des enjeux d'intérêts communs, surtout scientifiques et environnementaux[534]. Le Canada va être un des membres les plus actifs dans la mise sur pied de ces forums multilatéraux de coopération.

De plus, au tournant de l'année 2000, la Russie avait la possibilité d'établir un partenariat stratégique unique, « l'identité arctique que le Canada partage avec la Russie fournissant une base spéciale pour la coopération arctique[535]. » Cette relation bilatérale est la plus amplement traitée dans le volet nordique de la politique étrangère canadienne, publié en 2000. Le document souligne entre autres les aspects sur lesquels le Canada pourrait appuyer la Russie, axant surtout sur les populations autochtones, la bonne gouvernance, l'exploitation des ressources naturelles et la bonne gestion des déchets radioactifs/prolifération nucléaire. Il s'agissait d'utiliser l'Arctique et des enjeux de coopération techniques (environnementaux, développement) en « visant à stabiliser la Russie et à l'intégrer davantage dans le système international[536]. »

Sur un autre plan, bien que les sous-marins russes ne soient plus une menace militaire de première importance en Arctique, la présence russe est encore de beaucoup supérieure aux ressources et infrastructures présentes du côté canadien. Les brise-glaces représentent le domaine où la domination russe sur l'ensemble des autres pays arctiques est la plus frappante, la Russie comptant sur une vingtaine de brise-glaces[537]. Près du tiers de ceux-ci sont à propulsion nucléaire, ce qui s'avère être un atout important pour effectuer de la

[533] Donald Rothwell. The Polar Regions and the Development of International Law, *Cambridge University Press*, 1996, p.228.
[534] Voir pour plus de détails : David Scrivener. « Arctic environmental cooperation in transition », *Polar Record*, volume 35, 1999, p.51-58.
[535] Gouvernement du Canada. « Le volet nordique de la politique étrangère canadienne », 2000, disponible au http://www.international.gc.ca/polar-polaire/ndfp-vnpe2.aspx?lang=fra&view=d
[536] Idem.
[537] Jérôme Le Roy. « L'activisme militaire russe dans l'Arctique », dans Lasserre (dir.) Passages et mers arctiques – Géopolitique d'une région en mutation, Presses de l'Université du Québec, 2010, p.112-113.

recherche sur les fonds marins (nous traiterons de ce point dans la prochaine section). Cette supériorité ne veut pas nécessairement dire que les conflits sont présents en Arctique. Ainsi, malgré un coût très élevé (60000$/jour), la Russie a accepté de louer à l'été 2007 un de ses brise-glace nucléaires au Canada et au Danemark pour que ceux-ci puissent effectuer des activités de recherche en Extrême-Arctique[538]. Incidemment, dans la section qui vient, nous traiterons des efforts scientifiques des différents pays pour étayer leurs revendications sur le plateau continental et des clauses présentes dans la CNUDM portant sur la délimitation du plateau continental.

2. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) et les plateaux continentaux

Le droit international portant sur le droit de la mer a connu des développements importants dans la deuxième moitié du 20ième siècle. De nombreux efforts ont été entrepris dans les années 1950, 1960 et 1970 pour codifier les pratiques coutumières des États dans un traité ou convention internationale. Des négociations portant sur une possible CNUDM furent tenues en 1958 et 1960, aboutissant à la signature de la CNUDM I et la CNUDM II. Ces deux conventions permirent aux États de discuter ensemble et de mettre sur papier certains régimes internationaux liés au droit de la mer. Par contre, ces deux essais furent marqués par un manque de compromis sur certains enjeux (les limites des eaux territoriales) et par des clauses mal définies sur certains autres[539]. Une volonté d'aller plus loin fut palpable, même chez des membres de la communauté internationale habitués à voir d'un mauvais œil ce type d'efforts. L'URSS, par exemple, a exprimé un intérêt croissant pour la codification du droit de la mer au même temps que son statut de puissance maritime s'établissait (années 1960)[540].

Les négociations entourant la CNUDM III commencèrent en 1973. L'objectif principal pour les puissances maritimes était de clarifier et de s'entendre sur un régime portant sur les droits internationaux utilisés pour la navigation internationale afin de favoriser la liberté de

[538] Elizabeth Riddell-Dixon. « Canada and Arctic Politics: The Continental Shelf Extension », *Ocean Development and International Law*, volume 39, 2008, p.350.
[539] Budislav Vukas. « The vagueness of the international rules on the continental shelf », dans Vukas et Sosic (dir.) International law: new actors, new concepts, continuing dilemmas; Liber Amicorum Bozidar Bakotic, Martinus Nijhoff Publishers, 2010, p.351.
[540] W. Joseph Dehner. « Creeping Jurisdiction in the Arctic : Has the Soviet Union Joined Canada? », *Harvard International Law Journal*, volume 13, 1972, p.277.

navigation[541]. Le processus fut long et difficile, culminant neuf ans plus tard avec la signature, mais non pas la ratification de la CNUDM par 119 États. La CNUDM va entrer en vigueur en 1994, soit douze mois après que le soixantième pays ait ratifié la convention. Le document couvre des enjeux divers touchant le droit de la mer : le droit de passage dans les détroits internationaux et le droit des États côtiers de réguler les navires passant par des endroits recouverts de glace (article 234) n'en sont que deux exemples traités dans la section précédente. La CNUDM va aussi établir une zone économique exclusive pour les États côtiers, où l'État en question est le seul à pouvoir poursuivre l'exploitation économique de ces eaux. Cette zone économique exclusive ne donne pas aux États côtiers le droit de réguler et de légiférer sur ces eaux (à l'exception des endroits recouverts de glace). La Convention va aussi spécifier les droits et responsabilités des États sur deux enjeux importants: l'exploitation du fond marin se trouvant dans les plateaux continentaux et l'attribution, puis la délimitation et l'exploitation du plateau continental.

Le premier point fut la cause de nombreuses objections par des pays industrialisés et retarda la ratification de bien des pays. Selon la partie XI de la CNUDM, le fond marin en haute mer, qui est référé sous le terme de la Zone, se trouve au-delà des 200 miles marins de zone économique exclusive des États et du plateau continental revendiqué par les États. Cette partie spécifie que toutes activités d'exploration ou d'exploitation de minéraux dans la Zone sont organisées et contrôlées par les États parties, par l'intermédiaire de l'Autorité internationale des fonds marins et que les ressources présentes dans la Zone sont le « patrimoine commun de l'humanité », la convention ajoutant que « les activités menées dans la Zone le sont (…) dans l'intérêt de l'humanité tout entière[542]. » L'Autorité doit ainsi s'assurer du partage équitable des avantages financiers de ces activités ainsi que de promouvoir le transfert de technologies vers les pays en développement. Le Canada ainsi que l'ensemble des pays industrialisés s'opposèrent à cette section, avançant que la faisabilité et les coûts élevés d'une telle structure institutionnelle rendraient le tout difficilement

[541] Douglas Brubaker. « Straits in the Russia Arctic », *Ocean Development and International Law*, volume 32, numéro 3, 2001, p.263.

[542] Organisation des Nations Unies. « La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer », Partie XI, disponible au http://www.un.org/french/law/los/unclos/closindx.htm

applicable[543]. Une entente détaillant la mise en application de cette section de la CNUDM fut élaborée en 1994 afin de contourner cette objection et permettre aux États industrialisés d'adhérer à la CNUDM.

Le deuxième point, portant sur la délimitation du plateau continental, va susciter moins d'opposition de la part des États souverains. La CNUDM donne, sur un point codifié à l'article 76 et 77, un argument légal pour l'expansion des droits souverains des certains États sur des espaces sous-marins immenses. Dans le cas des États-Unis, leur plateau continental potentiel est supérieur au territoire terrestre des États-Unis[544]. Par contre, un régime d'une grande complexité technique et scientifique va voir le jour suite à la mise en place de la CNUDM. Le plateau continental est ainsi reconnu comme étant la prolongation naturelle du territoire terrestre d'un État ou en d'autres mots, la prolongation submergée d'une formation continentale[545]. Le plateau continental est marqué par une dénivellation progressive menant jusqu'au fond marin en haute mer ou aux plaines abyssales (celles-ci sont considérées comme faisant partie de la Zone, appartenant à tous). Cette pente progressive est désignée par le terme scientifique de marge continentale dans la CNUDM (bien qu'en droit international, celle-ci soit appelé plateau continental) et les États doivent définir leur marge continentale et soumettre un dossier technique lorsque la marge s'étend au-delà des 200 miles marins délimitant les limites des eaux territoriales[546].

Deux critères distincts doivent donc être remplis : premièrement, un État doit prélever des sédiments sur la marge continentale afin de démontrer que le plateau continental est bien la prolongation naturelle de son territoire terrestre; les sédiments prélevés dans la marge doivent donc correspondre aux sédiments retrouvés dans des cours d'eau du continent (par exemple, au Canada, le fleuve Mackenzie) ou sur le continent. Pour remplir ce critère, l'État doit recueillir de l'information sur le pied du talus de sa marge continentale, ce point étant où

---

[543] Ted McDorman. « Canada Ratifies the 1982 United Nations Convention on the Law of the Sea: At Last », *Ocean Development and International Law*, volume 35, 2004, p.105.

[544] Davorin Rudolf. « The Russian continental shelf beyond the 200-mile zone in the Arctic ocean », dans Vukas et Sosic (dir.) International law: new actors, new concepts, continuing dilemmas; Liber Amicorum Bozidar Bakotic, Martinus Nijhoff Publishers, 2010, p.287.

[545] Ibid, p.289.

[546] Organisation des Nations Unies. « La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer », Partie VI, article 76, paragraphe 1, disponible au http://www.un.org/french/law/los/unclos/closindx.htm

la dénivellation est modérée et va devenir le fond océanique[547]. Les États peuvent aussi recueillir ces informations avec des tests sismiques ou géologiques. Une fois le pied du talus défini, l'État doit définir son plateau continental par « une ligne tracée (…) par référence aux points fixes extrêmes où l'épaisseur des roches sédimentaires est égale au centième au moins de la distance entre le point considéré et le pied du talus continental; ou une ligne tracée par référence à des points fixes situés à 60 milles marins au plus du pied du talus continental[548]. » Quand ce critère est rempli, l'État côtier a acquis le droit d'exploiter les ressources contenues dans le plateau continental, mais pas les ressources se trouvant au-dessus du plateau continental (les ressources halieutiques par exemple ne sont ainsi pas incluses dans cette définition)[549]. Ces clauses spécifiant le régime des plateaux continentaux de la CNUDM s'avèrent particulièrement importantes en Arctique; il est évalué que près de 52% de l'océan Arctique est constitué de plateaux continentaux couverts par ce régime[550].

Le deuxième critère porte sur la délimitation de la marge continentale qu'un État peut considérer comme faisant partie de l'espace sur lequel il a des droits souverains spécifiques. Sur ce deuxième test, l'État doit recueillir des données sismologiques, géologiques et bathymétriques dans le but de cartographier le plus fidèlement possible la composition du sous-sol marin[551]. La CNUDM stipule les limites du plateau continental qui peuvent être exploitées par un État (voir image 5.2 à la page suivante). La limite du plateau continental est donc «soit à une distance n'excédant pas 350 milles marins des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de la mer territoriale, soit à une distance n'excédant pas 100 milles marins de l'isobathe de 2 500 mètres, qui est la ligne reliant les points de 2 500 mètres

---

[547] Elizabeth Riddell-Dixon. « Canada and Arctic Politics: The Continental Shelf Extension », *Ocean Development and International Law*, volume 39, 2008, p.345.

[548] Organisation des Nations Unies. « La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer », Partie VI, article 76, paragraphe 4, alinéa a), point i) et ii), disponible au http://www.un.org/french/law/los/unclos/closindx.htm

[549] Davorin Rudolf. « The Russian continental shelf beyond the 200-mile zone in the Arctic ocean », dans Vukas et Sosic (dir.) International law: new actors, new concepts, continuing dilemmas; Liber Amicorum Bozidar Bakotic, Martinus Nijhoff Publishers, 2010, p.291.

[550] Larry Mayer. « Sea Floor Mapping and Exploration in a Changing Arctic Sea Environment », dans Nordquist, Heidar et Moore (dir.) Changes in the Arctic environment and the law of the sea, Martinus Nijhoff Publishers, 2010, p.89.

[551] Ron Macnab. « Complications in Delimiting the Outer Continental Shelf », dans Nordquist, Heidar et Moore (dir.) Changes in the Arctic environment and the law of the sea, Martinus Nijhoff Publishers, 2010, p.494-495.

de profondeur[552]. »

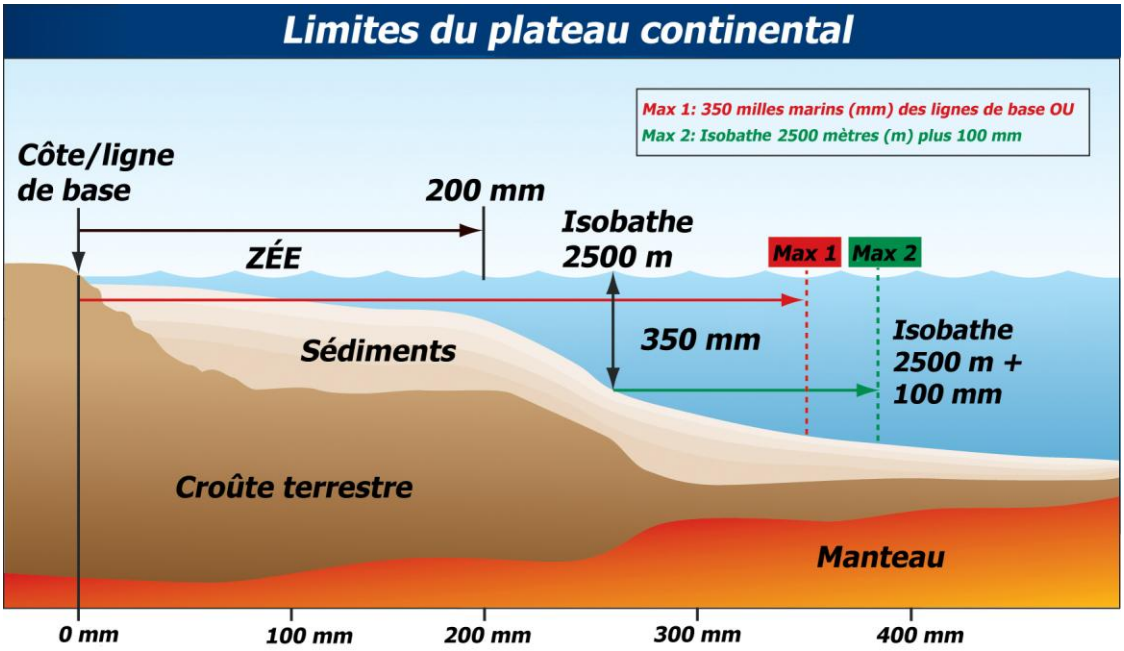

Image 5.1 : illustration des critères régissant la délimitation d'un plateau continental. Source : traduit par l'auteur à partir d'une image original du *US Extended Continental Shelf Project*.

Ces deux tests requièrent des recherches scientifiques poussées et une accumulation de données dans des conditions difficiles et un environnement rigoureux dans le cas de l'Arctique. La complexité technique des deux tests fait aussi en sorte que les pays développés ont les ressources et l'expertise pour réaliser une telle recherche, ce que bien des pays du Sud n'ont pas[553]. Toutefois, il faut souligner que l'enjeu du plateau continental n'a rien à voir en droit international avec l'occupation effective ou fictive de ce territoire ou de toute proclamation de souveraineté, tel que stipulé à l'article 77 de la CNUDM[554]. Ces actions ou tout critère portant sur l'exercice de la souveraineté sur ces espaces n'ont aucune signification légale en droit international[555]. Les données recueillies par les États côtiers

[552] Organisation des Nations Unies. « La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer », Partie VI, article 76, paragraphe 5, disponible au http://www.un.org/french/law/los/unclos/closindx.htm
[553] Davorin Rudolf. « The Russian continental shelf beyond the 200-mile zone in the Arctic ocean », dans Vukas et Sosic (dir.) International law: new actors, new concepts, continuing dilemmas; Liber Amicorum Bozidar Bakotic, Martinus Nijhoff Publishers, 2010, p.298.
[554] Organisation des Nations Unies. « La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer », Partie VI, article 77, paragraphe 3, disponible au http://www.un.org/french/law/los/unclos/closindx.htm
[555] Betsy Baker. « Law, Science and the Continental Shelf : The Russia Federation and the Promise of Arctic

revendiquant un plateau continental doivent être fournies à la Commission des limites du plateau continental (CLPC) dix ans après la ratification de la Convention par l'État en question. Cependant, certains États se sont vus accorder une extension afin de présenter un dossier technique plus étoffé. De nombreux plateaux continentaux ont déjà été revendiqués dans le monde.

La CLPC est constituée de vingt-et-un spécialistes en géologie, en géophysique et en hydrographie, élus par les pays parties à la convention[556]. Un expert élu sur la CLPC ne peut évaluer le dossier présenté par un État dont il a la nationalité. Son État de provenance doit cependant payer ses déplacements et assurer les coûts de sa présence lors des rencontres de la Commission, ce qui fait que certains pays du Sud n'ont pas la volonté de faire élire un de leurs citoyens sur cette commission[557]. La Commission a pour mandat de fournir des recommandations au pays qui a soumis un dossier technique ainsi que de demander un dossier plus étoffé ou des données additionnelles sur certains aspects du dossier soumis. Une fois que les recommandations sont formulées par la CLPC, « les limites fixées par un État côtier sur la base de ces recommandations sont définitives et de caractère obligatoire[558]. »

Certains spécialistes du droit international vont d'ailleurs souligner qu'il n'est pas clair si les limites fixées par un État peuvent être différentes des recommandations de la Commission[559]. En effet, les cas les plus délicats sont lorsqu'il y a au moins deux États qui ont des revendications opposées sur le même plateau continental. Dans ces cas, le règlement du litige est laissé aux deux (ou plus) États et la CLPC n'a pas le mandat de régler un contentieux entre les deux États[560] : la solution en est donc une qui passe par un règlement politique entre

---

Cooperation », *American University International Law Review,* volume 25, numéro2, 2010, p.260; Elizabeth Riddell-Dixon. « Canada and Arctic Politics: The Continental Shelf Extension », *Ocean Development and International Law,* volume 39, 2008, p.348.

[556] Ron Macnab. « Complications in Delimiting the Outer Continental Shelf », dans Nordquist, Heidar et Moore (dir.) Changes in the Arctic environment and the law of the sea, Martinus Nijhoff Publishers, 2010, p.496.

[557] Elizabeth Riddell-Dixon. « Canada and Arctic Politics: The Continental Shelf Extension », *Ocean Development and International Law,* volume 39, 2008, p.346.

[558] Organisation des Nations Unies. « La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer », Partie VI, article 76, paragraphe 8, disponible au http://www.un.org/french/law/los/unclos/closindx.htm

[559] Budislav Vukas. « The vagueness of the international rules on the continental shelf », dans Vukas et Sosic (dir.) International law: new actors, new concepts, continuing dilemmas; Liber Amicorum Bozidar Bakotic, Martinus Nijhoff Publishers, 2010, p.358.

[560] Ron Macnab. « Complications in Delimiting the Outer Continental Shelf », dans Nordquist, Heidar et Moore (dir.) Changes in the Arctic environment and the law of the sea, Martinus Nijhoff Publishers, 2010, p.496.

les États impliqués. L'incertitude entourant la souveraineté sur ces plateaux continentaux rend les compagnies voulant explorer ces ressources assez frileuses. En effet, bien que l'industrie possède l'expertise et la technologie pour extraire des ressources dans cet environnement particulier[561], l'incertitude entourant la souveraineté de ces lieux (ainsi que les règles nationales s'appliquant, les permis nationaux à obtenir auprès des autorités nationales compétentes) freine les compagnies qui doivent mobiliser des sommes financières importantes pour explorer les ressources du plateau continental arctique[562].

Outre cette possible confrontation des positions étatiques, la CLPC souffre aussi d'un manque chronique de ressources afin d'étudier les nombreux dossiers soumis pour étude. Avant la crise de l'été 2007 qui nous intéresse, seulement neuf États avaient soumis des dossiers à la CLPC et quatre de ceux-ci avaient reçu des recommandations de la commission. La CLPC avait ainsi les ressources pour étudier deux dossiers par année. Il était aussi prévu que près de 50 États déposent leur dossier après 2009 (la plupart en ce qui a trait à des plateaux continentaux situés ailleurs qu'en Arctique), le Canada étant censé déposer le sien pour 2013[563]. Nous pouvons donc parler d'un processus qui pourrait s'échelonner sur plusieurs années, à moins que la CLPC reçoive davantage de fonds des États parties à la CNUDM afin d'accélérer l'étude des dossiers techniques soumis.

a) La Russie, la CNUDM et le plateau continental

L'URSS a signé la CNUDM en 1982, à l'instar de 119 autres pays. Par contre, comme la plupart des pays industrialisés, le pays ne l'a pas ratifié avant son entrée en vigueur en 1994. Malgré tout, l'URSS et son successeur, la Russie, vont respecter les clauses centrales de la CNUDM dans leurs pratiques (tout comme les États-Unis, par exemple). Ainsi, les 200 miles marins de zone économique exclusive ainsi que l'article 234 traitant des endroits couverts de glace vont être traités comme faisant partie du droit international coutumier. La Russie va finalement décider de ratifier la convention en 1997, ce qui lui laisse un délai de dix ans

[561] Paul L. Kelly. « Introductory Remarks: Arctic Offshore Oil and Gas », dans Nordquist, Heidar et Moore (dir.) Changes in the Arctic environment and the law of the sea, Martinus Nijhoff Publishers, 2010, p.519-521.
[562] Elizabeth Riddell-Dixon. « Canada and Arctic Politics: The Continental Shelf Extension », *Ocean Development and International Law,* volume 39, 2008, p.347.
[563] Ibid p.355.

avant de présenter un dossier scientifique sur le plateau continental.

L'État russe ne prendra pas les dix années allouées, étant le premier pays à soumettre un dossier à la CLPC le 20 décembre 2001. Il faut dire que l'effort scientifique soviétique/russe en Arctique ne datait déjà pas d'hier. En fait, de multiples expéditions ont été effectuées depuis les années 1950 par l'URSS/Russie dans l'environnement circumpolaire afin de recueillir des données sur cet écosystème particulier[564]. Ainsi, bien que la majorité de cette information fût gardée secrète, nous savons maintenant que l'URSS avait collecté près de 2900 mesures de fond dans l'océan Arctique entre 1954 et 1960, répertoriant pour la première fois l'existence de la Dorsale de Lomonosov en 1954[565]. Toutefois, le dossier soumis en 2001 fut jugé incomplet par la Commission, en plus d'être contesté par nombre d'États dont les États-Unis. La CLPC intima à la Russie d'étoffer son dossier sur certains points afin de soumettre de nouveau, avec des données plus complètes.

Des données supplémentaires ont été demandées pour étayer les revendications sur cette dorsale, ce que la Russie a accepté de faire. Elle a collaboré avec les instances internationales sur le droit de la mer et a suivi les règles du jeu international[566]. En général, le comportement de la Russie s'avère similaire à celui du Canada et se situe dans les mécanismes multilatéraux existants en ce qui a trait au plateau continental mais aussi face à la question des pêches et de la régulation maritime près de ces eaux. Comme le note Michael Becker, le fait que certains États vont avoir une plus grande part du plateau continental en Arctique ne veut pas dire que l'on peut parler d'impérialisme ou de partage injuste. La crédibilité scientifique des dossiers scientifiques soumis par les États va déterminer quels États arctiques vont avoir une part plus grande que les autres du plateau continental[567]. Les critères selon la CNUDM sont les mêmes pour tous, la prolongation submergée du continent de chacun n'est peut-être pas la même pour les États concernés…

---

[564] Alexander Skaridov. « Russian Policy on the Arctic Continental Shelf », dans Nordquist, Heidar et Moore (dir.) Changes in the Arctic environment and the law of the sea, Martinus Nijhoff Publishers, 2010, p.488-489.

[565] Larry Mayer. « Sea Floor Mapping and Exploration in a Changing Arctic Sea Environment », dans Nordquist, Heidar et Moore (dir.) Changes in the Arctic environment and the law of the sea, Martinus Nijhoff Publishers, 2010, p.87.

[566] Michael Becker. « Russia and the Arctic: Opportunities for Engagement Within the Existing Legal Framework », *American University International Law Review*, volume 25, numéro 2, 2010, p.238.

[567] Idem.

b) Le Canada, la CNUDM et le plateau continental

La conclusion de la CNUDM fut en partie réalisée grâce à des efforts importants consentis par des diplomates canadiens[568]. Malgré ces efforts et le temps investi par le Canada pour que le processus aboutisse, le Canada ne ratifiera la CNUDM qu'en 2003. Le Canada va adopter une attitude similaire à l'URSS/Russie et aux États-Unis durant cette période, considérant légitimes les limites établies par la Convention (zone économique exclusive de 200 miles, zones couvertes de glaces, liberté de navigation, limites des eaux territoriales). À cet effet, le gouvernement canadien va traduire la plupart de ces principes dans son droit national, par l'entremise de sa Loi sur les océans de 1996. Cette loi va définir la limite des eaux territoriales, la zone économique exclusive ainsi que le plateau continental. Les clauses portant sur ce dernier, aux articles 17 jusqu'à 20 du texte de la loi, vont reprendre plusieurs des dispositions incluses dans la CNUDM[569].

Les raisons pouvant expliquer le peu d'empressement que le Canada a manifesté pour ratifier la CNUDM n'ont pas à voir avec le régime du plateau continental. Plutôt, l'objection principale fut de pointer vers la faiblesse initiale des clauses portant sur l'exploitation du fond marin en haute mer (tel que souligné plus tôt dans ce chapitre). Cette objection trouva une réponse en 1994 avec la conclusion de l'accord relatif à l'application de la partie XI de la CNUDM. Une réticence subséquente pour le Canada fut reliée à la question de la régulation internationale des stocks de poissons migratoires (se trouvant surtout sur la limite des 200 miles de zone économique exclusive, dans l'Atlantique pour le Canada). La crise du turbot de 1995 (décrite dans l'introduction) fit de ces stocks de poisson un enjeu important pour le gouvernement canadien. L'entrée en vigueur de l'accord aux fins de l'application des dispositions de la CNUDM du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs en décembre 2001 et l'adhésion de l'Union européenne à cet accord en 2003

[568] Ted McDorman. « Canada Ratifies the 1982 United Nations Convention on the Law of the Sea: At Last », *Ocean Development and International Law*, volume 35, 2004, p.105.

[569] Gouvernement du Canada. « Loi sur les océans », Ministère de la Justice, disponible au http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-2.4/

levèrent les dernières objections canadiennes à l'égard du CNUDM[570]. La question des stocks de poissons migratoires étant réglée, le Canada ratifia la CNUDM quelques mois plus tard, en novembre 2003.

La ratification de cette convention permit au pays de pouvoir participer aux organes créés aux fins de cet accord. Ainsi, le Canada pouvait maintenant voir un de ses citoyens devenir membres de la Commission des limites du plateau continental (CLPC). Toutefois, la CLPC élit ses membres selon un principe de représentation régionale et le Canada fait partie du groupe « Europe de l'ouest et autres ». La compétition à l'intérieur de ce groupe est élevée, plusieurs pays de ce groupe (Grande-Bretagne, Australie, Nouvelle-Zélande, Espagne, Norvège entre autres) ayant un intérêt marqué pour l'enjeu du plateau continental et ayant les moyens pour financer les déplacements en cas d'élections d'un de ses citoyens[571].

Une fois ratifié, le Canada avait maintenant dix ans (donc jusqu'en 2013) pour recueillir les données nécessaires afin d'évaluer l'ampleur du plateau continental qu'il pourrait exploiter selon les termes de la CNUDM. Bien que les règles régissant les limites d'un plateau continental aient été dictées dans la Loi sur les océans de 1996, le gouvernement du Canada n'avait pas mobilisé de ressources financières pour cartographier l'étendue de son plateau continental. Les investissements nécessaires ne furent consentis pour la première fois que l'année suivant la ratification de la CNUDM par le Canada, soit en 2004[572]. Nous pouvons donc parler d'un certain retard quant à la connaissance du Canada de la composition des étendues se trouvant sous les mers près de son territoire national et de sa zone économique exclusive. Par contre, comme le souligne Elizabeth Riddell-Dixon, le Canada n'est pas dans une course pour revendiquer un territoire avant d'autres; ce droit existe et va être examiné sur des bases qui sont les mêmes pour tous[573]. La tâche est colossale pour le Canada, qui doit cartographier l'étendue de son plateau continental non seulement en Arctique mais aussi dans l'océan Atlantique et Pacifique. L'étendue du plateau continental pourrait atteindre 1.75

[570] Ted McDorman. « Canada Ratifies the 1982 United Nations Convention on the Law of the Sea: At Last », *Ocean Development and International Law*, volume 35, 2004, p.104.
[571] Elizabeth Riddell-Dixon. « Canada and Arctic Politics: The Continental Shelf Extension », *Ocean Development and International Law*, volume 39, 2008, p.346.
[572] Ibid, p.352.
[573] Ibid, p.354.

million de kilomètres carrés dans le cas du Canada, dont 0.75 million présent dans l'Arctique[574]. Il ne s'agit donc pas dans le cas du plateau continental de défendre un ensemble de revendications avec des arguments de titres historiques ou d'occupation effective du territoire. La définition du plateau consiste plutôt à prouver, avec des preuves scientifiques, une réalité géologique. En ce sens, il est surprenant que bien des États aient décidé *a priori* de garder secrètes les données scientifiques qu'ils ont recueillies. Une telle décision ne peut qu'alimenter les suspicions de manipulation des données par l'État en question. Le Canada avait adopté cette approche avant de changer son fusil d'épaule suite à la publication des données américaines et danoises.

Les ressources à la disposition du Canada pour réaliser cet immense projet de cartographie de ses fonds marins sont limitées en Arctique. En effet, la technique idéale consiste à utiliser deux brise-glaces pour mener la cueillette de données; le premier qui ouvre le passage et le deuxième, équipé de l'équipement de détection, qui recueille les données. Cette manière de faire réduit le son créé par la friction des glaces, ce qui permet une capture de données plus précise. L'utilisation de brise-glace nucléaire rend l'opération encore plus facile et permet une cueillette de données plus sûre[575]. Sur ce plan, la supériorité russe est indéniable comme nous l'avons noté plus tôt dans ce chapitre. Avant la crise qui nous intéresse, le Canada était en pourparlers pour coopérer avec d'autres pays arctiques (États-Unis, Danemark, Russie) dans les années subséquentes afin de recueillir conjointement des données. Toutefois, aucun plan concret et spécifique n'avait été conclu à cette date pour joindre les efforts de plusieurs pays arctiques dans une entreprise conjointe.

3. <u>Gouvernement canadien</u>

a) « L'Arctique est russe »

Le discours de certains participants de l'expédition était teinté d'un nationalisme passionné. Le chef de l'expédition, Artur Chilingarov, un parlementaire russe et une figure respectée de la recherche polaire, fut parmi les plus volubiles à ce sujet. S'exprimant devant une foule tout juste avant le départ du voyage, Chilingarov dira que l'Arctique est russe et que l'expédition

[574] Ibid, p.347.
[575] Ibid, p.353.

allait démontrer la présence russe dans la région[576]. Pour un autre membre du voyage, le périple est aussi motivé par la fierté nationale et la quête de prestige, les Russes pouvant devenir les premiers à rejoindre le plancher océanique sous le pôle Nord. La comparaison avec la conquête américaine de la lune fut aussi observée par des membres de l'expédition, ce qui démontre la puissance métaphorique et symbolique de l'initiative[577]. Cette dimension historique fut exploitée par la plupart des membres de l'équipage, soulignant qu'il s'agissait d'un exploit technique.

Une description similaire a été effectuée par des diplomates russes peu après l'annonce de la réussite de la mission sous le pôle Nord. Ainsi, pour le chargé d'affaires de l'ambassade de Russie à Ottawa, Sergey Petrov, cette mission s'insère dans le cadre plus large de l'intérêt russe pour cette région, le pays ayant poursuivi un programme de recherche scientifique polaire depuis les années 1920[578]. Pour Petrov, cet exploit peut se comparer au fait d'aller dans l'espace, d'atteindre la planète Mars ou d'escalader le mont Everest[579]. Le chef de la diplomatie russe, Sergey Lavrov, va utiliser ce même type de comparaison afin de faire taire les critiques: « quand des explorateurs atteignent un endroit que personne d'autres n'a exploré, ils plantent un drapeau (…) C'est de cette manière que cela s'est passé sur la lune, par ailleurs[580]. » Le président russe Vladimir Poutine va pour sa part souligner le travail de l'équipe scientifique afin d'étayer le dossier russe devant être présenté devant les instances internationales. En fait, les seuls bravades du côté russe vont provenir du chef de l'expédition, Artur Chilingarov, qui va défendre les objectifs poursuivis par son équipe et se lancer dans une rhétorique nationaliste défiante : « l'Arctique a toujours été russe et il va rester russe (…) Si quelqu'un n'est pas d'accord avec notre action, qu'il aille où nous sommes allés. La Russie doit gagner et la Russie a ce qu'il faut pour gagner[581].

---

[576] Tony Halpin. « Russia dives for Arctic oil; Team plans historic descent 4,300 metres to seabed to stake claim to huge tract of rich ocean floor », *Chronicle-Herald*, Halifax, 28 juillet 2007, p.A11.

[577] James Kilner. « Russia deploys mission to claim North Pole; 'The Arctic is Russian,' expedition leader says of quest to plant flag at Earth's most northerly point », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 25 juillet 2007, p.A3.

[578] Unnati Gandhi et Alan Freeman. « Russian mini-subs lay claim to North Pole », *The Globe and Mail*, Toronto, 2 août 2007, p.A1.

[579] CBC Television. « Russia goes deep and causes a chill over Arctic sovereignty », *CBC News, The National*, 2 août 2007.

[580] Mike Eckel. « Russian scientists defends North Pole flag-planting against Western criticism », *Associated Press*, Moscou, 7 août 2007.

[581] Idem; Dmitry Solovyov. « Moscow cheers explorers after Arctic flag drop », *Vancouver Sun*, Vancouver, 8 août 2007, p.A5.

b) « L'Arctique est canadien »

La réaction initiale du gouvernement canadien est caractéristique des autres crises de souveraineté, mêlant prises de position générales (confuses parfois) et affirmations génériques sur l'Arctique. La réaction du ministère des Affaires étrangères avant le voyage rappelle la position du gouvernement canadien dans les premiers jours de la crise du *Polar Sea* de 1985. Le ministère va ainsi affirmer que « la souveraineté du Canada sur les terres et les eaux de l'Arctique canadien est de longue date, bien établie et basée sur des titres historiques », soulignant dans la même veine que le gouvernement du Canada « va continuer d'affirmer sa souveraineté en Arctique, incluant dans ses eaux intérieures[582]. » Il ne verra pas non plus d'objections à ce que la Russie continue ses activités de recherche scientifique afin d'étayer son dossier sur le plateau continental. La position canadienne en fut donc une générique à prime abord, l'enjeu du plateau continental ne portant pas sur des preuves historiques, non plus que sur le statut des eaux considérées comme intérieures par Ottawa, le plateau continental se situant au-delà des 200 miles de zone économique exclusive.

La réaction des principaux intervenants du gouvernement canadien arriva après l'événement. En analysant la réponse initiale du ministre des Affaires étrangères, Peter MacKay, nous pouvons dégager trois représentations dominantes dans le discours gouvernemental canadien pour définir la menace russe lors de cet incident. La première image fut de tenter d'amoindrir l'importance de cette action. L'action russe fut par exemple qualifiée de simple *spectacle* par le ministre MacKay [583] . Pendant la même intervention, MacKay va aussi qualifier l'événement de tentatives des dirigeants russes de se faire du capital politique (*posturing*)[584]. D'autres termes vont être repris par la suite pour cadrer et définir l'événement, celui revenant le plus fréquemment restant celui qualifiant le dépôt du drapeau russe de coup médiatique *(stunt*). Ce terme sera utilisé par le Premier ministre Stephen Harper ainsi que par d'autres gouvernements nationaux, dont le Danemark[585].

---

[582] Idem.
[583] Richard Foot et Randy Boswell. « Russians spark territorial row by planting flag in Arctic depths; Mini-subs dive four kilometres at North Pole », *Calgary Herald*, Calgary, 3 août 2007, p.A15.
[584] Bruce Cheadle. « Harper says Russian move shows need to defend Arctic sovereignty », *The Canadian Press*, Charlottetown, 2 août 2007.
[585] Allan Woods. « Relations thaw after flag 'stunt'; 'Meant no offence' by planting flag in Arctic », *Toronto Star*,

La deuxième image représentera la pratique russe comme étant archaïque et dépassée. La citation du ministre Peter MacKay la plus reprise dans les médias traitera de cet aspect spécifique : « Nous ne sommes plus au 15ième siècle. Vous ne pouvez pas aller à travers le monde, planter des drapeaux et déclarer « nous revendiquons ce territoire » [586] . » L'interprétation donnée au geste russe est clairement définie dans ce passage et le geste dépeint comme provenant d'une autre époque, où le droit international obéissait à des normes différentes. En opposition, le droit international et la convention sur le droit de la mer sont présentés comme la solution pour un possible contentieux sur cet enjeu, bien que la Commission sur les limites du plateau continental ne puisse que formuler des recommandations en cas de revendications se chevauchant : « vous allez voir très rapidement que le droit de la mer (…) va immédiatement entrer en effet si une dispute surgissait entre les deux pays[587]. » Et le ministre d'ajouter : « Par contre, il n'y a pas de dispute. Il s'agit du territoire canadien, purement et simplement[588]. »

Ce dernier passage nous amène sur la dernière représentation présente dans la réaction du ministre MacKay, quelques heures après l'action russe. Pour le ministre des Affaires étrangères, ce geste, posé à 4300 mètres sous le Pôle nord et donc au large de l'archipel arctique canadien et au-delà de la zone économique exclusive canadienne, représentait une tentative pour revendiquer une partie du territoire canadien, pour prendre ce qui appartient au Canada. Dans les mots de Peter MacKay, « il n'y a pas de question à propos de la souveraineté canadienne en Arctique. Nous avons été très clairs là-dessus. Nous avons établi, il y a longtemps, que celles-ci sont des eaux canadiennes et que ce territoire est propriété canadienne[589]. » Il rajoutera que « la question de l'Arctique n'est pas une question. Le tout est clair. C'est notre pays. Ce sont nos eaux. Il s'agit du grand Nord fort et libre et il se trompe s'ils (les Russes) pensent que le dépôt d'un drapeau sur le plancher océanique va changer

---

Toronto, 26 septembre 2007, p.A16.

[586] Richard Foot et Randy Boswell. « Russians spark territorial row by planting flag in Arctic depths; Mini-subs dive four kilometres at North Pole », *Calgary Herald*, Calgary, 3 août 2007, p.A15.

[587] Gloria Galloway et Alan Freeman. « Ottawa assails Moscow's Arctic ambition », *The Globe and Mail*, Toronto, 3 août 2007, p.A13.

[588] Idem.

[589] Bruce Cheadle. « Harper says Russian move shows need to defend Arctic sovereignty », *The Canadian Press*, Charlottetown, 2 août 2007.

quoique ce soit[590]. »

Les propos de Peter MacKay tentent de présenter l'acte russe comme une tentative de *voler* ou *d'usurper au Canada* ce qui est nécessairement et clairement *propriété canadienne*; la Russie incarne désormais ceux qui veulent prendre ce qui appartient et ce qui naturellement revient au Canada. Cette construction est effectuée en présentant l'Arctique comme un tout indifférencié, presque sur des bases géographiques (l'océan Arctique) et non sur la base des principes en droit international définissant le droit de la mer. Ce même MacKay rajoutera dans la même veine que « l'Arctique est canadien »[591], soulevant des questions sur ce que ce terme « Arctique » incluait lors de cette déclaration. Les enjeux de souveraineté arctique sont aussi décrits comme étant tous interreliés, la référence de MacKay quant à l'établissement il y a longtemps de la souveraineté canadienne sur ces eaux faisant référence sûrement aux efforts des années 1980 pour délimiter l'archipel arctique et les lignes de base droites. Il continuera dans la même veine quelques jours plus tard en soulignant que la mission russe n'a pas affecté les revendications canadiennes en Arctique, qui « sont ancrées dans la connexion historique avec la terre, l'occupation continue par les peuples Inuit et l'affirmation constante de nos revendications de souveraineté [592] . » Comme nous l'avons vu précédemment, ces arguments ne sont liés d'aucune manière et ne sont reconnus par aucun État quant à l'enjeu en cause portant sur la délimitation du plateau continental.

c) Une nouvelle attitude... et un vieux réflexe

Cette crise viendra marquer un changement dans la manière dont le gouvernement canadien aborde les crises de souveraineté arctique. Il s'agit aussi de la première crise de souveraineté arctique à laquelle le gouvernement conservateur de Stephen Harper a été confronté. En effet, la première rupture qui va s'opérer va se trouver dans la réaction du gouvernement canadien face aux événements ayant suscité la crise. La posture traditionnelle, bien illustrée dans le cas de l'île de Hans par exemple, consistait à défendre les initiatives gouvernementales à l'égard de l'Arctique et à clamer que le gouvernement canadien était

[590] Gloria Galloway et Alan Freeman. « Ottawa assails Moscow's Arctic ambition », *The Globe and Mail*, Toronto, 3 août 2007, p.A13.
[591] Richard Foot et Randy Boswell. « Russians spark territorial row by planting flag in Arctic depths; Mini-subs dive four kilometres at North Pole », *Calgary Herald*, Calgary, 3 août 2007, p.A15.
[592] CBC North. « Canada should do more to protect Arctic sovereignty: Layton », *CBC North*, 6 août 2007.

actif dans l'affirmation de sa souveraineté. Il s'agissait avant tout d'une position défensive afin de légitimer l'activisme canadien dans la région et de souligner que le gouvernement canadien en fait beaucoup pour défendre ce territoire.

La réaction du gouvernement conservateur va sortir de ce moule en utilisant une crise de souveraineté arctique pour justifier une posture proactive à l'égard de la région. Ainsi, pour le Premier ministre canadien, cette action russe « démontre une autre fois que la souveraineté sur le nord et sur notre Arctique va être un enjeu important dans le futur(…) Cet événement n'en est qu'une petite illustration[593]. » Cet événement vient aussi souligner le besoin d'agir : « ce gouvernement a mis l'accent sur la souveraineté arctique, nous continuerons de le faire et nous allons avancer rapidement sur ce dossier[594]. » Au lieu de chercher à justifier ou défendre les actions entreprises en Arctique, le gouvernement conservateur tente donc de se servir de ces événements pour convaincre la population canadienne de l'importance et de l'urgence d'agir et d'investir pour protéger la souveraineté canadienne en Arctique. L'enjeu du plateau continental va être réutilisé dans le discours gouvernemental même si les annonces rendues publiques ne sont pas liées directement à cet enjeu. Ainsi, lors de l'annonce des projets scientifiques ayant obtenu du financement dans le cadre de l'Année polaire internationale (API), Stephen Harper soulignera que « les données collectées seront précieuses pour le Canada dans notre préparation pour bâtir le dossier sur notre souveraineté arctique à soumettre en 2013 à la Convention sur le droit de la mer des Nations Unies[595]. » Dans les faits, aucun projet financé par le gouvernement fédéral dans le cadre de l'API ne peut être rattaché à des activités de cartographie du plancher océanique et du plateau continental[596].

Au-delà de ce positionnement proactif, nous pouvons aussi noter une différence dans l'insertion de l'Arctique dans le discours gouvernemental. Nous pouvons observer des

[593] CTV. « Russians planted flag on floor of Arctic ocean », *CTV News*, 2 août 2007.
[594] Bruce Cheadle. « Harper says Russian move shows need to defend Arctic sovereignty », *The Canadian Press*, Charlottetown, 2 août 2007.
[595] Bureau du Premier ministre. « Prime Minister Harper bolsters Arctic sovereignty with science and infrastructure announcements », Churchill, Manitoba, 5 octobre 2007, disponible au http://pm.gc.ca/fra/media.asp?category=2&featureId=6&pageId=46&id=1843
[596] Les projets vont surtout se concentrer sur l'étude de l'impact des changements climatiques sur l'environnement arctique et le bien-être des populations nordiques. Pour le détail des projets financés, voir le lien suivant : http://www.api-ipy.gc.ca/pg_IPYAPI_071-eng.html

différences notables entre les idées exprimées à l'été 2006 ainsi que dans le discours du trône en avril 2006 et la rhétorique utilisée après la crise du drapeau russe. Ainsi, l'allocution donnée par Stephen Harper au discours du trône ne va comporter sur 3380 mots, qu'une référence rapide à l'Arctique (70 mots), qui fut inséré dans la vision plus large du gouvernement conservateur de défendre la souveraineté au Canada. L'Arctique est mis sur le même pied que les deux autres océans et est présenté dans une perspective plus large de rebâtir et revitaliser les Forces armées canadiennes pour défendre la souveraineté du Canada sur son territoire national[597]. Le gouvernement conservateur cadrera également l'Arctique dans sa politique plus large d'intensification du développement des ressources naturelles et l'image du Canada en tant que superpuissance énergétique et minière[598].

Lors de sa première tournée en Arctique, à l'été 2006, le Premier ministre Harper va aussi souligner le fait que l'image romantique du Nord devrait être mise de côté : « la compréhension que la plupart des Canadiens vivant au sud du pays ont du Nord a davantage été modelée par des images romantiques que par une expérience pratique (…) Nous nous voyons en tant que peuple nordique. Mais il s'agit principalement du concept de ce qu'était le Nord, et non pas le Nord tel qu'il est ou, plus important encore, tel qu'il pourrait être[599]. » Dans ce discours, le Premier ministre canadien met l'accent sur le potentiel économique des territoires nordiques et les possibles projets d'extraction de ressources naturelles non-renouvelables (minerai, hydrocarbure). Cette perspective pragmatique s'était aussi transposée dans un discours fait quelques jours plus tôt à Iqaluit. L'aspect du développement économique va y occuper une place importante.

La rhétorique sera résolument différente après l'incident du drapeau russe, utilisant une vieille recette populaire pour parler du Nord et de l'Arctique. Voulant se cantonner loin des imageries romantiques du Nord à l'été 2006, Stephen Harper va ressortir celles-ci dans sa première intervention substantielle après l'incident du drapeau russe. En reprenant d'entrée de jeu les mots du romancier du début du 20ième siècle, John Buchan, sur le Canada et les

[597] Bureau du Premier ministre. « Prime Minister backs the Speech from the Throne », Ottawa, 5 avril 2006, disponible au http://pm.gc.ca/eng/media.asp?id=1090
[598] Bureau du Premier ministre. « The Call of the North – Address by the Prime Minister Stephen Harper », Yellowknife, 17 août 2006, disponible au http://pm.gc.ca/eng/media.asp?id=1285
[599] Idem.

grands espaces, l'utilisation de la nature rugueuse du Nord en tant que caractéristique identitaire des Canadiens va être mise à profit : « Comme le montrent bien les contretemps que nous avons eus, le Nord est toujours un endroit où «les forces primaires de la nature» agissent. C'est un lieu où hommes et femmes «trouvent une vigueur» dans les immenses paysages désertiques et pleins de rigueur, d'une beauté si renversante que personne ne peut les admirer sans ressentir un formidable sentiment de «patriotisme romantique» à l'égard de notre pays.
Même les Canadiennes et les Canadiens qui n'ont jamais été au nord du 60e parallèle le ressentent[600]. » Ce romantisme identitaire du nord (Le Nord en tant « qu'âme du Canada ») est utilisé par la suite pour traiter à mots couverts de la crise russe qui était survenue 9 jours auparavant : « Voilà pourquoi nous réagissons si vivement devant le manque de respect que manifestent d'autres pays face à notre volonté de souveraineté dans l'Arctique[601]. »

Cette même utilisation de l'Arctique sera effectuée dans la réponse du gouvernement au discours du trône prononcé par la Gouverneure générale du Canada, Michaëlle Jean. Cette réponse est inspirée d'après les dires du gouvernement, par les grands explorateurs du passé (Bernier, Amundsen, Hudson) qui étaient guidés par l'étoile polaire[602]. La section de ce discours portant sur l'Arctique va aussi reprendre ces images de ce que le Nord était, et non pas ce qu'il est ou pourrait être. En parlant de l'environnement arctique, le Premier ministre dira « comme le chantait Stan Rogers, le rêve de Franklin de « tracer une ligne chaude dans une terre si sauvage » pour « créer un passage du Nord-Ouest vers la mer » semble sur le point de se réaliser[603]. » Il fouillera à nouveau dans le passé pour postuler l'importance du Nord dans l'évolution de la Confédération, mettant l'accent sur les politiques nordiques de John A. Macdonald à la fin du 19ième siècle et de John Diefenbaker dans les années 1950-1960. Cette récupération de l'histoire représente une rupture assez importante entre la période pré-crise et la période post-crise; ce type de ressources discursives furent présentes davantage après la crise, n'étant que très peu présentes avant celle-ci.

---

[600] Bureau du Premier ministre. « Le Premier ministre annonce l'élargissement des installations et des opérations des Forces canadiennes dans l'Arctique », Baie Resolute, 10 août 2007, disponible au http://pm.gc.ca/eng/media.asp?category=2&featureId=6&pageId=46&id=1787
[601] Idem.
[602] Bureau du Premier ministre. « Adresse du Premier ministre Stephen Harper en réponse au discours du Trône », Ottawa, 17 octobre 2007, disponible au http://pm.gc.ca/fra/media.asp?id=1863
[603] Idem.

La manière avec laquelle l'Arctique va être décrite par la suite va aussi différer avec ce qui prévalait avant la crise. Si l'Arctique est toujours présenté comme une raison de revitaliser les Forces armées canadiennes, la région sera maintenant perçue en tant que priorité autonome, au même titre que la mission canadienne en Afghanistan et la défense du continent nord-américain avec le Commandement Canada et le NORAD [604]. De plus, l'Arctique va occuper une place importante dans la réponse du gouvernement au discours du trône, lu à la mi-octobre 2007. Près de 15% de ce discours va être monopolisé par les enjeux arctiques, ce qui place ce sujet sur le même pied d'importance que les propositions portant sur les relations avec les provinces et la vision conservatrice portant sur les affaires internationales (Afghanistan, Haïti).

Cette crise a ainsi eu l'effet d'un catalyseur, en plus de faire ressortir certains réflexes traditionnels en référence à l'Arctique (identité canadienne, nordicité, environnement nordique). Loin d'une posture où le gouvernement conservateur tenterait de justifier qu'il en fait assez concernant l'Arctique, la crise va être utilisée par celui-ci pour justifier la nécessité et l'urgence de s'impliquer davantage et d'en faire plus dans cette région. Il faut cependant souligner que cette crise arrive au moment où le gouvernement conservateur avait terminé son processus de réflexion sur sa politique arctique et commençait à effectuer des annonces d'investissements pour assurer la souveraineté canadienne en Arctique. L'annonce d'achats de six à huit navires de patrouille extracôtiers avait ainsi été faite trois semaines avant l'incident du drapeau russe. Pour certains, la crise russe viendra conforter la thèse gouvernementale énoncée quelques semaines avant cet incident « qu'il n'a jamais été plus urgent pour nous d'affirmer notre souveraineté et de protéger notre intégrité territoriale dans l'Arctique[605]. »

4. Journaux canadiens

La réaction médiatique fut beaucoup plus forte lors de cette crise que pour les deux

[604] Ministère de la Défense nationale. « Notes d'allocution à l'intention de l'honorable Peter G. MacKay, C.P., député, ministre de la Défense nationale », Saint-André-sur-Mer, Nouveau-Brunswick, 10 septembre 2007, disponible au http://www.forces.gc.ca/site/news-nouvelles/news-nouvelles-fra.asp?id=2454

[605] Bureau du Premier ministre. « Le Premier ministre Stephen Harper annonce de nouveaux navires de patrouille extracôtiers pour l'Arctique », Esquimalt, Colombie-Britannique, 9 juillet 2007, disponible au http://pm.gc.ca/fra/media.asp?category=2&featureId=6&pageId=46&id=1741

précédentes crises. Cette réaction s'est traduite dans le nombre de textes d'opinions qui tentaient d'analyser les répercussions de cette action et les réponses à apporter à l'initiative russe. Nous avons utilisé les mots-clés « Russie » et « Arctique » et étudié les textes d'opinion publiés entre le 20 juillet 2007 (soit quelques jours avant la crise du drapeau mais couvrant le départ de l'expédition russe du port de Mourmansk) et le 22 septembre 2007. En tout, 44 textes d'opinions (éditoriaux et opinions d'experts uniquement) furent imprimés dans les pages des grands quotidiens étudiés, dont 38 textes distincts (6 de ces 44 étaient une répétition de textes publiés dans un autre quotidien canadien). Ces écrits vont tous traiter de la crise du drapeau russe et tenter de la qualifier, directement dans les premiers jours après le dépôt du drapeau et plus indirectement par la suite dans le cadre de la visite du Premier ministre canadien Stephen Harper dans l'Arctique canadien.

En décortiquant le nombre total de textes d'opinions publiés, nous pouvons observer que cette crise suscita davantage de réactions dans la presse francophone que les deux autres crises. En effet, 18% des opinions exprimées dans ces pages (8 sur 44) proviendront de quotidiens francophones, comparativement à 6% pour la crise de Hans et à 12% pour la crise du sous-marin américain. Les idées exprimées dans la presse francophone et anglophone ne différeront pas de manière significative, comme nous le verrons dans la prochaine sous-section. Aussi, contrairement aux deux autres événements analysés précédemment, les contributions provenant du milieu académique ont été plus nombreuses; 18% des textes étudiés provenaient d'universitaires de disciplines variées (histoire, sciences de la mer, droit international). Tournons nous maintenant vers les idées et les représentations exprimées dans cette littérature pour décrire les événements et les acteurs de cette crise.

a) L'événement : une course vers une bataille

La présentation de l'événement de la mission russe au pôle Nord reprendra quelques images récurrentes dans la plupart des textes. Dans près de 36% des cas, l'action russe fut qualifiée de coup médiatique avec une portée purement symbolique, tentant de réduire l'exploit réalisé. Ainsi, pour le *Globe and Mail*, « les revendications sur le pôle Nord sont davantage un acte théâtral qu'un acte scientifique ou de souveraineté[606] ». Même son de cloche du côté de

[606] The Globe and Mail. « Pushing ahead on the Arctic seabed », *The Globe and Mail*, Toronto, 3 août 2007,

l'éditorial du quotidien *Le Devoir :* « vrai que le geste est symbolique et qu'il est sans résonance légale décisive[607]. » Certaines prises de position vont soulever le fait que la mission russe servait avant tout de spectacle nationaliste : « l'expédition russe était un spectacle mis en place principalement pour les Russes (…) un symbole de fierté nationale qui marque une prouesse significative[608]. »

L'angle de la prouesse technique et scientifique ne va pas être aussi populaire dans ces textes : seulement 7 textes sur 44 utiliseront cette représentation parlant « d'exploit technique remarquable[609] », « de prouesse remarquable et courageuse[610] » et « d'utilisation légitime d'une technologie impressionnante[611] ». La mission russe fut comparée dans deux opinions émises à la mission américaine qui atteignit la lune en 1969, une de celle-ci soulignant que « logistiquement, la cartographie de cette région (l'Arctique) est aussi difficile que d'organiser une expédition sur la lune[612]. »

Il est intéressant de constater que, malgré une attitude générale consistant à définir les agissements russes en des termes symboliques et à minimiser l'exploit scientifique qui fut réalisé, les conséquences attribuées à ces actions furent jugées immenses. Ainsi, les opinions exprimées vont pointer du doigt la mission russe comme étant la cause de forces irrésistibles relâchées sur l'espace arctique. Deux dynamiques globales reviendront plus souvent qu'à leur tour : *la course à l'Arctique et la bataille de l'Arctique*.

La première idée dominante sera de caractériser cette action comme étant un exemple de la *course* de différents États pour non seulement contrôler ou s'approprier une partie de l'Arctique mais surtout les ressources naturelles présentes dans cet environnement[613]. Le

---

p.A14.

[607] Guy Taillefer. « L'or noir du Pôle nord », *Le Devoir,* Montréal, 6 août 2007, p.A6.

[608] The Vancouver Sun. « Merely claiming the Arctic isn't enough to further Canada's stake », *The Vancouver Sun*, Vancouver, 8 août 2007, p.A10.

[609] Mario Roy. « La bataille de l'Arctique », *La Presse,* Montréal, 10 août 2007, p.A15.

[610] Lorne Gunter. « Russian sovereignty claim troubling : Canada must assert itself aggressively and quickly in the Arctic », *Edmonton Journal*, Edmonton, 3 août 2007, p.A16.

[611] Christopher Westdal. « Don't demonize Putin », *The Globe and Mail*, Toronto, 21 août 2007, p.A15.

[612] Michael Byers. « Canada's Arctic race with Russia; Securing Canada's rights in the Arctic will require a serious investment of money and personnel », *Toronto Star,* Toronto, 29 juillet 2007, p.A19.

[613] Le chiffre de 25% des réserves non exploités mondiales en hydrocarbures revenait dans plusieurs éditoriaux,

terme « ruée » (en anglais, les termes *scramble, rush* et *dash* seront utilisés de manière interchangeable) apporta une connotation particulière (de désordre, de chaos, d'urgence) à cette idée de course Un tiers des prises de position publiées vont aller dans ce sens. Les revendications arctiques sont ainsi présentées en tant que course, qui met en cause le Canada et la Russie : « Quatre décennies plus tôt, les Américains battaient les Russes sur la lune. Maintenant, c'est le tour du Canada de faire une course contre la Russie, cette-fois-ci vers le Pôle nord[614]. » Cette image d'une course renvoie aussi à la position jugée défavorable dans laquelle le Canada se trouve, un éditorial spécifiant que « tous les coureurs ne partent pas égaux dans la course à l'Arctique[615]. » Cette métaphore sera reprise indirectement dans le choix de mots effectué pour parler des dossiers chauds en Arctique. La Russie sera ainsi décrite comme ayant « une longueur d'avance » et le Canada comme étant celui « qui se traîne les pieds [616]» et qui doit « faire du rattrapage pour rejoindre la Russie[617]. »

Cette analogie de la course va aussi tomber dans la notion de ruée qui, pour plusieurs auteurs, vient d'être initiée par la Russie. Il s'agira plus précisément d'une ruée vers les ressources naturelles tous azimuts (et non uniquement les ressources minérales du plancher océanique), le dépôt du drapeau « lançant un avertissement au Canada et aux autres que la Russie planifie d'être à l'avant-plan de la course pour les énormes dépôts de minerais qui pourraient se trouver sous l'océan, ainsi que pour les droits sur les voies de circulation maritimes et les droits de pêcheries[618]. » Des analogies historiques vont être tentées pour comparer cette nouvelle course avec des exemples historiques. Ainsi, pour certains, nous pouvons parler d'une course qui se compare à la course aux colonies en Afrique, où les puissances coloniales européennes ont investi le continent africain à la fin du 19ième siècle. Dans les mots du quotidien *The Gazette*, « une ruée est de nouveau présente, seulement cette fois, cette ruée est pour le pétrole, le gaz et les pêches d'un océan arctique nouvellement réchauffés, pas pour les minéraux et autres richesses de l'Afrique du 19ième siècle[619]. » Cette même idée est reprise dans un texte publié par le *Times -Colonist* de Victoria : « de nos jours,

---

basé sur une estimation américaine.
[614] Idem.
[615] Jean-Marc Salvet. « Touché, coulé », *Le Soleil*, Québec, 6 août 2007, p.16.
[616] Guy Taillefer. « L'or noir du Pôle nord », *Le Devoir,* Montréal, 6 août 2007, p.A6.
[617] Toronto Star. « Debate Canada's Arctic strategy », *Toronto Star*, Toronto, 12 août 2007, p.A18.
[618] The Gazette. « Enough symbols : Time to deal on Arctic », *The Gazette,* Montréal, 6 août 2007, p.A14.
[619] Idem.

les revendications sur le pétrole, le gaz naturel et les minerais sont encore plus importantes (…) pouvant conférer une richesse extraordinaire. Nous avons quelque chose qui ressemble à la vieille ruée coloniale pour l'Afrique [620] . » Un autre auteur, provenant du milieu universitaire celui-là, comparera cette course perçue pour l'Arctique comme « une nouvelle course pour explorer, conquérir et acquérir un autre « nouveau monde » qui s'est ouverte[621] », tentant du même coup de lier l'intérêt pour l'Arctique à la colonisation du continent américain ayant commencé au 15ième siècle.

Cette dernière représentation d'une ruée viendra se joindre à la deuxième idée dominante exprimée maintes fois : l'Arctique comme *lieu de bataille et de confrontation*. Cette référence à une bataille de l'Arctique apparaîtra pour la première fois moins d'une semaine après le dépôt du drapeau russe, soit le 8 août. Elle sera présente dans un peu plus d'un tiers des textes d'opinions publiés après cette date (36% pour être plus précis). Dans un texte écrit par le professeur de droit Eric Posner le 8 août, il sera fait référence à l'Arctique en tant que « nouveau champ de bataille au sommet du monde[622]. » Mario Roy de *La Presse* va aller un pas plus loin en assignant la responsabilité de cette bataille : « on aura évidemment reconnu les éléments en cause dans ce qu'on pourrait appeler la bataille de l'Arctique, déclenchée de spectaculaire façon par les Russes[623].»

Le concept de lutte (*struggle*) à venir ou déjà en branle est lié de très près à celui de la bataille. Par exemple, le quotidien *The Province* va parler d'un processus déjà entamé de « lutte pour le contrôle d'une des dernières frontières sur la planète[624]. » Dans cette lutte, des repères historiques seront aussi insérés afin de cadrer le type de lutte qui se déroule en Arctique ; les expressions « nouvelle guerre véritablement froide[625] » et « nouveau Grand Jeu[626] » feront par exemples parties de l'argumentaire de certains auteurs. Ces conceptions

[620] David Warren. « An act of aggression against Canada; Russia's reckless pursuit of northern resources must be countered quickly », *Times-Colonist*, Victoria, 8 août 2007, p.A12.
[621] Robert Miller. « Finders keepers in the Arctic? », *Leader Post*, Regina, 9 août 2007, p.B10.
[622] Eric Posner. « Cold-Weather Allies; A U.S. Scholar Argues That Ottawa And Washington Must Co-Operate To Thwart Russia's Arctic Ambitions », *National Post*, Toronto, 8 août 2007, p.A15.
[623] Mario Roy. « La bataille de l'Arctique », *La Presse*, Montréal, 10 août 2007, p.A15.
[624] The Province. « Canada must do all it can to play catch-up in warming Arctic », *The Province*, Vancouver, 12 août 2007, p.A20.
[625] Pierre Bergeron. « Ne pas perdre le Nord », *Le Droit*, Ottawa, 13 août 2007, p.12.
[626] Los Angeles Times. « U.S. lagging in race to North Pole », publié dans le *Toronto Star*, Toronto, 25 août

semblent être nourries par des réalités géopolitiques découlant d'un autre temps, qui trouvent une nouvelle pertinence dans les relations stratégiques interétatiques des pays arctiques. De même, un scénario de partition de l'Arctique entre grandes puissances est aussi envisagé et présenté comme étant inévitable : « à un certain point, la Russie, les États-Unis et d'autres pays vont diviser l'Arctique en des zones économiques mutuellement exclusives[627]. » De même, le Canada dans cette optique « doit se préparer pour une longue et difficile lutte avec la Russie pour l'Arctique dans les années à venir[628]. » Dans une perspective plus pessimiste, le *Calgary Herald* prédira que la mission russe « vient suspendre le dividende de la paix jusqu'à nouvel ordre. Le Canada, à l'instar du reste de l'OTAN, va s'engager dans une redécouverte coûteuse de l'objectif originel de l'alliance[629]. »

Pour certains autres, nous ne parlons pas d'une bataille ou d'une lutte en cours mais plutôt à venir. Ainsi, pour Stéphane Roussel et Samantha Arnold, nous ne pouvons pas parler d'une lutte en cours mais plutôt d'une veillée d'armes où « de nombreux éléments semblent contribuer à nourrir une logique de conflit entre les principaux gouvernements de la région » bien que « pour l'heure, l'exploitation des ressources de l'Arctique, de même que l'émergence de nouvelles menaces demeurent encore plus théoriques que réelles[630]. » Il en est de même pour le quotidien *Times – Colonist* qui parlera de « mêlée générale à venir[631]. »

b) La menace russe : l'ours russe

Ayant répertorié ces deux idées dominantes, il n'est pas étonnant que la description de l'acteur russe ne soit pas nécessairement flatteuse ou positive. Une métaphore qui reviendra dans plusieurs textes sera celle de l'ours russe. Cette représentation de l'acteur russe va surtout s'effectuer après le 8 août, soit quelques jours après le dépôt du drapeau russe.

2007, p.A6.

627 Eric Posner. « Cold-Weather Allies; A U.S. Scholar Argues That Ottawa And Washington Must Co-Operate To Thwart Russia's Arctic Ambitions », *National Post,* Toronto, 8 août 2007, p.A15.

628 John McCannon. « Russia's drive for the Arctic; A heartfelt conviction that it alone is the Arctic's true master lies at the heart of modern Russia's national identity », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 10 août 2007, p.A13.

629 Calgary Herald. « Russian bear on the march; Kremlin keeping U.S., allies busy with run of provocations », *Calgary Herald*, Calgary, 12 août 2007, p.A12.

630 Stéphane Roussel et Samantha Arnold. « Veillée d'armes sur l'Arctique », *La Presse,* Montréal, 16 août 2007, p.A19.

631 Times – Colonist. « Canada must push Arctic claims; Sovereignty battle over northern territory may be about to turn into a free-for-all », *Times – Colonist,* Victoria, 12 août 2007, p.D2.

La mission russe aura donc servi pour certains auteurs à ramener la Russie dans un rôle traditionnel, où les conflits font partie intégrante de son comportement sur la scène internationale. Eric Posner va postuler que nous assistons à la « réémergence d'un fauteur de troubles au niveau global[632] » tandis que d'autres vont voir un retour à la politique étrangère russe des Tsars ou de Leonid Brejnev, où la Russie « tente d'altérer la balance de la puissance en faveur du Kremlin en gardant les États-Unis et ses alliés occupés avec des provocations de petite ou moyenne envergure partout dans le monde[633]. »

Dans cette même veine, la Russie sera perçue dans d'autres éditoriaux comme une menace directe, l'agresseur : « Ce coup médiatique russe était un acte d'agression réfléchi contre nos propres intérêts nationaux et les intérêts de toutes les nations civilisées[634]. » Le pays est ainsi décrit comme un rival[635] qui poursuit des « revendications territoriales agressives[636]. » Par le fait même, le pays fait preuve d'intransigeance et se sent justifié de revendiquer l'Arctique comme étant naturellement son dû[637].

L'activisme russe en Arctique est aussi pointé du doigt sur la facette environnementale et économique. Dans les mots de Jeremy Rifkin, le fait que la Russie ait pu se rendre au pôle Nord et continue de travailler sur ses revendications afin de pouvoir extraire les ressources hydrocarbures présentes dans le sous-sol marin représente un désastre, « un bond géant en arrière pour la vie sur terre[638]. » L'historien canadien David Marples émettra aussi des critiques sur le bilan environnemental de la Russie dans ses territoires nordiques, rappelant que le pays a eu peu de sensibilité pour son environnement nordique dans les années 1980 et 1990; cela représente pour lui la pointe de l'iceberg de la destruction environnementale russe

---

[632] Eric Posner. « Cold-Weather Allies; A U.S. Scholar Argues That Ottawa And Washington Must Co-Operate To Thwart Russia's Arctic Ambitions », *National Post*, Toronto, 8 août 2007, p.A15.
[633] Calgary Herald. « Russian bear on the march; Kremlin keeping U.S., allies busy with run of provocations », *Calgary Herald*, Calgary, 12 août 2007, p.A12.
[634] David Warren. « An act of aggression against Canada; Russia's reckless pursuit of northern resources must be countered quickly », *Times-Colonist*, Victoria, 8 août 2007, p.A12.
[635] The Province. « Canada must do all it can to play catch-up in warming Arctic », *The Province*, Vancouver, 12 août 2007, p.A20.
[636] Toronto Star. « Canada's Arctic stake », *Toronto Star*, Toronto, 21 août 2007, p.A6.
[637] John McCannon. « Russia's drive for the Arctic; A heartfelt conviction that it alone is the Arctic's true master lies at the heart of modern Russia's national identity », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 10 août 2007, p.A13.
[638] Jeremy Rifkin. « Flag evidence of under-ice crisis », *Star-Phoenix*, Saskatoon, 11 août 2007, p.A12.

dans le nord. Dans ce même ordre d'idées, si la présence de compagnies d'extraction pétrolières s'avérait dommageable, le fait que Gazprom soit sur les rangs empire la situation, cette entreprise étant présentée comme une des plus impitoyables parmi ce type de compagnies[639].

Outre ces opinions définissant l'acteur russe comme menaçant, nous pouvons retenir le faible nombre de textes tentant d'apaiser les craintes et de réduire l'importance de la menace russe. En effet, nous pouvons en compter 8 parmi les 44 publiés (dont 5 originaux). Pour ces auteurs, il y a nécessité de considérer la Russie comme un ami du Canada, ce qui amène la nécessité de négocier et de chercher des compromis sans poursuivre des objectifs de militarisation[640]. Cette relation amicale sous-tend une vision où les deux devraient être des « partenaires inséparables dans l'intendance d'une bonne partie de la planète, incluant la plupart de l'Arctique[641]. » D'un autre côté, l'argument sera de redéfinir les motivations qui auraient incité la Russie à agir de la sorte en Arctique. Ainsi, pour Dan Gardner, la Russie fait davantage penser à une nation manquant d'assurance qu'à une brute sûre d'elle-même; le pays est à la recherche de respect en raison d'une situation démographique et économique précaire. Pour lui, les pays occidentaux diabolisent la Russie en raison d'une incompréhension de la société russe et d'une incapacité à voir les enjeux de la perspective de la population russe[642]. Cette minorité d'auteurs soulignera aussi que le comportement russe avec le dépôt de son drapeau national n'est que normal; le Canada en aurait fait de même s'il avait les moyens de mener une telle expédition.

c) Les conséquences sur le Canada

Une dernière catégorie d'idées exprimées dans ces textes a trait aux conséquences perçues de l'action russe sur les revendications canadiennes en Arctique. Certaines conceptions récurrentes, observées dans les deux autres crises, vont réapparaître dans cette crise. L'idée de l'Arctique conçu comme un tout indissociable va revenir, combiné au scénario de la perte

---

[639] David Marples. « Russia's Arctic claim raises environmental stakes », *Edmonton Journal*, Edmonton, 20 août 2007, p.A18.
[640] Émilien Pelletier. « Il faut démilitariser l'Arctique », *Le Devoir*, Montréal, 10 août 2007, p.A9.
[641] Christopher Westdal. « Don't demonize Putin », *The Globe and Mail*, Toronto, 21 août 2007, p.A15.
[642] Dan Gardner. « Fearsome Russia just wants a little respect », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 22 septembre 2007, p.B7.

de l'Arctique, malgré que la crise russe touche un sujet bien spécifique (le plateau continental) qui n'est de surcroît pas situé en territoire canadien. Cette peur est clairement exprimée dans deux éditoriaux distincts du quotidien *Winnipeg Free Press* : « ce qui est en jeu est l'enjeu de la souveraineté nationale sur 40% du territoire canadien[643]. » Quelques jours plus tard, le journal va réitérer la même idée, prenant cet argument comme raison pour agir rapidement : « Cela va prendre un important investissement en argent et en talent et une volonté qu'aucun gouvernement du Canada n'a voulu prendre jusqu'à maintenant, malgré que 40% du pays et une immense quantité de richesses sont en danger[644]. » Même conception des enjeux arctiques dans le *National Post* quelques jours avant l'incident. Ce dernier va y voir un risque que les revendications affectent la carte du Canada, soulignant que la Dorsale de Lomonosov se poursuit jusque dans les eaux canadiennes[645]. La conception de la souveraineté arctique comme étant un tout indissociable s'exprimera dans l'appui accordé aux politiques gouvernementales de se prévaloir de l'Arctique sous peine de le perdre (*use it or lose it*). Ainsi, cette logique est présentée comme universelle pour l'ensemble des dossiers de souveraineté arctique : « Le droit de la mer est un peu plus complexe que de s'en prévaloir sous peine de le perdre. Par contre, dans l'Arctique, la situation peut être résumée uniquement par ce principe[646]. »

Un autre réflexe observé dans les deux autres crises fut de référer au statut du Passage du Nord-Ouest (PNO), peu importe l'enjeu en cause dans la crise immédiate. Le PNO fut mentionné dans près de 65% des opinions exprimées (29 sur 44). Nous pouvons retrouver dans ces 29 textes une peur palpable de perdre le PNO si le Canada n'est pas assez présent sur le terrain arctique ou n'y met pas les fonds nécessaires. Ce lien est explicitement fait avant la crise : « bien que la mission russe soit purement symbolique, cela prouve encore une fois le besoin pour le Canada d'augmenter dramatiquement sa présence arctique pour défendre ces revendications dans la région polaire. Si nous ne pouvons pas défendre ce que nous revendiquons – comme par exemple le Passage du Nord-Ouest pour les routes

[643] Winnipeg Free Press. « Grab for the Pole », *The Winnipeg Free Press*, Winnipeg, 28 juillet 2007, p.A16.
[644] Winnipeg Free Press. « Canada's Arctic », *The Winnipeg Free Press*, Winnipeg, 4 août 2007, p.A14.
[645] National Post. « Whose Pole? », *National Post*, Toronto, 28 juillet 2007, p.A20.
[646] Lorne Gunter. « Russian sovereignty claim troubling: Canada must assert itself aggressively and quickly in the Arctic », *Edmonton Journal*, Edmonton, 3 août 2007, p.A16.

maritimes – nos revendications, même si elles sont acceptées, ne voudront rien dire[647]. » La logique de domino, observé dans la crise de Hans, revient aussi dans la crise du drapeau russe, où la perte d'un territoire voudrait dire la perte de territoires arctiques supplémentaires. Un éditorial du *Ottawa Citizen* tente de faire ce lien, dans un éditorial intitulé « Les Russes s'en viennent » : « Le plan de la Russie est de revendiquer des eaux et un plancher océanique qui étaient considérés jusqu'à maintenant comme un territoire international (…) De là, il n'y a seulement qu'un pas à franchir pour faire une revendication concurrente sur un territoire déjà revendiqué par quelqu'un d'autre, comme le Passage du Nord-Ouest par exemple[648]. »

Ainsi, l'accent a plutôt été mis sur la manière de réagir face à la montée présumée de la menace russe en Arctique. Le message que l'expédition russe envoie pour les revendications canadiennes est alarmiste pour plusieurs. Lorne Gunter du *Edmonton Journal* va employer l'adjectif de « troublant » pour qualifier la situation car le Canada ne possède aucun moyen pour contrecarrer l'extension de la souveraineté russe en Arctique[649]. Dans cette même veine, un sentiment d'urgence devrait caractériser l'intérêt des Canadiens pour l'exploit russe dans le sens où ces derniers ont des capacités que le Canada n'a pas pour revendiquer cette partie de l'Arctique[650]. Dans cette optique, plusieurs textes d'opinion vont acquiescer avec le principe évoqué par le Premier ministre Harper que le Canada doit se prévaloir de sa souveraineté sous peine de la perdre (*use it or lose it*), bien que l'enjeu du plateau continental n'est pas de l'ordre de ce principe d'occupation ou d'utilisation du territoire. L'argument utilisé sera de spécifier que la présence sur un territoire représente 8/10 de la souveraineté en droit international[651].

L'initiative russe aura aussi pour conséquence d'amener plusieurs auteurs à questionner le bien fondé des dépenses (6 à 8 navires de patrouille) annoncées un peu plus tôt par le gouvernement canadien. Cette annonce sera jugée insuffisante car elle n'amène pas une solution satisfaisante sur l'enjeu du plateau continental : « les nouveaux bateaux ne pourront

---

[647] Idem.
[648] The Ottawa Citizen. « The Russians are coming », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 30 juillet 2007, p.A8.
[649] Lorne Gunter. « Russian sovereignty claim troubling: Canada must assert itself aggressively and quickly in the Arctic », *Edmonton Journal*, Edmonton, 3 août 2007, p.A16.
[650] The Winnipeg Free Press. « Grab for the Pole », *The Winnipeg Free Press*, Winnipeg, 28 juillet 2007, p.A16.
[651] The Ottawa Citizen. « The Russians are coming », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 30 juillet 2007, p.A8.

être capables de briser qu'un mètre de glace, ce qui les rendra peu utiles pour se rendre près du pôle Nord (…) Nous avons besoin de nouveaux brise-glaces arctiques[652]. » Une nouvelle priorité va émerger de ce conflit; la nécessité de cartographier le plus rapidement possible la partie du plateau continental en Arctique qui pourrait revenir au Canada. La communauté scientifique fait maintenant partie du débat et il y a un appel pour« encourager la nouvelle génération de scientifiques de laquelle le Canada aura besoin pour sécuriser ses revendications et protéger son territoire[653]. »

De plus, une conséquence directe sera de reconsidérer le jeu des alliances en Arctique. Si la menace la plus sérieuse avant cette crise restait la position américaine sur le Passage du Nord-Ouest, l'été 2007 a vu l'émergence d'une menace plus sérieuse pour plusieurs commentateurs : la Russie. Cette préoccupation est clairement exprimée par l'historien David Marples : « des pays comme le Canada et les États-Unis, qui n'ont toujours pas résolu leurs propres enjeux territoriaux sur le Passage du Nord-Ouest, doivent mettre de côté leurs disputes politiques et agir sur cet enjeu plus urgent[654]. » Ainsi, le différend sur le PNO doit être résolu pour pouvoir aborder le problème russe de manière adéquate : « aussi longtemps que les États-Unis et le Canada ne s'entendent pas sur le Passage du Nord-Ouest, ils auront du mal à résister aux revendications de la Russie sur le reste de l'Arctique (…) Les deux pays (Canada et États-Unis) doivent se préparer à la réémergence de vieilles rivalités, et dans la bataille sur le contrôle de l'Arctique, les États-Unis et le Canada sont des alliés naturels[655]. »

Deux voix vont s'opposer à cette interprétation : la première soulevant que les alliances traditionnelles ne s'appliquent pas en Arctique et que le Canada devra vraisemblablement composé seul avec une stratégie et des ressources nationales[656] et la deuxième voyant une coopération Russie/Canada d'un meilleur œil qu'une alliance canado-américaine[657]. Par

---

[652] Michael Byers. « Canada's Arctic race with Russia; Securing Canada's rights in the Arctic will require a serious investment of money and personnel », *Toronto Star*, Toronto, 29 juillet 2007, p.A19.
[653] Star-Phoenix. « Arctic claims bolstered by strong science », *Star-Phoenix*, Saskatoon, 14 août 2007, p.A6.
[654] David Marples. « Russia's Arctic claim raises environmental stakes », *Edmonton Journal*, Edmonton, 20 août 2007, p.A18.
[655] Eric Posner. « Cold-Weather Allies; A U.S. Scholar Argues That Ottawa And Washington Must Co-Operate To Thwart Russia's Arctic Ambitions », *National Post*, Toronto, 8 août 2007, p.A15.
[656] Stéphane Roussel et Samantha Arnold. « Veillée d'armes sur l'Arctique », *La Presse*, Montréal, 16 août 2007, p.A19.
[657] Mario Roy. « La bataille de l'Arctique », *La Presse*, Montréal, 10 août 2007, p.A15.

contre, en majorité, des compromis envers les États-Unis (et vice versa) sur le PNO sont envisageables afin de pouvoir confronter adéquatement une menace plus grande, la menace russe. De toute façon, le Canada pourrait être forcé de joindre ces forces avec la puissance américaine : « la présence soudaine de la Russie va certainement augmenter l'attention des États-Unis (…) Le Canada aura de l'aide sur ce dossier (le plateau continental) – qu'il le veuille ou non[658]. »

5. Représentants inuits

Contrairement aux deux crises étudiées plus tôt, la réaction inuite sera plus forte dans le débat national. La stratégie adoptée ressemblera à celle préconisée pendant la crise du *Polar Sea* de l'été 1985, que nous avons analysée dans le chapitre précédent : tenter de lier l'enjeu de souveraineté du moment à un ensemble de revendications plus larges défendues par les organisations défendant les intérêts des Inuits. Ce message sera porté par la présidente de l'*Inuit Tapiriit Kanatami* (*ITK*) de l'époque, Mary Simon. Nous analyserons trois interventions de cette dernière, ce qui résumera les idées défendues par cette organisation lors de la crise. Le premier est un texte écrit par cette dernière et publié dans le quotidien *The Globe and Mail* quelques jours avant le dépôt du drapeau et les deux autres seront des interventions effectuées après l'événement, dont une entrevue réalisée dans le cadre de l'émission d'affaires politiques *Question Period,* diffusée sur les ondes de CTV.

Simon exprimera ces craintes face aux actions russes, soulignant qu'elle « n'est pas amusée par ce que les Russes font dans la cour des Inuits (…) Nous sommes très inquiets quand d'autres nations revendiquent des titres de propriété sur l'Arctique[659]. » Suite à ce constat, l'*ITK* va demander au gouvernement canadien de réagir vigoureusement aux actions russes : « j'encouragerais notre gouvernement à être très actif sur cet enjeu. Ce sont les États-nation qui doivent s'occuper de cela[660]. » La nature de ces actions représente le cœur du discours inuit pendant cette période.

---

[658] The Daily News. « U.S. to become active in Arctic: like it or not », *The Daily News*, Truro, 8 août 2007, p.6.
[659] Randy Boswell. « Our Arctic leaders urge action on Russian expedition », *The Gazette*, Montréal, 31 juillet 2007, p.A1.
[660] CTV. « Interview with Mary Simon », *Question Period*, CTV, Ottawa, 5 août 2007.

Les Inuits seront présentés comme la pierre d'assise de la souveraineté arctique du Canada, soulignant que l'occupation ancestrale par ceux-ci de l'Arctique représente la base des revendications de souveraineté du Canada dans leurs pourparlers avec les autres nations[661]. À l'instar de la crise de 1985, l'*ITK* évoquera que plusieurs Inuits ont en fait payé un prix élevé pour occuper le territoire, ré-évoquant la relocalisation forcée de plusieurs familles inuites à Resolute Bay et Grise Fjord[662]. Pour Simon, « la meilleure manière d'illustrer la possession et la présence reste les gens et d'avoir des gens vivant dans cette région[663]. » Toutefois, encore faut-il que ces populations soient bien traitées et jouissent de conditions de vie leur permettant de s'épanouir. Cette amélioration des conditions de vie représenterait une manière de renforcer la protection de la souveraineté canadienne contre les prétentions des autres nations, comme la Russie. La seule présence militaire et gouvernementale ne suffira pas pour le faire : « la vraie souveraineté dans l'Arctique canadien sera atteinte quand la population qui y vit sera forte, en santé et accomplie dans leur corps et leur esprit[664]. »

La souveraineté passe donc dans ce cadre par l'amélioration des conditions de vie des populations vivant dans cette région. Ce faisant, la souveraineté sort d'une mise en relief axée sur des actions purement militaires ou de surveillance pour ajouter « une dimension humaine[665]. » Cela se traduit par exemple par un appui accru aux pêcheurs et chasseurs inuits occupant l'espace arctique mais aussi au programme des Rangers. Ce message sera aussi relayé par Sheila Watt-Cloutier, présidente du Conseil Circumpolaire Inuit (CCI) jusqu'en 2006, qui soulignera que, pour défendre la souveraineté arctique, « des communautés en plein essor ont un plus grand impact que n'importe quel flotte de brise-glace ou campements remplis de soldats[666]. »

Sur cet aspect humain, l'*ITK* tentera de lier l'enjeu de souveraineté arctique du moment avec des revendications défendues à l'époque. Pendant la crise de l'été 1985, les organisations

---

[661] Mary Simon. « Inuit: the bedrock of Arctic sovereignty », *The Globe and Mail*, Toronto, 26 juillet 2007, p.A15.
[662] CTV. « Interview with Mary Simon », *Question Period*, CTV, Ottawa, 5 août 2007.
[663] Idem.
[664] Randy Boswell. « Our Arctic leaders urge action on Russian expedition », *The Gazette*, Montréal, 31 juillet 2007, p.A1.
[665] CTV. « Interview with Mary Simon », *Question Period*, CTV, Ottawa, 5 août 2007.
[666] Sheila Watt-Cloutier. « Time to follow a path of purpose », *Calgary Herald*, Calgary, 29 août 2007, p.A18.

inuites demandaient des progrès dans les négociations sur les traités territoriaux avec le gouvernement fédéral. En 2007, l'*ITK* demandera au gouvernement fédéral d'implanter les traités territoriaux signés de manière complète afin « de donner de meilleures opportunités pour nos jeunes gens, plus d'emplois, une meilleure éducation et pour créer un environnement sain dans la région afin que les gens restent ici[667]. » Le constat tracé par Mary Simon sur ces enjeux sociaux est alarmant : taux de suicide record, habitations surpeuplées, plus haut taux mondial d'infections respiratoires, etc. D'un autre côté, ces revendications axées sur des besoins humains feront partis de l'appel de Mary Simon qui enjoint le gouvernement fédéral de respecter l'Accord de Kelowna, signé avec 29 groupes autochtones en novembre 2005. L'Accord garantissait des investissements massifs du gouvernement fédéral pour répondre aux problèmes du logement, de la santé et de l'éducation entre autres[668].

Les revendications de l'ITK passent aussi par des infrastructures civiles qui permettraient de promouvoir le développement économique. La protection de la souveraineté peut ainsi prendre la forme d'activités économiques florissantes centrées sur les ressources du Nord. La construction de ports pour des petites embarcations stimulerait la constitution d'une flotte commerciale pour pratiquer des activités de pêche; des équipements d'expédition maritimes ainsi que l'implantation de services financiers de base pour des petits entrepreneurs sont d'autres exemples énumérés par l'*ITK* pour atteindre cet objectif.

Ce premier point vient rejoindre le deuxième exprimé par l'*ITK* et plusieurs résidents du Nord dans le cadre de cette crise : le processus ne doit pas échapper aux populations qui habitent le Nord. Ainsi, pour Mary Simon, « la souveraineté arctique est trop importante pour être traitée comme un sous-produit des Affaires étrangères ou une plate-forme pour l'investissement étranger. L'Arctique doit être construit de l'intérieur vers l'extérieur[669]. » De meilleures dispositifs de partage des pouvoirs sont donc centraux pour l'avenir des communautés nordiques pour l'*ITK*.

---

[667] Idem.
[668] Mary Simon. « Inuit: the bedrock of Arctic sovereignty », *The Globe and Mail*, Toronto, 26 juillet 2007, p.A15.
[669] Idem.

Cette idée peut être observée dans l'appel que fait l'*ITK* ainsi que le Premier ministre des Territoires du Nord-Ouest de l'époque, Joe Handley, le 3 août 2007. Ils demanderont la remise en place du poste d'ambassadeur circumpolaire du gouvernement canadien, un poste qui avait été aboli quelques mois plus tôt par le gouvernement fédéral. Ce poste avait été traditionnellement occupé par un Canadien habitant le Nord, d'abord par Mary Simon puis par Jack Anawak. Pour Mary Simon, ce poste est extrêmement important pour faire valoir les vues canadiennes sur les enjeux polaires. La voix la plus importante au Canada pour parler de ces enjeux doit aussi provenir du Nord, que cet individu soit un Inuit ou pas[670]. Deux raisons justifient cette prise de position. Premièrement, pour Simon, « les Inuits ont vécu pour des millénaires et vont continuer d'y vivre pour des millénaires (…) et si nous perdions l'Arctique, les Inuits n'auraient plus de foyer. Nous ne sommes pas des populations urbaines[671]. »

Deuxièmement, les commentaires maladroits formulés par le ministre Peter MacKay tout de suite après le dépôt du drapeau russe viennent souligner la nécessité de voir un habitant du Nord parler sur ces enjeux. Le manque de connaissance du ministre et son insistance qu'« il n'y a pas de dispute avec la Russie » ont fait que le ministre « n'a pas semblé prendre le tout au sérieux », bien que la Russie dans son estimation « continue d'aller de l'avant » sur le plateau continental[672]. Pour les Inuits, la menace est bien réelle et demande une réaction immédiate. Dans le discours de ces leaders inuits comme dans la majorité des opinions exprimées dans les éditoriaux étudiés dans la section précédente, la lutte aux ressources arctiques est déjà bien commencée. Par contre, le réchauffement climatique est à blâmer pour Sheila Watt-Cloutier : « maintenant que la glace a commencé à fondre, tout le monde désire ce nouveau territoire pour leurs propres fins[673]. »

---

[670] Randy Boswell. « Russia's move to claim North Pole proves we need Arctic envoy: leaders », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 4 août 2007, p.A1.
[671] CTV. « Interview with Mary Simon », *Question Period*, CTV, Ottawa, 5 août 2007.
[672] Randy Boswell. « Russia's move to claim North Pole proves we need Arctic envoy: leaders », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 4 août 2007, p.A1.
[673] Sheila Watt-Cloutier. « Time to follow a path of purpose », *Calgary Herald*, Calgary, 29 août 2007, p.A18.

6. La menace russe : un nouveau *Polar Sea*?

La crise de l'été 2007 représente la suite logique des efforts de promotion du discours alarmiste. En ce sens, la crise du drapeau russe représente un moment de rupture avec les deux crises précédemment étudiées. La popularité de l'idée de perte dans les textes d'opinion et le discours gouvernemental et les appréhensions quant à une possible compétition interétatique centrée autour des ressources naturelles arctiques trouvent son point culminant au Canada avec la crise russe. La crise de l'île de Hans jetait le blâme sur l'inaction canadienne et le manque de capacités du pays. La crise du *USS Charlotte* est restée contenue par l'idée continentaliste. La crise avec la Russie n'a pas reçu pareil traitement : la menace est perçue comme étant à la hauteur du haut degré de gravité de la rhétorique alarmiste.

La crise partage également de nombreuses ressemblances avec la crise du *Polar Sea* de l'été 1985 avec les Américains. D'une part, la rhétorique gouvernementale utilisera cette crise pour justifier une action encore plus poussée en Arctique et souligner l'impératif d'agir rapidement et de manière décisive. L'arrivée au pouvoir du parti Conservateur en janvier 2006 n'est certes pas étrangère à cette transformation. Par contre, la multiplication des annonces et les références à l'Arctique vont passablement augmenter après le dépôt du drapeau russe. La manière dont sera représentée la menace différera aussi; l'anachronisme des pratiques et l'usurpation d'une partie du territoire canadien seront des représentations utilisées fréquemment pour décrire la menace russe en Arctique. Les réactions dans cette crise sont étrangement similaires à celles des autres crises de souveraineté des années 1960 et 1980 sur le Passage du Nord-Ouest dans le sens où la certitude que l'Arctique nous appartient revient constamment dans le discours gouvernemental et populaire. Cette constante est étrange quand l'on considère que l'enjeu qui nous occupe dans la crise de l'été 2007, le plateau continental, n'apparait sur aucune carte géographique conventionnelle et que bien peu de Canadiens étaient au courant de l'existence de cette réalité géologique. De plus, le Canada n'a jamais eu « possession » du plateau, cette réalité géologique restant encore à étayer avec des preuves scientifiques.

D'autres similarités nous permettent de lier cet incident avec les événements de l'été 1985. La plus grande ressemblance se situe sur la réaction médiatique et la présence dans le débat

de figures de proue des communautés inuites. Ce sont de ces deux sources que vont provenir les appels les plus pressants à des actions soutenues pour défendre la souveraineté canadienne. Cette multiplication des interventions pour commenter l'impact de l'expédition russe s'est observée autant dans la presse francophone qu'anglophone. Cette crise semble avoir eu un impact sur l'ensemble des communautés nationales vivant au Canada car elle a fourni une illustration des images partagées sur l'Arctique par une grande partie de la population. Les métaphores de la course et de la bataille de l'Arctique représentent deux de ces images populaires qui parsèmeront une majorité de textes d'opinions publiés dans les grands quotidiens aux quatre coins du pays. Contrairement au Danemark avec l'île de Hans, l'action russe sera présentée en tant que déclencheur ou à tout le moins comme signe annonciateur de ces deux dynamiques (course et bataille). Il y aura aussi des prétentions de possession des deux côtés, non pas centrées sur l'enjeu en question (comme ce fut le cas avec le Danemark et l'île de Hans) mais sur l'Arctique pris dans son entièreté (L'Arctique est russe versus l'Arctique est canadien). Il y a aussi eu convergence du discours sécuritaire chez nos trois acteurs. Tous ont été d'accord à juger que la Russie était menaçante et que l'action entreprise par celle-ci représentait un danger réel; nous avons donc convergence sur les deux composantes qui constituent un discours sécuritaire.

Il faut souligner que cette crise représentera deux premières notables. Premièrement, il s'agira de la première crise de souveraineté mettant en scène la Russie, qui, avant la crise, n'était nommée que dans une poignée de textes d'opinion. Les crises de souveraineté ont traditionnellement mis aux prises le Canada et les États-Unis sur les questions arctiques. Cette dynamique va s'estomper lorsque les deux pays vont rendre leurs comportements prévisibles en signant l'accord de 1988, bien que des frictions ponctuelles puissent surgir. Les relations arctiques n'ont pas fait l'objet de ce type de normalisation avec la Russie. Le statut de grande puissance de la Russie sera aussi relevé à plusieurs reprises durant cette crise, soulignant la sévérité de cette menace au contraire du Danemark et de l'île de Hans. La Russie sera présentée comme ayant les moyens de ses ambitions dans le Nord et étant un acteur sérieux capable de défendre ses revendications arctiques. Nous sommes donc dans cette crise devant une puissance arctique dont le Canada ne peut prévoir les actions au même titre que l'autre puissance arctique, les États-Unis. De plus, cet événement est survenu à une

époque où la montée en puissance de la Russie dans le système international commençait à en inquiéter certains.

Deuxièmement, les événements de l'été 2007 constituent la première crise de souveraineté qui mettra les ressources naturelles arctiques à l'avant-plan. Dans la crise sur l'île de Hans, certains observateurs ont noté la possible présence de ressources naturelles autour de l'île mais ce potentiel n'était pas jugé substantiel dans la majorité des opinions exprimées. Pourtant, la présence de ces ressources était relevée même sur des enjeux où le lien avec ces ressources était ténu, voire inexistant; le Passage du Nord-Ouest en est un bon exemple, le passage du sous-marin américain à l'hiver 2005-2006 en est un autre. Ces ressources minières, pétrolifères et gazières sont au centre des événements de 2007, venant valider une opinion répandue et une anticipation partagée par plusieurs : des État avides de ces ressources tenteront de revendiquer une partie de l'Arctique pour s'accaparer ces richesses. D'un point de vue canadien, cela équivaudra dans la pensée populaire à s'accaparer *nos* ressources. En effet, lorsqu'interrogé dans le cadre d'un sondage mené en novembre 2007 sur la question suivante : à qui appartiennent les droits sur les ressources naturelles sous l'océan Arctique, une majorité de Canadiens interrogés (53%) affirmera que le Canada détient ces droits. Dans le cadre du même sondage, seulement 35% de Russes diront la même chose sur leur pays[674].

La donnée des changements climatiques semble aussi avoir eu un impact sur les réactions canadiennes pendant cette crise. Le dégel provoqué par le réchauffement climatique avait trois répercussions majeures, telles que décrites dans les textes d'opinion et le discours gouvernemental : les risques de présence d'éléments de la nébuleuse sécuritaire (terrorisme, crime organisée, immigration illégale, bateau-poubelle), l'ouverture du Passage du Nord-Ouest et sa transformation en autoroute commerciale et l'accessibilité plus grande aux ressources naturelles arctiques (pétrole, gaz naturel et minerais). Nous ne pouvons lier aucune de ces conséquences aux crises sur l'île de Hans et au passage du sous-marin

[674] Angus Reid. « Americans Side with Canada on Northwest Passage », *Angus Reid Global Monitor*, 29 novembre 2007, disponible au http://www.angus-reid.com/polls/29361/americans_side_with_canada_on_northwest_passage/

américain. Ceux qui l'ont fait ont tracé des parallèles indirects entre ces deux crises et ces trois craintes; le sujet au centre du contentieux dans les deux crises précédentes ne portait pas directement sur la nébuleuse sécuritaire, le PNO ou les ressources.

Par contre, la crise avec la Russie illustre pour la première fois avec un exemple concret la troisième crainte, portant sur les ressources. Surtout, la menace russe pendant cet épisode semble fournir une démonstration des conséquences d'un phénomène, les changements climatiques, qui génèrent des crises fondamentalement différentes de celles du passé. Le réchauffement climatique est avant tout porteur de dynamiques agissant sur le long terme, où l'environnement se transforme progressivement et où les tendances sont difficilement perceptibles. En ce sens, le blâme mis sur la Russie rend plus concret pour plusieurs qui sont ceux qui veulent profiter de ces bouleversements climatiques. La combinaison de la menace russe et de la menace amenée par les changements climatiques semble avoir fait enfler la rhétorique et les représentations défavorables de la Russie.

Cela semble avoir eu un impact sur la manière dont le public se représente les menaces arctiques. Un sondage réalisé après l'incident du drapeau russe montre que 53% des Canadiens questionnés considèrent que la Russie pose une menace plus grande à la souveraineté arctique canadienne que les États-Unis[675]. Cette idée est partagée dans l'ensemble des provinces canadiennes, variant de 49 à 57% selon les provinces. Interrogé sur la même question un an plus tard, la proportion de Canadiens appuyant cette idée restera presque inchangée, à 54%[676].

Une chose qui frappe le lecteur en relisant ces textes plusieurs années après leur publication reste le sentiment d'urgence qui se dégageait de la majorité d'entre eux. Dans une majorité de cas, ces opinions tiraient la sonnette d'alarme et mettaient en garde contre une menace qui causerait des conséquences immédiates sur la réalité arctique canadienne. Un deuxième constat tiré après l'étude de ce matériel se trouve dans la nature inexorable attribuée à cette

[675] Angus Reid. « Canadians Split on Harper's Commitment to Arctic », *Angus Reid Global Monitor*, 21 août 2007, disponible au http://www.angus-reid.com/polls/426/canadians_split_on_harpers_commitment_to_arctic/

[676] Angus Reid. « Canadians Adamant on Arctic Sovereignty », *Angus Reid Global Monitor*, 22 août 2008, disponible au http://www.angus-reid.com/polls/33339/canadians_adamant_on_arctic_sovereignty/

course/bataille de l'Arctique; une course aux ressources était inévitable et les logiques de conflit incontournables. Avec plusieurs années de recul, inutile de mentionner que ce ton alarmiste parait exagéré; il s'agit en effet d'une course bien lente et d'une bataille bien calme qui se déroulent dans le Nord.

L'angle de la résurgence de la Russie (l'ours russe) fut aussi employé dans plusieurs prises de position sur la crise et le sérieux de cette menace fut souligné dans les trois différents types de discours étudiés. La reprise des vols internationaux de patrouille de chasseurs russes et plus particulièrement d'exercices tactiques au-delà du cercle arctique vers la fin septembre 2007 ont sûrement contribué à la popularité de cette image. Par contre, cette représentation de l'ours russe créateur d'instabilité et possédant des visées expansionnistes sera propagée bien avant que ces vols soient rendus publics.

7. La menace russe comme justification du continentalisme

La menace russe vient à point nommée pour plusieurs observateurs et elle met au goût du jour un réflexe bien connu en politique étrangère canadienne : le renforcement de la relation canado-américaine. En effet, les crises du passé (à l'exception de l'île de Hans) ont mis en scène les États-Unis comme protagoniste et forçaient le Canada à penser en des termes nationalistes. Surtout, l'implication des États-Unis discréditait l'option continentaliste étant donné le peu d'ouverture des deux gouvernements à négocier un accord de compromis. La crise russe, pour plusieurs, représente la justification parfaite. Comme au temps de la Guerre froide, le Canada et les États-Unis partageraient un ennemi commun contre qui faire front commun.

Le nationalisme a aussi clairement ressorti dans les manières de représenter la menace et la crise au Canada. Autant dans la rhétorique gouvernementale que dans les textes d'opinion, l'affirmation nationale et la défense de « nos » ressources ont été exprimées. Sur ce plan, la réaction gouvernementale canadienne fait écho au discours hautement nationaliste des chefs de l'expédition russe. La crise a ainsi été utilisée par le gouvernement canadien pour justifier l'urgence d'agir et de renforcer les capacités nationales en Arctique. Cette approche contraste avec celle défendue par le gouvernement libéral pendant la crise de l'île de Hans où le

gouvernement libéral se défendait d'en faire assez : la position pendant la crise russe est de nature proactive.

L'internationalisme libéral fut défendu par les groupes inuits lorsqu'ils ont offert des pistes de solution en réaction à l'action russe. La proposition de remettre en fonction le poste d'ambassadeur circumpolaire au sein de l'appareil gouvernemental représente un exemple d'un tel type d'idée. Par contre, comme nous l'avons observé, cette proposition restera lettre morte. Devant une telle perception de la menace et des conséquences qu'elle déchaîne (Grand Jeu, ruée, course coloniale, bataille), les textes d'opinion et le discours gouvernemental n'ont pas repris la vision inuite.

À la lumière de l'étude des trois crises de souveraineté, nous comprenons mieux pourquoi nous disions que la décennie 2000-2010 en est une turbulente. Les faits au centre des trois crises de souveraineté sont de nature somme toute bénigne, sont limités dans le temps et dans l'espace et ne sont pas de nature à venir affaiblir de manière fondamentale les revendications canadiennes sur l'Arctique. Par contre, la promotion du discours alarmiste par les médias et son adoption par le gouvernement Martin puis son utilisation plus poussée par le gouvernement Harper ont contribué à faire de cette décennie une époque turbulente. Le discours alarmiste s'est avéré dominant dans ces différentes crises, agitant surtout l'idée de la thèse des dominos selon laquelle la perte d'une partie de l'Arctique serait précurseur de la perte de tout l'Arctique. Il s'agit clairement d'une représentation qui s'insère dans la logique du *use it or lose it*, comme nous l'avons vu au chapitre 1. Ces crises ont aussi offert une preuve supplémentaire de la prédominance des idées continentaliste et nationaliste, au détriment de l'internationalisme libéral.

Nous étudierons dans le prochain chapitre comment les différentes menaces analysées dans les quatre derniers chapitres vont évoluer après les crises de souveraineté chez nos trois acteurs étudiés. Nous nous pencherons maintenant sur la période 2008-2010 afin d'analyser ce qui subsistera de ces crises de souveraineté. Cela nous permettra aussi d'observer comment les discours sécuritaires portant sur l'Arctique évolueront pour conclure la décennie 2000-2010.

Chapitre 5 - 2008-2010 : autopsie de la fin d'une décennie turbulente en Arctique

Après avoir étudié les menaces posées par les changements climatiques ainsi que trois crises de souveraineté, nous pouvons observer que certaines menaces ont suscité une attention plus grande. Les réactions aux crises de l'île de Hans et du passage du sous-marin américain *USS Charlotte* ont été moins aigues que celles sur les menaces non-étatiques avant 2005 ou la crise du drapeau russe à l'été 2007. Dans le cas des crises de souveraineté, notre regard s'est tourné uniquement vers des moments précis, soit le moment précis où ces événements ont été rendus publics. Dans ce chapitre, nous voulons évaluer la durabilité de ces menaces après les épisodes de crise de souveraineté et observer comment les différents acteurs politiques vont entrevoir l'après crise russe. L'objectif sera donc d'évaluer lesquelles des quatre menaces (Danemark, États-Unis, Russie, les menaces non-étatiques associées à la fonte des glaces) sont évoquées après la période des crises de souveraineté.

Dans le cas qui nous préoccupe, cette possibilité existe en raison de l'absence de résolution dans le cas des crises de souveraineté. Ainsi, le nœud du contentieux dans les trois crises de souveraineté n'a pas été directement réglé. Dans le cas du Danemark, les discussions entre des bureaucrates canadiens et danois se poursuivaient toujours, les deux parties n'ayant (toujours) pas trouvé de terrain d'entente sur la possession de l'île de Hans. Les rencontres ont cessé en 2008 bien que des solutions ont continué d'être proposées. Une proposition danoise suggérait ainsi de diviser en deux zones égales l'île, une partie sous souveraineté danoise, l'autre moitié canadienne. L'enjeu des sous-marins américains dans l'Arctique canadien n'a pas non plus été résolu, le statut quo ayant prévalu dans ce cas. Les relations avec les États-Unis furent assez stables sur les enjeux arctiques, à part un incident isolé. En effet, à la veille du départ du président américain Georges W. Bush, un mémorandum laissé par son administration à son successeur suggérait d'adopter une attitude plus défiante face aux revendications canadiennes sur le Passage du Nord-Ouest et les délimitations frontalières dans la mer de Beaufort[677]. Par contre, cet avis ne fut pas pris en compte par l'administration Obama et aucune action ne découla de cette suggestion.

[677] Toronto Star. « Staking Arctic claims », *Toronto Star*, Toronto, 15 janvier 2009, p.AA6.

Pour ce qui est du plateau continental, le tout devra attendre le dépôt du dossier scientifique canadien à l'ONU, prévu pour 2013. Bien que les efforts canadiens pour cartographier son plateau continental aillent bon train entre 2008 et 2010, le dossier technique était loin d'être prêt à être soumis. Les relations entre États arctiques sur l'enjeu du plateau continental seront davantage axées sur la coopération que sur la confrontation, surtout en 2008 et 2009. Le Canada collaborera avec le Danemark pour cartographier le plateau continental dans la mer de Lincoln à l'été 2008, les deux pays organisant une expédition conjointe pour recueillir des données scientifiques. Une initiative semblable sera mise sur pied avec les États-Unis, dans l'Arctique de l'Ouest à l'été 2008 et 2009[678]. Il y avait aussi des discussions en 2009 entre le Canada, la Russie et le Danemark pour présenter une soumission conjointe devant la Commission des limites du plateau continental (CLPC) de l'ONU[679].

La quatrième menace, le réchauffement climatique, ne va aller qu'en s'accélérant, avec un piétinement des négociations portant sur la période post-Kyoto. Le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) rendra public son 4ième rapport en 2007, qui annoncera que « le réchauffement du système climatique est sans équivoque » et en spécifiant que les experts ont déjà noté « une fonte massive de la neige et de la glace et une élévation du niveau moyen de la mer[680]. » De manière plus globale, les négociations internationales pour accoucher d'un accord global de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) après 2012 (l'année d'échéance du Protocole de Kyoto) vont rencontrer des obstacles, les désaccords entre pays développés, pays émergents et pays en développement étant nombreux[681]. Le gouvernement canadien sera blâmé pour son inaction afin d'atteindre ses objectifs de réduction d'émissions de GES. La position canadienne consistera à aligner ses cibles de réduction de GES sur les objectifs américains en la matière, ce qui fait du Canada le seul pays qui a abaissé ses cibles pendant le processus de négociations qui a été

[678] Ron Macnab. « Complications in Delimiting the Outer Continental Shelf », dans Nordquist, Heidar et Moore (dir.) Changes in the Arctic environment and the law of the sea, Martinus Nijhoff Publishers, 2010, p.497.
[679] Michael Becker. « Russia and the Arctic : Opportunities for Engagement Within the Existing Legal Framework », *American University International Law Review*, volume 25, numéro 2, 2010, p.239.
[680] Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. « Bilan 2007 des changements climatiques : Rapport de synthèse », 2008, p.2, disponible au http://www.ipcc.ch/home_languages_main_french.shtml#.UABQ6ZFVM2w
[681] Leonardo Massai. « The Long Way to the Copenhagen Accord: Climate Change Negotiations in 2009 », *Review of European Community and International Environmental Law*, volume 19, numéro 1, p.104-121.

déclenché au sommet de Bali en 2007[682].

Ces quatre inquiétudes sont donc toujours présentes dans le paysage sécuritaire arctique. Toutefois, au niveau international, les pays bordant l'océan arctique discuteront après 2007 afin de rendre les comportements étatiques plus prévisibles. Les cinq pays connus sous le nom du G5 arctique (Russie, États-Unis, Canada, Danemark, Norvège) ont signé la déclaration d'Illulissat en juin 2008. Dans ce document, les cinq pays s'engageaient à respecter le droit de la mer prévalant en droit international et attribuant droits et obligations dans la résolution des litiges de souveraineté[683]. La déclaration signalera que ces cinq pays sont les mieux placés pour régler tous les différends touchant cette région.

Ce communiqué commun avait deux objectifs. Premièrement, il s'agissait de bloquer les efforts de certains acteurs de solidifier le cadre juridique international en Arctique. Ce type d'initiatives a été mené vers 2005 par des organisations non-gouvernementales (*World Wildlife Fund*, WWF) et des institutions multilatérales (Programme des Nations Unies pour l'environnement) en cadrant l'Arctique comme faisant partie de l'héritage commun de l'humanité[684]. Les changements climatiques sont décrits comme ayant stimulé cette nécessité de changement de statut afin d'assurer une protection élargie pour une région vulnérable. Cette vision sera reprise au niveau étatique par l'Union européenne, qui voudra que les règles qui régissent les activités en Arctique (pêches, transport, exploitation des ressources) soient établies par des agences internationales au lieu des juridictions nationales des États arctiques[685]. Cette tentative s'inspirait de l'approche empruntée lors de la création du traité sur l'Antarctique, voulant mettre sur pied ce qui fut désigné sous le terme de traité arctique[686]. L'Union européenne proposait ainsi en 2008 « d'évaluer l'efficacité des accords multilatéraux touchant l'Arctique afin de déterminer si des initiatives ou des mesures

[682] Joeri Rogelj *et al*. « Copenhagen Accord pledges are paltry », *Nature*, volume 464, numéro 7292, p.1126.
[683] Arctic Ocean Conference. The Illulissat Declaration, Illulissat, Groenland, 27-29 mai 2008, disponible au http://www.oceanlaw.org/downloads/arctic/Ilulissat_Declaration.pdf
[684] Timo Koivurova. « Alternatives for an Arctic Treaty – Evaluation and a New Proposal », *Review of European Community and International Environmental Law*, volume 17, numéro 1, pp.14-26.
[685] Margaret Blunden. « The New Problem of Arctic Stability », *Survival*, volume 51, numéro 5, p.136.
[686] Brooks B. Yeager. « The Illulissat Declaration: Background and Implications for Arctic Governance », 5 novembre 2008, disponible au http://www.arcticgovernance.org/the-ilulissat-declaration-background-and-implications-for-arctic-governance.4626039.html

supplémentaires sont nécessaires[687]. » Il s'agit donc pour le G5 arctique de faire en sorte de garder le statut quo institutionnel prévalant en Arctique, c'est-à-dire le droit de la mer mais aussi le Conseil de l'Arctique, et de fermer la porte sur la construction de nouveaux régimes internationaux.

Deuxièmement, le but était de rappeler l'importance du droit international dans la résolution des litiges territoriaux, en particulier sur le partage des ressources naturelles, et de réitérer la nécessité de ne pas recourir à des actions unilatérales. Le G5 arctique se réunira à Chelsea, au Canada, en mars 2010 à l'initiative du gouvernement canadien et répétera les mêmes principes de gouvernance (droit international, priorité sur la proximité géographique). Cette formule à cinq membres sera toutefois critiquée par la secrétaire d'État américaine Hillary Clinton, qui déplorera l'absence des autres États membres du Conseil de l'Arctique (Finlande, Suède, Islande) ainsi que des représentants des peuples autochtones vivant dans la région circumpolaire[688]. Ces déclarations serviront donc à réaffirmer des consensus établis entre États souverains, sans pour autant amener la résolution de litiges particuliers.

Les enjeux traités aux chapitres 2, 3 et 4 ne trouveront pas donc pas de résolution définitive outre que de réaffirmer que le droit international existant doit régir une résolution pacifique des différends. Étant donné cette absence de résultats, nous pouvons évaluer si ces menaces seront répertoriées dans la description des menaces planant sur le Canada dans sa région arctique. Dans ce chapitre, nous allons donc étudier les trois types de discours choisis durant les années suivant la dernière crise de souveraineté. Nous focaliserons sur le type de menaces mentionnées ainsi que sur les représentations utilisées afin de qualifier et définir la nature des défis apportés par ces enjeux sécuritaires. Notre regard se portera sur la période commençant le 1 janvier 2008 et se terminant le 31 décembre 2010 afin de compléter notre étude d'une décennie qui devrait s'avérer charnière pour le futur de cette région.

---

[687] Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen. « L'Union européenne et la région arctique », 20 novembre 2008, disponible au http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0763:FIN:FR:HTML

[688] The Province. « Clinton speaks up for missing Arctic nations », *The Province*, Vancouver, 30 mars 2010, p.A16.

1. Gouvernement canadien

L'activisme du gouvernement canadien en Arctique ne se démentira pas pendant cette période. Des investissements de différentes natures ponctueront ces trois années. Sur le plan de la surveillance, la construction d'un brise-glace de classe polaire et l'expansion du programme des Rangers s'ajoutent aux promesses déjà faites. La construction d'infrastructures et l'atteinte des besoins socio-économiques se poursuivront, que ce soit un port pour petites embarcations à Pangnirtung, la construction d'autoroutes reliant l'Arctique au reste du pays, le programme de géo cartographie des ressources énergétiques et minérales du Grand Nord ou la création de l'Agence de développement économique du Nord. Les lois protégeant l'environnement arctique seront aussi renforcées, obligeant maintenant les bateaux entrant en eaux canadiennes à s'enregistrer au système de trafic (NORDREG) en plus d'élargir à 200 miles nautiques (elle était précédemment à 100 miles nautiques) la portée de la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques de 1970.

Nous pouvons constater que cette période d'activisme, commencée véritablement en 2004 sous les libéraux de Paul Martin, est sans précédente de par sa durée et son intensité. Il s'agit aussi de la première fois que l'impulsion initiale de cette attention n'a pas été donnée suite à une crise de souveraineté et à un tollé populaire. Ce phénomène semble avoir été créé par les changements climatiques, qui produisent des changements à long terme et non réversibles de fonte des glaces. Ce regain d'intérêt se poursuivra et s'intensifiera durant la période 2008-2010. Le tout sera explicité dans quelques documents officiels publiés par le Gouvernement du Canada ainsi que dans les discours prononcés par des responsables clés du gouvernement canadien.

a) Possibilités et défis

Les documents officiels gouvernementaux après 2008 parleront de possibilités et de défis auxquels l'Arctique sera confrontée dans les prochaines années, dû au réchauffement climatique. Cette focalisation sur les possibilités contrastera avec les documents de l'ère précédente, surtout de l'énoncé de politique internationale (2005) ou de la politique de sécurité nationale (2004), qui mettaient beaucoup d'emphase sur les menaces sécuritaires. Trois documents publiés après 2008 nous renseignent sur cette perspective qui mêle

opportunités et problèmes : la stratégie de défense *Le Canada d'abord* (2008), la *Stratégie pour le Nord* (2009) et *l'Énoncé de politique étrangère du Canada pour l'Arctique* (2010).

L'environnement stratégique décrit dans la stratégie de défense ne nous amènerait pas nécessairement à prime abord à penser en termes de possibilités : « Les Canadiens vivent dans un monde instable et imprévisible (…) Le monde d'aujourd'hui est instable et incertain, et le Canada fait face à de véritables défis au plan de la sécurité[689]. » Les menaces précises énumérées relèvent de la nébuleuse sécuritaire décrite au chapitre 1 : terrorisme, traite de personnes, trafic de drogues et épidémies, auquel s'est ajoutée la tentative d'une mainmise étrangère sur les ressources naturelles du Canada. En parlant spécifiquement de l'Arctique, la fonte des glaces causerait l'augmentation des activités illégales telles que la surpêche et le transport clandestin de personnes et de drogues[690]. Par contre, les changements climatiques sont aussi porteurs d'opportunités, sur le plan du transport, du tourisme et de l'exploration des ressources naturelles[691]. Ce dernier élément reviendra à maintes reprises dans les documents officiels du gouvernement canadien et les discours de ministres fédéraux. Les ressources arctiques sont présentées comme pouvant jouer un rôle déterminant pour l'avenir du pays, augmentant le potentiel du Nord : « À mesure que le commerce mondial s'intensifiera dans la région, le développement des ressources du Nord jouera un rôle de plus en plus déterminant pour les économies du Nord, les peuples du Nord et l'ensemble de notre pays. Le potentiel du Nord est de plus en plus intéressant pour le Canada, pour les États arctiques et aussi pour d'autres qui sont plus éloignés de la région en soi[692]. » Le Premier ministre Stephen Harper abondera dans le même sens, liant exploitation des ressources et destin national : « Nous savons aussi que l'avenir du Canada est inextricablement lié à celui de notre frontière nordique. Et nous rêvons aussi de réaliser le vaste potentiel de la région[693]. » L'Arctique est donc un trésor pour la prospérité du pays en entier : « la part de

---

[689] Gouvernement du Canada. Le Canada d'abord, 2008, p.6, disponible au http://www.forces.gc.ca/site/pri/first-premier/index-fra.asp

[690] Gouvernement du Canada. *Op. cit.*, p.6-8.

[691] Gouvernement du Canada. Idem.

[692] Gouvernement du Canada. Énoncé de la politique étrangère du Canada pour l'Arctique – Exercer notre souveraineté et promouvoir à l'étranger la stratégie pour le nord du Canada, 2010, disponible au http://www.international.gc.ca/polar-polaire/canada_arctic_foreign_policy_booklet la_politique_etrangere_du_canada_pour_arctique_livret.aspx?lang=fra&view=d

[693] Stephen Harper. « Le Premier ministre annonce la création de la nouvelle Agence canadienne de développement économique du Nord », 18 août 2009, Iqaluit, disponible au

cet incroyable trésor qui appartient au Canada alimentera la prospérité de notre pays pour des générations à venir[694]. »

Le développement socio-économique des collectivités nordiques sera aussi traité entre 2008 et 2010. Ce volet fera partie de la stratégie nordique du gouvernement fédéral, publié en 2009. Le désir de bâtir des communautés « autosuffisantes, dynamiques et saines » sera exprimé. Les besoins en termes de logement, de santé, d'éducation et d'infrastructures sont couverts par les sommes attribuées par le gouvernement fédéral aux trois administrations territoriales[695]. Les conséquences négatives du réchauffement climatique, définies par les organisations inuites comme des menaces à leur survie culturelle en tant que peuple, seront aussi relevées entre 2008 et 2010. L'amincissement des glaces a ainsi « de graves conséquences culturelles pour les peuples du Nord[696]. » L'adaptation aux changements climatiques est mise sur le même pied que la diminution des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial et national dans l'Énoncé de politique étrangère sur l'Arctique de 2010.

Par contre, l'exploitation des ressources est présentée en général comme une manière de réaliser le développement socio-économique des communautés arctiques et d'apporter des solutions sur le volet humain de la vision arctique canadienne. Pour reprendre l'Énoncé de politique étrangère pour l'Arctique, « Le potentiel de création de richesse et d'emplois par la mise en valeur des ressources biologiques et non biologiques est considérable (…) Ces ressources peuvent être et seront la pierre angulaire d'une activité économique durable dans le Nord et la clé d'une ère de prospérité pour les communautés autochtones et nordiques[697]. » Le côté durable est appuyé par le fait que le Canada est décrit comme « une superpuissance émergente en matière d'énergie propre[698]. »

---

http://pm.gc.ca/fra/media.asp?category=2&featureId=6&pageId=46&id=2754

694 Stephen Harper. « Le Premier ministre annonce le Programme de géocartographie des ressources énergétiques et minérales du Grand Nord », Ottawa, 26 août 2008, disponible au http://pm.gc.ca/fra/media.asp?category=2&featureId=6&pageId=46&id=2256

695 Gouvernement du Canada. Stratégie pour le Nord du Canada – Notre Nord, notre patrimoine, notre avenir, 2009, p.14-19, disponible au http://www.northernstrategy.gc.ca/cns/cns-fra.asp

696 Gouvernement du Canada. *Op.cit.*, p.8.

697 Gouvernement du Canada. Énoncé de la politique étrangère du Canada pour l'Arctique – Exercer notre souveraineté et promouvoir à l'étranger la stratégie pour le nord du Canada, 2010, disponible au http://www.international.gc.ca/polar-polaire/canada_arctic_foreign_policy_booklet la_politique_etrangere_du_canada_pour_arctique_livret.aspx?lang=fra&view=d

698 Gouvernement du Canada. Idem.

Il n'est donc pas étonnant, étant donné les bienfaits associés au développement des ressources, que le gouvernement fédéral mettra en place des initiatives pour assurer un environnement réglementaire stable pour les compagnies privées voulant exploiter ces ressources en plus d'investir pour cartographier les ressources énergétiques présentes sous les mers arctiques. L'objectif scientifique d'approfondissement des connaissances se combine sur ce plan avec la tradition historique des explorateurs du passé et le but commercial d'exploration des ressources : « des modèles géologiques et des cartes des profondeurs permettront aux prochains producteurs de ressources de trouver les trésors qui y sont enfouis (…) le projet de géo cartographie fait partie d'un plan plus vaste destiné à tracer et à délimiter le Nord canadien dans la grande tradition d'exploration qui définit notre histoire, mais aussi à mieux comprendre cette région qui définira notre avenir et à y renforcer notre souveraineté[699]. »

La grande importance donnée aux ressources arctiques va venir appuyer deux idées. La première est d'ordre identitaire et cherche à représenter le Canada comme une nation arctique mais surtout une puissance arctique. Cette identité sera répétée à de multiples reprises par le ministre des Affaires étrangères, Lawrence Cannon. Outre l'immensité du littoral arctique et de la masse terrestre faisant partie du territoire canadien, le potentiel énergétique et les ressources naturelles du Nord légitimeront cette désignation pour le gouvernement canadien[700].

Deuxièmement, ces ressources potentielles suscitent un grand intérêt, exacerbé par l'accessibilité accrue assurée par la fonte des glaces mais aussi par la forte demande sur les cours mondiaux. L'image de la ruée est évoquée dans un discours de Stephen Harper le 27 août 2008 : « La hausse de la demande mondiale d'énergie et de ressources minérales a provoqué une sorte de ruée vers la région arctique et, avec le recul des glaces, les navires sillonnent en nombre record nos eaux nordiques[701]. » Aucun pays ne sera spécifiquement

---

[699] Stephen Harper. « Le Premier ministre annonce le Programme de géocartographie des ressources énergétiques et minérales du Grand Nord », Ottawa, 26 août 2008, disponible au http://pm.gc.ca/fra/media.asp?category=2&featureId=6&pageId=46&id=2256

[700] Gouvernement du Canada. Idem.

[701] Stephen Harper. « Le Premier ministre annonce des mesures pour renforcer la souveraineté du Canada dans l'Arctique et la protection de l'environnement nordique », 27 août 2008, Tuktoyaktuk, disponible au http://pm.gc.ca/fra/media.asp?category=2&featureId=6&pageId=46&id=2259

mentionné pour parler de cette ruée vers l'Arctique, bien que l'événement du drapeau russe de l'été 2007 impute le départ de la course à l'Arctique à la Russie. Les événements s'étant déroulés quelques jours avant le discours du Premier ministre canadien tendent eux aussi à pointer en direction de la Russie. En effet, quelques jours auparavant, les troupes russes avaient pris la décision d'intervenir en Géorgie, ce qui avait soulevé de hauts cris de la part de responsables gouvernementaux canadiens et avait soulevé des doutes si cette action n'était pas précurseur d'action unilatérale russe en Arctique. Cette même idée de la ruée a continué de faire partie du discours du Premier ministre canadien, à l'été 2009 cette fois-ci : « la fonte des glaciers et la hausse de la demande en énergie et en ressources minérales font en sorte, en effet, que le monde entier se bouscule aux portes de notre frontière arctique[702]. »

Les crises de souveraineté ne font pas parties des défis auxquels le Canada est confronté. Les litiges territoriaux (mer de Beaufort, plateau continental, île de Hans) ne reçoivent que peu de traitement dans les discours de responsables gouvernementaux, n'étant mentionnés que dans 2 discours sur près de 34 portant principalement sur l'Arctique et prononcés par soit le Premier ministre canadien, le ministre des Affaires étrangères ou le ministre de la Défense nationale. Ces dossiers seront effleurés dans les documents officiels, pour souligner que « tous ces différends sont bien gérés et ne posent aucun problème de souveraineté ou de défense pour le Canada[703]. » Si les représentations de la ruée et de la bousculade sont reprises pour parler des ressources et de l'intérêt des autres pays pour ces ressources, le lien entre cette présumée ruée et le différend territorial traitant directement de l'exploitation des ressources (le plateau continental) n'est pas effectué. Au contraire, la Stratégie pour le Nord viendra spécifier que le processus pour cartographier l'étendue du plateau continental n'est pas une course mais plutôt un processus de collaboration interétatique[704].

D'un autre côté, les menaces de la nébuleuse sécuritaire seront plusieurs fois évoquées. Ces risques sont classifiés dans la catégorie d'enjeux de sécurité publique, au même titre que les opérations de recherche et sauvetage : « Nous devrons envisager comment réagir à des

[702] Stephen Harper. « Créer des emplois et des débouchés pour les collectivités du nord : port pour petits bateaux à Pangnirtung », 20 août 2009, Pangnirtung, disponible au http://pm.gc.ca/fra/media.asp?category=2&featureId=6&pageId=46&id=2761

[703] Gouvernement du Canada. Stratégie pour le Nord du Canada – Notre Nord, notre patrimoine, notre avenir, 2009, p.13, disponible au http://www.northernstrategy.gc.ca/cns/cns-fra.asp

[704] Gouvernement du Canada. *Op. cit.*, p.12.

enjeux tels que les interventions d'urgence et les capacités de recherche et sauvetage et les problèmes éventuels associés aux urgences (y compris environnementales), au crime organisé, au trafic de stupéfiants et à la traite de personnes[705]. » La sécurité nationale pourrait ainsi être en danger en raison de forces qui pourraient agir en Arctique : « La hausse spectaculaire de la navigation internationale dans le Nord pourrait apporter naufrages, contrebande et immigration illégale, et même menacer la sécurité nationale. Plus particulièrement, elle pourrait augmenter les risques environnementaux associés aux marées noires, à la chasse illégale et à la contamination[706]. » Deux différents types de menaces peuvent être relevés des trois documents officiels étudiés. Un premier type fait référence à de possibles actions en contravention des lois canadiennes (trafic, crime organisé, immigration illégale, règles environnementales). Le deuxième type a trait à la réaction canadienne à des catastrophes imprévues (accident d'avion, individus perdus). Une possible fusion des deux catégories peut se produire dans le cas d'une marée noire par exemple; le respect des normes canadiennes de construction des navires pour la première catégorie et la réaction pour contenir la fuite pour la deuxième catégorie.

Ce type de menaces recevra la majorité de l'attention dans le discours gouvernemental. Ces inquiétudes seront aussi au centre des exercices de simulation réalisés pendant l'été. L'étude des scénarios d'entrainement utilisés pour les opérations *Nanook* 2007, 2008, 2009 et 2010 est révélatrice à ce sujet. Sur les huit scénarios déployés, trois testeront la réaction canadienne face à une fuite de pétrole et à la possibilité d'une marée noire en Arctique. Trois autres de ces exercices mettront les ministères fédéraux en face de menaces à la sécurité publique. *Nanook* 2007 mettra en scène une tentative d'importation de drogues sur le territoire canadien, *Nanook* 2008 verra un scénario où une éclosion de maladies infectieuses à bord d'un bateau sera combinée avec une prise d'otage et *Nanook* 2009 fera réagir

[705] Gouvernement du Canada. Énoncé de la politique étrangère du Canada pour l'Arctique – Exercer notre souveraineté et promouvoir à l'étranger la stratégie pour le nord du Canada , 2010, disponible au http://www.international.gc.ca/polar polaire/canada_arctic_foreign_policy_booklet la_politique_etrangere_du_canada_pour_arctique_livret.aspx?lang=fra&view=d

[706] Stephen Harper. « Le Premier ministre annonce des mesures pour renforcer la souveraineté du Canada dans l'Arctique et la protection de l'environnement nordique », 27 août 2008, Tuktoyaktuk, disponible au http://pm.gc.ca/fra/media.asp?category=2&featureId=6&pageId=46&id=2259

différents ministères face à une menace posée contre une infrastructure critique d'Iqaluit[707]. Un seul scénario fera référence, de manière indirecte, à une menace étatique, soit la recherche d'un véhicule aérien téléguidé qui s'est par la suite transformée en une opération de guerre anti sous-marine. L'accent fut donc de tester et de perfectionner dans ces grands déploiements la capacité des Forces canadiennes et des ministères fédéraux compétents à réagir à des menaces non-étatiques de la nébuleuse sécuritaire, surtout ceux ayant trait à la sécurité publique. Les menaces de la nébuleuse sécuritaire ainsi que l'attrait des ressources naturelles arctiques constituent deux inquiétudes qui parsèmeront le discours gouvernemental. Il faut ajouter à ces deux catégories de menaces deux menaces étatiques, une nouvelle et une autre qui s'inscrira dans la continuité de la crise de l'été 2007.

b) Les pays non-arctiques

Le gouvernement canadien s'est efforcé, à partir de 2008, d'établir des distinctions conceptuelles entre États arctiques et États non-arctiques. Cette deuxième catégorie sera jugée suspecte d'emblée : « Nombreux sont les États et les institutions qui ne s'intéressaient nullement à l'Arctique dans le passé et qui se découvrent tout à coup une passion pour le Nord[708]. » Bien que le Canada ait lui aussi péché de cette absence d'intérêt dans le passé et par une gestion ponctuelle (par crises, stimulée par une menace externe), le regain d'intérêt des pays non-arctiques semble douteux dans le discours gouvernemental canadien; il faut définitivement s'en méfier. Cette charge sera surtout menée par le ministère des Affaires étrangères.

La menace que posent ces pays non-arctiques se décline sur trois volets. Premièrement, ces nations sont représentées comme étant dangereuses pour les populations arctiques : « De nombreux États et institutions qui n'avaient jamais porté attention à l'Arctique commencent à s'y intéresser. Nous avons constaté que diverses interventions et initiatives font fi des intérêts et du point de vue des peuples et des nations arctiques[709]. » Aucun État en particulier

---

[707] Ministère de la Défense nationale. The Canadian Forces in the North, Commandement Canada, p.17, mis en ligne le 13 avril 2012, disponible au http://www.canadacom.forces.gc.ca/docs/pdf/12.003-north-nord-eng.pdf

[708] Lawrence Cannon. « Allocution par le ministre Cannon à la conférence de presse qui a suivi la réunion des ministres des Affaires étrangères des États côtiers de l'Arctique », Chelsea, 29 mars 2010, disponible au http://www.international.gc.ca/media/aff/speeches-discours/2010/2010-15.aspx?lang=fra&view=d

[709] Lawrence Cannon. « Allocution du ministre Cannon devant l'Economic Club of Canada », Toronto, 23

ne sera mentionné mais tout porte à croire, en se basant sur d'autres interventions du ministre, que l'Union européenne soit concernée par cette référence. En particulier, l'interdiction du commerce des produits du phoque adoptée par l'Union européenne en 2009 sera décriée par Ottawa car elle ne prend pas en compte le fait que cette chasse soit bien gérée, durable et humaine lorsque pratiquée par les communautés nordiques[710]. L'argument utilisé pour se battre contre cette interdiction repose aussi « sur notre profond respect pour le savoir ancestral ainsi que pour le travail et les activités culturelles traditionnelles[711]. » Le ministère des Affaires étrangères s'engagera donc sur ce point à informer les autres États sur la réalité de la chasse traditionnelle pratiquée par les communautés arctiques. Pour contrer cette menace, « le Canada cherchera à mieux faire comprendre les intérêts, les préoccupations, la culture et les pratiques des résidants du Nord, par exemple, en ce qui concerne les phoques et les ours blancs[712]. »

Le deuxième aspect menaçant de ces nations situées loin de la région circumpolaire relève de leur soif présumée pour les ressources présentes en Arctique. Comme nous l'avons relevé précédemment dans ce chapitre, les ressources naturelles arctiques seront mentionnées à de nombreuses reprises dans le discours gouvernemental canadien. Le potentiel en énergie et en ressources naturelles de l'Arctique « suscite non seulement un intérêt croissant de la part du Canada et des autres États arctiques, mais aussi, de plus en plus, l'intérêt d'autres États éloignés de la région, même de l'Asie[713]. » Les pays asiatiques entrent dans le paysage

---

novembre 2009, disponible au http://www.international.gc.ca/media/aff/speeches-discours/2009/58.aspx?lang=fra&view=d

[710] Lawrence Cannon. « Notes pour une allocution du ministre des Affaires étrangères, l'honorable Lawrence Cannon, au « Center for Strategic and International Studies » sur la politique étrangère du Canada pour l'Arctique », Washington, 6 avril 2009, disponible au http://www.international.gc.ca/media/aff/speeches-/2009/387040.aspx?lang=fr&view=d

[711] Lawrence Cannon. « Allocution du ministre Cannon devant l'Economic Club of Canada », Toronto, 23 novembre 2009, disponible au http://www.international.gc.ca/media/aff/speeches-discours/2009/58.aspx?lang=fra&view=d

[712] Gouvernement du Canada. Énoncé de la politique étrangère du Canada pour l'Arctique – Exercer notre souveraineté et promouvoir à l'étranger la stratégie pour le nord du Canada , 2010, disponible au http://www.international.gc.ca/polar polaire/canada_arctic_foreign_policy_booklet la_politique_etrangere_du_canada_pour_arctique_livret.aspx?lang=fra&view=d

[713] Lawrence Cannon. « Discours du ministre Cannon à la 3ième Conférence annuelle nord-américaine sur la navigation dans l'Arctique », Montréal, 15 novembre 2010, disponible au

sécuritaire, bien que cette tendance représente l'exception durant la période 2008-2010 et non la norme. Les pays asiatiques, sans préciser lesquels, sont associés uniquement à la quête de ressources naturelles, surtout énergétiques.

La dernière dimension menaçante de ces États non-arctiques se trouve sur la question de la gouvernance internationale de la région arctique. En effet, la conséquence des nombreuses crises de souveraineté a été de populariser au niveau mondial la perception que l'Arctique est en proie à de l'instabilité et à un manque de règles spécifiques de gouvernance. Dès 2008, le gouvernement canadien tentera de combattre l'intervention de nouveaux joueurs dans le débat portant sur l'Arctique. L'Énoncé de politique étrangère pour l'Arctique soulignera que « de nombreux intervenants, bien éloignés de la région elle-même, cherchent à y jouer un rôle et, dans certains cas, remettent en question la gouvernance de l'Arctique[714]. » Si l'Union européenne n'est pas mentionnée explicitement sur ce point, il semble que l'idée de doter la région arctique d'un traité international semblable au traité sur l'Antarctique (idée défendue par l'UE) ait attisé les craintes côté canadien. Le ministre des Affaires étrangères du Canada de l'époque dira que « certains ont fourni des conseils mal éclairés au sujet de la gouvernance de nos populations, de nos terres et de nos eaux, et ont démontré une insensibilité aux intérêts et aux vues des États et des peuples de l'Arctique[715]. »

Un débat entre États arctiques portait sur l'inclusion possible à titre d'observateur dans le Conseil de l'Arctique de pays qui ne sont pas situés dans la région arctique (la Chine a posé sa candidature en tant qu'observateurs en 2008, même chose pour l'Union européenne). Afin de ridiculiser l'inclusion de nouveaux acteurs étatiques, le gouvernement canadien dira que « le développement du Nord n'est pas un tournoi de hockey auquel peuvent participer tous

---

http://www.international.gc.ca/media/aff/speeches-discours/2010/2010-089.aspx?lang=fra&view=d

[714] Gouvernement du Canada. Énoncé de la politique étrangère du Canada pour l'Arctique – Exercer notre souveraineté et promouvoir à l'étranger la stratégie pour le nord du Canada , 2010, disponible au http://www.international.gc.ca/polar polaire/canada_arctic_foreign_policy_booklet la_politique_etrangere_du_canada_pour_arctique_livret.aspx?lang=fra&view=d

[715] Lawrence Cannon. « Allocution par le ministre Cannon à la conférence de presse qui a suivi la réunion des ministres des Affaires étrangères des États côtiers de l'Arctique », Chelsea, 29 mars 2010, disponible au http://www.international.gc.ca/media/aff/speeches-discours/2010/2010-15.aspx?lang=fra&view=d

les pays[716]. » La raison principale pour défendre cet argument repose sur la différence entre les deux régions polaires, l'Arctique et l'Antarctique, ce qui disqualifierait le projet de traité avancé par l'Union européenne. Le Canada soulèvera que ces pays n'ont pas une connaissance suffisante de l'Arctique pour proposer de telles solutions, les deux régions étant fondamentalement différentes : « Contrairement à l'Antarctique, où personne ne vit en permanence et qui est assujetti à un traité international, l'Arctique est constitué de pays souverains qui doivent voir au bien-être de leurs citoyens[717]. » L'Union européenne ressort donc comme une nouvelle menace durant cette période, en plus de voir d'un œil suspect l'intérêt exprimé par des pays n'ayant pas de territoire national bordant l'océan arctique.

c) La Russie

Outre les pays non-arctiques et la nébuleuse sécuritaire, la menace la plus sérieuse proviendra de la Russie pour les responsables gouvernementaux canadiens. Cette charge sera menée par le ministre de la Défense nationale Peter MacKay ainsi que par le Premier ministre Stephen Harper. L'angle des ressources sera peu utilisé, bien que la crise de l'été 2007 portait sur l'exploration des ressources arctiques. Il faut dire que, sur ce plan, les approches canadiennes et russes étaient sensiblement les mêmes. Ainsi, si le Canada lie exploitation des ressources du Nord au destin et à la prospérité du pays tout entier, la Russie adoptera le même discours quant au développement des ressources arctiques. Pour le président russe Dmitri Medvedev, « notre plus grande tâche est de transformer l'Arctique comme centre de ressources pour la Russie du 21^{ième} siècle[718]. » Pour les Russes comme pour les Canadiens, cela passe par l'implantation de solides réglementations et d'un cadre légal stable[719]. Les représentations canadiennes de la Russie emprunteront peu cette avenue, ciblant davantage sur certains événements-clé qui vont propulser la menace russe à l'avant-plan.

---

[716] Lawrence Cannon. « Discours du ministre Cannon sur la politique étrangère du Canada pour l'Arctique à l'Institut norvégien des affaires étrangères », Oslo, 14 septembre 2010, disponible au http://www.international.gc.ca/media/aff/speeches-discours/2010/2010-069.aspx?lang=fra&view=d

[717] Lawrence Cannon. Idem.

[718] Randy Boswell. « Russia's Medvedev sets Kremlin's sights on Arctic: Strategy to exploit resources », *The Gazette*, Montréal, 18 septembre 2008, p.A2.

[719] Randy Boswell. Idem.

Les réactions gouvernementales canadiennes à ces actions seront tranchées. Ainsi, après le dépôt du drapeau russe sous les mers à l'été 2007, la Russie reprendra quelques semaines plus tard son programme de vol aérien un peu partout sur le globe à l'aide des avions-bombardiers Tupolev Tu-95. Des exercices de déploiement aérien dans l'océan arctique ont aussi été entrepris par la Russie, commençant en 2007. Des vols de Tu-95 ont passé à plusieurs reprises près de l'espace aérien canadien en Arctique, ce qui a amené une réponse de l'armée de l'air du Canada afin d'intercepter ces avions et de les aviser de ne pas s'approcher si près de l'espace aérien canadien.

Ces incidents seront amplifiés dans la rhétorique gouvernementale par la crise géorgienne de l'été 2008. Cette crise verra l'entrée de troupes russes sur le territoire géorgien au mois d'août 2008, mois où le conflit atteindra un sommet avec des confrontations directes entre troupes russes et géorgiennes. Cette action russe semble pointer dans la direction d'un retour des vieilles idéologies pour la Russie selon Stephen Harper, qui va accuser le pays de revenir à la mentalité soviétique[720]. Pour sa part, Peter MacKay fera le lien entre la crise géorgienne et l'Arctique : « malheureusement, nous semblons entrer dans une nouvelle ère de relations avec la Russie. Il s'agit d'une dynamique que nous surveillerons de très près, au quotidien, au fur et à mesure que les choses progresseront en Géorgie mais aussi dans d'autres régions, incluant l'Arctique canadien[721]. » Quelques jours plus tard et au milieu de la visite du Premier ministre Harper pour sa tournée arctique annuelle, les chasseurs canadiens CF-18 ont ordonné à un avion de rebrousser chemin alors que ce dernier était près de la frontière nordique canadienne. Le ministre MacKay pointera tout de suite en direction de la Russie, signalant « qu'un certain nombre d'incidents sont survenus récemment qui nous indique un niveau d'activité plus grand de la part de la Russie[722]. »

Les actions aériennes russes seront utilisées par le gouvernement Harper afin de justifier certaines de ses politiques et pour en initier d'autres futures. Dans les mots de Stephen Harper, « nous sommes inquiets que la Russie teste l'espace aérien canadien (…) Des actions

[720] Andrew Mayeda. « Canada to keep closer watch on Russia in Arctic: Relations with Moscow changed, warns MacKay », *Calgary Herald*, Calgary, 20 août 2008, p.A7.
[721] Andrew Mayeda. Idem.
[722] Steven Chase. « Jet intercepted in Arctic during PM's visit », *The Globe and Mail*, Toronto, 29 août 2008, p.A12.

russes ailleurs dans le monde nous indiquent un désir de travailler en-dehors du cadre international. C'est pourquoi nous prenons une série de mesures incluant des mesures militaires pour solidifier notre souveraineté sur le Nord[723]. » La défense de l'espace aérien canadien fera partie du discours justifiant l'achat de nouveaux avions de chasse, les F-35, pour remplacer les CF-18. Cet objectif sera soulevé dans la stratégie de défense *Le Canada d'abord*, rendue publique en mai 2008. En parlant de l'achat éventuel des F-35, la stratégie soulèvera que ce modèle « aidera nos militaires à défendre la souveraineté de l'espace aérien canadien[724] », en plus de défendre le continent nord-américain et de participer à des opérations internationales. Les tâches de défense nationale et continentale fusionneront avec la menace des bombardiers russes dans le Nord, représentant deux des trois raisons pour l'achat des F-35, qui sera annoncé officiellement en juillet 2010. L'argumentaire du ministère de la Défense pour justifier l'achat de ces appareils soulignera que « bien que les menaces évoluent constamment, les besoins du Canada pour maintenir agilité et efficacité dans la défense de la souveraineté et de la sécurité de l'espace aérien canadien et pour maintenir ses opérations avec les États-Unis – au moyen du NORAD – pour la défense de notre continent partagé (…) ne diminueront pas[725]. »

Ainsi, parmi les nouveaux défis auxquels sont confrontés les Forces canadiennes dans leur présence arctique, MacKay mentionnera la surveillance « de notre espace aérien afin de détecter l'intrusion de pays étrangers dans l'Arctique et ailleurs[726] » bien que, comme l'a souligné le chef d'état-major Walter Natynczyk, le fait de sécuriser le Nord face à quiconque approche cet espace sans plan de vol n'a pas changé depuis des décennies[727]. Cette possibilité commencera à apparaitre dans le discours gouvernemental en 2008 et reviendra plus souvent après le mois d'août 2008. L'interception hautement médiatisée de deux avions russes Tupolev dans le Nord canadien le 18 février 2009, soit 24 heures avant la visite du

---

[723] David Akin. « Harper vows to assert Arctic sovereignty: Economic help promised for North as Russia challenges Canada's claims », *Times-Colonist*, Victoria, 21 septembre 2008, p.A7.

[724] Gouvernement du Canada. Le Canada d'abord, 2008, p.17, disponible au http://www.forces.gc.ca/site/pri/first-premier/index-fra.asp

[725] Peter MacKay. « Annonce portant sur les chasseurs de la nouvelle génération », Toronto, 16 juillet 2010, disponible au http://www.forces.gc.ca/site/mobil/news-nouvelles-fra.asp?id=3569

[726] Peter MacKay. « Allocution prononcée devant le Collège des Forces canadiennes », Toronto, 24 octobre 2008, disponible au http://www.forces.gc.ca/site/news-nouvelles/news-nouvelles-fra.asp?id=2804

[727] Andrew Mayeda. « Canada to keep closer watch on Russia in Arctic: Relations with Moscow changed, warns MacKay », *Calgary Herald*, Calgary, 20 août 2008, p.A7.

Président américain Barack Obama à Ottawa, ravivera ce discours de la crainte russe. Cette nouvelle ne sera pas rendue publique le jour même de l'interception mais plutôt dix jours plus tard, le 28 février. Les Tupolev ont été pris en chasse alors qu'ils se trouvaient à 190 kilomètres de l'espace aérien canadien, ce qui a amené le commandant américain du NORAD de l'époque, le général Gene Renuart, à dire que les Russes s'étaient comportés de manière professionnelle, en accord avec les règles internationales[728].

Côté américain, la réaction fut donc de minimiser le sérieux de ces vols. Le colonel John Zentner, responsable des opérations d'interception au NORAD, abondera dans le même sens, soulignant que ces vols sont des exercices de formation et que ces vols sont même annoncés publiquement dans les médias[729]. L'organisation publiera un rapport en 2010 qui étayera la thèse que le gouvernement canadien a semblé exagérer le nombre de vols russes près de ces frontières. Loin d'une vingtaine d'interceptions par année tel que mentionné par le ministre de la Défense nationale Peter MacKay, la Russie a conduit de tels vols près des frontières canadiennes à quatre reprises en 2007, à cinq occasions en 2008 et trois fois en 2009. En comparaison avec le nombre d'interceptions d'avions russes à la frontière américaine de l'Alaska (33 pour cette période), le nombre de vols russes près de l'espace aérien canadien s'avère peu élevé[730].

Cette perspective ne sera pas présentée dans le discours gouvernemental canadien. Le Premier ministre canadien égalera plutôt approche de l'espace aérien canadien et intrusion : « j'ai exprimé à de nombreuses occasions la profonde inquiétude de notre gouvernement avec les actions de plus en plus agressives de la Russie dans le monde et les intrusions russes dans notre espace aérien[731]. » L'ambassadeur de la Russie au Canada sera d'ailleurs convoqué devant le comité parlementaire traitant des questions de défense nationale pour donner la version du gouvernement russe sur les incidents du 18 février 2009.

---

[728] Steven Chase. « Ottawa rebukes Russia for military flights », *The Globe and Mail*, Toronto, 28 février 2009, p.A4.
[729] Bob Weber. « Russian bombers making a comeback », *The Globe and Mail*, Toronto, 5 mai 2008, p.A5.
[730] David Pugliese. « Norad logs few Russian flights: Tories manufacturing threat to bolster support for fighter upgrade, critics say », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 4 septembre 2010, p.A1.
[731] Steven Chase. Idem.

Le gouvernement canadien restera tout de même sur ses gardes. Lawrence Cannon soulignera un mois après cet incident que le Canada ne se laissera pas intimider par le comportement russe[732]. Les actions russes sont clairement présentées comme des menaces au Canada : « notre gouvernement défend et défendra toujours nos intérêts et notre souveraineté dans l'Arctique. C'est pourquoi nous réagissons si vivement lorsque d'autres pays, comme la Russie, procèdent à des exercices ou se livrent à des activités qui semblent menacer notre sécurité dans le Nord[733]. » La Russie représentera toujours une menace pour le gouvernement Harper. Ce dernier soulignera d'ailleurs qu'une réconciliation véritable entre les deux pays pourrait survenir si la Russie change son comportement des derniers mois, qualifiant le comportement russe de déconcertant[734]. La menace aérienne sera prise au sérieux par l'institution militaire, la recherche d'un véhicule aérien téléguidé suspect s'étant écrasé en Arctique étant un des scénarios utilisé dans le déploiement estival subséquent, *Nanook* 2009.

Cette volonté de médiatiser hautement les vols russes contraste avec la pratique historique en regard des risques d'intrusion dans l'espace arctique. Ces menaces avaient été typiquement entourées d'un couvert de secret et d'une volonté de ne pas aborder publiquement ces incidents, encore moins de pointer du doigt la nationalité de l'acteur à la source de ces actions. Cette stratégie contraste fortement aussi avec le secret entourant l'interception de sous-marins en eaux arctiques du Canada. Ainsi, au mois d'août 2008, une équipe d'enquête des Forces canadiennes a enquêté sur une intrusion sous-marine près de l'île de Baffin. Contrairement aux allégations liant les intrusions aériennes de ce même mois aux forces russes, l'affaire n'a pas fait l'objet de déclarations officielles. En effet, l'armée canadienne fut engagée à adopter une posture réactive sur cet incident et de n'en traiter que si une question spécifique était posée sur celui-ci. Il semble donc y avoir ici un principe de deux poids, deux mesures appliqué aux tentatives d'incursion russe, bien que le fait que le Canada ne possède pas de capacité sous-marine adéquate ait aussi pu jouer dans le peu d'information rendu public sur l'incursion sous-marine.

---

[732] Steven Chase. « Russia won't bully Canada in Arctic », *The Globe and Mail*, Toronto, 28 mars 2009, p.A4.
[733] Lawrence Cannon. « Allocution du ministre Cannon devant l'Economic Club of Canada », Toronto, 23 novembre 2009, disponible au http://www.international.gc.ca/media/aff/speeches-discours/2009/58.aspx?lang=fra&view=d
[734] The Gazette. « Relations with Russia named as a priority », *The Gazette*, Montréal, 5 avril 2009, p.A4.

Il faut aussi situer le discours sécuritaire concernant la Russie comme faisant partie d'un délicat équilibrage. Comme nous l'avons mentionné dans la sous-section précédente, le gouvernement canadien veut minimiser la perception que l'Arctique est une région conflictuelle ponctuée de tensions et de différends irrésolus pour contrer les efforts de certains acteurs non-arctiques (Union européenne surtout) de promouvoir un cadre juridique international renforcé pour la région polaire. Par contre, la rhétorique face aux actions russes fera la promotion d'une région prompte à la confrontation et aux antagonismes.

Cette contradiction verra un discours agressif envers la Russie être combiné à une description rassurante et paisible de la communauté étatique circumpolaire. Des références aux relations de bon voisinage nordique serviront à illustrer cette dernière représentation. Le Canada comparera les relations de voisinage au nord de ses frontières avec celles qu'il entretient avec son voisin du Sud. La communauté étatique arctique sera ainsi vue comme « une région d'États stables, compétents et responsables qui prennent au sérieux leur gérance de l'Arctique[735]. » La menace russe sera donc davantage perçue dans une dimension militaire, bien qu'il ne soit pas exclu que le discours sur la ruée vers les ressources arctiques touche aussi la Russie. Par contre, la confiance des responsables gouvernementaux canadiens envers le processus de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) pour délimiter les limites du plateau continental arctique reste très élevée. De plus, l'effort de cueillette de données sera présenté comme une possibilité de collaborer entre États arctiques intéressés par ce dossier. Toutefois, en analysant les actions concrètes et les initiatives conjointes, le Canada a collaboré pour cartographier le plateau continental arctique avec le Danemark et les États-Unis mais très peu avec la Russie. La confiance que la Russie respecte ce processus est grande, bien que les représentations canadiennes de l'acteur russe dépeignent un État peu enclin à suivre le droit international, représentant une menace sécuritaire dans le Nord et prompt à des comportements agressifs.

2. Journaux canadiens

La période 2008-2010 sera propice aux opinions diffusées dans les journaux canadiens. En

[735] Lawrence Cannon. « Discours du ministre Cannon sur la politique étrangère du Canada pour l'Arctique à l'Institut norvégien des affaires étrangères », Oslo, 14 septembre 2010, disponible au http://www.international.gc.ca/media/aff/speeches-discours/2010/2010-069.aspx?lang=fra&view=d

utilisant les mots-clé « souveraineté arctique » et « Canada » (et leurs équivalents anglais), 234 textes d'opinion (dont 176 originaux) seront recensés en trois ans, soit du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2010. En comparaison, la période 2000-2005 étudiée au chapitre 1 avait vu 54 de ces textes remplir les pages des grands quotidiens au pays en quatre ans et demi (voir l'image 6.1). Il s'agit donc d'un bond considérable, qui n'est pas étranger à un activisme gouvernemental plus soutenu, avec sa batterie d'annonces d'investissements, de publication de stratégies et d'énoncés gouvernementaux et de sorties publiques portant sur l'Arctique.

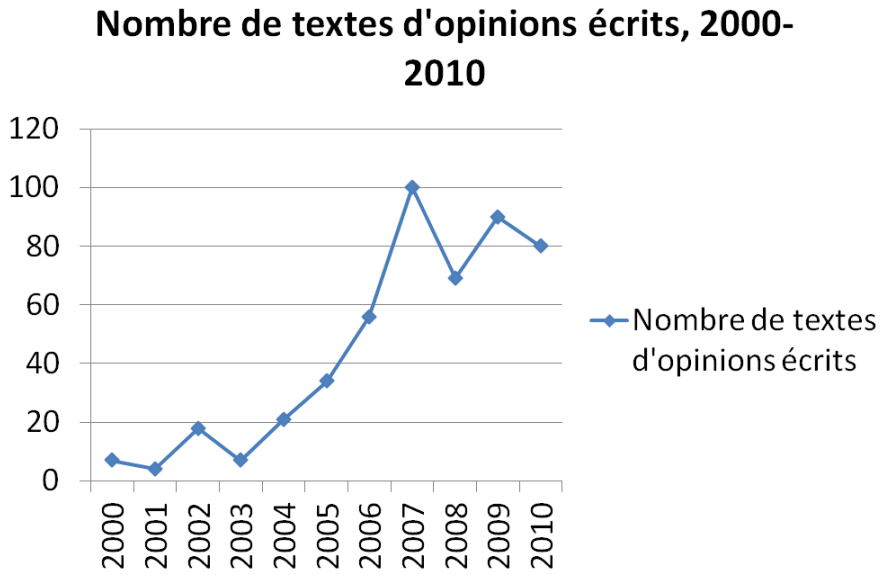

Image 6.1 : graphique présentant le nombre de textes d'opinions publiés dans les grands quotidiens canadiens entre janvier 2000 et décembre 2010.

Ainsi, en regardant de plus près la distribution par mois de ces 234 prises de position, 138 (59% du total) de celles-ci sont survenues dans les mois de juin, juillet, août ou septembre. Cette période de l'année en 2008, 2009 et 2010 a vu se répéter des visites annuelles du ministre de la Défense nationale ainsi que du Premier ministre en plus des exercices annuels de souveraineté dans le Nord canadien. En fait, le 2/3 de ces 138 analyses fut diffusé au mois d'août, le mois à laquelle se sont effectuées ces visites annuelles et l'exercice de souveraineté *Nanook* lors de ces trois années.

Temps de l'année	Juin-Septembre	Octobre-Mai	Total
2000-mai 2005	21 (39%)	33 (61%)	54 (100%)
2005-2007 (entre crises)	36 (51%)	35 (49%)	71 (100%)
2008-2010	138 (59%)	96 (41%)	234 (100%)

Tableau 6.2 : distribution des textes d'opinions selon leur mois de publication.
À noter que les textes depuis 2005 sont davantage publiés durant les mois d'été et que le nombre de textes a augmenté de manière exponentielle depuis les crises de souveraineté entre 2005 et 2007.

Sur un autre plan, la stratégie nordique du gouvernement fédéral est venue répondre favorablement au consensus canadien retrouvé dans les textes d'opinion avant 2007, à savoir qu'il fallait faire quelque chose en Arctique. La question était de savoir, comme se questionnaient Stéphane Roussel et Frédéric Lasserre en septembre 2006, si, passé ce consensus, nous allions avoir « un débat public sur la définition de l'ordre des priorités » et « sur les meilleurs moyens pour atteindre ces objectifs[736]. » En analysant la production d'opinions dans les sections débats des journaux canadiens, nous pouvons affirmer que le débat a été actif sur certains aspects.

Qualitativement, la grande diversité dans l'origine des intervenants (éditoriaux, compagnie privée, organisations non-gouvernementales, anciens responsables gouvernementaux, parlementaires, universitaires) a contribué à la richesse des débats sur les enjeux arctiques. Parmi tous ces contributeurs, il y eut un grand activisme d'intervenants provenant du milieu universitaire, représentant un peu plus de 30% des opinions exprimées (72/234), bien que certains spécialistes soient intervenus à de multiples reprises. Par exemple, Michael Byers (22 textes publiés) et Rob Huebert (10 textes) ont pris une grande place, représentant à eux deux un peu moins de la moitié (45%) de ces 72 contributions académiques. Quantitativement, le débat s'est surtout déroulé dans les quotidiens ontariens et québécois de langue anglaise. Près de 50% des 234 opinions ont paru dans ces quotidiens, contre 1/3 dans les journaux de l'Ouest du pays (incluant le Manitoba). Si l'appel de Lasserre et Roussel a été publié dans le quotidien *La Presse*, bien peu d'interventions (27) proviennent de la presse francophone.

[736] Frédéric Lasserre et Stéphane Roussel. « Le nouvel enthousiasme gouvernemental », *Le Devoir*, Montréal, 5 septembre 2006, p.A7.

Régions de publication	Ouest (CB, AB, SK, MB)	Centre (ON, QC anglo.)	Francophone	Maritimes (NB, NÉ, TNL, IPE)	Total
2000-Mai 2005	30 (56%)	16 (30%)	4 (7%)	4 (7%)	54 (100%)
2005-2007 (entre crises)	22 (31%)	34 (48%)	9 (13%)	6 (8%)	71 (100%)
2008-2010	77 (33%)	114 (49%)	27 (11%)	16 (7%)	234 (100%)

Tableau 6.3 : distribution régionale des textes d'opinion publiés entre 2000 et 2010, excluant les périodes de crises de souveraineté.

Nous pouvons dire globalement que différentes visions de la situation sécuritaire arctique ont été présentées et qu'un échange d'idées a réellement eu lieu. Des discours critiques ont aussi émergé lors de cette période pour tenter d'atténuer la construction de certaines menaces. L'éventail de solutions mises de l'avant pour renforcer la souveraineté canadienne est une autre preuve que le débat sera plus riche durant cette période.

a) Nature des menaces

La description des menaces arctiques planant sur le Canada va grandement varier en comparaison avec la période précédente mais aussi avec le discours gouvernemental entre 2008 et 2010. Tout d'abord, il importe de constater que l'environnement stratégique arctique sera décrit davantage sur sa variante conflit/compétition que sur sa dimension coopérative et collaborative. Sur les 234 documents consultés, 86 pencheront vers une description de la région en des termes conflictuels tandis que 65 présenteront majoritairement des exemples de coopération entre acteurs arctiques[737]. L'augmentation de l'angle coopératif est toutefois significative comparativement à la période précédente (2000-2007). En fait, nous voyons se dessiner deux camps dans ces textes d'opinion, une catégorisation qui ressemble à celle ayant cours dans le champ académique : des spécialistes qui voient le verre à moitié plein (emphase sur la coopération, collaboration) et d'autres qui le perçoivent à moitié vide (course, tension, confrontation). Ce changement n'est pas étranger à la grande quantité

[737] Un nombre appréciable de textes (23) ont décrit de manière égale les deux aspects. 64 documents ne traitaient pas de ce point.

d'intervenants provenant du milieu universitaire qui se sont exprimés de 2008 à 2010. En effet, 40% (26 sur 65) des interventions soulignant en majorité les initiatives de collaboration étaient issues du milieu académique. Michael Byers et Whitney Lackenbauer ont été parmi les plus actifs sur ce front, minimisant les images de course aux ressources, de Far West du 21ième siècle et de dynamiques conflictuelles interétatiques. Rob Huebert est un bon exemple de l'autre camp, lui qui accueillera l'achat de matériels militaires avec des spécificités polaires (coque renforcée par exemple) dans une période de ralentissement économique avec une dose de suspicion et de méfiance, liant ce fait matériel à une hausse de la méfiance entre États[738]. Cette dichotomie produira un portrait fort varié des menaces auxquelles le Canada est confronté dans sa région circumpolaire.

L'effet des crises de souveraineté a perduré bien après les périodes brèves de ces épisodes. Ainsi, les menaces étatiques sont les inquiétudes les plus mentionnées dans les textes d'opinion. 177 mentions seront faites sur des menaces étatiques. Les pays non-arctiques ne seront pas présentés comme représentant un risque important, contrairement à la manière dont la rhétorique gouvernementale canadienne a représenté ces acteurs. En fait, l'Union européenne, bête noire du gouvernement canadien pendant cette période, sera relevée en tant que menace à neuf reprises tandis que certains auteurs vont souligner le bien fondé d'une idée émanant de l'UE, celle d'un traité de style Antarctique pour l'Arctique où la région serait démilitarisée[739]. La Chine fera une entrée timide dans le répertoire des menaces arctiques (5 mentions). Les intérêts chinois se tournent vers le Nord en raison de l'existence de certaines opportunités: « La Chine n'a pas de territoire arctique mais elle a un appétit vorace pour le pétrole et le gaz naturel. La Chine est aussi la nation avec la marine marchande la plus développée, anxieuse de trouver des trajets plus courts et efficients. (..) Qu'on le veuille ou non, la Chine s'en vient en Arctique[740]. » Les pays non-arctiques resteront donc marginaux dans la description sécuritaire des textes d'opinion.

Le même constat peut être fait pour le Danemark, le pays au centre de la première crise de souveraineté étudiée. La menace danoise reviendra à 20 reprises dans l'ensemble des

[738] Rob Huebert. « Welcome to a new era of Arctic security », *The Globe and Mail*, Toronto, 24 août 2010, p.A15.
[739] Le Nouvelliste. « Faire la paix dans le Nord », *Le Nouvelliste*, Trois-Rivières, 22 septembre 2010, p.11.
[740] Michael Byers. « Chine is coming to the Arctic », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 29 mars 2010, p.A11.

documents étudiés, les inquiétudes portant majoritairement sur l'enjeu de la possession de l'île de Hans et l'exploitation des ressources arctiques. Dans ces deux cas, cette menace sera présentée dans un cadre plus large et toujours associée avec d'autres menaces étatiques plus dangereuses. Ainsi, le litige de l'île de Hans sera un exemple parmi plusieurs différends territoriaux impliquant le Canada et un autre pays arctique. Même chose pour les ressources arctiques, où le Danemark sera mis sur le même pied que la Norvège dans leurs ambitions à exploiter les ressources arctiques du plateau continental. Le Danemark sera aussi présenté comme suspect dans ces initiatives diplomatiques, lui qui a initié la rencontre d'Illulissat du G5 arctique : « les Danois ont répété qu'il n'y a pas de course aux ressources en Arctique et que la rencontre d'Illulissat n'était que pour discuter de possibles enjeux futurs. Les Canadiens ne devraient pas croire cela même pour un instant. La rencontre a le potentiel de redessiner la manière avec laquelle le Nord est gouverné et divisé[741]. »

Menaces étatiques	Nombre de mentions
Russie	75 mentions
États-Unis	70 mentions
Danemark	20 mentions
Union Européenne	9
Chine	5

Tableau 6.4 : nombre de mentions de différentes menaces étatiques dans les textes d'opinion publiés dans les grands quotidiens au Canada entre janvier 2008 et décembre 2010.

Toutefois, les menaces étatiques les plus sérieuses seront les États-Unis (70 mentions) et la Russie (75 mentions). Les États-Unis seront identifiés comme menace en raison de leur opinion sur le Passage du Nord-Ouest et du différend canado-américain sur la délimitation des frontières dans la mer de Beaufort. L'enjeu des sous-marins américains, à l'origine de la crise de l'hiver 2005-2006, ne sera traité que dans trois textes d'opinion. Les disputes entourant le PNO et la mer de Beaufort vont attirer la majorité de l'attention. Ces deux différends sont décrits comme les plus grands défis à la souveraineté arctique du Canada[742]. Dans le cas de la menace américaine, les analyses vont tenter d'expliquer pourquoi ces

[741] Rob Huebert. « Canada needs to be on its guard », *The Globe and Mail*, Toronto, 22 mai 2008, p.A21.
[742] The Globe and Mail. « Beware the fox in the henhouse », *The Globe and Mail*, Toronto, 14 juin 2010, p.A14.

différends existent depuis si longtemps dans une relation autrement hautement coopérative. En ce sens, « la souveraineté arctique constitue une exception à la règle dans une grande amitié[743]. » Les raisons données seront externes au différend canado-américain, relevant que l'intransigeance américaine sur le PNO était davantage due au rôle d'hégémon de la puissance américaine qu'à un différend viscéral visant au premier chef le Canada. Cette peur est davantage attribuée à des États peu recommandables qu'aux États-Unis : « la peur des Américains est qu'une reconnaissance officielle du Passage du Nord-Ouest en tant qu'eaux intérieures canadiennes établirait un précédent pour la revendication de l'Iran sur le détroit d'Hormuz[744]. » Ce même raisonnement sera repris en utilisant d'autres passages stratégiques, comme le détroit de Malacca par exemple. Ainsi, la faute n'est pas attribuée au partenaire américain mais plutôt à ces pays qui pourraient nier le droit de transit dans des passages stratégiques ou qui n'auraient pas la même attitude de collégialité envers les États-Unis[745].

Encore plus important, la menace américaine est minimisée dans la plupart des textes d'opinion soulevant plutôt la nécessité de coopérer entre les deux pays. Sur l'enjeu du PNO, une résolution semble envisageable en utilisant l'argument que le Canada peut empêcher des acteurs non-étatiques indésirables d'atteindre le continent nord-américain. Les menaces non-étatiques deviennent donc une raison de coopérer entre États, ces derniers ayant des intérêts communs. Ainsi, il sera noté « qu'Harper peut défendre l'argumentaire crédible que Washington a plus à gagner en coopérant avec le Canada, un allié irréprochable, pour sécuriser le Passage du Nord-Ouest de marines marchandes hostiles, des problèmes de pollutions et de revendications étrangères[746]. » Cette prise de position sera défendue par l'universitaire Michael Byers, sur la base d'un constat conjoint des deux côtés de la frontière canado-américaine : « l'augmentation des transports maritimes nordiques sera accompagnée par un accroissement des risques sécuritaires, surtout dans le contexte du terrorisme, de la prolifération nucléaire, de l'immigration illégale et du trafic de drogues[747]. » La source d'inquiétude n'est plus les États-Unis mais le Canada : est-ce que le Canada est assez présent

[743] The Globe and Mail. Idem.
[744] John Ivison. « Harper's legacy may lie in Arctic document », *National Post*, Toronto, 16 février 2010, p.A4.
[745] David Jones. « Don't kid yourselves, Canada », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 15 août 2008, p.A15.
[746] Toronto Star. « Staking Arctic claims », *Toronto Star*, Toronto, 15 janvier 2009, p.AA6.
[747] Michael Byers. « A thaw in relations; there is room to negotiate between the U.S. and Canadian positions on the Northwest Passage », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 6 mars 2008, p.A13.

pour être considéré comme un partenaire crédible afin de surveiller cet espace contre des intrusions possibles? Byers traite de ce renversement possible dans l'éventualité d'un accord qui verrait le Canada surveiller ces eaux en échange d'une reconnaissance américaine de la position canadienne sur le PNO : « pour qu'une telle initiative réussisse, Harper doit établir l'habitude de réaliser les promesses arctiques du Canada. De nouveaux bateaux, des détecteurs de présence sous-marine et un système d'enregistrement maritime obligatoire : ces projets ne sont plus uniquement une question de politique nationale. Ils sont importants pour la crédibilité du Canada en tant que partenaire de négociations dans le Nord[748]. »

Ainsi, si la menace américaine est évoquée presque aussi souvent que la menace russe, les chances de coopération et de solutions collaboratives entre les deux pays sont clairement évoquées. Au total, 21 textes d'opinions défendront un rapprochement des positions entre le Canada ou les États-Unis ou la nécessité pour les deux États de régler leurs différends territoriaux arctiques. La possibilité de créer une commission binationale, à l'instar de la Commission mixte internationale, reviendra à de multiples reprises. Un seul texte refusera explicitement cette possibilité, la comparant à laisser un renard garder le poulailler[749]. La tenue de négociations en vue d'une reconnaissance de la position canadienne en échange d'une surveillance du territoire face aux navires hostiles sera aussi énoncée par plusieurs auteurs. Le gouvernement américain est perçu comme un acteur rationnel et pragmatique, avec qui une entente prenant en considération les intérêts des deux parties peut être signée. Une telle représentation n'est pas présente dans le cas de la menace russe.

La Russie sera considérée par le plus grand nombre de commentateurs comme la menace la plus sérieuse planant sur le Canada. Cette crainte sera exprimée autant avant la crise géorgienne d'août 2008 qu'en 2010. Deux inquiétudes majeures ressortiront : les revendications russes sur le plateau continental arctique ainsi que l'appétit russe pour les ressources naturelles en général et la militarisation grandissante du pays. Plusieurs analystes vont se ranger derrière le discours sécuritaire gouvernemental après le vol d'un avion près de l'espace aérien canadien à la veille de la visite au pays du président américain Barack

[748] Michael Byers. « Re-packaging Arctic sovereignty: Canada's new Northern Strategy is mostly made up of old ideas that have gone nowhere », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 5 août 2009, p.A11.
[749] The Globe and Mail. « Beware the fox in the henhouse », *The Globe and Mail*, Toronto, 14 juin 2010, p.A14.

Obama, le 18 février 2009. Ainsi, les références les plus négatives envers le régime russe seront observées après ces événements. La Russie est décrite comme cherchant la confrontation, la bataille : « une Russie résurgente, déterminée à montrer sa puissance et son influence nouvellement acquises, a averti d'une manière lugubre que des conflits pourraient survenir avec le Canada pour les vastes ressources du bassin arctique[750]. » L'incident du drapeau au fond des mers, les vols russes près du Canada, la présence de sous-marins et les exercices militaires russes dans le Nord russe sont tous des preuves « d'une tendance de monsieur Poutine de pousser pour voir jusqu'où il peut aller pour avancer les revendications russes sur les eaux canadiennes en Arctique[751]. »

Les actions russes sont donc attribuées à une volonté de voler une partie du territoire canadien, ou à tout le moins d'un territoire que l'on considère canadien. Le saut n'est pas trop périlleux à partir de là pour taxer la Russie de visées expansionnistes, en attribuant à l'acteur russe un caractère trompeur : « les Russes – qui, comme quelqu'un l'a noté, ne sont jamais aussi forts qu'ils le paraissent ou aussi faibles qu'ils voudraient bien démontrer – essaient encore une fois d'étirer leurs frontières[752]. » Même dans ses rapports diplomatiques, « la Russie ne joue pas bien avec les autres, sa tactique habituelle étant de demander pour tout, et éventuellement de s'entendre pour avoir bien plus que sa juste part[753]. » La métaphore de l'ours russe qui fait montre de signes sévères de possessivité[754] sera une représentation durable, exprimée pour la première fois pendant la crise de l'été 2007.

Du côté des menaces non-étatiques, des éléments de la nébuleuse sécuritaire seront relevés dans 30 documents, la présence possible de terroristes en Arctique étant la variable la plus populaire avec 9 mentions. La tendance à la baisse de ce type de menaces pendant la période 2005-2007 perdure entre 2008 et 2010. Pour ceux qui décrivent ces enjeux sécuritaires, ces menaces seront encore une fois variées: crime organisé, immigration illégale, armes de

[750] Victor Suthren. « Canada must start thinking of itself as an island, with seas to protect: Arctic's vast resources and year-round navigation will test our sovereignty », *Edmonton Journal*, Edmonton, 26 mai 2009, p.A14.
[751] Winnipeg Free Press. « Need muscle to flex it », *Winnipeg Free Press*, Winnipeg, 15 août 2009, p.A16.
[752] John Ibbitson. « Stephen Harper's frisky northern renaissance », *The Globe and Mail*, Toronto, 27 août 2010, p.A4.
[753] Winnipeg Free Press. « Common sense in the Arctic », *Winnipeg Free Press*, Winnipeg, 21 août 2010, p.A18.
[754] Peter McKenna. « Harper's Arctic strategy: polar vision or empty words? », *The Guardian*, Charlottetown, 24 août 2009, p.A7.

destruction massive, trafic de drogues et même la présence de pirates en sont des exemples. La charge sera menée par Michael Byers, qui soulignera ces risques dans sept documents. Tel que noté auparavant, ces inquiétudes sont utilisées pour recommander aux États arctiques de coopérer entre eux. Byers en viendra à cette conclusion pour améliorer les relations polaires du Canada avec la Chine, la Russie et les États-Unis.

Nature de la menace	Nombre de mentions
Russie	75
États-Unis	70
Nébuleuse sécuritaire	30
Accident, marée noire	30
Danemark	20
Politique unilatérale canadienne	20
Conditions socio-économiques des habitants du Nord	18
Union Européenne	9
Survie culturelle inuite	8
Chine	5

Tableau 6.5 : nombre de mentions de menaces étatiques et non-étatiques dans les textes d'opinion publiés dans les grands quotidiens canadiens entre janvier 2008 et décembre 2010.

Toujours sur le plan non-étatique, les événements inattendus (accidents maritimes ou aériens, marée noire) recueilleront aussi 30 mentions. La moitié de ces 30 mentions surviendra après la marée noire survenue dans le Golfe du Mexique, en avril 2010. Ce type d'incidents sera décrit autant en tant que menace à la sécurité humaine des populations arctiques (de par les répercussions négatives sur leur style de vie que cela occasionnerait) qu'en tant que menaces à la souveraineté. Sur ce dernier point, le fait de fournir des services de recherche et sauvetage en cas d'accidents est décrit comme un moyen d'exercer sa souveraineté sur l'espace arctique, à l'instar de ce que fait la Russie avec le Passage du Nord-Est[755]. Même son de cloche du côté de Stéphane Roussel : « Les changements climatiques et la fonte de la calotte polaire pourraient en effet permettre la tenue d'activités économiques (…) avec les risques d'abus ou d'accident qu'elles comportent. Là réside certainement le véritable défi sécuritaire de l'Arctique et c'est sur celui-ci que doit se concentrer le gouvernement

[755] Michael Byers. « Russia and Canada: Partners in the North », *The Globe and Mail*, Toronto, 21 décembre 2009, p.A19.

canadien[756]. » L'incident durant lequel le navire touristique *Clipper Adventurer* s'est échoué en Arctique après être entré en collision avec un rocher non cartographié à l'été 2010 est venu confirmer cette crainte, « exposant la vacuité des revendications canadiennes que nous exerçons notre souveraineté sur le Passage du Nord-Ouest[757]. »

Les mentions liées à la sécurité humaine où les conditions de vie misérables des collectivités arctiques sont considérées comme des menaces à la souveraineté arctique du Canada sont restées sommes toutes assez limitées, étant soulevées 18 fois seulement. Parmi ces enjeux sociaux, le manque de logements de qualité ressortira comme étant d'une plus grande importance : « le logement dans plusieurs parties du Nord est inadéquat. Bien trop de gens vivent dans des maisons surpeuplées, ce qui favorise la propagation de maladies infectieuses comme la tuberculose ou l'influenza. La vie quotidienne est inutilement stressante pour tous les membres de la famille. Les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables, eux qui n'ont pas d'endroits où aller quand ils tentent de quitter une situation de violence domestique[758]. » Le manque de logement est aussi lié à l'échec scolaire, le peu d'endroits de quiétude ne facilitant pas un climat propice aux études. Ce lien entre le logement et d'autres problématiques sociales est réitéré par Colin Alexander, en entrant la variable de l'emploi dans l'équation : « Les travailleurs qualifiés et bien payés devraient fournir leur propre logement. Par contre, de bons emplois demandent des qualifications et l'éducation est un pré requis pour ces qualifications. Une bonne éducation demande un environnement adéquat à la maison pour les enfants, ce qui vient compléter le cercle vicieux qui démontre le besoin pour des logements[759]. » Les taux inquiétants de suicide, le manque criant d'infrastructures (entre autres, port et routes), les manques dans les services de santé (en particulier de l'absence de centre de traitement pour traiter différentes dépendances) ainsi que le haut taux de décrochage furent aussi des problématiques relevées dans ces textes d'opinion. Il est étonnant que la prévalence élevée de cas de tuberculoses n'ait pas été davantage relevée en 2010, le nombre de cas atteignant un sommet à 100 cas pour l'année 2010[760].

---

[756] Stéphane Roussel. « Souveraineté dans l'Arctique : évitons la guerre froide », *Cyberpresse*, 27 août 2010.
[757] The Globe and Mail. « A rock and a cold place », *The Globe and Mail*, Toronto, 1 septembre 2010, p.A16.
[758] Frances Abele. « Northern strategy's human factor », *Toronto Star*, Toronto, 16 août 2009, p.A15.
[759] Colin Alexander. « Real Canada has bypassed the Inuit », *Edmonton Journal*, Edmonton, 24 août 2009, p.A14.
[760] Bob Weber. « La tuberculose chez les Inuits est un problème national, dit un journal médical », La Presse

L'autre risque principal perçu par les groupes inuits entre 2000 et 2007, la survie culturelle des communautés inuites en raison de la fonte des glaces, ne sera pas lui non plus très populaire, n'étant cité que dans 8 documents sur 234. L'ouverture du PNO reviendra bien plus souvent que la perte de pratiques culturelles, alimentaires et sociales par les collectivités inuites de l'Arctique. Il est étonnant que l'impact du réchauffement climatique sur les Inuits n'ait pas été davantage relevé, étant donné que près de 60% des textes d'opinion ont été publiés pendant les mois les plus chauds de l'année (dont le 2/3 de ce 60% pendant le mois le plus chaud, août), donc la période de l'année où l'impact du réchauffement est le plus visible sur la présence de glaces.

Par contre, une nouvelle variable est perceptible durant la période étudiée. En effet, nous pouvons observer que plusieurs analystes vont vouloir minimiser l'ampleur des menaces externes auxquelles le Canada est confronté. 38 documents adopteront cette approche, réduisant surtout la dangerosité des menaces étatiques et des litiges territoriaux arctiques impliquant le Canada. Par exemple, ces auteurs mettront des bémols sur la menace russe, soulignant tantôt que la plus grande menace était américaine, tantôt que la coopération pragmatique canado-russe était plus grande que ce que la rhétorique gouvernementale axée sur la confrontation nous laisse entendre. Michael Byers dira que « les politiciens canadiens doivent arrêter leur rhétorique belliqueuse à propos des actions russes et la coopération en coulisse entre Ottawa et Moscou doit être reconnue publiquement[761]. » Les éléments de ressemblances doivent commencer à dominer le discours au lieu d'une rhétorique qui présente les intérêts divergents entre les deux pays. Frédéric Lasserre minimisera aussi la menace russe. Pour ce dernier, la menace russe ne résiste pas à l'épreuve de la réalité, pointant vers la piètre qualité de l'équipement militaire russe, le peu d'intérêt que le déclenchement d'un conflit aurait pour ce pays et le respect du droit international de l'acteur russe sur la question des vols russes près de l'espace aérien canadien[762].

Combiné à cette nouvelle dynamique, un nouveau discours a émergé : la menace ne consiste pas en des ennemis éloignés mais plutôt dans l'attitude unilatéraliste et la rhétorique

---

Canadienne, Edmonton, 14 février 2011.

[761] Michael Byers. « The Arctic and the end of the world; Climate change presents the ultimate collective action problem », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 17 octobre 2009, p.B1.

[762] Frédéric Lasserre. « Le fantasme de la guerre froide », *Le Devoir*, Montréal, 28 août 2010, p.C5.

conflictuelle empruntée par le gouvernement canadien. Cette analyse sera partagée par 20 auteurs. Pour ceux-ci, « il faut aussi dénoncer l'alarmisme fallacieux de Stephen Harper, qui alimente trop souvent des tensions diplomatiques évitables entre Ottawa et ses alliés. En entretenant une vision sombre de la géopolitique de l'Arctique, en anticipant des menaces tous azimuts fondées sur des perceptions infondées et en jouant les gros bras avec le voisinage, le premier ministre du Canada tourne le dos des Canadiens au monde circumpolaire et gêne l'intégration complète du pays à cette région[763]. »

Les efforts pour antagoniser les autres États arctiques de la part du gouvernement canadien seront critiqués, comparant cette campagne à une tentative de recréer une nouvelle guerre froide. Pour Stéphane Roussel, cela a pour conséquence de recréer un dilemme de sécurité, alimentant la suspicion des autres acteurs. D'un autre côté, les autres États perçoivent le Canada comme étant agressif : « tenir ce discours ne fait qu'attiser la crainte de l'étranger et justifier des comportements qui sont perçus comme agressifs par les autres pays[764]. » Plusieurs exemples de pratiques unilatérales seront aussi questionnés par ces auteurs. Le fait de garder secrètes les données collectées sur le plateau continental (alors que les États-Unis les a rendues publiques) ou de changer unilatéralement le nom du Passage du Nord-Ouest pour inclure le mot canadien dans l'appellation seront cités. Ce discours critique se transportera dans le questionnement du principe au centre des actions du gouvernement conservateur, le fameux *use it or lose it.*

b) L'alarmisme canadien décortiqué

Ce slogan, *use it or lose it*, regroupe trois conceptions : le contrôle et l'occupation du territoire, critères ultimes de la souveraineté; la notion de perte de l'Arctique et la représentation de la souveraineté arctique et des litiges arctiques en tant qu'un tout unitaire, indissociable. Cette conceptualisation provoque un alarmisme et une rhétorique de la peur et une attitude générale à associer un différend territorial bien précis à tous les autres, dans un mouvement d'effet domino. Si l'expression *Use it or lose it* fut jugée juste dans 45% des textes d'opinion publiés entre 2000 et juillet 2005 et 32% des textes publiés entre les crises

[763] Joël Plouffe et Harry Borlase. « L'Arctique de Stephen Harper », *Le Devoir*, Montréal, 28 août 2010, p.C5.
[764] Stéphane Roussel. « Souveraineté dans l'Arctique : évitons la guerre froide », *Cyberpresse*, 27 août 2010.

de souveraineté, une diminution significative de l'évocation de ce principe est observée entre 2008 et 2010. 27 analyses seulement sur 234 (12%) exprimeront leur appui à cette vision des enjeux arctiques. Cette idée se marie encore une fois à la certitude que les revendications sont justes, bien qu'elles soient disputées : « le Canada doit renforcer sa présence militaire dans la région et en faire une initiative claire de politique étrangère. Sinon, nous sommes contraints de voir une autre nation, peut-être une nation plus au courant des exigences nécessaires de sécurité nationale, faire flotter son drapeau au-dessus d'un territoire qui est sans aucun doute canadien[765]. »

La situation actuelle, avec le réchauffement climatique et le manque de présence canadienne, crée une tempête parfaite (*perfect storm*) faisant que, « de tous les pays polaires, le Canada est le plus vulnérable à une perte potentielle de son contrôle *de facto* sur les eaux arctiques en raison de son manque de navires, d'équipements portuaires et d'infrastructures pour appliquer ses règlements existants[766]. » Les tenants de ce discours alarmiste mettront en garde la classe politique devant une possible inaction, agitant le spectre non seulement d'une perte, mais d'une perte historique : « si ce gouvernement échoue à prendre des actions immédiates, Stephen Harper pourrait être connu dans l'histoire et par les Canadiens comme le Premier ministre responsable de la perte de contrôle de la nation sur ses eaux arctiques[767]. » Ce type d'évaluation de la situation ressemble à celle effectuée avant 2008. Le faible nombre de prises de position défendant explicitement cet argumentaire peut s'expliquer en partie par la conception que le gouvernement canadien a commencé à s'activer et à investir des sommes importantes pour être davantage présent dans cette région.

Une autre explication réside dans l'émergence d'un discours critique envers ce principe. Pour la première fois, certains observateurs vont spécifiquement questionner la véracité de ce principe mais aussi la pertinence pour les intérêts canadiens d'adopter un tel principe organisateur pour justifier une présence accrue dans l'Arctique canadien. L'augmentation d'interventions de la part de membres de la communauté universitaire n'est pas étrangère à

[765] Robert W. Murray. « Canada must show it means business in its claim to Arctic », Edmonton Journal, Edmonton, 31 août 2009, p.A14.
[766] Shelagh Grant. « Troubled Arctic waters », *The Globe and Mail*, Toronto, 30 juin 2010, p.A23.
[767] Shelagh Grant. Idem.

ce phénomène. Sur les 22 documents défendant cette perspective, 15 vont être écrits par des universitaires.

Une manière de le faire sera de déconstruire l'idée que l'Arctique et les litiges territoriaux sont indissociables les uns des autres. Pour ce faire, Morris Maduro exprimera une inquiétude, en parlant des litiges sur l'île de Hans, sur le plateau continental et le statut du Passage du Nord-Ouest que « ces trois enjeux ont été fusionnés en un seul, comme si leur résolution globale se basait uniquement sur le fait que le Canada établisse son contrôle sur l'Arctique (…) En réalité, ceux-ci sont trois enjeux séparés, aucun d'entre eux ne dépendant de l'autre[768]. » Jack Granatstein partagera cette perspective, établissant clairement la différence entre ces trois litiges et définissant les méthodes de résolution des différends pour chacun. L'idée que les revendications canadiennes sur le plateau continental ne soient pas toutes accordées ne semble pas non plus être objet de crainte, spécifiant que nous devons être présents « peu importe quelle part du plancher océanique et de l'océan nous allons contrôler au final[769]. »

Tantôt qualifié de rhétorique de la peur[770], de discours alarmiste sur la souveraineté menacée du Canada face à des voisins ambitieux[771] ou de discours du péril polaire[772], l'idée du *use it or lose it* sera accusée de produire de la peur et des conflits. Le professeur Whitney Lackenbauer sera le critique le plus actif de cette manière de conceptualiser la souveraineté arctique. Il définira les principales composantes de cette expression en ces termes : « certains pourvoyeurs de péril polaire voient l'Arctique comme une région sur le bord d'un conflit international. Des disputes frontalières non-résolues, des rêves sur les ressources nouvellement accessibles, des incertitudes légales, des inquiétudes de souveraineté et une supposée course à l'armement arctique pointent dans la direction d'un scénario de *use it or lose it* soulevé à maintes reprises par le Premier ministre Stephen Harper et son

[768] Morris Maduro. « True North strong and free – but is it ours? », *Edmonton Journal*, Edmonton, 26 mars 2008, p.A19.
[769] Jack Granatstein. « Does our sovereignty claim to the Northwest Passage still matter? Melting of polar ice may open new, more attractive shipping route », *Edmonton Journal*, Edmonton, 13 janvier 2009, p.A10.
[770] Joël Plouffe et Harry Borlase. « L'Arctique de Stephen Harper », *Le Devoir*, Montréal, 28 août 2010, p.C5.
[771] Frédéric Lasserre. « Le fantasme de la guerre froide », *Le Devoir*, Montréal, 28 août 2010, p.C5.
[772] Barbara Yaffe. « PM, Obama could easily settle feud over Arctic », *The Vancouver Sun*, Vancouver, 16 janvier 2009, p.B3.

gouvernement[773]. » Pourtant, pour Lackenbauer, « la possession canadienne de ses îles et eaux arctiques n'est pas en péril[774] », pas plus qu'il n'y a de crise de sécurité ou de souveraineté dans le Nord[775].

L'alarmisme trouve davantage sa source dans « une incompréhension, nourrie par des universitaires et des journalistes qui veulent réveiller le sud du Canada de son apathie envers les affaires nordiques » et par une « rhétorique partisane trouvant sa source dans la paranoïa[776]. » Des éditoriaux accuseront aussi l'establishment militaire de contribuer à la popularité de cette conception[777]. De plus, l'idée *use it or lose it* a une influence sur les solutions envisagées pour intervenir en Arctique. L'idée de perte renvoie ainsi à la possibilité de la perte de territoire, ce qui donne une plus grande importance à la protection et à la défense du territoire concerné. Pour Lackenbauer, « la rengaine du *use it or lose it* révèle un manque de confiance chronique et encourage une emphase disproportionnée sur la défense nationale au détriment d'initiatives sociales, économiques et diplomatiques plus larges[778]. » Nous verrons que ce lien peut être observé lorsque nous analysons les solutions proposées en regard de la souveraineté arctique canadienne dans les textes d'opinion étudiés.

c) Solutions : le côté humain et diplomatique

Le déclin de l'utilisation de la logique *use it or lose it* correspondra avec une diminution marquée de la demande d'investissements militaires pour raffermir les revendications canadiennes. Les appels à des investissements militaires seront relégués à l'avant-dernier rang (tout juste avant les investissements scientifiques), avec 26 mentions. Seulement 6 de ces 26 textes soulèveront l'enjeu de la défense de la souveraineté arctique pour justifier l'achat des avions de chasse F35, rejoignant ainsi la position gouvernementale. Par contre, il semble que, passé l'annonce des premiers investissements notoires du gouvernement Harper

[773] Whitney Lackenbauer. « High Arctic theatre for all audiences », *The Globe and Mail*, Toronto, 17 août 2010, p.A13.
[774] Whitney Lackenbauer. « Striking an Arctic balance », *The Globe and Mail*, Toronto, 7 août 2008, p.A16.
[775] Whitney Lackenbauer. « Chill out on Arctic strategy; Contrary to popular belief, there is no sovereignty or security crisis in the North », *Toronto Star*, Toronto, 4 septembre 2008, p.AA8.
[776] Whitney Lackenbauer. Idem.
[777] Voir par exemple, Raymond Giroux. « Du mouvement côté Arctique », *Le Soleil*, Québec, 17 août 2009, p.19.
[778] Whitney Lackenbauer. « Chill out on Arctic strategy; Contrary to popular belief, there is no sovereignty or security crisis in the North », *Toronto Star*, Toronto, 4 septembre 2008, p.AA8.

qui étaient concentrés presque exclusivement sur l'achat d'équipements militaires et de surveillance du territoire, les priorités ont évolué dans l'esprit de bien des commentateurs. Les solutions d'ordre diplomatique (avec 64 mentions) et de sécurité humaine (développement, conditions de vie avec 60 mentions) occupent pendant cette période le haut du pavé.

Dans le cas de la diplomatie, cette solution se concentre surtout sur la relation canado-américaine mais, dans bien des cas, exhorte aussi le gouvernement canadien à s'impliquer davantage dans le Conseil de l'Arctique afin de coopérer avec ses voisins arctiques et de renforcer les normes multilatérales régissant la région. L'engagement diplomatique actif pour résoudre un différend frontalier est présenté comme un outil de stabilisation en vue de régler d'autres différends, dans un effet d'entrainement. Pour certains, la résolution de la dispute sur l'île de Hans devrait être une première étape pour résoudre d'autres différends car ce territoire est « inutile sur une base stratégique et n'a aucune valeur économique[779]. » Pour d'autres, le conflit frontalier dans la mer de Beaufort avec les États-Unis possèderait cette même qualité d'entrainement, qui ferait pencher la balance du côté de l'option diplomatique.

Types de solutions proposées	Nombre de mentions
Diplomatie	64
Conditions socio-économiques des habitants du Nord	60
Environnement	37
Économie, ressources naturelles	30
Surveillance du territoire	28
Militaire	26
Science	12

Tableau 6.6 : type de solutions proposées pour affirmer la souveraineté arctique canadienne dans les textes d'opinions publiés dans les grands quotidiens au Canada entre janvier 2008 et décembre 2010.

L'autre piste de solution proposée, le développement socio-économique des communautés arctiques et surtout inuites, vient rejoindre les revendications exprimées par les populations inuites de 2000 à 2007. 60 textes d'opinion souligneront le besoin de doter la région d'infrastructures et de services sociaux de qualité afin de diminuer les problématiques

[779] Winnipeg Free Press. « Rock solid spot to set precedent », *Winnipeg Free Press*, Winnipeg, 9 septembre 2009, p.A14.

sociales du Nord. Éducation, prévention du suicide, soins de santé, cas multiples de tuberculose, logements insalubres et surpeuplés : la liste des enjeux est longue de problèmes sociaux « que l'on associerait davantage à des grande villes ou à des bidonvilles du Tiers monde[780]. » L'appel à une solution socio-économique est quelque fois associé à une responsabilité et liée à la logique de souveraineté par l'occupation de l'Arctique par les populations inuites. Ainsi, pour l'éditorial du *Guardian,* « les gens du Nord sont la colonne vertébrale de n'importe quel plan pour affirmer notre souveraineté. Sans eux, il n'y a pas de rêve d'une nation d'un océan à l'autre à l'autre[781]. » Des idées de construire des routes et une université en Arctique seront avancées par différents textes d'opinion. De plus, une université arctique est présentée comme une occasion de solidifier l'intérêt national et la souveraineté arctique en contribuant à bâtir un Nord qui soit solide, durable et bien gouverné[782].

Les solutions socio-économiques seront bien souvent accompagnées par un objectif de travailler sur un projet national et de contribuer au destin national, qui pourrait se comparer à ce qu'a été le chemin de fer au début de la Confédération. Le moment de la publication de ces 60 analyses indique aussi beaucoup sur le niveau d'importance donné aux enjeux socio-économiques. Il est en effet étonnant que ces appels à des investissements sociaux soient faits en si grand nombre entre 2008 et 2010 quand ce type d'analyse était marginal de 2000 à 2007. Ainsi, la moitié de ces 60 prises de position a été publiée en 2009. La plupart était en réaction à la publication de la stratégie nordique du gouvernement fédéral, qui contenait un volet développement économique et social. L'autre événement qui a suscité plusieurs textes a été la publication de photos montrant deux jeunes Inuits dormant à l'extérieur sur le pavé d'Iqaluit, un jour avant l'arrivée du Premier ministre Stephen Harper pour sa tournée estivale annuelle.

La publication de la stratégie a provoqué quantité d'appui pour l'approche socio-économique mais cet appel a diminué par la suite, n'atteignant que 20 mentions l'année suivante, en 2010. L'appui pour cette solution est davantage de nature réactive, applaudissant l'inclusion des

[780] Star-Phoenix. « Consider North a national issue », *Star-Phoenix,* Saskatoon, 20 août 2009, p.A8.
[781] The Guardian. « A new national dream for the Arctic », *The Guardian*, Charlottetown, 25 août 2009, p.A7.
[782] Greg Poelzer. « Arctic university will buttress northern strategy », *Star-Phoenix*, Saskatoon, 22 octobre 2009, p.A11.

conditions de vie des gens habitant le Nord dans la stratégie nordique. Nous ne somme pas devant une posture proactive ou activiste comme se fut le cas dans les journaux canadiens entre 2000 et 2005 lorsque de nombreux commentateurs en appelaient à des investissements sur la surveillance du territoire en utilisant la logique de *use it or lose it*. Il est vrai que, comme l'a souligné un observateur, ces enjeux de logement, d'éducation et de soins de santé sont inter reliés et requièrent une solution sur le long terme, la résolution d'un problème, l'éducation par exemple, étant liée à d'autres comme le logement ou les soins de santé[783]. La complexité de ces enjeux contraste avec la simplicité de la joute géopolitique que bien des gens croient percevoir en Arctique. Le fait que l'attention donnée à l'Arctique soit concentrée à un moment de l'année (l'été) et non tout au long de l'année ne favorise pas une prise de conscience sur cette facette socio-économique. L'enjeu des conditions de vie n'est pas propice à des dynamiques de crise ou d'incidents spectaculaires; il s'agit d'une réalité qui se vit et qui s'observe au quotidien, tout au long de l'année.

3. Représentants inuits

L'évaluation des menaces arctiques sera étonnamment constante dans le discours inuit durant une décennie qui a vu son lot de crises de souveraineté et de changements structurels, le plus important étant le réchauffement climatique. Leur activisme a débuté sur l'enjeu des polluants organiques persistants pour ensuite se tourner vers la menace que représentait le réchauffement climatique pour la survie de la culture inuite. De plus, l'*Inuit Tapiriit Kanatami* représentera comme dangereux le fait que les conditions de vie (logement, éducation, suicide) des Inuits soient si peu prises en considération. Nous verrons que les organisations représentant les Inuits poursuivront leur travail sur ces deux derniers enjeux. Nous analyserons pour ce faire les discours prononcés par Mary Simon, alors présidente de l'*ITK*, des éditoriaux signés par des leaders inuits influents tels que John Amagoalik, Duane Smith et Sheila Watt-Cloutier et Mary Simon ainsi que des documents officiels diffusés par l'*ITK* et le Conseil Circumpolaire Inuit(CCI), tel que le document *A Circumpolar Inuit Declaration on Sovereignty in the Arctic*, rédigé par le CCI et rendu public en avril 2009.

[783] Michael Byers. « Unleashing the human potential in Canada's north », *The Globe and Mail*, Toronto, 20 août 2009, p.A15.

a) Première menace : le réchauffement climatique

Si le ton était principalement conciliant avant 2007, le discours inuit se fera plus insistant entre 2008 et 2010 sur la problématique des changements climatiques. Les conséquences du réchauffement seront directes et représenteront une menace directe à la survie des communautés sur trois aspects. Premièrement, la fonte du permafrost créera des glissements de terrains qui forceront la relocalisation de maisons au Nunavik. De plus, l'érosion des berges se poursuivra, grugeant du terrain à Tuktoyaktuk, dans les territoires du Nord-Ouest, entre autres[784]. Il s'agit dans ce cas d'un danger physique et social car certaines infrastructures (écoles, centres de santé) pourraient être endommagées ou détruites. Deuxièmement, le réchauffement met à risque la survie de la culture inuite, qui est basée sur l'environnement arctique : « nous avons développé une culture et une langue enraciné profondément dans l'environnement qui nous entoure. L'Arctique définit qui nous sommes[785]. » Nous devons ajouter à ce deuxième point qu'une grande partie de leur alimentation provient de leur environnement immédiat, ces produits remplissant une fonction alimentaire mais aussi spirituelle.

Finalement, le réchauffement représente une menace pour l'argument central qui sous-tend la présence canadienne en Arctique, celui de l'occupation et de l'utilisation historique faite par les populations inuites. Mary Simon et Duane Smith pointeront dans cette direction : « la carte la plus forte du Canada dans le débat sur la souveraineté arctique est le fait que des Inuits canadiens ont occupé et utilisé les eaux disputés du Passage du Nord-Ouest, tel que nous l'avons fait pour des siècles (…) ce qui est à risque maintenant est notre habileté à continuer de le faire en raison des changements climatiques[786]. » En ce sens, l'ouverture du Passage du Nord-Ouest est vue comme un désastre environnemental et non seulement comme une opportunité économique qu'il faille réguler et surveiller[787]. Découlant de cette

[784] Mary Simon. « Canada's Shameful Inaction on Climate Change », *Toronto Star – online*, Toronto, 10 juillet 2010, disponible au https://www.itk.ca/media/opinion-editorial/canadas-shameful-inaction-climate-change-toronto-star-online-friday-july-10

[785] Mary Simon. Idem.

[786] Mary Simon et Duane Smith. « Inuit, Climate Change and Northern Development », *The Hill Times*, Ottawa, 16 juin 2008, disponible au https://www.itk.ca/media/opinion-editorial/inuit-climate-change-and-northern-development

[787] Sheila Watt-Cloutier. « Time for Canada to act to curb climate change; choices made by consumers ion the south are connected to challenges faced by Inuit hunters », *The Gazette*, Montréal, 19 avril 2008, p.B3.

représentation, la meilleure solution à long terme pour affirmer la souveraineté arctique du Canada repose dans le ralentissement des changements climatiques et donc un effort concerté au niveau mondial pour réduire les émissions de gaz à effet de serre[788].

Partant de cette analyse de la situation, l'urgence n'est pas tant dans des actions énergiques pour affirmer la souveraineté canadienne mais dans les problèmes causés par les changements climatiques. Dans les mots de Mary Simon, « l'urgence d'agir sur les changements climatiques transcende tous les autres enjeux. Les revendications de souveraineté des États en Arctique seront de peu de valeur si les responsabilités souveraines de l'humanité envers la Terre ne sont pas respectées[789]. » La menace des changements climatiques est qualifiée d'alarmante et de terrifiante[790]. À l'instar de certaines prises de positions publiées dans les journaux canadiens, le gouvernement canadien sera pointé du doigt en tant que responsable de cette inquiétude : « le Canada, par ses actions au niveau national et international, refuse de prendre les mesures appropriées pour aider à prévenir la fonte de l'Arctique[791]. » Le discours sera plus critique face aux efforts canadiens en ce domaine : « le Canada continue de traîner derrière ses homologues internationaux, arrivant dernier cette année d'un classement évaluant les efforts faits sur les changements climatiques. Un tel indicateur est une honte nationale. En tant que Canadiens, nous portons tous cette marque honteuse[792]. » La timidité des efforts canadiens pour lutter contre les changements climatiques a pour conséquence de créer de l'incertitude quant au futur de la région arctique, ce qui est vu comme ayant un coût plus élevé que tout plan de réduction des GES ou d'adaptation. La cible du discours inuite sur les changements climatiques s'est détournée des États-Unis, sur lequel il concentrait ses efforts jusqu'en 2007, pour interpeller le gouvernement canadien. Ce dernier est représenté comme mettant une partie de sa population en péril, en plus d'affaiblir l'argument d'occupation historique de l'Arctique par

---

[788] Sheila Watt-Cloutier. « Paix dans l'Arctique! », *La Presse*, Montréal, 31 mai 2009, p.A17.

[789] Mary Simon. « Opening remarks – 2030 North Conference », Ottawa, 2 juin 2009, disponible au http://www.itk.ca/speech/marysimon/opening-remarks-2030-north-conference-ottawa-ontario-june-2-2009

[790] Mary Simon. « Canadian Inuit and the Arctic: Shaping Our Future », Édimbourg, 30 novembre 2009, disponible au https://www.itk.ca/media/speech/%E2%80%9Ccanadian-inuit-and-arctic-shaping-our-future%E2%80%9D

[791] Sheila Watt-Cloutier. « Time for Canada to act to curb climate change; choices made by consumers ion the south are connected to challenges faced by Inuit hunters », *The Gazette*, Montréal, 19 avril 2008, p.B3.

[792] Mary Simon. « Canada's Shameful Inaction on Climate Change », *Toronto Star – online*, Toronto, 10 juillet 2010, disponible au https://www.itk.ca/media/opinion-editorial/canadas-shameful-inaction-climate-change-toronto-star-online-friday-july-10

les communautés inuites. Ce dernier point fera aussi partie de l'argumentaire liant conditions socio-économiques et souveraineté.

b) Deuxième menace : les problématiques sociales

Cette deuxième menace était aussi présente dans la rhétorique inuite avant 2008. Elle va continuer d'être agitée entre 2008 et 2010. Cet argumentaire s'oriente autour de l'argument, maintes fois repris par Mary Simon, que la souveraineté commence à la maison, c'est-à-dire qu'il faut prendre soin des communautés vivant en Arctique afin qu'elles soient en santé, fortes et dynamiques. C'est encore une fois l'argument d'occupation historique par les Inuits qui sera utilisé pour justifier un tel besoin. Cet argument semble occuper une place prépondérante durant la période étudiée, possiblement en réaction à l'importance donnée dans les discours gouvernementaux au principe de *use it or lose it*. La présidente de l'*ITK* en fera sa première recommandation lors d'une intervention devant le comité parlementaire sur la défense nationale : « la constance dans la reconnaissance de l'occupation et l'utilisation inuite n'est pas seulement importante pour plaider sa cause devant un auditoire international. C'est aussi une marque de respect fondamentale que l'on doit aux Inuits [793] . » La reconnaissance de l'utilisation historique inuite sera au centre de la deuxième menace perçue par les Inuits.

Ainsi, le fait que de nombreux problèmes sociaux sont encore bien présents dans ces collectivités (malnutrition, logement surpeuplé et insalubre, haut taux de décrochage scolaire, prévalence de tuberculose) est décrit comme un affaiblissement de cet argument d'occupation historique. Selon Mary Simon, « le Gouvernement du Canada ne peut pas s'attendre à ce que le reste du monde lui donne plein appui quant aux arguments basés sur l'occupation et l'utilisation inuites des territoires et eaux arctiques quand les Inuits continuent d'être à la traine des autres Canadiens sur l'éducation, la santé et les standards pour les logements[794]. » Il découle que la souveraineté, pour elle, doit être construite de l'intérieur vers l'extérieur, en commençant par s'occuper de la santé de ceux qui habitent

[793] Mary Simon. « Arctic Sovereignty – Presentation to House of Commons Committee on National Defence », Ottawa, 1 octobre 2009, disponible au http://www.itk.ca/speech/marysimon/arctic-sovereignty-presentation-house-commons-committee-national-defence-thursday-o

[794] Mary Simon. Idem.

déjà la région. Cette idée fut reprise dans la Déclaration sur la souveraineté en Arctique du CCI, publié en 2009, qui est venue cimenter les consensus défendus par les communautés inuites présentes en Alaska, en Russie, au Canada et au Groenland. À l'article 3.12, il est spécifié que « la fondation, la projection et la jouissance de la souveraineté arctique et des droits souverains requièrent des communautés durables et en santé en Arctique[795]. »

Il en va donc aussi de la crédibilité du Canada dans la région arctique de mettre en place un plan à long terme pour améliorer les conditions de vie des Inuits : « la crédibilité du Canada dans ses prises de position sur des enjeux internationaux en Arctique, incluant ceux liés à la souveraineté et au développement, va dépendre en grande partie de comment les Inuits du Canada voient leurs conditions au sein de la Confédération[796]. » Une solution pour atteindre cet objectif passe par la construction d'infrastructures mais aussi par la dévolution de responsabilités et de pouvoirs du gouvernement fédéral vers les autorités territoriales. Pour le Premier ministre du Nunavut Paul Okalik, « cette dévolution de responsabilités fédérales donnera au *Nunavummiut* les outils pour construire et solidifier notre économie et notre culture inuite et nordique unique. Un Nunavut plus fort est une démonstration irréfutable de notre souveraineté arctique. » Ce changement marquerait un pas dans la direction de l'établissement d'un partenariat entre le gouvernement canadien et les Inuits canadiens.

Le transfert des responsabilités sur le développement des ressources (et les revenus liés à ce développement, évidemment) sera le principal pouvoir nommé sur ce point. Il faut voir par contre que ce changement ne représente pas une panacée aux problèmes touchant les Inuits. En fait, étant donné que ces ressources sont majoritairement composées de pétrole ou de gaz naturel, cette dévolution mettrait les Inuits devant une contradiction où la menace du réchauffement et celle sur les problèmes sociaux se confronteraient. Le développement des ressources en hydrocarbures fournirait des emplois et pourrait améliorer les conditions de vie des Inuits mais la menace du réchauffement climatique ne serait qu'accélérer par ce développement. Cette contradiction apparente entre développement économique et protection environnementale n'est pas abordée directement par l'*ITK* : « l'intensité du développement

[795] Conseil Circumpolaire Inuit. « A Circumpolar Inuit Declaration on Sovereignty in the Arctic », avril 2009 disponible au http://www.itk.ca/publication/circumpolar-declaration-sovereignty-arctic

[796] John Amagoalik. « There's little to celebrate on Nunavut's 10th birthday; Inuit territory suffers from unemployment, chronic social problems and high dropout rate », *Toronto Star*, Toronto, 1 avril 2009, p.A23.

pétrolier et gazier en Arctique doit balancer deux objectifs principales – la sécurité énergétique des Canadiens et l'amélioration du bien-être des Inuits – tout en contribuant à une stratégie canadienne et globale de réduction des émissions de carbone[797]. »

c) Troisième menace : les menaces étatiques

Sur le plan des menaces étatiques, le discours inuit rejoindra la position défendue par certaines critiques de la stratégie arctique initiale du gouvernement Harper : la militarisation et l'unilatéralisme proposés par le Canada est source de tensions et de conflits. La militarisation sera décriée car elle amène des conséquences négatives sur le quotidien des gens qui habitent les régions touchées et s'inscrit dans une logique à court terme. Mary Simon exprimera cette idée quand elle dira que « les gouvernements ont bien sûr la responsabilité de défendre leurs frontières territoriales. Mais la rhétorique qui est utilisée pour défendre la militarisation au plan national comme à l'étranger n'est pas nécessaire et irresponsable. La guerre froide, qui a laissé notre foyer national encombré de débris, en est une preuve[798]. »

Certains accuseront le Canada de se livrer à des politiques favorisant la militarisation et la confrontation sur les dossiers liés à la souveraineté arctique. Ainsi, la responsabilité de ces tensions échoue en grande partie au Canada pour l'activiste inuite Sheila Watt-Cloutier : « le Canada, une nation pacifique et juste, est responsable de la création d'une autre région où les relations entre États sont tendues et empreintes de querelles et de peur[799]. » De cette façon, « le Canada, un pays où règne la paix, « défendra » l'Arctique. Nous nous donnerons des airs et menacerons même les navires qui tenteront de se faufiler librement entre nos îles[800]. » Les menaces précédentes portant sur le réchauffement climatique et les problèmes sociaux militent contre une emphase trop poussée sur la facette militaire. Les sommes investies dans

---

[797] Mary Simon. « The Inuit, the Economy and You », Toronto, 26 mai 2010, disponible au https://www.itk.ca/media/speech/%E2%80%9C-inuit-economy-and-you%E2%80%9D-economic-club-canada-toronto-ontario-may-26-2010

[798] Mary Simon. « Remarks to the Canadian Council on International Law Conference », Gatineau, 29 octobre 2010, disponible au http://www.itk.ca/speech/marysimon/remarks-canadian-council-international-law-conference

[799] Sheila Watt-Cloutier. « Time for Canada to act to curb climate change; choices made by consumers ion the south are connected to challenges faced by Inuit hunters », *The Gazette*, Montréal, 19 avril 2008, p.B3.

[800] Sheila Watt-Cloutier. « Paix dans l'Arctique! », *La Presse*, Montréal, 31 mai 2009, p.A17.

le déploiement militaire ne feront rien pour enrayer certains risques jugés plus importants : « au lieu de s'attaquer vigoureusement au problème des changements climatiques et de faire preuve de leadership international sur la question, le Canada a décidé que la meilleure façon de défendre sa souveraineté contre les navires qui franchissent le passage, c'était de faire appel aux militaires et à une nouvelle flotte de brise-glaces armés[801]. » Par contre, les organisations inuites ne seront pas nécessairement contre les investissements militaires pour la région. L'*ITK* formulera la recommandation que les infrastructures militaires construites puissent aussi avoir des fonctions civiles, ce qui créerait des avantages sur plusieurs facettes[802].

L'unilatéralisme et le manque de consultations seront aussi pointés du doigt comme étant problématiques. La manière de conceptualiser la souveraineté pour les Inuits ne se marie pas très bien avec un concept de souveraineté étatique rigide. L'éparpillement des communautés inuites dans quatre États souverains n'empêche pas ceux-ci d'échanger entre eux et de se considérer « uni en tant que peuple[803]. » Cette réalité fait que « la souveraineté, pour les Inuits, a et va continuer de dépasser les frontières juridictionnelles[804]. » Ainsi, dans la déclaration de souveraineté d'avril 2009, les Inuits ont une identité composée de multiples appartenances : citoyen national d'un État, membre du peuple inuit et faisant partie d'une nation autochtone. Ces groupes exprimeront donc leur mécontentement quand les États souverains tenteront d'exclure les intervenants non-étatiques des discussions sur la manière de gérer l'Arctique. Les rencontres du G5 arctique seront dépeintes comme des pas dans la mauvaise direction, qui nie cette conception multiforme de la souveraineté. Surtout, la rencontre du G5 traitait majoritairement de l'enjeu du plateau continental et des règles dans la division de ce dernier. Pour les organisations inuites, les questions de « qui possède

[801] Sheila Watt-Cloutier. Idem.
[802] Inuit Tapiriit Kanatami. « An Integrated Arctic Strategy », janvier 2008, p.15, disponible au http://www.itk.ca/sites/default/files/Integrated-Arctic-Stratgey.pdf
[803] Conseil Circumpolaire Inuit. « A Circumpolar Inuit Declaration on Sovereignty in the Arctic », avril 2009 disponible au http://www.itk.ca/publication/circumpolar-declaration-sovereignty-arctic
[804] Mary Simon. « Remarks to the Canadian Council on International Law Conference », Gatineau, 29 octobre 2010, disponible au http://www.itk.ca/speech/marysimon/remarks-canadian-council-international-law-conference

l'Arctique, qui a le droit de traverser l'Arctique et qui a le droit de développer l'Arctique[805]» devrait se discuter avec les Inuits comme participants actifs.

Le peu d'écho favorable donné par le gouvernement canadien à la proposition des Inuits de créer un partenariat entre le gouvernement fédéral et les Inuits pour surveiller le Passage du Nord-Ouest et appliquer les règles s'y rattachant sera un autre exemple que cette relation de partenariat n'est pas parfaite. Les gouvernements nationaux, dont le Canada et les États-Unis, seront aussi interpellés sur l'enjeu du développement des ressources et du risque de marée noire. Après la marée noire de *British Petroleum* dans le Golfe du Mexique en avril 2010, l'*ITK* demandera au gouvernement canadien de suspendre l'octroi de licences d'exploration pétrolifère dans la mer de Beaufort. L'organisation soulignera les risques environnementaux liés à de telles activités et la nécessité d'étudier les précautions sécuritaires à prendre avant d'entreprendre des forages dans un environnement fragile comme l'Arctique[806]. Cet appel débouchera sur un processus de consultation enclenché par l'Office national de l'énergie, qui se terminera en décembre 2011 par une batterie de recommandations pour encadrer l'exploitation pétrolifère en mer dans la région arctique du Canada.

Les autres pays ne seront pas considérés comme de grandes menaces à la souveraineté ou à la sécurité arctique. Par exemple, les pays non-arctiques seront les bienvenues dans les organisations régionales : «les institutions régionales qui réunissent des États arctiques, des États non-arctiques et des représentants des peuples autochtones de l'Arctique peuvent fournir des mécanismes internationaux utiles pour l'échange et la coopération[807]. » L'Union européenne (UE) sera l'exception, bien que les organisations inuites aient une position nuancée vis-à-vis l'UE. L'interdiction sur la vente de produits du phoque provoquera une levée de boucliers en Arctique, les Inuits « dépendant toujours de la chasse, non seulement à des fins d'activité culturelle mais en tant que moyen de survie. La chasse au phoque s'inscrit dans cette logique[808]. » Cette mesure sera vue comme dommageable pour les conditions de vie de nombreuses familles inuites. Par contre, certaines idées avancées par des institutions

[805] Conseil Circumpolaire Inuit. « A Circumpolar Inuit Declaration on Sovereignty in the Arctic », avril 2009 disponible au http://www.itk.ca/publication/circumpolar-declaration-sovereignty-arctic
[806] Adam McDowell. « Delay offshore oil plans », *National Post*, Toronto, 27 mai 2010, p.A5.
[807] Conseil Circumpolaire Inuit. « A Circumpolar Inuit Declaration on Sovereignty in the Arctic », avril 2009 disponible au http://www.itk.ca/publication/circumpolar-declaration-sovereignty-arctic
[808] Mary Simon. « Europe Bans Seal Trade », CTV, *Power Play with Tom Clark*, 5 mai 2009.

de l'UE seront appuyées par une minorité d'intervenants, telle que l'idée d'élaborer un traité de l'Arctique « qui donnerait aux peuples autochtones une fonction d'intendance environnementale de l'Arctique pour le bien de l'humanité[809]. » Cette représentation de l'Arctique comme faisant partie du patrimoine commun de l'humanité met l'accent sur la protection environnementale et le caractère unique de cet espace. Les efforts consentis et le rôle de leader de l'UE dans la lutte aux changements climatiques en fera aussi un allié des populations inuites sur le dossier du réchauffement climatique.

4. Quelles idées après les crises de souveraineté?

Nous avons vu l'évolution dans la description de différentes menaces de 2000 à 2007. Un trait dominant de cette période reste la popularisation du discours alarmiste du Grand Nord assiégé dans la sphère médiatique puis gouvernementale. Ce discours sécuritaire a amené une forte majorité des textes d'opinion étudiés à demander au gouvernement fédéral d'en faire plus pour surveiller et défendre l'Arctique. Les crises de souveraineté sont interprétées par ceux-ci comme des événements qui doivent susciter une prise de conscience nécessaire au Canada sur l'inaction du pays dans cette région. Ce discours sécuritaire a été repris entre 2005 et 2007 par le gouvernement canadien. Nous avons vu, par contre, qu'il y a bien peu de consensus passé les premières mesures d'importance, effectuées pour la plupart à l'été 2007 et en 2008. D'autre part, les crises de souveraineté sont venues influencer le discours du Grand Nord assiégé, en mettant l'accent sur les menaces étatiques plutôt que non-étatiques. Les menaces étatiques ont été celles qui vont susciter le plus de craintes au Canada. La popularisation de l'idée *use it or lose it* n'est pas étrangère à ce phénomène : seuls les États peuvent s'accaparer la souveraineté arctique canadienne en cas de perte de souveraineté.

Nous pouvons dire que la menace russe a alimenté le plus de suspicion, autant dans les journaux canadiens que dans la rhétorique gouvernementale. Les appels à des actions énergétiques face à l'acteur russe et les représentations décrivant celui-ci comme expansionniste, agressif et irrespectueux du droit international semblent avoir perduré après la crise. Une quasi unanimité dans le discours médiatique et inuit quant à la menace russe semble avoir eu des conséquences sur le discours gouvernemental antagoniste envers la

[809] Sheila Watt-Cloutier. « Paix dans l'Arctique! », *La Presse*, Montréal, 31 mai 2009, p.A17.

Russie entre 2008 et 2010. La Russie servit entre autres de justification pour expliquer la nécessité de se munir des nouveaux avions de chasse F35, achetés au coût de 9 milliards de dollars, selon les dires de responsables du gouvernement canadien.

Certes, les événements des vols russes près de l'espace aérien canadien et l'intervention militaire contre la Géorgie n'ont pas aidé à réduire ces craintes. Par contre, il faut voir que le gouvernement canadien fut très actif afin de faire valoir une certaine interprétation de ces événements. La façon d'interpréter les actions russes envers la Géorgie est un exemple. Le Gouvernement du Canada accusa la Russie de recourir à des moyens dignes de l'ère soviétique et d'avoir des visées expansionnistes. Ce discours rejoint celui tenu par des membres influents du Parti républicain aux États-Unis, qui minimise les arguments légaux exprimés par la Russie pour justifier son intervention[810]. Les vols russes près de l'espace aérien canadien mais aussi par ricochet nord-américain (les interceptions ont eu lieu dans le cadre du NORAD) en sont le meilleur exemple. Ces vols furent assimilés à des intrusions de l'espace canadien et furent publicisés personnellement par le Ministère de la Défense nationale, Peter MacKay, et le Premier ministre Stephen Harper. Une posture contraire avait été adoptée par l'administration américaine en réaction à ces exercices militaires russes. Une politique d'apaisement a pris son envol entre les deux pays avec l'arrivée au pouvoir de Barack Obama, ce qui a amené l'état-major américain du NORAD à minimiser la gravité de ces vols.

La volonté canadienne de définir la montée d'une menace militaire russe fut donc une représentation discursive spécifique employée par le gouvernement canadien. Les raisons évoquées par le gouvernement canadien (défense du territoire national et continental) pour justifier l'achat des F-35 renvoient encore une fois au nationalisme et au continentalisme, bien que l'option continentale ne reçoive pas d'accueil favorable du côté de l'administration américaine. L'administration Obama y allait d'une stratégie pragmatique envers la Russie, refusant la surenchère rhétorique à laquelle s'est prêté le gouvernement canadien. Passé aussi les premières annonces d'investissement de 2008 (et surtout l'achat de navires de patrouille

[810] Pour une présentation des arguments légaux russes, voir Nicolai Petro. « The Legal Case for Russian Intervention in Georgia », *Fordham International Law Journal*, volume 32, numéro 5, 2009. P.1524-1549.

extracôtier), les textes d'opinion ont été plus réticents à appuyer des mesures de nature militaire en Arctique.

Les vols russes et la militarisation du pays seront combinés avec un appétit pour les ressources arctiques prêté à la Russie. Si la rhétorique du *use it or lose it* est en fort déclin dans les textes d'opinion, la Russie est pointée du doigt comme étant susceptible de voler la souveraineté arctique au Canada lorsque ce principe est exprimé. Les États-Unis seront aussi désignés comme une menace potentielle mais dans une moindre mesure. Cette analyse ne sera pas partagée par les Inuits, ceux-ci n'accordant pas d'importance particulière à cette menace étatique. Il semble que, dans leur cas, la levée de boucliers lors de la crise de l'été 2007 fut davantage pour presser le gouvernement canadien à s'activer de manière générale dans les enjeux circumpolaires et à s'engager à réaliser davantage de projets d'investissements dans l'Arctique canadien.

La menace danoise ne fut pas jugée sérieuse par aucun des discours étudiés, ce qui vient confirmer son statut de crise-test. Une fois la période de crise passée et les tensions reléguées au second plan, l'enjeu entourant l'île de Hans ne suscita pas de souci profond au Canada. Tout au plus, ce différend s'ajoutera à d'autres différends territoriaux pour décrire une myriade de litiges interétatiques existant dans cette région. La menace américaine, analysée au chapitre 3, sera notée presque aussi souvent que la menace russe dans les textes d'opinion bien que la possibilité d'en arriver à un accord pragmatique avec le gouvernement américain sera évoquée à maintes reprises. Dans ces deux cas, le discours inuit ne se prononcera pas sur ces deux menaces, se positionnant en tant que partenaire devant être consulté avant toutes actions. Tel que le stipule la Déclaration du CCI sur la souveraineté, « les liens inextricables entre les enjeux de souveraineté, les droits souverains en Arctique et l'autodétermination inuite ainsi que d'autres droits requièrent que les États acceptent la présence et le rôle des Inuits en tant que partenaires dans la conduite des relations internationales en Arctique[811]. »

Ce ne sont donc pas tant les États en tant que tels qui sont problématiques mais leur niveau

[811] Conseil Circumpolaire Inuit. « A Circumpolar Inuit Declaration on Sovereignty in the Arctic », avril 2009 disponible au http://www.itk.ca/publication/circumpolar-declaration-sovereignty-arctic

d'inclusion des Inuits et leur volonté de coopérer avec eux. De plus, le recours à la militarisation, à l'unilatéralisme et à la confrontation a été décrié, peu importe l'État pratiquant cette approche. Cela amènera le discours inuit et de nombreux textes d'opinion à représenter l'approche du gouvernement canadien comme étant la menace la plus sérieuse pesant sur la région arctique. Le discours alarmiste perdit de la vitesse pendant la période 2008-2010, en particulier après les premières annonces d'investissement de 2007 et 2008. Nous observons que le discours alarmiste se substitue à la fin 2009 et en 2010 à un discours optimiste qui entrevoit un ensemble plus diversifié de solutions pour assurer la souveraineté arctique canadienne. Les effets de la rhétorique antagoniste envers la Russie commencent à se faire sentir du côté du Canada : des voix s'élèvent, au Canada comme ailleurs, pour blâmer le Canada pour l'atmosphère circumpolaire malsain dominé par la confrontation. De plus, le discours optimiste a tranquillement gagné du terrain, sans devenir majoritaire par contre dans les textes d'opinion. Ainsi, de plus en plus d'analyses ont pointé vers les liens coopératifs qui unissent les États arctiques plutôt que les points de tension ou de confrontation.

Nous pouvons ainsi percevoir durant la période 2008-2010 l'émergence d'un discours critique basé majoritairement sur des prémisses d'internationalisme libéral qui s'opposent aux politiques résolument continentalistes mises en œuvre jusque-là. Ce discours critique a pris un certain temps avant de se constituer et prendra son inspiration de la politique précédente du gouvernement libéral au tournant des années 2000, sous l'impulsion de Lloyd Axworthy. L'appel à une approche diplomatique plus soutenue sera partagé largement et sera la composante de ce discours alternatif qui fera le plus consensus. Cette perspective explique aussi pourquoi ces groupes ne percevront pas comme une menace l'inclusion d'États non-arctiques dans les débats portant sur la région; la concertation et l'inclusion de nouveaux joueurs ne sont pas perçues comme problématiques dans une perspective prônant le multilatéralisme. Cette menace ne sera perçue que par le gouvernement canadien, les textes d'opinion dans une majorité écrasante ne percevant pas ce danger. Par contre, cet internationalisme libéral n'est pas allé jusqu'à épouser des idées plus ambitieuses, populaires en Europe par exemple, comme la signature d'un traité arctique ou l'inclusion de l'Arctique dans une logique de région protégée en vertu du patrimoine commun de l'humanité.

Au-delà des menaces étatiques, nous pouvons observer que les inquiétudes liées au changement climatique sont bien présentes. La menace de la nébuleuse sécuritaire (terrorisme, immigration illégale, crime organisée) va rester dans l'analyse des commentateurs et du gouvernement canadien. Ce risque ne sera pas uniquement présenté comme étant négatif; combattre ces éléments pourrait s'avérer un domaine consensuel pour les États souverains arctiques. Les menaces non-étatiques ont donc été reprises par le discours optimiste pour faire entrevoir les possibilités de coopération entre les États arctiques. L'universitaire Michael Byers sera, à cet égard, le promoteur le plus actif de cette manière de voir les choses. Nous pouvons aussi observer une augmentation des mentions d'événements inattendus (accident, marée noire) comme une menace à la sécurité des communautés vivant en Arctique mais aussi à la souveraineté du Canada. La possibilité qu'un accident survienne fera une entrée remarquée, avec le corolaire qu'il faut améliorer les services de recherche et sauvetage afin de démontrer que le Canada contrôle le territoire qu'il revendique. Pour ce qui est du risque de marée noire, l'explosion de la plateforme de la compagnie BP dans le golfe du Mexique en avril 2010 a eu une incidence directe sur les risques associés à l'exploitation des ressources énergétiques libérées des glaces. Le lien entre le fiasco de la résolution de la fuite par BP et la possibilité que cela se reproduise, avec des conséquences encore plus graves, dans l'Arctique fut immédiatement effectué dans les trois types de discours. La nébuleuse sécuritaire est donc passée d'une focalisation sur le terrorisme, le crime organisée et l'immigration illégale aux craintes de marée noire et aux risques d'accidents.

Les répercussions humaines du réchauffement climatique ont continué d'être au centre du discours inuit, bien que cette analyse ne fût pas partagée dans les deux autres types de discours. L'argument de l'occupation et de l'utilisation historique de l'Arctique par les Inuits est mis de côté dans le discours gouvernemental ainsi que dans les journaux canadiens. Cet argument se voit accorder moins d'importance au profit d'une souveraineté basée sur le contrôle et la gestion du territoire. La thèse défendue par les organisations inuites voulant que l'utilisation historique soit érodée et menacée par le réchauffement ne semble pas faire le poids face au consensus canadien que le gouvernement fédéral doit en faire plus et être plus

présent dans la région. Dans cette optique, l'utilisation de la région ne sera plus laissée uniquement aux Inuits mais aussi à une présence plus intensive de l'appareil gouvernemental.

En fait, le seul consensus que l'on peut observer entre ces trois discours réside dans la nécessité de veiller au développement socio-économique des gens habitant l'Arctique. Cette solution a été défendue à de multiples reprises en 2009 et 2010. Nous pouvons confirmer l'idée que Franklyn Griffiths évoquait en 2003 selon laquelle un discours sécuritaire alarmiste sur l'Arctique nous empêchait de concevoir des solutions alternatives et de percevoir la situation dans son ensemble[812]. Il a fallu attendre la perte de popularité du discours alarmiste et du principe *use it or lose it* dans la rhétorique gouvernementale comme dans les textes d'opinion pour voir la conceptualisation socio-économique de la souveraineté des Inuits être défendue dans les médias et appliquée par le gouvernement canadien.

Il s'agissait là d'une demande centrale des organisations inuites depuis des années, elles qui cadraient cette priorité dans l'affirmation de la souveraineté arctique et de l'argument d'occupation et d'utilisation historique de la région. En ce sens, pour les Inuits, des problématiques sociales (haut taux de suicide, décrochage scolaire, piètre qualité des logements) représentent des menaces à la souveraineté canadienne car elles affaiblissaient les communautés occupant l'Arctique depuis des temps immémoriaux. Le travail d'éducation des organisations inuites semble avoir rapporté des dividendes sur la dimension des conditions de vies. Selon un sondage commandé en 2009 par l'*ITK* à la firme *Angus Reid* (le *North Poll*…), 47% des répondants jugeaient être en général au courant des réalités de vie des Inuits de l'Arctique canadien. 74% des répondants ont aussi répondu qu'ils voudraient en savoir plus sur le style de vie des Inuits et leur culture, exprimant un désir d'être informé sur les résidants historiques de l'Arctique[813].

Cet intérêt pour les Inuits sera aussi perceptible ailleurs. Ignoré précédemment, ce besoin

[812] Franklin Griffiths. « Pathetic Fallacy: That Canada's Arctic Sovereignty Is On Thinning Ice », *Politique étrangère canadienne*, volume 11, numéro 3, p.2.
[813] Inuit Tapiriit Kanatami. « North Poll Results », novembre 2009, les données complètes sont présentes au : https://www.itk.ca/north-poll-results

occupa un volet à part entière de la stratégie nordique du gouvernement fédéral. Un renforcement de cette dimension humaine fut aussi maintes fois répété dans les éditoriaux des journaux canadiens. Par contre, dans ces deux types de discours, cette nécessité d'améliorer les conditions de vie des Inuits n'était pas mise en relation avec l'argument d'occupation historique. L'amélioration des conditions de vie ne répond donc pas à une menace à la souveraineté mais plutôt à un devoir moral d'offrir la même qualité de vie aux habitants de l'Arctique qu'aux autres Canadiens.

Nous avons été témoin pendant la période 2008-2010 d'un débat plus éclaté sur la nature des menaces présentes dans la région circumpolaire. Passée la réalisation du consensus canadien que l'Arctique devait recevoir plus d'attention, les opinions sur l'approche à adopter et les moyens à déployer furent divers. L'apparition de crises de souveraineté ne fut pas aussi récurrente qu'entre 2005 et 2007. La répétition de ces crises est maintenant pointée du doigt comme étant problématique; elles donnent l'impression d'une région chaotique et donne un prétexte à des acteurs externes pour intervenir dans la région, ce qui est critiqué par le gouvernement canadien. Le fait que les changements climatiques soient la menace principale semble militer pour une gestion plus continue et durable que la gestion par crises qui fut la règle de la gouvernance canadienne en Arctique pendant des décennies. Les crises accentuent les craintes liées aux changements climatiques mais l'ombre de l'ouverture des eaux arctiques en raison du réchauffement n'est jamais bien loin. Même les menaces russe et américaine sont liées au réchauffement, le premier sur l'accès aux ressources, le deuxième sur le statut du Passage du Nord-Ouest.

Conclusion - Le (dernier?) fantasme géopolitique

« La région arctique est rapidement devenue la dernière source non-exploitée de pétrole et de gaz naturel. Le monde est affamé pour ces ressources. La souveraineté de ces endroits est contestée[814]*. »*

- Jan Haugland, concepteur du jeu vidéo *Naval War : Arctic Circle*, paru en 2012

Nous avons observé que la décennie 2000-2010 fut une période turbulente pour l'Arctique au Canada, en raison des discours sécuritaires qui vont battre leur plein. La région fut au centre de discours passionnés où les inquiétudes abondaient et les menaces convergeaient, portées par le réchauffement climatique. Les images utilisées furent très fortes : perte de l'Arctique, compétition interétatique, jeu entre grandes puissances n'en sont que quelques exemples. Nous avons constaté pendant la décennie 2000-2010 l'émergence d'un discours alarmiste où la région arctique sera le théâtre des confrontations géopolitiques du futur, comme le souligne la citation ci-haut. De marginal dans les années 1990 et au début des années 2000, l'Arctique se verrait catapultée au cœur des convoitises des grandes puissances mondiales dans un espace libéré partiellement de glaces. Des images de ruée et de course pour les ressources de l'Arctique ont été fréquemment utilisées dans le discours populaire, agitant la possibilité de découpage de cette région entre grandes puissances. Dans cette description digne des jeux stratégiques géopolitiques du 19ième siècle, l'Arctique est une région à conquérir. Pourtant, peu de développements significatifs ou d'événements transformateurs sont survenus. Les épisodes brefs de crise de souveraineté représentent les exemples les plus frappants de ce décalage entre réalité et construction discursive. Comme nous l'avons vu dans le cas des trois crises de souveraineté, un geste symbolique (les crises danoise et russe) ou un passage sous-marin déjà effectué depuis plus d'un mois ont été précurseurs de discours sécuritaires prédisant le pire. Dans ces trois cas, l'objet en litige n'est toujours pas réglé et les conséquences sur d'autres disputes de souveraineté arctique ont été inexistantes.

Par contre, ces litiges de souveraineté ont été interprétés à partir d'une grille analytique

[814] Heather Yundt. « Canada's Arctic becomes video-game battlefield; Players "fight" for resources, sovereignty », *Calgary Herald*, Calgary, 10 février 2012, p.A16.

particulière, qui les percevait comme des signes d'incertitude qui favoriseraient des logiques de force et d'imposition. Une multitude de menaces planeraient maintenant sur la région circumpolaire au Canada, qui serait assiégée ou en voie de l'être, par de multiples acteurs, étatiques et non-étatiques, qui voudraient défier son autorité et ses revendications. Pire, certaines forces défieraient ces revendications sans même le vouloir, par exemple dans le cas d'accidents de navire de croisière. L'incapacité de venir en aide à ces personnes ayant besoin de secours illustrerait un échec de remplir les responsabilités revenant à un État souverain.

Ce discours alarmiste était au cœur de notre étude. Nous avions deux questionnements par rapport à cette rhétorique:

1. nous voulions évaluer comment le débat entre pessimistes et optimistes s'était traduit dans les discours sécuritaires arctiques tenus par différents acteurs politiques canadiens au cours de la décennie 2000-2010, et plus spécifiquement en ce qui a trait au discours du Grand Nord assiégé;

2. nous voulions observer si les groupes de la société civile canadienne étaient à même de formuler des conceptualisations sécuritaires et des solutions alternatives à celles défendues par le gouvernement canadien.

1. <u>Débat pessimiste/optimiste</u>

a) L'alarmisme

Un aspect du discours pessimiste était son haut degré d'alarmisme quant au sérieux et à la dangerosité des menaces qui pesaient sur le Canada en Arctique. Notre hypothèse était que cet aspect allait émerger durant et immédiatement après les crises de souveraineté arctique, mais que des acteurs ont travaillé activement avant les moments de crise pour construire et légitimer ce sentiment alarmiste.

Des acteurs politiques firent la promotion du discours alarmiste bien avant la première crise de souveraineté, ce qui constitue une rupture avec les périodes d'activisme arctique du passé. En effet, dans le passé, peu d'attention était accordée à la région avant les crises de

souveraineté et les crises constituaient un soubresaut intense qui interpellait le gouvernement canadien à agir. Dans la période 2000-2005, de nombreux textes d'opinion vont tenter de sonner l'alarme sur les conséquences du réchauffement climatique pour les revendications de souveraineté du Canada. Ce discours n'émerge donc pas de nulle part dans le discours gouvernemental en 2005; cette idée était diffusée dans un grand nombre d'éditoriaux dans la presse populaire en plus d'être défendue par des bureaucrates, travaillant surtout au Ministère de la Défense nationale. Plus précisément, les journaux de l'Ouest canadien (Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie Britannique) seront les plus actifs sur ce plan, jouant un rôle d'activiste pressant le gouvernement d'agir face à un ensemble de menaces multiformes. La presse francophone a été très peu active sur la question.

Ce discours alarmiste trouve tout son sens lorsque l'on se penche sur la popularité de l'expression *Use it or lose it*. Celle-ci a été exprimée dans une majorité de textes d'opinion publiés entre 2000 et 2005, surtout dans les quotidiens de l'Ouest du pays. Ces textes ont donc intellectualisé et tenté de populariser ce sentiment d'urgence. Ce discours alarmiste fit partie de la rhétorique gouvernementale à partir de la deuxième crise de souveraineté lors de l'élection qui a porté au pouvoir Stephen Harper. Les textes d'opinion et le gouvernement canadien ont défendu cette idée jusqu'en 2008, époque à laquelle les premiers investissements d'importance ont été promis pour l'Arctique. Le principe *use it or lose it* a quitté le discours gouvernemental en 2008 et a diminué dans les textes d'opinion, étant aussi questionné par un discours critique qui émerge dans les textes d'opinion à partir de 2008.

Notre étude de la popularité de ce concept nous permet de valider l'idée de Franklyn Griffiths qu'un discours alarmiste sur l'Arctique nous empêchait d'avoir une vision d'ensemble des problèmes et ne nous permettait pas de considérer et de juger le bien-fondé de toutes les solutions envisageables. La vision inuite de la souveraineté et leur inclusion plus étroite dans la stratégie gouvernementale n'a pu se faire qu'une fois que le principe *use it or lose it* perdit en popularité. Le même constat est remarqué dans les textes d'opinion, un tournant qui ne va survenir qu'à partir de 2009.

Le discours alarmiste a donc suivi l'évolution des mesures d'investissement annoncées et

non des crises de souveraineté. Une fois les investissements majeurs promis, ce sentiment d'urgence est allé en diminuant malgré que les pièces maîtresses de ces investissements (navire de patrouille, brise glace) ne soient pas opérationnelles avant de nombreuses années. Un consensus qui s'est dessiné dans les textes d'opinion à partir de l'an 2000 est que le gouvernement fédéral doit en faire plus pour défendre la sécurité et la souveraineté arctiques du Canada. Comme nous l'avons vu au cours de la crise du sous-marin américain au chapitre 3, ce type de position n'était pas propice au questionnement des politiques proposées par les différents partis politiques. Le sentiment d'urgence faisait que, pour bien des observateurs, tout investissement était un bon investissement.

La deuxième partie du discours pessimiste consistait en une description de menaces étatiques et non-étatiques qui convergeaient en Arctique au début des années 2000. Nous avons donc voulu évaluer si certaines de ces menaces allaient être plus persistantes dans les discours sécuritaires de nos trois acteurs politiques.

b) Menaces étatiques, menaces non-étatiques

Notre hypothèse sur cet aspect était que les menaces non-étatiques diminueraient en importance dans les discours sécuritaires des acteurs politiques canadiens après les crises de souveraineté. Ainsi, la constellation initiale présentée par le discours du Grand Nord assiégé disparaitrait avec les crises de souveraineté pour faire place aux menaces étatiques. Après avoir analysé trois acteurs politiques canadiens différents, il est clair que toutes les menaces sécuritaires n'ont pas la même crédibilité et n'ont pas reçu la même attention. Nous pouvons ainsi considérer que les menaces étatiques étaient jugées plus crédibles que les menaces non-étatiques par les différents acteurs politiques canadiens étudiés. L'Arctique a ainsi représenté une exception dans le discours sécuritaire nord-américain de l'après-11 septembre dans le sens où les menaces non-étatiques n'ont pas représenté un élément central dans la définition des menaces. En fait, la menace responsable des attentats du 11 septembre n'a presque plus apparu dans les discours sécuritaires arctiques après la première crise de souveraineté. Nous avons pu observer la même tendance pour les mentions du crime organisé et de l'immigration illégale. Le discours alarmiste du Grand Nord assiégé a donc muté après la première crise de souveraineté pour souligner la dangerosité des menaces étatiques; les

menaces non-étatiques ont rapidement été éclipsées au point d'être presque complètement mises de côté par les tenants de ce discours.

Les menaces non-étatiques ont donc constitué des menaces secondaires en comparaison avec la menace posée par des États convoitant l'Arctique. Les crises de souveraineté ont contribué à cette dynamique en mettant en scène des menaces directes à l'intégrité territoriale canadienne et en présentant des menaces au contour bien défini, facilement identifiable et posant des actions précises. Les crises de souveraineté de l'été 2005, de l'hiver 2005/2006 et de l'été 2007 ont mis des noms de pays précis et des litiges territoriaux spécifiques sur un sentiment général d'appréhension. De par leur nature, ceux-ci semblent avoir davantage capté l'attention populaire que les menaces non-étatiques, difficilement identifiables et basées davantage sur des anticipations que sur une présence réelle et tangible en Arctique. Les références aux menaces étatiques vont augmenter de manière exponentielle dans les textes d'opinion étudiés et dans le discours gouvernemental, en plus d'être dans une moindre mesure un élément du discours des organisations inuites.

L'emploi du principe *use it or lose it*, tout d'abord dans le discours populaire des textes d'opinions puis dans le discours gouvernemental canadien, a joué un rôle dans cet accent sur les menaces étatiques. Nous avons vu que, jusqu'à la campagne électorale de 2005 (qui va porter au pouvoir le Parti conservateur de Stephen Harper), 48% des textes d'opinion publiés dans les journaux canadiens défendaient cette idée que le Canada devait être présent et exercer sa souveraineté, sans quoi le pays perdrait sa souveraineté sur ces territoires. Le fait que ce principe fut présent dans l'imaginaire populaire bien avant son insertion dans le discours gouvernemental semble lui avoir donné un soutien social plus large, en plus de faire la promotion de cette manière de voir les affaires arctiques. Ce principe entrera dans la rhétorique gouvernementale avec l'élection du Parti conservateur au pouvoir, en 2006 et fera partie de leur justification afin d'appuyer leur activisme dans la région circumpolaire. La peur de perdre l'Arctique illustre l'importance donnée aux menaces étatiques. En effet, si le Canada en venait à perdre sa souveraineté étatique sur l'Arctique, ce contrôle échoirait à un autre État souverain. Les États sont une menace jugée plus grande en raison du fait qu'ils ont la même légitimité au plan international pour assumer les responsabilités liées au concept de

souveraineté. Les acteurs non-étatiques, dans cette optique, n'ont pas cette légitimité; ils ne sont pas considérés comme des concurrents crédibles à l'État canadien pour exercer la souveraineté arctique.

Par contre, il reste à savoir quelles menaces étatiques feront l'objet de consensus de la part de différents groupes au Canada, lesquelles seront jugées les plus menaçantes. L'analyse de la crise de l'île de Hans avec le Danemark nous montre que l'acteur danois ne représentait pas une menace crédible dans le discours gouvernemental, la presse francophone (où cette crise ne recueillit que deux prises de position) et le discours inuit. Les textes d'opinions dans la presse anglophone présenteront le Danemark uniquement comme une menace indirecte. Suivant l'argumentaire dominant, il fallait que le gouvernement canadien réagisse à cet incident pour ne pas envoyer une image de faiblesse face aux autres pays arctiques. Le discours dominant durant cette crise dans les textes d'opinion emprunte les composantes centrales du principe *use it or lose it*. L'Arctique est présenté comme une région unitaire, ce qui amènerait que la perte d'une partie de la souveraineté arctique entrainerait la perte de la souveraineté canadienne dans d'autres litiges territoriaux en Arctique. Cet effet domino sera évoqué à plusieurs reprises, en soulignant qu'une résolution non-favorable de ce litige avec le Danemark pourrait amener le Canada sur une pente glissante de pertes territoriales. L'idée que la crise était une crise-test pour le pays a été dominante, les véritables menaces se trouvant ailleurs, sur les changements climatiques et le Passage du Nord-Ouest avec les États-Unis entre autres. Le différend fut traité en tant que tel par l'État canadien, reléguant une résolution du différend à la voie bureaucratique et à des pourparlers sporadiques tout en restant campé sur ses positions et n'effectuant pas de compromis.

La deuxième crise de souveraineté fut plus sérieuse car elle matérialisa une crainte quant à la souveraineté. Plusieurs percevront les États-Unis comme possible usurpateur de la souveraineté canadienne, en grande partie à cause des capacités matérielles que la superpuissance possède en comparaison au Canada. Bien que la crise de souveraineté porte sur la présence d'un sous-marin dans le détroit de Nares, le sujet du statut du PNO devint le principal sujet de discussion, recueillant la majorité de l'attention. Les différents partis politiques utilisèrent cette crise pour mobiliser l'opinion publique en leur faveur, surtout le

Parti conservateur. Les réactions dans les textes d'opinion furent plus nombreuses et incisives dans la presse anglophone que lors de l'incident de l'île de Hans. La menace américaine était ressuscitée, elle qui avait été au centre des crises de souveraineté de 1969 et 1985. L'Accord de coopération arctique signé en 1988 avec les États-Unis avait résolu partiellement l'enjeu des transits de navires gouvernementaux américains dans le Passage du Nord-Ouest, ce qui avait réduit l'importance d'agir contre cette inquiétude; cette crise réactualise le problème américain en Arctique, sur un dilemme bien connu. Cet incident justifiera une politique d'investissements militaires en Arctique afin de contrer la menace américaine, bien que l'hésitation à utiliser ces moyens coercitifs envers les États-Unis rendait questionnable l'utilité de cet équipement. La perte dans ce cas-ci serait d'ordre identitaire mais aussi politique, se matérialisant dans la perte d'espaces de souveraineté pour le Canada.

Par contre, la relation de coopération historique entre les deux pays vient tempérer ces inquiétudes dans le discours populaire et académique, bien qu'historiquement, les États-Unis aient été le seul pays à défier directement les prétentions arctiques du Canada. Ainsi, la possibilité de cogérer l'Arctique ou d'en venir à un accord pragmatique quant aux différends territoriaux avec le géant américain fait poindre l'espoir qu'à tout le moins, dans le cas américain, la perte de souveraineté pourrait n'être que partielle. Les exemples du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) ou de la Commission mixte internationale représentent des précédents jugés rassurants. L'ombre du continentalisme n'est jamais bien loin lors de cette crise; le nationalisme canadien et la nécessité d'adopter des mesures unilatérales représentent le compétiteur le plus sérieux aux idées continentalistes. Par contre, le continentalisme et le nationalisme canadien vont faire la promotion d'idées semblables dans le sens où les deux courants vont appeler à des investissements importants du gouvernement fédéral canadien pour surveiller et protéger l'espace arctique. Ces deux approches vont seulement différer sur la manière d'appliquer ces solutions : unilatéralement pour le nationalisme ou en coopération avec le partenaire américain pour le continentalisme. La menace américaine ne fut donc pas perçue comme prioritaire lors de cet incident dans tous les discours étudiés. Encore une fois, les réactions dans la presse francophone furent limitées et le discours inuit ne réagit que tardivement à cet incident. La crise du sous-marin américain *USS Charlotte* a vu une réponse timide de l'*ITK*,

plus de deux mois après l'incident. La menace américaine n'a pas fait consensus et n'a pas fait l'objet de représentations antagonistes et passionnées dans tous les discours.

Ce type de réactions nuancées ne sera pas caractéristique de la troisième crise de souveraineté étudiée. La menace russe fera consensus dans les discours analysés, l'État russe étant considéré comme la menace la plus crédible dans les trois types de discours. Celui-ci sera le seul à susciter des craintes dans les trois discours lors de la crise de souveraineté le mettant en scène, en plus d'attirer l'attention de la presse francophone, ce que les deux autres crises n'avaient pas réussi à faire. La crise de l'été 2007 représente un point tournant. Depuis la crise du *Polar Sea* de l'été 1985, aucun incident n'avait causé de réactions aussi passionnées au niveau national dans le discours gouvernemental, la presse populaire et chez les organisations inuites. Un appel à une action gouvernementale plus énergique fut formulé dans le cas russe par les textes d'opinions et les représentants inuits, en plus d'observer une vive réaction et des représentations hostiles de l'ennemi dans le discours de responsables gouvernementaux. Cette crise est aussi venue renforcer les thèses continentalistes soulevées dans certains textes d'opinion après la crise avec les États-Unis. La menace russe représentait un prétexte idéal pour un rapprochement avec les États-Unis afin de coopérer dans la défense de l'espace arctique nord-américain. L'idée nationaliste ne fit pas le poids face à la nécessité perçue par plusieurs d'endiguer la menace russe; l'ampleur de la menace perçue par bien des commentateurs appelle à une solution coopérative entre le Canada et les États-Unis. Un ennemi commun a été trouvé et permettra d'aplanir les divergences de positions entre les deux pays nord-américains.

D'un autre côté, dans le discours populaire, l'idée de perte ici se déclinera sur l'aspect identitaire, avec cette fois-ci la peur de perdre les ressources énergétiques présentes en Arctique comme toile de fond. L'attachement identitaire sur l'enjeu du plateau continental est toujours présent, dans la juste ligne du principe *use it or lose it*. Une des fonctions du *use it or lose it* est de rendre n'importe quel enjeu de souveraineté arctique lié à tous les autres même si bien peu de Canadiens étaient au courant que cette réalité (plateau continental) existait et que le plateau pouvait être attribué à des États souverains selon des critères scientifiques précis. Toutefois, suivant la logique du *use it or lose it*, ne pas utiliser l'Arctique

veut dire perdre non pas une partie de l'Arctique mais toute la souveraineté arctique du Canada. Dans cette perspective, une fissure dans l'argumentaire canadien ou une revendication perdue risque de causer la perte de l'ensemble de l'Arctique.

Cette inquiétude face à la Russie est aussi d'ordre économique et se combine avec une crainte amenée par les changements climatiques, qui libèrent les ressources énergétiques de la région polaire. La crise avec les États-Unis concernait la présence de sous-marins dans les eaux canadiennes en Arctique, ce qui n'était pas lié aux conséquences directes des changements climatiques. De 2000 à 2007, cette crainte portant sur les ressources naturelles fut répétée à maintes reprises dans le discours gouvernemental et populaire mais elle restait en des termes généraux. Par contre, cette possibilité était présentée comme inéluctable, étant donné l'accessibilité plus grande à la région, la demande mondiale élevée pour ces ressources et les prix élevés des ressources en hydrocarbures sur les marchés mondiaux; les coûts d'exploitation sont donc à la baisse, tandis que les récompenses, elles, sont à la hausse. Dans le cas du Canada, la rhétorique déployée par le gouvernement conservateur utilisera les ressources afin de donner une identité nouvelle au pays. Les ressources arctiques sont une raison importante dans l'argumentaire gouvernemental qui explique que le Canada doit être considéré comme une puissance énergétique mondiale. De plus, l'importance de ces ressources est grande pour le pays en entier, la prospérité canadienne future étant décrite comme étant dépendante de l'exploitation de ces gisements et le destin national étant tributaire de celles-ci. Les ressources arctiques acquièrent une importance nationale. Les crises de souveraineté auront pour conséquence de spécifier une crainte générale, de rendre tangible une inquiétude en la personnalisant dans un acteur spécifique; l'incident du drapeau russe de l'été 2007 joue ce rôle avec les ressources naturelles.

Ce lien est renforcé par les représentations utilisées dans le discours gouvernemental canadien pour décrire l'acteur russe. Le pays sera décrit comme caressant des visées expansionnistes, étant peu respectueux du droit international et tentant d'usurper une partie du territoire canadien. Ces idées convergeront dans la représentation de l'ours russe qui resurgit avec un activisme militaire partout dans le monde, incluant l'Arctique. Sur ce dernier point, les termes employés par le ministère de la Défense nationale, Peter MacKay, laissent

dubitatifs lorsqu'il dira le lendemain de l'action russe que « ce territoire est canadien », en faisant référence au plateau continental. Nous pouvons mettre cette erreur factuelle sur le compte d'un manque d'informations sur les enjeux arctiques mais ces descriptions erronées de la réalité vont continuer après la crise immédiate. Par exemple, le Premier ministre Stephen Harper parlera des vols russes *près* de l'espace aérien canadien comme des intrusions de cet espace. Dans ces deux cas, il s'agit d'accusations lancées en direction de la Russie pour présenter le pays comme violant le droit international et/ou tentant de prendre ce qui ne lui appartient pas. Ces erreurs factuelles ne sont survenues que dans le cas de la Russie. Nous disions que la crise russe marque un point tournant en raison de la convergence dans l'appréciation de cette menace entre différents acteurs politiques canadiens. Ce consensus semble avoir survécu à la crise de souveraineté de 2007. La menace jugée la plus crédible dans les textes d'opinion entre 2008 et 2010 sera la menace russe. La rhétorique gouvernementale adoptera aussi une posture conflictuelle face aux vols russes près de l'espace aérien canadien, tout en utilisant le consensus canadien face à la menace russe en Arctique pour justifier l'achat de chasseur de nouvelle génération F35. La Russie a donc représenté une menace qui a fait consensus auprès des trois acteurs étudiés.

Une fois passé le temps des crises de souveraineté, les menaces étatiques ont dominé les analyses sécuritaires. Par contre, certaines menaces non-étatiques ont continué d'être relevées chez les trois acteurs étudiés. Les menaces de la nébuleuse sécuritaire nommées au chapitre 1 (terrorisme, crime organisé, immigration illégale) n'ont pas résisté à l'épreuve du temps et des événements. Le risque de marée noire et la nécessité de déployer des opérations de recherche et sauvetage lors d'accidents ont été les menaces non-étatiques qui ont perduré après les crises de souveraineté. Contrairement au discours populaire du Grand Nord assiégé, ces risques ont été majoritairement conceptualisés dans les textes d'opinion comme des opportunités de coopération pour les États arctiques. Ces inquiétudes ont donc été récupérées par le discours optimiste sur la sécurité et la souveraineté arctique du Canada.

Ainsi, une menace populaire pendant la décennie 2000-2010, et plus particulièrement de 2007 à 2010, sera celle de la possibilité d'une marée noire. Ce risque sera au cœur d'au moins un scénario de simulation lors des exercices de souveraineté effectués à chaque été

après 2006 par le Gouvernement du Canada. Il va s'agir de la menace non-étatique la plus crédible, présente autant dans le discours gouvernemental, la presse populaire que dans la rhétorique inuite. Le risque est surtout symbolisé par l'augmentation pressentie du trafic maritime en raison de la fonte des glaces, ce qui amènerait une hausse dans la présence de pétroliers transitant par les détroits arctiques canadiens. La hausse des activités d'extraction semble être minimisée par le gouvernement canadien, malgré l'accident sur une plate-forme de *British Petroleum* dans le Golfe du Mexique en avril 2010. Le gouvernement canadien donnait toujours des permis d'exploration pétrolifère dans la mer de Beaufort[815], ce qui laisse croire que les risques de marée noire sont attribués aux pétroliers passant en Arctique et non aux possibles accidents sur des plates-formes en mer. Dans le discours gouvernemental, « une activité commerciale comme le forage, dont le potentiel est énorme pour l'Arctique » justifie la prise de risques environnementaux[816].

Il faut aussi souligner la durabilité de la menace des accidents (maritimes ou aériens) et la pratique associée à celle-ci des opérations de recherche et sauvetage. Ce danger sera cité dans le discours gouvernemental et les textes d'opinion tout au long de la décennie. Il est intéressant de constater comment cet élément fut inséré dans le discours sécuritaire en tant que menace à la souveraineté. Ainsi, suivant la logique du *Use it or lose it*, une incapacité du Canada d'exercer sa souveraineté sur son espace arctique (en réagissant lentement à un accident et aux besoins inhérents de sauvetage) viendrait affaiblir les revendications souveraines canadiennes. Toutefois, pour le Gouvernement du Canada, cette menace peut être jugulée par une coopération interétatique où la région circumpolaire serait divisée en des zones nationales dans lesquelles chaque État arctique a des responsabilités pour déployer de telles opérations. Un accord de coopération a été signé à cet effet au Conseil de l'Arctique en mai 2011[817].

---

[815] Andrew Mayeda. « No moratorium on offshore oil exploration in Canada's Arctic », *The Vancouver Sun*, 29 mai 2010, p.B2.

[816] Lawrence Cannon. « Discours du ministre Cannon devant le Conseil des Amériques », Washington, 12 mai 2010, disponible au http://www.international.gc.ca/media/aff/speeches-discours/2010/2010-34.aspx?lang=fra&view=d

[817] Paul Koring. « In a signal of co-operation, eight nations agree on first step in Arctic's division », *The Globe and Mail*, Toronto, 11 mai 2011, p.A1.

2. Idées dominantes, idées alternatives

Nous avons utilisé la typologie issue de l'étude des idées dominantes en politique étrangère canadienne pour guider notre analyse des conceptualisations sécuritaires alternatives de la société civile canadienne. Ainsi, deux idées avaient été retenues, le continentalisme et l'internationalisme libéral. Nous voulions aussi analyser si une troisième idée, le nationalisme, avait un impact dans les débats sur la sécurité et la souveraineté arctiques. Le nationalisme était défini comme une stratégie d'affirmation nationale à l'aide d'un renforcement des capacités nationales et une volonté de recherche d'indépendance face à des forces externes. Notre hypothèse était que le nationalisme devait être considéré en tant qu'idée dominante dans la formulation de la politique étrangère canadienne en Arctique. Notre étude empirique des discours sécuritaires arctiques au Canada appuie notre hypothèse: le nationalisme partage avec le continentalisme le statut d'idées dominantes qui ont guidé la politique étrangère canadienne en Arctique.

Au terme de cette étude, il s'avère évident que certaines conceptualisations ne correspondent pas de prime abord à aucune des idées dominantes soulevées plus tôt. La conceptualisation inuite de la souveraineté où l'affirmation de la souveraineté doit se traduire par une satisfaction des besoins socio-économiques des Inuits et par des collectivités inuites en santé représente une catégorie à part. En effet, cette idée ne correspond pas au nationalisme, qui se traduit majoritairement par un renforcement des capacités de surveillance et de défense du territoire pour contrer les intrusions d'acteurs étrangers. L'internationalisme libéral non plus ne rejoint pas parfaitement la vision inuite de la souveraineté, car elle postule comme solution un renforcement des structures régionales et internationales. Ce constat nous amène donc à quatre idées distinctes qui ont été retracées au fil de cette décennie. L'illustration à la page suivante (image 7.1) résume bien la cartographie de ces différents discours; la partie supérieure de cette image a été dominante dans les discours portant sur l'Arctique. L'axe horizontal représente le nombre d'États impliqués (d'international à national) et l'axe vertical représente le type de solutions proposées (de sécurité militaire et physique à diplomatie et sécurité humaine).

Image 7.1: cartographie des idées

Nous ne concevons pas ces idées comme étant mutuellement exclusives : deux idées peuvent partager un certain nombre de similarités. Par exemple, le nationalisme et le continentalisme vont s'entendre sur la nécessité de surveiller et défendre l'espace arctique face aux intrusions d'acteurs non-étatiques. Étant donné que notre analyse ciblait trois acteurs, nous avons pu observer que deux idées dominaient à certains moments de la décennie. Par exemple, le nationalisme et le continentalisme ont dominé de 2000 à 2008, avant de voir l'appui se diriger vers la droite de cette cartographie pour favoriser l'approche nationaliste et la conceptualisation socio-économique de la souveraineté.

Notre question de recherche consistait à se demander si les groupes de la société civile avaient été capables de développer des conceptualisations sécuritaires alternatives à celles défendues par le gouvernement canadien. Notre hypothèse était que ces groupes avaient développé de telles idées et que les organisations inuites seraient les plus à même d'offrir des

conceptualisations sécuritaires alternatives. Notre hypothèse a été confirmée par notre étude empirique.

Tout d'abord, les textes d'opinions ont réussi à faire la promotion du discours du Grand Nord assiégé pendant la période 2000-2005. Ce discours faisait avant tout la promotion d'idées continentalistes puis nationalistes. Ce discours a ensuite été adopté par la rhétorique gouvernementale officielle à partir de 2005. La notion de siège a justifié l'impératif de mieux contrôler mais surtout de mieux surveiller l'espace arctique canadien sans quoi le Canada pourrait perdre « son » Arctique. Le principe de *use it or lose it* ne parle pas tant d'utiliser l'Arctique dans le sens de l'administrer comme le font les Russes avec le Passage du Nord-est par exemple, mais de le surveiller et de savoir qui se trouve sur ce territoire. Cet activisme passe surtout par une présence accrue des Forces armées canadiennes et de l'acquisition de moyens pour imposer la volonté canadienne sur l'espace arctique : brise-glace, navires extracôtiers, opérations militaires. Dans bien des textes d'opinion, l'idée de coopérer avec les États-Unis afin d'aborder conjointement des menaces sécuritaires dans le Nord a été évoquée. En ce sens, ce discours est ancré dans une logique continentaliste de protection du continent face à des menaces externes. Dans d'autres, seule une politique nationale pouvait offrir une solution satisfaisante pour ancrer la souveraineté arctique canadienne. La nécessité de surveiller et de protéger l'Arctique contre l'intrusion de forces menaçantes sera partagée par ces deux approches; seulement la manière de les appliquer changera (unilatérale ou coopératif avec les États-Unis).

Le nationalisme a dominé les discours sécuritaires pendant la crise de l'île de Hans et du sous-marin américain. Lors de la crise avec les États-Unis, les partis politiques et le gouvernement canadien joueront la carte du nationalisme afin de justifier des investissements et des actions unilatérales. Dans une moindre mesure, le nationalisme sera aussi économique en liant les ressources naturelles arctiques à la future prospérité du pays, en particulier l'extraction minière et l'exploration d'hydrocarbures. Ces idées seront juxtaposées, surtout dans la première partie de la décennie 2000-2010, dans bien des discours à ce que nous avons appelé un consensus canadien émergent sur l'Arctique. Le consensus canadien émergent sur l'Arctique a souligné l'incapacité du gouvernement fédéral d'être présent et d'agir dans sa

région arctique. La nécessité et l'urgence d'agir a suivi, appelant le gouvernement canadien à « faire quelque chose », à investir en Arctique. Cette idée sera exprimée à maintes reprises dans les textes d'opinion (autant par des éditorialistes que par des experts) et aussi par l'organisation inuite *ITK* après la crise de 2005-2006 avec les États-Unis. Il est donc peu étonnant que, lorsque les premières annonces gouvernementales d'investissements d'envergure en Arctique sont faites, bien peu de voix critiques vont s'élever dans les textes d'opinion. Le seul fait que des investissements soient effectués est vu comme positif; la nature de ceux-ci ne soulève que très peu d'analyses critiques ou de remises en question.

À cet effet, un discours critique envers ces deux idées a commencé à s'articuler après la crise de souveraineté avec la Russie, un incident qui représente la troisième crise de souveraineté en deux ans. Les crises de souveraineté ont exacerbé les inquiétudes liées à la perte de l'Arctique. Plusieurs experts universitaires (Lasserre, Lackenbauer, Roussel) émettront des doutes sur le bien-fondé de l'image du discours du Grand Nord assiégé, pointant que cette analyse bien souvent nous amène à considérer des solutions militaires à des enjeux nécessitant des solutions variées (sociales, administratives, civiles). Force est d'admettre que ce constat est juste. Il faut ajouter que ce choix relève d'une certaine interprétation des menaces et des réponses à leur apporter. Autant dans le discours gouvernemental que dans une majorité de textes d'opinion, la nécessité perçue de réinvestir dans l'appareil militaire canadien est dominante et représente une solution à tout type de forces perçues comme menaçantes en Arctique. Ce choix s'effectuera au détriment des forces constabulaires (police) ou civiles (Garde côtière). Si le gouvernement canadien était critiqué durant la période 2000-2005 en raison de son inaction en Arctique, il va maintenant essuyer des critiques sur les moyens employés. Toutefois, cette critique sera toutefois bien moins consensuelle que le consensus canadien sur l'Arctique entre 2000 et 2005 qui pressait l'État canadien de passer à l'action.

Dans l'ensemble, la prédominance du continentalisme et du nationalisme de 2000 à 2008 vient souligner la difficulté dans les textes d'opinion et la rhétorique gouvernementale de conceptualiser l'Arctique sur des bases régionales ou transnationales. L'internationalisme libéral proposera la solidification de la région arctique en tant que région unifiée, recueillant

au passage peu d'adeptes chez les acteurs étudiés. La représentation de la région arctique en tant que foyer transnational pour les populations inuites a été elle aussi peu employée dans le discours gouvernemental et les textes d'opinion. Cette conclusion s'avère une contribution aux études sur les idées dominantes en politique étrangère canadienne. Le débat présentement consiste à évaluer l'influence du continentalisme sur la formulation de la politique étrangère canadienne et à étudier si l'internationalisme libéral est en perte de vitesse dans la manière dont les Canadiens se représentent les relations que leur pays entretient avec le reste du monde. L'étude de la politique circumpolaire du Canada au cours de la décennie 2000-2010 constitue un exemple probant que le continentalisme a supplanté l'internationalisme libéral. L'internationalisme libéral n'a recueilli qu'une faible minorité d'appuis dans les textes d'opinion, en plus d'être absent du discours gouvernemental. Par contre, les groupes inuits et certains observateurs ont tenté de promouvoir cette idée.

Cette conceptualisation sera aussi formulée par certains éditorialistes mais surtout par d'anciens responsables influents du Parti libéral, comme Lloyd Axworthy. Ce discours alternatif prendra racine dans une logique internationaliste libéral, tentant de réhabiliter l'approche populaire durant les années 1990 et le début des années 2000, qui fut exprimée entre autres dans le volet nordique de la politique étrangère du Canada, publié en 2000. Le document axait son propos sur une perspective de sécurité humaine et environnementale, mettant l'accent sur le volet humain et diplomatique. De grands projets y étaient formulés sur les plans socio-économique et politique; la mise sur pied de l'Université de l'Arctique, l'élargissement des moyens de transport maritimes arctiques avec le pont de l'Arctique et le renforcement du Conseil de l'Arctique en étaient quelques exemples[818]. Les principaux projets et objectifs de cette approche étaient sur le plan socio-économique, et non pas sur la dimension surveillance et contrôle du territoire comme se fut le cas à partir de 2004. Axworthy a suggéré un retour à la politique nordique de 2000 : « la politique nordique du début de la décennie nous montre qu'il y a une alternative à l'approche unilatéraliste de souveraineté nationale. Les intérêts du Canada peuvent être mieux servis en ne commençant pas de guerre verbale avec les autres pays nordiques. Le besoin incontournable de travailler

[818] Ministère des Affaires étrangères du Canada. « Le volet nordique de la politique étrangère du Canada », juin 2000, disponible au http://www.international.gc.ca/polar-polaire/ndfp-vnpe2.aspx?lang=fr&view=d

ensemble sur les effets des changements climatiques pour s'assurer d'un développement durable ordonné nous amène à renforcer les relations coopératives par l'entremise d'institutions efficaces, d'ententes régissant le transport, le développement des ressources et faisant la promotion du bien-être social et économique des gens du Nord[819]. »

Nous retrouvons un point de convergence dans ce dernier passage avec le discours inuit et trois de ses priorités : la nécessité pour le gouvernement canadien de consulter les Inuits, les effets des changements climatiques sur les Inuits, ainsi que l'amélioration des conditions de vie de ces populations. Cette convergence n'est pas étonnante, car les communautés inuites ont joué un rôle central dans le processus menant à la création du volet nordique de la politique étrangère du Canada en 2000. Par contre, dans les textes d'opinion, l'analyse d'Axworthy ne sera pas partagée par un grand nombre d'observateurs. Ce discours restera marginalisé pendant presque toute la période 2000-2010, devenant uniquement populaire dans les prises de position publiées à partir de 2009. La stratégie nordique du gouvernement fédéral, rendu public en 2009, consacrera un volet de cette politique au développement socio-économique des populations nordiques, sans cibler les Inuits en particulier. Ces besoins socio-économiques ne s'arriment pas directement avec le discours inuit, qui lie l'amélioration des conditions de vie des Inuits avec le renforcement de l'argument d'occupation et d'utilisation historique de l'Arctique par les Inuits existant en droit international. L'argumentaire axé sur les besoins socio-économiques a été exprimé d'une manière constante dans la rhétorique inuite pendant toute la décennie, contrairement au discours populaire et gouvernemental où cette facette ne sera traitée que sporadiquement en 2009.

Les Inuits tentèrent aussi de cadrer les changements climatiques en tant que menace existentielle à la survie de leur culture et de leur mode de vie distinct. Cet effort avait pour but de stimuler une action concertée au niveau international en vue de réduire les émissions globales de gaz à effet de serre. Cet élément du discours inuit transcendait l'internationalisme libéral en introduisant un impératif éthique pour venir en aide à des populations vulnérables. L'ampleur de ce danger avait pour but de convaincre le

[819] Lloyd Axworthy. « A new Arctic circle », *The Globe and Mail*, Toronto, 22 août 2008, p.A15.

gouvernement canadien mais aussi les Canadiens en général (par leurs actions et leurs choix individuels) d'agir afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Ce combat a été mené en éduquant les gouvernements et la population à l'aide de données scientifiques sur l'ampleur du danger et des conséquences du réchauffement climatique sur les gens vivant en Arctique. Le précédent de la campagne sur les polluants organiques persistants (POP) servaient de cadre de référence pour cette stratégie, les POP et les changements climatiques partageant des similarités importantes. En effet, les deux phénomènes sont causés par des actions effectuées à l'extérieur de l'Arctique mais ont des conséquences adverses sur la région. Ces problématiques transcendent aussi les frontières nationales d'un seul État; une solution passe nécessairement par une action concertée pour réduire les émissions au niveau global.

En ce sens, les conceptualisations inuites sur les changements climatiques et les besoins socio-économiques ont illustré la capacité de ces groupes à offrir des alternatives radicalement différentes aux idées dominantes prévalant sur l'Arctique au Canada. Ces groupes ont tenté de redéfinir la frontière entre politique nationale et politique internationale en développant une vision régionale de l'espace circumpolaire. L'activisme sur les changements climatiques tend à mettre l'accent sur l'inter connectivité entre les causes et les effets du réchauffement en plus de souligner l'impact de ce phénomène sur les populations inuites, d'Est en Ouest de la région arctique. De plus, la vision exprimée par Mary Simon conceptualise l'amélioration des conditions de vie des Inuits avec la projection de l'image internationale du Canada.

Toutefois, il faut reconnaitre que la réduction des émissions de GES semble davantage remettre en question les fondements de l'économie nationale canadienne et de l'économie mondiale que la réduction de l'emploi des POP. Cette menace existentielle définie par les Inuits ne fut pas acceptée en tant que tel dans les textes d'opinion et par le gouvernement canadien. Les Inuits n'ont pas gagné leur pari quant aux changements climatiques; le discours sécuritaire et commercial du continentaliste a pris le dessus sur les considérations éthiques. Cette idée fut aussi peu reprise, dans une version qui aurait pu être plus modérée, par le discours internationaliste libéral. Les débats dans les textes d'opinion et les politiques

gouvernementales ont oscillé entre nationalisme et continentalisme, accordant peu d'attention aux idées liées à l'internationalisme libéral ou à une perspective socio-économique défendue par l'*ITK* et sa représentante Mary Simon.

Dans ce même ordre d'idées, la lutte globale aux changements climatiques, associée à l'internationalisme libéral et à l'angle socio-économique, trouvera peu de justification dans les impacts négatifs de ces changements sur les populations inuites. Ce phénomène ne sera pas perçu comme une menace existentielle à la survie de l'identité et de la culture inuite méritant un effort soutenu. Plutôt, les changements climatiques seront majoritairement présentés comme une menace à laquelle il faut s'adapter. Sur le plan de la souveraineté arctique, cela signifie que l'argument de l'utilisation et de l'occupation historique du territoire par les Inuits ne suffit plus. Cette idée est exprimée clairement dans la stratégie nordique de 2009, « La souveraineté du Canada dans l'Arctique est une réalité bien établie depuis longtemps et qui a pour base des faits historiques, notamment celui que les Inuits et d'autres peuples autochtones occupent ces terres depuis des temps immémoriaux. Par contre, pour exercer notre souveraineté dans un Arctique dynamique et en évolution, nous devons démontrer une forte présence dans le Nord, améliorer notre gestion de la région, délimiter notre territoire et accroître notre connaissance de l'Arctique[820]. » La seule présence inuite n'est plus suffisante; il faut utiliser, occuper et surveiller l'espace arctique d'une autre manière.

Cette évaluation de la situation est au cœur de la logique *use it or lose it*, qui est présentée comme le principe premier régulant les relations interétatiques arctiques. Comme nous l'avons observé dans la dernière citation, cela ne fait pas disparaitre l'argument d'occupation historique inuite mais le *use it or lose it* le relègue en arrière-plan des priorités, en arrière-pensée, loin derrière le renforcement des équipements de surveillance du territoire. Cette « forte présence dans le Nord » va surtout passer par des investissements pour donner de l'équipement à différents ministères, en particulier le Ministère de la Défense nationale. Les navires extracôtiers, la station de ravitaillement à Nanisivik et le brise-glace John

[820] Gouvernement du Canada. Stratégie pour le Nord du Canada – Notre Nord, notre patrimoine, notre avenir, 2009, p.9, disponible au http://www.northernstrategy.gc.ca/cns/cns-fra.asp

Diefenbaker seront des exemples de ce type d'investissements, en plus des avions de chasse F35, dont l'achat fut justifié en partie par la nécessité de défendre le front arctique du continent nord-américain. La forte présence doit venir de l'extérieur de l'Arctique canadien. Le peu d'empressement du gouvernement canadien pour faire suite à des solutions provenant des Inuits est symptomatique de cette perspective. L'idée exprimée par Mary Simon de mettre sur pied une commission de gestion Inuit/fédéral pour le Passage du Nord-Ouest n'a rencontré presque aucun écho favorable dans les textes d'opinion, ni dans le discours gouvernemental. La lenteur dans la mise en application des traités territoriaux conclus avec les Inuits en est un autre exemple.

Il s'agit sur ce point d'un débat fondamental entre deux façons distinctes de concevoir la souveraineté, entre occupation gouvernementale (bien souvent temporaire, par sursauts, saisonnière) et occupation des communautés arctiques (permanente). En effet, les investissements pour avoir une « forte présence dans le Nord » auraient tout aussi bien pu être orientés vers les communautés arctiques, afin d'améliorer leur sort et ainsi raffermir leur présence en Arctique. Cela ne fut presque pas le cas, à part pour la création de l'agence de développement économique du Nord, posté à Iqaluit, et pour des investissements dans le logement. Ces derniers ne faisaient qu'amoindrir la pénurie sans régler le problème de logement, dû au fait que l'Arctique est la région au Canada avec le plus haut taux de croissance démographique[821]. À l'intersection des priorités de surveillance et des nécessités socio-économiques se trouvaient les Rangers inuits. L'augmentation du nombre de ces surveillants sera un exemple d'arrimage des priorités inuites sur le discours de surveillance du *use it or lose it*.

Il faut attendre la baisse en popularité du principe *use it or lose it* dans la rhétorique gouvernementale autant que dans les textes d'opinion pour finalement apercevoir la conceptualisation inuite de la souveraineté être utilisée et défendue par les deux autres acteurs étudiés. Ce n'est qu'à partir de 2009 que nous pouvons observer cette baisse et elle va coïncider avec l'insertion de l'angle socio-économique défendue par les Inuits dans le

[821] Colin Alexander. « Real Canada has bypassed the Inuit », *Edmonton Journal*, Edmonton, 24 août 2009, p.A14.

discours officiel gouvernemental. Les textes d'opinion ont aussi appuyé ce type d'initiatives, sans toutefois adopter une position d'activiste comme ce fut le cas pour le discours pessimiste entre 2000 et 2005. Les textes d'opinion vont applaudir la décision du gouvernement canadien d'inclure les Inuits davantage, mais ils ne se feront pas les ardents promoteurs d'une intensification de l'aide apportée à ces communautés.

Les enjeux socio-économiques ont ainsi surgi dans les discours médiatique et gouvernemental entre 2009 et 2010; reste maintenant à voir si cette rhétorique sera accompagnée par des actions concrètes pour agir sur l'amélioration des conditions de vie des habitants de l'Arctique. L'accent mis dans le discours gouvernemental sur l'exploitation des ressources non-renouvelables (pétrole, gaz naturel) afin d'améliorer les problématiques socio-économiques met les deux menaces perçues par les Inuits (survie culturelle amenée par la fonte des glaces et conditions de vie) en contradiction. Si l'exploitation des ressources en hydrocarbures rapporte des dividendes sur le plan socio-économique[822], cette activité ne pourrait que contribuer à une économie dépendante d'émissions de carbone, au réchauffement climatique et à la fonte des glaces. Les Inuits n'ont pas résolu encore ce tiraillement. Ainsi, se disant ouvert à l'exploitation des ressources non-renouvelables arctiques (et donc à l'exploitation pétrolifère), le Conseil Circumpolaire Inuit déclara en 2011 que « le développement des ressources dans le *Nunaat* (foyer) inuit doit contribuer, et non pas distraire, des efforts globaux, nationaux et régionaux pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et doit toujours être vu à travers le prisme des changements climatiques[823]. » Il est difficile de voir comment l'exploitation pétrolifère pourra contribuer aux réductions de gaz à effet de serre.

---

[822] Cette prémisse de l'argumentaire gouvernemental est débattu par des représentants inuits, qui jugent nécessaires des investissements dans le logement mais surtout l'éducation afin que les Inuits puissent profiter de cette exploitation. Sans qualifications et avec un haut taux de décrochage, plusieurs Inuits n'auraient pas les qualifications requises pour décrocher les emplois associés à l'exploitation de ces ressources. Pour un exemple de cette critique, voir Mary Simon. « Toronto Board of Trade : February 9, 2012 », Toronto, 9 février 2012, disponible au https://www.itk.ca/media/presentation/toronto-board-trade-february-9-2012

[823] Conseil Circumpolaire Inuit. « A Circumpolar Inuit Declaration on Resource Development Principles in Inuit Nunaat », 2011, disponible au http://inuitcircumpolar.com/files/uploads/icc-files/Declaration_on_Resource_Development_A3_FINAL.pdf

Un autre discours alternatif qui ne fut que très marginalement exprimé fut celui faisant la promotion de la représentation de l'Arctique en tant qu'héritage commun de l'humanité. Dans cette logique, populaire en Europe, l'environnement unique de la région devrait être protégé par un traité de l'Arctique, qui pour certains de ces défenseurs, reprendrait les composantes-clé du traité de l'Antarctique. La protection environnementale dans cette optique de conservation avait pour finalité de retirer la région d'une logique d'exploitation économique, l'environnement prenant le dessus sur le développement économique. La recherche scientifique faisait aussi partie de la solution tout comme se fut le cas en Antarctique après la signature du traité de l'Antarctique. Une entente de protection environnementale aurait eu pour but de diminuer les contentieux sur l'exploitation des ressources, tout en réduisant les dynamiques de militarisation des États.

Cette idée allait dans une direction diamétralement opposée au discours continentaliste mais aussi au discours appelant à un renforcement des revendications canadiennes sur l'Arctique. Il s'agit d'une preuve supplémentaire durant cette période de la faiblesse de l'idée d'internationalisme libéral. Ce type de proposition s'inscrit dans une logique de renforcement des structures régionales et internationales et privilégie l'élargissement du multilatéralisme pour régler des problèmes internationaux. Elle fut défendue brièvement par certains activistes inuits (comme Sheila Watt-Cloutier) pour justifier la nécessité d'agir rapidement sur les changements climatiques. Par contre, elle ne fit pas consensus auprès de ces communautés, les Inuits pointant le fait que la « solution Antarctique » ne pouvait être appliquée de la même façon en Arctique : la réalité démographique des pôles n'était pas identique... Le fait que cette idée fut initiée par des organisations non-gouvernementales n'a pas aidé non plus. Les Inuits ont des relations houleuses et un historique conflictuel avec certaines de ces organisations, entre autres celles qui ont mené des campagnes intensives pour la défense des droits des animaux, contre la chasse au phoque entre autres. Une poignée de textes d'opinions publiés dans les quotidiens canadiens défendirent aussi une solution allant en ce sens. Toutefois, ce type de solution fut présenté comme dangereuse par le gouvernement canadien, tout en étant jugé comme impraticable et irréaliste dans la plupart des textes d'opinions. En fait, les métaphores de la course aux ressources et de la compétition

entre puissances étatiques étaient présentées comme des dynamiques irrésistibles, que l'on pouvait tout au plus structurer et encadrer, mais qui ne pouvaient pas être arrêtées.

3. Après 2010 : pertinence de l'analyse de la décennie turbulente

La décennie 2000-2010 en fut une turbulente en Arctique, davantage en raison de la multiplication des discours sécuritaires tentant de définir les menaces dans un environnement changeant que des contestations directes ou des actions posées par les acteurs étatiques ou non-étatiques. Ces dix années ont vu la montée fulgurante de certaines menaces dans certains discours pour ensuite voir leur quasi abandon quelques années plus tard (le terrorisme dans le Grand Nord par exemple). Le processus de construction des dangers en fut un actif, caractérisé par des moments d'anxiété qui connurent des pics dans des crises de souveraineté sur des litiges territoriaux. La période 2000-2010 ne semble pas faire exception; les crises de souveraineté vont encore une fois attirer temporairement une grande partie de l'attention sur la région pour ensuite voir le niveau d'intérêt diminuer. L'illustration 7.2 le démontre bien, en présentant le nombre de textes d'opinions publiés dans les grands quotidiens canadiens portant sur l'Arctique après la dernière crise de souveraineté arctique de 2007.

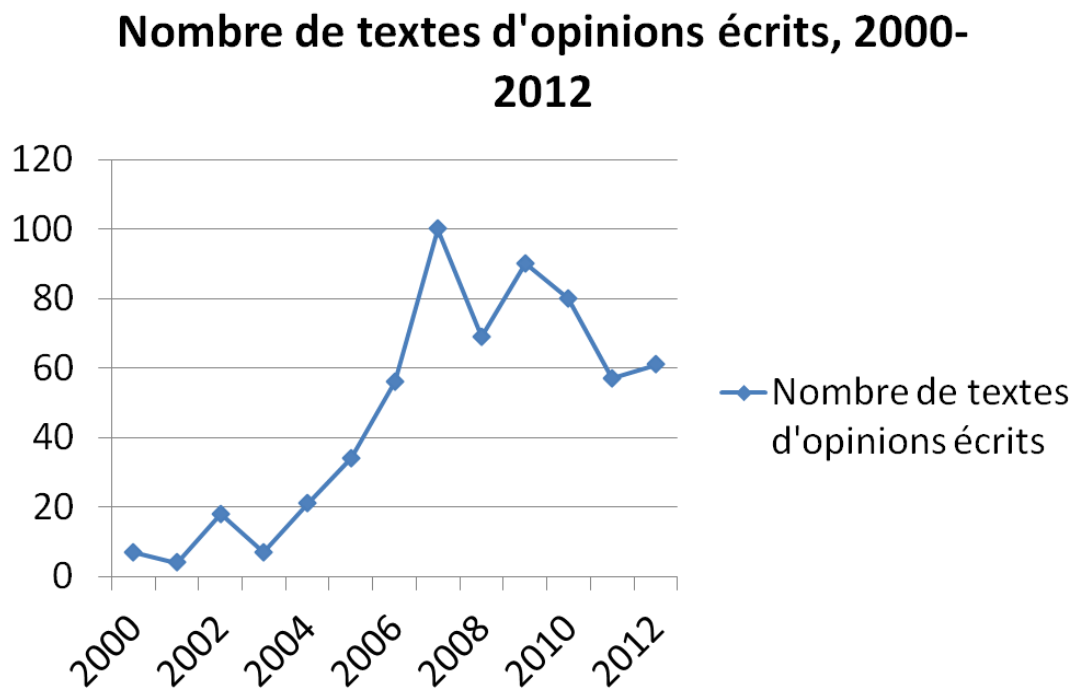

Image 7.2 : nombre de textes d'opinions publiés dans les grands quotidiens de janvier

2000 à novembre 2012.

C'est ce qui rend l'étude de cette période si fascinante et pertinente; de nouvelles peurs apparaissent, des experts nous préviennent constamment que nous sommes devant une tempête parfaite, que tout conspire pour menacer l'intégrité territoriale du Canada, ou des commentateurs nous préviennent qu'une ruée vers le Pôle nord vient d'être déclenchée par une Russie résurgente. Par contre, dans les faits, l'intégrité territoriale canadienne est toujours intacte et la ruée vers les ressources arctiques se fait bien doucement, l'exploitation des ressources naturelles se faisant en partenariat entre divers pays. Le processus est ordonné et les revendications territoriales des États sont traitées sur une base multilatérale, dans le respect du processus codifié par le droit international (sur le plateau continental par exemple). Certains commentateurs rétorqueront que les investissements canadiens en Arctique sont en partie responsables de cet état de fait, ayant envoyé des messages clairs aux autres États sur la volonté et la motivation canadiennes d'agir dans la région. Par contre, il faut considérer que les investissements en équipements militaires et de surveillance (port, navire extracôtier, brise-glace) n'ont pas encore été livrés et ne le seront pas pour encore quelques années.

Cette mémoire à court terme, doublée d'une vision alarmiste de la géopolitique arctique, construit à un rythme incroyable des menaces, qui auront une durée de vie éphémère. Il nous fait aussi questionner la fluidité avec laquelle le discours sécuritaire canadien dominant sur l'Arctique passe d'une menace à l'autre. En effet, ce réflexe troublant va continuer au-delà de la décennie 2000-2010. Vers la fin de la décennie 2000-2010 et au début de la décennie 2010-2020, nous verrons la chute de la menace russe et la montée de la menace chinoise dans un certain discours sécuritaire arctique alarmiste.

a) L'ours russe est apprivoisé?

En effet, si la Russie est présentée comme représentant un danger imminent de 2007 à 2009, la menace russe sera amoindrie par la suite dans le discours gouvernemental et populaire. La rhétorique gouvernementale se détournera de la menace russe. Une note de service rédigée par des fonctionnaires du ministère de la Défense nationale à l'intention du ministre de la Défense minimisera en 2010 l'importance de la menace russe; « Bien que plusieurs observateurs aient dit dans les médias que les gestes de la Russie peuvent être perçus comme

étant provocateurs dans la région de l'Arctique, il n'y a pas encore lieu de s'inquiéter[824]. » Rien ne laisse présager dans les événements qui se déroulent entre 2010 et 2012 que la Russie freine son activisme arctique. Le gouvernement russe annoncera ainsi la création de deux nouvelles brigades de soldats (chaque brigade compte entre 3000 et 5000 soldats) qui seront stationnées dans la région circumpolaire russe[825]. De plus, l'État russe s'est activé à développer ses ressources énergétiques présentes dans l'Arctique russe. Des compagnies étatiques russes s'allieront avec la compagnie francaise Total, l'américaine Exxon et la britano-néerlandaise *Royal Dutch Shell* pour exploiter des gisements pétroliers et gaziers en Arctique[826]. Il s'agit d'un autre exemple qui milite en faveur de notre argument sur la décennie turbulente : les faits et événements ne semblent pas correspondre avec l'intensité de la construction des menaces.

Les fuites publiées par le site *Wikileaks* en 2011 pointent dans une direction pour expliquer le réalignement du gouvernement canadien à l'égard de la menace russe. Un document confidentiel provenant d'un diplomate américain en poste à l'ambassade américaine à Ottawa soulèvera la question de la menace russe en Arctique. Le câble diplomatique décrira une discussion, ayant eu lieu en janvier 2010, entre le Premier ministre Stephen Harper et le secrétaire-général de l'OTAN, Anders Fogh Rasmussen où Harper dira à Rasmussen que « le Canada a une bonne relation de travail avec la Russie à l'égard de l'Arctique » et que les menaces militaires étaient absentes de cette région. Le Premier ministre accusera plutôt des pays non-arctiques de l'OTAN de vouloir s'immiscer dans les affaires arctiques en conjurant des images de menace militaire et de compétition interétatique[827]. Dans la presse populaire, les textes d'opinion pencheront aussi vers une attitude de conciliation avec la Russie. Les intérêts communs entre les deux pays devraient militer pour un rapprochement sur des enjeux arctiques : « Il y aura des moments où le Canada et la Russie seront des compétiteurs économiques dans le Nord, mais, plus souvent, l'avantage de maintenir une relation privilégiée sur des enjeux d'intérêt mutuel sera plus grand pour les deux pays. (…) Le

[824] Joël-Denis Bellavance. « Souveraineté du Canada en Arctique : « la Russie n'est pas une menace » », *La Presse*, Montréal, 26 mai 2012, p.A30.
[825] The Vancouver Sun. « Russia to form army units to defend Arctic interests », *The Vancouver Sun*, Vancouver, 2 juillet 2011, p.B3.
[826] The Gazette. « Exxon forms Arctic oil alliance », *The Gazette*, Montréal, 31 août 2011, p.B10.
[827] Clark Campbell. « Harper's tough talk on the Arctic less stern in private », *The Globe and Mail*, Toronto, 13 mai 2011, p.A1.

nombre de pays avec un intérêt pour la nouvelle région arctique va augmenter de manière exponentielle durant les prochaines années[828]. » La reconnaissance légale par la Russie du Passage du Nord-Ouest comme étant des eaux intérieures canadiennes et une pareille déclaration par le Canada pour la Russie et le Passage du Nord-Est sera une idée partagée par certains spécialistes pour souligner les possibilités de coopération possibles entre les deux pays[829]. Les pays non-arctiques seront l'axe sécuritaire favorisé après 2010, comme nous le verrons un peu plus loin avec la Chine, ce qui vient minimiser la menace russe. La Russie sera présentée dans une autre prise de position comme « un partenaire naturel du Canada[830]. »

En fait, le niveau d'activisme observé entre 2005 et 2010 va s'amoindrir, à tout le moins sur le plan des annonces et des discours de responsables gouvernementaux. L'opération *Nanook* déployé à l'été 2011 verra l'inclusion des États-Unis et du Danemark à une opération de patrouille à travers le Passage du Nord-Ouest[831]. Les points en commun entre États arctiques sont maintenant soulignés davantage que les points de désaccord[832]. Certains événements ont aussi réduit l'importance de certaines menaces à la souveraineté canadienne. Par exemple, l'opération de sauvetage très laborieuse[833] menée par le gouvernement canadien à l'été 2010 pour prêter secours aux passagers du navire *Clipper Adventurer*, qui s'était échoué en Arctique, n'a pas diminué les revendications de souveraineté arctique du pays. Par contre, bien que la construction de certaines menaces ne fût pas aussi intense qu'auparavant, il faut s'interroger sur la persistance de certaines idées dans l'imaginaire populaire et dans les

---

[828] Mark Entwistle. « Canada not taking Russia seriously », *Winnipeg Free Press*, Winnipeg, 11 février 2012, p.J11.

[829] Michael Byers. « Russia pulling ahead in the Arctic », *The Globe and Mail*,Toronto, 29 décembre 2011, p.A23; Irvin Studin. « Canada's Four-Point Game », *Global Brief – World Affairs in the 21st Century*, 7 juin 2012, disponible au http://globalbrief.ca/blog/2012/06/07/canada%E2%80%99s-four-point-game/

[830] David Emerson. « Russia a natural partner for Canada », *National Post*, 9 avril 2011, p.FP19.

[831] Ministère de la Défense nationale. The Canadian Forces in the North, Commandement Canada, p.17, mis en ligne le 13 avril 2012, disponible au http://www.canadacom.forces.gc.ca/docs/pdf/12.003-north-nord-eng.pdf

[832] Peter MacKay. « Les Forces canadiennes et la Stratégie pour le Nord », 17 janvier 2012, Toronto, disponible au http://www.forces.gc.ca/site/news-nouvelles/news-nouvelles-fra.asp?id=4069

[833] Le brise-glace de la Garde côtière canadienne avait pris deux jours avant d'atteindre le bateau et une douzaine de passagers. Voir The Ottawa Citizen. « Sovereignty and responsibility », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 8 janvier 2011, p.B6.

débats académiques, même lorsqu'elles ont quitté (presque totalement[834]) le discours gouvernemental. Une de ces idées qui semble vouloir persister est celle de la perte de souveraineté arctique aux mains de différentes menaces étatiques. Cette peur se décline encore sur la possibilité de perdre les ressources précieuses que l'Arctique contient et le contrôle sur des voies maritimes qui deviendraient cruciales pour la marine marchande mondiale. À cet effet, une nouvelle construction sécuritaire semble gagner en popularité dans les textes d'opinion, celle de la menace chinoise. Le milieu académique sera actif sur ce plan, comme il l'a été pour définir les menaces sécuritaires pesant sur le Canada en Arctique dans la décennie 2000-2010.

b) Après l'ours russe, le panda chinois?

La Chine fit son entrée dans les analyses portant sur l'Arctique pendant la période 2008-2010. Dans le discours gouvernemental, la Chine ne fut pas spécifiquement ciblée mais elle fit partie d'un discours critique plus large de la part du gouvernement canadien envers l'intérêt pour l'Arctique de pays non-arctiques. Cette crainte pointa plus souvent en direction de l'Union européenne, mais les pays asiatiques furent liés à l'intérêt de l'économie mondiale pour les ressources arctiques. Dans une moindre mesure, les candidatures de l'Union européenne et de la Chine pour obtenir le statut d'observateur au Conseil de l'Arctique (dès 2008 dans le cas de la Chine) furent aussi jugées problématiques, bien que la Chine ait construit un centre de recherche scientifique polaire sur l'île de Svalbard. La perception de la Chine par les Canadiens est en général défavorable sur les enjeux arctiques si l'on se fie à un sondage réalisé par la firme *Ekos* en 2011. Seulement 17% de Canadiens appuient l'idée que la Chine devrait être inclue dans le Conseil de l'Arctique. Les Canadiens, vivant autant au sud du pays que dans les territoires nordiques, ont répondu que la Chine est le pays avec lequel il serait le moins aisé de coopérer sur des enjeux arctiques[835].

---

[834] Nous pouvons observer un déclin important dans l'utilisation de l'idée de perte de souveraineté dans le discours gouvernemental. Une exception nous vient du ministre de la Défense nationale Peter MacKay, qui dira que « Si le Canada décide de ne pas protéger sa souveraineté, un autre pays s'en chargera. Il n'est pas dans le meilleur intérêt du Canada de laisser un autre pays protéger ses frontières, ses cours d'eau et sa population. » Voir Peter MacKay. « Notre situation actuelle, notre orientation pour l'avenir », 25 février 2011, Ottawa, disponible au http://www.forces.gc.ca/site/news-nouvelles/news-nouvelles-fra.asp?id=3816

[835] La Russie viendra en avant-dernière position, signe que le discours sécuritaire de la période 2008-2010 a laissé des traces. Voir Ekos research associates. « Rethinking the Top of the World: Arctic Security Public Opinion Survey », janvier 2011, disponible sur le site internet de la *Walter and Duncan Gordon foundation* au http://gordonfoundation.ca/sites/default/files/publications/24-05-

Dans le discours académique, l'analyse publiée en mars 2010 et signée par Michael Byers intitulée « La Chine s'en vient en Arctique » fut une des premières mises en garde contre la venue de l'acteur chinois en Arctique[836]. La principale inquiétude pour Byers à l'égard de la Chine se trouvait dans l'ouverture de routes maritimes commerciales, ce qui inclut le Passage du Nord-Ouest (PNO). Une solution est par contre envisageable pour le PNO, une entente où « le Canada assurerait l'accès et les services nécessaires aux compagnies asiatiques d'expédition en retour de contributions financières pour le développement d'infrastructures et les coûts d'opération[837]. » La Chine ne représente pas une menace sur le plan des ressources naturelles, eux qui « savent pouvoir accéder aux ressources en hydrocarbures arctiques par l'entremise d'investissements étrangers, des projets de coentreprise (*joint venture*) et les marchés internationaux[838]. » Cette possibilité semble être confirmée en novembre 2010 par la signature d'une entente de coopération à long terme entre la compagnie *China National Petroleum* et la compagnie russe de transport du gaz et du pétrole *Sovcomflot*. L'entente prévoit le transport d'hydrocarbures extraits dans les mers arctiques par la Russie à travers le Passage du Nord-Est pour finalement atteindre le marché chinois[839].

Cependant, à l'instar du discours gouvernemental canadien, cette inquiétude se déclinera après 2010 sur son volet ressources naturelles. Joël Plouffe par exemple utilisera la représentation de la « ruée vers l'or arctique », une image qui fut fort populaire pendant la crise russe de l'été 2007. Cette ruée créerait un besoin d'approfondir la gouvernance arctique « face aux prétentions économiques des géants énergétiques et aux intérêts de plus en plus poussés d'États tout à la fois plus méridionaux et puissants (comme la Chine)[840]. » La Chine sera emblématique de ces pays non-arctiques qui veulent participer à la prise de décision en Arctique. L'impératif dans ce discours est de solidifier les règles régissant la communauté arctique pour marginaliser la nécessité d'inclure les pays non-arctiques. Pour l'éditorial du

---

2011%20Rethinking%20the%20Top%20of%20the%20World%20%283%29%20%283%29_0.pdf

[836] Michael Byers. « China is coming to the Arctic », *The Ottawa Citizen*, 29 mars 2010, p.A11.

[837] Michael Byers. « Asian juggernaut eyes our « golden » waterways », *The Globe and Mail*, Toronto, 29 août 2011, p.A11.

[838] Michael Byers. Idem.

[839] Sovcomflot. « Sovcomflot Group and China National Petroleum Corporation become strategic partners », 22 novembre 2010, disponible au http://www.sovcomflot.ru/npage.aspx?did=75963

[840] Joël Plouffe. « L'Arctique en transition », *Le Devoir*, Montréal, 1 octobre 2011, p.B5.

quotidien *The Ottawa Citizen*, « l'entente sur les opérations de recherche et sauvetage envoie un signal clair aux autres pays, dont la Chine, qui a montré de l'intérêt pour l'Arctique, que la région est gouvernée est légiférée par les pays arctiques[841]. »

Comme pour les autres menaces décrites dans les discours sécuritaires alarmistes entre 2000-2010, l'universitaire Rob Huebert de l'Université de Calgary sera un participant actif dans ce nouveau discours de la peur. Pour lui, « les Chinois ont été très clairs qu'ils veulent être un joueur important en Arctique pour des raisons de transport, de ressources naturelles, de recherche scientifique et des motifs stratégiques. Ils seront en Arctique car ils dépensent l'argent pour y être[842]. » La menace chinoise en est une qui se décline sur le moyen terme. Son statut de superpuissance en devenir qualifie l'État chinois comme un candidat à utiliser l'arbitraire de la puissance afin de faire pencher le droit international de son côté : « La Chine veut absolument que la navigation arctique soit internationale. (…) Le Canada veut pouvoir imposer sa surveillance. Pour le moment, la position chinoise est intenable, parce qu'ils ont plusieurs conflits frontaliers dans leurs eaux côtières, où ils insistent sur le respect des droits nationaux. Mais éventuellement, la Chine sera assez puissante pour avoir une approche contradictoire en montrant ses dents[843]. » Cela justifie l'utilisation d'images géopolitiques puissantes pour ce spécialiste. En effet, « l'arrivée d'un pays beaucoup plus affirmé dans le système international » confirme ce que certains défendaient : « le retour du Grand Jeu dans la région arctique[844]. »

L'analyse de Huebert sera rejointe dans ce camp par deux professeurs d'histoire de l'Université de Calgary, David Bercuson et David Wright. Les trois sont aussi chercheurs associés au *Canadian Defence and Foreign Affairs Institute*. David Wright publiera à cet effet une étude des opinions exprimées par des universitaires basés en Chine sur le statut juridique des eaux arctiques (le Passage du Nord-Ouest entre autres) et de la région arctique. Bien que le gouvernement chinois n'ait pas annoncé publiquement de politique arctique,

[841] The Ottawa Citizen. « Sovereignty and responsability », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 8 janvier 2011, p.B6.
[842] Heather Yundt. « Canada's Arctic becomes video-game battlefield; Players "fight" for resources, sovereignty », *Calgary Herald*, Calgary, 10 février 2012, p.A16.
[843] Mathieu Perrault. « La Chine convoite l'Arctique et l'Atlantique », *La Presse*, Montréal, 13 septembre 2011, p.A20.
[844] Robert Sibley. « Great Game moves to Arctic; China's interest proves need for Canada to assert its sovereignty, observers say », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 29 octobre 2011, p.A1.

Wright déclarera que la politique arctique de la Chine est claire : la Chine voudrait que les passages maritimes arctiques soient considérés comme des détroits internationaux. Il ajoutera que « le scénario cauchemardesque pour la Chine en Arctique est que les cinq États ayant un littoral arctique (Canada, Russie, Danemark, États-Unis, Norvège) finiraient par percevoir l'Arctique comme leur cour-arrière et à diviser les ressources de la région entre eux en excluant tous les autres États de la communauté internationale, incluant la Chine[845]. » Dans ce document, les opinions exprimées par des spécialistes chinois en droit international et en science politique représentent une menace pour la souveraineté arctique du Canada, certains de ceux-ci prenant le traité entourant le statut de l'île de Svalbard comme modèle pour déterminer le statut du Passage du Nord-Ouest. Ce traité, signé en 1920, conférait la souveraineté pleine et entière de l'île à la Norvège, en échange d'une obligation d'accorder une liberté d'accès à quiconque sur l'île. Cette entente a permis entre autres à la Chine de construire une station de recherche à Svalbard. Cette recommandation de certains universitaires chinois devrait pousser le gouvernement canadien à informer le gouvernement chinois qu'il n'acceptera jamais un compromis basé sur le modèle Svalbard[846].

Dans un texte d'opinions de mars 2011, Wright soulèvera les craintes liées aux ressources et au Passage du Nord-Ouest à l'égard de la menace chinoise, soulignant que le pays « est le dernier pays important à être agacé par le Canada sur le Passage du Nord-Ouest[847]. » La menace chinoise crée un besoin de resserrer les liens entre pays qui pensent de la même façon dans la région arctique. Un élément d'anxiété face à ce danger sera aussi ajouté : « le Canada doit rester sur ses gardes contre les tentatives chinoises de réduire la souveraineté arctique du Canada et doit solidifier la coopération avec des États arctiques démocratiques pour la sécurité et la stabilité de la région[848]. » Son collègue de l'Université de Calgary,

---

[845] David Wright. « The Panda Bear Readies to Meet the Polar Bear: China and Canada's Arctic Sovereignty Challenge », *Canadian Defence and Foreign Affairs Institute*, Calgary, Mars 2011, p.2, disponible au http://www.cdfai.org/PDF/The%20Panda%20Bear%20Readies%20to%20Meet%20the%20Polar%20Bear.pdf .

[846] David Wright. *Op. Cit.*, p.7.

[847] David Wright. « We must stand up to China's increasing claim to Arctic », *Calgary Herald*, Calgary, 8 mars 2011, p.A12.

[848] David Wright. « The Panda Bear Readies to Meet the Polar Bear: China and Canada's Arctic Sovereignty Challenge », *Canadian Defence and Foreign Affairs Institute*, Calgary, Mars 2011, p.2, http://www.cdfai.org/PDF/The%20Panda%20Bear%20Readies%20to%20Meet%20the%20Polar%20Bear.pdf

David Bercuson, en viendra à la même conclusion pour expliquer l'intérêt arctique de la puissance chinoise. En ces mots, « les Chinois veulent découvrir ce qu'il y a en termes de richesse potentielle en ressources et ils vont faire des revendications parce qu'ils ne veulent pas laisser les Canadiens, les Russes et les Américains se diviser la région entre eux[849]. » La Chine est ainsi présentée comme voulant s'approprier sa part de ressources. Par contre, comme le soulevait le géographe Frédéric Lasserre, 95% des ressources arctiques estimées sont à l'intérieur des ZEE des pays riverains[850]; cela présuppose de la Chine un changement radical de politiques vers une stratégie révisionniste hautement ambitieuse quant aux normes internationales.

En ce sens, chaque action chinoise dans la région arctique a éveillé des soupçons dans ce nouveau discours sécuritaire. L'achat par le riche homme d'affaires chinois Huang Nubo, président du groupe immobilier Zhongkun, d'un terrain de 300 kilomètres carrés en Islande pour y bâtir un hôtel est lié à une accusation de tentative d'espionnage. Combiné avec le fait que l'ambassade chinoise à Reykjavik soit la plus grande du pays, l'Islande est présentée comme le cheval de Troie ouvrant toutes grandes les portes de l'Arctique à la Chine. Des comparaisons de la guerre froide s'imposent pour Rob Huebert : « qui sait si dans 10 ou 15 ans, la balance du pouvoir aura assez changé pour que la marine chinoise prenne pied dans l'Atlantique Nord, comme l'URSS l'avait fait à Cuba? L'Islande est certainement le meilleur candidat à une défection de l'OTAN vers la Chine. Le pays a été ravagé par la crise financière, mais n'a pas reçu beaucoup d'aide des États-Unis ou de l'Union européenne[851]. » Le Danemark sera aussi accusé de faciliter l'entrée de l'État chinois en Arctique, ayant appuyé la candidature de ce dernier à titre d'observateur du Conseil de l'Arctique.

Cette perspective académique doit être comprise dans une réflexion plus large sur la montée en puissance de la Chine dans le système international. La puissance économique et militaire grandissante de la Chine en inquiète plus d'un. Deux conceptions dominantes ressortent de cette idée. Un, cette montée est irrésistible et devrait aboutir sur le moyen terme (15-20 ans)

[849] Robert Sibley. « Great Game moves to Arctic; China's interest proves need for Canada to assert its sovereignty, observers say », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 29 octobre 2011, p.A1.
[850] Frédéric Lasserre. « Le fantasme de la guerre froide », *Le Devoir*, Montréal, 28 août 2010, p.C5.
[851] Mathieu Perreault. « La Chine convoite l'Arctique et l'Antarctique », *La Presse*, Montréal, 13 septembre 2011, p.A20.

à un système international dominé par la Chine. Ainsi, pour Thomas Adams, si la possibilité que la montée chinoise soit pacifique est réelle, le Canada doit se préparer au pire, en mobilisant tout de suite sa marine militaire pour parer à toutes éventualités belliqueuses; l'attention ne doit plus rester concentrée sur le vecteur atlantique[852]. Deux, ce système international dominé par un hégémon chinois ne ressemblera pas au système mené par les États-Unis; la Chine viendra remettre en question des normes encadrant le système que nous connaissons. Ainsi, pour ce qui est de l'Arctique, les scénarios catastrophes vis-à-vis de la Chine prennent pour acquis que l'État chinois ne respectera pas la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM). En effet, le risque de voir la Chine contestée le statut juridique du Passage du Nord-Ouest (PNO) ou la validité de l'étendue du plateau continental canadien arctique n'est fondé que si l'on considère que la Chine ne se verrait pas régie par les mêmes règles que le Canada sur ces dossiers. La Chine revendique elle aussi une partie du plateau continental aux larges de ces côtes, en compétition avec d'autres États. Le détroit de Formose qui sépare la chine de Taïwan est considérée (mais non revendiquée officiellement) par Beijing comme faisant partie des eaux intérieures chinoises, une position similaire à celle du Canada sur le PNO. La présupposition de ces auteurs est donc de penser que la Chine imposerait un régime de deux poids, deux mesures où le PNO devrait être considéré comme un détroit international mais où le détroit de Formose ne saurait pas considérer de la même façon. Ce type de positionnement (sur le plateau continental et les détroits internationaux) représenterait un changement radical du droit international prévalant présentement, allant à l'encontre des normes en droit international contenues dans la CNUDM.

Cette évaluation de la menace chinoise sera aussi effectuée dans la presse conservatrice au Canada, dans le *National Post* et le *Winnipeg Free Press* entre autres. Dans ces éditoriaux, le danger que représente la Chine pour la souveraineté canadienne est « une menace émergente », bien qu'il s'agisse d'un « défi improbable »[853]. La Chine joint de ce fait les pays qui sont habitués de représenter une menace à la souveraineté canadienne : la Russie,

[852] Thomas Adams. « Shifting our guns to the Pacific », *Diplomat and International Canada*, volume 12, été 2012, p.34-39.
[853] Winnipeg Free Press. « Beijing weighs in on Canada's Arctic », *Winnipeg Free Press*, Winnipeg, 14 mars 2011, p.A12.

les États-Unis et le Danemark. Les positions académiques présentées par David Wright deviennent dans ces éditoriaux « un essai ingénieux de la Chine pour affirmer des revendications en Arctique[854]. » Pour le commentateur Jonathan Manthorpe, la stratégie chinoise consiste à jouer du coude pour profiter des opportunités liées aux routes maritimes et aux ressources arctiques[855]. Le *National Post* insérera cette menace dans l'argumentaire de justification pour l'achat des avions de chasse F35. La Chine sera définie comme un adversaire potentiel dans le futur. La flotte de brise-glace chinoise est considérable et la position chinoise sur la souveraineté arctique représente une inquiétude, celle-ci considérant « l'Arctique comme un « lac international » et les ressources arctiques comme appartenant à tous[856]. »

La menace militaire chinoise semble crédible pour l'establishment militaire canadien. Le Chef d'état-major de la Défense nationale, Walter Natynczyk, pointera, dans une note de service pour le ministre de la Défense nationale, Peter MacKay, vers la nécessité d'améliorer le système de détection sous-marin dans les régions menant à l'océan arctique. Cet impératif sera justifié par la vulnérabilité du Canada face à la présence de sous-marins chinois aux abords du continent nord-américain[857]. La menace chinoise semble présente dans plusieurs discours, sans pour autant faire partie du discours gouvernemental.

4. Vers la prochaine crise?

La méfiance face à l'acteur chinois, exprimée dans diverses sphères au Canada, semble qualifier la Chine comme candidate idéale pour une prochaine crise de souveraineté arctique. L'émergence de la menace chinoise et la presque disparition de la menace russe des différents discours portent à réflexion sur l'imaginaire sécuritaire canadien à l'égard de l'Arctique. La création de menace externe ne s'est pas dissipée avec le temps, malgré qu'une nouvelle approche d'occupation du territoire semble avoir gagné du terrain au cours de la décennie 2000-2010. L'incertitude sur le futur semble guider la pensée sécuritaire arctique au Canada. Comme Rob Huebert le soulignait, « l'Arctique est au cœur d'une ère de

[854] Winnipeg Free Press. « Arctic coalition », *Winnipeg Free Press*, Winnipeg, 31 mars 2011, p.A12.
[855] Jonathan Manthorpe. « China and Arctic's future », *The Windsor Star*, Windsor, 3 janvier 2011, p.A6.
[856] Matthew Fisher. « F-35s may counter threat from China », *National Post*, Toronto, 4 mai 2012, p.A4.
[857] David Pugliese. « Military urges updated ocean surveillance », *The Windsor Star*, Windsor, 27 août 2011, p.A12.

changement radical. (…) Personne au Canada ou dans le monde ne connait exactement quelle forme ces changements vont prendre. Tous ce que nous savons c'est que l'Arctique va bientôt devenir un endroit plus compliqué et peuplé (…) La transformation du Nord signifie que les efforts canadiens pour protéger et contrôler l'Arctique sont une cible mouvante[858]. »

Par contre, cette incertitude ne devrait pas alimenter de discours de la peur où des menaces sont enflées à des fins politiques. Il est assez intéressant de constater que des études qui ne correspondent pas au discours sécuritaire dominant en Arctique ne se voient accorder que très peu d'attention. Par exemple, une étude scientifique parue en mai 2011 venait questionner un récit dominant au Canada qui consistait à dire que le réchauffement climatique et la fonte subséquente des glaces allaient ouvrir le Passage du Nord-Ouest (PNO), qui deviendrait la route maritime commerciale la plus prisée dans la région circumpolaire. Cette étude, utilisant des projections climatiques et les données disponibles sur l'évolution des glaces, prédisait que la route passant au-dessus du pôle Nord (liant les Pays-Bas et le détroit de Béring près de l'Alaska) serait accessible bien avant le PNO[859]. Les auteurs déboulonnent aussi le mythe de l'accessibilité grandissante aux ressources, spécifiant que les routes présentes dans le Nord seront endommagées gravement, ce qui fera augmenter les coûts de transport pour se rendre dans cette région.

Cette étude ne recevra malheureusement que très peu d'attention au Canada. Cette situation est regrettable, car certaines conceptions populaires des changements touchant l'Arctique sont questionnées, avec des données solides à l'appui. Par conséquent, les mêmes idées perdurent. Dans un sondage réalisé à l'hiver 2010/2011, un Canadian sur cinq vivant au sud du pays[860] percevaient les menaces à la souveraineté arctique du Canada comme l'enjeu le plus important auquel faisait face le Canada dans sa région arctique, ce qui en faisait le deuxième enjeu en termes d'importance pour les Canadiens interrogés[861]. Encore plus

---

[858] Rob Huebert. « Canada must prepare for new Arctic age », *Edmonton Journal*, Edmonton, 4 août 2008, p.A14.

[859] Scott Stephenson, Laurence Smith et John Agnew. « Divergent long-term trajectories of human access to the Arctic », *Nature Climate Change*, volume 1, numéro 6, juin 2011, p.156-160.

[860] Seulement 6% de répondants vivant dans les territoires nordiques partageaient cette priorité.

[861] Ekos research associates. « Rethinking the Top of the World: Arctic Security Public Opinion Survey », janvier 2011, p.31, disponible sur le site internet de la *Walter and Duncan Gordon Foundation* au http://gordonfoundation.ca/sites/default/files/publications/24-05-

révélateur, près de 40% des Canadiens ayant participé à ce sondage concevaient toujours la sécurité en Arctique sous les traits de menaces internationales aux frontières canadiennes et à la souveraineté nationale[862]. Le potentiel est donc présent pour capitaliser sur les peurs des Canadiens à l'égard de leur territoire arctique dans une possible crise de souveraineté future. Par contre, cela détournerait le Canada d'une approche constructive et de relations de confiance à long terme afin de réaliser des bénéfices politiques à court terme. À cet effet, la peur portant sur les ressources arctiques et la possibilité d'une mainmise étrangère sur celles-ci semble particulièrement perverse. La construction de menaces assoiffées de ressources énergétiques a pour conséquence directe d'envoyer le message que nos ressources arctiques sont en péril. Cette construction sous-tend une urgence du côté du Canada à exploiter ces ressources arctiques, car elles sont en danger. Le gouvernement canadien a ainsi mis à l'encan en 2012 les droits d'exploration sur un lot de 905 000 hectares dans la mer de Beaufort[863].

L'analyse des différentes constructions sécuritaires nous montre que ces menaces vivent des cycles temporaires, où une menace atteint son apogée pour ensuite décliner et par la suite voir une autre menace être présentée comme étant prioritaire pour sécuriser la souveraineté canadienne arctique. La menace du jour arctique dans le discours populaire, bureaucratique et académique semble maintenant pointer dans la direction de la Chine. Tout comme la Russie, cet État ne semble pas jouir d'un préjugé favorable au Canada. La menace américaine semble pouvoir être contenue dans l'Arctique canadien dans le discours majoritaire, faire l'objet de compromis et faire converger les intérêts des deux pays vers des solutions mutuellement avantageuses. Cette même évaluation n'est pas faite dans le cas de la Russie et présentement dans le cas de la Chine.

Toutefois, le discours portant sur le danger que représente la Chine en Arctique nous introduit à un discours sécuritaire arctique d'une nouvelle nature. Nous sommes devant une nouvelle dynamique où une menace étatique n'a pas été le fruit d'une crise de souveraineté, comme ce fut le cas avec la Russie en 2007. Si l'on se rappelle, les craintes exprimées envers

---

2011%20Rethinking%20the%20Top%20of%20the%20World%20%283%29%20%283%29_0.pdf

[862] Ekos research associates. *Ibid,* p.33.

[863] Nathan Vanderklippe. « Ottawa revives Arctic oil rush », *The Globe and Mail*, Toronto, 17 mai 2012, p.A1.

la Russie sont quasi inexistantes avant l'été 2007, dans les trois types de discours que nous avons étudiés, la crise de 2007 catapultant ce pays comme menace principale. Les constructions sécuritaires envers des craintes étatiques semblent donc avoir sorti de dynamiques réactives pour se caractériser par une construction basée sur des anticipations, par une posture proactive, en tout cas dans le discours populaire, académique (pour certains chercheurs) et bureaucratique. La Chine domine ainsi le discours sécuritaire arctique sans que des événements nous laissent entrevoir la nature de ses ambitions ou le niveau de menace que le pays pose pour les revendications canadiennes, la Chine défendant en général dans sa politique étrangère les principes liés à la souveraineté westphalienne. Aurons-nous cette fois-ci une crise de souveraineté arctique au Canada qui fera culminer une construction sécuritaire déjà construite au lieu de la voir émerger dans une crise de souveraineté?

L'Arctique, sous différentes loupes

Évidemment, cette étude a fait certains choix méthodologiques et ontologiques qui entrainent des limites, notamment en réduisant l'étendue du sujet traité afin d'analyser certains aspects plus en profondeur. En effet, l'ambition de cette recherche était d'étudier de manière systématique des documents qui n'avaient fait jusqu'à maintenant que l'objet de références passagères ou de mentions anecdotiques. Le cas des textes d'opinions publiés dans les quotidiens canadiens illustre bien ce choix. Par contre, ce matériel ne représente qu'une partie des représentations et des opinions générées par les médias canadiens sur la région Arctique. Un ajout intéressant serait d'évaluer les opinions d'experts ainsi que les métaphores utilisées dans les articles journalistiques (donc n'incluant pas les éditoriaux) de ces mêmes quotidiens. Il est évident, même en effectuant qu'un survol rapide de ces documents, que certains experts (Rob Huebert, Pierre Leblanc entre autres) sont constamment cités en tant qu'autorité sur le sujet, aidant à propager une certaine idée de la nature et du sérieux des problématiques qui affligent l'Arctique. Compte tenu de l'intérêt croissant qui est porté à l'Arctique dans les milieux académiques et de la diversité des perspectives existant maintenant sur la région, il serait pertinent d'évaluer si cette diversité se reflète dans les articles journalistiques.

La focalisation temporelle (10 ans, 2000-2010) nous a aussi empêchés de cibler l'analyse sur

des médias (télévision, radio) pour lesquels l'accès à des archives sur une période si longue s'est avéré impossible. Ceux-ci représenteraient aussi une piste fertile d'enquête pour une analyse qui établirait une ligne temporelle plus courte ou qui analyserait un événement spécifique à avoir touché l'Arctique. Étant donné le peu de ressources nous permettant de savoir ce que la population pense vraiment de l'Arctique (les sondages sont rares et de toute façon peu fiables de par leur instantanéité), la recherche doit se poursuivre pour comprendre comment certains acteurs sociaux diffusent leurs messages et tentent de convaincre un auditoire plus large du bienfait de leur vision sur la situation sécuritaire de cette région.

De plus, une analyse de contenu tel qu'effectuée dans cette étude ne nous permet pas de questionner directement les motivations ou les intentions des acteurs. Par exemple, notre objectif en ce qui a trait au discours inuit consistait à clarifier leurs descriptions des menaces pesant sur l'Arctique canadien. Toutefois, nous avons pu constater que différentes rhétoriques (changements climatiques, besoins socio-économiques, gestion des ressources naturelles) vont se succéder, évoluant au gré des changements naturels et politiques. L'approche des communautés inuites étant de nature pragmatique lorsque ceux-ci interagissent avec les autorités gouvernementales fédérales, un examen de leurs stratégies enrichirait la compréhension de cette décennie turbulente. Ce questionnement nous semble particulièrement significatif au moment où l'*ITK* a élu un nouveau président pour représenter les intérêts de ses membres au niveau national.

Pour terminer, nous avons esquissé la montée de nouveaux discours sécuritaires pendant la décennie 2000-2010. Toutefois, ces derniers n'ont pas disparu, comme nous venons de le voir sur la menace chinoise. La nécessité d'étudier ces ressources discursives est encore bien présente, bien que l'Arctique soit dans une période de calme relatif et qu'aucune crise de souveraineté ne s'est profilée dans les dernières années. Étant donné que les discours sécuritaires ont tendance à se réarticuler sous d'autres formes, à employer de nouvelles ressources discursives et à s'adapter selon les changements environnementaux, socio-économiques et politiques, il appert important de continuer au-delà de la décennie turbulente des années 2000 pour évaluer si cette décennie est le début d'un cycle de 15-20 ans animé par des dynamiques semblables ou si ce type de discours sécuritaires est là pour rester, au-

delà des cycles d'intérêt du passé. La réponse à cette interrogation est capitale car elle nous dirait si les changements climatiques vont être porteurs d'une instabilité constante ou si ces bouleversements environnementaux ne vont avoir occasionné qu'un réalignement suivi d'une ère de stabilité de la part des acteurs arctiques.

Bibliographie

Textes théoriques

Abele, Frances et Rodon, Thierry. « Inuit Diplomacy in the Global Era : The Strengths of Multilateral Internationalism », Politique étrangère canadienne, volume 13, numéro 3, 2007, p.45-63.

Adams, Thomas. « Shifting our guns to the Pacific », *Diplomat and International Canada*, volume 12, été 2012, p.34-39.

Arnold, Samantha. « Home and Away – Public Diplomacy and the Canadian Self », dans Beier et Wylie (dir.) Canadian Foreign Policy in Critical Perspective, 2010, Oxford University Press.

Arnold, Samantha. « Construire la nordicité – Le « nouveau partenariat » et le projet nordique au Canada », dans Lasserre (dir.) Passages et mers arctiques – Géopolitique d'une région en mutation, Presses de l'Université du Québec, 2010, p.119-140.

Baker, Betsy. « Law, Science and the Continental Shelf : The Russia Federation and the Promise of Arctic Cooperation », *American University International Law Review,* volume 25, numéro2, 2010, p.251-281.

Balthazar, Louis. « Les relations canado-américaines : Nationalisme et continentalisme », *Études internationales*, volume 14, numéro 1, 1983, p.23-37.

Balzacq, Thierry. « The Three Faces of Securitization: Political Agency, Audience and Context », *European Journal of International Relations*, volume 11, numéro 2, p.171-201.

Bankes, N.D.. « Forty Years of Canadian Sovereignty Assertion in the Arctic, 1947-1987 ». *Arctic*, volume 40, numéro 4, 1987, p.285-291.

Barry, Donald. « The Canada-European Union Turbot War », *International Journal*, volume 53, numéro 2, 1998, p.253-285.

Bartenstein, Kristin. « « Use it or Lose it »: An Appropriate and Wise Slogan », Options politiques, juillet-août 2010, p.68-73.

Becker, Michael. « Russia and the Arctic: Opportunities for Engagement Within the Existing Legal Framework », *American University International Law Review*, volume 25, numéro 2, 2010, p.225-250.

Beier, Marshall. « At Home on Native Land - Canada and the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples », dans Beier et Wylie (dir) Canadian Foreign Policy in Critical Perspective, 2010, Oxford University Press.

Bigo, Didier. « Grands Débats dans un Petit Monde », *Cultures et Conflits*, numéro 19-20,

2003.

Bland, Douglas. « Tout ce qu'un militaire doit savoir sur l'élaboration de la politique de défense au Canada », dans Roussel (dir.) Culture stratégique et politique de défense – L'expérience canadienne, Athéna éditions, 2007, p.129-142.

Blunden, Margaret. « The New Problem of Arctic Stability », *Survival*, volume 51, numéro 5, p.121-142.

Bow, Brian. « Rethinking 'Retaliation' in Canada-U.S. Relations », dans Bow et Lennox (dir.) An Independent Foreign Policy for Canada? Challenges and Choices for the Future, University of Toronto Press, 2008, p.63-82.

Braune, B.M *et al*. « Persistent organic pollutants and mercury in marine biota of the Canadian Arctic: An overview of spatial and temporal trends », *The Science of the Total Environment*, numéro 351-352, décembre 2005, p.4-56.

Brubaker, Douglas. « Straits in the Russian Arctic », *Ocean Development and International Law*, volume 32, 2001, p.263-287.

Buzan, Barry, Waever , Ole et de Wilde, Jaap. « Security – A New Framework For Analysis », *Lynne Rienner*, 1998, 239 pages.

Chapnick, Adam. « The Canadian middle power myth », *International Journal*, volume 55, numéro 2, 2000, p.188-206.

Chapnick, Adam. « Peace, order and good government – The "conservative" tradition in Canadian foreign policy », *International Journal*, volume 60, numéro 3, p.635-650.

Charbonneau, Bruno et Wayne Cox. « Global Order, US Hegemony and Military Integration : The Canadian-American Defense Relationship », *International Political Sociology*, numéro 2, 2008, p.305-321.

Chilton, Paul. « The Meaning of Security », dans Beer et Hariman (dir.), Post-Realism: The Rhetorical Turn in International Relations, *Michigan State University Press*, p.195-212.

Clarkson, Stephen. « Global Governance and the Semi-peripheral State : The WTO and NAFTA as Canada's External Constitution », dans Griffin Cohen et Clarkson (dir.) Governing under Stress – Middle Powers and the Challenge of Globalization, Fernwood Publishing, 2004, p.153-174.

Clarkson, Stephen et Mildenberger, Matto. Dependent America? How Canada and Mexico Construct U.S. Power, University of Toronto Press, 2011.

Clarkson, Stephen. « The Choice to Be Made », dans Bratt et Kukucha (dir.), Readings in Canadian Foreign Policy, Oxford University Press, 2007, p.46-61.

Coates, Kenneth et Morrison, William. « Winter and the Shaping of Northern History: Reflections from the Canadian North », dans Sigurdsson and Skaptason (dir.) Aspects of Arctic and Sub-Arctic History, 2000, p.409-419.

Cooper, Andrew, Higgott Richard et Nossal, Kim Richard. Relocating Middle Powers – Australia and Canada in a Changing World, UBC Press, 1993.

Cooper, Andrew. Canadian Foreign Policy – Old Habits and New Directions, Prentice Hall, 1997.

Cornut, Jérémie. « Why and when we study the Arctic in Canada », *International Journal*, volume 65, numéro 4, 2010, p.943-954.

Critchley, W. Harriet. « Polar deployment of Soviet submarines », *International Journal*, volume 39, numéro 4, 1984, p.828-865.

Crosby, Ann Denholm. « Myths of Canada's Human Security Pursuits: Tales of Tool Boxes, Toy Chests and Tickle Trunks », dans Turenne Sjolander, Stienstra et Smith (dir.) Feminist perspectives on Canadian Foreign Policy, Oxford University Press, 2003, p.90-107.

Dalby, Simon. « Environmental Security », University of Minnesota Press, 2002, 239 pages.

Dean, Mitchell. Governmentality – Power and Rule in Modern Society. Sage Publications, 1999.

Dehner, W. Joseph. « Creeping Jurisdiction in the Arctic : Has the Soviet Union Joined Canada? », *Harvard International Law Journal*, volume 13, 1972, p.271-288.

Dewitt, David. « Défense nationale contre Affaires étrangères – Le choc des cultures dans la politique de sécurité internationale du Canada? », dans Roussel (dir) Culture stratégique et politique de défense – L'expérience canadienne, Athéna éditions, 2007, p.143-157.

Dufresne, Robert. « Canada's Legal Claims over Arctic Territory and Waters », Bibliothèque du Parlement du Canada, 2007, disponible au http://www.parl.gc.ca/Content/LOP/ResearchPublications/prb0739-e.pdf

Eayrs, James. « Middle Power to Foremost Power: Defining a New Place for Canada in the Hierarchy of World Power », *Perspectives Internationales*, mai-juin 1975, p.15-24.

Eayrs, James. The Art of the Possible : Government and Foreign Policy in Canada, University of Toronto Press, 1961.

Farish, Matthew. « Frontier engineering : from the globe to the body in the Cold War Arctic », *Le Géographe canadien*, volume 50, numéro 2, 2006, p.177-196.

Farish, Matthew et Lackenbauer, Whitney. « The Cold War on Canadian Soil: Militarizing a

Northern Environment », *Environmental History*, volume 12, 2007, p.920-950.

Fawcett, Michael. « The politics of sovereignty – Continental defence and the creation of NORAD », *Revue militaire canadienne*, volume 10, numéro 2, 2010, p.33-40.

Forget, Dominique. Perdre le Nord ?, Boréal-Névé, 2007.

Franckx, Erik. « Non-Soviet shipping in the Northeast Passage, and the legal status of Proliv Vil'kitskogo », *Polar Record*, volume 24, numéro 151, 1988, p.269-276.

Gagné, Gilbert. « The Canada-US border and culture: How to ensure Canadian cultural sovereignty », *Canadian Foreign Policy Journal*, volume 9, numéro 2, p.159-170.

Gecelovsky, Paul. « Constructing a Middle Power : Ideas and Canadian Foreign Policy », *Canadian Foreign Policy*, volume 15, numéro 1, p.77-93.

Gray, David . « Canada's Unresolved Maritime Borders », *IBRU Boundary and Security Bulletin*, 1997, disponible au https://www.dur.ac.uk/resources/ibru/publications/full/bsb5-3_gray.pdf

Grayson, Kyle. Chasing Dragons - Security, Identity, and Illicit Drugs in Canada, University of Toronto Press, 2008.

Greenberg, Joshua. « Opinion discourse and the Canadian newspapers: the case of the Chinese "boat people" », *Canadian Journal of Communication*, volume 25, numéro 4, 2000, p.517-537.

Griffiths, Franklin. « Pathetic Fallacy: That Canada's Arctic Sovereignty Is On Thinning Ice », *Politique étrangère canadienne*, volume 11, numéro 3, p.1-16.

Griffiths, Franklin. « The Shipping News : Canada's Arctic Sovereignty Not on Thinning Ice », *International Journal*, volume 58, numéro 2, 2003, p.257-282.

Griffiths, Franklin. « Canadian Arctic Sovereignty: Time to Take Yes for an Answer on the Northwest Passage », dans IRPP (dir) Northern Exposure: Peoples, Powers, and Prospects for Canada's North, Montréal, disponible au www.irpp.org/books/archive/AOTS4/griffiths.pdf

Griffiths, Franklin. A Northern Foreign Policy, Wellesley Papers 7, Canadian Institute of International Affairs, 1979.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. IPCC Third Assessment Report: Climate Change 2001, 2001, disponible au http://www.grida.no/publications/other/ipcc_tar/

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Contributions du Groupe de travail I, II, III au quatrième Rapport d'évaluation du GIEC, Rapport de synthèse, 2007,

disponible au http://www.ipcc.ch/publications_and_data/ar4/syr/fr/mains2-4.html

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. « Bilan 2007 des changements climatiques : Rapport de synthèse », 2008, disponible au http://www.ipcc.ch/home_languages_main_french.shtml#.UABQ6ZFVM2w

Haglund, David. « North Atlantic triangle revisited: (geo)political metaphor and the logic of Canadian foreign policy », *American Review of Canadian Studies*, volume 29, numéro 2, 1999, p.211-235.

Hansen, Lene. Security as Practice-Discourse Analysis and the Bosnian War, Routledge, 2006.

Henry, Frances et Tator, Carol. Racial Profiling in Toronto : Discourses of Domination, Mediation and Opposition, *Canadian Race Relations Foundation*, septembre 2005.

Hier, Sean et Greenberg, Joshua. « Constructing a discursive crisis : risk, problematization and *illegal* Chinese in Canada », *Ethnic and Racial Studies*, volume 25, numéro 3, mai 2002, 490-513.

Holmes, John. « Most safely in the middle », *International Journal*, volume 39, numéro 2, 1984, p.366-388.

Huebert, Rob. « Canadian arctic security issues », *International Journal*, volume 54, 1999, p.204-229.

Huebert, Rob. « The shipping news part II – How Canada's Arctic sovereignty is on thinning ice », *International Journal*, volume 58, numéro 3, 2003, p.295-308.

Huebert, Rob. « Canada and the Changing International Arctic : At the Crossroads of Cooperation and Conflict », dans IRPP (dir) Northern Exposure: Peoples, Powers, and Prospects for Canada's North, Montréal, 2009, disponible au http://www.irpp.org/books/archive/AOTS4/huebert.pdf

Huebert, Rob. « The return of the « Vikings » - The Canadian-Danish Dispute over Hans Island : new challenges for the control of the Canadian North » , dans Berkes *et al* (dir) Breaking Ice – Renewable Resource and Ocean Management in the Canadian North, University of Calgary Press, 2005, pp.319-336.

Huebert, Rob. « Canadian Arctic Security : Understanding and Responding to the Coming Storm », papier préliminaire, Conseil International du Canada, juillet 2008.

Huebert, Rob. « Renaissance in Canadian Arctic Security? », *Canadian Military Journal*, hiver 2005-2006, p.17-29.

Huebert, Rob. « Polar vision or tunnel vision – The making of Canadian Arctic waters policy », *Marine Policy*, volume 19, numéro 4, 1995, p.343-363.

Huebert, Rob. « Climate Change and Canadian Sovereignty in the Northwest Passage », dans Lackenbauer (dir) Canadian Arctic Sovereignty and Security : Historical Perspectives, Occasional Paper number 4, Centre for Military and Strategic Studies, 2011.

Huebert, Rob. « A Northern Foreign Policy : The Politics of Ad Hocery », dans Nossal et Michaud (dir.) Diplomatic Departures: Conservative Era in Canadian Foreign Policy, UBC Press, 2002, p.84-99.

Huysmans, Jef. « Security! What Do You Mean? From Concept to Thick Signifier », European Journal of International Relations, volume 4, numéro 2, 1998, p.226-255.

Hynek, Nik. « How « Soft » Is Canada's Soft Power in the Field of Human Security? », dans Hynek et Bosold (dir.) Canada's Foreign and Security Policy – Soft and Hard Strategies of a Middle Power, *Oxford University Press*, 2010, p.61-80.

Johannessen, Ola, Shalina, Elena et Wiles, Martin. « Satelitte Evidence for an Arctic Sea Ice Cover in Transformation », *Science*, volume 286, numéro 5446, décembre 1999, p.1937-1939.

Keating,Tom. « Canada and the New Multilateralism », dans Bratt et Kukucha (dirs), Readings in Canadian Foreign Policy, Oxford University Press, 2007, p.21-26.

Keating, Tom. « Multilateralism : Past imperfect, future conditional », *Canadian Foreign Policy Journal*, volume 16, numéro 2, 2010, p.9-25.

Keiver, Michael. « The Turbot War : Gunboat Diplomacy or Refinement of the Law of the Sea? », *Les cahiers de droit*, volume 37, numéro 2, 1996, p.543-587.

Kelly, Paul L.. « Introductory Remarks: Arctic Offshore Oil and Gas », dans Nordquist, Heidar et Moore (dir.) Changes in the Arctic environment and the law of the sea, Martinus Nijhoff Publishers, 2010, p.519-521.

Kerr, Richard. « Will the Arctic Ocean Lose All Its Ice », *Science*, volume 286, numéro 5446, décembre 1999, p.1828.

Kirton, John. « Vulnerable America, Capable Canada : Convergent leadership for an interconnected world », *Canadian Foreign Policy Journal*, volume 18, numéro 1, 2012, p.133-144.

Kirton, John. Canadian Foreign Policy in a Changing World, Thomson Nelson, 2007.

Kirton, John. « Winning Together : The NAFTA Trade-Environment Record », dans Kirton et Maclaren (dir.) Linking Trade, Environment, and Social Cohesion – NAFTA experiences, global challenges, *Ashgate*, 2002, p.73-99.

Kirton, John et Dewitt, David. Canada as Principal Power, *John Wiley and Sons*, 1983, 478

pages.

Klein, Bradley. « Strategic Studies and World Order », *Cambridge University Press*, 1994, 196 pages.

Koivurova, Timo. « Alternatives for an Arctic Treaty – Evaluation and a New Proposal », *Review of European Community and International Environmental Law*, volume 17, numéro 1, pp.14-26.

Lackenbauer, Whitney. From Polar Race to Polar Saga: An Integrated Strategy for Canada And the Circumpolar World, juillet 2009, Conseil International du Canada, *Foreign Policy for Canada's Tomorrow No.3*, p.35-36, disponible au http://www.opencanada.org/wp content/uploads/2011/05/From-Polar-Race-to-Polar-Saga-Whitney-Lackenbauer1.pdf

Lakoff, George et Johnson, Mark. « Les métaphores dans la vie quotidienne », Les éditions de minuit, 1986, 256 pages.

Lalonde, Suzanne et Byers, Michael. « Who Controls the Northwest Passage? », *Journal of Transnational Law*, volume 42, numéro 4, 2009, p.1133-1210.

Lalonde, Suzanne Macdonald, et Ronald St. J.. « Donat Pharand : The Arctic Scholar », *Annuaire canadien de droit international*, 2006, UBC Press, p.3-93.

Lasserre, Frédéric. « Études des impacts géopolitiques de l'ouverture du Passage du Nord Ouest à la navigation », *Les cahiers de l'EDS*, numéro 1, 2008, 14 pages.

Lasserre, Frédéric. « L'Arctique, zone de confrontation ou de coopération? Genèse de relations complexes et anciennes », dans Lasserre (dir.) Passages et mers arctiques Géopolitique d'une région en mutation, Presses de l'Université du Québec, 2010, p.57-73.

Lasserre, Frédéric. Le Canada d'un mythe à l'autre - Territoires et images du territoire, HMH/Presses universitaires de Lyon, 1998.

Lasserre, Frédéric et Lalonde, Suzanne. « Droit de la mer et souveraineté sur les passages arctiques », dans Lasserre (dir.) Passages et mers arctiques – Géopolitique d'une région en mutation, Presses de l'Université du Québec, 2010, p.245-268.

Lee, Steve. « The Axworthy Years : Humanist Activism and Public Diplomacy », *Canadian Foreign Policy Journal*, volume 8, numéro 1, 2000, p.1-10.

Lennox, Patrick. « The Illusion of Independence », dans Bow et Lennox (dirs) An Independent Foreign Policy for Canada? Challenges and Choices for the Future, University of Toronto Press, 2008, p.41-60.

Le Roy, Jérôme. « L'activisme militaire russe dans l'Arctique », dans Lasserre (dir.) Passages et mers arctiques – Géopolitique d'une région en mutation, Presses de l'Université du Québec, 2010, p.99-117.

Létourneau, Charles et Massie, Justin. « Un symbole à bout de souffle? Le maintien de la paix dans la culture stratégique canadienne », *Études internationales*, volume 37, numéro 4, 2006, p.547-573.

Lipschutz, Ronnie. « On Security », dans Lipschutz (dir) On Security, Columbia University Press, 1995, p.1-23.

Mackenzie, Hector. « Canada's Nationalist Internationalism : From the League of Nations to the United Nations », dans Hillmer et Chapnick (dir.) Canadas of the Mind – The Making and Unmaking of Canadian Nationalism in the Twentieth Century, *McGill-Queen's University Press*, p.89-109.

Macnab, Ron. « Complications in Delimiting the Outer Continental Shelf », dans Nordquist, Heidar et Moore (dir.) Changes in the Arctic environment and the law of the sea, Martinus Nijhoff Publishers, 2010, p.493-515.

Marks, Michael. The Prison as Metaphor – Re-Imagining International Relations, Peter Lang Publishing, 2004.

Martello, Marybeth Long. « Global change science and the Arctic citizen », *Science and Public Policy*, volume 31, numéro 2, 2004, p.107-115.

Massai, Leonardo. « The Long Way to the Copenhagen Accord: Climate Change Negotiations in 2009 », *Review of European Community and International Environmental Law*, volume 19, numéro 1, p.104-121.

Massie, Justin. « Regional strategic subcultures: Canadians and the use of force in Afghanistan and Iraq », *Canadian Foreign Policy Journal*, volume 14, numéro 2, 2008, p.19 48.

Massie, Justin et Roussel, Stéphane. « Au service de l'unité : le rôle des mythes en politique étrangère canadienne », *Politique étrangère canadienne*, volume 14, numéro 2, p.67-93.

Mayer, Larry. « Sea Floor Mapping and Exploration in a Changing Arctic Sea Environment », dans Nordquist, Heidar et Moore (dir.) Changes in the Arctic environment and the law of the sea, Martinus Nijhoff Publishers, 2010, p.83-105.

McDorman, Ted. « Canada Ratifies the 1982 United Nations Convention on the Law of the Sea: At Last », *Ocean Development and International Law*, volume 35, 2004, p.103-114.

McDorman, Ted. « Canada-United States Bilateral Ocean Law Relations in the Arctic », *Southwestern Journal of International Law*, volume 15, 2008-2009, p.283-300.

Mearsheimer, John. « Back to the Future : Instability in Europe after the Cold War », *International Security*, volume 15, numéro 1, p.5-56.

Miliken, Jennifer. « The Study of Discourse in International Relations: A Critique of Research and Method », *European Journal of International Relations*, volume 5, numéro 2, p.229.

Mintz, Eric *et al*. Politics, Power and the Common Good, deuxième édition, Pearson-Prentice Hall, 2009.

Molot, Maureen Appel. « Where Do We, Should We, or Can We Sit? A Review of Canadian Foreign Policy Literature », *Revue internationale d'études canadiennes*, volume 1, numéro 2, 1990, p.77-96.

Moore, John Norton. « The UNCLOS Negotiations on Ice-Covered Areas », dans Nordquist, Heidar et Moore (dir.) Changes in the Arctic environment and the law of the sea, Martinus Nijhoff Publishers, 2010, p.17-26.

Mueller, John. « Scénario catastrophe : désordre après la guerre froide », *Cultures et Conflits*, numéro 19-20, 1995, p.49-72.

Munton, Don et Keating, Tom. « Internationalisme and the Canadian Public », *Revue canadienne de science politique*, volume 34, numéro 3, 2001, p.517-549.

Munton, Don. « Whither Internationalism », *International Journal*, volume 58, numéro 1, 2002-2003, p.161.

Noël, Alain, Thérien Jean-Philippe et Dallaire, Sébastien. « Divided Over Internationalism : The Canadian Public and Development Assistance », *Analyse de Politiques*, volume 30, numéro 1, 2004, p.29-46.

Noël, Alain, Thérien, Jean-Philippe et Dallaire, Sébastien. « Les Canadiens et l'aide au développement : un internationalisme à deux vitesses», dans Audet, Desrosiers et Roussel (dir) L'aide canadienne au développement, Les Presses de l'Université de Montréal, 2008, p.141-168.

Nossal, Kim Richard. « « Middlepowerhood »and « Middlepowermanship » in Canadian Foreign Policy », dans Hynek et Bosold (dir.) Canada's Foreign and Security Policy – Soft and Hard Strategies of a Middle Power, *Oxford University Press*, 2010, p.20-34.

Nossal, Kim Richard, Roussel Stéphane et Paquin, Stéphane. Politique internationale et défense au Canada et au Québec, Les Presses de l'Université de Montréal, 2007.

Nossal, Kim Richard. « La défense du « royaume » : la culture stratégique du Canada revue et corrigée », dans Roussel (dir) Culture stratégique et politique de défense – L'expérience canadienne, 2007, p.97-112.

Nossal, Kim Richard. « Allison through the (Ottawa) Looking Glass : bureaucratic politics and foreign policy in a parliamentary system », *Canadian Public Administration*, volume 22, numéro 4, 1979, p.610-626.

Overpeck, J.T. *et al*. « Arctic System on Trajectory to New, Seasonally Ice-Free State », *Eos*, volume 86, numéro 34, 25 août 2005, p.309-316.

Pearson, Lester B. « Canada Looks « Down North » », *Foreign Affairs*, volume 24, juillet 1946, p.638-647.

Perry, Mike. « Rights of Passage: Canadian Sovereignty and International Law in the Arctic », *University of Detroit Mercy Law Review*, volume 74, 1996-1997, p.657-683.

Petro, Nicolai. « The Legal Case for Russian Intervention in Georgia », *Fordham International Law Journal*, volume 32, numéro 5, 2009. P.1524-1549.

Pharand, Donat. « The Northwest Passage in International Law », *Canadian Yearbook of International Law*, volume 17, 1979, p.99-133.

Pharand, Donat et Vanderzwaag, David. « Inuit and the ice: implications for Canadian arctic waters », *Canadian Yearbook of International Law*, volume 21, 1983, p.53-84.

Potter, Evan. « Le Canada et le monde : continuité et évolution de l'opinion publique au sujet de l'aide, de la sécurité et du commerce international, 1993-2002 », *Études internationales*, volume 33, numéro 4, 2002, p.697-722.

Pratt, Cranford. « Dominant class theory and the Canadian foreign policy: the case of the counter consensus », *International Journal*, volume 39, 1983-1984, p.99-135.

Ray, James Lee. « Does Democracy Cause Peace? », *Annual Review of Political Science*, 1998, p.27-46.

Riddell-Dixon, Elizabeth. « Canada and Arctic Politics: The Continental Shelf Extension », *Ocean Development and International Law,* volume 39, 2008, p.343-359.

Rioux, Jean-François et Robin Hay. « Canadian foreign policy – From internationalism to isolationism? », *International Journal*, volume 54, 1998-1999, p.57-75.

Rogelj, Joeri *et al*. « Copenhagen Accord pledges are paltry », *Nature*, volume 464, numéro 7292, p.1126-1128.

Rothwell, Donald. « The Canadian-US Northwest Passage Dispute: A Reassessment », *Cornell International Law Journal*, volume 26, 1993, p.331-372.

Rothwell, Donald. The Polar Regions and the Development of International Law, *Cambridge University Press*, 1996.

Roussel, Stéphane. « L'État postmoderne par excellence? Internationalisme et promotion de l'identité internationale au Canada », *Études internationales,* volume 35, numéro 1, 2004, p.149-170.

Roussel, Stéphane. « Continentalisme et nouveau discours sécuritaire – Le Grand Nord assiégé », dans Lasserre (dir.) Passages et mers arctiques – Géopolitique d'une région en mutation, Presses de l'Université du Québec, 2010, p.161-184.

Rudolf, Davorin. « The Russian continental shelf beyond the 200-mile zone in the Arctic ocean », dans Vukas et Sosic (dir.) International law: new actors, new concepts, continuing dilemmas; Liber Amicorum Bozidar Bakotic, Martinus Nijhoff Publishers, 2010, p.287-300.

Schaefer, Andrew. « 1995 Canada-Spain Fishing Dispute (The Turbot War) », *Georgetown International Environmental Law Review*, volume 8, 1995-1996, p.437-449.

Scrivener, David. « Arctic environmental cooperation in transition », *Polar Record*, volume 35, 1999, p.51-58.

Serreze, M.C. *et al*. « A record minimum arctic sea ice extent and area in 2002 », *Geophysical Research Letters*, volume 30, numéro 3, 2003, p.10.1-10.4.

Skaare, Janneche *et al*. « Ecological risk assessment of persistent organic pollutants in the arctic », *Toxicology*, numéro 181-182, 2002, p.193.

Skaridov, Alexander. « Russian Policy on the Arctic Continental Shelf », dans Nordquist, Heidar et Moore (dir.) Changes in the Arctic environment and the law of the sea, Martinus Nijhoff Publishers, 2010, p.487-492.

Smith, Allan. Le Canada : une nation américaine – Réflexions sur le continentalisme, l'identité et la mentalité canadienne, *Les Presses de l'Université Laval*, 2005, p.3-8.

Smith, Heather. « Disrupting Internationalism and Finding the Others », dans Turenne-Sjolander, Smith et Stienstra (dir) Feminist Perspectives on Canadian Foreign Policy, Oxford University Press, 2003, p.24-39.

Sneyd, Elizabeth et Charron, Andrea. « Sécurité dans l'Arctique – Au-delà des Forces canadiennes », dans Lasserre (dir.) Passages et mers arctiques – Géopolitique d'une région en mutation, Presses de l'Université du Québec, 2010, p.75-97.

Stairs, Denis. « The Political Culture of Canadian Foreign Policy », *Revue canadienne de science politique*, volume 15, numéro 4, 1982, p.667-690.

Stephenson, Scott, Smith, Laurence et Agnew, John. « Divergent long-term trajectories of human access to the Arctic », *Nature Climate Change*, volume 1, numéro 6, juin 2011, p.156-160.

Stevenson, Christopher. « Hans Off! : The Struggle for Hans Island and the Potential Ramifications for International Border Dispute Resolution », *Boston College International and Comparative Law Review*, volume 30, numéro 1, 2007, pp.263-275.

Stoett, Peter. « Fishing for Norms: Foreign Policy and the Turbot Dispute of 1995 », dans Rosalind Irwin (dir.) Ethics and Security in Canadian Foreign Policy, UBC Press, 2001, pp. 249-266.

Suedfeld, Peter. « Bilateral Relations between Countries and the Complexity of Newspaper Editorials », *Political Psychology*, volume 13, numéro 4, 1992, p.601-611.

Teeple, Nancy. « A brief history of intrusions into the Canadian arctic », *Canadian Army Journal*, volume 12, numéro 3, 2010, p.45-68.

Thompson, Shirley. « Sustainability and Vulnerability – Aboriginal Arctic food security in a toxic world », dans Berkes, Huebert, Fast, Manseau et Diduck (dir.) In Breaking Ice – Renewable Resource and Ocean Management in the Canadian North, University of Calgary Press, 2004, p.47-70.

Tomlin, Brian et Lyon, Peyton. Canada as an international actor, *Macmillan*, 1979, 209 pages.

Turenne-Sjolander, Claire. « A Funny Thing happened on the Road to Kandahar : The Competing Faces of Canadian Internationalism », *Canadian Foreign Policy Journal*, volume 15, numéro 2, p.78-98.

Turenne-Sjolander, Claire et Black, David. « Multilateralism Re-constituted and the Discourse of Canadian Foreign Policy », *Studies in Political Economy*, volume 49, 1996, p.7-36.

Vukas, Budislav. « The vagueness of the international rules on the continental shelf », dans Vukas et Sosic (dir.) International law: new actors, new concepts, continuing dilemmas; Liber Amicorum Bozidar Bakotic, Martinus Nijhoff Publishers, 2010, p.351-358.

Waever, Ole. « Securitization and Desecuritization », dans Lipschutz (dir) On Security, Columbia University Press, 1995, p.56-60.

Walt, Stephen. The Origins of Alliances, *Cornell University Press*, 1990, 336 pages.

Webster, Phil. « Arctic Sovereignty : Submarine Operations and Water Space Management », *Canadian Naval Review*, volume 3, numéro 3, 2007, p.14-16.

Weller, Gunter *et al*. Arctic Climate Impact Assessment, Cambridge University Press, 2005.

White, Graham. « Go North, Young Scholar, Go North », *Revue canadienne de science politique*, volume 44, numéro 4, 2011, p.747-768.

Whitworth, Sandra. Men, Militarism and UN Peacekeeping – A Gendered Analysis, 2004, Lynne Rienner Publishers.

Wilkes, Rima et Ricard, Danielle. « How does newspaper coverage of collective action vary? Protest by Indigenous people in Canada », *The Social Science Journal*, volume 44, 2007, p.231-251.

Wilson, Gary. « Inuit Diplomacy in the Circumpolar North », *Canadian Foreign Policy*, volume 13, numéro 3, 2007, p.65-80.

Yeager, Brooks B. « The Illulissat Declaration: Background and Implications for Arctic Governance », 5 novembre 2008, disponible au http://www.arcticgovernance.org/the-ilulissat declaration-background-and-implications-for-arctic-governance.4626039.html

Young, Oran. « The Age of the Arctic », *Foreign Policy*, numéro 61, Hiver 1985-1986, p.160 179.

Textes ayant servi à l'analyse de discours

Abele, Frances. « Northern strategy's human factor », *Toronto Star*, Toronto, 16 août 2009, p.A15.

Akin, David. « Harper vows to assert Arctic sovereignty: Economic help promised for North as Russia challenges Canada's claims », *Times-Colonist*, Victoria, 21 septembre 2008, p.A7.

Alexander, Colin. « Real Canada has bypassed the Inuit », *Edmonton Journal*, Edmonton, 24 août 2009, p.A14.

Amagoalik, John. « There's little to celebrate on Nunavut's 10th birthday; Inuit territory suffers from unemployment, chronic social problems and high dropout rate », *Toronto Star*, Toronto, 1 avril 2009, p.A23.

Angus Reid. « Canada Wants to Claim the Arctic Peacefully », *Angus Reid Global Monitor*, 1 mars 2007, disponible au http://www.angus-reid.com/polls/4463/canada_wants_to_claim_the_arctic_peacefully/

Angus Reid. « Americans Side with Canada on Northwest Passage », *Angus Reid Global Monitor*, 29 novembre 2007, disponible au http://www.angus-reid.com/polls/29361/americans_side_with_canada_on_northwest_passage/

Angus Reid. « Canadians Split on Harper's Commitment to Arctic », *Angus Reid Global Monitor*, 21 août 2007,disponible au http://www.angus reid.com/polls/426/canadians_split_on_harpers_commitment_to_arctic/

Angus Reid. « Canadians Adamant on Arctic Sovereignty », *Angus Reid Global Monitor*, 22 août 2008, disponible au http://www.angus-reid.com/polls/33339/canadians_adamant_on_arctic_sovereignty/

Arctic Ocean Conference. The Illulissat Declaration, Illulissat, Groenland, 27-29 mai 2008,

disponible au http://www.oceanlaw.org/downloads/arctic/Ilulissat_Declaration.pdf

Audy, Valère. « Affirmer notre souveraineté en Arctique », *La Voix de l'Est*, Granby, 11 juillet 2007, p.14.

Axworthy, Lloyd. « Let's head off Armageddon in the Arctic », *The Globe and Mail*, Toronto, 9 novembre 2004, p.A19.

Axworthy, Lloyd. « A new Arctic circle », *The Globe and Mail*, Toronto, 22 août 2008, p.A15.

Beauchamp, Benoît. « Why we always pick on the little guy », *Calgary Herald*, Calgary, 2 août 2005, p.A6.

Beauchemin, Malorie. « Tempête autour d'un îlot », *La Presse*, Montréal, 28 juillet 2005, p.A11.

Bell, Jim. « Pelt ban hurts circumpolar unity: ICC », *The Telegram*, Saint-John, 28 janvier 2006, p.A12.

Bellavance, Joël-Denis. « Souveraineté du Canada en Arctique : « la Russie n'est pas une menace » », *La Presse*, Montréal, 26 mai 2012, p.A30.

Bergeron, Pierre. « Ne pas perdre le Nord », *Le Droit*, Ottawa, 13 août 2007, p.12.

Blanchfield, Mike. « Canada to U.S.: Passage is ours: Heated warning follows spat with Danes », *Edmonton Journal*, Edmonton, 1 août 2005, p.A1.

Blanchfield, Mike et Boswell, Randy. « Key plank in Canada's Hans Island claim softens », *Calgary Herald*, Calgary, 24 septembre 2005, p.A16.

Boileau, Josée. « Sous l'eau », *Le Devoir*, Montréal, 14 octobre 2004, p.A6.

Boswell, Randy. « Shortsighted '80s politics compromising Canada's northern sovereignty », *Times-Colonist*, Victoria, 10 août 2007, p.A2.

Boswell, Randy. « Russia's move to claim North Pole proves we need Arctic envoy: leaders », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 4 août 2007, p.A1.

Boswell, Randy. « Our Arctic leaders urge action on Russian expedition », *The Gazette*, Montréal, 31 juillet 2007, p.A1.

Boswell, Randy. « Russia's Medvedev sets Kremlin's sights on Arctic: Strategy to exploit resources », *The Gazette*, Montréal, 18 septembre 2008, p.A2.

Brewster, Murray. « Hans Island visits could decide case; 5 trips by Danes to disputed land

Canadians made only three trips », *Toronto Star*, Toronto, 19 août 2005, p.A4.

Brewster, Murray. « Hans claim rock solid, Pettigrew argues », *The Globe and Mail*, Toronto, 19 août 2005, p.A4.

Brewster, Murray. « Harper tells U.S. to butt out on plans for defending Canada's Arctic », *La Presse Canadienne*, Ottawa, 26 janvier 2006.

Bureau du Premier ministre du Canada. « Discours du trône », 4 avril 2006, Ottawa, disponible au http://www.pm.gc.ca/fra/media.asp?id=1087

Bureau du Premier ministre du Canada. « Le Premier ministre appuie le discours du Trône », 5 avril 2006, Ottawa, disponible au http://pm.gc.ca/fra/media.asp?id=1090

Bureau du Premier ministre du Canada. « Le Premier ministre Stephen Harper annonce de nouveaux navires de patrouille extracôtiers pour l'Arctique », communiqué de presse, 9 juillet 2007, disponible au http://pm.gc.ca/fra/media.asp?category=1&featureId=6&pageId=26&id=1742

Bureau du Premier ministre. « Prime Minister Harper bolsters Arctic sovereignty with science and infrastructure announcements », Churchill, Manitoba, 5 octobre 2007, disponible au http://pm.gc.ca/fra/media.asp?category=2&featureId=6&pageId=46&id=1843

Bureau du Premier ministre. « The Call of the North – Address by the Prime Minister Stephen Harper », Yellowknife, 17 août 2006, disponible au http://pm.gc.ca/eng/media.asp?id=1285

Bureau du Premier ministre. « Le Premier ministre annonce l'élargissement des installations et des opérations des Forces canadiennes dans l'Arctique », Baie Resolute, 10 août 2007, disponible au http://pm.gc.ca/eng/media.asp?category=2&featureId=6&pageId=46&id=1787

Bureau du Premier ministre. « Adresse du Premier ministre Stephen Harper en réponse au discours du Trône », Ottawa, 17 octobre 2007, disponible au http://pm.gc.ca/fra/media.asp?id=1863

Byers. Michael « Russia pulling ahead in the Arctic », *The Globe and Mail*, Toronto, 29 décembre 2011, p.A23.

Byers, Michael. « China is coming to the Arctic », *The Ottawa Citizen*, 29 mars 2010, p.A11.

Byers, Michael. « Asian juggernaut eyes our « golden » waterways », *The Globe and Mail*, Toronto, 29 août 2011, p.A11.

Byers, Michael. « Ottawa must act quickly to assert sovereignty in Arctic », *Winnipeg Free Press*, Winnipeg, 7 janvier 2006, p.A15.

Byers, Michael. « Canada's Arctic race with Russia; Securing Canada's rights in the Arctic

will require a serious investment of money and personnel », *Toronto Star*, Toronto, 29 juillet 2007, p.A19.

Byers, Michael. « A thaw in relations; there is room to negotiate between the U.S. and Canadian
positions on the Northwest Passage », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 6 mars 2008, p.A13.

Byers, Michael. « Re-packaging Arctic sovereignty: Canada's new Northern Strategy is mostly made up of old ideas that have gone nowhere », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 5 août 2009, p.A11.

Byers, Michael. « Russia and Canada: Partners in the North », *The Globe and Mail*, Toronto, 21 décembre 2009, p.A19.

Byers, Michael. « The Arctic and the end of the world; Climate change presents the ultimate collective action problem », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 17 octobre 2009, p.B1.

Byers, Michael. « Unleashing the human potential in Canada's north », *The Globe and Mail*, Toronto, 20 août 2009, p.A15.

Byers, Michael et Lalonde, Suzanne. « Our Arctic sovereignty is on thin ice », *The Globe and Mail*, Toronto, 1 août 2005, p.A11.

Byers, Michael et Lalonde, Suzanne. « Les eaux de l'Arctique sont canadiennes », *La Presse*, Montréal, 24 janvier 2006, p.A9.

Calamai, Peter. « Climate change verdict: it's here, it's real », *Toronto Star*, Toronto, 5 février 2005, p.F5.

Calgary Herald. « Patrolling troubled waters », *Calgary Herald*, Calgary, 16 février 2007, p.A27.

Calgary Herald. « Undefended north », *Calgary Herald*, Calgary, 11 août 2000, p.A18.

Calgary Herald. « Canada faces sovereignty challenge in the Arctic », *Calgary Herald*, Calgary, 13 décembre 2000, p.A22.

Calgary Herald. « Russian bear on the march; Kremlin keeping U.S., allies busy with run of provocations », *Calgary Herald*, Calgary, 12 août 2007, p.A12.

Campbell, Clark. « Harper's tough talk on the Arctic less stern in private », *The Globe and Mail*, Toronto, 13 mai 2011, p.A1.

Canada NewsWire. « Indigenous peoples' representatives from around the world seek Canadian support for protection of their rights », 11 août 2005.

Canadian Press, The. « Build communities, protect environment to assert Arctic sovereignty:

Inuit leader », *The Canadian Press*, Ottawa, 23 octobre 2007.

Canadian Press, The. « Here is a transcript of prime minister-designate Stephen Harper's news conference », *The Canadian Press*, Ottawa, 26 janvier 2006.
Cannon, Lawrence. « Discours du ministre Cannon devant le Conseil des Amériques », Washington, 12 mai 2010, disponible au http://www.international.gc.ca/media/aff/speeches-discours/2010/2010-34.aspx?lang=fra&view=d

Cannon, Lawrence. « Allocution par le ministre Cannon à la conférence de presse qui a suivi la réunion des ministres des Affaires étrangères des États côtiers de l'Arctique », Chelsea, 29 mars 2010, disponible au http://www.international.gc.ca/media/aff/speeches-discours/2010/2010-15.aspx?lang=fra&view=d

Cannon, Lawrence. « Allocution du ministre Cannon devant l'Economic Club of Canada », Toronto, 23 novembre 2009, disponible au http://www.international.gc.ca/media/aff/speeches-discours/2009/58.aspx?lang=fra&view=d
Cannon, Lawrence. « Notes pour une allocution du ministre des Affaires étrangères, l'honorable Lawrence Cannon, au « Center for Strategic and International Studies » sur la politique étrangère du Canada pour l'Arctique », Washington, 6 avril 2009, disponible au http://www.international.gc.ca/media/aff/speeches- /2009/387040.aspx?lang=fr&view=d

Cannon, Lawrence. « Discours du ministre Cannon sur la politique étrangère du Canada pour l'Arctique à l'Institut norvégien des affaires étrangères », Oslo, 14 septembre 2010, disponible au http://www.international.gc.ca/media/aff/speeches-discours/2010/2010-069.aspx?lang=fra&view=d

Cannon, Lawrence. « Allocution du ministre Cannon devant l'Economic Club of Canada », Toronto, 23 novembre 2009, disponible au http://www.international.gc.ca/media/aff/speeches-discours/2009/58.aspx?lang=fra&view=d

Cannon, Lawrence. « Discours du ministre Cannon à la 3ième Conférence annuelle nord-américaine sur la navigation dans l'Arctique », Montréal, 15 novembre 2010, disponible au http://www.international.gc.ca/media/aff/speeches-discours/2010/2010-089.aspx?lang=fra&view=d

Cauchy, Clairandrée. « Harper veut mieux défendre l'intégrité territoriale du Canada », *Le Devoir*, Montréal, 23 décembre 2005, p.A3.

CBC News. « Tories plan to bolster Arctic defence », *CBC News*, Ottawa, 22 décembre 2005.

CBC News. « Harper brushes off U.S. criticism of Arctic plan », *CBC*, 26 janvier 2006.

CBC News. « Wilkins says Arctic comment old news », *CBC news*, 27 janvier 2006.

CBC North. « Don't dump waste in Arctic waters, Inuit leader tells navy », *CBC North*, 25 septembre 2007.

CBC North. « Canada should do more to protect Arctic sovereignty: Layton », *CBC North*, 6 août 2007.

CBC Television. « The National », 22 décembre 2005.

CBC Television. « Russia goes deep and causes a chill over Arctic sovereignty », *CBC News, The National*, 2 août 2007.

CCN Matthews. « Jack Layton célèbre le solstice d'hiver dans l'Arctique, Il prédit un avenir meilleur pour le nord », *CCN Matthews*, 21 décembre 2005.

Chase, Steven. « Jet intercepted in Arctic during PM's visit », *The Globe and Mail*, Toronto, 29 août 2008, p.A12.

Chase, Steven. « Ottawa rebukes Russia for military flights », *The Globe and Mail*, Toronto, 28 février 2009, p.A4.

Chase, Steven. « Russia won't bully Canada in Arctic », *The Globe and Mail*, Toronto, 28 mars 2009, p.A4.

Cheadle, Bruce. « Harper says Russian move shows need to defend Arctic sovereignty », *The Canadian Press*, Charlottetown, 2 août 2007.

Coates, Ken et Morrison, Bill. « Saving our sovereignty », *National Post*, Toronto, 23 août 2006, p.A13.

Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen. « L'Union européenne et la région arctique », 20 novembre 2008, disponible au http://eur lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0763:FIN:FR:HTML

Conseil Circumpolaire Inuit. « A Circumpolar Inuit Declaration on Resource Development Principles in Inuit Nunaat », 2011, disponible au http://inuitcircumpolar.com/files/uploads/icc files/Declaration_on_Resource_Development_A3_FINAL.pdf

Conseil Circumpolaire Inuit. « Inuit Circumpolar Conference Recommends Greenland Remove its Restriction on Import of Canadian Sealskins », communiqué de presse, Iqaluit, 19 janvier 2006, disponible au http://inuitcircumpolar.com/index.php?auto_slide=&ID=358&Lang=En&Parent_ID=&curre nt_slide_num=

Conseil Circumpolaire Inuit. « A Circumpolar Inuit Declaration on Sovereignty in the Arctic », avril 2009 disponible au http://www.itk.ca/publication/circumpolar-declaration-sovereignty-arctic

CTV. « Interview with Bill Graham », *CTV – Question Period*, 31 juillet 2005.

CTV. « Russians planted flag on floor of Arctic ocean », *CTV News*, 2 août 2007.

CTV. « Interview with Mary Simon », *Question Period*, CTV, Ottawa, 5 août 2007.

CTV. « Interview with US ambassador to Canada David Wilkins », *Mike Duffy Live*, 30 janvier 2006.

CTV News. « Conservatives announce new spending for the military in the north », *CTV*, 22 décembre 2005.

Cudmore, James. « Northwest Passage seen on cusp of shipping boom: Canada is unable to cope with security, sovereignty concerns, professor says », *National Post*, Toronto, 25 juillet 2001, p.A4.

Curry, Bill. « Must do more to protect northern border, PM says », *Edmonton Journal*, Edmonton, 15 décembre 2004, p.A15.

Daily News, The. « U.S. to become active in Arctic: like it or not », *The Daily News*, Truro, 8 août 2007, p.6.

Delacourt, Susan et Mills, Andrew. « Bush envoy rebukes Martin; Don't drag us into election Wilkins PM denies U.S. is a campaign target », *Toronto Star*, Toronto, 14 décembre 2005, p.A8.

Descôteaux, Bernard. « Les Canadiens débarquent », *Le Devoir*, Montréal, 1 août 2005, p.A6.

Dickens, Jillian. _« Angry over ban - Seal hunter says Greenland should do its homework », *Nunavut News/North*, 23 janvier 2006.

Eckel, Mike. « Russian scientists defends North Pole flag-planting against Western criticism », *Associated Press*, Moscou, 7 août 2007.

Edmonton Journal. « Navy asserting Arctic sovereignty », *Edmonton Journal*, Edmonton, 29 juillet 2002, p.A6.

Edmonton Journal. « Can we defend the melting Arctic? », *Edmonton Journal*, Edmonton, 20 novembre 2000, p.A14.

Edmonton Journal. « Carolyn Parrish's behaviour beastly », *Edmonton Journal*, Edmonton, 31 juillet 2005, p.A14.

Edmonton Journal. « Melting ice, chilling straits for High Arctic », *Edmonton Journal*, Edmonton, 26 septembre 2003, p.A18.

Edmonton Journal. « Getting warm on the Arctic », *Edmonton Journal*, Edmonton, 28

janvier 2006, p.A18.

Edwards, Steven. « Canada, Denmark to be civil about Hans », *National Post*, Toronto, 20 septembre 2005, p.A4.

Edwards, Steven. « How to win islands and influence superpowers », *National Post*, Toronto, 21 septembre 2005, p.A12.

Ekos research associates. « Rethinking the Top of the World: Arctic Security Public Opinion Survey », janvier 2011, disponible sur le site internet de la *Walter and Duncan Gordon foundation* au http://gordonfoundation.ca/sites/default/files/publications/24-05-2011%20Rethinking%20the%20Top%20of%20the%20World%20%283%29%20%283%29_0.pdf

Emerson, David. « Russia a natural partner for Canada », *National Post*, 9 avril 2011, p.FP19.

Entwistle, Mark. « Canada not taking Russia seriously », *Winnipeg Free Press*, Winnipeg, 11 février 2012, p.J11.

Fisher, Matthew. « F-35s may counter threat from China », *National Post*, Toronto, 4 mai 2012, p.A4.

Foot, Richard et Boswell, Randy. « Russians spark territorial row by planting flag in Arctic depths; Mini-subs dive four kilometres at North Pole », *Calgary Herald*, Calgary, 3 août 2007, p.A15.

Ford, Catherine. « Why get all excited about Hans Island », *Vancouver Sun*, Vancouver, 12 avril 2004, p.A6.

Fraser, Graham. « Arctic defence; Sure, he missed the AIDS conference, but Stephen Harper made waves in the Arctic this week But were the PM's tough words on Arctic sovereignty anything more than just mere talk? », *Toronto Star*, Toronto, 19 août 2006, p.F1.

Freed, Josh. « Let's settle this by a show of Hans », *The Gazette*, Montréal, 30 juillet 2005, p.A6.

Galloway, Gloria et Freeman, Alan. « Ottawa assails Moscow's Arctic ambition », *The Globe and Mail*, Toronto, 3 août 2007, p.A13.

Gandhi, Unnati et Freeman, Alan. « Russian mini-subs lay claim to North Pole », *The Globe and Mail*, Toronto, 2 août 2007, p.A1.

Gardner, Dan. « Fearsome Russia just wants a little respect », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 22 septembre 2007, p.B7.

Gazette, The. « Exxon forms Arctic oil alliance », *The Gazette,* Montréal, 31 août 2011, p.B10.

Gazette, The. « Graham's Hans-on diplomacy », *The Gazette*, Montréal, 27 juillet 2005, p.A18.

Gazette, The. « U.S. logic is flawed », *The Gazette*, Montréal, 3 août 1985, p.B2.

Gazette, The. « Inuit file human-rights complaint over warming », *The Gazette*, Montréal, 8 décembre 2005, p.A8.

Gazette, The. « Enough symbols : Time to deal on Arctic », *The Gazette*, Montréal, 6 août 2007, p.A14.

Gazette, The. « Talking sense on defence », *The Gazette*, Montréal, 28 décembre 2005, p.A28.

Gazette, The. « Harper looks north, not south », *The Gazette*, Montréal, 28 janvier 2006, p.A30.

Gazette, The. « Four fly north to tell Polar Sea Arctic is ours », *The Gazette*, Montréal, 8 août 1985, p.B1.

Gazette, The. « Relations with Russia named as a priority », *The Gazette*, Montréal, 5 avril 2009, p.A4.

Gilmour, Bob. « Threats to North seen: Military warns of vulnerability on several fronts », *Edmonton Journal*, Edmonton, 3 juin 2000, p.B7.

Giroux, Raymond. « Le retour des Vikings », *Le Soleil*, Québec, 3 août 2005, p.A13.

Giroux, Raymond. « Du mouvement côté Arctique », *Le Soleil*, Québec, 17 août 2009, p.19.

Globe and Mail, The. « Harper speaks up for Canada's Arctic », *Globe and Mail*, Toronto, 28 janvier 2006, p.A22.

Globe and Mail, The. « Pushing ahead on the Arctic seabed », *The Globe and Mail*, Toronto, 3 août 2007, p.A14.

Globe and Mail, The. « Beware the fox in the henhouse », *The Globe and Mail*, Toronto, 14 juin 2010, p.A14.

Globe and Mail, The. « A rock and a cold place », *The Globe and Mail*, Toronto, 1 septembre 2010, p.A16.

Gorham, Beth. « Conservatives can disagree with the U.S. and still be friendly, says Kenney », *The Canadian Press*, Washington, 27 janvier 2006.

Gorrie, Peter et Calamai, Peter. « Martin fails to budge U.S.; Warming threat demands global action, PM warns American position also comes under fire from Inuit », *Toronto Star*, Toronto, 8 décembre 2005, p.A06.

Gouvernement du Canada. Énoncé de la politique étrangère du Canada pour l'Arctique : Exercer notre souveraineté et promouvoir à l'étranger la stratégie pour le nord du Canada, section Exercice de la souveraineté, 2010, disponible au http://www.international.gc.ca/polar-polaire/canada_arctic_foreign_policy la_politique_etrangere_du_canada_pour_arctique.aspx?lang=fra&menu_id=52&view=d

Gouvernement du Canada. Le Canada dans le monde – Le cadre stratégique de la politique étrangère du Canada, section Introduction, 1995, disponible au http://www.dfait-maeci.gc.ca/foreign_policy/cnd-world/chap1-fr.asp

Gouvernement du Canada. Volet nordique de la politique étrangère du Canada, juin 2000, disponible au http://www.international.gc.ca/polar-polaire/ndfp-vnpe2.aspx?lang=fr&view=d

Gouvernement du Canada. Protéger une société ouverte : la politique canadienne de sécurité nationale, avril 2004, disponible au www.pco-bcp.gc.ca .

Gouvernement du Canada. Discours du trône ouvrant la première session de la 38ième législature du Canada, 5 octobre 2004, disponible au http://www.pco-bcp.gc.ca/index.asp?lang=fra&page=information&sub=publications&doc=aarchives/sft-ddt/2004_2-fra.htm

Gouvernement du Canada. Déclaration du Premier ministre concernant le système de défense contre les missiles balistiques, 24 février 2005, Ottawa, disponible au http://epe.lac-bac.gc.ca/100/205/301/prime_minister-ef/paul_martin/06-02-03/www.pm.gc.ca/fra/news.asp@id=428

Gouvernement du Canada. Budget 2005- Budget plan, 24 février 2005, disponible au http://www.fin.gc.ca/budget05/bp/bpc6-eng.asp

Gouvernement du Canada. Fierté et influence : notre rôle dans le monde, 2005, disponible au http://publications.gc.ca/site/eng/272604/publication.html

Gouvernement du Canada. « Loi sur les océans », Ministère de la Justice, disponible au http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-2.4/

Gouvernement du Canada. Stratégie pour le Nord du Canada – Notre Nord, notre patrimoine, notre avenir, 2009, disponible au http://www.northernstrategy.gc.ca/cns/cns-fra.asp

Gouvernement du Canada. Le Canada d'abord, 2008, disponible au http://www.forces.gc.ca/site/pri/first-premier/index-fra.asp

Granatstein, Jack. « Does our sovereignty claim to the Northwest Passage still matter? Melting of polar ice may open new, more attractive shipping route », *Edmonton Journal*, Edmonton, 13 janvier 2009, p.A10.

Grant, Shelagh. « Troubled Arctic waters », *The Globe and Mail*, Toronto, 30 juin 2010, p.A23.

Greer, Darrell. « Little island could mean big bucks », *Nunavut News/North*, 5 septembre 2005.

Griffiths, Franklyn. « Breaking the ice on Canada-U.S. Arctic co-operation », *The Globe and Mail*, Toronto, 22 février 2006, p.A21.

Guardian, The. « A new national dream for the Arctic », *The Guardian*, Charlottetown, 25 août 2009, p.A7.

Guardian, The. « Hans island issue test our verbal claim », *The Guardian*, Charlottetown, 16 août 2005, p.A6.

Gunter, Lorne. « Russian sovereignty claim troubling: Canada must assert itself aggressively and quickly in the Arctic », *Edmonton Journal*, Edmonton, 3 août 2007, p.A16.

Halpin, Tony. « Russia dives for Arctic oil; Team plans historic descent 4,300 metres to seabed to stake claim to huge tract of rich ocean floor », *Chronicle-Herald*, Halifax, 28 juillet 2007, p.A11.

Harper, Stephen. « Assurer la souveraineté du Canada en Arctique », Bureau du Premier ministre, 12 août 2006, disponible au http://pm.gc.ca/fra/media.asp?category=2&featureId=6&pageId=46&id=1275

Harper, Stephen. « Le Premier ministre annonce la création de la nouvelle Agence canadienne de développement économique du Nord », 18 août 2009, Iqaluit, disponible au http://pm.gc.ca/fra/media.asp?category=2&featureId=6&pageId=46&id=2754

Harper, Stephen. « Le Premier ministre annonce des mesures pour renforcer la souveraineté du Canada dans l'Arctique et la protection de l'environnement nordique », 27 août 2008, Tuktoyaktuk, disponible au http://pm.gc.ca/fra/media.asp?category=2&featureId=6&pageId=46&id=2259

Harper, Stephen. « Créer des emplois et des débouchés pour les collectivités du nord : port pour petits bateaux à Pangnirtung », 20 août 2009, Pangnirtung, disponible au http://pm.gc.ca/fra/media.asp?category=2&featureId=6&pageId=46&id=2761

Harper, Stephen. « Le Premier ministre annonce le Programme de géocartographie des ressources énergétiques et minérales du Grand Nord », Ottawa, 26 août 2008, disponible au http://pm.gc.ca/fra/media.asp?category=2&featureId=6&pageId=46&id=2256

Harper, Stephen. « L'appel du Nord », Bureau du Premier ministre, 17 août 2006, disponible au http://pm.gc.ca/fra/media.asp?category=2&featureId=6&pageId=46&id=1285

Huebert, Rob. « Return of the Vikings », *The Globe and Mail*, Toronto, 28 décembre 2002, p.A17.

Huebert, Rob. « Canada needs to be on its guard », *The Globe and Mail*, Toronto, 22 mai 2008, p.A21.

Huebert, Rob. « Canada must prepare for new Arctic age », *Edmonton Journal*, Edmonton, 4 août 2008, p.A14.

Huebert, Rob. « U.S. subs do not threaten our sovereignty », *National Post*, Toronto, 21 décembre 2005, p.A16.

Huebert, Rob. « Welcome to a new era of Arctic security », *The Globe and Mail*, Toronto, 24 août 2010, p.A15.

Inuit Tapiriit Kanatami. « About ITK », disponible sur le site de l'*ITK* au http://www.itk.ca/about-itk

Inuit Tapiriit Kanatami et Conseil Circumpolaire Inuit *(Canada)*. « Building Inuit Nunaat – The Inuit Action Plan », Ottawa, 5 février 2007, disponible au http://www.itk.ca/publication/inuit-action-plan

Inuit Tapiriit Kanatami. Unikkaaqatigiit – Perspectives from Inuit in Canada, 2005, disponible au http://www.itk.ca/publication/canadian-inuit-perspectives-climate-change-unikkaaqatigiit

Inuit Tapiriit Kanatami. « Inuit Respond to Conservative Comments on Kelowna Agreement », communiqué de presse, 11 janvier 2006, disponible au http://www.itk.ca/media-release/inuit-respond-conservative-comments-kelowna-agreement

Inuit Tapiriit Kanatami. « An Integrated Arctic Strategy », janvier 2008, p.15, disponible au http://www.itk.ca/sites/default/files/Integrated-Arctic-Stratgey.pdf

Inuit Tapiriit Kanatami. « North Poll Results », novembre 2009, disponible au https://www.itk.ca/north-poll-results

Ivison, John. « Harper's legacy may lie in Arctic document », *National Post*, Toronto, 16 février 2010, p.A4.

Jones, David. « Don't kid yourselves, Canada », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 15 août 2008, p.A15.

Kaludjak, Paul. « The Inuit are here, use us », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 18 juillet 2007,

p.A15.

Kilner, James. « Russia deploys mission to claim North Pole; 'The Arctic is Russian,' expedition leader says of quest to plant flag at Earth's most northerly point », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 25 juillet 2007, p.A3.

Knox, Jack. « Let's kick some Danish butt », *Times-Colonist*, Victoria, 31 juillet 2005, p.C8.

Koring, Paul. « In a signal of co-operation, eight nations agree on first step in Arctic's division », *The Globe and Mail*, Toronto, 11 mai 2011, p.A1.

Kristensen, Poul. « Sorry Canada, Hans Island is Danish », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 28 juillet 2005, p.A13.

Kugusak, Jose. « Stewards of the Northwest Passage », *National Post*, Toronto, 3 février 2006, p.A14.

Lackenbauer, Whitney. « High Arctic theatre for all audiences », *The Globe and Mail*, Toronto, 17 août 2010, p.A13.

Lackenbauer, Whitney. « Striking an Arctic balance », *The Globe and Mail*, Toronto, 7 août 2008, p.A16.

Lackenbauer, Whitney. « Chill out on Arctic strategy; Contrary to popular belief, there is no sovereignty or security crisis in the North », *Toronto Star*, Toronto, 4 septembre 2008, p.AA8.

La Presse. « Élections 2006 : Les États-Unis dans la mêlée », *La Presse*, Montréal, 20 décembre 2005, p.A2.

La Presse Canadienne. « L'été 2005 alimente le débat sur le réchauffement de la planète », *Le Soleil*, Québec, 9 août 2005, p.A4.

La Presse Canadienne. « L'île Hans appartient au Canada, dit le ministre de la Défense Bill Graham », publié sur Cyberpresse, 26 juillet 2005.

La Presse Canadienne. « Les technologies utilisées pour surveiller le Nord », *Le Quotidien*, Chicoutimi, 1 août 2005, p. 9.

La Presse Canadienne. « Graham dit que les technologies permettront de surveiller le Nord », *Le Nouvelliste*, Trois-Rivières, 1 août 2005, p.11.

La Presse Canadienne. « Le droit international donne raison au Canada au sujet de Hans, dit Pettigrew », *Cyberpresse*, 18 août 2005.

Lasserre, Frédéric. « Le Passage du Nord-Ouest n'est pas une future autoroute maritime », *Le Devoir*, Montréal, 22 janvier 2007, p.A7.

Lasserre, Frédéric. « Le fantasme de la guerre froide », *Le Devoir*, Montréal, 28 août 2010, p.C5.

Lasserre, Frédéric et Roussel, Stéphane. « Le nouvel enthousiasme gouvernemental », *Le Devoir*, Montréal, 5 septembre 2006, p.A7.

Leader Post. « Canada needs to stand on guard », *Leader Post*, Régina, 15 août 2006, p.B7.

Leader Post. « A matter of sovereignty », *Leader Post*, Régina, 28 juillet 2005, p.B7.

Le Nouvelliste. « Faire la paix dans le Nord », *Le Nouvelliste*, Trois-Rivières, 22 septembre 2010, p.11.

Los Angeles Times. « U.S. lagging in race to North Pole », publié dans le *Toronto Star*, Toronto, 25 août 2007, p.A6.

Macdonald, Ian. « Arctic policy shows how much Harper has learned », *The Gazette*, Montréal, 23 décembre 2005, p.A31.

MacDonald, Ian. « A new tone of civility », *The Gazette*, Montréal, 30 janvier 2006, p.A17.

MacKay, Peter. « Les Forces canadiennes et la Stratégie pour le Nord », 17 janvier 2012, Toronto, disponible au http://www.forces.gc.ca/site/news-nouvelles/news-nouvelles-fra.asp?id=4069

MacKay, Peter. « Notre situation actuelle, notre orientation pour l'avenir », 25 février 2011, Ottawa, disponible au http://www.forces.gc.ca/site/news-nouvelles/news-nouvelles fra.asp?id=3816

MacKay, Peter. « Annonce portant sur les chasseurs de la nouvelle génération », Toronto, 16 juillet 2010, disponible au http://www.forces.gc.ca/site/mobil/news-nouvelles fra.asp?id=3569

MacKay, Peter. « Allocution prononcée devant le Collège des Forces canadiennes », Toronto, 24 octobre 2008, disponible au http://www.forces.gc.ca/site/news-nouvelles/news-nouvelles-fra.asp?id=2804

Maduro, Morris. « Troubled waters and dire straits : Canada ill-prepared to defend Arctic sovereignty », *Edmonton Journal*, Edmonton, 22 décembre 2005, p.A19.

Maduro, Morris. « True North strong and free – but is it ours? », *Edmonton Journal*, Edmonton, 26 mars 2008, p.A19.

Manthorpe, Jonathan. « China and Arctic's future », *The Windsor Star*, Windsor, 3 janvier 2011, p.A6.

Marples, David. « Russia's Arctic claim raises environmental stakes », *Edmonton Journal*, Edmonton, 20 août 2007, p.A18.

Martin, Lawrence. « A flag of convenience? », *The Globe and Mail*, Toronto, 5 janvier 2006, p.A17.

Martin, Paul. Discours du Premier ministre en réponse au discours du trône, 5 octobre 2004, disponible au http://www.pco-bcp.gc.ca/index.asp?lang=fra&page=information&sub=publications&doc=aarchives/sftddt/2004_2_reply-fra.htm

Mayeda, Andrew. « No moratorium on offshore oil exploration in Canada's Arctic », *The Vancouver Sun*, 29 mai 2010, p.B2.

Mayeda, Andrew. « Canada to keep closer watch on Russia in Arctic: Relations with Moscow changed, warns MacKay », *Calgary Herald*, Calgary, 20 août 2008, p.A7.

McCannon, John. « Russia's drive for the Arctic; A heartfelt conviction that it alone is the Arctic's true master lies at the heart of modern Russia's national identity », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 10 août 2007, p.A13.

McDougall, Barbara. « Enjoy your new job Peter, but please, no rock stars », *Kingston Whig Standard*, Kingston, 11 février 2006, p.8.

McDowell, Adam. « Delay offshore oil plans », *National Post*, Toronto, 27 mai 2010, p.A5.

McKenna, Peter. « Harper's Arctic strategy: polar vision or empty words? », *The Guardian*, Charlottetown, 24 août 2009, p.A7.

McMartin, Pete. « Great Danes! He's on about Hans island again! », *The Vancouver Sun*, Vancouver, 8 août 2005, p.B1.

Michaud, Nelson. « Souveraineté et sécurité : le dilemme de la politique étrangère canadienne dans l'après 11 septembre », *Études internationales*, volume 33, numéro 4, 2002, p.647-666.

Miller, Robert. « Finders keepers in the Arctic? », *Leader Post*, Regina, 9 août 2007, p.B10.

Ministère des Affaires étrangères du Canada. « Allocution prononcée par le ministre Cannon à la conférence de presse qui a suivi la réunion des ministres des Affaires étrangères des États côtiers de l'Arctique », discours, numéro 2010/15, Chelsea, Québec, 29 mars 2010, disponible au http://www.international.gc.ca/media/aff/speeches-discours/2010/2010-15.aspx?lang=fra&view=d

Ministère de la Défense nationale. « Séance d'information sur un important essai de VAT effectué par les Forces canadiennes », Avis aux médias, 18 août 2004, disponible au

http://www.forces.gc.ca/site/news-nouvelles/news-nouvelles-fra.asp?id=1431

Ministère de la Défense nationale. « Série d'exercice Narwhal », Commandement Canada, mis en ligne le 16 avril 2007, disponible au http://www.forces.gc.ca/site/news-nouvelles/news-nouvelles-fra.asp?id=2254

Ministère de la Défense nationale. « Opération Nanook 2007 », mis en ligne le 7 août 2007, disponible au http://www.forces.gc.ca/site/mobil/news-nouvelles-eng.asp?id=2412

Ministère de la Défense nationale. The Canadian Forces in the North, Commandement Canada, mis en ligne le 13 avril 2012, disponible au http://www.canadacom.forces.gc.ca/docs/pdf/12.003-north-nord-eng.pdf

Ministère de la Défense nationale. « Notes d'allocution à l'intention de l'honorable Peter G. MacKay, C.P., député, ministre de la Défense nationale », Saint-André-sur-Mer, Nouveau-Brunswick, 10 septembre 2007, disponible au http://www.forces.gc.ca/site/news-nouvelles/news-nouvelles-fra.asp?id=2454

Ministère de la Défense nationale. « Notes de discours pour l'Honorable Gordon O'Connor, C.P., député, ministre de la Défence nationale à l'assemblée générale annuelle de l'Institut de la Conférence des associations de la défense », Ottawa, 23 février 2006, disponible au http://www.forces.gc.ca/site/news-nouvelles/news-nouvelles-fra.asp?id=1860

Mitchell, Alanna. « The Northwest Passage thawed », *The Globe and Mail*, Toronto, 5 février 2000, p.A11.

Moore, Terence. « Give those Danes the 3D treatment », *Winnipeg Free Press*, Winnipeg, 29 juillet 2005, p.A10.

Murray, Robert W. « Canada must show it means business in its claim to Arctic », *Edmonton Journal*, Edmonton, 31 août 2009, p.A14.

National Post. « Reclaiming the North », *National Post*, Toronto, 17 avril 2004, p.A23.

National Post. « Exposed in the Arctic », *National Post*, Toronto, 22 mars 2002, p.A19.

National Post. « Graham's small steps for sovereignty », *National Post*, Toronto, 28 juillet 2005, p.A16.

National Post. « Nuclear-powered sub can remain submerged indefinitely », *National Post*, Toronto, 19 décembre 2005, p.A10.

National Post. « Whose Pole? », *National Post*, Toronto, 28 juillet 2007, p.A20.

Neville, William. « Blair's track record hurting him », *Winnipeg Free Press*, Winnipeg, 29 juillet 2005, p.A11.

Nickerson, Colin. « Sovereignty on thin ice », *Edmonton Journal*, Edmonton, 26 mars 2000, p.E5.

Nunatsiaq News. « Nunavut's non-debate », *Nunatsiaq online*, 13 janvier 2006, disponible au http://www.nunatsiaqonline.ca/stories/article/nunavuts_non-debate/

Nunavut Tunngavik inc. « About NTI », disponible au http://www.tunngavik.com/about/

Okalik, Paul. « The North is Nunavut's », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 13 décembre 2006, p.A17.

Organisation des Nations Unies. « La convention des Nations Unies sur le droit de la mer », 1982, disponible au http://www.un.org/french/law/los/unclos/closindx.htm

Ottawa Citizen, The. « Bear arms », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 17 mars 2001, p.B5.

Ottawa Citizen, The. « Keep the North Canadian », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 12 juin 2006, p.A12.

Ottawa Citizen, The. « Asserting ourselves », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 5 juillet 2007, p.A14.

Ottawa Citizen, The. « Sovereignty and responsibility », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 8 janvier 2011, p.B6.

Ottawa Citizen, The. « Hans off our island! », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 26 juillet 2005, p.A10.

Ottawa Citizen, The. « Tories unveil West Coast defence plan », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 28 décembre 2005, p.A5.

Ottawa Citizen, The. « North sovereignty : breaking the ice », *The Ottawa Citizen*, 12 septembre 1985, p.A8.

Ottawa Citizen, The. « The Russians are coming », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 30 juillet 2007, p.A8.

Panetta, Alexander. « Canada will take necessary measures to stop U.S. subs in Arctic », *The Canadian Press*, 19 décembre 2005.

Pelletier, Émilien. « Il faut démilitariser l'Arctique », *Le Devoir*, Montréal, 10 août 2007, p.A9.

Péloquin, Tristan. « Élections 2006 : Vers le 23 janvier », *La Presse*, Montréal, 23 décembre 2005, p.A9.

Perreault, Laura-Julie et Bellavance, Joël-Denis. « Le différend territorial entre le Canada et le Danemark est la pointe d'un iceberg d'enjeux politiques », *La Presse*, Montréal, 11 août 2005, p.A3.

Perrault, Mathieu. « La Chine convoite l'Arctique et l'Atlantique », *La Presse*, Montréal, 13 septembre 2011, p.A20.

Platiel, Rudy. « Voyage of U.S. ship a violation of sovereignty, Inuit fear », *The Globe and Mail*, Toronto, 10 juillet 1985, p.17.

Plouffe, Joël. « L'Arctique en transition », *Le Devoir*, Montréal, 1 octobre 2011, p.B5.

Plouffe, Joël et Borlase, Harry. « L'Arctique de Stephen Harper », *Le Devoir*, Montréal, 28 août 2010, p.C5.

Poelzer, Greg. « Arctic university will buttress northern strategy », *Star-Phoenix*, Saskatoon, 22 octobre 2009, p.A11.

Posner, Eric. « Cold-Weather Allies; A U.S. Scholar Argues That Ottawa And Washington Must Co-Operate To Thwart Russia's Arctic Ambitions », *National Post*, Toronto, 8 août 2007, p.A15.

Province, The. « Harper is right to defend Canada's claim in the Arctic », *The Province*, Vancouver, 29 janvier 2006, p.A20.

Province, The. « Flag-waving alone is unlikely to deter Danes », *The Province*, Vancouver, 28 juillet 2005, p.A20.

Province, The. « Canada must do all it can to play catch-up in warming Arctic », *The Province*, Vancouver, 12 août 2007, p.A20.

Province, The. « Clinton speaks up for missing Arctic nations », *The Province*, Vancouver, 30 mars 2010, p.A16.

Pudluk, Ross. « Hans Island belongs to Canadian Inuit », *Nunatsiaq News*, 7 mai 2004, disponible au http://www.nunatsiaqonline.ca/stories/article/hans_island_belongs_to_canadian_inuit/

Pugliese, David. « Arctic defence costs could cripple military », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 8 décembre 2000, p.A1.

Pugliese, David. « Military urges updated ocean surveillance », *The Windsor Star*, Windsor, 27 août 2011, p.A12.

Pugliese, David. « Norad logs few Russian flights: Tories manufacturing threat to bolster support for fighter upgrade, critics say », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 4 septembre 2010,

p.A1.

Rabson, Mia. « Harper vows to defend Canada's Arctic », *Winnipeg Free Press*, Winnipeg, 23décembre 2005, p.A1.

Raineault, Lynn et Sher, Julian. « Battle for the Arctic », 2009, 43 minutes, disponible au http://www.cbc.ca/documentaries/doczone/2009/battleforthearctic/

Reid, Angus. « A sea change in support for Canada's military », *The Vancouver Sun*, Vancouver, 8 mars 2003, p.A27.

Rempel, Shauna. « Climate change tops agenda at Arctic sovereignty conference », *Star Phoenix*, Saskatoon, 22 septembre 2003, p.A4.

Rifkin, Jeremy. « Flag evidence of under-ice crisis », *Star-Phoenix*, Saskatoon, 11 août 2007, p.A12.

Riley, Susan. « A welcome change », *Leader Post*, Regina, 28 janvier 2006, p.B7.

Roussel, Stéphane. « Souveraineté dans l'Arctique : évitons la guerre froide », *Cyberpresse*, 27 août 2010.

Roussel, Stéphane et Arnold, Samantha. « Veillée d'armes sur l'Arctique », *La Presse*, Montréal, 16 août 2007, p.A19.

Roy, Mario. « La bataille de l'Arctique », *La Presse*, Montréal, 10 août 2007, p.A15.
Salvet, Jean-Marc. « Touché, coulé », *Le Soleil*, Québec, 6 août 2007, p.16.

Sammurtok, Paul. « Inuit rights help affirm sovereignty in the Arctic », *The Globe and Mail*, Toronto, 24 août 1985, p.7.

Sibley, Robert. « Great Game moves to Arctic; China's interest proves need for Canada to assert its sovereignty, observers say », *The Ottawa Citizen*, Ottawa, 29 octobre 2011, p.A1.

Simon, Mary. « The Arctic: A Barometer of Global Change and a Catalyst for Global Action », *CSD – 12 Arctic side event*, New York, 26 avril 2004, disponible au http://inuitcircumpolar.com/index.php?auto_slide=&ID=258&Lang=En&Parent_ID=30&current_slide_num=

Simon, Mary. « International Polar Year », CTV – *Mike Duffy Live*, 1 mars 2007.

Simon, Mary. « Toronto Board of Trade : February 9, 2012 », Toronto, 9 février 2012, disponible
au https://www.itk.ca/media/presentation/toronto-board-trade-february-9-2012

Simon, Mary. « Sovereignty and the Arctic », Globe and Mail, 22 octobre 2007, disponible au http://www.theglobeandmail.com/news/opinions/sovereignty-and-the

arctic/article790307/page1/

Simon, Mary. « Sovereignty from the North », *The Walrus*, novembre 2007, disponible au http://www.walrusmagazine.com/articles/2007.11-arctic-canada/

Simon, Mary. « Inuit: the bedrock of Arctic sovereignty », *The Globe and Mail*, Toronto, 26 juillet 2007, p.A15.

Simon, Mary. « Canada's Shameful Inaction on Climate Change », *Toronto Star – online,* Toronto, 10 juillet 2010, disponible au https://www.itk.ca/media/opinion-editorial/canadas-shameful-inaction-climate-change-toronto-star-online-friday-july-10

Simon, Mary et Smith, Duane. « Inuit, Climate Change and Northern Development », *The Hill Times*, Ottawa, 16 juin 2008, disponible au https://www.itk.ca/media/opinion-editorial/inuit-climate-change-and-northern-development

Simon, Mary. « Opening remarks – 2030 North Conference », Ottawa, 2 juin 2009, disponible auhttp://www.itk.ca/speech/marysimon/opening-remarks-2030-north-conference ottawa-ontario-june-2-2009

Simon, Mary. « Canadian Inuit and the Arctic: Shaping Our Future », Édimbourg, 30 novembre 2009, disponible au https://www.itk.ca/media/speech/%E2%80%9Ccanadian-inuit-and-arctic-shaping-our-future%E2%80%9D

Simon, Mary. « Arctic Sovereignty – Presentation to House of Commons Committee on National Defence », Ottawa, 1 octobre 2009, disponible au http://www.itk.ca/speech/marysimon/arctic-sovereignty-presentation-house-commons-committee-national-defence-thursday-o

Simon, Mary. « The Inuit, the Economy and You », Toronto, 26 mai 2010, disponible au https://www.itk.ca/media/speech/%E2%80%9C-inuit-economy-and-you%E2%80%9D-economic-club-canada
toronto-ontario-may-26-2010

Simon, Mary. « Remarks to the Canadian Council on International Law Conference », Gatineau, 29 octobre 2010, disponible au http://www.itk.ca/speech/marysimon/remarks-canadian-council-international-law-conference

Simon, Mary. « Europe Bans Seal Trade », CTV, *Power Play with Tom Clark*, 5 mai 2009.

Skelton, Chad. « Northwest Passage no longer an icy ordeal », *The Vancouver Sun*, Vancouver, 11 septembre 2000, p.A1.

Smith, Dan. « Inuit attack Ottawa's stand on Polar Sea », *Toronto Star*, Toronto, 8 août 1985, p.A9.

Solovyov, Dmitry. « Moscow cheers explorers after Arctic flag drop », *Vancouver Sun*,

Vancouver, 8 août 2007, p.A5.

Sovcomflot. « Sovcomflot Group and China National Petroleum Corporation become strategic partners », 22 novembre 2010, disponible au http://www.sovcomflot.ru/npage.aspx?did=75963

SRC Télévision. « Le Canada veut accroître sa présence dans le Grand Nord », Le Téléjournal/Le Point, 28 juillet 2005.

Srebrnik, Henry. « A backgrounder on Canada and Hans island: is it worth fighting for? », *The Guardian*, Charlottetown, 19 août 2005, p.A7.

Star-Phoenix. « Claim to Arctic: use it or lose it », *Star-Phoenix*, Saskatoon, 26 septembre 2003, p.A12.

Star-Phoenix. « Claim to Arctic must be serious », *Star-Phoenix*, Saskatoon, 15 août 2002, p.A10.

Star-Phoenix. « Arctic needs more action, fewer words », *Star-Phoenix*, Saskatoon, 14 août 2004, p.A10.

Star-Phoenix. « Arctic report clear warning », *Star-Phoenix*, Saskatoon, 12 novembre 2004, p.A14.

Star-Phoenix. « Graham earns Hans down win with move », *Star-Phoenix*, Saskatoon, 28 juillet 2005, p.A12.

Star-Phoenix. « Arctic platform a positive sign », *Star-Phoenix*, Saskatoon, 30 décembre 2005, p.A10.

Star-Phoenix. « Arctic claims bolstered by strong science », *Star-Phoenix*, Saskatoon, 14 août 2007, p.A6.

Star-Phoenix. « Consider North a national issue », *Star-Phoenix*, Saskatoon, 20 août 2009, p.A8.

Struzik, Ed. « A knock at our back door: Bracing for a Sea change », *Edmonton Journal*, Edmonton, 5 novembre 2000, p.E7.

Studin, Irvin. « Canada's Four-Point Game », *Global Brief – World Affairs in the 21st Century*, 7 juin 2012, disponible au http://globalbrief.ca/blog/2012/06/07/canada%E2%80%99s-four-point-game/

Sudbury Star. « Intrigue in the high Arctic », *Sudbury Star*, Sudbury, 2 août 2005, p.A10.

Sudbury Star. « Harper takes a firm stand with U.S. », *Sudbury Star*, Sudbury, 2 février 2006, p.A8.

Suthren, Victor. « Canada must start thinking of itself as an island, with seas to protect: Arctic's vast resources and year-round navigation will test our sovereignty », *Edmonton Journal*, Edmonton, 26 mai 2009, p.A14.

Taber, Jane. « Harper breaks ice on Arctic sovereignty », *Globe and Mail*, Toronto, 23 décembre 2005, p.A8.

Taillefer, Guy. « L'or noir du Pôle nord », *Le Devoir*, Montréal, 6 août 2007, p.A6.

Thorne, Stephen. « Military spending program on track, despite election campaign, say officials », *La Presse Canadienne*, Ottawa, 14 décembre 2005.

Times-Colonist. « Canada needs bigger Arctic presence », *Times-Colonist*, Victoria, 26 janvier 2003, p.C2.

Times-Colonist. « A pointless trip to the frozen North », *Times-Colonist*, Victoria, 14 août 2004, p.A10.

Times – Colonist. « Save the rhetoric for a real dispute », *Times – Colonist*, Victoria, 28 janvier 2006, p.A14.

Times – Colonist. « Canada must push Arctic claims; Sovereignty battle over northern territory may be about to turn into a free-for-all », *Times – Colonist*, Victoria, 12 août 2007, p.D2.

Toronto Star. « Retiring Arctic commander warns rich region must be better guarded », *Toronto Star*, Toronto, 26 juillet 2000, p.A7.

Toronto Star. « Even friends need invitations », *Toronto Star*, 24 juillet 1985, p.A18.

Toronto Star. « Debate Canada's Arctic strategy », *Toronto Star*, Toronto, 12 août 2007, p.A18.

Toronto Star. « Canada's Arctic stake », *Toronto Star*, Toronto, 21 août 2007, p.A6.

Toronto Star. « Staking Arctic claims », *Toronto Star*, Toronto, 15 janvier 2009, p.AA6.

Travers, James. « Canada gets its blood boiling in a spat with the Danes », *Telegraph-Journal*, Saint John, 30 juillet 2005.

Vancouver Sun, The. « Russia to form army units to defend Arctic interests », *The Vancouver Sun*, Vancouver, 2 juillet 2011, p.B3.

Vancouver Sun, The. « Merely claiming the Arctic isn't enough to further Canada's stake », *The Vancouver Sun*, Vancouver, 8 août 2007, p.A10.

VanderKlippe, Nathan. « Weather halts joint operation in arctic: “Exercise Narwhal” », *National Post*, Toronto, 20 août 2004, p.A8.

Vanderklippe, Nathan. « Ottawa revives Arctic oil rush », *The Globe and Mail*, Toronto, 17 mai 2012, p.A1.

VanderKlippe, Nathan. « Dispute over island has lighter moments: Maybe a rock concert will solve the issue », *Edmonton Journal*, Edmonton, 5 août 2005, p.A1.

Voyer, Bernard. « SOS », dans Dominique Forget Perdre le Nord, Boréal-Névé, 2007, p.189-201.

Walkom, Thomas. « Harper's Arctic stand makes for grand politics; But U.S. has better legal argument », *Toronto Star*, Toronto, 28 janvier 2006, p.F2.

Ward, Olivia. « Deal on Hans Island still to be mapped out; Pettigrew meets Danish minister Countries to study claims over rock », *Toronto Star*, Toronto, 20 septembre 2005, p.A12.

Warren, David. « An act of aggression against Canada; Russia's reckless pursuit of northern resources must be countered quickly », *Times-Colonist*, Victoria, 8 août 2007, p.A12.

Watt-Cloutier, Sheila. « Time to follow a path of purpose », *Calgary Herald*, Calgary, 29 août 2007, p.A18.

Watt-Cloutier, Sheila et Fenge, Terry. « Poisoned by progress », *The Globe and Mail*, Toronto, 14 mars 2000, p.A15.

Watt-Cloutier, Sheila. « Inuit, climate change, Sovereignty and Security in the Canadian Arctic », Ottawa, 25 janvier 2002, disponible au http://inuitcircumpolar.com/index.php?auto_slide=&ID=91&Lang=En&Parent_ID=30&current_slide_num=

Watt-Cloutier, Sheila. « Speech notes for DFAIT Outreach », Iqaluit, 23 mars 2004, disponible au http://inuitcircumpolar.com/index.php?auto_slide=&ID=278&Lang=En&Parent_ID=30&current_slide_num=

Watt-Cloutier, Sheila. « Remarks by Sheila Watt-Cloutier, Chair of ICC for the Circumpolar Co-operation Panel, Northern Strategy », Ottawa, 22 mars 2005, disponible au http://inuitcircumpolar.com/index.php?auto_slide=&ID=289&Lang=En&Parent_ID=30&current_slide_num=

Watt-Cloutier, Sheila. « The Arctic and Climate Change : Inuit Defend Our Right to Be Cold », Salt Lake City, 4 mars 2006, disponible au http://inuitcircumpolar.com/index.php?auto_slide=&ID=326&Lang=En&Parent_ID=30&current_slide_num=

Watt-Cloutier, Sheila. « Presentation given by Sheila Watt-Cloutier », *The Harvard Club*, Ottawa, 4 février 2003, disponible au http://inuitcircumpolar.com/index.php?auto_slide=&ID=86&Lang=En&Parent_ID=30&current_slide_num=

Watt-Cloutier, Sheila. « Looking North : Climate Change in the Circumpolar Arctic », Toronto, 12 mai 2004, disponible au http://inuitcircumpolar.com/index.php?auto_slide=&ID=260&Lang=En&Parent_ID=30&current_slide_num=

Watt-Cloutier, Sheila. « An Address to Parliamentarians of the Arctic Region », Ottawa, 19 novembre 2002, disponible au http://inuitcircumpolar.com/index.php?auto_slide=&ID=87&Lang=En&Parent_ID=30&current_slide_num=

Watt-Cloutier, Sheila. « Don't abandon the Arctic to climate change », *The Globe and Mail*, Toronto, 24 mai 2006, p.A19.

Watt-Cloutier, Sheila. « The Arctic: Its People and Climate Change », note d'une allocation présentée à l'Institut de l'Environnement de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 21 septembre 2005, disponible au http://inuitcircumpolar.com/index.php?auto_slide=&ID=308&Lang=En&Parent_ID=30&current_slide_num=

Watt-Cloutier, Sheila. « Time for Canada to act to curb climate change; choices made by consumers ion the south are connected to challenges faced by Inuit hunters », *The Gazette*, Montréal, 19 avril 2008, p.B3.

Watt-Cloutier, Sheila. « Paix dans l'Arctique! », *La Presse*, Montréal, 31 mai 2009, p.A17.

Wattie, Chris. « U.S. sub may have toured Canadian Arctic zone », *National Post*, Toronto, 19 décembre 2005, p.A1.

Wattie, Chris et Weeks, Carla. « U.S. sub visit embarrasses Canada : Opposition », *Star-Phoenix*, Saskatoon, 20 décembre 2005, p.A9.

Watts, David. « Rediscovering the Northwest Passage », *Edmonton Journal*, Edmonton, 11 janvier 2006, p.A19.

Weber, Bob. « Russian bombers making a comeback », *The Globe and Mail*, Toronto, 5 mai 2008, p.A5.

Weber, Bob. « La tuberculose chez les Inuits est un problème national, dit un journal médical », La Presse Canadienne, Edmonton, 14 février 2011.

Westdal, Christopher. « Don't demonize Putin », *The Globe and Mail*, Toronto, 21 août 2007, p.A15.

Windsor Star, The. « The Arctic : Harper and sovereignty », *The Windsor Star*, Windsor, 21 août 2006, p.A6.

Winnipeg Free Press. « Sovereignty breakers », *Winnipeg Free Press*, Winnipeg, 11 juillet 2007, p.A14.

Winnipeg Free Press. « Beijing weighs in on Canada's Arctic », *Winnipeg Free Press*, Winnipeg, 14 mars 2011, p.A12.

Winnipeg Free Press. « Arctic coalition », *Winnipeg Free Press*, Winnipeg, 31 mars 2011, p.A12.

Winnipeg Free Press. « Grab for the Pole », *The Winnipeg Free Press*, Winnipeg, 28 juillet 2007, p.A16.

Winnipeg Free Press. « Canada's Arctic », *The Winnipeg Free Press*, Winnipeg, 4 août 2007, p.A14.

Winnipeg Free Press. « Common sense in the Arctic », *Winnipeg Free Press*, Winnipeg, 21 août 2010, p.A18.

Winnipeg Free Press. « Arctic tussle », *Winnipeg Free Press*, Winnipeg, 22 septembre 2005, p.A13.

Winnipeg Free Press. « Need muscle to flex it », *Winnipeg Free Press*, Winnipeg, 15 août 2009, p.A16.

Winnipeg Free Press. « Rock solid spot to set precedent », *Winnipeg Free Press*, Winnipeg, 9 septembre 2009, p.A14.

Woods, Allan. « Relations thaw after flag 'stunt'; 'Meant no offence' by planting flag in Arctic », *Toronto Star*, Toronto, 26 septembre 2007, p.A16.

Wright, David. « The Panda Bear Readies to Meet the Polar Bear: China and Canada's Arctic Sovereignty Challenge », *Canadian Defence and Foreign Affairs Institute*, Calgary, Mars 2011, disponible au : http://www.cdfai.org/PDF/The%20Panda%20Bear%20Readies%20to%20Meet%20the%20Polar%20ear.pdf .

Wright, David. « We must stand up to China's increasing claim to Arctic », *Calgary Herald*, Calgary, 8 mars 2011, p.A12.

Yaffe, Barbara. « PM, Obama could easily settle feud over Arctic », *The Vancouver Sun*, Vancouver, 16 janvier 2009, p.B3.

Yundt, Heather. « Canada's Arctic becomes video-game battlefield; Players "fight" for

resources, sovereignty », *Calgary Herald*, Calgary, 10 février 2012, p.A16.